A 492065

Digitized by Google

AS
162
.L9
D88

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DE LYON.

Digitized by Google

LYON. — IMPR. DE BARRET,
PLACE DES TERREAUX, 20.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE LYON,

PAR J. B. DUMAS,

SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

L'honneur que la science nous procurera, sera entièrement notre : et ne nous pourra estre oté, ne par finesse de larron, ne force d'enuemis, ne longueur du tems.

LOVÏSE LABÉ.

TOME I.

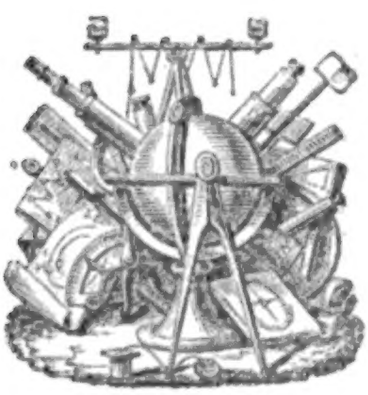

LYON,

GIBERTON ET BRUN, LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE DE LYON,

Petite rue Mercière, 11.

1839.

Digitized by Google

Digitized by Google

Lib. Conc.
Nijhoff
8-16-33
16259
2v.

INTRODUCTION.

En écrivant l'histoire de l'Académie de Lyon, si j'avais encore à prouver les avantages des sciences et des arts, ainsi que leur influence sur les mœurs, je n'irais pas loin chercher mes arguments ; je les puiserais dans les deux célèbres discours d'un membre très distingué de cette Académie, de M. Bordes, qui terrassa avec tant de force les ingénieux paradoxes de J. J. Rousseau, et je resterais ainsi tout naturellement dans mon

Digitized by Google

sujet. Il serait convenable et juste que l'institution et l'existence d'un des premiers Corps savants et littéraires du royaume, fussent défendues par un des hommes qui lui ont fait le plus d'honneur; mais peu de mots suffiront pour rappeler des principes qui sont aussi des sentiments.

Les Muses aiment la liberté, la gloire et le bonheur. Les progrès des lettres et leur déclin suivent la fortune et l'abaissement des nations. Les vices sont les compagnons de l'ignorance; le crime est un faux jugement. La vérité, la raison, la justice, ces trois sœurs immortelles, marchent d'un pas incertain dans les ténèbres; les lumières assurent leur triomphe et leur empire. Semblables aux rayons du soleil, les lettres éclairent et échauffent. A mesure que les hommes cultivent leur esprit, ils sentent mieux le besoin de s'aimer; l'émulation des vertus ennoblit celle des talents, et la pureté des mœurs ajoute à l'éclat littéraire.

Rabelais (1) disait déjà : « Le temps n'est

(1) Michel Nostradamus et François Rabelais ont exercé

Digitized by Google

plus ténébreux, il est idoine et commode aux lettres; la lumière et la dignité leur a été rendue. Tout le monde est plein de gens savants. Et ne se fauldra plus dorénavant trouver en place ni en compagnie, qui ne sera bien expoli en l'officine de Minerve... Que dirai-je? les femmes et filles ont aspiré à cette louange et manne céleste de bonne doctrine. »

Ce que Rabelais appelait *bonne doctrine*, était les belles-lettres. De nos jours, on voudrait les nommer *les bonnes-lettres;* mais ce changement de désignation est sans objet, parce que, dans les lettres et dans les arts, l'idée du beau emporte l'idée du bon. Suivant Platon, il y a quelque chose de divin dans la beauté; et Aristote, qui ne se livre pas à son imagination, peut-être parce que Platon s'abandonne trop à la sienne, s'est contenté de dire que la beauté n'est autre chose que l'ordre dans la grandeur : définition dont les belles-lettres s'honoreraient

long-temps la médecine à Lyon. Le dernier fut, plusieurs années, médecin de notre Hôpital.

PERNETTI.

Digitized

encore. Pourquoi vouloir jeter de nouveaux germes de division dans l'état littéraire ? Il est impossible d'ôter aux lettres leur caractère de beauté. La distinction est futile. Dans un esprit juste et droit, quoiqu'étendu et lumineux, les belles-lettres seront toujours bonnes. C'est en vain que des raisonneurs superficiels, prévenus, inattentifs, ou des philanthropes, trompés sans doute par l'excellence de leurs intentions, s'imaginent changer la nature des choses, en changeant les dénominations, et s'efforcent de donner à la culture de l'intelligence humaine, je ne sais quelle direction spéciale. Eh ! qu'a donc fait le beau pour démériter du bon ? Pourquoi cette ligne de démarcation dont le ridicule fait justice ? Comme l'abus a pu se glisser partout, si l'on dit *les bonnes-lettres*, il faudra dire *les bons-arts*.

Les sciences, les lettres et les arts ont entr'eux l'enchaînement, les liaisons et les rapports les plus étroits. Tous sont beaux, tous sont bons, parce que tous sont utiles ; ils se servent mutuellement d'appui ; ils concourent réciproquement à leur gloire, et les Muses ne forment qu'un chœur. J'ose

Digitized by

croire qu'on dût à ce chœur des Muses la première idée d'une assemblée académique. « Il s'est élevé, disait M. de Malesherbes, un tribunal indépendant de toutes les puissances et que toutes les puissances respectent, qui apprécie tous les talents, qui prononce sur tous les genres de mérite; et dans un siècle éclairé, dans un siècle où chaque citoyen peut parler à la nation entière par la voie de l'impression, ceux qui ont le talent d'instruire les hommes, ou le don de les émouvoir; les gens de lettres, en un mot, sont au milieu du public dispersé, ce qu'étaient les orateurs de Rome et d'Athènes au milieu du peuple assemblé. Ce tribunal du public est le juge souverain de tous les juges de la terre, et son institution date surtout de celle des Académies. » Voilà le pouvoir des lettres; quant aux sciences et aux arts, ils sont infinis comme la nature, leur source et leur modèle; et ceux qui n'ont rien à dire, soutiennent seuls qu'on a tout dit.

Les Corps savants et littéraires offrent donc, sous deux rapports principaux, une grande utilité publique. Ils contribuent à l'avancement de toutes les connaissances

humaines, et ils sont les interprètes des sentiments généraux, les organes des besoins du peuple, et les ministres de la reine du monde. Dans l'antiquité, un petit nombre de sages eurent la gloire de civiliser les nations ; celle des sociétés savantes est de les éclairer sur leurs intérêts, de les environner des jouissances de l'esprit, de leur ouvrir les sources de la prospérité, de retracer sans cesse dans leurs doctrines et dans leurs écrits les droits de la justice, les charmes de la vertu, le noble empire de la vérité, la puissance de la loi ; et, suivant l'heureuse expression de Montesquieu : « que le prince, qui est la loi vivante, ne craigne pas ces rivaux qu'on appelle *les hommes de mérite ;* il est leur égal, dès qu'il les aime. » Les lettres, ce noble fruit de la raison cultivée, sont la plus belle parure du trône, un des auxiliaires les plus forts de l'ordre public et de l'autorité qui doit l'établir.

Quant à l'utilité particulière des Académies, relativement aux hommes qui les composent, personne, je pense, ne saurait la contester. Il est bon de frotter et limer notre cervelle contre celle d'autrui

Digitized by

(Montaigne). C'est une faculté dont on jouit dans les réunions littéraires. On s'instruit, on se guide, on s'excite, on s'encourage mutuellement. Là, dans des rapports intimes et journaliers, une louable émulation donne de l'essor aux idées et de l'enthousiasme pour les talents. Là, chacun met en commun sa fortune, et tous s'associent à la gloire de chacun. Ceux qui marchent en avant, entraînent ceux qui vont moins vîte; on se prête un secours réciproque, et l'on a plus d'une occasion de remarquer combien est fondée cette observation : que les uns ont la renommée, et que les autres la méritent (1). Là, on est exempt de l'inconvénient que le savant, le littérateur et l'artiste éprouvent dans un cercle d'hommes médiocres, où ils ont toujours l'air de se trouver en visite de cérémonie.

Aux avantages de ces communications habituelles pour l'esprit, à cet amour de la gloire qui est à la fois le plus puissant mobile des grands et longs travaux, le gage des

(1) *Quidam merentur famam, quidam habent.*
JUSTE-LIPSE.

Digitiz

succès et l'apanage des belles âmes, il faut joindre les plus doux sentiments du cœur; car l'amitié resserre bientôt les nœuds qu'a formés le goût des beaux-arts. Égalité parfaite établie entre tous les membres du même Corps, conformité d'affections et d'études, jouissance profonde attachée au mérite de l'esprit, simplicité philosophique dans ces égards dont on s'acquitte tour-à-tour et qui s'adressent purement à la personne; bienséance, estime réciproque, attachement, tout accroît de jour en jour les douceurs de la confraternité académique. « Quels charmes, s'écrie Voltaire chez lequel on se plaît à rencontrer cet élan de sensibilité, quels charmes l'amitié répand sur les travaux des hommes consacrés aux lettres! Combien elle sert à les conduire, à les corriger, à les exciter, à les consoler! Combien elle inspire à l'âme cette joie douce et recueillie, sans laquelle on n'est jamais le maître de ses idées! » Enfin, cette précieuse amitié fait à son tour naître la vertu, ou lui prête un nouvel attrait; car on ne doit pas séparer des talents ces qualités morales, d'où le savant, l'artiste et l'homme

Digitized by

de lettres tirent une considération personnelle, indépendante même du génie; ces vertus domestiques, qui restent cachées tant que le mérite demeure obscur, mais que la réputation éclaire tout-à-coup et décèle au public; qui réfléchissent sur les talents je ne sais quel éclat plus séduisant, préparent plus sûrement des triomphes, les font chérir même à la rivalité et pardonner même à l'envie.

Le temple des beaux-arts est l'asile des mœurs.

LAHARPE.

Il serait superflu, sans doute, de développer les traits du tableau que je viens d'esquisser. Tous les avantages qu'offre la culture des sciences, des lettres et des arts, dans les États qui les protégent, et dont ils avancent et fixent la civilisation, en faisant tout à la fois la gloire des nations et le bonheur des particuliers; le mérite et l'utilité spéciale des compagnies savantes et littéraires ressortiront, sans effort comme sans prétention, de l'histoire même de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, si j'atteins le but que je me propose, et si mon travail n'est pas trop imparfait.

Digitiz

Fort de mon sujet, j'espère répandre quelqu'intérêt dans un précis historique sur l'Académie d'une cité qui, même pendant la courte durée du grand empire français, ne céda qu'à Rome le titre de *seconde ville* de cet empire, d'une Académie qui reçut Voltaire dans son sein, et qui sut inspirer à ce représentant de l'esprit national ces vers si connus :

« Il est vrai que Plutus est au rang de vos Dieux,
Et c'est un riche appui pour votre aimable ville ;
Il n'a point de plus bel asile :
Ailleurs il est aveugle, il a chez vous des yeux ;
Il n'était autrefois que Dieu de la richesse :
Vous en faites le Dieu des arts ;
J'ai vu couler dans vos remparts
Les ondes du Pactole et les eaux du Permesse » (1).

Ainsi Voltaire s'était plu à rendre un hommage particulier à l'Académie de Lyon

(1) L'abbé Paul a traduit ainsi ces vers, en latin :

Est, Lugdunenses, in vestro Plutus Olympo,
Urbis et est columen vestræ prædives amœnæ ;
Nulla datur Divo sedes ornatior illâ :
Vulgò alibi cæcutit, apud vos lumine pollet ;
Divitiis olim præerat tantummodò, vosque
Artibus ut præsit facitis : nam perfluit urbem
Pactoli vestram simul et Permessidos unda.

Digitized by Google

où il siégea plusieurs fois. Mesurant l'importance sociale du Corps et de la ville, il avait en leur faveur agrandi l'éloge qu'il avait fait des Académies de provinces; c'est lui qui, malgré son esprit de sarcasme, avait porté sur elles cette décision sage et méritée : « Les Académies, dans les provinces, ont produit des avantages signalés. Elles ont fait naître l'émulation, forcé au travail, accoutumé les jeunes gens à de bonnes lectures, dissipé l'ignorance et les préjugés de quelques villes, inspiré la politesse, et chassé, autant qu'on le peut, le pédantisme. »

Je tracerai l'histoire de l'Académie avec l'assurance qui résulte de ses services et de la bienveillance que les habitants d'une ville distinguée en tout temps par son amour pour les arts doivent témoigner à ceux de leurs concitoyens qui se sont voués au culte des Muses. Je serai soutenu, dans l'accomplissement de mon projet, par l'espoir de le voir conforme au vœu du public à qui la littérature devient tous les jours plus chère. Je n'aurai d'autre mérite, en présentant ce travail, que d'en avoir réuni les éléments épars et de rendre, dans un même cadre, à

la Société savante et littéraire dont j'éprouvai tant de fois les bontés, ce que chacun de ses Membres m'a fourni en détail. Si donc ce précis historique n'est pas satisfaisant, et s'il n'a pas le don de plaire, il ne faudra en accuser que l'indiscret qui, méconnaissant les bornes de ses facultés, a osé l'entreprendre. Toutefois l'usage que j'observe dans cet écrit et que les Sociétés littéraires ont adopté depuis long-temps, de se rendre à elles-mêmes et sous les yeux d'un public éclairé mais juste, un compte fidèle de tout ce qu'elles ont fait pour l'avancement des sciences et des lettres; cet usage, qui semble être un calcul d'amour-propre et d'intérêt, doit plutôt être considéré comme une épreuve délicate, à laquelle elles se soumettent, pour justifier leur prétention à l'estime et à la considération publique, leurs seules récompenses. Nous ne sommes plus dans ces siècles grossièrement civilisés, où les sciences, abandonnées à quelques savants de profession, comme un métier l'est à l'artisan, languissaient ignorées du magistrat qui ne savait que prononcer des jugements, du gentilhomme qui mettait son étude à opprimer ses vassaux et à dresser

Digitized by Google

ses chiens, du négociant qui ne lisait que Barême. Aujourd'hui on s'honore dans tous les états du titre d'HOMME DE LETTRES, parce qu'on sait que les lettres perfectionnent tous les états, et qu'il est de notre intérêt d'attacher de l'honneur à ce qui nous est utile, comme le souverain donne des marques de distinction à ceux qui l'ont bien servi. Ce principe ne pourrait être contesté que par une grande ignorance ou de bien vieux préjugés. Dans les temps où nous vivons, l'histoire littéraire n'a-t-elle pas acquis, d'ailleurs, un intérêt spécial par de plus grands développements de l'intelligence humaine, par de plus vifs aperçus de l'esprit, par des recherches et des connaissances plus étendues en tout genre, par de plus profondes méditations de la raison, par l'application de nouvelles théories scientifiques, morales et politiques ? Et n'a-t-elle pas formé toujours une des branches les plus essentielles de l'histoire générale que Cicéron a si bien définie « le dépositaire des événements, la lumière de la vérité, le soutien de la mémoire, la règle de la conduite et l'interprête de l'antiquité ? »

L'histoire particulière de l'Académie de

Lyon, embrassant nécessairement quelques traits corrélatifs de la vie des hommes célèbres en France et en Europe, et se rattachant sur plusieurs points à la série des faits universels, ne tient donc pas seulement à l'histoire locale, elle fait encore partie de l'histoire générale et contemporaine. En la divisant en deux parties, il m'a paru convenable de donner plus de développement à la seconde qu'à la première. Celle-ci embrassera tout le temps qui s'est écoulé depuis la fondation de l'Académie jusqu'à la révolution. Dans cette première partie, beaucoup de détails, par leur nature et vu le laps des ans, seraient à présent superflus. L'autre division de l'ouvrage s'étendra depuis la restauration de l'Académie, en 1800, jusqu'à nos jours. Je suivrai, pour l'indication des travaux académiques, un plan qui, pour la première division, m'aurait mené beaucoup trop loin. D'ailleurs, M. Delandine, dans ses trois volumes de *Notices* sur les manuscrits déposés à la Bibliothèque de la ville, et appartenant en grande partie à l'Académie, a rempli une portion de ma tâche. J'y renvoie le lecteur. Je me borne à diviser

Digitized by Google

en deux sections la première partie de l'histoire de l'Académie de Lyon. L'une contiendra un précis chronologique des événements, avec l'indication des prix décernés ou proposés ; et l'autre, le tableau des Académiciens ordinaires et associés, avec la désignation des principaux ouvrages publiés par les Membres ordinaires ou résidants, l'état de leurs manuscrits existants, et quelques détails biographiques; ce qui, joint aux Notices de M. Delandine, présentera l'ensemble des travaux académiques dans la première époque. Ceux de la seconde entreront dans un cadre que je ferai connaître plus tard.

Qu'on se garde bien de chercher ici un tableau général de la littérature Lyonnaise. Je n'ai pas conçu le dessein de l'exécuter, et je n'en aurais pas eu la force. Circonscrit dans des limites bien déterminées pour l'époque et pour le sujet, je me suis occupé exclusivement des travaux d'un Corps savant et littéraire, sans jeter les yeux sur ce qui s'est fait au dehors ; heureux encore si je n'ai rien laissé d'essentiel à dire, et si je n'ai rien dit de trop !

Digitiz

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

La pagination de cette table permet de la placer au commencement du premier volume, ou à la fin du second ; les chiffres romains désignent le volume, les chiffres arabes, la page.

L'*Histoire de l'Académie de Lyon* est aussi, à beaucoup d'égards, celle de cette ville; en effet, on y trouve les faits principaux qui intéressent le commerce, l'industrie et la condition morale de la population lyonnaise, ainsi qu'une quantité immense de noms propres qui font, en quelque sorte, de cet ouvrage les archives de la cité. Cette grande variété dans les choses et dans les personnes rendait indispensable une table alphabétique détaillée, pour classer méthodiquement des matières que l'ordre des temps a disséminées dans l'ouvrage, et pour rendre les recherches certaines et faciles.

A

Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. — Vers de Voltaire sur l'Académie de Lyon, I, p. xiv. Voltaire s'est plu à rendre hommage à ce Corps savant dans lequel il a siégé plusieurs fois, p. xv. — L'auteur a tracé l'histoire de l'Académie avec la conviction des services qu'elle a rendus, p. xv. — L'histoire particulière de cette Société savante ne tient pas seulement à l'histoire locale, elle fait encore partie de l'histoire générale et contemporaine, p. xviij. — Sa division en deux parties depuis sa fondation jusqu'à la révolution, et depuis la révolution jusqu'à nos jours, p. xviij.

Ire époque, 1700 à 1793.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE.

Origine de l'Académie, I, p. 1. Elle doit son premier établissement à sept ou huit hommes de lettres, 8. — Sa première assemblée a lieu le 30 mai 1700, p. 9. — Régime intérieur des séances, et premiers

Digitized by Google

travaux de la Compagnie pendant cette époque, 13. — Tous les savants étrangers et nationaux, de passage à Lyon, sollicitent l'honneur d'être admis à ses assemblées, 14. — Elle s'occupe des inscriptions qui doivent être placées sur le piédestal du monument élevé à Louis XIV sur la place Bellecour, 15. — Elle tient sa première séance publique, le mardi 12 décembre 1724; sa composition à cette époque, 17. Lettres Patentes du roi, du mois d'août 1724, instituant l'Académie, 17. Statuts et réglements, d'après ces lettres, 20. — Statuts et réglements imprimés en 1727, p. 23. Acte consulaire en faveur de la Compagnie, 28. — Bourse de jetons donnée par le Consulat, p. 30. — Lettres Patentes du mois de novembre 1752, portant confirmation des précédentes, 39. — Réception de Voltaire à l'Académie en 1750, p. 41. — Discours qui lui est adressé par M. Bordes directeur, p. 45. — Réception de Mme Dubocage; vers écrits à cette occasion, p. 52. — Lettre de Ducis à l'Académie, 57. — Réunion, en 1758, à l'Académie des sciences et belles-lettres de l'Académie des beaux-arts, p. 60. — M. de Fleurieu, directeur, fait en 1759, le premier rapport des travaux académiques, 60. — Deux séances particulières ont lieu par semaine : l'une le mardi pour les sciences et les arts, l'autre le jeudi, pour les lettres : celle-ci est bientôt supprimée, 61. — L'Académie fournit les inscriptions du feu d'artifice qui est tiré en l'honneur de Mme la comtesse de Provence, princesse de Savoie, 63. — Elle compose celles qui lui sont demandées pour les fêtes données, en 1773, à la comtesse d'Artois pendant son passage à Lyon, 64. — Le Consulat élève à 600 le nombre des jetons de présence, 68. — Un acte consulaire du 30 juin 1763 confie à l'Académie le soin de composer toutes les inscriptions dont la ville aura besoin pour les monuments publics, les décorations, etc., p. 68. — Deux exemples cités, p. 69 et 70. — Recherches faites par l'Académie au sujet de la jambe de cheval en bronze, trouvée dans la Saône en 1766, p. 74. — Fouilles qui sont pratiquées, 76. — Soufflot communique à l'Académie les plans de l'Église de Sainte-Geneviève, p. 79. Elle ne s'oppose nullement aux vues des magistrats de la Cité sur l'établissement de nouveaux colléges, en 1762, après la suppression des Jésuites, et députe deux de ses membres au lieutenant-général, et au Prévôt des marchands pour désavouer le bruit qui avait couru à cet égard, 81. — Querelle élevée entre le père Tolomas et d'Alembert; plaintes adressées par d'Alembert, 84. — Réponse de Bollioud-Mermet, secrétaire, 84. — Distinctions accordées à l'Académie par plusieurs souverains, Stanislas, et le roi des deux Siciles, 89. — Lettres Patentes du roi, portant réunion de l'Académie des sciences et des belles-lettres avec la Société royale des beaux-arts, du 23 août

Digitized by Google

1758, p. 98. — Statuts et réglements de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon (1758), p. 101. — Acte consulaire en faveur de l'Académie des sciences, belles-lettres, et arts de Lyon (14 août 1788), 108. — Propriétés de l'Académie en 1775; rentes, livres et objets d'art, 112. — Testament de Pierre Adamoli, 114. L'Académie met à la disposition du public la bibliothèque, le médailler, et les objets d'arts et d'histoire naturelle qui lui ont été légués par Pierre Adamoli; cette bibliothèque est ouverte tous les mercredis, à commencer du 28 novembre 1777, p. 125. — Dons divers en livres, et objets d'arts faits à l'Académie, p. 125. — Visites et réceptions, p. 135. — Lectures de Thomas aux séances particulières de l'Académie, p. 150. — Travaux de la Compagnie, 170. — Elle nomme une Commission pour assister à l'expérience du ballon aérostatique, p. 171. Elle offre un jeton, aux armes de la ville et de la Compagnie, aux sept voyageurs qui sont montés dans le ballon de Joseph Montgolfier, le 19 janvier 1784, p. 173. — Premiers travaux de l'Académie sur la statistique, 175. — Son histoire est écrite par Bollioud-Mermet, en trois parties formant chacune un volume; une copie de ce manuscrit est remise à la Compagnie, le 4 juillet 1786, 181. — Derniers travaux de l'Académie, 181. Elle est supprimée en 1793.

IIe ÉPOQUE.

Histoire de l'Académie, depuis sa restauration en 1800 jusqu'à nos jours (1840).

Réorganisation de l'Académie, I, p. 369. — Verninac, préfet, réunit chez lui, le 13 juillet 1800, un grand nombre de personnes qui s'intéressaient à la restauration de l'Académie; discours qu'il leur adresse, 370. — Le Préfet prend un arrêté qui crée dans la ville de Lyon une Société libre des sciences, lettres et arts, sous le titre d'*Athénée*, 373. D'après cet arrêté, un projet de réglement provisoire est rédigé et approuvé par le ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, p. 376. — Constitution du premier Bureau, 385. — Cette Compagnie reprend, en 1802, son titre d'*Académie*, 388. — Le roi lui confère, en 1814, le titre d'*Académie Royale*, 388. — Le réglement actuel de cette Société est discuté et rédigé par M. Roux, 389. — La Compagnie fait d'actives démarches pour rentrer dans la possession de la bibliothèque que lui a léguée Pierre Adamoli, 429 et suivantes. — Une ordonnance du maire de Lyon, en date du 2 décembre 1823, l'installe au Palais St-Pierre; sa première séance, dans son nouveau domicile, a lieu le 29 juin 1824. La bibliothèque Adamoli lui est rendue par ordonnance du maire de Lyon, p. 441. — Délibération de l'Académie relative à sa bibliothèque, 446. — Dons faits à l'Académie, 452.

Digitized by Google

— Tableau des revenus actuels de l'Académie, I, p. 466. — Travaux de l'Académie, II, p. 1. — Ouvrages imprimés de tous les Académiciens, productions des artistes, p. 19. — Séances solennelles de l'Académie, II, p. 159 (voyez *Séances*).

L'Académie est présentée à l'empereur Napoléon le 22 avril 1805, p. 192. — Dans la séance du 26, Roux, secrétaire, rend compte de l'audience, et il est arrêté que cette faveur de S. M. I. et R. sera consignée sur les registres comme l'événement le plus flatteur pour l'Académie, et le plus propre à exciter son éternelle reconnaissance, 192. Dans une séance extraordinaire du 12 avril 1814, Parat, président, salue l'avénement de Louis XVIII, et adhère avec transport à la déchéance de Napoléon Bonaparte : la délibération est terminée aux acclamations de : *Vive le roi !* 181. — Adresse de l'Académie au comte d'Artois, le 18 septembre 1814, par l'organe de Parat, 196. — Passage à Lyon, en 1816, du duc d'Angoulême ; le président de l'Académie a l'honneur de dire au prince que la palme nouvelle, offerte par la Compagnie aux poètes, est destinée à ombrager le front du *Héros du Midi*, 199. — Passage à Lyon, le 8 juin 1816, de la duchesse de Berri ; l'Académie est admise à déposer aux pieds de la princesse l'hommage de son tendre et respectueux dévouement, 201. — Arrivée à Lyon, le 28 avril 1830, du duc d'Angoulême; l'Académie s'empresse d'apporter aux pieds de son Altesse royale l'hommage de son respect et de son amour, 201. — Arrivée à Lyon, au mois de novembre 1830, de S. A. R. le duc d'Orléans, fils aîné de Louis Philippe, roi des Français. MM. Péricaud et Chapuis-Montlaville soumettent à l'Académie un projet de compliment au prince ; et le 18 septembre, l'Académie vient offrir au prince royal l'hommage de son respectueux dévouement, 202. — L'Académie est admise à une audience du duc d'Orléans le 28 mai 1832 ; Discours de M. Viricel, président, 203. — Réponse du prince, 204.

Adresse de l'Académie pour demander au roi le retrait du projet de loi contre la liberté de la presse (1827), p. 184. — Visites, audiences et cérémonies, 189. — L'Académie est invitée aux obsèques du cardinal Borgia, 190. — Elle rend une visite en corps au prince Lebrun et au prince Cambacérès, p. 190. — Audiences que lui accorde l'empereur Napoléon, 191. — Le pape Pie VII, 193. — Mme la duchesse d'Angoulême, 194. — Monsieur, frère de Louis XVIII, 196. Le duc d'Angoulême, 198. — La duchesse de Berri, 200. — Le duc d'Angoulême, 201. — Le duc d'Orléans, 202 et 203.

Lettre du maire Fay de Sathonnay, au sujet de la restauration, dans l'Hôtel-de-Ville, des vers de Scaliger sur Lyon, 365. — Réponse de l'Académie, 366.

Digitized by Google

L'Académie reçoit, par le testament du major-général Claude Martin, la mission de désigner la meilleure institution de bien public qui puisse être établie à Lyon, 454. — Commission qu'elle nomme pour cet objet, 458. — Elle se détermine pour une École d'arts industriels, 461. — Rapport de sa Commission sur le projet de l'institution La Martinière, 462. — Correspondance de l'Académie avec l'administration municipale, au sujet des attributions dont l'a investie le major-général; et délibération de la Compagnie à ce sujet, 469, 477. — Réclamation de l'Académie, 476.

Académiciens : tableau biographique et bibliographique des Académiciens ordinaires depuis 1700 jusqu'à 1793, I, p. 218. — Tableau nominatif des Académiciens vétérans et honoraires ou associés, depuis 1758 jusqu'à 1793, I, p. 551. — Liste des Académiciens et ouvrages manuscrits des titulaires, II, p. 567. — Liste des membres de l'Académie de Lyon (sous le nom d'*Athénée*) de 1800 à 1804, p. 569. — Liste des membres titulaires de 1804 à 1810, p. 577. — Liste des membres titulaires depuis l'année 1810 jusqu'à l'époque actuelle, p. 580. — Liste des associés depuis 1804, p. 586. — Liste des correspondants depuis 1804, p. 591. — Liste des membres titulaires au 1er novembre 1839, p. 598.

Achard de Germane, II, p. 523.

Achard (Charles-Étienne), I, p. 461.

Achard, procureur-général à Grenoble, II, p. 595.

Achard-James (Jean-Marie). Cité, I, p. 181, 185. Ouvrages imprimés, II, p. 75. Cité, 122. Son rapport au nom du conseil de perfectionnement sur l'institution La Martinière, 481. Cité, 585. Manuscrits, 625.

Acher (Nicolas). Ouvrages imprimés, II, p. 64. Cité, 580, 624.

Aqueducs de Lyon, II, p. 417. Travail de Delorme sur ces monuments, retrouvé par Artaud, 417.

Acte de création de la rente perpétuelle destinée à la fondation du prix de la Société royale de Lyon, I, p. 186. (Prix Christin.)

Adamoli (Pierre) lègue, par son testament, sa précieuse bibliothèque à l'Académie, I, p. 115. Par le même testament, il fonde deux prix : l'un de 800 livres, l'autre de 25, qui devaient être distribués de deux années en deux années, 117. Il prescrit, par le même acte, l'impression du catalogue de sa bibliothèque composée d'environ 5,600 volumes, 123. Adamoli a légué, en outre, à l'Académie, un médailler composé de plus de mille pièces, une collection d'histoire naturelle et des monuments d'art, 124. La bibliothèque et les cabinets Adamoli sont ouverts au public, par les soins de l'Académie, le mercredi de chaque semaine, à dater du 18 novembre 1777, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, 125. L'Académie réunit à la bibliothèque Adamoli les livres qu'elle possédait déjà, 126. La bibliothèque Adamoli est transportée,

Digitized by Google

en 1792, dans les bâtiments du Collége, et est séparée de la grande Bibliothèque par une grille de fer, 427. Acte du consulat relatif au testament de Pierre Adamoli, 195. Prix Adamoli, 200, 204. Après la restauration de l'Académie, en 1800, Tolosan, exécuteur testamentaire d'Adamoli, s'occupe avec activité de faire remettre la Compagnie en possession de son legs, 429. Nomination d'une commission pour la poursuite de cette affaire; M. Rambaud en est l'organe. Une séance sur cet objet est tenue le 27 mars 1821. Après une délibération du Conseil municipal, en date du 9 septembre 1825, le Maire ordonne la restitution à l'Académie de la bibliothèque Adamoli, 441. Rapport du Maire, 442. L'Académie n'a plus de droits à exercer pour la restitution du capital de 3,500 fr. que Pierre Adamoli lui avait légués. Cité, II, p. 345.

Adanson, I, p. 289.

Admiral, I, p. 334.

Adrien, II, p. 371.

Aérostats : Découverte de Joseph Montgolfier, I, p. 171. Ascension d'un aérostat, faite publiquement à Lyon en 1784, p. 173. Indiquer la manière la plus sûre, la moins dispendieuse et la plus efficace de diriger à volonté les machines aérostatiques : sujet de prix proposé en 1784 et en 1785 : cent et un mémoires furent envoyés au concours, p. 211.

Agobard (St-), II, p. 330.

Air : Quelle est la qualité nuisible que l'air contracte dans les prisons et dans les hôpitaux ? sujet de prix, I, p. 202.

Alais, II, p. 553.

Albin, II, p. 372.

Albon (le comte d'), I, p. 359; II, p. 194, 589.

Aliments : Quels sont et quels ont été les aliments des grands peuples relativement à la santé, à la force, à la durée de la vie et à la population ? sujet de prix en 1782, I, p. 208.

Allione, I, p. 364; II, p. 575.

Amelot, I, p. 129.

Amérique : La découverte de l'Amérique a-t-elle été nuisible ou utile au genre humain ? sujet de prix, I, p. 209.

Amici, II, p. 590.

Amolon, II, p. 550.

Amoreux fils, I, p. 209, 212, 213, 363; II, p. 592.

Ampère (André-Marie). Ouvrages imprimés, II, p. 27. Son éloge par Bredin, 143. Cité, 163, 250. A l'âge de treize ans, il adresse un mémoire à l'Académie, 276. Autre mémoire qu'il présente à la Compagnie, 276. Cité, 570, 582. Ouvrages manuscrits, II, p. 605.

Aneau (Barthélemy), II, p. 346.

Anot (Cyprien), II, p. 523.

Anot (Auguste), II, p. 543.

Angoulême (Mgr. le duc d'). Son passage à Lyon, II, p. 198, 201. La campagne de Mgr. le duc d'Angoulême dans le Midi de la France : sujet de prix, II, p. 521.

Angoulême (Mme la duchesse d') reçoit une députation de l'Académie, II, p. 194. Elle se repose à la Ei

Digitized by Google

bliothèque dans un fauteuil élégamment orné, et qui, après cette consécration, est destiné à servir de trône à la jeune villageoise qui obtiendra le prix de vertu fondé à Néronde par Delandine, 193.

Anson, II, p. 576.

Antoine (ingénieur en chef), II, p. 593.

Antoine, II, p. 545.

Antoine (Marc), II, p. 336.

Antoinette (Marie), I, p. 69.

Antonin-le-Pieux, II, p. 371.

Arnaud, II, p. 597.

Arnault, II, p. 575.

Artaud (Joseph-François). Cité, I, p. 15, 461. Ouvrages imprimés, II, p. 31. Notice biographique sur Artaud, 146. Il lègue à l'Académie sa bibliothèque et ses manuscrits, 146. Cité, 191, 290, 316, 318, 321, 322, 323, 331, 334, 335, 337, 338, 360, 363, 364. Son travail sur la céramie ou vases sigillés des anciens, 405. Cité, 417, 429. La ville de Lyon fait l'acquisition de son cabinet d'antiquités, 448. Son mémoire sur la nouvelle statue équestre de Louis XIV, 496. Cité, 583. Ouvrages manuscrits, II, p. 609.

Artois (Mme la comtesse d') passe à Lyon le 6 novembre 1773; fêtes qui lui sont données, 64. Discours qui lui est adressé par le président de l'Académie, 67.

Arts : Présenter une découverte utile dans les arts, l'auteur établissant que cette découverte lui appartient et n'est pas antérieure à la publication du programme. Sujet de prix, I, p. 203.

Assainissements : Indiquer les perfectionnements dont pourraient être susceptibles les procédés connus jusqu'à présent pour assainir les édifices publics et les habitations particulières, II, p. 546.

Assolements : Indiquer les vices des assolements dans le département du Rhône, et les moyens d'y remédier : sujet de prix, II, p. 541.

Athæneum : Nom du temple d'Auguste, I, p. 4. Le sceau de l'Académie représentait l'ancien temple de Lyon, avec ces mots : *Athæneum Lugdunense restitutum, MDCC.* Tom. I, p. 27.

Athénée de Lyon : Verninac, préfet, reconstitue sous ce nom l'Académie des sciences, lettres et arts de Lyon, dissoute en 1793, I, p. 370. Arrêté qui crée l'Athénée, 373. Cette société reprend le titre d'*Académie* en 1802.

Athiaud (Hugues), II, p. 545.

Atterrissements : Indiquer les causes des atterrissements formés sur la rive occidentale du Rhône dans la longueur de la ville de Lyon : sujet de prix, II, p. 511.

Aubéri, I, p. 202, 203.

Aubert, cité I, p. 10, 17. Ouvrages imprimés, 222. Manuscrits, 222.

Aubin (le père Jean de St-), I, p. 74 et 75.

Audiffret, II, p. 597.

Audran, I, p. 439; II, p. 305.

Auger, II, 350.

Auguste, I, p. 4; II, p. 370. Autel d'Auguste à Lyon, II, p. 370.

Digitized by Google

Aulas (Pierre), I, p. 253, 332.
Aurèle (Marc), I, p. 75.
Autran, II, p. 597.

B

Bacon, II, p. 247.
Baboin de la Barollière (Romain), II, p. 466, 537.
Bade (Joseph), II, p. 578.
Baillon (Jean), I, p. 61, 62.
Balbis (Jean-Baptiste). Ouvrages imprimés, II, p. 34. Cité, 122. Notice biographique, 140. Genre *Balbisia*, dédié à Balbis, 281, 284, 429, 461, 583. Ouvrages manuscrits, 612.
Baldinetti, I, p. 141.
Ballanche (Pierre-Simon). Cité, I, p. 386. Ouvrages imprimés, II, p. 73. Cité, 121. Éloge de Camille Jordan, 135. Cité, 142, 172, 192, 200, 306, 341, 413, 571. Ouvrages manuscrits, 622.
Barberia, I, p. 178.
Barbier (Simon), I, p. 319.
Barcos (l'abbé), I, p. 242, 352.
Barou du Soleil (Pierre-Antoine). Notice biographique, I, p. 313. Ouvrages imprimés et manuscrits, 314.
Barberet, I, p. 200.
Barolière (Antoine-Terrasson de la), I, p. 297. Manuscrits, 297.
Barre (pharmacien), II, p. 326.
Barre (graveur). Cité, I, p. 461; II, p. 322, 597.
Barthe, I, p. 60, 139, 357.
Barthez, II, p. 250.
Basset (Camille), I, p. 279; II, p. 570.
Basset de la Marelle (Louis), I, p. 355; II, p. 145.
Basseville, I, p. 365.
Bastard d'Étang, II, p. 590.
Bausset (de), II, p. 594.
Beauharnais (Mme Fanny de), I, p. 133, 139, 162, 362; II, p. 574.
Beaumont (Élie de), I, p. 357.
Beauregard (Desprez), II, p. 406.
Beauvais de Préau, I, p. 367.
Beaux, I, p. 360.
Beaux de Magnielles, II, p. 591.
Bégin, II, p. 598.
Béguillet, I, p. 361.
Belleroche (Noyel de), I, p. 278. Ouvrages manuscrits, 278.
Bellecour (embellissements de la place), II, p. 492. Rétablissement de la statue équestre de Louis XIV, p. 493.
Bellet, II, p. 450.
Bellescizes (le marquis de Regnault), I, p. 62, 358.
Belly, II, p. 552.
Bellièvre (le président), II, p. 362.
Belloc, II, p. 597.
Belloni, II, p. 360.
Benoit (Philippe). Ouvrages imprimés, II, p. 85. Cité, 251, 537, 541, 585. Ouvrages manuscrits, 631.
Béraud (le père Laurent). Cité, I, p. 39, 82, 86, 211. Notice biographique, 268. Ouvrages imprimés et manuscrits, 269. Cité, II, p. 441.
Béraud (Paul-Émilien). Ouvrages imprimés, II, p. 55. Cité, 308, 459, 570, 618.
Berchoux aîné, II, p. 571.
Bérenger (Laurent-Pierre). Cité, I, p. 158, 363, 385, 450, 455,

Digitized by Google

457. Ouvrages imprimés, II, p. 56, 119, 120, 130, 131. Notice sur Bérenger, 135. Cité, 144, 162, 168, 177, 193, 308, 309, 331, 352, 392, 403, 412, 438, 503, 570. Ouvrages manuscrits, 618.

Bergasse, II, p. 571, 592.

Bernard, I, p. 205, 207, 362.

Bernier, II, p. 594.

Bernouilli, I, p. 60, 200, 359; II, p. 206.

Berry (Mme la duchesse de) traverse Lyon en 1816, et « y exhale, pour ainsi dire, un doux parfum de grâce, d'innocence et de bonté, » II, p. 200.

Berthelet, I, p. 177.

Bertholler. Cité, II, p. 256, 573.

Bertholon (l'abbé), I, p. 207, 208, 358, 483; II, p. 483.

Bertholon de Brosses (Damien-Antoine). Notice, I, p. 299.

Bertin, I, p. 47, 61, 133, 253. Notice, 299.

Bertrand, I, p. 47.

Bertrand (Élie), I, p. 555.

Bessi, II, p. 160.

Beuchot, I, p. 83; II, p. 21.

Bidan, II, p. 422.

Bienvenu, II, p. 243.

Bietie, II, p. 227.

Bignan, II, p. 179. Ses vers à Henri IV, 180. Cité, 306, 534, 597.

Billecoq, II, p. 576.

Billet (Antoine), II, p. 535.

Billy, I, p. 17, 251, 352.

Bimet, I, p. 82, 226, 237. Notice biographique, 273.

Bineau, II, p. 584. Ouvrages imprimés, 617.

Binninger, I, p. 204.

Blais, I, p. 534; II, p. 591.

Blanchet de Pravieux, I, p. 254; II, p. 347.

Blés : Déterminer les moyens les plus convenables de moudre les blés nécessaires à la ville de Lyon. Prix proposé, I, p. 202.

Blond (Marc-Antoine). Notice biographique, I, p. 525.

Blumenstein, I, p. 284. Manuscrits, 284.

Bocage (Mme du). Sa réception à l'Académie de Lyon, I, p. 51, 52, 55, 56. Citée, 354, 573.

Boileau, I, p. 12, 15, 33, 225, 227.

Boily, I, p. 133, 174.

Boinvillers, II, p. 594.

Boissy-d'Anglas, I, p. 146, 162, 172, 364; II, p. 375.

Boissieu, médecin, I, p. 202.

Boissieu (Jean-Jacques de), peintre, offre à l'Académie le portrait de Joseph Montgolfier, dessiné au crayon, I, p. 175. Notice biographique sur cet Académicien, 326. Manuscrits conservés, 327. Cité, 427. Liste de ses productions, II, p. 99. Cité, 193, 305, 571.

Boissieu (Alphonse de), II, p. 539.

Boissieux, II, p. 457.

Boitard, II, p. 270, 403.

Bollioud, chanoine, I, p. 352.

Bollioud-Mermet. Cité, I, p. 44, 47, 61, 78, 110, 138. Il écrit l'Histoire de l'Académie, 181. Lettre que lui adresse Voltaire, 255. Ouvrages imprimés et manuscrits, 255.

Bonafous (Mathieu), II, p. 141, 270, 541, 543, 547 et 591.

Bonaparte (Lucien), II, p. 572.

Digitized by Google

Bonaparte (Napoléon). Concourt dans sa jeunesse pour un prix proposé par l'Académie de Lyon, sur cette question : *Quelles vérités et quels sentiments importe-t-il le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur?* I, p. 143. Il en parle à Talleyrand, qui fait prendre le mémoire dans les cartons de l'Académie et le porte à l'Empereur, 143. Napoléon jette au feu ce manuscrit, 143. Le mémoire de Napoléon a été publié par le général Gourgaud, 144. Il n'a pas été couronné par l'Académie, c'est celui de Daunou qui obtint le prix, 144. Cité, 455. Napoléon affecte un prix à la découverte d'un procédé pour teindre en bleu la soie et le coton sans indigo, II, p. 155. Cité, 159. Napoléon, empereur, accueille, en 1805, une députation de l'Académie qui consigne dans un procès-verbal l'expression de sa reconnaissance inaltérable, 192. L'Académie vote, aux cris de : *Vive le Roi!* la déchéance de Napoléon Bonaparte, 181. Napoléon, membre de l'Académie, 572.

Bonaventure (Saint), II, p. 193.

Bondi (le comte de), II, p. 313, 589.

Bonnand (Louis), II, p. 545.

Bonnard, II, p. 531.

Bonnardet (Louis). Ouvrages imprimés, II, p. 89. Cité, 586.

Bonnefoi (Jean-Baptiste). Notice biographique, I, p. 347.

Bonnefond (Jean-Claude). Cité, I, p. 439, 457. Liste de ses productions, II, p. 114. Cité, 586. Ouvrages manuscrits, 633.

Bonnet (Jean de Saint-). Cité, I, p. 60, 82. Notice biographique, 222.

Bonnevie, II, p. 585.

Bonstetten, II, p. 590.

Bordes (Charles). Cité, I, p. 1, 39, 45, 48, 51, 52, 53, 78, 82, 90, 96. Notice biographique sur cet académicien, 276. Ouvrages imprimés et manuscrits de Bordes, 277.

Borch (de), I, p. 560.

Borgia (le cardinal) meurt à Lyon, II, p. 190, 193.

Bory. Cité, I, p. 46, 51, 52, 53, 62, 110, 112, 125, 178, 277. Ouvrages imprimés et manuscrits, 283. Cité, 286, 299.

Boscovich, I, p. 537.

Bossan, II, p. 552.

Bossu, I, p. 268, 354.

Bossuet (l'abbé), II, p. 275.

Bossut, I, p. 136, 200; II, p. 573.

Boucharlat. Son épître à Mathon de la Cour, II, p. 139.

Boufflers, I, p. 60, 356.

Bouguer, II, p. 219.

Bouillet, II, p. 597.

Boulard, I, p. 135, 207.

Boullée (Aimé-Auguste). Ouvrages imprimés de cet académicien, II, p. 87. Son compte-rendu de 1835, p. 122. Cité, 586. Ouvrages manuscrits, 633.

Bourdelin, II, p. 563.

Bourdic-Viot (Mme). Sa lettre et ses vers à l'Académie, I, p. 384.

Bourgelat, I, p. 87, 88.

Bourbons (le retour des). Sujet de prix, II, p. 521.

Bournes, I, p. 455; II, p. 128, 404, 571.

Boutiller (Cl.-Clém.), I, p. 287.

Digitized by Google

Brachet (Jean-Louis). Ouvrages imprimés, II, p. 48. Cité, 539, 583. Manuscrits, 614.

Brambilla, II, p. 160.

Bredin (Louis). Ouvrages imprimés, II, p. 21. Cité, 569. Manuscrits, 602.

Bredin (Claude-Julien). Ouvrages imprimés, II, p. 41. Cité, 122, 132. Son éloge d'Ampère, 143. Il appuie la lettre de l'Académie pour obtenir du roi Charles X le retrait du projet de loi contre la liberté de la presse, 183. Cité, 281, 287, 288, 289, 583. Ouvrages manuscrits, 612.

Breghot du lut (Claude). Cité, I, p. 387. Ouvrages imprimés de cet académicien, II, p. 78. Cité, 122, 139. Paroles qu'il adresse à Desèze, 178. Sa dissertation sur la formation grammaticale des noms donnés aux poids et mesures, 277. Cité, 318, 330. Il publie une édition des Œuvres de Louise Labé, 342. Cité 350, 356, 585. Ouvrages manuscrits, 628.

Breton, II, p. 177, 151.

Brewster, II, p. 590.

Brian (Antoine), I, p. 7.

Bringuet, I, p. 73.

Brisson, I, p. 65, 71, 176. Ouvrages imprimés et manuscrits, 314.

Brongniart, II, p. 294.

Brosses (le président de), I, p. 60.

Brosses (le comte de), I, p. 459; II, p. 184, 590.

Brossette (Claude). Cité I, p. 8, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 31, 35, 36, 218. Notice sur cet académicien, 220. Ouvrages imprimés, 221. Manuscrits, 222. Cité, 225, 272.

Brotteaux : Quels sont les moyens de mettre les Brotteaux à l'abri des inondations? Sujet de prix, II, p. 540.

Brugman, I, p. 212.

Brugnatelli, II, p. 160.

Brun, I, p. 82, 236, 237.

Bruys de Vaudran, I, p. 338; II, p. 574.

Bruyset (Jean-Marie). Cité, I, p. 190. Ouvrages manuscrits, 322, 386. Ouvrages imprimés, II, p. 57. Éloge de La Tourrette, 126. Cité, 133, 309, 385, 388, 439, 570.

Buchoz, I, p. 366; II, p. 575.

Buckland, II, p. 296.

Buffon, I, p. 162. Son admission à l'Académie; lettre que lui adresse Mathon de la Cour, 162. Réponse de Buffon, 163. Cité, II, p. 117.

Bugnard (Pierre-François). Ouvrages imprimés, II, p. 37. Cité, 122, 570, 582.

Bullet, I, p. 295, 353.

Burdin, I, p. 352.

Bureaux-Puzy, I, p. 457. Ouvrages imprimés, II, p. 29.

Bussy, I, p. 17, 251, 351; II, p. 597.

Butturini, II, p. 296.

C

Cadet, I, p. 358; II, p. 574.

Cagnoni, II, p. 160.

Caligula, I, p. 3, 5; II, p. 371.

Calvet, I, p. 354.

Digitized by Google

Calvin, II, p. 344, 346.
Cambacérès, II, p. 190, 573.
Caminet, I, p. 386; II, p. 145, 192, 385, 391, 412, 458, 571. Manuscrits, 618.
Camper, I, p. 304.
Campigneulles (Charles). Cité, I, p. 145. Ouvrages imprimés, 309. Manuscrits, 310.
Camus (le), I, p. 321.
Canac de St-Léger, I, p. 126, 128, 453.
Canaux : Quels sont, en général, les moyens de garantir les canaux et leurs écluses de tout atterrissement de sable et de gravier? Prix proposé en 1778, I, p. 206.
Cancer : Quelles sont les causes du vice cancéreux qui conduisent à déterminer sa nature, ses effets et les meilleurs moyens de le combattre? Prix proposé, I, p. 202.
Cap (Paul-Antoine). Cité, I, p. 445. Ouvrages imprimés, II, p. 43. Cité, 284, 304, 326, 447, 583. Ouvrages manuscrits, 613.
Capacci (Jacques), I, p. 14.
Carafa (le duc de Noya), I, p. 355.
Carret, II, p. 571.
Carron, II, p. 583, 610.
Cartier (Louis-Vincent). Ouvrages imprimés, II, p. 36. Cité, 121. Éloge de M.-A. Petit, II, p. 129. Notice sur Pouteau, 133. Éloge de Vitet, 137. Cité, 177, 569. Manuscrits, 602.
Casaubon, I, p. 295.
Cassini, I, p. 78, 229.
Castellani, II, p. 533.
Castillon, I, p. 135, 177, 326.
Catherine-Henry, II, p. 122.
Catherine de Médicis, II, p. 548.
Caton, I, p. 2.
Caumont, I, p. 353.
Cazes (le comte de), II, p. 590.
Caylus, II, p. 418.
Cayre, II, p. 572.
Chabanon, I, p. 60, 354.
Chabot, II, p. 594.
Cabrol, II, p. 589.
Chabry, I, p. 15.
Challé, I, p. 355.
Champagny (Nompère de), II, p. 121, 573, 580, 624.
Champier (Symphorien), I, p. 6. 7; II, p. 547.
Champollion jeune, II, p. 590.
Champollion-Figeac, II, p. 590.
Chantelauze (Victor). Ouvrages imprimés, II, p. 75. Cité, 122, 188, 585, 627.
Chanteloup, I, p. 430.
Chapeau, II, p. 540.
Chapelle (de la), I, p. 353.
Chappuis, II, p. 595.
Chaptal, II, p. 155.
Chapuy-Montlaville (Louis Alceste de). Ouvrages imprimés, II p. 85. Cité, 202, 585. Manuscrits, 632.
Charlemagne, I, p. 6.
Charles VII, II, p. 376, 422.
Charles VIII, II, p. 344.
Charles IX, II, p. 348.
Charles X. Adresse de l'Académie, à l'occasion de son avénement à la royauté, II, p. 183.
Charles-Quint, II, p. 383.

Digitized by Google

Charles (Frédéric), baron de Salzbourg, I, p. 14.

Chateaubriand fait présenter à l'Académie par Bérenger une édition nouvelle du *Génie du Christianisme*, II, p. 168. Lettre de Châteaubriand, 168. Délibération au sujet de sa nomination à la place d'associé libre, 169. Paroles de Ballanche, à l'occasion du passage à Lyon de Châteaubriand, 172. Cité, 589.

Chateaugiron (le marquis de), II, p. 591.

Chatelain-Dessertines, I, p. 559.

Chaudon, II, p. 539.

Chauvelin, II, p. 573.

Chauvet de la Chance, II, p. 571.

Chavannes, II, p. 545, 572.

Chavet, II, p. 503.

Chemins de fer : Quelles sont les modifications à faire aux chemins de fer pour diminuer les frottements et permettre de parcourir, sans danger, les cours d'un petit rayon avec une grande vitesse? Prix proposé, II, p. 544.

Chenavard (Antoine-Marie), I, p. 461. Ses productions, II, p. 113. Compte-rendu de 1834, p. 122. Cité, 583. Manuscrits, 616.

Cheval en bronze (jambe de) trouvée dans la Saône au mois de février 1766, I, p. 64.

Chevalier, II, p. 228.

Chevrant, I, p. 203.

Chevrier-Corcelles, II, p. 597.

Cheynet (Charles). Cité, I, p. 17. Notice biographique, 231. Manuscrits, 231. Cité, 351.

Chinard (Joseph), I, p. 454, 456; II, p. 98, 133, 164, 191, 571.

Christin, I, p. 112, 125. Prix fondé par Christin, 186, 192. Rétablissement de la fondation Christin par de Ruolz en 1818, I, p. 449, 453, 459.

Christot, I, p. 131.

Cibrario, II, p. 597.

Ciccolini, II, p. 160.

Cicéron, I, p. 16; II, p. 10, 337, 509.

Clapasson (André). Notice biographique, 263. Ouvrages imprimés et conservés, 263.

Claude, II, p. 371.

Cléberg (Jean), II, p. 345.

Clémence (de Bourges), II, p. 422.

Clément, II, p. 517.

Clerc (François). Ouvrages imprimés, II, p. 39. Cité, 122, 237, 276, 277, 278, 411, 443, 460, 583. Ouvrages manuscrits, 607.

Clerjon, auteur d'une histoire de Lyon, II, p. 330.

Cochard (Nicolas-François), I, p. 35, 183, 387, 462. Ouvrages imprimés de cet académicien, II, p. 64. Cité, 122. Notice sur Cochard, 141. Cité, 273, 274, 313. Recherches sur le patois dans le département du Rhône, 313. Cité, 316, 318, 320, 330, 342, 343, 344, 346, 347. Son Précis historique sur le passage d'Henri IV à Lyon, 347, 358. Histoire du commerce de Lyon, 369. Cité, 422, 446, 459, 572, 585. Ouvrages manuscrits, 625.

Digitized by Google

Cochet (Claude), I, p. 463. Ouvrages imprimés, II, p. 21. Cité, 96, 121, 128, 184, 209. Il exécute une mosaïque par un procédé particulier, 229. Cité, 316, 461, 491, 569. Ouvrages manuscrits, 603.

Codrika, II, p. 575.

Cogell, I, p. 455; II, p. 130, 572.

Coignet (Horace), I, p. 90, 91. Ses productions, II, p. 97. Cité, 572.

Coignet (F.), II, p. 142, 179. Vers qu'il prononce en présence de Desèze, 180. Cité, 534.

Coisevox, I, p. 439.

Colas, II, p. 177.

Collomb (Barthélemy). Cité, I, p. 135. Notice biographique, 275. Ouvrages imprimés et manuscrits, 275.

Collombier (du), I, p. 362.

Colomb (l'abbé), II, p. 530.

Colonia (Dominique de), jésuite. Cité, I, p. 10, 14, 15, 17, 38, 79, 82. Notice biographique, 229. Ouvrages imprimés, 229. Manuscrits, 230.

Colonies : Quels seraient les moyens à employer, soit dans le régime actuel des colonies, soit dans la fondation de colonies nouvelles pour rendre ces établissements plus utiles à eux-mêmes et à la métropole ? Sujet de prix, II, p. 528.

Comberry, I, p. 179.

Commarmond, II, p. 450.

Commerce de Lyon : son histoire, II, p. 569.

Comptes-rendus de l'Académie, II, p. 116.

Condamine (de la), I, p. 354.

Condillac, I, p. 60, 357; II, p. 312.

Condorcet, I, p. 142.

Configliacchi, II, p. 519, 533.

Consalvi (le cardinal), II, p. 324.

Constantin, II, p. 572.

Consulat de Lyon : Il augmente le nombre des jetons de présence donnés à l'Académie, I, p. 68. Il confie à l'Académie le soin de rédiger toutes les inscriptions pour les fêtes publiques, 68. Il projette de fonder des prix pour l'encouragement du commerce en mémoire du prochain mariage de Mgr. le Dauphin, 69. Il demande à l'Académie son avis sur divers objets d'utilité publique, 72. Il soumet à son examen l'abrégé chronologique de l'Histoire de Lyon, par Poulain de Lumina, 73. Le Prévôt des marchands fait remettre à l'Académie la jambe d'un cheval en bronze qui vient d'être trouvée dans la Saône (1766), p. 74. Acte consulaire en faveur de l'Académie, 108.

Consulta-Cisalpine : sa réunion à Lyon, II, p. 159.

Coquier (Jean), I, p. 276.

Corbeaux, II, p. 594.

Corcelles (de), II, p. 535.

Cordier, II, p. 271.

Corneille (P.), I, p. 14.

Corvisart, II, p. 589.

Correa de la Serra, II, p. 575, 592.

Coste, I, p. 359; II, p. 518.

Coster (Jean-François), I, p. 359. Ouvrages imprimés, II, p. 60, 624.

Cotton, I, p. 358.

Couderc, I, p. 212.

Digitized by Google

Court (Benoît), I, p. 7.
Courvoisier, II, p. 184, 572.
Cousin-Despréaux, I, p. 365.
Coustou (les frères), I, p. 15, 177, 439; II, p. 347.
Coze (Pierre), II, p. 424.
Creste (Jeanne), II, p. 422.
Crignon d'Auzouer, I, p. 365; II, p. 575, 592.
Croppet (Marianne), II, p. 422.
Crozet (Guillaume). Cité, I, p. 78, 81. Notice biographique, 312. Manuscrits, 312.
Cubières, I, p. 140, 362; II, p. 574.
Cuir : Trouver le moyen de durcir le cuir et de lui donner une sorte de trempe qui le rende impénétrable aux balles. Prix proposé, I, p. 201. Trouver le moyen de rendre le cuir imperméable à l'eau, sans altérer sa force et sa souplesse, et sans en augmenter sensiblement le prix. Sujet de prix, 213.
Curten, II, p. 499.
Cuvier (Georges), II, p. 294.

D

Dacquin, I, p. 361; II, p. 575.
D'Alembert, I, p. 15, 83. Sa querelle avec le père Tolomas, 86. Ses plaintes contre l'Académie, 88; II, p. 275.
Damas (Roger de), II, p. 589.
Dambournay, I, p. 555, 573.
Dampierre (le comte de), I, p. 172, 173.
D'Angeville (le comte), II, p. 598.
D'Anglefort, I, p. 173.
D'Antoine, I, p. 214.
D'Arces (Jean), II, p. 345.
D'Arcet, II, p. 356.
D'Aubenton, I, p. 60, 355.
Dauberte, II, p. 209.
D'Aumont, I, p. 356, 388.
Daunou, I, p. 145, 216.
Dechazelles, II, p. 342, 390, 595.
Decuers de Cocollin, I, p. 354.
Déglise, II, p. 553.
Degérando, I, p. 381; II, p. 136, 445, 525, 572.
Dejean, II, p. 283.
Delacroix, I, p. 46, 214; II, p. 155, 424.
Delafond de St-Yenne, I, p. 353.
Delambre, II, p. 164, 166, 589.
Delamonce, I, p. 266.
Delandine (Antoine-François). Cité, I, p. xviij; 9, 111, 115, 125, 133, 177, 179, 182, 208, 333, 340, 386, 432, 436. Il lègue sa pendule à un membre de l'Académie *qui pensera bien* (1815), p. 467. Ouvrages imprimés, II, p. 58. Cité, 119, 127, 130, 134, 177. Il fonde un prix de vertu dans le village de Néronde, 196. Cité, 313, 316, 330. Ses travaux sur l'histoire de Lyon, 338, 341. Cité, 346, 352, 356, 359, 360, 365, 391, 411, 426, 429. Ouvrages manuscrits, 619.
Delasalle, I, p. 157; II, p. 572.
Delhorme, II, p. 318.
Délibération de l'Académie relative à sa bibliothèque, I, p. 446.
Délits : Déterminer la graduation

Digitized by Google

des délits et des peines. Prix, II, p. 542.

Delille de Sales, I, p. 381; II, p. 575.

Delille (l'abbé), II, p. 162.

Delorme, I, p. 74, 78, 79, 251. Notice, 256. Ouvrages imprimés et manuscrits, 256; II, p. 590.

Delorme (Philibert), I, p. 292; II, p. 347, 350. Son éloge, 519.

Demiège, II, p. 420.

Demours, II, p. 575.

Denis, I, p. 174.

Denis (Mme), I, p. 49 et 50.

Derussère (Pierre et Jean), II, p. 345.

Desaintange, II, p. 575.

Desbordes-Valmore (Mme), II, p. 329, 621.

Descartes, I, p. 9.

Deschamps (Pierre-Susanne), I, p. 177. Ouvrages imprimés, 333.

Deschamps, pharmacien, II, p. 350.

Descaultières (Philippe). Ouvrages imprimés, II, p. 36. Cité, 122, 262, 461, 569. Manuscrits, 603.

Deshoulières (Mme), II, p. 326.

Desjardins (Martin), I, p. 15.

Desormes, II, p. 517.

Détention (maison de) : Quel serait, à Lyon, le local le plus convenable pour l'établissement d'une maison de détention? Sujet de prix, II, p. 536.

Devillas (Élisée), I, p. 387; II, p. 633.

Devillers (Charles-Joseph). Cité, 171, 177. Notice biographique, I, p. 309. Ouvrages imprimés et manuscrits, 309. Cité, II, p. 282, 572.

Deymar, II, p. 573.

D'Hombres-Firmas, II, p. 597.

Dicquemare, I, p. 360.

Didier-Petit, II, p. 450.

Dion Cassius, I, p. 3.

Dispensaire : Son institution à Lyon, II, p. 437.

Dittmar, II, p. 533.

Dolomieu (Deodati), I, p. 134. Cité, II, p. 163.

Domergue (Urbain), II, p. 512, 576.

Domitien, I, p. 3.

Donat, II, p. 555.

Dons faits à l'Académie, I, p. 454.

Doucette (de la), II, p. 597.

Dourdouillon, II, p. 218.

Dreux du Radier, I, p. 355.

Drian (Aimé), II, p. 545.

Drovetti, II, p. 590.

Dubessy, I, p. 354.

Dubois, I, p. 455; II, p. 119, 127, 235, 365, 388, 527, 624.

Dubois, fondeur, II, p. 555.

Dubois, préfet du Gard, II, p. 573.

Dubost, I, p. 201.

Duchatelard (le père), I, p. 15.

Duchesne, II, p. 589.

Ducis (Jean-François) écrit à l'Académie pour obtenir le titre d'associé, I, p. 56. Cité, 142, 147. Il se rend à Oullins auprès de son ami Thomas, malade, 149. Il lit à l'Académie de Lyon son épître *à l'Amitié*, 149. Accident grave qu'il éprouve au passage des Échelles; soins qu'il reçoit de son ami Thomas, 150. Récit des derniers moments de la vie de Thomas, 155. Ducis dispute au vandalisme des révolutionnaires le marbre élevé dans l'église d'Oullins

à la mémoire de son ami, 156. Fragments de son épître *à l'Amitié*, 159. Cité, 360. Ducis écrit à l'Académie de Lyon, 383. Cité, 574. (Voir Thomas.)

Duclaux, II, p. 147.

Duclos, II, p. 309.

Dugaiby (Étienne). Notice biographique, I, p. 257. Ouvrages imprimés et manuscrits, 258.

Dugas (Laurent de Bois-St-Just). Cité, I, p. 9, 17, 31, 34, 38, 218. Notice biographique sur Dugas, 227. Ouvrages imprimés et manuscrits, 228. Cité, 292.

Dugas (Pierre), I, p. 250.

Dugas de Quinsonas (François). Notice biographique, I, p. 295.

Dugas-Montbel, I, p. 457. Ouvrages imprimés, II, p. 61. Son éloge de J.-J. de Boissieu, 128. Notice biographique sur Dugas-Montbel, 141. Cité, 217, 306, 356, 403, 571. Ouvrages manuscrits, 623.

Duhesme, II, p. 352.

Dulac de la Tour, I, p. 461; II, p. 297, 298, 594.

Dulac (Aléon), II, p. 272, 282.

Dulaurens, II, p. 598.

Dulieu, I, p. 253.

Duluc, II, p. 218.

Dumas (le père), I, p. 82. Notice biographique, 291. Ouvrages imprimés et manuscrits, 291.

Dumas (Charles-Louis), médecin, II, p. 350, 576.

Dumas (Jean-Baptiste) est nommé secrétaire-adjoint de l'Académie pour les lettres en 1800, et est élu secrétaire-perpétuel à l'unanimité en 1825, I, p. 386. Son rapport sur la restitution à l'Académie de la bibliothèque Adamoli, 433. Ses ouvrages imprimés, II, p. 72. Compte-rendu de 1817, p. 122. Hommage à la mémoire de M.-A. Petit, 129. Notice sur Cogell, 130; sur Chinard, 132. Éloge de Bruyset, 133. Notice sur Picard, 134; sur Antoine-François Delandine, 135. Éloges de Bérenger, 135; de Morel, 136; de Verninac, 138; de Poupar, 139; de Roux, 140; de Cochard, 141; de Dugas-Montbel, 141; de Pichard, 143. Vers au prince Lebrun, 177. Proposition au sujet du projet de loi contre la liberté de la presse, 184. Il dirige le bulletin de Lyon, 191. Il écrit la notice historique sur Louise Labé, placée à la tête de l'édition publiée par Breghot du Lut, 342. Cité, 411, 424, 571. Ses ouvrages manuscrits, 622.

Dumoulceau, I, p. 226, 237.

Dupasquier (Alphonse). Ouvrages imprimés, II, p. 44. Cité, 326, 583. Ouvrages manuscrits, 613.

Duperron, I, p. 17, 237.

Duperou, I, p. 289.

Dupin (Charles), II, p. 402, 403, 590.

Dupont de Nemours, I, p. 164; II, p. 395, 575.

Durousel, I, p. 292.

Dussaussoy. Ouvrages imprimés, II, p. 22. Notice biographique sur ce chirurgien, 147. Cité, 569.

Dussourd (Augustin), II, p. 539.

Dutroncy (Benoît), II, p. 350.

Duval (Amaury), II, p. 512.

Digitized by Google

E

Eaux de Lyon : Quels sont les moyens les plus faciles et les moins dispendieux de procurer à la ville de Lyon la meilleure eau, et d'en distribuer une quantité suffisante dans tous ses quartiers ? Prix décerné en 1775, I, p. 203. Sur les eaux qui procurent, à Lyon, la boisson la meilleure, II, p. 416. Travail de Beauregard, 416. Bonté de l'eau du Rhône, 417. Mémoire de Régny sur la nécessité de fournir à Lyon des eaux salubres, 419. Déterminer, par expérience, les rapports de l'évaporation spontanée de l'eau avec l'état de l'air connu par le thermomètre, 513. Quel serait le moyen le plus sûr et le moins dispendieux pour amener dans Lyon des eaux abondantes et salubres ? Sujet de prix proposé en 1810, p. 515. Développer la théorie de la congélation de l'eau. Prix proposé en 1812, p. 517. Déterminer, par l'analyse chimique, la nature et le degré de salubrité des eaux de Lyon. Sujet de prix, 533. Indiquer le meilleur moyen de fournir à la ville de Lyon les eaux nécessaires pour l'usage de ses habitants, pour l'assainissement de la ville et les besoins de l'industrie lyonnaise, 542.

Eaux minérales factices, II, p. 437.

Éclairage au gaz proposé à l'Académie pour la ville de Lyon par Jacques Rénaux, rapport de M. Eynard, II, p. 489.

Éducation : Quel est le meilleur système d'éducation et d'instruction publiques dans la monarchie constitutionnelle ? Sujet de prix, II, p. 543.

Embellissements de Lyon, I, p. 483.

Électricité : L'électricité de l'atmosphère a-t-elle quelqu'influence sur le corps humain ? Prix proposé, I, p. 203. Quelles sont les maladies qui procèdent de la plus ou moins grande quantité du fluide électrique du corps humain ? Prix proposé, 207. L'électricité de l'atmosphère a-t-elle quelqu'influence sur les végétaux ? Sujet de prix en 1782.

Éloquence grecque et latine : Combats d'éloquence institués à Lyon par Auguste, I, p. 4. Terribles conditions imposées aux vaincus, 4.

Elli, II, p. 160.

Épinac (Pierre d'), II, p. 350.

Estienne, II, p. 491.

Étangs : Les étangs, considérés du côté de la population et de l'agriculture, sont-ils plus utiles que nuisibles ? Prix proposé, I, p. 205.

Eumène (le rhéteur), I, p. 5.

Eynard (Ennemond). Cité, I, p. 386. Ouvrages imprimés, II, p. 29, 121. Cité, 175, 181, 205, 207, 208, 212, 213, 216, 218, 219, 233, 236, 237, 239, 240, 263, 264, 265, 409, 412, 418. Il lègue à l'institution La Martinière son cabinet d'instruments et de machines qui devient le musée Eynard, 466, 481. Son rapport sur l'éclairage au gaz, 489. Manuscrits, 607.

F

Fabrique de Lyon (voyez soie).

Faivre, II, p. 354, 533.

Falconnet (Camille). Cité, I,

p. 8, 9, 18. Notice biographique, 222. Ouvrages imprimés, 223. Manuscrits, 224. Cité, 445.

Falconnet (André), II, p. 365.

Faramant de la Croze, I, p. 252.

Fargue (de la), I, p. 354.

Farques (le comte de), II, p. 133. Cité, 589.

Faucher (Léon), II, p. 537.

Faujas de St-Fonds, II, p. 298.

Faure, II, p. 282.

Fay de Sathonnay, I, p. 136, 362; II, p. 131. Notice sur Fay de Sathonnay, 131. Lettre de Fay à l'Académie, 365. Cité, 589.

Feller, II, p. 20.

Fellon, I, p. 218.

Fernel, I, p. 15.

Fery, I, p. 353.

Ferrejeau, I, p. 203.

Fêtes publiques à Lyon : L'Académie est chargée par le Consulat de fournir les inscriptions qui leur sont destinées, I, p. 61. Cet usage est continué par l'administration municipale, II, p. 501.

Fête de l'Éloquence connue sous le nom de la *Harangue St-Thomas;* histoire de cette fête, II, p. 502.

Fétinet, II, p. 177.

Fétinet et Colas, II, p. 551.

Filassier, I, p. 560.

Flachat, I, p. 354.

Flachéron, I, p. 438. Ouvrages imprimés, II, p. 34. Cité, 299, 300, 301, 316, 330, 362, 520, 543, 583, 611.

Flandrin, II, p. 598.

Flaugergues de Viviers, I, p. 212, 214, 367.

Flaugergues (Honoré), I, p. 462; II, p. 513, 519.

Flesselles, I, p. 62, 131, 171, 174, 206. Notice biographique, 313.

Fleuhant, I, p. 174.

Fleurieu (Jacques-Annibal-Claret de), I, p. 42, 48, 49, 51, 52, 60, 61, 90, 95, 231. Notice biographique sur Fleurieu, 243. Ouvrages imprimés et manuscrits, 244. Cité, 273, 287, 377.

Fleurieu (Charles-Pierre-Claret comte de). Notice biographique, I, p. 303. Ouvrages imprimés et manuscrits, 304; II, p. 332, 573.

Florian, I, p. 162, 363.

Florus, I, p. 2, 6.

Folard, I, p. 17, 82, 252. Ouvrages imprimés, 252; II, p. 550.

Fontaine, I, p. 173.

Fontana, I, p. 14.

Fontanes (le comte de), I, p. 139, 141, 384; II, p. 575.

Fontenille (Mouton de la Clotte). Ouvrages imprimés, II, p. 24 et 96. Cité, 281, 282, 283, 284, 413, 570. Manuscrits, 604.

Forbin, II, p. 595.

Forez : Déterminer le genre d'industrie convenable pour occuper utilement les habitants de la plaine du Forez sans nuire aux travaux de la campagne. Sujet de prix, I, p. 209.

Fortis, II, p. 138, 420.

Foscolo, II, p. 160.

Fournet (Xavier). Ouvrages imprimés, II, p. 51. Cité, 302, 545, 584. Ouvrages manuscrits, 615.

Fournier (Hugues), I, p. 7.

Fournier (Humbert), I, p. 6.

Francœur, II, p. 590.

igitized by Google

François (de), I, p. 335.
François 1er, II, p. 184, 341.
François de Neufchateau, associé de l'Académie : Ses vers à cette occasion, I, p. 58.
Franklin, I, p. 162, 364; II, p. 162, 445.
Franzins, I, p. 365.
Frédéric II adresse à l'Académie un exemplaire de son Éloge de Voltaire, I, p. 50. Il lui envoie un exemplaire de ses ouvrages, 128.
Fréron, I, p. 140.
Fréval, I, p. 357.
Fritz (Théodore), II, p. 543.
Frizi, I, p. 357.
Fulchiron, II, p. 445, 547, 572.

G

Gacon (François), I, p. 245. Notice biographique, 246. Ouvrages imprimés et manuscrits, 246.
Gadagne (Thomas de), II, p. 343, 344, 346.
Gaetan Harasti de Buda, I, p. 209.
Gaillarde (Jeanne), II, p. 422.
Galvani, II, p. 162.
Galle, II, p. 322, 347.
Gardini, I, p. 207, 208, 365; II, p. 575.
Gardon, II, p. 553.
Garneran, I, p. 355.
Garnier, I, p. 352.
Garat, II, p. 573.
Gasparin, II, p. 591.
Gattel, II, p. 593.
Gaudin, auteur d'une histoire manuscrite de Lyon jusqu'au 14e siècle, II, p. 331.
Gauthier (Auguste). Ouvrages imprimés, II, p. 50. Cité, 583. Ouvrages manuscrits, 615.
Gavinet (Antoine-Nicolas). Notice biographique, I, p. 305; II, p. 227, 262, 569.
Gay, II, p. 360.
Gendrier, I, p. 354.
Genève (Jean-François). Notice biographique, I, p. 300.
Genlis (Mme de), I, 277.
Gensoul, II, p. 205.
Genty, II, p. 575.
Geoffroy, I, p. 359.
Geoffroy, avocat, II, p. 363.
Géologie : Tracer une carte géologique indiquant les différentes formations d'alluvion qui se trouvent dans le département du Rhône et dans les départements adjacents. Prix proposé, II, p. 545. Géologie d'un ou de plusieurs cantons du département du Rhône, 545.
Georget, I, p. 207, 363; II, p. 574.
Géorgiques : Prix proposé aux meilleures notes et commentaires agronomiques sur une bonne traduction des Géorgiques, II, p. 543.
Geraud, I, p. 206.
Gianovini, II, p. 160.
Gigonne (Mme), II, p. 422.
Gilibert (Jean-Emmanuel). Cité, I, p. 177, 178. Notice biographique, 335. Manuscrits, 336. Cité, 362. Ouvrages imprimés, II, p. 22, 173, 175, 281, 282, 351, 569. Manuscrits, 603.
Gilibert (Stanislas-Auguste-Joachim). Ouvrages imprimés, II,

Digitized by Google

p. 40. Cité, p. 184, 217, 403, 458, 461, 583.

Girard (le cardinal), II, p. 347.

Girault, II, p. 353.

Givors (Mémoire statistique sur), II, p. 539.

Glatigny (de), I, p. 17, 234, 353.

Glatigny fils aîné, I, p. 17, 55, 238.

Glatigny jeune, I, p. 248.

Goeslard de Montsabert, I, p. 355.

Goiffon. Notice biographique, I, p. 307. Manuscrits, 308.

Gonin, II, p. 177, 551.

Gouan, II, p. 575.

Goulard, I, p. 355.

Goulin, I, p. 357.

Gourdin (Dom.), I, p. 564.

Gouvernet, I, p. 235.

Goy, I, p. 37, 279.

Graberg de Hemso, II, p. 595.

Grandperret (Claude-Louis). Ouvrages imprimés, II, p. 84. Compte-rendu de 1833, p. 122. Éloge de Torombert, 142. Il écrit un traité de géographie, 280. Cité, 448. Son rapport sur la situation de l'institution La Martinière, 479. Cité, 543, 585. Manuscrits, 631.

Grange (Henri), II, p. 525.

Granier, II, p. 230.

Grassot (Pierre). Notice bibliographique, I, p. 283.

Grecs : Quelles furent les causes de la supériorité des Grecs dans les arts d'imitation ? Sujet de prix, II, p. 512. Quels sont les motifs qui doivent intéresser tous les peuples de la chrétienté à la cause des Grecs ? 537.

Greppo (Jean-Baptiste). Notice biographique, I, p. 282. Manuscrits, 282 ; II, p. 450.

Grégoire x, II, p. 193.

Griffet de la Beaume, I, p. 211.

Grivaud de la Vincelle, II, p. 595.

Grognard (François), II.

Grognier (Louis-Furcy). Ouvrages imprimés, II, p. 28. Cité, 122. Éloge d'Hénon, 128. Éloge de Bredin père, 132. Éloge de Bernard de Jussieu, 133. Éloge de Saissy, 134. Notice sur Rieussec, 139. Éloge de Balbis, 140. Notice biographique sur Grognier, 155. Cité, 164, 179, 230, 267, 269, 281, 287, 318, 350, 413, 414, 435, 571. Ouvrages manuscrits, II, p. 606.

Grolier (Nicolas). Cité, I, p. 17. Notice biographique sur Grolier, 247. Ouvrages manuscrits, 247. Cité, 352.

Grosbon, I, p. 439. Ses productions, II, p. 106. Cité, 585.

Grosson, I, p. 359.

Gruner, I, p. 366 ; II, p. 575.

Gruter, I, p. 75.

Gua (l'abbé de), I, p. 353.

Gudin, I, p. 365.

Guéniot, II, p. 576.

Guerre-Dumolard (Jean). Cité, I, p. 452, 457. Ouvrages imprimés, II, p. 73. Cité, 121. Comptes-rendus de 1819 et de 1837, p. 122. Éloge de Bureaux-Pusy, 127. Notice sur Rieussec, 138. Cité, 144, 179, 321, 330. Ses deux Mémoires sur l'Histoire ancienne de Lyon, 332. Son tableau des Prisons de Lyon, 341. Guerre croit

Digitized by Google

que la fondation de Lyon est antérieure à Plancus, 353. Cité, 445, 461. Son Mémoire au sujet des attributions dont le testament du major-général Martin a investi l'Académie, II, p. 476. Cité, 523, 585. Manuscrits, 626.

Guettard, I, p. 360.

Guibert, I, p. 149.

Guichard (Anatole) lègue à l'Académie une somme pour sa bibliothèque, I, p. 445.

Guidi, II, p. 164, 165, 166, 594.

Guillaud. Ouvrages imprimés, II, p. 96. Cité, 147, 585, 405, 512, 572.

Guillaume (le prince), I, p. 139.

Guigo, II, p. 554.

Guillemet, II, p. 122, 230, 461, 583, 610.

Guillon (l'abbé). Cité, I, p. 142, 277, 457; II, p. 339, 594.

Guyton-Morveaux, II, p. 574.

H

Haüy, II, p. 233.

Haga (le comte de), I, p. 174. Le roi de Suède, qui voyageait sous ce nom, assiste à la seconde expérience aérostatique, à Lyon, 174.

Hager, II, p. 589.

Haies : Déterminer par des observations théoriques et pratiques, quelles sont les haies les plus propres à la cloture des champs, des vignes et des jeunes bois. Sujet de prix, I, p. 209.

Haller, I, p. 289, 292.

Harlincourt, I, p. 352.

Hauteroche (d'), II, p. 595.

Hautpoul (Mme de), II, p. 576.

Hecker, II, p. 591.

Hee (Christen), I, p. 354.

Hellot, I, p. 353.

Hénon, II, p. 96, 128, 282, 569.

Henri de Prusse (le prince), I, p. 139, 363; II, p. 574.

Henri III, I, p. 183; II, p. 348.

Henri IV, I, p. 185; II, p. 343. Ses passages à Lyon, 347.

Herbigny, I, p. 232.

Herbouville, II, p. 589.

Héric, I, p. 6.

Herpin (Jean-Charles), II, p. 525.

Hévin, I, p. 353.

Hildebrand, II, p. 214.

Hoff, I, p. 202.

Hoffman (François), I, p. 212, 367; II, p. 577.

Hommes : Quelles vérités et quels sentiments importe-t-il le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur? Sujet de prix, I, p. 216. Napoléon est l'un des concurrents pour ce prix, 217.

Homère, II, p. 305, 306.

Hôpitaux : Quels sont les avantages et les inconvénients respectifs des hôpitaux et des secours à domicile, II, p. 526.

Horace, I, p. 5; II, p. 123, 213.

Hubert, I, p. 131, 132.

Hugan, II, p. 571.

Hugon, I, p. 352.

Huzard, II, p. 590.

I

Insectes : Quels sont les différents insectes de la France réputés vénimeux? Sujet de prix, I, p. 213.

Digitized by Google

Imbert (Fleury). Ouvrages imprimés, II, p. 54. Mémoire couronné sur les médecins de Lyon, 539. Cité, 584. Manuscrits, 616.

Inventions auxquelles a pris part l'Académie de Lyon, II, p. 206.

Industrie : Prix proposé au Mémoire qui indiquera quelque branche nouvelle d'industrie, II, p. 542.

Irénée, II, p. 371.

J

Jacquard, I, p. 44. Sa maison, à Oullins, avait été habitée par Thomas, 147. Cité, II, p. 143, 177. Éloge de Joseph-Marie-Jacquard, 545. Cité, 550.

Jacquet (Louis). Notice biographique, I, p. 177, 310. Ouvrages imprimés et manuscrits, 311.

Jacquier, I, p. 332.

Jager, II, p. 597.

Jaillet, II, p. 552.

Jalabert, I, p. 353.

Jambon, II, p. 128. Cité, 207, 211, 212, 217, 221, 223, 268, 412, 458, 570. Manuscrits, 622.

Jars (les frères), II, p. 282.

Jars (Gabriel). Notice biographique, I, p. 319. Manuscrits, 320, 356, 569.

Jars cadet, I, p. 357.

Janin de Combe-Blanche, I, p. 148. Épître que lui adresse Thomas, 148.

Jaume (Urbain), II, p. 570.

Jeanneret, I, p. 200.

Jerfanion, II, p. 450.

Jésuites du petit Collége de Lyon : Ils dédient à l'Académie des thèses de littérature, I, p. 16.

Jourdan (Claude). Ouvrages imprimés, II, p. 53. Cité, 584.

Jordan (Camille). Ouvrages imprimés, II, p. 65. Éloge de Servan, 129. Éloge de Fay de Sathonnay, 131. Cité, 135, 157, 327, 459, 585. Manuscrits, 626.

Julia-Fontenelle, II, p. 526.

Jullien, I, p. 202.

Jussieu (Bernard de), I, p. 60, 289, 357; II, p. 133.

Jussieu (Antoine-Laurent), I, p. 358; II, p. 282, 350, 574.

Jussieu de Montluel, I, p. 112.

Juvénal, I, p. 3, 295.

L

Labé (Louise), I, p. 8; II, p. 342, 350, 378, 422.

Labey, II, p. 595.

Lablée, II, p. 576.

Laboulinière, II, p. 512, 513.

Lacépède, I, p. 162, 362; II, p. 573.

Lacoste, II, p. 594.

Lacretelle aîné prononce l'éloge de Thomas, II, p. 127. Cité, 175, 309, 580.

Lacretelle jeune, II, p. 184, 591.

Lacroix (l'abbé) lègue à l'Académie deux têtes et deux bustes, dont l'un est de Slodz et l'autre du Puget, I, p. 130. Notice biographique, 259. Ouvrages imprimés et manuscrits, 260, 460.

Lacroix-Laval aîné, I, p. 460.

Lafond (Jacques), I, p. 206, 313.

Lafontaine, I, p. 225.

Laharpe, I, p. xiij. Il prononce devant l'Académie son éloge de Voltaire, composé par lui à Lyon, 138,

Digitized by Google

362. Sa lettre à l'Académie de Lyon, 382 ; II, p. 574.

Laignel propose un mécanisme pour la remorque des bateaux, II, p. 208.

Lair, II, p. 597.

Laisné, I, p. 17. Notice biographique, 238. Ouvrages imprimés et manuscrits, 239 ; II, p. 350.

Laizer (le comte de) expose à l'Académie son système sur la géologie particulière de l'Auvergne, II, p. 290.

Lajard, II, p. 591.

Lalande, I, p. 39, 268.

Lallié (ingénieur). Manuscrits, I, p. 305.

Lallié (Mme Victoire), I, p. 133, 367 ; II, p. 575.

Lamanière, II, p. 98, 438, 570. Manuscrits, 622.

Lambert, II, p. 450.

Lamartine, II, p. 590.

La Martinière (institution dite). Testament du major-général Martin, qui charge l'Académie de donner le plan de la meilleure institution de bien public, II, p. 456. L'Académie se détermine en faveur d'une école gratuite d'arts industriels, 461. Rapport de sa Commission, 462. Eynard lègue à l'institution sa bibliothèque et son cabinet de machines et d'instruments, 466, 481. État de la fortune des revenus de l'institution, 478. Nouveau règlement sanctionné par une ordonnance royale; création d'un conseil de perfectionnement, 479. Rapports de Grandperret, Achard-James et Laprade sur la situation de l'établissement, 481. Déterminer la meilleure organisation à donner à l'institution La Martinière. Sujet de prix, 538.

Lange (Nicolas de), I, p. 7.

Langue française : La langue française s'est-elle perfectionnée depuis le siècle de Louis XIV, et offre-t-elle plus de ressources dans son état actuel ? II, p. 514.

Lanteirès, II, p. 553.

Laplace, II, p. 166.

Laplagne, I, p. 209.

Laprade (Jacques-Richard de). Cité, I, p. 359. Ouvrages imprimés, II, p. 39. Cité, 122, 150, 188, 251, 461, 583. Manuscrits, 611.

Lascases, I, p. 153.

Laserre (Jean-Antoine). Notice biographique, I, p. 131, 317. Ouvrages imprimés et manuscrits, 318.

Lassus, I, p. 203.

Latouche (Charles de), II, p. 557.

Latour-d'Auvergne, II, p. 297, 298.

Laugier, I, p. 355.

Laurencin (Jean-Espérance-Blandine comte de), I, p. 132. Il dirige la seconde expérience aérostatique, 174. Notice biographique sur le comte de Laurencin, 337. Ses ouvrages manuscrits, 318. Cité, 358, 385, 455. Ses ouvrages imprimés, II, p. 59. Cité, 130, 160, 192, 499, 570, 619.

Laurencin fils (le comte de), II, p. 66, 121, 160, 626.

Lautrec, I, p. 352.

Lavallette, II, p. 575.

Law, II, p. 382.

Digitized by Google

Lebeau, I, p. 33.

Lebrun (le prince), fondateur d'un prix annuel pour l'encouragement de l'industrie lyonnaise, II, p. 176, 190, 573. (Voy. Prix.)

Lecat, I, p. 355.

Lechevallier, II, p. 589.

Ledeist de Botidoux, I, p. 335.

Ledoux, I, p. 361; II, p. 574.

Lefèvre (Pierre), I, p. 171, 323.

Lefrançais, II, p. 540.

Legendre-Héral, I, p. 457, 460. Ses productions, II, p. 111. Cité, 131, 585, 630.

Leibnitz, II, p. 315.

Lelièvre (le père), I, p. 10.

Lemierre, I, p. 139, 362.

Lemonnier, I, p. 359.

Lemontey, II, p. 594.

Lemot, II, p. 439. Il exécute la nouvelle statue équestre de Louis xiv rétablie sur la place Bellecour, 493. Cité, 589.

Lepoulletier, I, p. 12.

Leroi (Alphonse), II, p. 593.

Lescallier, II, p. 573.

Lettres-Patentes du roi (Louis xv), en date du mois d'aoust 1724, qui instituent l'Académie de Lyon, I, p. 17. — Autres Lettres-Patentes portant confirmation des précédentes, 39.

Lettres-Patentes du roi, en date du 23 aoust 1758, portant réunion de l'Académie des sciences et belles-lettres de Lyon avec la Société royale des beaux-arts, I, p. 98.

Leuillon-Thorigny, II, p. 571, 623.

Lezay-Marnésia, I, p. 459; II, p. 269, 590.

Leymerie. Ouvrages imprimés, II, p. 53. Cité, 302, 303, 584.

Lhuillier, II, p. 576.

Lichens : Quelles sont les diverses espèces de *lichens* dont on peut faire usage dans la médecine et dans les arts? Sujet de prix, I, p. 212. Fixer sur les matières végétales ou animales, en nuances également vives et variées, la couleur des *lichens*, et spécialement celle que produit l'*orseille*. Sujet de prix, 213.

Ligne (le prince de), I, p. 172.

Linnée, I, p. 289.

Lipse (Juste), I, p. xi.

Lombard, I, p. 17, 82, 240.

Longhi, II, p. 160.

Louis xi, II, p. 379, 422.

Louis xiii, II, p. 423.

Louis xiv, I, p. 15; II, p. 185, 493.

Louis xv, I, p. 185.

Louis xvi, I, p. 131, 183; II, p. 178.

Loyer, I, p. 302; II, p. 128, 221, 411, 576.

Lubormiski, I, p. 357.

Lucien, I, p. 1.

Lumière : Calculer les forces de la lumière qui traverse des couches d'air d'une épaisseur donnée, lorsque les rayons sont divergents. Prix proposé, I, p. 201. — Quelle est l'espèce d'altération qu'éprouvent le gaz oxigène et l'air atmosphérique par le dégagement de la lumière? Sujet de prix, II, p. 520.

Luther, II, p. 346.

Lymphe : Quels sont les principes qui constituent la lymphe, et quel est le véritable organe qui la prépare? Prix proposé, I, p. 203.

Digitized by Google

Lyon. Son amour pour les lettres dès son origine, I, p. 3. Sa fondation est attribuée, par Plutarque, aux Rhodiens Momorus et Atepomarus, l'an 590 avant l'ère vulgaire, 3, à la note. Combats d'éloquence institués dans ses murs, 4. L'établissement d'écoles municipales succède à ces jeux littéraires, 5. Toujours livré à l'amour des lettres, Lyon est nommé, après les révolutions du Ve siècle, le gymnase commun au-delà des mers, 5. La première Académie du royaume est fondée dans ses murs, au XVIe siècle, 6. Séjour de Voltaire à Lyon, 42. Passage à Lyon de la comtesse de Provence, en mai 1771; discours du président de l'Académie, 63. Passage à Lyon de la comtesse d'Artois, 64. Discours à cette princesse du président de l'Académie, 67. Découverte dans la Saône, au-dessus de l'angle du monastère de Sainte-Claire, de la jambe d'un cheval en bronze, au mois de février 1766, p. 74. Séjour à Lyon de J.-J. Rousseau, 91. Expérience aérostatique faite à Lyon, le 19 janvier 1784, par Joseph Montgolfier, 173.

Recherches sur le patois dans le département du Rhône, par Cochard, II, p. 313.

Fondation de Lyon. Est-il vrai que cette cité ne soit qu'une ville romaine fondée par L.-M. Plancus? 333. Objections de Guerre contre ce système, 336. Inscription du tombeau de Plancus envoyée à l'Académie par le général Duhesme, 352.

Anciens monuments de Lyon, II, p. 351. Antiquités, 355, 357. Lyon fondé par Plancus, vers l'an de Rome 710, sur le plateau de Fourvières, 370. Routes militaires établies par Agrippa, 370. Séjour d'Auguste à Lyon; temple élevé à l'empereur au confluent du Rhône et de la Saône, 371. Combats d'éloquence institués par Caligula, 371. Forum construit sur le plateau de Fourvières par Trajan, 371. Histoire du commerce de Lyon sous les empereurs, 373; sous la domination des Bourguignons jusqu'au IXe siècle, 374; au moyen-âge, 375; après l'établissement des communes, 375; sous Charles VII et Charles VIII, 376. L'imprimerie à Lyon, 378. Les Florentins et les Lucquois établissent des fabriques de soieries, 381.

Sur l'état politique de la ville de Lyon depuis le Xe siècle jusqu'au temps où elle fit retour à la couronne, etc. Prix proposé, 546.

M

Mably, I, p. 353.

Machines: De leur influence sur l'industrie, II, p. 355.

Macors, I, p. 185; II, p. 226, 359.

Macquer, II, p. 252.

Magne, II, p. 154.

Mahudel (Nicolas). Notice biographique, I, p. 235. Ouvrages imprimés, 236.

Maillardière, I, p. 361.

Maimbray, I, p. 354.

Maiziat exécute les testaments de Louis XVI et de Marie-Antoinette sur un métier d'étoffes de soies, en ca-

Digitized by Google

ractères aussi parfaits que ceux de Didot, II, p. 553.

Malbouche, II, p. 535.

Malesherbes, I, p. ix.

Malle, II, p. 598.

Mallet, I, p. 47, 353.

Malo, II, p. 595.

Mandres, I, p. 366.

Manson, I, p. 354.

Manufactures : Quels ont été les principes qui ont fait prospérer les manufactures de Lyon ? Quelles sont les causes qui peuvent leur nuire ? Quels sont les moyens d'en maintenir et d'en assurer la prospérité ? Sujet de prix en 1784, I, p. 208. Les manufactures de lainage réuniraient-elles, plus qu'aucune autre, les avantages de favoriser l'agriculture, la subsistance des hommes et le commerce ? Sujet de prix, 215.

Manuscrits : Ouvrages manuscrits des Académiciens titulaires par ordre de réception, depuis 1800, II, p. 602.

Marais : Déterminer, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, la nature des émanations insalubres qui s'exhalent des marais, le mode de leur formation et la manière dont elles altèrent ou infectent l'air atmosphérique. Sujet de prix, II, p. 525. Quelle est l'action des émanations marécageuses sur l'économie animale ? 527.

Marat concourt pour un prix proposé par l'Académie, I, p. 212.

Marca, I, p. 5, 74.

Marc-Aurèle, II, p. 371.

Marcel de Serres, II, p. 598.

Marecalschi, II, p. 160.

Maret, I, p. 360 ; II, p. 573.

Margaron, I, p. 179.

Marguerite Bellet, II, p. 422.

Marguerite, I, p. 360.

Marin, I, p. 357.

Marmontel, I, p. 78.

Marnas, II, p. 345.

Marsillio-Landriani, I, p. 363 ; II, p. 574.

Marteau, I, p. 354.

Martial, I, p. 77.

Martignac, I, p. 445.

Martin (François), I, p. 185.

Martin (Aimé), II, p. 595.

Martin aîné. Ouvrages imprimés, II, p. 57, 119, 121. Éloge de Pétetin, 127, 130. Cité, 163, 177, 191, 227. Il propose à l'Académie d'entreprendre la statistique du département du Rhône, 407. Nouveaux Mémoires statistiques, 427. Son traité sur la police de salubrité, 134. Cité, 457, 485, 569. Manuscrits, 603.

Martin jeune (Étienne). Ouvrages imprimés, II, p. 38. Il propose un mamelon artificiel, 225. Cité, 247, 571. Manuscrits, 606.

Martin (Claude), le major-général. Notice biographique sur Claude Martin, II, p. 451. Partage qu'il fait de son immense fortune, 454. Son testament, 454. Dispositions généreuses du major-général envers sa ville natale, 456. Le conseil municipal est autorisé à accepter les legs, 457. Anecdotes sur le major-général, 458. L'Académie nomme une commission chargée d'examiner la manière la meilleure de remplir

Digitized by Google

les dernières volontés du testateur, 458. Deux Académiciens sont envoyés à Londres, par l'autorité municipale, pour passer les traités nécessaires au recouvrement des legs, 459. Une statue est votée à Claude Martin par le conseil municipal, 457. L'Académie se détermine pour une école d'arts industriels, 461. (Voy. La Martinière.) Éloge du major-général Martin. Sujet de prix, 541.

Mascaron, II, p. 192.

Massas, II, p. 597.

Mathey, I, p. 202.

Mathieu, II, p. 221, 222, 418.

Mathon de la Cour (Jacques). Cité, I, p. 87, 133, 162, 174, 176, 177, 183. Notice biographique, 270. Ouvrages imprimés et manuscrits, 270. Cité, 352; II, p. 139, 445.

Mathon de la Cour (Charles-Joseph). Notice biographique, I, p. 329. Ouvrages imprimés et manuscrits, 330, 361.

Maucili, II, p. 160.

Maugiron, I, p. 353.

Maunoir, II, p. 595.

Maupertuis, I, p. 354.

Maurin, II, p. 595.

Mayer, II, p. 592.

Mayet, I, p. 208 364; II, p. 575.

Mayeuvre de Champvieux. Ouvrages imprimés, II, p. 63. Cité, 132, 268, 385, 389, 390, 396, 404, 412, 572. Manuscrits, 619.

Médicis (Marie de), II, p. 349.

Médicis (Catherine), II, p. 348, 422.

Ménestrier, I, p. 75, 283; II, p. 337, 501. Son éloge; sujet de prix, 526.

Menoux, II, p. 69, 570, 620.

Méliand, I, p. 11, 12, 240.

Mercier, I, p. 211, 455.

Messance, I, p. 355; II, p. 207, 208. (Pseudonyme.)

Mest-Cherzy, II, p. 597.

Météorologie : Quels sont les moyens de rendre les observations météorologiques uniformes et précises, et d'en tirer des résultats pour reconnaître l'influence des diverses causes qui agissent sur les mouvements de l'atmosphère ? Sujet de prix, II, p. 532.

Michaud, II, p. 184.

Michodière (de la), I, p. 61.

Millanois, I, p. 178, 322.

Millevoye, II, p. 511, 594.

Millin, II, p. 589.

Millot (Claude-François-Xavier). Notice biographique, I, p. 301. Ouvrages imprimés et manuscrits, 301.

Mode : L'inconstance de la mode, depuis François Ier jusqu'à nos jours, a-t-elle été utile ou nuisible à la prospérité des manufactures de France ? Prix proposé, II, p. 516.

Mœglin, I, p. 352.

Molière, I, p. 15.

Mollet (Joseph). Cité, I, p. 386. Ouvrages imprimés, II, p. 23, 119. Éloge de Tissier, 132. Éloge de J.-E. Gilibert, 133. Éloge de Tabard, 134. Notice biographique, 149. Cité, 161, 164, 205, 207, 208, 213, 221. Son Mémoire sur l'inflammation des matières combustibles par la compression de l'air, 222. Développements de sa théorie, 234, 235, 238, 239, 242. Rapports de

Digitized by Google

MM. Mollet et Tabard sur l'incendie d'une houillière, 243. Cité, 262, 384, 409, 411, 441, 569. Manuscrits, 604.

Monconys, I, p. 7.

Monfalcon (Jean-Baptiste). Cité, II, p. 34. Ouvrages imprimés, 90. Lettre de Sainte-Marie à Monfalcon, 150. Monfalcon propose à l'Académie de reprendre sur de nouvelles bases l'exécution de la statistique du département, 431. Il publie l'introduction et le programme raisonné de ce travail, 431. Ses recherches (avec Terme) sur les Enfants trouvés, couronnées par l'Institut, 431. Son Mémoire sur l'action des émanations marécageuses couronné par l'Académie, 528. Prix qu'il obtient de la Société royale des sciences d'Orléans, sur le même sujet, 528. Des devoirs et des droits des classes laborieuses, ouvrage couronné par l'Institut, 94. Prix divers obtenus par Monfalcon, 92. Cité, 586. Traductions, éditions polyglottes et ouvrages manuscrits, 634.

Monge, I, p. 162; II, p. 573.

Mongez (Antoine), I, p. 125. Notice, 307. Manuscrits, 307, 361.

Mongez, II, p. 355, 358, 362, 363, 573.

Monier (J.-H.), II, p. 67, 585.

Monopole : Quelle est l'influence du monopole, soit partiel, soit général sur la prospérité des peuples? Sujet de prix, II, p. 513.

Montaigne, I, p. 70; II, p. 306, 346.

Montalivet, II, p. 123.

Montandon, II, p. 534.

Montazet, I, p. 61, 78, 91, 153, 157, 301.

Montdorge, I, p. 352.

Montesquieu, I, p. x; II, p. 427, 429.

Montgolfier (J.), I, p. 171, 362; II, p. 483, 574.

Montherot (de). Ouvrages imprimés, II, p. 89. Manuscrits, 633.

Montluel (Jussieu de). Ouvrages imprimés et manuscrits, I, p. 323.

Montmorillon (Gabriel de), Notice biographique, I, p. 318.

Montperlier, II, p. 521.

Montribloud, I, p. 113.

Montucla, I, p. 87, 268.

Morand, I, p. 352.

Morand fils, I, p. 353.

Moreau (César), II, p. 590.

Moreau de Jonnès, II, p. 529.

Morel (Jean-Baptiste), II, p. 136, 207, 570.

Morel (Jean-Marie), II, p. 24.

Morel (Pierre). Ouvrages imprimés, II, p. 63, 130.

Morellet, I, p. 136.

Morey, I, p. 353.

Morin continue l'histoire de Lyon de Clerjon, II, p. 330.

Morland, II, p. 595.

Mortonval. Notice biographique, II, p. 145.

Morveau (Guyton de), I, p. 60.

Mottet-Degérando. Ouvrages imprimés, II, p. 67. Son éloge, 140. Cité, 384, 389, 585. Ouvrages manuscrits, 627.

Moulins : Déterminer quelle est sur un fleuve la construction la plus avantageuse des moulins. Prix décerné en 1763, I, p. 200. Quels sont les moyens mécaniques les plus

Digitized by Google

sûrs et les moins dispendieux, de mettre les moulins et autres usines, établis sur les rivières, à l'abri de l'interruption du mouvement, à laquelle ils sont exposés par les fortes gelées? Sujet de prix, 217.

Mourgue, II, p. 445.

Mouraille, I, p. 359; II, p. 591.

Moutonnet-Clairfonds, I, p. 361; II, p. 574.

Mouterde, II, p. 404.

Moscati, II, p. 160.

Moyria, II, p. 364, 595.

Moyron (Jacques baron de St-Trivier), II, p. 344.

Mulsant (Étienne), II, p. 584, 618.

Mure-Latour, II, p. 288.

Muret, I, p. 15.

Murray, I, p. 363.

Myèvre, I, p. 210.

N

Nahuis, I, p. 202.

Najac, I, p. 430; II, p. 163, 308.

Naples (le roi de) adresse à l'Académie un exemplaire des *Antiquités d'Herculanum*, I, p. 128.

Necker, I, p. 146.

Néron, II, p. 346, 371.

Nicodèmi, II, p. 283.

Noailles (le comte Alexis de), I, p. 389; II, p. 589.

Nodier (Charles), II, p. 590.

Noel (François-Joseph), I, p. 455. Ouvrages imprimés, II, p. 69, 570, 576. Manuscrits, 620.

Nolhac aîné (de), II, p. 59.

Nota (Alberto), II, p. 591.

Noyel, II, p. 572.

O

Oersted, II, p. 250.

Olivier. Ouvrages imprimés et manuscrits, I, p. 274.

Olivier (Théodore), II, p. 598.

O'Méara, I, p. 143.

Oriani, II, p. 160.

Orléans (Mgr. le duc de), II, p. 202, 203.

Orsel (J.-J.), II, p. 527.

Ouvriers : Quels sont les moyens les meilleurs d'occuper les ouvriers pendant l'interruption du travail d'une manufacture? Prix proposé, I, p. 205.

Ozanam, II, p. 532, 539.

P

Paganucci, I, p. 142.

Pallas, I, p. 349.

Pallu, I, p. 31, 47, 273, 353.

Palmieri, II, p. 160.

Paradin, II, p. 336.

Parat (Philibert). Cité, I, p. 445; II, p. 18. Ouvrages imprimés, 35, 121, 127. Notice biographique sur Parat, 153. Discours de Parat à l'occasion de la Restauration, 194, 196. Cité, 350, 412, 437, 461, 570. Ouvrages manuscrits, 604.

Parcieu (Regnault de), I, p. 264, 355; II, p. 573.

Paris, II, p. 555.

Pascal, I, p. 207.

Passefillon (Mme de), II, p. 422.

Pastoret, I, p. 365; II, p. 575.

Digitized by Google

Patois dans le département du Rhône (Recherches sur le), II, p. 313.

Patrin, I, p. 349. Ouvrages imprimés et manuscrits, 350; II, p. 282, 574.

Paul (l'abbé), I, p. xiv.

Paultre de la mothe (le vicomte), II, p. 590.

Pavé : Quels sont les moyens les moins dispendieux et les plus durables d'entretenir le pavé de la ville de Lyon ? Prix décerné en 1780, I, p. 207. Mémoire de Bertholon, II, p. 483. Travail de Tabard, 485; de Martin aîné, 487; de Flachéron, 488.

Pavy (l'abbé), II, p. 584. Ouvrages imprimés, 617.

Penhouet. Lettres sur l'Histoire de Lyon, II, p. 398, 595.

Péquet, I, p. 354.

Pézenas, I, p. 353.

Péricaud aîné. Cité, I, p. 277. Ouvrages imprimés, II, p. 75. Cité, 202, 318, 330, 350, 585. Ouvrages manuscrits, 628.

Perisse du luc, II, p. 572.

Perrile, I, p. 202.

Pernette du guillet, II, p. 422.

Pernetti (l'abbé), I, p. 37, 74, 78, 176, 227, 245, 254. Notice biographique, 280. Ouvrages imprimés et manuscrits, 281. Cité, II, p. 342.

Pernon (Camille), II, p. 148, 163, 252, 385, 386, 404, 412, 570. Manuscrits, 620.

Perrache (Antoine-Michel), I, p. 67. Notice biographique, 285. Manuscrits, 286.

Perrache (la presqu'île) : Grands changements exécutés dans cette partie de la ville, II, p. 499. Quels seraient les meilleurs moyens d'assainir cette presqu'île et sa meilleure distribution ? Sujet de prix, 540.

Perrault-Maynand, II, p. 598.

Perret (Emile), II, p. 136, 583. Manuscrits, 612.

Perrichon, I, p. 30, 37, 132, 352.

Perronnet, I, p. 355.

Pérugin, II, p. 194, 324.

Pestalozzy (Jérôme-Jean), I, p. 171. Notice biographique, 240. Ouvrages imprimés, 241. Manuscrits, 241, 272.

Pestalozzy (Antoine-Joseph). Notice biographique, I, p. 284. Manuscrits, 284.

Pétetin (J.-H.-Désiré). Ouvrages imprimés, II, p. 25, 119. Recherches sur la catalepsie, 247. Cité, 304, 412, 415, 421, 435, 570, 605.

Petit (Marc-Antoine). Ouvrages imprimés, II, p. 25, 119. Il prononce l'éloge de Renaudin, 426. Notice biographique sur Petit, 129. Cité, 161, 193, 194, 209, 224, 234, 327, 365, 411, 440, 550, 570. Ouvrages manuscrits, 605.

Petitot, I, p. 357; II, p. 574.

Pezenas, I, p. 353.

Peyronnet, II, p. 183.

Pessonnel, I, p. 354, 364.

Philippon de la Magdeleine, I, p. 363.

Picard, II, p. 161, 404, 412.

Pictet, II, p. 576.

Digitized by Google

Pichard (Jean-Marie). Ouvrages imprimés, II, p. 36. Éloge de Trélis, 141. Notice biographique sur Pichard, 143. Cité, 583. Ouvrages manuscrits, 614.

Pie vii (le pape) à Lyon, II, p. 193. La plupart des Académiciens lui sont présentés, 194. Paroles du pape à Petit et à Bérenger, 193. Pie vii fait don aux Lyonnais d'un tableau du Pérugin, 194. Lettre du cardinal Consalvi à ce sujet, 324.

Pierres, II, p. 575.

Pierrevive (Marie de), II, p. 422.

Piestre (J.-L.). Cité, I, p. 386. Ouvrages imprimés, II, p. 72. Cité, 130, 313, 409, 411, 571. Ouvrages manuscrits, 623.

Pils, II, p. 575.

Pingeon, II, p. 597.

Pini, II, p. 160.

Pitot, I, p. 354.

Pitt, I, p. 386; II, p. 118, 148, 308, 570. Ouvrages manuscrits, 621.

Plancus (L.-M.). Cité, I, p. 3; II, p. 333, 352, 353, 370. A-t-il été le fondateur de Lyon? II, p. 336.

Plantes indigènes : Quelles sont les plantes indigènes qui pourraient remplacer l'épecacuanha, le quinquina et le séné? Prix proposé, I, p. 204.

Platon, I. p. vij, 439; II, p. 423.

Pline, I, p. 3, 77.

Plutarque, I, p. 3.

Poitevin, II, p. 595.

Poivre (Pierre), I, p. 132, 201. Notice biographique sur Poivre, 297. Ouvrages imprimés et manuscrits, 298. Cité, 380, 381; II, p. 350. Éloge de Poivre; sujet de prix, 525.

Poivre (Mme), I, p. 131.

Poix (le comte de), I, p. 131.

Polinier de Fontenille, II, p. 590.

Polinière (Augustin-Pierre-Isidore). Ouvrages imprimés, II, p. 47. Compte-rendu de 1836, p. 122. Mémoire couronné par l'Académie sur les hôpitaux et les secours à domicile, 527. Cité, 583. Manuscrits, 614, 633.

Pompone de Bellièvre, II, p. 342.

Ponce, II, p. 593.

Poncet, I, p. 129, 360.

Pongerville, II, p. 590.

Posidonius, II, p. 7.

Pothin, II, p. 376.

Potot, I, p. 338; II, p. 256. Manuscrits, II, p. 605.

Poulain de Lumina, II, p. 346.

Poulletier (Pierre), I, p. 249.

Poulletier de la Salle, I, p. 249.

Poumon : Quelle est la théorie des maladies chroniques du poumon? Prix proposé, I, p. 204.

Pouteau (Claude), I, p. 202, 204. Notice biographique sur Pouteau, 296. Ouvrages imprimés et manuscrits, 296. Cité, II, p. 133.

Pravieux, I, p. 37.

Principe colorant applicable aux soies, coton, etc. : Quelles sont les substances qui peuvent le fournir? II, p. 500.

Privilége du roi qui permet à l'A-

Digitized by Google

cadémie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, d'imprimer pendant vingt ans, I, p. 196.

Prix : Tableau de tous les prix proposés et décernés par l'Académie depuis 1700 jusqu'en 1793, I, p. 200 et suiv.

Prix proposés et décernés par l'Académie depuis 1800 jusqu'à nos jours, II, p. 510.

Prix fondés par le prince Lebrun, II, p. 549.

Prix : Proposition de sujets de prix par un anonyme, II, p. 561.

(Voyez Christin, de Ruolz, Verninac, Mathieu Bonafous, Fulchiron, etc.

Prix décernés ou proposés par l'Académie de 1700 jusqu'en 1793, I, p. 199.

Productions des artistes membres de l'Académie, II, p. 95.

Prohibitions : Le système des prohibitions dans le régime des douanes est-il plus utile que nuisible aux intérêts des nations ? Sujet de prix, II, p. 533.

Prost de Royer (Antoine-François). Notice biographique, I, p. 316. Ouvrages imprimés et manuscrits, 316.

Provence (Mme la comtesse de) est complimentée, le 4 mai 1771, par l'Académie ; discours du directeur, I, p. 62.

Prunelle (Clément-François-Victor-Gabriel). Ouvrages imprimés, II, p. 41. Cité, 202, 439, 583. Manuscrits, 613.

Puget (Louis de). Cité, I, p. 8, 218. Notice biographique, 224. Ouvrages imprimés, 225, 460.

Pugnet, II, p. 594.

Pusignieu de Boffin, I, p. 285. Manuscrits, 285.

Puy, II, p. 339, 340.

Q

Quatremère-Disjonval, II, p. 576.

Querville, II, p. 360.

Quesnay, I, p. 352.

Quinet, II, p. 597.

Quinsonas (Dugas de), I, p. 82.

Quintilien, I, p. 2.

R

Rabanis (François-Joseph). Ouvrages imprimés, II, p. 86. Cité, 541, 585, 632.

Rabelais, I, p. vi ; II, p. 343.

Racine (J.), I, p. 14, 33.

Racine (Louis). Son discours à l'Académie, I, p. 32, 331.

Rambaud (le baron Pierre-Thomas), I, p. 363, 386, 435, 437, 438. Ouvrages imprimés, II, p. 71, 121, 279, 308, 336, 570. Ouvrages manuscrits, 621.

Rames : Trouver la figure la plus avantageuse pour les pales de rames. Sujet de prix, I, p. 200.

Rapou propose et exploite un appareil fumigatoire, II, p. 215, 437.

Rast de Maupas (Jean-Baptiste). Notice biographique, I, p. 292. Ouvrages imprimés et manuscrits, 292. Cité, II, p. 130, 572.

Raymond, professeur d'histoire, II, p. 593.

Raymond (Jean-Michel). Ouvrages imprimés, II, p. 31. Notice biogra-

Digitized by Google

phique, 155. Cité, 205, 217, 237. Il découvre l'art de la teinture en bleu de Prusse, 252. Récompense que lui accorde le gouvernement, 253. Il perfectionne la teinture avec le carthame, 254. Il perfectionne l'emploi de l'alun dans la teinture, 259. Ses recherches sur le chlore, 261; sur les alcohols, 262. Son Mémoire sur les relations qui existent entre les manufacturiers d'étoffes de soie et les teinturiers, 398. Cité, 420, 583. Manuscrits, 608.

Raynal (l'abbé) lègue son buste en marbre à l'Académie, I, p. 134, 140. Solennité de sa réception à la séance publique de l'Académie, 142. Il fait les fonds d'un prix sur la découverte de l'Amérique, 143. Lettre de Raynal à La Tourrette, 145. Cité, 208. Sujets de prix, 209, 210, 216. Cité, 362, 455.

Rayons hétérogènes : Les expériences sur lesquelles Newton établit la différente réfrangibilité des rayons hétérogènes sont-elles décisives ou illusoires? Sujet de prix, I, p. 212.

Récamier (Mme), II, p. 423.

Réglement de l'Académie, I, p. 389 et suiv.

Regnault, I, p. 17, 248.

Régny (Jean-Aimé-Ange), II, p. 34. Cité, 122. Éloge de Jambon, 128. Éloge du comte de Fargues, 133. Éloge d'Émile Perret, 136. Éloge de Mottet-Degérando, 140. Notice biographique sur Régny, 156. Cité, 340, 385, 392, 403, 419, 437, 447, 459, 583. Manuscrits, 611.

Religion chrétienne : Essai historique et statistique sur l'établissement, les progrès et l'état de la religion chrétienne à Lyon, II, p. 539.

Renard, I, p. 203.

Renauldin, II, p. 29, 126.

Rendu, II, p. 597.

Reveroni St-Cyr. Stances sur la mort de Bureaux-Puzy, II, p. 127, 594.

Revoil (Pierre), I, p. 439. Ouvrages imprimés, II, p. 72. Liste de ses productions, 107. Cité, 132, 147, 164, 312, 314, 323, 397, 450, 571, 585. Manuscrits, 624.

Révolutions : Quels sont les moyens qu'un gouvernement peut employer pour faire tourner au profit de l'agriculture, du commerce et des arts le développement qu'une grande révolution donne aux idées? Sujet de prix, II, p. 512. Des moyens à prendre, après une longue révolution, pour confondre tous les sentiments d'un peuple dans l'amour de la patrie et du roi. Sujet de prix, 522.

Rey (Guillaume), I, p. 253.

Rey (Auguste), II, p. 553.

Rey, lieutenant de police, II, p. 157.

Rey (Étienne). Ouvrages imprimés, II, p. 84. Liste de ses productions, 113. Cité, 147, 323, 585. Ouvrages manuscrits, 631.

Reyre, II, p. 570, 620.

Rhône : Une description géographique et minéralogique du département de Rhône-et-Loire, qui puisse servir de base à la carte minéralogique du département. Sujet de prix, I, p. 216.

Riboud, II, p. 271, 273.

Digitized by Google

Riboutè, II, p. 594, 626.

Richard (Fleury). Cité, p. 439. Liste de ses productions, 109. Cité, 122, 147, 316. Il compose les dessins de l'histoire de Lyon par Clerjon, II, p. 330. Cité, 343, 450, 571, 585.

Rieussec (Pierre-François). Notice biographique sur Rieussec, II, p. 139, 309, 458, 570. Ouvrages manuscrits, 621.

Rieussec (Justinien-François-Paul). Ouvrages imprimés, II, p. 83. Cité, 585. Manuscrits, 631.

Rigault de St-Quentin, I, p. 201.

Riolz (François-Antoine). Ouvrages imprimés, II, p. 63. Notice biographique sur Riolz, 148. Cité, 572.

Rivelrieux, I, p. 133, 361.

Rivet, II, p. 591.

Rivoire, I, p. 359.

Roard, II, p. 531.

Rochebonne, I, p. 31.

Rochefort, II, p. 306.

Roederer, II, p. 309, 573.

Roffavier, II, p. 284.

Roger, I, p. 210.

Roland de la Platière (Jean-Marie), I, p. 110. Notice biographique, 339. Ouvrages imprimés et manuscrits, 341. Cité, 364; II, p. 252.

Romans du jour : Déterminer leur influence sur les mœurs et le goût. Prix proposé, II, p. 511.

Rondelet, I, p. 211; II, p. 591.

Roquefort, II, p. 595.

Rosset de St-Claude, I, p. 96.

Rostan, II, p. 591.

Roues : Quelle est la meilleure forme à donner aux jantes des roues de voitures relativement à leur solidité et à la conservation des chemins ? Prix décerné en 1781, I, p. 207.

Rougier de la Bergerie, II, p. 576.

Rousseau (J.-B.), I, p. 33, 34.

Rousseau (J.-J.), I, p. v, 30, 78, 90. Son séjour à Lyon, 91. Sa lettre au secrétaire de l'Académie dépositaire des souscriptions pour la statue de Voltaire, 94. Son estime pour Bordes, 96. Cité, 277, 289, 300; II, p. 247, 306, 430.

Rouvière (Lambert), I, p. 240.

Roux (architecte). Notice, I, p. 303.

Roux (Claude-Antoine l'abbé). Notice biographique, I, p. 331. Manuscrits, 332, 383, 389; II, p. 16, 118. Notice biographique, 140, 161. Cité, 163, 276, 277, 308, 412, 570.

Rozier (l'abbé). Cité, I, p. 78, 90. Il complimente au nom de la Compagnie l'académicien Palerne de Savy, élu maire de Lyon, 136. Son discours à Savy, à l'Hôtel-de-Ville, 137. Sa mort, 137. Description d'un phénomène atmosphérique remarquable, 167. Notice biographique sur Rozier, 344. Ouvrages imprimés et manuscrits, 343. Cité, 358, 363. Éloge de l'abbé Rozier; sujet de prix, II, p. 542.

Ruelle, II, p. 570.

Rues de Lyon, II, p. 503.

Ruolz (Charles-Joseph de). Notice biographique, I, p. 272. Ouvrages imprimés et manuscrits, 272.

Digitized by Google

Ruolz (le marquis de) reconstitue en 1818 le prix Christin, I, p. 451. Cité, 452, 453. Cité, II, p. 590.

Ruolz (Léopold de), I, p. 457. Ouvrages imprimés, II, p. 89. Ses productions, 115. Cité, 586.

S

Saissy (Jean-Antoine). Ouvrages imprimés, II, p. 33. Notice historique sur Saissy, 134. Cité, 237, 239, 281. Ses recherches expérimentales sur le sommeil des animaux hibernants, 283. Cité, 583. Manuscrits, 610.

Sain-Rousset (baron de Vauxonne), II, p. 131.

Saint-Ange, I, p. 378.

Saint-Bonnet, I, p. 218.

Sainte-Marie (Étienne), I, p. 457. Ouvrages imprimés, II, p. 32. Éloge de Gilibert, 133. Notice biographique sur Sainte-Marie, 150. Lettre à Monfalcon, 150. Cité, 217, 428, 583, 650.

Saint-Fonds, I, p. 17, 230.

Saint-Laurent, I, p. 354.

Saint-Pierre, II, p. 247.

Saint-Sulpice, I, p. 14.

Salm (la princesse de), II, p. 590.

Saluces (de), II, p. 595.

Salviati, II, p. 344.

Samoiolowitz, I, p. 365.

Sannazar, I, p. 15.

Santarem, II, p. 591.

Santeuil, I, p. 174.

Sapieha, II, p. 173, 589.

Sassy, II, p. 521.

Saussure, I, p. 162, 172, 363.

Sauzet (Paul), II, p. 87, 586.

Saverien, I, p. 353.

Savy (Palerne de), I, p. 136, 338.

Say (J.-B.), I, p. 379, 380. Cité, 421, 589.

Saxe-Gotha (le prince de), I, p. 139, 365; II, p. 575.

Schmidt, I, p. 355; II, p. 573.

Schneider, I, p. 360; II, p. 574.

Schuckburgh (Georges), I, p. 360; II, p. 574.

Sciences et arts : Leur influence sur les mœurs, I, p. v. Leurs progrès et leur déclin suivent la fortune et l'abaissement des nations, vi. Rapports des sciences, des lettres et des arts, viij. Les sciences ne sont plus abandonnées comme un métier à quelques savants de professions ; on s'honore aujourd'hui dans tous les états du titre d'homme de lettres, xvij. Les Gaules ont été de tout temps, le siége des sciences et des arts, 1.

Sciences : Tous les historiens ont reconnu le génie inventif des habitants de Lyon, II, p. 205.

Séances solennelles de l'Académie de Lyon, II, p. 159. Consulta-Cisalpine. Séances du 14 et du 24 décembre 1801. Éloge de Dolomieu, lu en séance publique et en présence du Ministre de l'intérieur, 163. Séance à laquelle assistèrent MM. Delambre et Villars, de l'Institut, 164. Discussion sur l'admission de M. de Châteaubriand, 168. Le prince Sapieha à l'Académie, séance du 3 juillet 1804, p. 173. Le baron de Zach à l'Académie, séance du 7 mai 1805, p. 176.

Digitized by Google

Le prince Lebrun à l'Académie, séance du 20 décembre 1809. Desèze à l'Académie, 178.

Séguin, I, p. 457.

Sélis, I, p. 365.

Seringe (Nicolas-Charles). Ouvrages imprimés, II, p. 45. Cité, 281, 583.

Sermesy (Mme de), I, p. 439, 460; II, p. 590.

Serre (l'abbé de), I, p. 56, 218.

Serre (Antoine de). Notice biographique sur Serre, I, p. 232. Manuscrits, 232. Cité, 277.

Serron, I, p. 14.

Servan, II, p. 574.

Servan de Sugny (Jules). Ouvrages imprimés, II, p. 68. Notice biographique sur Servan, 156. Cité, 179, 585. Manuscrits, 630.

Servan (avocat-général), I, p. 145, 146, 362; II, p. 129.

Servet, II, p. 546.

Sève : Quelles sont les causes de l'ascension de la sève, dans les arbres, au printemps, et celle de son renouvellement dans les mois d'août et de juillet, suivant le climat? Sujet de prix, I, p. 215.

Sevère, II, p. 371.

Sévigné (Mme de), II, p. 273, 326.

Sibille-Cadière (Mme), II, p. 422.

Sicard, II, p. 512, 575.

Sidoine, I, p. 5; II, p. 550.

Siége de Lyon : L'Académie, sur le rapport de Régny, forme une Commission permanente composée de ceux de ses membres qui ont pris part au siége de Lyon, ou qui ont pu en être les témoins, II, p. 540. Prix proposé sur le siége de Lyon, 534.

Simon, II, p. 595.

Slodtz, I, p. 460.

Smith, II, p. 597.

Soanne, I, p. 458.

Société de lecture et d'encouragement : Sa création à Lyon, II, p. 446.

Socrate, II, p. 423.

Soie : Trouver une manière nouvelle de décreuser la soie. Prix proposé en 1761, I, p. 201. Du perfectionnement de la teinture noire sur la soie. Prix proposé, 206. Quels sont les moyens d'augmenter la valeur des soies nationales en perfectionnant le tirage? Sujet de prix, 212. Trouver le moyen de décreuser complètement la soie sans l'énerver et sans employer le savon ni aucune autre substance alcaline. Sujet de prix pour l'année 1822, II, p. 530. Histoire de la soie considérée sous tous les rapports depuis sa découverte jusqu'à nos jours. Prix proposé, 547. Histoire de la fabrique de soieries à Lyon, depuis son origine jusqu'à nos jours. Prix proposé, II, p. 546. (Voy. Prix fondés par le prince Lebrun.)

Solignac, I, p. 90, 355.

Solon, II, p. 305.

Sommerville (Mme), II, p. 534.

Sonnerat, I, p. 359.

Souchay, II, p. 572.

Soufflot, I, p. 78, 87, 88, 302, 358, 439.

Soulacroix (Jean-Joseph). Ouvra-

Digitized by Google

ges imprimés, II, p. 54. Cité, 584, 616.

Sourd, I, p. 155.

Sozzy, I, p. 50. Notice sur Sozzy, 293. Ses ouvrages imprimés et manuscrits, 294.

Stael (Mme de), II, p. 326.

Stanislas, I, p. 89, 276.

Stassart, II, p. 595.

Statistique de Lyon et du département : Premiers travaux de l'Académie, en 1784, sur la statistique de Lyon et du département, I, p. 175. Mémoires de Pernetti, Mathon de la Cour, La Tourrette, Brisson, Gilibert, Vitet, 176. Prix proposé sur la description géographique et minéralogique du département de Rhône-et-Loire, 216. Le préfet crée une Commission de recherches sur la statistique monumentale, II, p. 316. Il institue en 1822 un comité de statistique, 318. Ce comité publie les *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, 319. Travaux statistiques de Martin aîné, 319, 407 et suiv. Nomination d'une Commission pour obéir au vœu du Ministre de l'intérieur qui a exprimé, en 1809, le désir que les travaux de la Société fussent appliqués à la rédaction d'une statistique du département, 409. L'Académie invite en 1807 tous ses membres à payer leur tribut par un Mémoire, 410. Division du travail, 411. Vues générales sur la statistique, 413. Travaux particuliers sur des sujets relatifs à la statistique du Rhône, 415. Ces recherches se ralentissent et sont interrompues.

Terme et Monfalcon proposent à l'Académie, en 1838, un nouveau projet d'exécution de la statistique du département du Rhône, 431. Il a pour bases la concentration du travail dans un petit nombre de mains, l'exclusion de l'archéologie et de l'histoire, la condensation des faits dans des tableaux, toutes les fois que des tableaux sont possibles, et le concours actif et personnel à ce travail du préfet du département du Rhône, 432. Rapport de Terme sur ce projet, 431. Le Conseil-général du département du Rhône vote une subvention pour l'impression de l'ouvrage dont Monfalcon publie, en 1839, l'introduction et le programme raisonné, 432. Mémoires sur la statistique de Lyon et du département, couronnés par l'Académie, 539. (Voy. Géologie, eaux de Lyon, etc., etc.)

Statuts et réglements de l'Académie, en 1724, I, p. 20; en 1727, p. 23; en 1758, p. 101. (Voir règlement.)

Stay, I, p. 353.

Stellatæ : Rassembler les notions acquises sur la famille naturelle des plantes, distinguées par Ray, et par Linnée sous le nom de *stellatæ*. Sujet de prix, I, p. 214.

Stievenart, II, p. 597.

Strabon, I, p. 3, 77.

Sudan (l'abbé), II, p. 350.

Sue père, I, p. 366; II, p. 575.

Sue le jeune, I, p. 361.

Suétone, I, p. 2.

Sully, II, p. 343.

Supplix, I, p. 248.

Susanne, II, p. 576.

Digitized by Google

Sydenham, II, p. 247.
Sylla, II, p. 363.
Syonnet, II, p. 282.

T

Tabard (François). Cité, I, p. 123, 145, 185; II, p. 15, 16, 17, 121, 134, 179, 212, 217, 221, 276, 352, 355, 409, 411, 485, 570, 621.

Tabareau (Charles-Henri). Ouvrages imprimés, II, p. 41. Cité, 239, 249, 276. Il reçoit de l'Académie la mission de recueillir les éléments d'un rapport sur l'institution La Martinière, 466. Son rapport sur ce sujet, 467. Cité, 583. Manuscrits, 612.

Tableaux biographiques et bibliographiques des Académiciens. (Voy. Académiciens.)

Tableau nominatif des Académiciens. (Voy. Académiciens.)

Tacite, I, p. 3.

Tainturier, II, p. 553.

Talairat, II, p. 597.

Talleyrand (le prince de), I, p. 143; II, p. 573.

Tencin (le cardinal de), I, p. 31, 42.

Terme (Jean-François). Ouvrages imprimés, II, p. 86. Cité, 431, 585.

Terrat, I, p. 136, 346.

Terre : Le système de l'aplatissement de la terre vers les pôles est-il fondé sur des idées purement hypothétiques, où peut-il être démontré rigoureusement? Sujet de prix, I, p. 214.

Tezenas, II, p. 195.

Théâtres : Quelle est l'influence des théâtres secondaires sur les mœurs des peuples, la littérature et le goût : Sujet de prix, II, p. 527.

Thésut (de), I, p. 353.

Thiaffait, II, p. 543.

Thiébault, I, p. 358.

Thiéry, II, p. 554, 594.

Thiollière, I, p. 355.

Thomas, I, p. 142. En 1785, à son retour de Nice, il passe quelques jours à Lyon, et loue une maison de campagne à Oullins, 146. Sa lettre à Ducis qu'il appelle auprès de lui, 147. Mort de Thomas, 149. Détails sur ses derniers moments, 155. Marbre funéraire posé à sa mémoire dans l'église d'Oullins, 157. Inscription gravée sur ce marbre, 158. Impromptu composé par Thomas, 161. Cité, 364. C'est du sein de l'Académie que s'élève la demande du rétablissement du monument élevé à Thomas dans l'église d'Oullins, 309, 310.

Thomas (harangue de la St.) (Voy. Fêtes.)

Thourret, I, p. 203, 361.

Tible (Mme), I, p. 174.

Tissier, de l'Académie des sciences, II, p. 267, 573.

Tissier (François). Notice biographique sur Tissier, I, p. 336. Ouvrages imprimés et manuscrits, 337; II, p. 56, 132, 227, 570.

Tissot, I, p. 185.

Tite-Live, I, p. 3.

Titon du Tillet, I, p. 38, 353.

Tolomas (le père), I, p. 82,

Digitized by Google

83. Notice biographique sur Tolomas, 267. Ses ouvrages imprimés et manuscrits, 267.

Tolozan (Jean-François), I, p. 114, 136. Ouvrages imprimés, 287. Notice biographique, 287. Cité, 364, 429; II, p. 130, 572, 575.

Torombert (Honoré). Éloge de Vouty de la Tour, II, p. 138. Notice biographique, 142. Cité, 184. Son adresse au Roi (1827) à l'occasion du projet de loi contre la liberté de la presse, 186. Son éloge de Poivre, 550. Cité, 505, 525, 585. Manuscrits, 629.

Touraille, I, p. 365.

Tournon (le comte de), II, p. 318, 430, 590.

Tourrette (Marc-Antoine-Louis Claret de Fleurieu de la), I, p. 35, 42, 49, 50, 61, 74, 76, 92, 93, 95, 96, 110, 112, 131, 145, 167, 176, 276. Notice biographique sur La Tourrette, 289. Ouvrages manuscrits et imprimés de cet académicien; 290. Cité, 340; II, p. 126, 532.

Trajan, I, p. 3; II, p. 371.

Trélis (J.-J.). Cité, I, p. 445, 458. Ouvrages imprimés, II, p. 67. Notice biographique sur Trélis, 141. Cité, 179, 184, 447, 554, 585. Ouvrages manuscrits, 629.

Tressan, I, p. 365.

Tricaud de Belmond, I, p. 17, 226. Notice biograhique sur Tricaud, 232. Ouvrages imprimés, 233. Manuscrits, 234.

Trollier de Fétan, I, p. 255; II, p. 129.

Trudaine (Charles de Montigny), I, p. 9, 11. Notice biographique sur Trudaine, 234.

Turlin, I, p. 212.

Turpin de Crissé, II, p. 323.

V

Vaivolet, II, p. 572.

Valernod, I, p. 126, 128, 261. Ouvrages imprimés, 262. Cité, 453.

Valette (Laurent Planelli de la). Notice biographique, I, p. 232.

Valette fils (Jean-Baptiste Planelli de la), I, p. 234.

Valmont de Bomare, II, p. 576.

Vanière (le père), I, p. 14, 37, 226.

Vannoz (Mme de), II, p. 136, 594.

Varin, II, p. 422.

Vasselier, I, p. 138, 139, 145. Notice, 334.

Vaucanson, I, p. 44, 352.

Venance, I, p. 366.

Ventilation : Quels sont les moyens qui peuvent produire la ventilation? Quelles sont les différentes modifications à apporter dans la confection des appareils ventilateurs? Sujet de prix, II, p. 541.

Verninac, préfet, réorganise, en 1800, l'Académie de Lyon, sous le nom d'*Athénée*, I, p. 370. Cité, 385, 430, 465. Ouvrages imprimés, II, p. 60. Notice sur Verninac, 138. Cité, 413, 441, 511, 513, 570, 622.

Verpillière (de la), I, p. 76, 91, 357.

Verpillière (Mme de la), I, p. 91, 92.

Digitized by Google

Vicq-d'Azir, I, p. 249.
Vien, II, p. 130.
Viennet, II, p. 590.
Vigée, II, p. 575.
Villars, I, p. 366; II, p. 575.
Ville (Nicolas-François de). Ouvrages imprimés et manuscrits, I, p. 267.
Villemain, II, p. 184.
Villemot. Notice biographique, I, p. 226. Ouvrages imprimés, 227.
Villeneuve, I, p. 6.
Villeroi (François-Paul de Neuville), archevêque de Lyon, I, p. 10, 242.
Villeroi (François de Neuville, maréchal de), I, p. 10, 12, 17, 61, 219.
Villers, I, p. 149, 216.
Vin : Quelles sont les causes qui font pousser le vin? Prix proposé en 1760, I, p. 200. La mixtion de l'alun dans le vin est-elle un sûr moyen de le conserver ou de rétablir sa qualité lorsqu'elle est altérée? Sujet de prix, I, p. 210.
Viricel (Jean-Marie). Ouvrages imprimés, II, p. 39, 571. Manuscrits, 607.
Visites, audiences et cérémonies, II, p. 189. (Voy. Académie.)
Visites et réceptions : L'Académie complimente MM. de Rivérieulx, Fay, Terrai et Tolozan de Montfort, Prévôts des marchands, 135, 136; M. Palerne de Savy, maire, 136.
Vitet (Louis), I, p. 138, 177. Notice biographique sur Vitet, 342. Ses ouvrages imprimés et manuscrits, 343. Cité, 430; II, p. 119, 137, 308, 412, 574.
Vitry, I, p. 82, 246.
Voisin (de Gilbert), I, p. 360.
Volta, II, p. 160.
Voltaire. Cité, I, p. xij. Vers qu'il a composés en l'honneur de l'Académie de Lyon, xiv. Cité, 15, 33, 34. Il est nommé, en 1745, associé honoraire de l'Académie, et adresse une lettre de remercîment à Pallu, 34. Détails sur son séjour de Lyon, 42. Sa réception à l'Académie, 42. Ses lettres à Bollioud, secrétaire-perpétuel, et à de Fleurieu, 48. Cité, 83. Lettre de Voltaire à de La Tourrette, secrétaire de l'Académie, au sujet de la souscription de J.-J. Rousseau pour sa statue, 95. Poncet fait hommage à l'Académie du buste de Voltaire, 129. Vers composés à cette occasion, 130. Cité, 139. Lettre de Voltaire à Bollioud-Mermet, 255. Cité, 276, 277, 332; II, p. 124, 307, 377.
Voûtes : Exposer les avantages et les inconvénients des voûtes surbaissées, dans les différentes constructions soit publiques, soit particulières. Sujet de prix, I, p. 211. Cité, 570.
Vouty de la Tour (le baron). Ouvrages imprimés, II, p. 60, 121. Son éloge par Torombert, 136. Cité, 308, 570.
Voyages : Les voyages peuvent-ils être considérés comme un moyen de perfectionner l'éducation? Sujet de prix, I, p. 212.
Vulteius, I, p. 6.
Walter-Scott, I, p. 3.
Weiss, I, p. 14.
Wildenow, II, p. 141, 253.

***

WILLEMET, I, p. 204, 212, 214, 361 ; II, p. 374.
WILLERMOZ (Pierre), I, p. 177, 324. Ouvrages imprimés, II, p. 26. Cité, 149, 370.
XIMENÈS, II, p. 376.
YART, I, p. 335 ; II, p. 375.
YOUSOUPOR (le prince de), I, p. 138.
ZACH (le baron de), I, p. 162, 363 ; II, p. 176, 445, 374.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

COLLECTION

DE

LETTRES AUTOGRAPHES

ECRITES

PAR DES MEMBRES TITULAIRES ET CORRESPONDANTS

DE L'ACADÉMIE DE LYON :

Ampère, Dugas-Montbel, Delandine, Raymond, Flachéron, Bérenger, Camille Jordan, Trélis, Marc-Antoine Petit, de Laurencin, de Rieussec père, Roux, Artaud, Sainte-Marie, Cochard, Chevrier-Corcelle, Caminet, Parat, Grognier, d'Herbouville, Jauffret, comte de Tournon, etc., etc. ;

ET

MM. de Chateaubriand, de Lamartine, Ballanche, Sauzet, de Pongerville, Mottet-Degérando, de Gasparin, Rivet, Revoil, Richard, Peignot, de Stassart, Acher, Dumas, Bignan, Labouisse, Aimé Martin, Boucharlat, Leuillon, Dugas de Bois-St-Just, Pougens, Grange, Talairat, Breghot du Lut, Péricaud, Achard-James, Boullée, Polinière, Bonnefond, Terme, de Ruolz, Ghibert, Imbert, Martin aîné, Martin jeune, Fournet, Prunelle, Dupasquier, Benoit, Brachet, Bredin, Laprade, Grandperret, Tabareau, Rey, Chenavard, Pavy, Mulsant, Legendre, Jourdan, Seringe, Guerre, Soulacroix, etc., etc. ;

Formée par J.-B. Monfalcon, pour un exemplaire de l'Histoire de l'Académie de Lyon, *par M. Dumas.*

LYON.

1840 et suiv.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

Ire SECTION.

CHAPITRE PREMIER.

ORIGINE DE L'ACADÉMIE.

L'HISTOIRE des nations prouve que, dans tous les temps, les Gaules ont été le siége des sciences et des arts. Lucien représente l'Hercule gaulois dans un âge avancé, couvert d'une peau de lion, un carquois plein de flèches à sa ceinture, appuyé sur sa massue, attirant les peuples en foule et les tenant attachés par les oreilles avec des chaînes d'or qui sortent de sa bouche. Cet Hercule faisant ses conquêtes, non par la force et les armes, ainsi que l'Hercule grec ou

égyptien, chez des Barbares ou sur des monstres, mais chez des hommes civilisés et sensibles, par le seul charme de la parole, est un emblême frappant de l'amour des Gaulois pour l'éloquence, dès les siècles les plus reculés. Chaque nation alors faisait les Dieux à son image.

Rome avouait que la Gaule avait enseigné l'éloquence au Breton, grand amateur de procès :

Gallia causidicos docuit facunda Britannos.

Caton fait honneur aux Ségusiens, nos vrais ancêtres, de l'invention de la poésie lyrique, et prétend que les Romains ne devaient pas moins en cette partie aux Ségusiens qu'aux Grecs.

La ville de Lyon, en particulier, se distingua par son amour pour les Lettres, dans les temps surtout où les habitants n'étaient pas exclusivement en proie à l'ardeur du commerce et à l'activité de l'industrie manufacturière. Quelques auteurs prétendent que les Druides y tenaient leurs assemblées, lorsque les Phéniciens et les Grecs s'y établirent. D'autres assurent qu'avant l'arrivée de Plancus et de sa colonie dans nos contrées, Plotius et Gniphon, dont Cicéron et Suétone parlent avec éloge, en étaient déjà sortis pour aller à Rome professer l'éloquence, et Gniphon fut le précepteur de Jules César. Julius Florus et son neveu Julius Secundinus jouirent, dans cette capitale du monde, d'une éclatante réputation. Quintilien, qui avait vécu avec le dernier, les met l'un et

Digitized by

l'autre au rang des plus grands orateurs. Plusieurs autres orateurs, grammairiens ou philosophes pourraient être cités. Il suffit de rappeler qu'Horace entendait avec orgueil ses vers récités par les habitants des rivages du Rhône :

Me peritus discet Iber, Rhodanique Potor;

que le grand Germanicus, le héros de Tacite, qui refusa l'empire, et composa des comédies grecques et des vers latins, avait pris naissance à Lyon; que Domitien, renonçant à l'ambition, se retira dans cette ville pour cultiver les lettres, et que, sous Trajan, Pline-le-Jeune apprit avec grand plaisir qu'on recherchait ses ouvrages chez nos libraires (1).

Est-il donc étonnant que les soixante nations des Gaules aient choisi cette métropole pour y élever un temple à Rome et à Auguste, et que, dans les jeux qui devaient se célébrer auprès de cet édifice, on ait fait entrer tous ceux qui étaient propres à étendre les facultés de l'esprit? Strabon, Tite-Live, Dion Cassius, font mention du temple et de l'autel d'Auguste, et Juvénal, qui déféra le titre d'*éloquente* à la

(1) Le Traité grec, qu'on a cru devoir à Plutarque, *touchant les fleuves et montagnes*, attribue aux Rhodiens Momorus et Atepomarus, chassés de leur royaume, la fondation de Lyon, environ 390 ans avant l'ère chrétienne. Le premier de ces princes, savant dans l'art de deviner par augure, nomma la ville *Lugdunum*, des mots *Lugum* corbeau, et *Dunum* montagne. *Whence probably our english Word* Down, dit John Oswald, traducteur anglais du traité grec. On lit aussi dans *Marmion* de Walter-Scott :

Early they took Dun-*Edin's road*. Edimbourg.

Digitized by Google

Gaule lyonnaise, fait allusion aux exercices littéraires qui se pratiquaient auprès du temple, dans ces vers fort connus :

Palleat ut nudis pressit qui calcibus anguem
Aut Lugdunensem rhetor dicturus ad aram.

Qu'il devienne aussi pâle que celui qui, nu-pieds, marche sur un serpent, ou qu'un rhéteur prêt à monter à la tribune de Lyon.

Personne n'ignore sur quoi se fondait cette crainte de l'orateur.

Dans les combats d'éloquence grecque et latine qui avaient été institués par Caligula ou plutôt par Auguste, les vaincus étaient obligés de fournir les prix aux vainqueurs et de faire leur éloge; il paraît même qu'ils devaient effacer leurs écrits avec une éponge ou avec la langue, à moins qu'ils ne préférassent d'être battus de verges ou jetés dans le fleuve voisin. Cette terrible alternative ne frappait-elle que les auteurs des ouvrages qui déplaisaient au tyran? Était-ce une loi générale pour les vaincus, dans les concours annuels? Mais faire effacer avec la langue de méchants écrits, ne paraît pas le meilleur moyen d'en faire composer de parfaits. La rigueur des lois n'assure pas toujours la bonté des mœurs.

Bien qu'il ne reste aucun monument de ces combats d'éloquence, et qu'on ait gardé seulement le souvenir d'un code sévère et bizarre, dont rien n'a constaté l'application, l'existence du temple d'Auguste n'en est pas moins démontrée. Il était nommé *Athœneum*, du nom de Minerve, et l'église d'Ainay

nous en offre encore des vestiges et dans ses colonnes tronquées et dans l'altération de son nom. Sidoine Apollinaire et Pierre de Marca décrivent cet Athénée ainsi que l'édifice où les orateurs lisaient leurs ouvrages.

Rome continua pendant long-temps de prendre à Lyon, et sans doute dans son Athénée, des professeurs et des orateurs dont je crois superflu de rappeler ici les noms ; mais je puis raisonnablement attribuer à cette institution célèbre l'origine de nos exercices académiques, et le penchant pour les sciences et les arts, que les Lyonnais n'ont cessé de montrer d'âge en âge.

Aux jeux littéraires de Caligula succéda, dans le quatrième siècle, l'établissement des écoles municipales. Les professeurs enseignaient publiquement ; ils étaient entretenus aux frais de la ville. On remarque parmi eux le rhéteur *Eumène* qui prononça l'éloge de l'empereur *Constance Chlore*. Mieux payé que ne le sont de nos jours les professeurs de rhétorique, il recevait annuellement 26,000 fr. de notre monnaie, dont il faisait l'abandon pour l'entretien des écoles.

Les révolutions du cinquième siècle, le plus orageux pour notre cité, n'y éteignirent ni l'amour des lettres, ni l'illustration qu'elles donnent aux lieux et aux personnes. A cette époque, on la nommait le *Gymnase commun du monde en deçà des mers* (1).

(1) *Publicum citra marini orbis Gymnasium.*

Digitized by Google

On disait que la *Sagesse y avait placé son siége ordinaire* (1).

La langueur léthargique des trois siècles suivants s'y fit moins sentir que partout ailleurs. Pour professer dans les autres villes, il fallait, suivant Héric d'Auxerre, avoir étudié à Lyon. Charlemagne y mit le fameux Leydrade à la tête des églises et Florus à la tête des écoles. Notre patrie conserva le titre fastueux de *mère et nourrice de la philosophie*. Dans les temps postérieurs, elle ouvrit son sein à un grand nombre de Conciles.

Une vive source de lumières pour la France, le XVIe siècle, en répandit nécessairement quelques rayons sur nous. On vit prospérer à Lyon, dès le commencement de ce siècle, une Académie littéraire, la première établie dans le royaume. Cette Académie avait pris son nom du lieu où elle tenait ses assemblées au-dessus de l'église de *Fourvières*, reste du palais des empereurs. Une lettre latine d'Humbert Fournier, écrite en 1506, à Symphorien Champier, rend compte des occupations de la Société dont ils étaient membres tous deux. Le poète Vulteius ou Vouté, se joint à lui pour nous faire connaître huit de ces anciens nourrissons des Muses lyonnaises. Ce sont : *Humbert de Villeneuve*, d'abord avocat à Lyon, ensuite lieutenant-général de la sénéchaussée en 1490, et enfin, premier président du parlement

(1) *Sapientia Lugduni familiare consistorium collocavit.*

Digitized by Google

de Bourgogne en 1505 ; *Hugues Fournier*, qui lui succéda dans cette dignité en 1515 ; *Humbert* et *Benoît Fournier*, ses frères ; *Gonsalve de Tolède*, médecin de la reine Anne de Bretagne, auquel Humbert Fournier prodigue les éloges ; *Benoît Court*, jurisconsulte, auteur d'un commentaire sur les arrêts de la cour d'amour, d'un traité des jardins et de quelques autres ouvrages ; *André Brian*, médecin de Louis XII ; et *Symphorien Champier*, médecin du duc de Lorraine, célèbre alors par ses écrits.

Dans la suite, Nicolas de Lange, premier président et lieutenant-général du Présidial de Lyon, ayant acheté la maison où l'Académie de Fourvières avait tenu ses assemblées, ou bien, pour concilier les érudits sur ce point, s'il est possible, de Lange ayant acheté une maison près de là, essaya d'y former une nouvelle Académie. Mais l'exil volontaire auquel cet homme, vertueux et savant, se condamna pour ne pas entrer dans la ligue, a laissé une existence si courte et si traversée à cette Académie, appelée *angélique*, qu'on ignore aujourd'hui jusqu'aux noms de ceux qui la composaient.

Le voyageur Monconys, qui alla chercher en Égypte quelques traces de la philosophie de Trismégiste, parle de l'institution d'une assemblée de physique, dans la ville où il exerça les fonctions de lieutenant-criminel (1). Et si j'ajoute à toutes ces associations

(1) *Voyages* de M. de Monconys, *t. I*, *p.* 6.

Digitized by Google

savantes et littéraires les brillantes réunions d'érudits et de gens d'esprit que présidait notre belle Louise Labé, il me sera permis de rattacher à l'Athénée du temple d'Auguste l'Académie de Lyon, fondée en 1700, et de conclure qu'elle fut relevée sur les ruines de cet antique Lycée, où soixante nations des Gaules vinrent, en chœur, rendre hommage aux Filles de mémoire et suspendre à leur autel les dépouilles de l'ignorance et de la barbarie.

CHAPITRE II.

PRÉCIS CHRONOLOGIQUE.

(1700 A 1725.)

L'Académie de Lyon doit son premier établissement à sept ou huit personnes non moins liées par l'amitié que par leur goût pour les sciences et les belles-lettres. Il faut distinguer parmi elles Brossette, Falconnet et du Puget (1). La liste des Académiciens,

(1) Dans sa lettre à Boileau, en date du 10 avril 1700, Brossette dit que l'Académie n'est composée que de sept personnes, dont les noms sont indiqués en note dans cet ordre : MM. Dugas, Falconnet, Brossette, de Serres, du Puget et les PP. de St-Bonnet et Fellon, jésuites. Ce dernier n'est jamais nommé dans les procès-verbaux, et je n'ai trouvé, à son

Digitized by

par ordre de réception, les fera tous connaître dans la deuxième section de ce volume. Leurs noms y seront accompagnés de détails biographiques et bibliographiques qu'il est dès-lors superflu de reproduire dans le cours de mon récit. Quant aux ouvrages qui n'ont pas été imprimés et qui n'existent pas dans la bibliothèque de la ville, dont M. A. F. Delandine a publié le catalogue, ou dans celle de l'Académie, ils paraissent tout-à-fait perdus pour le temps présent et pour la postérité. Il serait sans utilité d'en rappeler le titre, puisque l'homme studieux ne pourrait les consulter nulle part, et le moindre inconvénient de ce travail serait de fastidieuses longueurs.

L'assemblée du 30 mai 1700, regardée comme la première, est remarquable par une circonstance singulière. Elle fut employée à discuter avec soin la fameuse démonstration de Descartes sur l'existence de Dieu, tirée de la propre idée et de la définition du souverain Être, et si connue dans l'école sous le nom de démonstration *à priori* de l'existence de Dieu. C'est avoir suivi heureusement le précepte *à Jove principium*.

MM. Falconnet, de la Valette père, le président Dugas et l'intendant de Trudaine, offrirent succes-

sujet, aucun renseignement dans les porte-feuilles académiques. Thomas Bernard Fellon est auteur de deux poèmes latins : l'un sur l'*aimant*, et l'autre sur le *café*. Il fut loué par Boileau. Le P. Fellon avait quitté Lyon en 1701, avant que l'on eût commencé à rédiger des procès-verbaux académiques. Il était né à Avignon le 12 juillet 1672, et il est mort le 25 mars 1759.

Digitized

sivement un asile à l'Académie naissante. Mais l'archevêque de Lyon, François Paul de Neuville de Villeroi, nommé protecteur en 1715, après le maréchal de Villeroi, gouverneur, l'admit dans son palais, en 1717, et dans celui du gouvernement qu'il habita, lorsque le besoin de réparations lui fit quitter l'archevêché.

Ce prélat, qui approuva les réglements dressés depuis plusieurs années, était fort assidu aux exercices littéraires ; il y prenait une part active et personnelle. A ses propres ouvrages, il faisait succéder des réflexions sur ceux d'autrui. Ainsi, M. Aubert ayant lu, un jour, un discours sur les Vestales à Rome, dont le nombre n'était d'abord que de quatre, et fut porté à six sous le roi Servius, Monseigneur releva une omission qui lui parut importante. Il fit remarquer que lorsqu'une vestale laissait éteindre le feu sacré, elle était punie du fouet par la main même du Grand-Prêtre. Il concourut avec empressement à l'ordre de travail qui fut réglé, en 1717, pour la traduction du Traité de Cicéron sur la nature des Dieux. Deux bureaux furent formés : le premier, pour s'occuper de la traduction ; le second, pour examiner chaque mois le travail qui aurait été fait. Les PP. de Colonia et Lombard furent chargés de rédiger les notes. Mgr. l'archevêque, avec le P. Lelièvre, se réserva le soin de revoir l'ouvrage. En 1718, il communiqua un sermon de sa composition ; et, quoiqu'il soit nécessaire de supposer une part à la flatterie dans l'éloge que

Digitized by

reçoit un archevêque et un protecteur, ce discours parut touchant et rempli d'une éloquence simple et majestueuse. Il devait être prononcé à la cloture d'une mission faite à l'église de l'Hôtel-Dieu, et avait pour texte : *Repleti sunt spiritu sancto et locuti sunt variis linguis.* Il faut que ce sermon ne fût pas, en effet, dépourvu de mérite, puisque le P. Lelièvre, qui s'y connaissait, dit : « Mgr. l'archevêque nous a donné le pouvoir de prêcher, aujourd'hui il nous en donne l'exemple. » Enfin, l'archevêque voulant que la protection qu'il accordait à l'Académie, lui procurât de nouveaux honneurs et des avantages solides, offrit d'employer son crédit à l'obtention de Lettres Patentes pour l'établissement de cette Compagnie. Il les obtint. Elles termineront ce chapitre.

De leur côté, les intendants de la Généralité et les Prévôts des marchands de Lyon, demandaient tous à être admis dans le sein de l'Académie, et se plaçaient, suivant leur vœu, dans la classe des associés dont le nombre était illimité, ou, lorsqu'une place devenait vacante, dans la classe des résidents composée d'abord de vingt-cinq personnes. Le premier intendant reçu fut M. de Trudaine qui avait conçu le dessein de fonder une Académie, et qui, la trouvant formée, lui fit reprendre chez lui, en 1709, les séances qu'elle avait interrompues. En 1714, M. Méliand, son successeur, expliqua dans une séance plusieurs usages de la police intérieure de Paris. Ce fut le même jour que Brossette lut son commentaire sur

Digit

les œuvres de Boileau. Il s'en occupait déjà depuis long-temps, puisque l'auteur de l'*Art Poétique* écrivait à son commentateur, le 29 juillet 1700, en parlant de la nouvelle Académie : *Dites-leur que c'est à des lecteurs comme eux que j'offre mes écrits* (1). M. Lepoulletier qui vint, en 1718, occuper la place de M. Méliand, ne fit son entrée à l'Académie qu'en 1720.

Dans le mois d'août 1714, M. Brossette, qui avait été choisi pour secrétaire de l'Académie, dès la naissance de ce corps, lui annonça qu'une compagnie d'amateurs de musique s'était formée depuis peu dans cette ville, et donnait des concerts tous les mercredis. M. le maréchal de Villeroi, gouverneur de la pro-

(1) Boileau avait écrit à Brossette, le 2 juin 1700 : « Je suis ravi de « l'Académie qui se forme en votre ville. Elle n'aura pas grande peine à « surpasser en mérite celle de Paris, qui n'est maintenant composée, à « deux ou trois hommes près, que de gens du plus vulgaire mérite, et qui « ne sont grands que dans leur propre imagination..... Je suis persuadé » que dans peu ce sera à l'Académie de Lyon qu'on appellera des juge- « ments de l'Académie de Paris. » Brossette répondait : « Notre Académie « naissante est bien sensible aux bontés que vous lui témoignez. C'est un « grand motif d'émulation pour nous, et nous devons regarder vos éloges « comme d'utiles leçons. » Il disait ailleurs au grand satirique, qui demandait souvent des nouvelles des assemblées : « Notre Académie lutte autant « qu'elle peut contre le mauvais goût du *siècle*, et nous tenons tous pour « l'antiquité. »

Dans l'attachement que Despréaux manifestait pour notre patrie, on retrouve l'empreinte de son caractère. « Je vous prie, écrivait-il à Brossette, « de bien témoigner mes respects à MM. de la ville de Lyon, et de leur bien « marquer que je ne perdrai jamais l'occasion de célébrer une ville qui a « été pour ainsi dire, par ses pensions, la mère nourrice de mes Muses « naissantes, et chez qui autrefois on obligeait les méchants auteurs d'effa- « cer eux-mêmes leurs écrits avec la langue. »

Digitized by Google

vince, ayant témoigné le désir d'être agrégé à cette société, ceux qui la composaient voulurent marquer combien ils étaient sensibles à cet honneur, en établissant l'association sous une forme certaine et régulière. Ils prièrent M. Brossette d'en rédiger les statuts. Ils demandèrent aussi à l'Académie un nom et une devise pour leur assemblée dont plusieurs Académiciens firent partie. C'était une branche collatérale de la famille d'Apollon. Il n'est pas étonnant qu'après un demi-siècle environ, toute la famille ait été définitivement réunie.

Examinons rapidement le régime intérieur des séances et les principaux travaux de l'Académie pendant la période que je parcours en ce moment. Aux périodes suivantes, le rapprochement des temps, la nature des choses, la direction des esprits, et même les circonstances politiques, leur donneront peut-être plus d'importance et d'intérêt.

Les séances se tinrent le lundi de chaque semaine jusqu'en 1718, le mardi jusqu'en 1720, le lundi jusqu'en 1724, et, enfin, depuis lors jusqu'à nos jours, le mardi leur a été exclusivement consacré. Il y a eu pendant très peu de temps deux assemblées par semaine. En 1714, le directeur que l'on nomma Président depuis la révolution, changeait tous les trois mois. Depuis 1720, il en a été nommé un pour un an dans chaque classe; de sorte qu'un des deux présidents fait, en séance publique, le rapport des travaux académiques d'un semestre; deux séances

Digitized by Google

publiques ayant lieu chaque année. Cet usage a été observé jusqu'en 1793.

Tous les savants, étrangers et nationaux, les hommes les plus élevés en dignité, lorsqu'ils passaient à Lyon, sollicitaient l'honneur d'être admis aux assemblées. On y reçut tour-à-tour le romain Jacques Capecci, secrétaire de la reine de Pologne, auteur dramatique, traducteur des pièces de Corneille, Racine et Molière (27 août 1714). Le marquis d'Harlincourt, petit-fils du maréchal de Villeroi et neveu de l'archevêque : il revenait de sa glorieuse campagne de Hongrie (31 mai 1718) : Daniel Maïchel de Stuttgard (13 janvier 1719), qui improvisait en latin avec la plus grande facilité et qui obtint un certificat, dans la même langue, de ses assistances à l'Académie ; Frédéric-Charles Baron de Salzbourg (25 avril 1719) ; le comte Massetti de Ravenne et le chevalier Fontana (5 février 1720) ; le marquis de Saint-Sulpice, le docteur Serron (12 février 1720), etc. (1).

On pense bien que le P. de Colonia était, à l'é-

(1) C'est sans doute dans cette période de 1700 à 1725 que, suivant M. Weiss (*Biographie universelle*, t. XLVII, p. 451), l'Académie de Lyon serait venue recevoir en corps, à l'entrée de la ville, le P. Vanière, qui se rendait de Toulouse à Paris. Mais si ces honneurs, réservés d'ordinaire aux princes, ont été rendus par la Compagnie à l'auteur d'un poème qui est écrit en langue morte et que personne ne lit plus, il faut qu'elle n'ait pas tenu à en conserver le souvenir dans ses fastes ; car les procès-verbaux n'en font nulle mention, et l'auteur du *Prædium rusticum* n'a pas été placé au rang de ses associés.

Digitized by Google

poque dont je parle, un des Académiciens les plus laborieux. Dans le mois de juin 1718, il lut des réflexions critiques sur les inscriptions des monuments publics, lesquelles, suivant son avis, et suivant le bon sens, doivent être simples, courtes et nobles. Il aurait dû ajouter, selon moi, qu'il faut toujours les composer dans la langue nationale (1). L'occasion de cette dissertation était la statue équestre de Louis XIV, érigée sur la place de Bellecour, en 1713 (2). L'Académie s'occupa long-temps des inscriptions qui devaient être placées sur le piédestal de ce monument, et n'en arrêta la rédaction qu'en 1742. Elles ont été bonnes, si le temps fait quelque chose à l'affaire. Après la contagion dont Marseille fut affligée en 1720, cette ville invita Colonia

(1) C'était l'avis de Voltaire et de d'Alembert, et qui, mieux est, de Boileau, grand amateur de l'antiquité. Il écrivait à Brossette en 1701 : « Je « suis assuré que si Térence et Cicéron revenaient au monde, ils riraient « à gorge déployée des ouvrages latins des Fernel, des Sannazar et des « Muret. Il y a beaucoup de français dans tous les vers latins des poètes « français qui écrivent en latin aujourd'hui ; vous me ferez plaisir de parler « de cela dans votre Académie, et d'y agiter cette question : *Si l'on peut « bien écrire dans une langue morte ?* » L'Académie de Lyon agita la question, et fut de l'avis de Boileau.

(2) Cette statue avait été jetée en bronze à Paris, en 1674. Les deux figures, qui étaient d'un seul jet, avaient quinze pieds de haut et pesaient environ trente milliers. L'ouvrage était de Martin Desjardins, sculpteur du roi. Il fut rendu à Lyon le 2 août 1701. Les statues du Rhône et de la Saône qui décoraient le piédestal étaient des frères Coustou, Lyonnais ; le piédestal et tous les autres ornements, de Chabry père. Voyez *Ancienne statue de Louis XIV à Lyon*, par M. Artaud, de l'Académie de cette ville. Lyon, Barret, 1826, in-8°.

Digitized by Google

à composer les inscriptions propres à exprimer la reconnaissance publique envers ceux dont les belles actions, dans ces temps malheureux, s'emparèrent pour jamais de la mémoire des hommes. L'auteur soumit son travail à l'Académie de Lyon; il lui communiquait, à mesure qu'il en composait quelques parties, son histoire ecclésiastique, civile et littéraire.

En 1720, les jésuites du Petit-Collége, voulant manifester leur considération et leur attachement pour l'Académie, lui dédièrent des thèses de littérature soutenues par leurs écoliers d'humanités. Sur l'invitation qu'elle en reçut, l'Académie assista à ces exercices, et s'étant rassemblée au gouvernement, elle se rendit en corps à l'église du Petit-Collége, ayant en tête le prélat son protecteur; l'année suivante, le régent de la même école, le P. Duchastelard, récita une harangue pour l'ouverture des classes, en présence de MM. le Prévôt des marchands et échevins. Ce discours était principalement en l'honneur de l'Académie. Le programme publié à cette occasion portait ces mots : *Litteras in prisco Lugduno florentes, in novo reflorescentes, dicet orator lugdunensis.* L'orateur fit l'éloge de l'Académie en général et de la plupart des Académiciens en particulier, et remit au secrétaire Brossette, l'extrait de sa harangue. Dans la suite, l'Académie assista de même à un grand nombre de thèses qu'on lui fit l'honneur de lui dédier dans le Grand-Collége, dans le Petit-Collége et dans celui des Dominicains.

Digitized by

La première séance publique de l'Académie eut lieu au palais de l'Archevêché, le mardi 12 décembre 1724. M. Brossette y fit lecture des Lettres Patentes que je vais transcrire. M. de Glatigny aîné prononça un discours sur l'origine, le progrès et le rétablissement de la Compagnie. Le P. Follard lut une ode et une fable sur le même sujet. A cette époque, les Académiciens vivants étaient, dans l'ordre de réception, indépendamment de M. le Maréchal de Villeroi et de Mgr. l'Archevêque, MM. Dugas, Brossette, Colonia, Tricaud, de St-Fonds, Aubert, Cheynet, de Glatigny père, Duperon, Laisné, de Glatigny fils aîné, de Glatigny fils cadet, Pestalozzy, de Curis, de Fleurieu, Lombard, de Grolier, de Regnault, Michon, Dugas fils, de Billy, de Bussy, Folart et de Faraman. Il manquait un Académicien pour compléter le nombre de vingt-cinq. On nomma M. Dulieu.

LETTRES PATENTES DU ROY,

PORTANT ÉTABLISSEMENT D'UNE

ACADÉMIE

DES SCIENCES ET DES BELLES-LETTRES, ÉTABLIE A LYON PAR LETTRES PATENTES DU ROY.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir salut. Nôtre très cher et bien amé cousin le maréchal duc de Villeroy, gouverneur et lieutenant général de notre bonne ville de Lyon, provinces de

Digitized by Google

Lyonnois, Forest et Beaujolois, nous a très humblement fait remontrer que plusieurs villes de nôtre royaume se sont signalées à l'envi par l'établissement des Académies, qui ont pour objet les Sciences et les Beaux-Arts. La France doit en partie à ces heureux établissemens la grandeur, la politesse et la supériorité qui l'ont renduë l'admiration et le modèle des autres nations de l'Europe. Il y a eu dans tous les temps dans nôtre bonne ville de Lyon, si célèbre par l'étendue de son commerce, des personnes qui se sont distinguées par leurs talens et par le progrès qu'elles ont fait dans les plus nobles exercices, il s'y est formé depuis plusieurs années une Assemblée académique dans laquelle les sciences et les belles-lettres ont été cultivées avec beaucoup de succès. D'autres citoyens de cette seconde ville du royaume, qui ont du goût pour la musique et pour les beaux-arts, s'assemblent aussi depuis long-temps à des jours certains, pour faire des concerts et pour cultiver les connoissances qu'ils ont acquises dans les sciences : les uns et les autres ont même commencé à faire construire des bâtimens nécessaires et convenables à des exercices si utiles au public, sur un fonds qui leur a été concédé à cet effet par les Prévôts des marchands et échevins de la même ville; ils ont aussi fait des statuts pour l'une et pour l'autre de ces Académies. Mais comme cet établissement ne pourroit subsister s'il n'étoit soutenu par nôtre autorité, nôtre dit cousin le maréchal duc de Villeroy toujours attentif au bien de nôtre État, et à ce qui peut augmenter la splendeur de la ville de Lyon et donner une juste émulation à ceux qui ont des dispositions pour les sciences, les belles-lettres et les beaux-arts, nous a très humblement suplié d'accorder nos Lettres Patentes pour assurer un établissement si loüable et si utile, et pour autoriser les assemblées de ces deux Compagnies différentes, sous le titre général d'Académie, et les mettre en état de continuer leurs exercices,

Digitized by Google

suivant et conformément aux statuts qui ont été dressés à cet effet. A ces causes, de l'avis de nôtre Conseil, voulant favoriser le progrès des sciences, des belles-lettres et des beaux-arts dans nôtre bonne ville de Lyon, nous avons, de nôtre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale permis, aprouvé, autorisé, permettons, aprouvons et autorisons par ces présentes signées de nôtre main lesdites assemblées et conférences, voulons et ordonnons qu'elles soient continuées à l'avenir dans la ville de Lyon sous le nom d'Académie des sciences, des belles-lettres et des beaux-arts; laquelle sera divisée en deux compagnies, l'une sous le nom d'Académie des sciences, des belles-lettres; l'autre sous celui des beaux-arts : châcune desquelles tiendra ses assemblées séparément et aura ses matières et fonctions différentes, et pour cette fois seulement avons nommé pour protecteur de cette Académie nôtre dit cousin le maréchal duc de Villeroy; laissant dans la suite la liberté d'en élire un autre aux personnes qui la composeront, dont le nombre et les exercices se régleront suivant les statuts et les réglemens arrêtez le premier juillet mil sept cens vingt-quatre ci-attachez sous le contre-sçel de nôtre chancellerie, lesquels nous avons confirmés et homologués, confirmons et homologuons. Si donnons en mandement à nos amez et feaux les gens tenans nôtre cour des monnoyes, senechaussée, et siége présidial de Lyon, et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il apartiendra, que ces présentes ils ayent à faire enregistrer et exécuter selon leur forme et teneur, pleinement, paisiblement et perpétuellement faisant cesser tous troubles et empêchemens à ce contraires. Car tel est nôtre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, avons fait mettre nôtre sçel à cesdites présentes, aux copies desquelles collationnées par un de nos amez et feaux conseillers, secrétaires; voulons que foi soit ajoutée comme à l'original.

Digitized by Google

Donné à Versailles, au mois d'août, l'an de grâce mil sept cens vingt-quatre, et de nôtre règne le neuvième. *Signé*, Louis. *Et sur le replis*, par le Roy. Fleuriau, *et à côté visa*, Fleuriau, et sçellées du grand sçeau, et armes de Sa Majesté sur cire verte, attachées avec lacs de soye verte et rouge, et contresçellées.

Enregistrées ez registres du Greffe de la cour des monnoyes de Lyon par le greffier plumitif en icelle soussigné, suivant l'arrêt de ce jour quatre septembre mil sept cens vingt-quatre.

Signé : Legras.

Suivant le jugement cejourd'hui rendu en la senechaussée Chambre du conseil et Présidial de Lyon, au rapport de Monsieur le Président et Lieutenant général sur les conclusions de M. le Procureur du Roy, lesdites lettres ont été enregistrées ez registres du Greffe de ladite senechaussée par moi greffier soussigné, le treizième septembre mil sept cens vingt-quatre.

Signé : Prestre.

STATUTS ET RÉGLEMENS.

Article Ier.

La Compagnie, qui cultivera les sciences et les belles-lettres, sera composée de vingt-cinq personnes ; elle s'assemblera un jour de chaque semaine, et tiendra ses conférences pendant deux heures au moins.

II.

Au commencement de chaque année, la même Compagnie élira un Directeur qui présidera aux assemblées et les convoquera extraordinairement ; il recueillera les voix et prononcera les délibérations. Il portera la parole dans

Digitized by Google

les occasions qui se présenteront ; il veillera au bon ordre et à l'observation des réglemens. En son absence, celui qui aura été Directeur l'année précédente, remplira sa place et fera toutes ses fonctions.

III.

La Compagnie aura un Secrétaire perpétuel, qui tiendra la plume dans toutes les assemblées dont il tiendra le journal.

IV.

Les matières de littérature et de critique seront le principal objet des conférences ; néanmoins il sera libre aux Académiciens de choisir telle matière qu'ils voudront pour entretenir la Compagnie, chacun à leur tour.

V.

Les personnes, qui demanderont à être reçues, seront proposées par le Directeur ; dans la séance suivante, les suffrages seront donnés par scrutin et en secret, et, huit jours après, le sujet sera reçu à l'assemblée.

VI.

Celui qui sera reçu fera un discours en forme de remercîment, dans lequel il fera entrer l'éloge du Roi, celui du Protecteur de l'Académie et celui de l'Académicien dont il tiendra la place, et le Directeur y répondra.

VII.

Il n'y aura que les Académiciens qui puissent avoir entrée dans les assemblées particulières. Il y aura néanmoins, tous les ans, deux assemblées publiques qui seront les premières après la Saint-Martin et après Pâques.

VIII.

La Compagnie destinée à l'exercice des beaux-arts sera distinguée en trois classes : la première sera composée des

Digitized by Google

Académiciens ordinaires et honoraires ; la seconde, des Académiciens associés ; et la troisième, des Académiciens pensionnaires.

IX.

Elle élira toutes les années un Directeur, un Inspecteur, deux Syndics et deux Secrétaires. Elle nommera aussi un Trésorier dont les fonctions dureront trois années, et un Bibliothécaire qui sera perpétuel.

X.

Elle s'assemblera deux fois par semaine : l'une pour les concerts de musique, et l'autre pour les conférences sur les beaux-arts.

XI.

Le nombre de ceux qui formeront les concerts ne sera pas limité, afin de n'en pas exclure les bons sujets qui se présenteront.

XII.

Aucun Académicien, tant de la Compagnie destinée aux sciences et belles-lettres que de celle des beaux-arts, ne pourra produire, au nom de l'Académie, ou en qualité d'Académicien, aucun ouvrage qu'il n'ait été auparavant examiné et approuvé dans l'assemblée des officiers de sa Compagnie, dont sera fait mention sur le registre.

XIII.

Chacune des deux Académies aura une devise dont elle pourra marquer ou sceller ses lettres, titres, papiers, livres et autres effets et les actes qui émaneront d'elles.

XIV.

Les deux Compagnies pourront, chacune en ce qui les concerne, étendre et expliquer les présens réglemens, et y ajouter ou diminuer suivant les occurrences.

Digitized by

Les réglemens ci-dessus ont été vus et approuvés par l'Académie des sciences et des belles-lettres, extraordinairement assemblée le premier jour de juillet 1724. Signé : Claret Delatourette, *Directeur*, et Brossette, *Secrétaire*.

Les mêmes réglemens ont été vus et approuvés par l'Académie des beaux-arts, assemblée extraordinairement le 1er juillet 1724. Signé : Delafrasse de Seinas, *Directeur ;* Girard, *Inspecteur ;* J. P. Christin, *Bibliothécaire perpétuel ;* Quinson, *Trésorier ;* Boesse, *Capitaine de la ville ;* Grimod de la Reynière, Bussy de la Martisière et le chevalier De Serre, *Secrétaire*.

STATUTS ET RÉGLEMENS

Imprimés en 1727.

Article Ier.

L'Académie aura un Protecteur.

II.

Elle sera composée de vingt-cinq Académiciens, établis à Lyon. On pourra aussi en recevoir d'honoraires, résidens en d'autres lieux.

III.

L'Académie aura deux officiers : un Directeur et un Secrétaire.

IV.

A la fin de chaque année, l'Académie élira le Directeur, à la pluralité des voix : sa fonction durera une année, et il ne pourra être continué.

V.

Le Directeur présidera aux assemblées, et les convoquera extraordinairement; il recueillera les voix, prononcera les délibérations, portera la parole dans toutes les

Digitized by Google

occasions, et veillera au bon ordre et à l'observation des réglemens.

VI.

En l'absence du Directeur, sa place sera remplie par celui qui aura été Directeur immédiatement avant lui; et au défaut de l'un et de l'autre, par le plus ancien Académicien.

VII.

Le Secrétaire de l'Académie sera perpétuel. Il tiendra un journal des assemblées; il fera l'extrait des discours qui seront lûs ou prononcés, dont les Académiciens lui remettront des copies : il écrira les lettres, et fera les réponses, au nom et de l'avis de la Compagnie.

VIII.

Tous les trois mois, le Secrétaire fera lecture à la Compagnie de son registre, qui sera ensuite signé par le Directeur.

IX.

La Compagnie nommera un Académicien, pour remplir les fonctions du Secrétaire, en son absence.

X.

Dans les assemblées, il n'y aura de places marquées que pour le Directeur et le Secrétaire. Les autres Académiciens se placeront sans distinction.

XI.

On fera un catalogue qui contiendra le nom du Protecteur et ceux de tous les Académiciens, selon l'ordre de leur réception.

XII.

Les scéances se tiendront un jour de chaque semaine. Elles commenceront à trois heures après midi, et dureront deux heures au moins.

Digitized by

XIII.

Les Académiciens seront exacts à assister aux assemblées, et à s'y rendre à l'heure marquée.

XIV.

Les vacances de l'Académie commenceront à la Nôtre-Dame de septembre, et finiront à la Saint-Martin.

XV.

Les sciences et les belles-lettres seront l'objet des conférences, et, à l'exception des matières de théologie, il sera libre aux Académiciens de choisir tels sujets qu'ils voudront, pour les dissertations qu'ils feront chacun à leur tour.

XVI.

A la fin de chaque scéance, le Directeur avertira celui des Académiciens qui devra parler la scéance suivante.

XVII.

Lorsqu'un Académicien lira sa dissertation, il ne sera point permis de l'interrompre.

XVIII.

Après la lecture de la dissertation, le Directeur demandera aux Académiciens s'ils ont quelque chose à propossr sur ce qui aura été dit. Si le temps ne le permet pas, on renvoira les observations au commencement de la scéance prochaine.

XIX.

Les Académiciens proposeront leurs sentimens avec modération, et seront attentifs à éviter tout ce qui pourrait blesser la politesse.

XX.

Le secret sera exactement observé par les Académiciens.

Digitized by Google

XXI.

Lorsque les Académiciens honoraires envoiront un discours à l'Académie, il sera lû par celui à qui il aura été adressé.

XXII.

Il y aura tous les ans deux assemblées publiques : l'une, après la Saint-Martin ; et l'autre, après Pâques.

XXIII.

Ceux qui se présenteront pour être reçus, seront proposés par le Directeur. Dans la scéance suivante les suffrages seront donnés par scrutin, et le nouvel Académicien viendra prendre sa place le jour qui lui sera indiqué.

XXIV.

Pour être élu Académicien, il faut être de bonnes mœurs et d'une probité reconnuë ; avoir l'âge de vingt-cinq ans, l'agrément du Protecteur et les deux tiers des voix des Académiciens présens. On ne pourra néanmoins recueillir les suffrages pour l'élection, ni pour aucune autre délibération, si l'assemblée n'est composée de douze Académiciens.

XXV.

Les réceptions des Académiciens se feront dans une assemblée publique extraordinaire, qui sera indiquée par le Directeur.

XXVI.

Lorsque celui qu'on aura élû viendra prendre place dans l'Académie, il prononcera un remerciment, dans lequel il fera entrer l'éloge du Protecteur et celui de l'Académicien à qui il succède. Le Directeur lui répondra.

XXVII.

Le Secrétaire remettra une copie des statuts au nouvel

Digitized by Google

Académicien, et lui fera signer sur le registre l'acte de sa réception.

XXVIII.

On ne pourra lire aucun discours dans les assemblées publiques, qu'il n'ait été vû par le Directeur.

XXIX.

Si quelqu'un des Académiciens quitte la ville pour s'établir ailleurs, il sera mis au rang des Académiciens honoraires, s'il le demande; et sa place sera remplie conformément aux réglemens.

XXX.

On ne pourra prendre la qualité d'Académicien dans les ouvrages que l'on donnera au public, sans le consentement par écrit de la Compagnie.

XXXI.

Les Académiciens sont invités d'entretenir des relations avec les savans et les gens de lettres, tant du royaume que des païs étrangers, et de faire part à l'Académie des nouvelles littéraires qu'ils auront reçûës.

XXXII.

Le sceau de l'Académie représentera l'ancien temple de Lyon, tel qu'on le void sur les médailles des premiers empereurs romains. On y a joint ces mots : ATHENÆUM LUGDUNENSE RESTITUTUM. MDCC.

XXXIII.

Au commencement de chaque année, on lira à l'assemblée ces réglemens, et ceux qui pourront y être ajoutés dans la suite.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

1725 A 1750.

La Compagnie des Beaux-Arts, de laquelle je n'ai pas à m'occuper, fit construire, pour son usage, le bâtiment du *Concert*, qui devint ensuite la propriété de la ville. Mais il fallait établir d'une manière fixe et indépendante, la Société-mère, l'Académie des Sciences et Belles-Lettres. Ce fut l'objet de l'acte suivant :

ACTE CONSULAIRE

EN FAVEUR DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET DES BELLES-LETTRES ÉTABLIE A LYON.

Du jeudy septième mars mil sept cent vingt-six, après midy, en l'Hôtel commun de la ville de Lyon, y étant.

Messire Laurens Dugas, chevalier conseiller du Roy, président en la cour des monnoyes senechaussée et siége présidial de Lyon, prévôt des marchands, Messire Claude Bollioud Defetan, chevalier seigneur de Chanzieux et du Milaney, conseiller du Roy en ladite cour des monnoyes senechaussée et Présidial, lieutenant en la jurisdiction de la douane de cette ville, Noble Pierre Gaultier conseiller secrétaire du Roy Maison Couronne de France, Messire Jacques Terrasse chevalier conseiller du Roy, trésorier de

Digitized by

France au bureau des finances de cette généralité, seigneur d'Ivours et de la Blancherie, et Noble Étienne Maindestre, échevin de la ville et communauté de Lyon.

Lesdits sieurs ont considéré que tout ce qui peut contribuer à la perfection des sciences, des belles-lettres et des beaux-arts, mérite une attention particulière de la part des magistrats dans une grande ville, et ils ont vû avec une extrême satisfaction des personnes distinguées par leur mérite et par leurs talens, faire dans Lyon une Société de science et de littérature dont les principes assûraient un établissement considérable.

Leurs assemblées fréquentes, et leurs exercices réguliers sur diverses matières de physique, d'histoire, de critique et de littérature ont formé depuis plusieurs années une Académie également distinguée par les personnes qui la composent et par tous les genres d'érudition qu'on peut acquérir; elle a même porté ses connoissances et son travail au point de mériter la protection et les bontés du Roy, Sa Majesté ayant bien voulu dès l'année mil sept cens vingt-quatre assurer cet établissement par des Lettres Patentes, et y ajouter la grâce de nommer Monseigneur le maréchal de Villeroy protecteur de l'Académie des sciences et belles-lettres.

Mais comme le lieu des assemblées a varié depuis l'année mil sept cens, et qu'il ne manque plus à la gloire de cet établissement que d'en fixer les exercices dans un endroit convenable et décent, et de marquer au public une partie de la reconnoissance du consulat pour Messieurs les Académiciens, et pour l'honneur et l'avantage dont ils augmentent la décoration de cette grande ville; lesdits sieurs Prévôt des marchands et échevins ont résolu d'y contribuer de leur part en recevant l'Académie avec distinction dans l'Hôtel-de-Ville, et à cet effet après avoir oüi Alexandre Prost écuyer, seigneur de Grange-Blanche, avocat, et procureur général de la ville et communauté de Lyon; ils ont délibéré

Digitized by Google

et arrêté qu'à l'avenir et à perpétuité les assemblées publiques et particulières de l'Académie se tiendront dans la salle attenante le bureau du secrétariat, à quoi le sieur secrétaire de ladite ville a consenti en tant que de besoin; ordonne en outre que les frais de l'écritoire, du feu et de la lumière seront faits aux dépens de cette ville et communauté, tant et si longuement que ledit établissement subsistera dans l'Hôtel-de-Ville. Dont a été fait le présent acte.

Extrait des registres des actes consulaires de la ville de Lyon, par nous chevalier de l'Ordre du Roy, secrétaire de ladite ville.

PERRICHON.

En considération de cet acte, il fut arrêté que tous les Prévôts des marchands seraient Académiciens honoraires ou associés, lorsqu'ils en feraient la demande. M. Perrichon fut élu en 1729. C'est, sans doute, ce même M. Perrichon que J. J. Rousseau se reproche, dans ses *Confessions*, de n'avoir pas assez cultivé, vu les bontés qu'il avait eues pour lui, dans un des fréquents voyages du jeune philosophe à Lyon. Ce Prévôt des marchands fut le premier qui remit, en 1736, la bourse de 300 jetons que MM. du Consulat avaient pris l'engagement de faire donner tous les deux ans à l'Académie pour être distribués à raison des assistances et des tributs. La Compagnie en avait arrêté ainsi les types : la face portait les armes de la ville et le revers représentait l'ancien Athénée, tel qu'il avait été gravé pour le sceau, avec la légende et l'exergue qui sont restés les mêmes jusqu'à nos jours.

Digitized by

De 1725 à 1750, l'Académie eut à complimenter deux nouveaux gouverneurs, deux nouveaux archevêques, et un nouvel intendant. Dans l'assemblée publique du 28 novembre 1730, Brossette avait prononcé l'éloge du maréchal de Villeroi. Cet éloge fut envoyé à son fils qui lui succéda pour quelques années; car, en 1734, M. Dugas prononce, à son tour, un discours funèbre en l'honneur de ce dernier qui avait été aussi protecteur. Le duc de Retz, nouveau duc de Villeroi, prenant possession du gouvernement, accepte également le protectorat en 1735, et assiste souvent aux séances particulières et publiques.

M. De Rochebonne fut installé à l'archevêché en 1732. Il mourut en 1740, ou du moins ce fut alors que son éloge funèbre fut prononcé dans le sein de la Compagnie dont il n'était pas membre. Il fut remplacé, en 1742, par le cardinal de Tencin, qui répondit au compliment de l'Académie. « J'honore les sciences; je fais gloire de leur devoir une partie de ce que je suis; et la considération que j'ai pour les gens de lettres comme vous, Messieurs, est un effet de la reconnaissance que je conserve pour elles. »

Le nouvel intendant, M. Palu, demanda et obtint une place d'honoraire. Il prit séance le 11 août 1739; il eut voix délibérative et part aux jetons, à cause de son assiduité. En 1745, on vota sur sa proposition, l'impression des Mémoires académiques, toujours différée par des raisons que j'explique dans la seconde partie de cet ouvrage. La même année,

Digitized

M. Palu, présida la séance où Bordes, récemment élu, prononça son discours de réception en prose et en vers, et il répondit au récipiendaire.

Dans cette période, Racine le fils, associé (1), qui avait épousé à Lyon, en 1728, Marie de Presle (2),

(1) A l'ouverture de la séance du 14 mars 1730, Racine fils parla en ces termes :

« Messieurs,

« Lorsque vous me fîtes l'honneur de m'admettre dans votre dernière assemblée, quelque envie que j'eusse de vous exprimer ma reconnaissance, je crus que vos usages, conformes à ceux de l'Académie, dont j'ai l'honneur d'être, m'imposaient silence et m'obligeaient de renfermer en moi-même mes sentiments. Ce respect me fit écouter avec confusion un compliment si flatteur que j'avais peine à croire qu'il s'adressât à moi ; je devais en effet d'autant moins m'y attendre, que ce n'était dans une pareille occasion qu'à moi seul à me féliciter. Qu'avez-vous à attendre de moi, Messieurs, et que vous puis-je apporter, si ce n'est un nom illustre à la vérité, mais dont la gloire fait ma honte, lorsque je considère combien je suis éloigné de la soutenir ? Pour moi, je vous aurai toujours l'obligation infinie de m'admettre à ces savantes assemblées qui rallumeront en moi l'amour des lettres, mes premières délices. Fatigué justement des ces occupations si stériles à l'esprit, auxquelles je suis contraint de me livrer tous les jours, je pourrais du moins une fois la semaine me venir reposer parmi vous, c'est-à-dire dans le sein des muses, et leur rendre cette légère partie d'un temps qui leur fut consacré dès ma naissance, et qui leur serait encore entièrement dévoué si j'avais été le maître d'en disposer. La fortune ne m'a point voulu accorder cette heureuse liberté. Je me suis plaint d'elle avec justice, lorsque après m'avoir arraché à mes premières occupations et à ma patrie, elle m'a fait errer long-temps de province en province. J'oublie toutes ses rigueurs passées depuis qu'elle m'a enfin conduit dans une ville qui, par les liens sacrés qui m'y attachent, est devenue pour moi une seconde patrie, et qui me devient encore plus chère depuis que vous voulez bien me recevoir dans votre illustre Compagnie, me communiquer vos lumières précieuses et me rapprocher de ces muses que j'avais presque perdues de vue, quoique mon cœur n'en fût jamais séparé. »

(2) Son fils unique, né de ce mariage, fut emporté sur la chaussée de

Digitized by Google

et qui eut, pendant quelques années, dans cette ville, la direction des gabelles, assista souvent aux assemblées et partagea les travaux de l'Académie. Il lui communiqua un parallèle de l'*Andromaque* de son père avec celle d'Euripide, et il acheva son poème sur la religion. En 1747, il fit présenter le recueil de ses ouvrages à la Compagnie (1).

Les noms de Racine, Boileau, J. B. Rousseau, Voltaire, retentirent alors dans notre sanctuaire des Muses. Brossette lut son *Bolæana*, dont il était allé rassembler les traits à Auteuil. Il publia son commentaire sur Regnier. Comme il avait entretenu aussi un commerce littéraire avec J. B. Rousseau, il communiqua les lettres de ce poète, ainsi que les réponses qu'il y avait faites. On l'invita à publier les unes et les autres : ce qu'il n'a pas exécuté lui-même. Dans une de ces lettres au sujet de la mort de l'abbé Boileau, Rousseau dit au secrétaire de l'Académie, que cet abbé avait un grand et profond savoir, et une doctrine admirable, mais qu'il ne fallait pas juger de la gravité de ses actions par celle de quelques-uns de ses ouvrages où il a traité de matières singulières et peu sérieuses. Aussi, Despréaux répétait souvent : Si

Cadix, le jour du désastre de Lisbonne. Quelques biographes pensent que le grand Racine était originaire de Lyon.

(1) En 1763, Mme Racine offrit à l'Académie un exemplaire de l'éloge de son mari, prononcé par M. Lebeau, Secrétaire de l'Académie des Inscriptions.

Digitized by Google

mon frère n'eût pas été docteur de Sorbonne, il aurait pu être docteur de la comédie italienne.

On sait trop combien Voltaire s'est permis de vers satiriques et orduriers contre J. B. Rousseau et l'abbé Desfontaines. M. Dugas fils voulut venger le premier dans une ode dont il fit lecture à la fin de 1736, et que M. Brossette envoya à l'auteur de l'Ode *à la Fortune*. J. B. Rousseau la trouva fort bonne.

Mais le regret de voir un grand homme violer les bienséances lors même qu'il use de représailles envers ses ennemis, n'empêchait pas l'Académie de Lyon de rendre une justice éclatante à l'éminence de ses talents. Le 7 septembre 1745, Voltaire lui fit présenter un exemplaire de son poème de *Fontenoi*, imprimé par ordre du roi. Peu de temps après, il fut nommé Académicien honoraire. Informé de son élection par M. l'intendant Pallu, il écrivit (1) au Secrétaire pour le prier de témoigner à la Compagnie combien il était

(1) La lettre de Voltaire était ainsi conçue :

« A Paris, 23 novembre 1745.

« Monsieur,

« Je voudrais pouvoir venir moi-même présenter mes très-humbles remercimens à Messieurs de l'Académie. Je ne peux mieux les leur faire agréer qu'en vous suppliant de vouloir bien vous charger de ma reconnaissance.

« J'ai l'honneur de vous envoyer deux exemplaires d'un livre de physique ; c'est un hommage bien peu digne du corps illustre qui daigne m'admettre au nombre de ses associés. Mais il recevra avec bonté un tribut qui lui fera connaître au moins que je cultive les arts qu'il perfectionne. J'ose

Digitized by Google

sensible à l'honneur qu'elle lui avait fait, et de lui offrir comme un faible tribut de sa reconnaissance la nouvelle édition qu'il venait de donner des *Éléments de la philosophie de Newton*. Le Secrétaire remplit cette mission dans la séance du 30 novembre 1745.

Dans l'intervalle de temps que nous parcourons, le secrétariat de l'Académie subit quelques mouvements. Après trente-neuf ans d'exercice, M. Brossette se démit des fonctions de Secrétaire (13 janvier 1739). M. Fleurieu de la Tourrette, son successeur, nommé Prévôt des marchands, fut temporairement remplacé au bureau par M. de Glatigny aîné (12 janvier 1740). Pendant sa Prévôté, M. de la Tourrette ne cessa pas d'assister assidûment aux exercices académiques, et n'oublia, dans aucun genre, les intérêts de la Compagnie. Il lui fit part de la résolution prise par le Consulat et approuvée par M. le duc de Villeroi, de porter à 250 par année le nombre des jetons qui n'était que de 150 (6 décembre 1740). Il mit sur le bureau les projets d'inscriptions pour la statue équestre de Louis XIV, et invita l'Académie à en

vous prier, Monsieur, de faire recevoir, avec mes remercimens, cette faible marque de mon respect.

« C'est avec ces sentimens que j'ai l'honneur d'être,

« Monsieur,

« *Votre très-humble et très-obéissant serviteur*,

VOLTAIRE. »

Le 17 juillet 1748, Voltaire adressa à la Société royale un exemplaire de son panégyrique de Louis XV. M. Cochard a trouvé ce même exemplaire chez les revendeurs de livres, et en a fait présent à l'Académie.

Digitized by Google

faire l'examen et le choix. On s'arrêta aux suivantes (22 mai 1742) (1) :

Première face :

Ludovico Magno.

Deuxième face :

Religionis vindici.

Troisième face :

Bonarum artium Parenti.

Quatrième face :

Publicæ felicitatis auctori
Villaregius Prorex
Mercatorum Præfectus
Consules et cives Lugdunenses
Posuere
Anno M DCCXIII.

Ce travail historique était de la nature de ceux qui occupaient beaucoup les Académiciens (2). M. de

(1) Brossette ayant communiqué à J. B. Rousseau des vers que le P. Vanière, qui avait demeuré quelque temps à Lyon, avait composés pour servir d'inscription : « A mon avis, répondit le poète lyrique, il ne faudrait point d'inscription en vers, à un monument aussi grave. La même chose, qui est exprimée dans ceux du P. Vanière, mise dans le style lapidaire le plus simple, serait infiniment plus noble et plus conforme au bon goût de l'antiquité. Toutes ces inscriptions en vers sont un reste du mauvais goût gothique... Et puisque vous avez une Académie à Lyon, il est de son intérêt d'empêcher qu'il ne se renouvelle sous ses yeux. »

Les inscriptions latines choisies par l'Académie ne furent pas toutes adoptées.

(2) EXTRAIT DES NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Feuille du 4 août 1730.

De Lyon, juin.

..... Ces bons pères (les jésuites) ont 250 livres par an pour trois em-

Digitized by Google

Pravieux, dans une dissertation, en avait fait sentir toute l'importance (22 juin 1745). « L'histoire est l'occupation la plus convenable pour les corps savants et littéraires, disait-il, et l'histoire générale de la ville de Lyon serait la plus intéressante de toutes les annales. » Les défauts répandus dans celles qui existaient lui semblaient un nouveau motif d'en donner une complète au public. Ce qu'avançait M. de Pravieux est encore de toute vérité. M. Goy annonçait le projet d'écrire l'histoire des historiens lyonnais. (13 décembre 1745). Elle n'aurait point été étrangère à leurs ouvrages et aurait présenté une assez grande utilité pour démêler les différentes causes qui rendent souvent ces écrivains très opposés les uns aux autres, très contraires sur le même sujet. Enfin, M. l'abbé Pernetti soumettait le projet d'une nouvelle Histoire de Lyon (4 février 1749).

blêmes qu'ils sont chargés de présenter à M. le Prévôt des marchands pour le feu de la St-Jean. Ils se sont bornés cette année à un seul, apparemment pour ne pas laisser la liberté du choix. C'était la déesse Thémis aux pieds de Mgr le Dauphin, foudroyée et comme anéantie par les rayons brûlans d'un soleil posé sur la tête de ce prince, avec des paroles qui signifioient que *ceux qui veulent faire la loi au législateur en sont anéantis*. Allusion des plus sensibles au parti que les parlemens ont pris sur la dernière déclaration. Le Prévôt des marchands (Camille Perrichon), justement indigné de l'humiliante situation où la justice était représentée par des gens qui en sont les ennemis déclarés, en informa la Cour, et reçut, l'ordinaire suivant, une défense de faire usage de cet emblême, avec ordre d'en étouffer, s'il se pouvait, jusqu'au souvenir, et de charger de ces sortes d'ouvrages MM. de l'Académie de Lyon, qui s'en acquitteraient mieux. On assure que les jésuites, qui ne rougissent de rien, se sont plaints partout du Prévôt des marchands, lequel de son côté n'a point voulu recevoir la satisfaction qu'ils ont eu ordre de lui faire.

Digitized by Google

M. Dugas fils avait eu l'intention d'écrire, en particulier, l'histoire de l'Académie de cette ville (18 décembre 1742). Elle aurait été divisée en quatre parties : 1° Naissance de l'Académie, lieux qui lui ont servi de berceau, ses phases jusqu'à sa stabilité dans un des plus beaux appartements de l'Hôtel-de-Ville ; 2° Liste des Académiciens ; 3° Extrait de tous les ouvrages ; 4° Éloge des morts.

Parmi ces travaux historiques, n'oublions pas quelques détails qui s'y rapportent. M. Titon du Tillet, associé, consulta la Compagnie sur les devises qu'il avait composées pour être mises au revers des médailles de grands hommes (16 janvier 1748). A cette occasion, des réclamations lui furent adressées contre les omissions qu'il avait faites dans son livre sur les honneurs à décerner aux gens de lettres. Elles intéressaient surtout des auteurs lyonnais. Le P. Colonia fit part d'une découverte qui avait eu lieu en creusant dans le jardin des religieuses de Sainte-Claire (5 avril 1740). On avait trouvé, à vingt-huit pieds dans la terre, une jambe de bronze qui paraissait avoir fait partie de la statue colossale d'un soldat romain. Cette statue devait avoir eu neuf pieds de hauteur. La jambe avait la chaussure des soldats appelée *caliga;* elle était de cuivre rouge et pesait douze livres. Le piédestal sur lequel la statue était posée avait été trouvé en même temps. C'était une masse de plomb du poids de quarante-deux livres.

Dans la même période, Colonia publia la cinquante-

Digitized by Google

unième édition de sa Rhétorique (3 mars 1739). On lui accorda la permission d'y prendre le titre d'Académicien. Il l'avait bien mérité. Bordes acheva sa tragédie de *Blanche de Bourbon*, qu'il n'a voulu laisser représenter sur aucun théâtre (30 août 1746). Le P. Béraud fit, sur la grande éclipse du 25 juillet 1748, des observations qui déterminèrent son élève Lalande à se livrer entièrement à l'étude de l'astronomie. Mais le P. Béraud pensait que Dieu explique le monde et que le monde le prouve : il lisait le nom du Tout-Puissant écrit sur le front des étoiles.

Je terminerai ce chapitre, comme j'ai terminé le précédent, par l'insertion de Lettres Patentes du roi.

LETTRES PATENTES

PORTANT CONFIRMATION D'ÉTABLISSEMENT D'UNE ACADÉMIE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DANS LA VILLE DE LYON.

Du mois de novembre 1752 ; *enregistrées au parlement de Paris*, *le* 19 *mars* 1753.

Louis, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre : à tous présens et à venir, salut. Notre très-cher et bien amé cousin le duc de Villeroy, gouverneur et lieutenant-général de notre ville de Lyon, et des provinces de lyonnois, Forez et Beaujolois, nous a très-humblement fait remontrer, que plusieurs villes de notre royaume se sont distinguées à l'envi par l'établissement de différentes Académies qui ont pour objet les sciences et les belles-lettres.

Digitized by Google

Quoique le commerce si utile à notre Etat fasse une des principales occupations des citoyens de la ville de Lyon, elle ne s'est pas rendue moins célèbre par les sciences et les belles-lettres qui y ont été cultivées avec succès, même dans les temps les plus reculés. Depuis le commencement de ce siècle il s'y est formé une société littéraire de plusieurs personnes que les mêmes talens avaient réunis sous le nom d'*Académie des Sciences et Belles-Lettres* à laquelle les Prévôts des marchands et échevins ont accordé l'usage d'une salle dans l'Hôtel-de-Ville, pour y tenir régulièrement une assemblée chaque semaine. Mais comme cet établissement n'auroit pas un état fixe et permanent, et ne pourroit accepter ni recevoir les libéralités qui lui seroient faites dans la suite pour des fondations de prix destinés à exciter et à entretenir l'émulation, s'il n'étoit so utenu par notre autorité; notredit cousin le duc de Villeroy dont le zèle pour notre service et pour la gloire de la ville de Lyon, s'est fait connoître dans toutes les occasions, nous a très-humblement fait supplier d'accorder nos lettres sur ce nécessaires, en confirmant le titre d'Académie des Sciences et Belles-Lettres. A ces causes et autres à ce nous mouvans, de l'avis de notre conseil, et de notre grace spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons approuvé et autorisé par ces présentes signées de notre main, approuvons et autorisons les assemblées de ladite Académie : et pour donner aux sciences et aux belles-lettres des marques de notre protection, voulons que ladite Société continue ses exercices dans l'hôtel commun de la ville de Lyon, ou en tel autre lieu que choisiront les personnes qui la composent, pour s'assembler sous le titre d'Académie des Sciences et Belles-Lettres; qu'elle puisse accepter les dons, et autres libéralités qui lui seront faites pour des fondations de prix seulement; qu'elle jouisse des mêmes honneurs, droits et avantages dont jouissent les autres Académies de

Digitized by Google

notre royaume ; et pour cette fois seulement avons nommé pour Protecteur de ladite Académie, notre cousin le duc de Villeroy, laissant la liberté d'en élire un autre dans la suite aux personnes qui composent ladite Académie, à la quelle nous permettons de se conformer aux réglemens cy-attachés sous le contre-scel de notre chancellerie, contenus en trente-trois articles que nous avons loués et approuvés, louons et approuvons. Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant notre cour de parlement à Paris, que ces présentes ils ayent à faire lire, publier et enregistrer, et le contenu en icelles garder, observer et exécuter selon leur forme et teneur : car tel est notre plaisir ; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Versailles au mois de novembre, l'an de grace mil sept cent cinquante-deux, et de notre règne le trente-huitième. *Signé* Louis. *Et sur le repli*, par le Roi, Phelipeaux. *Visa*, Machault.

Enregistrées, ouï et consentant le procureur général du Roi, pour jouïr par l'impétrant et ladite Académie des Sciences et des Belles-Lettres, de leur effet et contenu, et être exécutées selon leur forme et teneur, aux charges portées par l'arrêt de ce jour. A Paris, en parlement, le dix-neuf mars mil sept cent cinquante-trois

Signé : Isabeau.

CHAPITRE IV.

1750 A 1775.

Je ne puis mieux commencer ce chapitre que par la réception de Voltaire à l'Académie de Lyon.

Digitized by Google

M. de Voltaire arrivé dans cette ville (1) où il n'était pas venu encore, demanda, en qualité d'ancien Acadé-

(1) Je pense que le lecteur trouvera ici avec plaisir quelques détails sur le séjour de Voltaire à Lyon, et quelques anecdotes recueillies de la bouche de ce grand poète par M. de La Tourrette, secrétaire de l'Académie. Ces particularités sont extraites d'un manuscrit de ce dernier, que m'avait confié son neveu M. Jean-Jacques Claret de Fleurieu, mort en 1826.

« Il (Voltaire) est arrivé de Colmar à Lyon, le 15 novembre 1754 avec Mme D. (Denis), sa nièce. Le C. (cardinal de Tencin) le reçut assez mal (*) : c'est une vieille haine qui doit sa naissance à la malignité de la T. (Tencin) sœur du C. (cardinal). Le maréchal de Richelieu, qui avait engagé V. (Voltaire) à venir à Lyon, y arriva peu de jours après lui et le fut voir débarquant. Il y retourna trois fois dans la journée; ce qui donna lieu de croire que V. (Voltaire) n'était pas aussi mal qu'on le disait à la Cour de France.....

« M. de V. (Voltaire) ayant répété cette pièce (*le duc de Foix*) aux comédiens de Lyon, assista à la représentation dont il fut assez content. Comme il était à Berlin dans le temps qu'on la donna à Paris, ce fut la première fois qu'il la vit jouer. Il nous apprit qu'il avait joué lui-même cette tragédie à Postdam avec les frères du roi de Prusse et la princesse Amélie sa sœur, qui donna son nom au rôle qu'elle jouait. V. (Voltaire) faisait Lisois. Les princes qui, depuis quelque temps étaient brouillés, jouaient le Duc et Vamir, et lorsqu'à la répétition on fut venu à ce vers :

Il est dur quelquefois d'être aux mains de son frère,

il leur prit un fou rire si grand qu'il fallut discontinuer la répétition.....

(*) Condorcet, dans sa *Vie de Voltaire*, s'exprime ainsi :

« Il se détermina à aller prendre les eaux, d'Aix en Savoie. A son passage par Lyon, le cardinal de Tencin, si fameux par la conversion de Lass et le concile d'Embrun, lui fit dire qu'il ne pouvait lui donner à dîner, parce qu'il était mal avec la Cour; mais les habitans de cette ville opulente, où l'esprit de commerce n'a point étouffé le goût des lettres, le dédommagèrent de l'impolitesse politique de leur archevêque. Alors, pour la première fois, il reçut les honneurs que l'enthousiasme public rend au génie. Ses pièces furent jouées devant lui, au bruit des acclamations d'un peuple enivré de la joie de posséder celui à qui il devait de si nobles plaisirs; mais il n'osa se fixer à Lyon. La conduite du cardinal l'avertissait qu'il n'était pas assez loin de ses ennemis. »

micien honoraire, à prendre place parmi ses confrères. Par une lettre que je rapporterai en entier, dans les

« Je tiens de M. de V (Voltaire) que Baron jouant devant Louis XIV, à Versailles, une tragédie avec le duc d'Orléans, depuis régent, il trembla prodigieusement. Le duc lui dit : « Mais, M. le Baron, je ne vous comprends pas de trembler, vous qui jouez depuis trente ans la comédie. Tremblai-je? Moi. — Ah! M. le duc, reprit Baron, si je jouais devant mon oncle, je ne tremblerais pas..... »

V. (Voltaire) dit que depuis le siècle de Louis XIV, le temple du génie s'est fermé, et qu'il ne reste plus que des chiens qui aboient à la porte et des gueux qui y mendient.....

« Après avoir appris de M. de V. (Voltaire) tous les faits que je viens de rapporter (sur le roi de Prusse, Frédéric II), je lui demandai : « Mais enfin, comment définissez-vous cet homme-là ? — Alexandre et Pierrot, me répondit-il » (ce qui rappelle le *Jupiter Scapin*). « Mais pourquoi, ajoutai-je, y allâtes-vous ? Vous le connaissiez bien; vous l'aviez vu jeune, vous l'aviez même immortalisé par vos vers. — Ah! quand j'y fus, me répondit-il, c'était bien *sciens et volens*. Mais j'élevais et je parais une idole pour me venger d'une autre idole; j'abjurais un dieu, il fallait bien en servir un autre. Il m'en faut un..... »

M. de V. (Voltaire) a dit d'un comédien qui se fatiguait à tout jouer : Pour que cet homme devienne bon, il faut qu'il commence à ne pas chercher si fort à l'être; il ne s'agit pas de tout jouer, il faut garder la force pour les endroits qui doivent faire effet. Si l'on sonnait toujours le tocsin, on n'irait jamais au feu..... »

V. (Voltaire) après avoir rendu sa clé (de chambellan) et le contrat que lui avait donné le roi (de Prusse), lui dit en partant : « *Sire, vous brisez un violon dont vous jouiez bien.....* »

« De Colmar V. (Voltaire) fut à Plombières prendre les eaux. A son retour, il passa par l'abbaye de Senones où il s'arrêta un mois. On dit dans ce temps-là, à Paris, qu'il s'était jeté dans la dévotion et qu'il voulait passer avec les moines le reste de sa vie; voici la vérité du fait : V. (Voltaire) avait envie de connaître don Calmet et la bibliothèque des Bénédictins; il fut reçu chez eux avec beaucoup de politesse et profita de cette occasion pour travailler à l'histoire. Comme il ne voulut point effaroucher les moines, il mena la même vie qu'eux, mangea maigre tout le temps et se conforma en tout à la règle. Il m'a dit que don Calmet, âgé de 84 ans, avait encore toute sa tête, qu'il savait prodigieusement, mais qu'il avait peu d'esprit. La bibliothèque de Senones est belle et riche en manuscrits. C'est ce que V. (Voltaire) cherchait. Il fit des recherches

notices biographiques, à la fin de ce volume, il avait dit à M. Bollioud-Mermet, secrétaire : « Vous redou-
« blez l'envie que j'ai d'aller me faire recevoir. Je
« vois que Lyon sera bientôt plus connu dans l'Eu-
« rope par ses Académies que par ses manufac-
« tures. » Suivant les procès-verbaux qui me servent

très-considérables dans l'espace d'un mois. Les jeunes moines se faisaient un plaisir d'aller lui déterrer ce qu'il cherchait. « *Vous voyez, me dit V. (Voltaire), qu'ils étaient bien bons; ils allaient chercher des verges pour se faire fouetter; ils m'apportaient, sans le savoir, des armes pour les désarmer. J'étais comme Louvois, qui achetait de la poudre des Hollandais pour leur faire la guerre.....* »

« V. (Voltaire) se louant du parterre de Lyon qui, disait-il, avait écouté les scènes de politique de *Brutus* avec la plus grande attention : « *Ce ne sont point là*, dit-il, *des canuts, on les prendrait pour des bâtards de Machiavel.* »

« Vaucanson (il habitait alors Lyon) racontait qu'ayant fait son métier qui va tout seul, le chancelier qui vint le voir avec M. Rouillé, lui dit : « Il est dommage, Monsieur, qu'on soit obligé d'étouffer un si beau monstre en naissant; mais ce serait faire mourir de faim bien des ouvriers, et l'étranger imiterait trop aisément nos étoffes, en simplifiant si fort les métiers. » Vaucanson ajouta qu'il répondit à M. le chancelier de manière à le convaincre; cependant le métier n'a pas eu lieu dans la fabrique. V. (Voltaire) dit à Vaucanson : « *Cela ne m'étonne pas, Icare avait des jaloux, et quand même il ne serait pas tombé, le chancelier de Crête l'aurait censuré.....* » (*).

« Il (Le roi de Prusse) ne veut point de Français dans ses troupes. Ces gens-là raisonnent; je ne veux, dit-il, que des Allemands.

« M. de V. (Voltaire) est parti de Lyon le 9 décembre 1754, pour des raisons qu'il a voulu taire. »

On croit que ces raisons étaient la crainte de quelque poursuite à l'occasion de l'impression furtive qui se faisait alors en France d'un de ses poèmes, autre que la *Henriade*.

(*) Le vénérable Jacquard a reconnu devoir la première idée de son invention célèbre au mécanisme de Vaucanson. Les métiers à la Jacquard ont commencé à s'établir en 1805. Il y en avait six en activité le 13 février 1806.

Digitized by Google

de guide quant aux faits et même aux expressions, une assemblée publique eut lieu le 26 novembre 1754, pour satisfaire à sa demande, et Voltaire étant entré, témoigna sa reconnaissance à l'Académie pour l'honneur de lui être associé. M. Bordes, directeur, lui répondit en ces termes :

« Monsieur,

« Dans la joie imprévue de vous voir et de vous entendre, les sentimens naissent en foule, mais les expressions manquent ; ce n'est qu'avec transport que nous voyons assis parmi nous cet homme unique en qui les connaissances et les talens les plus opposés se rapprochent, s'entr'aident, se confondent, poète qui réunit le sentiment et la pensée, l'image et le précepte. Sur la scène, il agite le cœur, mais c'est en élevant l'âme. S'il peint les passions, c'est par les mains de la vertu : philosophe, il pare la vérité du voile des grâces ; il l'embellit sans la cacher. Historien, il choisit dans la poussière obscure des compilateurs le petit nombre de faits dignes de mémoire : il parle plutôt des lois qui ont affermi les États que des combats qui les ont ébranlés, des révolutions des mœurs que de celles des trônes, des talens rares que des crimes illustres. Les célèbres destructeurs ne sont arrachés de l'oubli que pour être couverts de l'opprobre qu'ils méritent. Le héros, c'est l'homme utile ; le grand homme, c'est le sage. Partout est démasquée cette fausse gloire, source des malheurs et des

Digitized by Google

crimes ; partout est célébrée l'humanité, cette mère féconde de toutes les vertus : digne emploi d'un homme de génie, né pour produire les plus heureuses révolutions dans les idées des hommes et pour inspirer en quelque sorte l'univers. Souffrez, Monsieur, ce léger tribut arraché à nos cœurs par la surprise flatteuse où nous jette votre présence. Faible interprète des sentimens de cette Compagnie, je finis ; l'admiration publique parle pour moi. »

En effet, les Mémoires du temps (1) prouvent que Voltaire fut accueilli avec enthousiasme par les Lyonnais. Il déclare lui-même dans sa correspondance que s'il avait de l'amour-propre, il resterait à Lyon, séjour qu'il doit aimer, et qu'il a été reçu avec des acclamations à l'Académie et aux spectacles.

Dans cette séance mémorable, M. de Fleurieu lut une dissertation sur le genre d'écrire en dialogue ; M. l'abbé Delacroix, des recherches historiques sur les parfums ; et M. de Bory, la traduction en vers français d'une ballade anglaise intitulée : l'*Ombre d'Églé à Sybaris*. Il paraît que peu de temps après, Voltaire écrivit à l'intendant de Lyon les vers que j'ai cités dans l'introduction de cet ouvrage, et qui finissent ainsi :

« J'ai vu couler dans vos remparts
« Les ondes du Pactole et les eaux du Permesse. »

Plusieurs éditeurs des œuvres de Voltaire placent

(1) Collini, Guillon.

Digitized by Google

avec raison ces vers sous la date de 1755 ; et quoique M. Bertin (1) fût intendant depuis le mois de mai 1754, je crois que l'auteur les écrivit à M. Pallu, son prédécesseur, avec lequel il avait été en relation, et qui lui avait fait part de sa nomination à l'Académie de Lyon en 1745. Voltaire ne cessa pas de correspondre avec l'Académie. Précédemment il avait écrit de Berlin (22 août 1752) pour demander une place d'honoraire en faveur de M. Mallet, professeur d'éloquence et de belles-lettres à Copenhague, dont il attestait l'érudition et la capacité, et un pareil témoignage suffisait bien (3 avril 1759). Sur sa recommandation, on plaça aussi au rang des associés, M. Elie Bertrand, de Berne (2), qui envoya une

(1) M. Bertin, étant ensuite parvenu au ministère, donna beaucoup de marques de bienveillance à l'Académie. Il lui fit présent d'un herbier formé dans les Pyrénées, par le docteur Barère.

(2) Voltaire en remercia l'Académie par la lettre suivante :

A M. Bollioud, *secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon.*

Au Château de Tournay (*sic*), par Genève, 17 avril 1759.

Ma mauvaise santé, Monsieur, qui me prive de l'honneur de vous écrire de ma main, ne peut m'empêcher de joindre mes remercimens à ceux de M. Bertrand ; je m'acquitte de ce devoir envers l'Académie et envers vous avec d'autant plus de satisfaction que je crois M. Bertrand très-digne de l'honneur qu'on a bien voulu lui faire. Il m'a chargé de vous présenter pour nouveau tribut l'article des Bélemnites : pour moi, Monsieur, je ne me connais guère en fossiles, je me contente de la superficie de la terre, je la cultive avec une charrue à cinq semoirs ; cette invention de M. de Chateauvieux fait de la culture de la terre une expérience de physique très-agréable, et en même temps fort utile, puisqu'elle épargne beaucoup de semence et beaucoup de temps ; mais il n'est pas à présumer que les simples fermiers ou laboureurs se servent de cet instrument dont le premier achat les effrayerait, et qui, de plus, demande des ouvriers habiles quand

Digitized by Google

dissertation manuscrite sur l'amiante, et qui publia des Mémoires historiques et physiques sur les tremblements de terre (15 janvier 1765). Lorsque l'auteur de la *Henriade* fit imprimer in-8° les œuvres de P. Corneille, il en offrit un exemplaire à l'Académie (1). Quelques années après, il chargea M. Bordes

il est dérangé; il y a des choses qui conviennent au berger Tircis, et qui ne conviennent point au berger Pierrot.

Je me souviens, Monsieur, qu'ayant l'honneur d'assister à vos assemblées, un de nos Académiciens nous montra le dessin d'un nouveau pressoir qui me parut plus commode et moins massif que les pressoirs ordinaires. Je fus frappé de cette machine ingénieuse, mais je n'avais alors point de vignes. Je suis devenu vigneron, laboureur et berger. Oserais-je, Monsieur, vous supplier de vouloir bien me faire communiquer ce dessin de nouveau pressoir? J'espère que l'Académicien qui l'a inventé excusera ma liberté en faveur de l'utilité publique, et de l'estime qu'il m'a inspirée.

Je vous supplie de vouloir bien présenter mon profond respect à l'Académie. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec tous les sentimens que je dois à elle et à vous, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

(1) Voltaire rappelle cet hommage dans une lettre qu'il écrivit à M. de Fleurieu, et qui était ainsi conçue :

21 janvier 1765, au Château de Ferney.

MONSIEUR,

« Je vous supplie de vouloir bien présenter mes respects à l'Académie : j'y ajoute mes regrets de n'avoir pu assister à ses séances depuis dix ans; mais un vieux malade ne peut guère se transplanter. Si vous êtes mon doyen académique, je crois que j'ai l'honneur d'être le vôtre dans l'ordre de la nature. Je crois qu'elle vous a traité mieux que moi; vous écrivez de votre main, et c'est ce que je ne puis faire. Vous voyez toute votre aimable famille prospérer sous vos yeux, et moi je n'ai pas l'honneur d'avoir des enfans. Mme Denis qui m'en tient lieu, vous fait les plus sincères complimens.

« Il y a bien des fautes dans le *Corneille* que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie. Cet ouvrage aurait dû être imprimé à Lyon, plutôt qu'à Genève. Corneille aurait été une des meilleures étoffes de vos manu-

Digitized by Google

de faire jouer les *Guèbres* au théâtre de Lyon (juin 1769), comme il avait donné la même mission à

factures. Elle durera quoiqu'ancienne, et quoique j'y aie mis une bordure. Pour moi, je ne m'occupe qu'à planter des arbres dont je ne verrai pas l'ombrage; j'ai trouvé que c'était là le sûr moyen de travailler pour la postérité.

« J'ai eu le bonheur de voir quelquefois Messieurs vos fils dans la petite chaumière que j'ai bâtie, et dans les petites allées que j'ai alignées. Mon bonheur eût été complet, si j'y avais vu le père.

« J'ai l'honneur d'être très-respectueusement,

« Monsieur,

« Votre très humble, etc.

« VOLTAIRE. »

Le plaisir de recevoir de pareilles lettres n'était jamais assez fréquent au gré de M. de Fleurieu. On sait qu'ayant reproché à Voltaire de n'avoir pas répondu à l'une de ses lettres, et d'avoir écrit à son fils M. de la Tourrette, il reçut de l'illustre vieillard de Ferney le quatrain suivant :

Également à tous je m'intéresse;
Je vois partout les vertus, les talens.
Que l'on écrive au père, à la mère, aux enfans,
C'est au mérite qu'est l'adresse.

Voltaire saisissait toutes les occasions de renouveler l'expression de ses sentiments pour cette famille d'Académiciens. Dans une lettre de Mme Denis au Secrétaire de l'Académie, en date du 9 janvier, il ajouta ces mots inédits, comme quelques-unes des lettres que je rapporte : « Nous sommes fort inquiets de la santé de Mme votre mère; je lui ai écrit il y a quelques jours. L'abbé Pernetti m'a mandé qu'elle était malade, et nous n'en avons point eu de nouvelles. Donnez-nous-en, si vous pouvez, et faites mille complimens pour moi à M. votre père.

« Le lac de Genève n'est pas fort chaud, je l'avoue, et le thermomètre a baissé dans les montagnes fort au-dessous du terme de l'hiver de 1709; mais nous ne sommes point dans les montagnes. Nous avons des gélinottes, des bécassines, des canards sauvages et des livres. Il me manque, à la vérité, deux choses essentielles : la santé et la famille de M. de Fleurieu.

« Je remercie tendrement M. de la Tourrette de son souvenir. Je compte

Digitized by Google

M. de la Tourrette, pour la tragédie des *Scythes* (1). Le roi de Prusse, ayant fait l'éloge de Voltaire, adressa un exemplaire de cet éloge à l'Académie de Lyon, qu'il assurait de son dévoûment. En présentant l'ouvrage (26 janvier 1779), M. de Sozzi prononça un discours dont le manuscrit existe. Bordes, qui avait

bien le venir voir à Lyon, si les bains d'Aix me rendent un peu de force. Je renouvelle mes tendres respects à toute sa famille.

« V. »

Grimm rapporte qu'en 1767 Voltaire eut envie de louer une maison sur les bords de la Saône, près de Lyon, et que ses amis craignant de le voir placer sa résidence dans le ressort du parlement de Paris, eurent beaucoup de peine à l'en empêcher.

(1) M. de la Tourrette reçut à ce sujet de Mme Denis la lettre suivante :

A M. de La Tourrette, *Conseiller à la Cour des monnaies à Lyon.*

« Ce 12 mars, de Fernex.

« Mon oncle, Monsieur, vous envoie les *Scythes* à Lyon, j'espère que vous en serez content, si les comédiens prennent bien l'intelligence de la pièce. Ah! qu'il serait bien plus doux que l'auteur vînt la faire répéter lui-même. J'y ferai bien de mon mieux; mais je crains fort de ne pas réussir. Il y a treize ans qu'il n'est sorti de chez lui. Aidez-moi. *Parlez-moi des Scythes. Dites que vos comédiens sont bons, mais qu'ils auraient grand besoin des conseils de l'auteur.* Enfin, dites tout ce que votre cœur vous suggèrera. Peut-être le déterminerons-nous. Vous n'avez pas d'idée du désir que j'ai de revoir toute votre aimable famille à qui je suis attachée pour ma vie, sans vous excepter. Je connais vos sentimens pour nous, je vous les rends bien, et je voudrais être à portée de vous assurer de l'inviolable attachement avec lequel je suis pour vous et pour les vôtres,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissante servante,

« Denis de Fernex. »

P. S. « Ne parlez point du désir que j'ai de faire venir mon oncle à Lyon; cela ferait trop de bruit, et peut-être n'y viendra-t-il pas. Sa santé est si misérable. J'en dis un mot à Mme de la Verpillière en la priant de me garder le secret. *Tacet.* Mais écrivez-moi que sa pièce, pour être bien rendue, a besoin de sa présence et que vous le désirez. »

Digitized by Google

fait à Voltaire les honneurs de la ville, à son arrivée, les lui fit encore après son départ, en lui adressant cette épître :

Nous as-tu quittés pour jamais ?
Entends l'amitié qui soupire,
Voltaire, et jouis des regrets
De tout un peuple qui t'admire.
Lorsque tu parus sur nos bords,
Ton âme en anima cent mille :
Sparte ne fut pas plus docile
Pour Tyrtée et ses fiers accords ;
Plutus te céda la victoire,
Et dans le sein de ses trésors
Lyon soupira pour la gloire.
Quel doux spectacle pour ton cœur
Lorsqu'entre l'ouvrage et l'auteur,
Flottaient les transports du parterre,
Applaudissant avec fureur
Tour-à-tour Brutus et Voltaire !

Je ne crois pas manquer aux convenances en plaçant ici, après la réception de Voltaire, la réception de Mme du Boccage. Le sexe et la beauté rapprocheront, s'il est possible, la distance qui sépare les talents.

Mme du Boccage, passant à Lyon, à son retour d'Italie, témoigna le désir d'assister à la séance de l'Académie, le 20 juin 1758. Elle y fut conduite par M. De Bory, directeur, M. Bordes et M. De Fleurieu, secrétaire. Une place d'honoraire lui fut accordée unanimement. Après en avoir fait son remercîment, elle lut les vers qu'elle avait composés à Rome, pour être placés sous le portrait gravé du pape, à qui elle

avait dédié son poème épique intitulé : *La Colombiade* ou *la Conquête du nouveau monde*. Le souverain Pontife (1) avait reçu cette dame poète avec les plus grandes marques de distinction, et lui avait fait présent de toutes les médailles d'or et d'argent des événements arrivés sous son pontificat.

M. De Bory lut quelques pièces de vers, et M. Bordes, une ode sur les funestes effets de la guerre, que les Chinois appellent la *grande affaire*, comme ils appellent la morale *la grande science ;* mais qui n'est juste que lorsqu'on repousse un agresseur ou que l'on secourt un allié attaqué (2). M. de Fleurieu communiqua un extrait de sa dissertation sur le genre d'écrire en dialogue. Après la séance, il envoya à Mme du Boccage l'*impromptu* suivant sur son entrée à l'Académie :

Muses, quel astre nous éclaire ?
Est-ce Minerve ou bien la reine de Cythère
Qu'Apollon empressé sur vos traces conduit ?
Non, répond-il ; c'est du Boccage.
Adoptez-la, rendez hommage
A la beauté comme à l'esprit.

Dans la séance du mois d'août suivant, M. Bordes fit part à l'Académie d'une lettre par laquelle Mme du Boccage exprimait de nouveau sa reconnais-

(1) Benoît XIV. Ce pontife, en voyant passer avec Mme du Boccage le cardinal Passionnei, octogénaire comme lui, et qui s'occupait assidûment de l'aimable française, avait dit : *Et homo factus est.*

(2) Montesquieu.

sance pour les honneurs qu'elle avait reçus. On y remarquait ces vers :

Aux lieux où le Rhône indompté,
Tournant son cours vers la Provence,
D'un fleuve accepte l'alliance,
Que vois-je? un séjour enchanté.
L'industrie y met l'abondance ;
Le goût y règne et l'Hélicon
Y retrouve un autre Pindare (1).
Le temps y ramène un Platon (2).
Sur ses bords voisins du Lignon,
Bory tire de sa guitare
Des sons dignes d'Anacréon.
Le chroniqueur de la contrée,
Abbé savant (3), dit que Lyon,
Bien plus antique qu'Ilion,
Fleurissait au siècle d'Astrée.
Par les Druides inhumains
Le culte pur de ce bel âge
Y devint cruel et sauvage ;
Plancus y porta des Romains
Les vertus, les arts, le courage ;
Les Goths gâtèrent son ouvrage.
Mais dans le temps des Amadis
Vénus y fit régner son fils ;
De lui naquit sur ce rivage
Chez un peuple qui l'encensa,
L'esprit galant qui me plaça
Dans leur célèbre Aréopage.

Cet esprit galant vivait encore chez MM. Bordes et de Bory. Le premier fit une réponse qui est insérée dans ses œuvres. Je place ici un fragment de celle du

(1) Allusion à l'Ode de M. Bordes.
(2) Allusion à la dissertation de M. de Fleurieu sur les dialogues.
(3) Pernetti.

second, afin de diminuer un peu la sécheresse d'une analyse :

Si vous n'aviez en partage
Que les dons de la beauté,
Ces yeux, ces traits, ce langage,
Qui dans l'âme la plus sage
Font sentir la volupté,
O divine du Boccage !
Quelque tendre Anacréon
Oserait d'une chanson
Vous offrir le faible hommage.
Mais vous qui réunissez
Les suffrages de la terre
Et les trésors dispersés
Du Parnasse et de Cythère,
Vous pour qui brûla l'encens
Sur les autels différens
Et de Rome et de Genève ;
Vous, dont la grâce et les vers
Nous consolent des revers
Qu'attira la coupable Ève
Sur le naissant univers ;
Quand vous tenez la trompette
Et des héros et des Dieux,
Est-ce au son d'une musette
Qu'on doit vous offrir ses vœux ?
Remplissez vos destinées ;
Aux nations étonnées
Faites voir une Vénus
Avec les talens d'Homère ;
Soyez le chantre et la mère
Des amours et des vertus.
Sous les traits de Calliope
Ou de Melpomène en pleurs,
Ravissez, touchez les cœurs ;
Chantez les arts de l'Europe
Triomphant dans les climats
Où Colomb eut la fortune,
Sur les ailes de Neptune,

Digitized by Google

De porter les premiers pas ;
Et dans vos rimes fécondes
Vengez l'honneur d'un héros
Dont l'audace et les travaux
Réunirent les deux mondes.
On n'a point donné son nom
A ces immenses contrées,
Ces campagnes ignorées
Du superbe Salomon ;
Un autre a cet avantage,
Mais des caprices du sort
Votre soin le dédommage ;
Il bravera d'âge en âge
La nuit du temps et la mort,
Et tandisqu'un jour peut-être
On aura peine à connaître
Qu'Américc ait existé,
L'heureux Colomb, à côté
D'Henry, d'Achille et d'Énée,
Verra sa célébrité
Sur sa tête couronnée
Par les mains de la beauté.
Pour moi, dans le fort terrible (1)
Où le ciel m'a confiné,
Loin des bords où je suis né,
Mais voisin d'un lieu paisible
Dont les heureux citoyens
Embellissent mes liens,
Je chérirai la mémoire
Des momens délicieux
Qui montrèrent à mes yeux
Vos appas et votre gloire.
Hélas ! qu'ils ont été courts !
Il fallait que votre trône
Près des Muses de la Saône
Fût placé par les amours.

Mme du Boccage, vantée avec un enthousiasme

(1) M. de Bory était gouverneur du château de Pierre-Scise.

Digitized by Google

que son sexe, sa figure et le charme de ses manières devaient faire excuser, fut chantée par Voltaire et par tous les gens de lettres qui lui avaient donné pour devise : *formâ Venus, arte Minerva.* Elle écrivait elle-même naïvement de Rome : « Je crois que l'encens est « une substance salutaire ; on m'en nourrit et ma santé « s'en trouve à merveille. » Les Académiciens de Lyon ont voulu lui prouver que l'air du Rhône était aussi salubre que celui du Tibre. (1).

Tous les associés de l'Académie de Lyon ne venaient pas se faire recevoir en séance publique ; mais tous avaient témoigné d'une manière pressante le désir d'appartenir à la Compagnie, et entretenaient avec elle une correspondance suivie. On peut juger de l'intérêt qu'ils portaient à l'association par la lettre suivante. Parmi toutes celles que je pourrais citer à l'honneur du Corps, je choisis celle-ci, parce que l'auteur eut, dix ans après, l'occasion de fréquenter les séances :

« Monsieur,

« Je n'ai pas craint de témoigner à M. l'abbé de la Serre tout le désir que j'avais d'appartenir à une Académie aussi distinguée que la vôtre ; mais j'étais

(1) Il paraît que sur les bords inférieurs de la Seine, Mme du Boccage aurait été moins bien nourrie. L'abbé Yart a fait, à Rouen, sur *le Paradis perdu* de cette dame, l'épigramme suivante :

Sur cet écrit, charmante du Boccage,
Veux-tu savoir quel est mon sentiment ?
Je compte pour perdus, en lisant ton ouvrage,
Le paradis, mon temps, ta peine et mon argent.

bien loin de présumer que cette Compagnie illustre daignât ne pas m'interdire l'espérance prochaine d'être reçu dans son sein. Je sens, Monsieur, qu'il faut nécessairement que l'Académie ait la bonté de moins voir l'insuffisance de mes titres actuels que mon désir de les augmenter. C'est donc sur l'espoir de son indulgence que j'ose la supplier ici avec instance, en m'adressant à son Directeur, de vouloir bien m'accorder des lettres d'Académicien. Ce sera, Monsieur, la première distinction littéraire que j'aurai reçue de ma vie ; je la désire avec ardeur, je l'attends, si elle doit couronner ma demande avec la plus vive impatience. Je la recevrai avec un cœur sensible et reconnaissant. Il m'est très essentiel, dans cette circonstance, d'avoir un suffrage tel que le vôtre. Je vous prie, Monsieur, de ne pas me le refuser, et de vouloir bien mettre le comble au bienfait en vous rendant l'interprête et la caution de ma reconnaissance auprès de l'Académie, à qui j'ose présenter, par votre organe, l'hommage de ma respectueuse admiration. J'espère, Monsieur, que si la délibération m'est favorable, vous me ferez jouir aussitôt d'un titre que j'ambitionne et dont je brûle de m'honorer.

« J'ai l'honneur d'être, avec une reconnaissance respectueuse, Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« DUCIS,

« *Secrétaire de Monsieur, frère du Roi.*

« A Paris, le 6 décembre 1775. »

P. S. « Veuillez bien accepter, Monsieur, deux de mes

tragédies et un petit poème. Je ne manquerai pas aussitôt qu'elle sera jouée de vous envoyer ma nouvelle tragédie de *la Mort d'Œdipe*, reçue à la Comédie française il y a dix-huit mois, et d'y joindre les sœurs qui doivent la suivre. »

Non seulement les hommes de lettres les plus distingués ont sollicité, dans leurs jeunes années, la faveur d'être inscrits sur la liste des associés, mais encore le souvenir de cette faveur honore et réjouit leur vieillesse. Ces sentiments ont été manifestés surtout par M. le comte François de Neufchâteau, dans son *Jubilé académique*, épître en vers qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser, et qu'il a lue à l'Académie française, le 3 février 1818 (1). Le poète se rappelle le bonheur que lui fit goûter son association, laquelle eut lieu la même année que Voltaire le désigna pour son héritier (1766); il s'écrie :

O confluent heureux de la Saône et du Rhône!
C'est là que j'admirai la cité de Plancus.
Son climat tempéré partage notre zône;
Là, toujours le bon goût fait voir clair à Plutus;
Là, Mercure et les arts sont sur un même trône
Avec les Muses et Phœbus.
J'aime aussi de Lyon les campagnes voisines.
Que ces fleuves sont beaux! que leurs bords sont fleuris!
Et Pomone et Bacchus préfèrent ces collines
Même aux environs de Paris.

Il continue sa description et ajoute :

Cependant un attrait plus piquant et plus doux,
Cette Société polie,

(1) Lyon, Roger. 1818, in-8°.

Digitized by Google

Ce charme, dont alors on était si jaloux ;
Cette fleur de galté, par l'esprit embellie :
Cette aimable raison qui voyait sans courroux
Jusqu'aux grelots de la Folie :
Ces dons si précieux, vous les unissiez tous.
De vous, ô Lyonnais ! mon enfance accueillie,
De vos bontés enorgueillie,
Par ces nœuds m'attachait à vous.
Oui, *Fleurieu*, *Pernetti*, *Bordes* et *la Tourrette*,
Et d'autres dont les noms divers
Ne peuvent entrer dans mes vers,
Favoris des neufs Sœurs qu'à bon droit je regrette,
Mais qui sont remplacés par des amis bien chers....
Et des belles sans nombre, au regard enchanteur,
Dont un esprit orné fut aussi l'apanage ;
Et maint illustre personnage,
Qui maintenait son rang sans morgue et sans hauteur :
Tout cela, faisant cercle autour du jeune auteur,
Souriait à mon badinage.
D'une muse naissante, ô succès enivrant !
L'Académie, enfin, sur moi délibérant,
Voulut bien ne voir que mon âge ;
Elle m'admit : l'honneur sans doute était bien grand !
L'enfant qu'elle adopta par une grâce insigne,
A tâché de s'en rendre digne.
Le temps, qui s'enfuit en courant,
Les révolutions qui vont tout dévorant,
Aux Muses m'ont laissé fidèle.
Depuis ce moment signalé,
Qu'avec transport je me rappelle,
Un demi-siècle est écoulé,
Et dans ce demi-siècle, en proie à maint orage,
Plus d'un siècle, en effet, s'est trouvé rassemblé.
L'inconstance du sort m'a souvent fait outrage ;
Elle ne m'a point accablé :
Au sortir de plus d'un naufrage
Je reprenais ma lyre, et j'étais consolé.

Quel que soit le mérite des associés choisis, de 1750 à 1775, tels que le comte de Tressan, le président

Digitized by Google

de Brosses qui assista plusieurs fois aux séances de l'Académie, d'Aubenton qui offrit aux amateurs de Lyon les arbres étrangers et curieux dont il avait enrichi la Bourgogne, Bonnet, de Chabanon, Boufflers, Bernard de Jussieu, Condillac, Barthe, Bernouilli, Guyton de Morveau, etc.; je me borne à mentionner la réception de Voltaire et de Mme du Boccage, et je reprends le récit des faits d'une autre nature.

Depuis long-temps on s'occupait de réunir à l'Académie des sciences et belles-lettres, l'Académie des beaux-arts qui, à l'exception des concerts de musique, avait à peu près, pour les sciences, le même objet que la première Société. Un assez grand nombre de personnes faisaient partie des deux Compagnies à la fois. On nomme de part et d'autre des commissaires, on confère; on dresse des plans de réunion et des projets de réglements. Enfin, interviennent les Lettres Patentes de 1758 que j'insère à la suite de ce chapitre avec un acte consulaire qui s'y rapporte, et le 31 août de la même annnée, les deux Académies qui n'en forment qu'une sous le titre actuel d'*Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon*, se réunissent à l'Hôtel-de-Ville. L'acte consulaire du 14 août 1758, destine aux assemblées la grande salle dite *des Portraits*. M. le président de Fleurieu est nommé Directeur (4 décembre 1759), et il fait en cette qualité le premier rapport des travaux académiques: usage constamment observé depuis dans les séances

Digitized by Google

publiques : il est aussi nommé Secrétaire perpétuel pour la classe des belles-lettres et arts. M. Bollioud-Mermet, dernier Secrétaire de l'Académie des beaux-arts, est appelé aux fonctions de Secrétaire perpétuel pour la classe des sciences. Plus tard, lorsque M. de Fleurieu se démet de la place de secrétaire des Belles-Lettres (20 janvier 1767), M. Bollioud-Mermet lui succède et donne la sienne dans le secrétariat des sciences à M. de la Tourrette qui l'occupe jusqu'en 1793. Trois séances publiques sont fixées au second mardi après Quasimodo, au premier mardi après la Saint-Louis, et au premier mardi du mois de décembre. Deux séances particulières ont lieu par semaine, l'une le mardi pour les sciences et les arts, l'autre le jeudi pour les belles-lettres et les arts qui s'y rapportent. Dans la suite on supprime la séance du jeudi, et les tributs des deux classes sont présentés alternativement le mardi. On conserve le sceau de l'Athénée. Le nombre des Académiciens est de quarante (janvier 1765). Ces changements eurent lieu sous l'intendance de M. de la Michodière, qui fut remplacé par M. Baillon (23 novembre 1762).

Les autres dignitaires que l'Académie eut à complimenter dans cette période sont, indépendamment de M. Bertin, dont j'ai déjà parlé : M. l'archevêque Montazet (15 mai 1759), M. de la Verpillière, nouveau Prévôt des marchands (26 janvier 1764), M. le marquis de Villeroi (8 avril 1766) qui succéda, dans le gouvernement, à feu M. le duc, son

oncle ; M. de Flesselles, intendant, successeur de M. Baillon (30 mai 1768), et M. de Bellescize, Prévôt des marchands (7 janvier 1772). La Compagnie eut à faire plusieurs autres visites de corps.

Le 4 mai 1771, elle se rendit à l'Archevêché pour complimenter Mme la comtesse de Provence (1) qui était logée dans ce palais. Après les comtes de Lyon et les corps de magistrature, la Compagnie fut introduite, par le maître des cérémonies, dans la chambre de la princesse, où M. de Bory, faisant les fonctions de Directeur, lui adressa le discours suivant :

« Madame,

« Chargé du tribut d'un Corps littéraire dont j'ai l'honneur d'être aujourd'hui l'interprète, je viens déposer à vos pieds l'hommage de son respect et celui de l'amour que votre présence inspire. Un nœud solennel a confirmé les droits que vous aviez déjà sur tous les cœurs français. Non, Madame, vous n'étiez point étrangère pour cette heureuse nation si tendrement attachée à la race auguste de ses maîtres ; le sang auguste d'où vous sortez nous a donné le plus chéri des rois. Aux dons brillants de la nature, vous unissez, Madame, le mérite plus solide de la bienfaisance et des vertus. C'est aux talents qu'il appartient, sans doute, de chanter le bonheur et la gloire ; c'est par

(1) Marie-Joséphine-Louise de Savoie, fille aînée de Victor Amédée III, roi de Sardaigne, née à Turin le 2 septembre 1753, mariée le 14 mai 1771, à M. le comte de Provence (depuis Louis XVIII), morte à Londres le 23 novembre 1810.

la voix des Muses que les peuples vous annoncent leur joie et leurs espérances. Daignez être, Madame, la protectrice de ces Muses dont vous serez l'idole; elles firent dans tous les temps la splendeur des empires; leurs mains vont semer de fleurs tous les lieux de votre passage, et comment ne liriez-vous pas dans tous les yeux le transport du plaisir? La France entière voit aujourd'hui, Madame, dans l'objet de son respect, un nouveau gage de sa félicité. »

Mme la comtesse de Provence remercia l'Académie dans les termes les plus obligeants. Sur la demande du Consulat, la Compagnie avait fourni les inscriptions du feu d'artifice qui fut tiré en l'honneur de cette princesse de Savoie, destinée à faire pendant trop peu de temps le bonheur d'un roi qui voulut faire celui de la France après tant d'orages, de crimes et de malheurs. « Monarque fondateur, qui paraîtra dans l'avenir tout ensemble l'auguste héritier et le chef nouveau de sa dynastie, juge impartial des temps et des hommes, dont la haute modération fut une supériorité de lumières autant qu'une vertu de cœur » (Villemain). Sur la face du monument qui répondait au palais de son altesse, on lisait ces vers de Métastase :

Rende al serto real co' pregi sui
Luce maggior, che non ottien da lui.

Et sur l'autre face, ces mots :

Spes altera gentis.

L'*Énéide* avait procuré l'inscription de l'Hôtel-de-Ville :

Fulsere ignes et conscius æther
Connubii.

Deux ans après le passage de Mme la comtesse de Provence à Lyon (6 novembre 1773), eut lieu celui de Mme la comtesse d'Artois (1). Le Consulat pria d'avance l'Académie de s'occuper des inscriptions qu'elle jugerait convenables, soit pour la décoration d'un feu d'artifice, soit pour l'illumination de l'Hôtel-de-Ville.

Sur la pyramide qui fut élevée en face de l'appartement de la princesse, au bas de son médaillon et de celui du comte d'Artois, on mit ces mots de Métastase :

Qual di felici
Speranze in noi s'accumulò tezoro !

Sur l'autre côté de la pyramide, au bas du médaillon de la princesse, qui était accompagné des statues de l'amour et de l'hymen, tenant leurs flambeaux à la main :

Junctæ surgant ad sidera flammæ.

Sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville :

Urbs felix quæ prima tibi testatur amorem
Gentis.

(1) Marie-Thérèse de Savoie, née à Turin le 31 janvier 1756, mariée à M. le Comte d'Artois (depuis Charles X) le 16 novembre 1773, morte en Angleterre le 2 juin 1805.

Digitized by Google

Enfin, sur la frise du portique qui devait décorer l'entrée de la ville, on proposa d'inscrire :

Ingredere, et votis jam nunc assuesce vocari.

VIRG.

La Compagnie étant admise à l'audience de la princesse, au palais archiépiscopal, M. Brisson, directeur, la complimenta en ces termes :

« MADAME,

« Si tous les Français pouvaient être aussi heureux que l'Académie, et vous offrir ici l'hommage des sentimens que votre présence inspire, vous n'entendriez prononcer à vos pieds que les accens de la joie et de l'admiration.

« A peine les destins de Mme la comtesse de Provence furent-ils fixés en notre faveur, que l'amour universel de la nation pour Mgr. le comte d'Artois, et sans doute aussi, Madame, le désir d'assurer de plus en plus la félicité publique, dictèrent à tous les cœurs les vœux que vous venez combler.

« Au milieu des jours brillans qui vous sont préparés, daignez protéger les sciences et les arts que nous cultivons. Leurs succès, Madame, augmentent l'éclat des empires. Les rois, vos aïeux, les ont toujours aimés. Des titres aussi glorieux sont des droits certains à vos bontés ; et ces bontés que nous implorons, donnant un nouveau prix aux distinctions que les gens de lettres obtiennent en France, deviendront

pour nous, Madame, une nouvelle source de la plus vive émulation. »

La veille de la réception de l'Académie, M. le Directeur avait été nommé à la princesse, suivant l'usage de la cour. Le lendemain, elle lui fit demander une copie de son compliment.

S. A. R. Madame Clotilde de France (1), princesse de Piémont, se trouvant, le 3 septembre 1775, à Lyon, où Monsieur, frère du roi, était attendu le 5, l'Académie fut admise à la complimenter. Elle fut introduite dans l'appartement de Son Altesse Royale, à l'Archevêché, par M. de Nantouillet, maître des cérémonies, et M. Rast, directeur, parla ainsi :

« Madame,

« Une maison auguste présente à Votre Altesse Royale un époux digne d'elle. Entraînée par l'amour et le respect, toute la nation vole sur vos pas. L'Académie se félicite d'exprimer ces sentimens. La philosophie lui donne le droit de faire entendre la voix de la vérité.

« Cette vérité vous dira, Madame, que distinguée

(1) Marie-Clotilde-Adélaïde-Xavière de France, fille du Dauphin fils de Louis XV, née le 23 septembre 1759, mariée, le 27 août 1775, à Charles Emmanuel-Ferdinand-Marie, prince de Piémont, roi de Sardaigne jusqu'en 1802, où il abdiqua en faveur de son frère Victor-Emmanuel IV de Savoie, morte à Naples, le 7 mars 1802.

Voy. *Vie de la vénérable servante de Dieu, Marie-Clotilde-Adélaïde Xavier de France, reine de Sardaigne, traduite de l'italien de Louis Bottiglia, par J. B. Idt, professeur* (de rhétorique) *au Collége royal de Lyon*. Lyon, Rusand, 1823, in-8° de VIII—311 pages.

Digitized by Google

par les vertus comme par les attraits, V. A. R. devient le gage du bonheur des peuples qui l'ont vue naître et de ceux qui lui seront soumis.

« Elle emporte les regrets des uns et fera la félicité des autres. Elle accordera sa protection aux sciences et aux lettres. Leur gloire est d'illustrer les empires, sans faire gémir l'humanité.

« Pénétrée d'amour pour ses peuples, V. A. R. les fera jouir de tous les avantages que promet la triple alliance de deux souverains, qui ne signalent leur puissance que par des bienfaits. »

Quelques jours après cette audience, M. Perrache annonça que Monsieur, frère du roi, avait daigné aller avec Madame, visiter les travaux que cet Académicien avait entrepris au confluent de nos rivières, et qui depuis ont pris son nom. Les associés à cette entreprise désiraient y élever un monument pour consacrer ce jour mémorable, et en avaient obtenu la permission de Monsieur. M. Perrache déposa sur le bureau le dessin qu'il en avait projeté et demanda à l'Académie les inscriptions qu'il convenait d'y placer. Plusieurs Académiciens remplirent bien le vœu de leur confrère en composant les inscriptions; mais le monument ne fut pas érigé. La Compagnie Perrache avait une tâche assez grande pour l'achèvement de la belle entreprise, dont l'auteur avait soumis l'idée et les plans à l'Académie, le 7 janvier 1766, sans qu'il fût nécessaire d'accroître encore des dépenses qui

n'ont donné que bien tard aux entrepreneurs d'utiles résultats.

Une autre visite avait été dictée par la reconnaissance. Le bureau etait allé remercier le Consulat (10 janvier 1760) qui avait élevé à 600 le nombre annuel des jetons de présence ; ce qui excède le montant actuel de la dotation académique. M. le Prévôt des marchands chargea la députation d'assurer la Compagnie que dans toutes les occasions, le Consulat serait empressé de lui donner des preuves de sa considération envers un établissement aussi utile que glorieux pour la cité.

En effet, il lui en donna plusieurs fois en faisant servir au bien public le zèle et les talents des Académiciens. Par délibération du 30 juin 1763 (1), il remit à la Compagnie le soin de composer toutes les inscriptions dont la ville aurait besoin pour les monuments publics, les décorations, feux d'artifice, etc. ; ce qui fut toujours observé par la suite. Je n'en citerai que deux exemples.

(1) Acte consulaire.

« Du jeudi, 30 juin 1763.

« Flachat de St-Bonnet, Prévôt des marchands, Fulchiron, Valesque, Jolyclerc, Lacour, échevins.

« Considérant que dans les diverses fêtes publiques que le Consulat est dans le cas de donner, il importe que les inscriptions que l'on met sur les monumens et édifices publics soient faites avec le goût, la décence et la dignité convenables ; le Consulat charge l'Académie de ce travail, lesquels inscriptions et emblêmes ne seront placés qu'après avoir été agréés par le Consulat. »

En 1770, le Consulat projetait de fonder, en mémoire du prochain mariage de Mgr. le Dauphin, des prix pour l'encouragement du commerce, à la distribution desquels plusieurs commissaires de l'Académie auraient été appelés. M. le Prévôt des marchands demanda des inscriptions françaises pour les médailles qui devaient être frappées à ce sujet. M. Guillin, premier échevin, se rendit dans le sein de la Compagnie et renouvela le vœu exprimé par les notables. Il fut arrêté que d'un côté de la médaille serait representée la ville de Lyon, avec le manteau consulaire et la couronne murale; que le bras gauche serait appuyé sur un lion; que de la main droite elle tiendrait des couronnes de laurier et de chaîne; que sur l'autre côté de la médaille, on verrait les attributs du commerce, comme caducée, livre, étoffes, ballots, etc., avec des compas, crayons, et autres attributs des arts; que dans l'exergue on lirait : *Prix fondé par la ville de Lyon*, et dans la légende : *Pour le commerce et pour les arts;* qu'enfin le revers de la médaille serait entouré d'une guirlande de myrthes et de lauriers, au milieu de laquelle seraient gravés ces mots: *Du règne de Louis le bien-aimé, en mémoire de l'heureux mariage de Louis-Auguste de France et de Marie-Antoinette d'Autriche*, 1770. Ce projet de médaille fut approuvé, et l'Académicien Nonotte fut chargé d'en faire graver les coins. Quant au feu d'artifice tiré sur la Saône, à l'occasion de ce mariage, on voyait d'un côté de la pyramide d'illu-

Digitized by Google

minations l'amour et l'hymen unissant leurs flambeaux, et on lisait ces vers :

La vertu les unit, leurs nœuds sont éternels.

De l'autre, étaient représentés les génies de la France et de l'Autriche, avec ce vers :

Couple chéri du ciel, ton bonheur est le nôtre.

On avait inscrit sur la façade de l'Hôtel-de-Ville :

Læta dies seris servanda nepotibus.

L'Académie était heureuse, lorsqu'un grand événement politique lui prêtait quelque allusion pour ces feux d'artifice qui faisaient la joie du peuple. A la mort de Louis XV et à l'avénement de son petit-fils au trône, la France, un genou en terre, rendait hommage au nouveau roi et montrait le ciel où son aïeul venait d'être appelé, avec ces mots :

Felix ille parens qui te securus Olympum
Succedente, petit.

Ce ciel, hélas ! ne fut ouvert que par un crime au vertueux et infortuné monarque qui sanctionna, aux dépens de sa vie, la vérité de cette pensée de Montaigne :

Le plus âpre et difficile métier du monde, c'est faire dignement le roi.

L'exemple suivant offre un plus grand objet d'utilité.

Digitized by

Une délibération du Consulat (1) invita l'Académie à fournir les inscriptions qu'elle jugerait les plus convenables, pour constater de plus en plus les droits de propriété de la ville et communauté de Lyon, sur les bâtiments, terrains, maisons, bibliothèque, observatoire, maison du pensionnat, etc., dépendants du collége de la Trinité de cette ville. Différentes inscriptions ayant été proposées, on choisit celles-ci :

Pour la principale porte du collége :

Collegium Trinitati sacrum
Henrici Magni et Ludovici Justi
munificâ voluntate,
Caroli de Neufville proregis auspiciis,
à fundamentis extruxerunt
ejusd. collegii Auctores, Patroni, Proprietarii
Præfectus mercat. et Coss. Lugd.

Sur la porte de la maison des pensionnaires :

Collegium convictorum

(1) Acte consulaire.

« Du mardi, 24 mars 1772.

« De Bellescize, Prévôt des marchands ; Bertin, Audras, Jacob, Sponton, échevins.

« Voulant constater les droits de propriété de la ville sur les bâtimens, terrains, maisons, domaines, rentes, fonds, bibliothèques, médaillers, observatoires etc., du collége de la Trinité, ont pensé qu'il était convenable, pour que le public en fût instruit, que des marques extérieures ne laissassent aucun doute à cet égard.

« A cet effet, ils prient MM. de l'Académie de fournir les inscriptions nécessaires en langue française ou latine, qui seront gravées sur des pierres de marbre, encastrées dans les murs au-dessus des principales portes desdits édifices. »

Digitized by Google

scholis publicis adjecit
Civit. Lugd.

Sous le balcon de la Bibliothèque, sur le quai :

Bibliothèque de la ville.

Sur la porte de la Bibliothèque, dans l'intérieur :

Bibliothecam utilitati publicæ
dedicavit suam Civit. Lugd.

Sur la porte du cabinet des médailles :

Antiquitas
civium sumptibus rediviva.

Sur la porte de l'Observatoire :

Attigit hinc etiam commercia cœli
Lugdunum.

Sur la porte de la maison où est la salle des jeux :

Exercitationibus litter.
Civit. Lugd.

Les Pères de la patrie, c'est ainsi qu'on nommait les échevins, ne se bornaient pas à demander des inscriptions à l'Académie. Ils lui demandaient aussi son avis sur plusieurs objets d'utilité publique. Tantôt ils lui communiquent les plans et les dessins d'une méridienne verticale pour le temps vrai et le temps moyen, que l'on veut faire décrire dans la grande cour de l'Hôtel-de-Ville (21 février 1764) ; l'Académie est

d'avis que, malgré l'avantage qu'il y aurait de rendre l'usage des méridiens plus ample, en y ajoutant la ligne courbe qui indique le midi moyen, peu de gens seraient à portée d'en profiter, et que, d'ailleurs, la place n'étant pas favorable, on peut sans inconvénient se contenter d'y décrire un méridien à la manière ordinaire. Tantôt le Consulat soumet à l'examen académique l'abrégé chronologique de l'histoire de la ville de Lyon, par Poulain de Lumina. Cet ouvrage contenait l'approbation d'un censeur nommé par le Ministre. La Compagnie décida que, pour cette raison et pour d'autres qui furent appréciées, il ne lui convenait pas de donner son jugement sur cet ouvrage. Ce refus n'était-il pas un préjugé défavorable ?

Le 21 janvier 1766, la gelée durait depuis un mois et ralentissait l'action des moulins sur le Rhône. Le Consulat pria l'Académie de se joindre à lui et aux notables, pour conférer sur les moyens les plus prompts et les plus actifs, d'augmenter les produits de ces usines et d'en construire de nouvelles. La Compagnie fit un rapport sur la construction de quatre moulins à chevaux, d'autant plus utiles que l'hiver fut assez rigoureux et assez long, pour que la Saône restât gelée deux mois. A présent on emploierait des moulins à vapeur. L'Académie eut aussi l'occasion de faire des rapports sur divers établissements d'industrie, tels que celui du fabricant Bringuet qui était parvenu à tisser une étoffe de soie, or et argent, imitant la peinture (24 avril 1760).

Digitized by Google

Mais ce qui excerça le plus la sagacité des Académiciens, antiquaires et érudits, ce fut une découverte dont l'on s'est occupé à plusieurs époques sans succès et qui mérite quelques détails.

Dans les premiers jours de février 1766, M. le Prévôt des marchands fit remettre à l'Académie la jambe d'un cheval en bronze qui venait d'être trouvée dans la Saône, au-dessus de l'angle du monastère de Sainte-Claire. Ce monument était soumis à l'examen de la Compagnie. MM. de la Tourrette, l'abbé Pernetti et Delorme, furent particulièrement chargés de cet examen ; mais toutes les recherches qu'on fit furent assez infructueuses et se réduisirent à de simples conjectures. Suivant le P. de Saint-Aubin, dans son Histoire civile de Lyon, page 17, un auteur rapporte que les trois provinces avaient ordonné qu'il serait érigé une statue équestre en l'honneur de Tiberius Antisthius, chevalier romain. Cet auteur est Pierre de Marca, dans son livre de *Primatu lugdunensi*, page 276. Il renvoie à Gruter qui, dans le recueil de ses inscriptions romaines (tome I, part. 2., page 355, art. 6), insère tout au long l'inscription du monument élevé à Tib. Antisthius. Il s'agit maintenant de savoir si cette jambe de cheval est véritablement une partie de cette statue équestre. Tout ce qu'a pu dire l'Académie, c'est que la jambe paraissait antique. Le pied du cheval est sans fer. La pièce est de grandeur naturelle, composée de plusieurs métaux, tels que le plomb, le fer, le cuivre rouge et le cuivre jaune

Digitized by

coulés successivement par couches ; et le tout recherché à l'extérieur avec le ciseau. On croit que les articulations de chaque membre étaient jointes par des soudures. La statue équestre de Marc-Aurèle qu'on voit à Rome est, dit-on, composée de même. Les anciens ne connaissaient pas l'art de jeter en fonte des pièces de ce volume. On en trouve une preuve dans ce vers de Virgile :

Excudent alii spirantia mollius æra.

Le mot *excudere* ne signifie pas fondre, mais forger, travailler au marteau et au ciseau. Voilà, faisait alors observer l'Académie, tout ce qu'on peut dire actuellement de certain sur le monument dont on a fait la découverte. Il faut espérer que les recherches des savants et des curieux produiront dans la suite sur ce point des notions plus claires et plus satisfaisantes (1).

L'Académie sollicita le Consulat de faire continuer les recherches. L'inscription rapportée par Gruter fut retrouvée sur une pierre dans une maison de la rue Luzerne (2). Elle différait de la copie donnée par Ménétrier, dans son Histoire consulaire, page 81. On pensa que cet historien, ainsi que Saint-Aubin, n'a-

(1) Les tentatives et les travaux faits en 1809 n'ont pas produit de résultats remarquables, ainsi qu'on peut le voir dans le Mémoire imprimé de M. Artaud ; mais des recherches plus approfondies auraient peut-être plus de succès. Il ne faut pas y renoncer.

(2) En 1808, M. Desmarets fit cadeau de cette pierre au Musée où elle a été transportée.

Digitized by Google

vaient pas été fondés à mettre en fait que la statue d'Antisthius eût été réellement élevée, et que, malgré la découverte de la jambe de bronze, il restait encore trop de doutes à cet égard pour la considérer comme un fragment du cheval d'une statue érigée, devant le temple d'Auguste, à un simple chevalier dont l'histoire ancienne ne fait aucune mention.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que la partie de la ville où a été trouvée cette jambe qui est actuellement au Musée de Lyon, fut autrefois remarquable par de grands monuments. Les registres de l'Académie (avril 1740) font mention d'une jambe humaine, de bronze, qui fut trouvée à cette époque, au rapport de Colonia, dans le jardin des religieuses de Sainte-Claire, et on y découvrit postérieurement un pied en marbre, débris tous deux antiques. Il paraissait donc intéressant d'y faire des fouilles pour rechercher de nouveaux objets et rassembler les restes de ceux dont on n'a eu que des fragments.

M. de la Tourrette fit présent (26 mai 1778) à l'Académie de la jambe de la statue équestre, trouvée à 45 pieds du mur de clôture du monastère. Elle lui avait été donnée par M. de la Verpillière, alors Prévôt des marchands, à qui ce fragment appartenait. M. de la Tourrette mit à son présent la condition que si les restes du monument étaient jamais retrouvés et replacés dans cette ville, en un lieu public, l'Académie s'empresserait de céder, pour cet effet, ce fragment considérable ; et que si les autres

parties du monument étaient enlevées à la ville de Lyon, ou par vente, ou de quelque autre manière que ce fût, l'Académie serait maîtresse de garder cette jambe, ou de ne s'en défaire que sous les conditions qu'elle jugerait convenables, comme lui appartenant en toute propriété.

Deux autres monuments antiques ouvrirent le champ aux conjectures des érudits. Découverts parmi les décombres des excavations faites en 1769, hors de la porte St-Clair, ces monuments étaient deux petites figures en terre cuite que le Prévôt des marchands fit remettre à l'Académie. On estima que l'une de ces figures représentait un prêtre celtique, et l'autre la déesse *Segesta* ou *Segusia*. Leur habillement, leur attitude, les attributs qui les accompagnaient, venaient à l'appui de cette assertion, ainsi que des passages de Pline, de Martial et de Strabon. Ces deux petites statues étant du même goût et de la même antiquité, on avait lieu de présumer que le prêtre gaulois, représenté par l'une, était le sacrificateur du temple qu'avait dans les Gaules la déesse désignée par la seconde figure.

Tous ces travaux, pour ainsi dire, municipaux, qui firent dispenser les Académiciens du service de la garde bourgeoise (24 mars 1772), n'étaient pas les seuls que l'on pût considérer comme obligés. Le parlement de Paris rendait lui-même des arrêts pour consulter l'Académie, soit sur une manufacture de laiton, soit pour l'établissement des bains de Gence,

sur le Rhône : établissement auquel la Compagnie proposa d'utiles modifications (23 février 1768).

Dans les principales productions purement scientifiques ou littéraires de cette époque, il faut comprendre 1° L'histoire de l'Académie de Lyon en diverses parties, depuis 1700 jusqu'en 1742, avec l'éloge des Académiciens, par l'abbé Pernetti (1754—1755). 2° Une réponse à Cassini (10 août 1756), qui avait consulté l'Académie pour la perfection de la Carte de France. 3° Les célèbres réponses de Bordes à J. J. Rousseau, soit sur les sciences, soit sur la musique française (1751—1754). 6° Une dissertation de l'abbé Rosier (23 avril 1771), sur une antique trouvée à Ste-Colombe et donnée par l'auteur à la Compagnie. 7° Un tableau de Lyon par Pernetti (5 juillet 1759). 8° Les mémoires de MM. Soufflot, Delorme et Crozet, dont je vais indiquer sommairement l'objet respectif (1).

M. Soufflot communiqua à la Compagnie les plans et les dessins de la nouvelle église de Ste- Geneviève qu'il construisait à Paris (15 juin 1773). Il

(1) On peut juger, par la lettre suivante, si les travaux de l'Académie de Lyon étaient justement appréciés dans la capitale :

A M. Bollioud,

« Paris, 15 mai 1758.

« Monsieur,

« Le *Mercure de France* n'est pas si essentiellement un ouvrage frivole qu'il ne puisse devenir solide et intéressant dans mes mains, si, comme j'ai lieu de l'espérer, mon zèle et mes faibles talens sont secondés par le secours des sciences et des arts utiles. Obtenez que l'Académie daigne concourir au succès de ce journal, en me communiquant quelques-unes de

Digitized by

se plut à exposer aux yeux de ses compatriotes (1) tous les détails de cette entreprise, tant par rapport à la nature du sol sur lequel l'édifice était élevé, aux difficultés qu'il avait fallu vaincre pour en rendre les fondements solides, que relativement au choix des matériaux qu'on y avait employés. Il décrivit l'église souterraine, le frontispice, le dôme et toutes les parties extérieures ou cachées de ce grand bâtiment. Chaque assise de pierre, chaque coupe, chaque revêtissement, avait son plan particulier. M. Soufflot donna ensuite les dimensions et les calculs de force, de résistance et de proportion. Les ornements y servaient de voile aux précautions de la solidité, et sauvaient le coup-d'œil désagréable des masses trop lourdes. Enfin, l'artiste prouva qu'il avait mis en œuvre tous les moyens pour faire concourir à la perfection de cette immense construction, la légèreté et la hardiesse gothique avec la régularité et l'élégance de l'architecture grecque et romaine. M. Soufflot fit aussi lecture à l'Académie d'une introduction à l'explication des dessins de la salle des spectacles, ainsi que d'autres Mémoires sur les travaux qu'il a exécutés à Lyon. On retrouve quelques uns de ces Mémoires dans le recueil des manuscrits. Il en

ses observations et de ses découvertes. Je tâcherai de les employer de manière à mériter la confiance dont elle m'aura honoré.

« MARMONTEL. »

(1) Si Soufflot n'est pas né à Lyon, il y a résidé vingt ans. Il était membre de la Société royale et associé de l'Académie.

Digitized by Google

est trois surtout que le génie de l'auteur rend dignes d'être consultés : l'un a pour objet cette question : *Dans l'art de l'architecture, le goût est-il préférable à la science des règles*, ou *celle-ci est-elle préférable au goût?* L'autre est sur les proportions de l'architecture, et le troisième sur l'architecture gothique.

M. Delorme s'était livré à la composition de son ouvrage curieux sur les aqueducs, et il en avait reçu de vifs compliments de M. le comte de Caylus (27 mars 1760). Ce savant l'avait invité à continuer un travail si précieux, disait-il, pour les antiquaires, et qui faisait tant d'honneur à l'auteur par la manière dont celui-ci l'avait traité. Il le priait de l'associer à cette entreprise et lui offrait d'entrer dans les dépenses qu'elle exigeait pour la levée des plans, les élévations, la gravure, etc. Il annonça qu'il placerait l'extrait du Mémoire de M. Delorme dans le recueil des antiquités, et il demanda des dessins exacts dont il enverrait les gravures à l'Académie. L'Académicien lyonnais, flatté de ces propositions, les accepta avec reconnaissance. C'est peut-être en visitant les aqueducs de Francheville ou de Chaponost que M. Delorme dressa aussi (2 juin 1761) les dessins des jardins de M. Montazet, à Oullins, sur l'exécution desquels ce prélat consulta l'Académie (1).

(1) Dans le dessin de ses jardins, Delorme suivait l'école de Lenôtre. Morel est le premier qui ait introduit dans nos contrées le goût des jardins paysagers. Il a puissamment contribué à le répondre en France et par con-

Digitized by

M. Crozet (4 décembre 1770) prouva que le méridien de la place des Cordeliers (1) est défectueux. Les lignes du zodiaque ne sont pas placées avec justesse, et la ligne méridienne est sujette à une erreur de trois minutes. Il proposa d'élever au-dessus de l'observatoire du Grand-Collége, un lanternet plus à découvert où il pût mieux faire ses observations. Les Pères de l'Oratoire lui donnèrent une chambre et un lit auprès de l'observatoire, et il campa sur le champ de bataille.

Il n'y avait pas long-temps que les Oratoriens avaient obtenu la direction du collége; je dois faire connaître la part que l'Académie y a prise (9 décembre 1762). Elle avait été informée qu'on avait, sans aucun fondement, voulu faire entendre aux magistrats de la ville qu'elle se refuserait aux vues qu'ils pourraient avoir sur l'établissement des nouveaux colléges, par la suppression des jésuites qui étaient accusés de traiter la morale comme on traite la nouvelle architecture, où l'on cherche avant toutes choses la commodité. Deux de ses membres furent députés au Lieutenant général et au Prévôt des marchands pour désavouer le bruit répandu, et les assurer qu'elle se prêterait au contraire avec zèle à tout ce qui pouvait tendre au bien public et à l'avantage des citoyens. Ces magistrats témoignèrent beaucoup de satisfaction des sen-

séquent en Europe : ce qui a donné à cet artiste lyonnais une grande célébrité.

(1) Il a été tracé par le sieur Terrier, architecte.

Digitized by Google

timents de l'Académie, et l'assurèrent de leurs dispositions à lui rendre justice en la faisant concourir avec eux aux progrès des sciences et des lettres. M. de Quinsonas, un des députés, proposa, au commencement de 1763, le plan d'un nouvel établissement pour les colléges de Lyon. Il présenta différents moyens pour perfectionner la forme des études publiques et pour rendre l'éducation plus utile à la jeunesse (1). Bordes lut un Mémoire sur le même sujet.

(1) Dans un discours que M. Dugas de Quinsonas prononça le 9 décembre 1762, et dont le manuscrit a été rétabli dans les porte-feuilles académiques, on s'aperçoit que l'autorité publique craignait l'influence exercée peut-être encore par les jésuites dans le sein de l'Académie. Le parlement de Paris avait prescrit aux magistrats et aux officiers municipaux de Lyon de se réunir pour présenter un projet sur les changements à faire dans la régie, l'administration, la forme des colléges, et surtout dans l'instruction qu'on y donnait à la jeunesse. Pour remplir les intentions du parlement, on proposa d'abord l'établissement d'un bureau des colléges présidé par l'archevêque, et dans lequel deux membres de l'Académie auraient pris place. Suivant le rapport de M. de Quinsonas, on devait réunir dans le plus grand collége toutes les sources des connaissances. « Certain, dit-il, « du zèle de l'Académie et de la capacité de ses membres, on présumait avec « raison qu'elle ne refuserait point d'en consacrer quelques-uns à la direction « de l'observatoire, à la garde et à l'accroissement du médailler, à la surin- « tendance de la bibliothèque. On faisait plus : on vous offrait, on vous lais- « sait la liberté, si cela eût convenu à vos arrangements, de choisir et de former « un sanctuaire dans ce nouveau temple des Muses dont votre Directeur serait « devenu le souverain pontife. » Loin d'obtenir ces marques de distinction que la Compagnie n'avait point à solliciter, qu'elle pouvait recevoir avec gratitude, mais qu'elle devait attendre en silence, elle n'eut aucun de ses membres admis au bureau dans lequel furent représentés tous les autres Corps, ainsi que les trésoriers de France et les négociants. On ne voulut pas, sans doute, faire concourir à l'administration des colléges les confrères des Bonnet, des Colonia, des Brun, des Lombard, des Vitry, des Folard, des Tolomas, des Bimet, des Dumas et des Béraud.

Digitized by Google

Quelques années avant cette époque, on parla beaucoup d'une querelle qui s'était élevée entre d'Alembert et le P. Tolomas, jésuite. La scène s'est passée dans la Société royale des beaux-arts, et serait, à vrai dire, étrangère à mon récit. Mais comme ces deux Sociétés ne tardèrent pas à être réunies, qu'elles contractèrent une espèce de solidarité, du moins pour des faits très rapprochés, et que le P. Tolomas fut membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, il faut bien rapporter ce qui eut lieu.

Le commencement de l'année 1755 fut marqué par des plaintes très vives adressées à l'Académie par d'Alembert, au sujet d'un discours que le P. Tolomas, régent de rhétorique, avait prononcé au collége des jésuites, le 30 novembre précédent. D'Alembert considérait ce discours comme une *harangue très injurieuse* contre lui (1). « Je ne puis croire, écrivait-il, que si le fait était vrai, une Com-

(1) Dans un article inséré en 1813 dans le *Mercure de France*, et relatif aux manuscrits de la bibliothèque de Lyon, M. Beuchot assure tenir d'un témoin auriculaire que le R. P. Tolomas ne s'était pas seulement permis de déclamer contre les encyclopédistes, mais qu'il avait, dans sa harangue latine, attaqué d'Alembert, et l'avait appelé : *homo cui nec pater, nec res est*. L'Académie de Lyon, ajoute M. Beuchot, se conduisit très noblement : elle ne voulut pas rayer de la liste de ses membres le P. Tolomas ; et l'on aime à citer des exemples si rares, aujourd'hui surtout, de dignité, de courage et d'indépendance des gens de lettres. « L'opinion de M. Beuchot est appuyée sur une lettre même de Voltaire qui était alors à Lyon, au Palais-Royal, et qui écrivit, le 6 décembre, à M. Dupont, avocat : « Un père Tolomas s'avisa, il y a quelques jours, de prononcer un discours aussi sot qu'insolent contre les auteurs de l'*Encyclopédie ;* il désigna d'Alembert par ces mots : *homuncio cui nec est pater, nec res*. (Horace, *Art. Poét.* 248).

pagnie aussi équitable et aussi éclairée que la vôtre eût pu garder à cet égard un si long et si profond silence ; néanmoins la nouvelle me revient d'un si grand nombre d'endroits que je ne sais plus qu'en penser. La philosophie m'a appris depuis long-temps à mettre à des invectives le prix qu'elles méritent ; mais l'honneur des lettres, de l'Encyclopédie, de ceux qui veulent bien y concourir avec moi, des différentes compagnies littéraires dont j'ai l'honneur d'être membre, et j'ose ajouter de la vôtre, Messieurs, ne me permet pas d'être indifférent sur les outrages publics d'un de vos confrères. » D'Alembert demandait donc à la Société royale des beaux-arts de lui faire justice publique sur ce sujet, de la manière qu'elle jugerait le plus convenable, ou que ceux d'entre les Académiciens qui avaient assisté à cette harangue, voulussent bien lui faire parvenir un écrit signé d'eux tous, et qu'il pourrait publier, par lequel ils déclareraient que cette harangue, *telle qu'elle avait été prononcée*, ne contenait rien d'offensant ni d'injurieux. « C'est un service important, ajoutait-il, qu'ils rendront à l'auteur encore plus qu'à moi. »

La Société, par l'organe de son Secrétaire, Bollioud-Mermet, répondit avec beaucoup de raison et de dignité : « La harangue que le P. Tolomas prononça à l'occasion de la rentrée des classes, est du ressort des colléges ; l'Académie n'y a point assisté ; elle n'en a fait ni la lecture ni l'examen, et n'en peut

Digitized by Google

porter aucun jugement, parceque sa juridiction ne s'étend pas au delà des bornes de ses exercices. Pour vous prouver, néanmoins, que nous n'ignorons pas les égards qui sont dus à votre réputation et à la supériorité de vos talens, que nous nous sommes même empressés à vous procurer la satisfaction qui dépend de nous, la Compagnie a fait lire votre lettre en pleine assemblée, en présence de l'Académicien dont vous vous plaignez. Il a protesté hautement qu'on l'avait desservi auprès de vous, qu'il n'a jamais eu l'intention de vous offenser, qu'il est prêt à affirmer que son discours ne contient aucun trait qui puisse vous regarder personnellement. Il s'est enfin exprimé sur votre compte en des termes si décens, si honorables, que l'Académie n'a pas cru pouvoir prendre un meilleur parti que de le charger, sur l'offre qu'il en a faite, de vous écrire pour se justifier lui-même auprès de vous. Voilà, Monsieur, continuait le Secrétaire, tout ce que je puis vous dire au nom de la Société royale, sur une affaire qui lui est totalement étrangère, dans laquelle elle n'est entrée que par considération pour votre mérite personnel et pour le rang que vous occupez dans le monde savant. »

En effet, il serait souverainement contraire aux lois de l'équité, de rendre une Compagnie responsable des torts que ses membres peuvent avoir et des fautes qu'ils peuvent commettre hors de son sein, de ses exercices et de ses attributions.

Digitized by Google

De son propre mouvement, le P. Béraud, correspondant de l'Académie des sciences, écrivit à d'Alembert pour lui attester que dans la harangue du P. Tolomas, à laquelle il avait assisté et qu'il avait écoutée attentivement, il n'avait remarqué rien qui attaquât personnellement l'auteur de la Préface de l'Encyclopédie, rien qui ressentît l'invective et encore moins l'injure, et que, dans quelques endroits, ses talents et ses succès avaient reçu de l'auteur les éloges qu'ils méritent. Suivant la promesse qu'il en avait faite, le P. Tolomas lui-même justifia auprès de d'Alembert le discours latin qu'il avait prononcé pour la défense des colléges attaqués dans l'Encyclopédie. « Devais-je imaginer, lui écrit-il, qu'on pût me faire un crime du choix d'un sujet si convenable au lieu et au temps où je parlais. Je ne me suis aucunement écarté dans cet acte public de la modération qu'on doit observer dans le cas même de la défense la plus légitime : aussi, à la première nouvelle de quelques plaintes contre mon discours, je me hâtai de le déposer entre les mains de M. le Prévôt des marchands, qui y avait assisté à la tête du Consulat, tant je suis convaincu de mon innocence ! Tant elle m'inspire de sécurité ! Et comment d'ailleurs aurais-je pu débiter des personnalités offensantes, ou quoi que ce soit d'injurieux contre vous, Monsieur, qui ne m'êtes connu que par vos ouvrages et par la haute réputation qu'ils vous ont justement acquise ? »

Digitized by Google

Ces explications, ces éclaircissements, ces hommages, ne vinrent pas à bout d'apaiser d'Alembert. Il écrivit à Bourgelat pour s'étonner de ce qu'on attribuait à ce dernier, on ne sait pourquoi, la lettre que l'encyclopédiste avait adressée à la Société royale de Lyon, envers laquelle il se croit désormais quitte de tout. Il annonce qu'il a demandé justice à M. Soufflot, et que M. Montucla auquel il a *parlé très vivement sur toute cette affaire*, doit avoir écrit à M. Mathon. « Je me flatte, Monsieur, ajoute-t-il, qu'après toutes ces preuves de la réalité de ma lettre, et après des démarches si publiques, si mesurées et si justes, on voudra bien, si on l'ose, se plaindre de moi et non pas de vous. Je n'aurais jamais cru sans cet événement qu'en Europe, au milieu du 18e siècle, qui n'est pas un siècle de barbarie, et dans une des premières villes de France, pleine de citoyens polis et éclairés, il pût y avoir une Compagnie littéraire qui autorisât chacun de ses membres à outrager, de la manière la plus indigne, un homme de lettres qui n'a jamais insulté qui que ce soit, et qui même, dans l'article *Collége*, objet ou prétexte de tant d'injures, a soigneusement ménagé les personnes en attaquant les abus. Si on a cru que je ne méritais par moi-même aucun égard, j'en méritais au moins par les Académies vraiment respectables auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, et peut-être aussi par les bienfaits dont un roi philosophe vient tout récemment de m'honorer. D'après ces circonstances,

Digitized by Google

je vous prie de nouveau et vous conjure, Monsieur, pour votre intérêt et pour le mien, de rendre cette lettre publique par la voie que vous jugerez la plus convenable : je vous prie aussi de vouloir bien rendre publiques en même temps et par la même voie ma lettre à la Société, sa réponse et celle des deux jésuites. Ceux qui ont assisté à l'insulte, jugeront de la réparation ; je dois au moins ce procédé aux dignes membres de la Société de Lyon, qui, n'ayant pu me faire rendre justice, et ne voulant point attester que la harangue qu'ils ont entendue ne contenait rien d'injurieux, ont pris le parti de se retirer. Ma reconnaissance pour eux doit être d'autant plus grande que je n'ai l'honneur d'en connaître aucun, et qu'assurément leur démarche n'a point été mendiée de ma part : je vous prie de les assurer que comme j'oublie les bienfaits encore moins que les injures, je ne laisserai échapper aucune occasion de leur donner des marques de mes sentimens et de mon estime. »

Dans une dernière lettre à Bourgelat, d'Alembert renouvelle encore ses plaintes, non seulement contre le P. Tolomas, mais surtout contre l'Académie, et annonce, avec une apparence de satisfaction, que M. Soufflot déclare abandonner entièrement les intérêts de la Société et ses poursuites pour l'enregistrement des Lettres Patentes.

On peut juger, d'après toutes ces pièces d'un procès qui, par la volonté même du plaignant, est resté

Digitized by

littéraire, si ses plaintes étaient fondées contre l'Académie de Lyon. La dialectique du grave encyclopédiste n'est-elle pas ici compromise? Et de quel droit pouvait-il associer cette Compagnie à son ressentiment, fondé ou non, contre le jésuite Tolomas? Le philosophe ne s'était pas encore assez dépouillé des passions humaines. L'honneur des sociétés littéraires n'était nullement intéressé à venger un de leurs dignes membres des attaques auxquelles elles étaient étrangères, en supposant même que ces attaques eussent eu lieu; la harangue latine du P. Tolomas est depuis long-temps ensevelie dans l'oubli; l'Encyclopédie subsiste avec ses avantages, ses erreurs et ses défauts; et la mémoire de d'Alembert conserve toute la gloire qui lui a été acquise par ce grand monument littéraire et par d'autres travaux importants.

Pendant la période que je termine, l'Académie de Lyon ne jouit pas seulement de l'honneur d'être admise à l'audience des Altesses Royales; les rois mêmes lui accordèrent de flatteuses distinctions. Stanislas Ier (28 février 1760) lui fit écrire, par M. de Solignac, secrétaire de ses commandements, pour témoigner la joie qu'il ressentait de voir l'Académie de Lyon en relation avec la sienne (celle de Nancy). Cette marque de bonté pénétra la Compagnie d'une vive reconnaissance, et elle en consacra le souvenir dans ses registres. Le roi de Pologne lui envoya ensuite (17 février 1764) un exemplaire de ses ouvrages (*Œuvres du philosophe bienfaisant*), pré-

Digitized by Google

sent qui fut reçu avec une respectueuse gratitude (1). Le roi des Deux-Siciles fit aussi cadeau à l'Académie, par le ministère de l'ambassadeur napolitain, du recueil des Antiquités d'Herculanum, dont le texte italien fut traduit en français par M. Genève.

Dans le même intervalle de temps, J. J. Rousseau qui avait déjà habité Lyon pendant un an, en qualité de précepteur des enfants de M. de Mably, qui s'y était arrêté ensuite quelque temps avant de se rendre à Paris (mars 1770), y fit un nouveau séjour de quelque durée. Il n'était pas d'un caractère à entretenir des relations avec l'Académie; mais il en eut beaucoup avec plusieurs Académiciens, tels que MM. de Fleurieu, l'abbé Rozier, de la Tourrette et Bordes. Il se lia d'amitié avec le musicien Horace Coignet, fils du garde des cabinets de la Compagnie, auteur de la musique de *Pygmalion*, et correspondant de l'Académie après la révolution. Coignet composa en très peu de temps, sous les yeux de Rousseau, les accompagnements de cette scène lyri-

(1) M. de Solignac, Secrétaire du cabinet du roi et associé, de l'Académie de Lyon, écrivit à ce sujet à M. Bollioud la lettre suivante : « Le roi de Pologne, Monsieur et très-honoré confrère, est très-sensible au désir que témoigne l'illustre Académie de Lyon de tenir de ses mains un exemplaire de ses ouvrages. Il m'ordonne de vous en faire adresser un.

« Ce n'est qu'avec crainte que Sa Majesté expose à des yeux aussi épurés qu'à ceux de MM. nos confrères et les vôtres, un recueil d'ouvrages aussi pleins d'imperfections; mais elle compte sur votre indulgence, comme vous devez compter sur la haute estime qu'elle fait de vos précieux talens, etc.

« De Lunéville, le 26 janvier 1764. »

Digitized by Google

que (1) que M. de la Verpillière, Prévôt des marchands, fit exécuter, pour la première fois, sur un

(1) Rousseau demanda à Coignet de lui laisser faire l'*andante* entre l'*ouverture* et le *presto*, de même que la ritournelle des coups de marteau, pour qu'il y eût quelque chose de lui dans cette musique.

Ici quelques anecdotes sur Jean-Jacques ne seront peut-être pas déplacées. Je laisse parler son ami Horace Coignet :

« En petit comité, il (Rousseau) avait beaucoup de gaîté ; il aimait même à railler. Nous dînions à la campagne de Mme Delessert, lorsqu'il se mit à raconter les absurdités de sa femme, devant elle. Elle lui avait dit entre autres, qu'un monsieur à grosse perruque était venu pour le voir, mais qu'*elle l'avait trouvé bien changé*. — Vous le connaissez donc, lui dit Rousseau ? Elle répondit que non, que c'était la première fois qu'elle le voyait ; mais qu'elle l'avait jugé ainsi parce qu'il était fort pâle. Continuant la plaisanterie sur le même objet, il nous raconta qu'elle prétendait avoir des *vertiges* dans les jambes. Le soir, après que nous fûmes rentrés au logis de Rousseau, à la fin du souper, sa femme lui fit des reproches, devant moi, de ses railleries. Il resta un moment interdit ; ensuite, lui prenant la main, il lui en fit des excuses, en lui disant tendrement que personne ne connaissait mieux que lui l'excellence de son cœur. Ils s'embrassèrent.

« L'archevêque de Lyon, M. de Montazet, devant prêcher dans l'église métropolitaine de cette ville, Mme de la Verpillière écrivit à Rousseau pour l'engager à venir entendre le sermon. J'allai chez Rousseau à l'heure du rendez-vous : c'était le matin ; il en était au troisième brouillon pour répondre à la charmante épître de cette dame. Heureusement pour le tirer d'embarras nous entendîmes la voiture qui venait nous chercher. Aussitôt il jeta au feu toutes ses lettres commencées dont il était mécontent ; il me dit après, à ce sujet, que son imagination était lente à se mouvoir, qu'elle ressemblait à ces décorations des théâtres d'Italie, qui, au moment du changement, paraissent s'écrouler, et finissent par nous offrir un bel optique.

« Vers cette époque, un événement tragique se passa aux environs de Lyon. Deux amans se donnèrent volontairement la mort, parce que les parens de la jeune fille ne voulaient pas leur union. Celle-ci attira le jeune homme à la maison de campagne de sa mère, d'où elle était absente ; après s'être promenés long-temps et avoir pris un léger repas, ils se renfermèrent dans la chapelle de la maison. Là, au pied de l'autel, ils se jurèrent

petit théâtre qu'il avait fait construire à l'Hôtel-de-Ville. Mme de Fleurieu remplissait le rôle de *Gala-*

une foi mutuelle, et terminèrent leurs jours avec des pistolets qu'ils avaient attachés à leurs bras au moyen de rubans. Je racontai à Rousseau cette scène tragique, au moment où elle venait de se passer. — Mon ami, me dit-il, je me trouve trop heureux d'exister à présent, et d'être sur les lieux où une action si héroïque s'est passée. Il me demanda quel âge avait le jeune homme — 32 ans. — Eh bien, c'est à cet âge, s'écria-t-il, qu'on sait se décider, et non pas au mien, où l'on est lâche, pusillanime, sans courage. Il m'engagea d'aller sur les lieux (Irigny), d'y dessiner l'intérieur de la chapelle où les deux amans s'étaient donné la mort, et de faire en sorte de lui rapporter quelques parcelles des rubans qui avaient servi à retenir les armes; il ne connaissait que le trait de Pétus et Arrie qui égalât ce courage.

On attribue à Rousseau l'épitaphe suivante de Thérèse et Faldoni; mais Grimm trouve ces vers trop mauvais pour les lui laisser :

Ci gisent deux amans. L'un pour l'autre ils vécurent,
L'un pour l'autre ils sont morts, et les lois en murmurent.
La faible piété n'y connaît qu'un forfait;
Le sentiment admire et la raison se tait.

Par la même raison, il ne faudrait pas laisser à l'Académicien lyonnais, Vasselier, connu par de spirituelles productions, ces vers cités par Voltaire :

A votre sang mêlons nos pleurs,
Attendrissons-nous d'âge en âge
Sur vos amours, sur vos malheurs,
Mais admirons votre courage.

Jean-Jacques avait remarqué dans le cabinet de Coignet père une plume encadrée qui avait servi à Voltaire, et il aurait souhaité d'y rencontrer quelque monument de lui-même. Tous les soirs il donnait à Horace Coignet une petite lanterne pour servir à le conduire lorsqu'il se retirait. Au moment du départ de Rousseau pour Paris, H. Coignet la lui rapporta comme il faisait chaque jour : « Je n'imaginais pas, dit-il, qu'il ne me l'avait laissée qu'afin d'en faire un monument, comme mon père avait fait de la plume de Voltaire. « A son arrivée à Paris, Jean-Jacques écrivit à Mme de la Verpillière, en la priant de me demander la musique de son *Pygmalion* pour la lui faire passer. Je témoignai à cette dame ma surprise, de ce qu'il ne

Digitized by Google

thée. Quelque temps après, Rousseau écrivait à M. de la Tourrette que jamais le souvenir de sa première Galathée ne lui laisserait le désir d'en voir une autre. Après la mort d'Horace Coignet, on a imprimé un récit qu'il avait fait du séjour de Jean-Jacques à Lyon, et qui contient quelques particularités de nature à intéresser, à cause du grand écrivain qui en est l'objet ; on trouve dans les œuvres de Rousseau neuf lettres qu'il écrivit à M. de la Tourrette relativement à la botanique. Il y rapelle les herborisations qu'ils avaient faites ensemble à la Grande-Chartreuse, leurs promenades charmantes. « Je n'ai point trouvé, dit-il, de société mieux tempérée et qui me convînt mieux que la vôtre ; point d'accueil plus selon mon cœur que celui que sous vos auspices j'ai reçu de l'adorable Mélanie. S'il m'était donné de me choisir une vie égale et douce, je voudrais tous les jours de la mienne passer la matinée au travail, soit à ma copie, soit sur mon herbier ; dîner avec vous et Mélanie ; nourrir ensuite, une heure ou deux, mon oreille et mon cœur des sons de sa voix et de ceux de sa harpe ; puis me promener tête à tête avec vous le reste de la journée, en herborisant et philosophant selon notre fantaisie. Lyon m'a laissé des regrets qui m'en rapprocheront quelque jour peut-être, etc. »

s'adressait pas directement à moi : en lui répondant, elle inséra dans sa lettre ma réflexion. Jean-Jacques lui répondit que je ne devais pas en être étonné, attendu que je lui avais rendu sa lanterne. Son imagination en était tellement frappée, qu'il y avait sept à huit lanternes dans sa lettre : ce qui fit rire la société de Mme de la Verpillière où elle fut lue. »

Brouillé avec d'Alembert, Rousseau fit parvenir deux louis, par l'intermédiaire du Secrétaire de l'Académie de Lyon, au dépositaire des souscriptions destinées à faire élever la statue de Voltaire. Il écrivit à M. de la Tourrette le billet suivant :

« A Lyon, 2 juin 1770.

« Pauvres aveugles que nous sommes !
Ciel, démasque les imposteurs,
Et force leurs barbares cœurs
A s'ouvrir aux regards des hommes (1).

« J'apprends, Monsieur, qu'on a formé le projet d'élever une statue à M. de Voltaire, et qu'on permet à tous ceux qui sont connus par quelque ouvrage imprimé de concourir à cette entreprise. J'ai payé assez cher le droit d'être admis à cet honneur pour oser y prétendre, et je vous supplie de vouloir bien interposer vos bons offices pour me faire inscrire au nombre des souscrivans. J'espère, Monsieur, que les bontés dont vous m'honorez, et l'occasion pour laquelle je m'en prévaux ici, vous feront aisément pardonner la liberté que je prends. Je vous salue, Monsieur, très-humblement et de tout mon cœur.

« ROUSSEAU. »

Voltaire aurait bien voulu ne pas laisser à Rousseau, contre lequel il avait écrit le *Docteur Pansophe*,

(1) Ces vers étaient une formule générale par laquelle Rousseau commençait toutes ses lettres.

Digitized by Google

l'honneur de sa noble vengeance. Voici la lettre qu'il adressa, de son côté, à M. de la Tourrette :

« 23 juin 1770, à Ferney.

« Vous savez peut-être, Monsieur, qu'on a imprimé dans la *Gazette de Berne*, que J. J. Rousseau vous avait écrit une lettre, par laquelle il souscrivait entre vos mains pour certaine statue. Je vous prie de me dire si la chose est vraie. J'ai peur que les gens de lettres de Paris ne veuillent point admettre d'étranger. Ceci est une galanterie toute française. Ceux qui l'ont imaginée sont tous ou artistes, ou amateurs. M. le duc de Choiseul est à la tête, et trouverait peut-être mauvais que l'article de la *Gazette* se trouvât vrai.

« Mme Denis vous fait les plus sincères complimens. Agréez, Monsieur, les assurances de mon tendre attachement pour vous et pour toute votre famille.

« VOLTAIRE. »

En répondant à Voltaire, le Secrétaire de l'Académie de Lyon se borna au récit de ce qui s'était passé. La souscription eut son effet.

M. de la Tourrette avait profité de ses relations intimes avec Jean-Jacques, pour se procurer son portrait. C'est, dit-on, le plus ressemblant de tous ceux qui ont été faits. Il existait dans le cabinet de M. J. J. de Fleurieu, et cet ami des arts aurait permis avec plaisir qu'il fût lithographié. Derrière ce portrait, M. de la

Tourrette a écrit ces mots : « Ce profil de J. J. Rousseau, en bas-relief, a été modelé dans mon antichambre, d'après lui, par M. Rosset de Saint-Claude, pendant que je montrais à Rousseau mon herbier dans mon cabinet. M. Rosset, supposé élève botanique, apportait les porte-feuilles, sortait et rentrait continuellement pour saisir à son insu les traits de son visage. J'avouai ensuite à Jean-Jacques cette petite supercherie ; il parut m'en savoir gré, et trouva le bas-relief très-bien. M. Rosset me pria de lui en laisser faire quelques copies qui sont répandues dans Lyon. Mais c'est ici l'original, modelé en 1768, la même année où j'allai avec Jean-Jacques herboriser à la Grande-Chartreuse : voyage dont il fait mention dans une de ses lettres. »

Quant aux rapports qui ont existé entre J. J. Rousseau et Bordes, le monde littéraire connaît les plus importants. Bordes répondit par un beau tableau des sciences, des lettres et des arts, à l'invitation que leur détracteur lui avait faite d'écrire ; et Rousseau, dans une de ses lettres, lui fit cet aveu : « Vous êtes de tous ceux qui se sont mis sur les rangs, le seul adversaire que j'ai craint, ou plutôt le seul dont j'aie espéré de nouvelles lumières. » L'éloge de Lyon contenu dans l'épître de ce dernier me fera pardonner, je pense, d'en citer un fragment :

Non, célébrons plutôt l'innocente industrie
Qui sait multiplier les douceurs de la vie,
Et, salutaire à tous dans ses utiles soins,

Digitized by Google

Par la route du luxe apaise les besoins :
C'est par cet art charmant que sans cesse enrichie
On voit briller au loin ton heureuse patrie.

Ouvrages précieux, superbes ornemens,
On dirait que Minerve, en ses amusemens,
Avec l'or et la soie a d'une main savante
Formé de vos dessins la tissure élégante.
Turin, Londres, en vain, pour vous le disputer,
Par de jaloux efforts veulent vous imiter :
Vos mélanges charmans, assortis par les Graces,
Les laissent de bien loin s'épuiser sur vos traces.
Le bon goût les dédaigne, et triomphe chez vous.
Et tandis qu'entraînés par leur dépit jaloux
Dans leurs ouvrages froids ils forcent la nature,
Votre vivacité, toujours brillante et pure,
Donne à ce qu'elle pare un œil plus délicat,
Et même à la beauté prête encor de l'éclat.
Ville heureuse, qui fait l'ornement de la France,
Trésor de l'univers, source de l'abondance,
Lyon, séjour charmant des enfans de Plutus,
Dans tes tranquilles murs tous les arts sont reçus :
D'un sage protecteur le goût les y rassemble ;
Apollon et Plutus, étonnés d'être ensemble,
De leurs longs différends ont peine à revenir,
Et demandent quel Dieu les a pu réunir.
On reconnaît tes soins, Pallu : tu nous ramènes
Les siècles renommés et de Tyr et d'Athènes ;
De mille éclats divers Lyon brille à la fois,
Et son peuple opulent semble un peuple de rois.

Toi, digne citoyen de cette ville illustre
Tu peux contribuer à lui donner du lustre,
Par tes heureux talens tu peux la décorer,
Et c'est lui faire un vol que de plus différer.

LETTRES PATENTES DU ROI,

PORTANT RÉUNION DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE LYON, ET DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES BEAUX-ARTS DE LA MÊME VILLE, SOUS LE TITRE

D'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

Louis, par la grace de Dieu, roi de France et de Navarre : A tous présents et à venir, salut. Notre très-cher et bien amé cousin le duc de Villeroy, gouverneur et notre lieutenant-général de notre ville de Lyon, et des provinces de Lyonnois, Forez et Beaujolois, nous a très-humblement fait remontrer que la ville de Lyon, si célèbre par l'étendue de son commerce et par la perfection de ses manufactures, ne s'est pas moins distinguée par les sciences, les belles-lettres et les arts qu'elle a cultivés avec succès dans les temps même les plus reculés; que plusieurs citoyens de cette ville y formèrent, dès l'année 1700, une Société littéraire sous le titre d'*Académie des Sciences et Belles-Lettres*, autorisée par nos Lettres Patentes du mois d'août 1724, lequel établissement nous avons confirmé par de nouvelles Lettres Patentes du mois de novembre 1752, enrégistrées en notre cour de parlement de Paris, le 19 mars 1753; que l'amour des beaux-arts avoit inspiré pareillement à plusieurs autres personnes de la même ville le dessein de s'assembler sous l'autorité desdites Lettres de 1724, avec la dénomination d'*Académie des Beaux-Arts*, laquelle nous avons aussi confirmée sous le titre de Société Royale des Beaux-Arts par nos Lettres Patentes du 1er novembre 1750, enrégistrées en notre dite cour de parlement le 2 septembre 1756; que ces deux Académies ont continué jusqu'à présent avec zèle leurs assemblées et leurs travaux, mais qu'ayant éprouvé que les matières dont

Digitized by Google

elles s'occupent séparément ont entr'elles des rapports intimes, et une dépendance nécessaire, ces deux Compagnies désirent unanimement de se réunir en un seul Corps, dans l'espérance que les intérêts devenant communs, les talents étant plus rapprochés, et les secours mutuels plus faciles, il en résultera une émulation encore plus active, un avantage plus considérable pour les sciences et pour le public. Par ces motifs, notre dit cousin le duc de Villeroy, toujours attentif à ce qui intéresse notre service et la gloire des provinces que nous lui avons confiées, nous a très-humblement fait supplier de permettre et d'autoriser la réunion desdites deux Compagnies sous le titre d'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon; d'octroyer nos lettres sur ce nécessaires; d'ordonner que ladite Académie continue ses exercices dans l'Hôtel commun de ladite ville de Lyon; qu'elle puisse jouir des libéralités soit en livres, soit en machines, curiosités d'histoire naturelle et autres effets, relatifs aux exercices académiques déjà acquis à l'une ou à l'autre des deux susdites Compagnies, notamment du prix d'une médaille d'or fondée par feu sieur Jean-Pierre Christin, secretaire perpétuel de la Société royale susdite, pour être distribué annuellement aux savants, au jugement de ladite Société Royale, et des autres dons de même nature ou fondations de prix dont la nouvelle Académie pourra être gratifiée dans la suite. A ces causes, et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre conseil et de notre grace spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons permis, approuvé et autorisé, et par ces présentes signées de notre main permettons, approuvons et autorisons la réunion desdites deux Académies, en sorte qu'elles ne fassent à l'avenir qu'un seul et même Corps sous le titre d'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon; et pour donner à cet établissement l'authenticité et l'encouragement nécessaires, ordonnons que ladite Acadé-

mie tienne ses exercices dans l'Hôtel commun de la ville de Lyon : voulons et entendons que les libéralités en livres, machines, curiosités d'histoire naturelle, et autres effets relatifs aux exercices académiques déjà acquis à l'une ou à l'autre des deux susdites Compagnies, appartiennent en toute propriété à la nouvelle Académie, ainsi que le prix d'une médaille d'or fondée par ledit sieur Christin en faveur des savants, duquel nous attribuons pour l'avenir la distribution à ladite Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, comme chose à elle propre sans qu'on puisse sous aucun prétexte lui en contester la possession et le droit : voulons qu'elle en jouisse paisiblement et à perpétuité, de même que des autres dons de l'espèce ci-dessus mentionnée seulement ou fondations de prix qui pourroient lui écheoir à l'avenir; qu'elle participe aux mêmes honneurs, droits, priviléges, avantages par nous accordés aux autres Académies de notre royaume; et pour cette fois seulement avons nommé protecteur de ladite Académie, notre susdit cousin le duc de Villeroy, laissant la liberté d'en élire un dans la suite aux Académiciens qui composeront ladite Compagnie à laquelle nous permettons de se conformer aux réglements ci-attachés sous le contre-scel de notre chancellerie, contenus en trente-sept articles que nous avons loués et approuvés, louons et approuvons. Si, donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre cour de parlement à Paris, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et enrégistrer, et le contenu en icelles garder, observer et exécuter selon leur forme et teneur; car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait apposer notre scel à cesdites présentes. Donné à Versailles, au mois de juin de l'an de grace 1758, et de notre règne le quarante-troisième, *Signé*, Louis, et sur le repli par le Roi, Phelipeaux; et scelé du grand sçeau et armes de Sa Majesté

Digitized by Google

sur cire verte, attachées avec lacs de soie verte et rouge, et contrescellées.

Régistrées, ouï le procureur-général du Roi pour jouir par ledit impétrant de leur effet et contenu, et être exécutées selon leur forme et teneur, suivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en parlement, le 23 *août* 1758. Signé : Dufranc.

STATUTS ET RÉGLEMENTS

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

Article Ier.

L'Académie aura un Protecteur.

II.

Elle sera composée de 40 Académiciens ordinaires établis à Lyon, et d'un nombre illimité d'associés résidants en d'autres lieux.

III.

Elle s'assemblera deux fois la semaine : le mardi et le jeudi. Les séances commenceront à quatre heures précises du soir. Lorsque le mardi ou le jeudi sera jour de fête, la séance n'aura pas lieu.

IV.

Les sciences, les belles-lettres et les arts feront l'objet des conférences de l'Académie.

V.

Les exercices de l'Académie seront distribués en deux classes selon l'ordre suivant. Vingt Académiciens seront classés pour remplir les séances du mardi, savoir : deux pour la géométrie, deux pour l'astronomie, deux pour les méchaniques, et deux pour les autres parties des mathématiques : deux pour l'anatomie, deux pour la botanique,

deux pour la chymie, deux pour les autres parties de la physique, et quatre pour les arts, tels que l'agriculture, la navigation, l'architecture, les manufactures.

Les séances du jeudi seront remplies par vingt autres Académiciens dont seize seront classés pour la métaphysique, la morale, la jurisprudence, la politique, l'histoire, les antiquités, les langues, la poésie, l'éloquence, la critique, et les autres parties des belles-lettres, et les quatre Académiciens restants traiteront des arts, tels que la peinture, la sculpture, la musique, le commerce.

VI.

Les places d'Académiciens ordinaires ne seront remplies que six semaines après qu'elles auront été déclarées vacantes.

VII.

Pour être élu Académicien ordinaire, il faut avoir 24 ans accomplis, être de bonnes mœurs, professer la religion catholique, et réunir les deux tiers des suffrages donnés par scrutin dans une séance convoquée extraordinairement.

VIII.

On ne recevra dans chaque classe que des sujets propres à en remplir les fonctions, et qui aient été proposés par des Académiciens de la même classe.

IX.

En cas de concurrence de plusieurs sujets pour une même place, si les deux tiers des voix ne sont pas acquis à l'un d'eux dans le premier scrutin, on ira de nouveau aux suffrages, et aucun des concurrents ne sera admis, que lorsqu'il aura les deux tiers des voix en sa faveur.

X.

Les réceptions des Académiciens ordinaires se feront

Digitized by

dans une assemblée publique. Le récipiendaire lira un discours sur quelque matière qui ait rapport à la place qu'il doit occuper. Ce discours sera communiqué au Directeur avant l'assemblée.

XI.

Ceux qui auront été admis dans une classe ne pourront passer à une autre sans le consentement de l'Académie, qui sera donné avec les mêmes formalités que pour l'élection des Académiciens.

XII.

La vétérance ne sera accordée à aucun Académicien qu'après 15 années d'exercice, et en conséquence d'une délibération prise par scrutin.

XIII.

Lorsqu'un Académicien ordinaire se sera absenté des exercices de l'Académie pendant l'espace d'une année sans avoir fait agréer à la Compagnie les raisons de son absence, sa place sera déclarée vacante.

XIV.

Lorsqu'un Académicien ordinaire s'établira hors de Lyon, sa place sera remplie à la forme des réglements, et il sera mis au rang des associés à la date de sa réception, s'il le demande.

XV.

Pour être admis au nombre des associés, il faudra avoir les deux tiers des suffrages donnés dans une assemblée convoquée extraordinairement.

XVI.

Les associés sont invités à entretenir une correspondance exacte avec l'Académie, et à lui communiquer leurs observations, et leurs découvertes.

Digitized by Google

XVII.

L'Académie aura un Directeur dont les fonctions ne dureront que six mois. Il sera élu à la fin de chaque semestre à la pluralité des voix, et par scrutin. Il ne pourra être continué. Il sera choisi alternativement dans la classe des sciences et dans celle des belles-lettres.

XVIII.

Le Directeur présidera aux assemblées, les convoquera extraordinairement lorsqu'il le jugera nécessaire, proposera les sujets sur lesquels il faudra délibérer, recueillera les voix, prononcera les délibérations, portera la parole au nom de la Compagnie, veillera à l'observation des réglements.

XIX.

En l'absence du Directeur, ses fonctions seront remplies par celui qui aura été Directeur immédiatement avant lui, et au défaut de l'un et de l'autre, par le plus ancien Académicien.

XX.

L'Académie aura deux Secretaires perpétuels. L'un tiendra la plume dans la classe des sciences, et l'autre dans celle des belles-lettres. Il se remplaceront réciproquement en cas d'absence.

XXI.

Les Secretaires tiendront chacun séparément dans son district, le journal des assemblées, y insèreront les délibérations, et l'extrait des discours des Académiciens, écriront de concert les lettres au nom et de l'avis de la Compagnie, prononceront chacun dans sa classe aux assemblées publiques les éloges historiques des Académiciens décédés. Ils signeront les certificats, approbations, jugements, et autres actes dont l'Académie fera délivrer des expéditions.

XXII.

Les Secretaires seront dépositaires de tous les régistres, papiers, titres et mémoires de l'Académie. Ils auront aussi la garde des livres, instruments, modèles de machines, recueil de pièces d'histoire naturelle, et autres effets appartenants à la Compagnie, dont ils tiendront des catalogues et inventaires qui seront vérifiés et signés à la fin de chaque semestre par le Directeur.

XXIII.

Les fonctions attribuées au Directeur et aux deux Secretaires leur tiendront lieu de tribut annuel. Ils seront les uns et les autres commissaires nés dans toutes les affaires de la Compagnie.

XXIV.

Dans les assemblées il n'y aura de place marquée que pour le Directeur et le Secretaire en fonction. Les autres Académiciens se placeront indistinctement.

XXV.

Les Académiciens ordinaires liront chaque année, le jour qui leur sera indiqué, un discours ou mémoire de leur composition sur quelque matière du ressort de la classe dans laquelle ils auront été admis. Ils en remettront, avant la fin de l'année, une copie au Secretaire; à défaut de quoi, ils seront censés ne s'être pas acquittés du tribut Académique.

XXVI.

Les ouvrages qu'un Académicien aura publiés par l'impression, ou qui n'auront pas pour objets les matières de la séance dans laquelle il a été classé, ne lui tiendront point lieu de tribut Académique.

XXVII.

Aucun Académicien ordinaire ne pourra prendre le ti-

Digitized by Google

tre de membre de l'Académie, dans les ouvrages qu'il fera imprimer, sans le consentement par écrit de la Compagnie, à peine d'exclusion. Cet agrément sera donné ou refusé, conformément au rapport des commissaires nommés pour examiner l'ouvrage dont on proposera l'impression.

XXVIII.

Il y aura trois assemblées publiques dans le courant de l'année : l'une après la St-Martin, l'autre après la quinzaine de Pâque, et la dernière à la fête de St-Louis, dans laquelle on fera la distribution du prix de l'Académie.

XXIX.

Le Directeur, l'ancien Directeur et les deux Secretaires choisiront les discours propres à être lus dans les assemblées publiques. Ils proposeront ensuite ce choix à la Compagnie pour avoir son agrément.

XXX.

Le Directeur fera l'ouverture des assemblées publiques par un récit abrégé ou extrait des travaux de l'Académie. Ce discours et les éloges des Académiciens seront lus dans la séance qui précédera l'assemblée publique.

XXXI.

On ne lira, dans les assemblées publiques, aucun discours qui n'ait été lu dans une séance particulière. Lorsque les auteurs y voudront faire quelques changements, ils seront tenus de les communiquer au Directeur.

XXXII.

Lorsqu'il s'agira de faire imprimer quelque ouvrage, de donner des approbations, de répondre aux questions sur lesquelles l'Académie sera consultée, et dans tous les cas susceptibles de discussion, on nommera par scrutin

Digitized by Google

des commissaires qui feront ensuite leur rapport à la Compagnie.

XXXIII.

Il suffira de prendre verbalement et à la pluralité des suffrages les délibérations de peu d'importance ; mais pour les affaires essentielles, lorsqu'il s'agira de l'admission des Académiciens, du choix des Secretaires, de rendre des jugements au nom de la Compagnie, de publier sous son titre quelque ouvrage par l'impression, il faudra les deux tiers des voix ; et dans ces sortes de cas, on ne pourra pas délibérer valablement, si l'assemblée n'est convoquée et composée au moins de dix-huit Académiciens ordinaires.

XXXIV.

Les vétérans ni les associés n'auront point voix délibérative en ce qui concerne les affaires de la Compagnie.

XXXV.

Le Sceau de l'Académie représentera l'ancien Temple de Lyon, tel qu'on le voit sur les Médailles des premiers empereurs romains, avec ces mots : ATHENÆUM LUGDUNENSE RESTITUTUM : et dans l'exergue, *Acad. Sc. Litt. et Art.* 1700.

XXXVI.

Les vacances de l'Académie seront depuis le jour de St-Thomas 21 décembre, jusqu'au lendemain de la fête des Rois, pendant la quinzaine de Pâque, et depuis le 15 septembre jusqu'au lendemain de la St-Martin.

XXXVII.

Les présents réglements seront lus dans la première séance de chaque année.

Digitized by Google

ACTE CONSULAIRE

EN FAVEUR DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

En date du lundi 14 août 1758, dans lequel est rappellé le précédent du 7 mars 1726.

Messire Jean-Baptiste Flachat, seigneur de St-Bonnet, chevalier de l'ordre du Roi, Prévôt des marchands, Nobles Charles Dervieux, seigneur de Goiffieu, conseiller du Roi, contrôleur général des finances, bois et domaines de cette généralité; Charles-Claude Briasson; Pierre-Thomas Gonyn de Lurieu, avocat en parlement, et aux cours de cette ville; et Camille Dareste de Saconay, échevins de la ville et communauté de Lyon.

Lesdits sieurs ayant eu communication des Lettres Patentes du mois de juin dernier, portant réunion de l'Académie des sciences et belles-lettres, et de la Société royale des beaux-arts, pour n'en composer qu'une à l'avenir sous le titre d'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon*, et ayant considéré que cette réunion augmentant jusqu'à quarante le nombre des Académiciens qui n'étoit en mil sept cent vingt-quatre que de vingt-cinq dans l'Académie des sciences et des belles-lettres, la salle attenante le bureau du secretariat de cette ville qui leur avoit été accordée par la délibération consulaire du sept mars mil sept cent vingt-six, pour y tenir leurs assemblées publiques et particulières, ne seroit pas assez grande non-seulement pour lesdites assemblées, mais encore pour contenir les livres, machines, curiosités d'histoire naturelle, et autres effets relatifs aux exercices académiques. Le consulat après avoir ouï Etienne Prost de Grangeblanche, chevalier de justice de l'ordre royal et militaire de Saint-Lazare, avocat et

Digitized by Google

procureur général de cette ville et communauté, a résolu et arrêté de donner à l'Académie une nouvelle marque de distinction en lui destinant dans l'Hôtel-de-Ville la grande salle d'en haut, appellée des *Portraits*, pour y tenir toutes leurs assemblées tant publiques que particulières, à l'effet de quoi tous les agencements nécessaires seront faits et posés avant la St-Martin prochaine. Révoquant en tant que de besoin ladite délibération du 7 mars 1726, en ce qui concerne seulement la salle dont l'Académie a joui jusqu'à présent : Lesdits sieurs Prévôt des marchands et échevins se réservant expressément, tant pour eux que pour le public, l'usage et le passage dans ladite salle des Portraits que l'Académie ne pourra tenir fermée que les mardis et les jeudis dans le temps de ses assemblées, comme aussi de leur donner quelque autre salle dans l'Hôtel-de-Ville, si les circonstances mettoient le consulat dans la nécessité de faire ce changement, ce qui sera convenu et accepté par Messieurs les officiers de l'Académie au bas d'une expédition qui leur sera délivrée de la présente délibération, dont a été fait le présent acte.

Par le Consulat,

PERRICHON.

CHAPITRE V.

1775 A 1793.

JE diviserai ce chapitre, qui finit par une catastrophe, en trois paragraphes. Le premier aura pour objet le régime intérieur de l'Académie et les dons

qui lui ont été faits ; le second, les visites de Corps qu'elle a rendues, les associés célèbres et les étrangers notables qu'elle a reçus ; et le troisième, les travaux principaux auxquels elle s'est livrée.

§ Ier.

M. Bollioud-Mermet, qui a donné l'exemple assez rare d'une rénovation de vœux académiques, c'est-à-dire, qui, pendant plus de cinquante ans (1) (17 décembre 1776), a participé assidûment à tous les exercices de la Compagnie, se démit de ses fonctions de Secrétaire perpétuel de la classe des Belles-Lettres et Arts. Il y fut remplacé par M. de Bory qui, vu son grand âge, cessa de les remplir en 1792, M. de la Tourrette, son collègue, semblable aux sénateurs de Rome, étant resté avec dignité sur son fauteuil académique jusqu'à l'instant même de l'invasion des Barbares (2).

Plus de deux années avant cette époque, il fut question d'ôter à l'Académie le logement qu'elle occupait à l'Hôtel-de-Ville pour le donner aux administrateurs du département ou à ceux du district ; mais l'Académicien Rolland de la Platière, officier municipal, annonça que le Corps administratif dont il faisait partie avait le projet de réunir les cabinets de la Compagnie et la bibliothèque Adamoli à celle qui

(1) Le discours qu'il lut à cette occasion dans la séance publique du 2 mai 1786, a été imprimé. *Journal de Lyon*, du 10 du même mois.

(2) Il siégeait encore à l'Académie au mois d'août 1793.

Digitized by Google

existait au collége de la Trinité, pour en donner la direction générale à l'Académie, à la charge de la rendre publique (18 janvier 1791). Des remercîments furent faits à la municipalité pour ces dispositions. Le même Académicien en conserva toujours de favorables pour la Société, lorsqu'il devint Ministre de l'intérieur, et il lui écrivit pour lui témoigner le plus sincère attachement (17 avril 1792).

Cependant, la municipalité avait pris, le 5 septembre 1791, une délibération d'après laquelle l'Académie devait être transférée, avec ses livres, cabinets et effets, dans les bâtiments du collége de la Trinité. On s'occupait des moyens d'opérer la translation, lorsqu'il survint une loi ainsi conçue:

« Du 16 octobre 1791.

« Jusqu'à l'organisation définitive de l'éducation natio-
« nale, la bibliothèque de l'Académie de Lyon continuera
« d'être ouverte au public, et l'Académie est maintenue
« dans le local de l'hôtel commun, dont elle est actuelle-
« ment en possession. »

Tout porte à croire que cette loi fut rendue par les soins de M. Delandine, député à l'assemblée constituante. Le terme qu'elle accordait était long. Un an après (20 novembre 1792), l'Académie siégeait au collége où l'on avait transporté ses meubles seulement, et où l'on cherchait à organiser une espèce d'Institut pour l'enseignement public. C'est là qu'elle reçut le coup dont furent frappées toutes les institutions. On sait que la motion de supprimer les Académies fut faite à l'assemblée nationale par l'ancien évêque

Digitized by Google

d'Autun, un des hommes de France qui ont eu l'esprit le plus académique. M. Delandine se proposait de défendre ces Sociétés savantes et littéraires. Celle de Lyon s'en réjouissait. On comptait sur le zèle et les efforts de cet homme de lettres. Ils furent sans succès.

Rassemblons à présent quelques éléments de la fortune académique, afin que, par l'action lente mais sûre de la justice, on en recueille, s'il est possible, quelques débris. Ces richesses sont de trois espèces : argent, livres et monuments des arts.

Des Lettres Patentes de 1764 accordaient à la Compagnie 600 livres par année (1). Je ne parle pas ici de la rente de 300 livres, fondée par M. Christin en faveur de la Société royale des Beaux-Arts et dévolue à l'Académie depuis la réunion de 1758 (2). Il en sera question dans la seconde partie de cet ouvrage. Un Académicien, qui d'abord garda l'anonyme et qui ensuite se fit connaître, M. Jussieu de Montluel fonda une rente perpétuelle de cent livres destinée à l'accroissement de la Bibliothèque (20 novembre 1780). Ne pourrait-on pas trouver les moyens de faire de nouveau servir cette rente par les héritiers du fondateur? Quelque temps avant sa mort, M. de Bory remit à M. de la Tourrette un billet en date du 12 septembre 1782, signé : Gaillard pour M. de Montribloud.

(1) Ces Lettres Patentes sont rappelées dans plusieurs actes académiques. Je n'ai pas pu en retrouver un exemplaire.

(2) L'acte de création de cette rente perpétuelle est inséré à la fin du chapitre.

Digitized by Google

C'était une promesse de payer 1,630 francs, montant d'un legs fait à l'Académie par la veuve de Bordes. M. de Bory déclarait sur ce billet avoir reçu des créanciers de M. de Montribloud un à-compte de 196 liv. La révolution a englouti le reste, et il paraît de toute impossibilité d'exercer la moindre action pour ce recouvrement. Il faut comprendre dans ce bilan les 600 jetons accordés annuellement par la ville, et la rente fondée par le testament que l'on ne tardera pas à lire.

Ici, l'intérêt public se lie essentiellement à l'intérêt d'une Compagnie littéraire. Il s'agit de l'exécution des dernières volontés d'un homme de bien. Un acte de justice, un acte de restitution reste à faire (1). La loi civile n'est pas observée ; une réclamation, long-temps sourde et craintive, s'agrandit, s'élève, prend de l'éclat, dans des temps plus équitables et plus prospères. Quelques développements sont indispensables.

Pierre Adamoli, ancien conseiller du roi, maître des ports, ponts et passages de la ville de Lyon, mort le 3 juin 1769, fit, en 1763, un testament bien remarquable (2). Ces dispositions de dernière volonté montraient tout-à-la-fois la considération du testa-

(1) Après vingt-cinq ans de réclamations, le principe de la restitution a été reconnu, et la restitution des livres opérée.

(2) Ce testament fut reçu par Antoine Roche, notaire, le 23 octobre 1763. Les minutes de Me Roche sont déposées chez Me Rosier, notaire, rue du Bat-d'Argent, à Lyon.

Digitized by Google

teur pour l'Académie, et le vif désir dont il était animé pour le progrès des sciences, et particulièrement de celles qui avaient fait dans les dernières années de sa vie, l'objet de ses études et de ses affections. Après les événements désastreux qui se sont passés, on est frappé d'un sentiment de surprise mêlé d'admiration, en voyant régner dans cet acte une prévision, une espèce d'esprit prophétique que donne l'étude de l'homme à ceux qui savent s'y livrer, et qui leur révèle dans le passé l'histoire de l'avenir.

Les legs de bienfaisance et d'amitié remplissent les premiers paragraphes de ce testament mystique, par lequel Pierre Adamoli instituait pour héritier universel Roch-Joseph Adamoli, son petit cousin, et pour exécuteurs testamentaires Jean-François Tolozan, avocat général en la cour des monnaies de Lyon, son parent et son ami, et Gaspard Adamoli, son cousin germain. Quant aux dispositions qui intéressent l'Académie, elles lui ont inspiré une reconnaissance trop constante et trop inaltérable; elles contiennent des faveurs trop précieuses, pour que je ne me fasse pas un devoir de les insérer ici en entier. Ce texte littéral rectifiera une erreur sans doute involontaire qu'a commise plusieurs fois M. Delandine, dans ses notices imprimées sur les manuscrits, Après avoir annoncé que l'état des acquisitions en livres, faites par M. Adamoli, se montait, en janvier 1764, suivant une note de sa main, à la somme de 51,787 livres, il ajoute que cet Académicien en donna la propriété

Digitized by Google

à la ville, et la jouissance à l'Académie. On va voir, au contraire, par les propres expressions du testament, qu'il en donna formellement la propriété à l'Académie, et que les magistrats furent seulement priés d'en prendre soin, en cas de troubles publics, mais à la charge expresse de la restituer à l'Académie, aussitôt après le rétablissement de cette institution.

TESTAMENT ADAMOLI.

13. *Item.* Je lègue et donne à perpétuité et de bon cœur à Messieurs de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de cette ville de Lyon, à qui je suis très flatté de faire du bien, mon petit médailler avec ma petite collection d'histoire naturelle, en coquillages, pierres arborisées, et pétrifications, congellations, minéraux de différens genres; le tout néanmoins de peu de valeur, fermé dans des boîtes dans mon cabinet.

Item. Que je leur donne aux susdits Messieurs de l'Académie, comme à de bons citoyens, hommes de lettres, avec plus de plaisir ma bibliothèque entière composée à présent d'environ cinq mille volumes conformément à mon catalogue manuscrit divisé en onze cayers, la majeure partie in-folio et in-4°, en livres de choix et rares, même des manuscrits anciens; j'entends y comprendre aussi dans ledit legs tous les livres que je pourrais acquérir à compter de ce jour jusqu'à mon décès. Je veux et ordonne à mon héritier de remettre le tout aux susdits Messieurs de l'Académie, avec les onze cayers dudit catalogue, ou autres catalogues de mes livres qui pourraient se trouver alors sitôt après mon décès. Je joins à ce legs tous les rayons en planches et fermetures grillées en forme d'armoires, qui contiennent

les livres in-8° et in-12, dont les clefs leur seront remises de même que celles de mon grand cabinet de livres sitôt après mon décès; plus, je leur lègue pareillement, auxdits Académiciens, toutes les figures en bronze et autres sculptures qui ornent mon cabinet, notamment deux figures en plâtre plein, modèles du fameux Pigal, montées sur deux pieds d'estaux, représentant une Vénus et un Mercure, plus une vestale en bronze antique, haute d'environ quinze pouces, et un enlèvement d'une nymphe par Jupiter, grouppe médiocre, plus un aigle et un petit amour en cuivre doré, et toutes les autres figures qui pourraient se trouver en bronze et en marbre ornant mon cabinet lors de mon décès; j'entends aussi léguer à ces Messieurs tous les recueils d'estampes qui se trouveront reliés dans des grands livres en parchemin, ou rassemblés dans des porte-feuilles, lesquels doivent être couchés sur mon catalogue, de même que celles qui sont encadrées avec des verres, fermées dans mon cabinet; pour celles estampes qui se trouveront hors de mon dit cabinet, placées en différents endroits de mon appartement, resteront à mon héritier, ainsi qu'un billet de banque de 1720, encadré, placé en montre dans ledit cabinet, qu'il retirera.

Je donne et lègue pareillement auxdits Messieurs de l'Académie des Belles-Lettres de cette ville la somme de *trois mille cinq cents livres* payable six mois après mon décès, à la charge, par eux, de faire un emploi de ladite somme sur un fonds solide non imbringué en rente perpétuelle à l'intérêt le plus avantageux hypothéqué, soit sur les revenus et caisse générale de cette ville ou ailleurs, s'ils aiment mieux, pourvu que le placement soit sûr, solide et durable à perpétuité. Sur laquelle somme de trois mille cinq cents livres à eux léguée ainsi que sur la masse entière du fonds général des livres de ma bibliothèque, je veux et ordonne qu'il soit fondé à perpétuité par hypothèque spé-

Digitized by

cialement, deux prix en médaille d'or et d'argent, lesquels seront distribués seulement de deux ans en deux ans par les susdits Académiciens comme je vais l'expliquer ci-après, savoir :

Le premier prix d'une médaille d'or de valeur intrinsèque de trois cents livres, et le second prix, d'une médaille en argent du poids de valeur intrinsèque de vingt-cinq livres, et je veux et ordonne que sur une des faces ou revers de chaque médaille soit gravé le sceau de ladite Académie avec la légende qu'elle voudra, et que sur l'autre face, au revers des deux médailles soit aussi gravé les armoiries de la famille Adamoli et mis au bas mon nom de baptême et de maison, et que par une inscription latine, soit autour de la médaille ou au bas desdites armoiries, il y soit décrit en abrégé que la fondation des deux prix a été faite à perpétuité pour l'encouragement et l'émulation de l'étude de l'histoire naturelle. J'ordonne, de plus, que ces deux prix subsistent et restent fondés à perpétuité en faveur du public lettré et savant qui voudra y concourir, et que ladite fondation exécutée de deux ans en deux ans, des deux prix, prenne ses hypothèques particulièrement et essentiellement sur les susdits legs de trois mille cinq cents livres, ainsi que sur tous les livres de ma bibliothèque également légués pour cet effet. Les deux prix proposés à la manière accoutumée, ne seront accordés et distribués qu'à ceux qui auront le mieux discouru sur diverses parties de la physique proposées et choisies par ladite Académie, par préférence néanmoins sur la partie de l'histoire naturelle, qui regarde l'utilité et bonne culture des terres, ensemble des savantes et profondes recherches sur les végétaux, minéraux, sur la lithologie, la conchyliologie, l'ornithologie, les quadrupèdes, les insectes, etc., études qui ne pourront être que très utiles à la société civile dont il nous reste les regrets de l'avoir ci-devant trop long-temps

Digitized by Google

négligée; le sein précieux de la divine nature s'ouvre à nous de toute part, c'est par l'étude appliquée que l'on développe ces trésors enfouis et cachés dans son sein inépuisable. (Telles étaient déjà mes intentions et dernières volontés, il y a environ dix à douze années, avant que ne parût le prix fondé par M. Christin, lesquelles j'avais dictées et couchées dans un de mes testaments, comme je persiste aujourd'hui et y persisterai toujours). De plus, j'ordonne que Messieurs de l'Académie résidants soient les seuls juges des dissertations à eux présentées, suivant l'usage, envoyées cachetées par ceux qui auront travaillé au concours : toutes personnes pourront aspirer à ces deux prix, je n'en excepte que les membres de ladite Académie, et les vétérans, mais les associés résidants hors de Lyon auront la liberté d'y concourir, et sitôt après les dissertations lues et mûrement examinées dans plusieurs assemblées particulières, et qu'on aura fait choix des capables aspirants aux deux prix, je veux et entends que le jour arrêté pour la décision du couronnement soit dans une assemblée publique, au mois de juin, mardi après la fête de Saint-Pierre, mon patron, dans laquelle assemblée lecture sera faite des dissertations choisies duement reconnues pour concourir à être couronnées, ce qui sera, par la voie du scrutin, religieusement observé pour recueillir la pluralité des voix, parfaitement convaincu que bannissant toutes espèces de brigues, les prix seront adjugés au vrai mérite, savoir : la médaille d'or donnée par forme de premier prix, et celle en argent par forme de second prix; mais si le cas arrivait qu'après toutes les dissertations lues et mûrement examinées aucuns n'eussent rempli parfaitement l'objet proposé, alors le tout avec les prix seraient renvoyés à l'année suivante, et plus loin si ledit cas l'exigeait.

Je prie ici mes concitoyens de recevoir ce petit présent comme gage assuré en bon patriote de mon amour pour

Digitized by

l'avancement de l'étude de l'histoire naturelle, dont les richesses qu'elle renferme doivent enflammer leurs cœurs de la plus vive émulation; j'ai cru devoir ce bienfait à ma patrie par préférence à tout objet en lui faisant l'hommage d'un travail de plus de trente années employées à composer depuis le premier volume, cette collection de livres choisis, fruit d'une longue, pénible et assidue application et de plus de quarante-cinq mille livres de déboursés jusqu'à ce jour, et que je veux continuer, et je crois le devoir aussi à vous, Messieurs, illustres Académiciens, qui y travaillez si fructueusement à faire fleurir les Sciences, les Belles-Lettres et les Arts.

14. *Item*. J'ordonne que les coins qui seront faits pour frapper les deux médailles des susdits prix, soient gravés des mains des plus habiles maîtres par les soins de Messieurs de ladite Académie, dont tous les frais seront payés par mon héritier avec ceux du premier tirage seulement desdites médailles, et je veux et entends qu'après l'année révolue de mon décès, les deux prix soient proposés pour être adjugés le premier mardi après la fête de Saint-Pierre, au mois de juin comme je l'ai dit ci-dessus; car telle est très spécialement ma volonté. Je charge pareillement mon héritier de payer, pour la première fois seulement, le poids de ladite médaille d'or avec celle d'argent, pour ces deux premiers prix proposés l'année après mon décès, ensemble les frais de les faire frapper, pour cette première année seulement, les années suivantes étant de droit à la charge de Messieurs de ladite Académie, lesquels dans la suite du temps je veux que quand ils auront prélevé les frais du poids et de la fabrication desdites médailles, ce qui se fera tous les deux ans, s'il restait quelque argent du revenu des trois mille cinq cents livres à eux léguées, mon intention est que cet excédent soit employé en livres choisis pour l'augmentation de ladite bibliothèque, sur lesquels livres on cotera

en dedans sur la garde mes armoiries dont le cuivre gravé leur sera remis à cet effet par mon héritier, et je ne doute point que si les fonds restants n'étaient suffisants pour des pareils achats, Messieurs de l'Académie des Sciences refusassent de faire une bourse commune, afin de remplir généreusement par reconnaissance des volontés aussi justes et profitables au public.

15. *Item.* Je veux et mon intention est telle, en priant Messieurs de l'Académie de souffrir que mon portrait peint à l'huile en grandeur naturelle assis, semblable à celui que je laisse à mon héritier, soit placé en vue dans ma bibliothèque léguée; mon héritier prêtera à cet effet le portrait original pour en tirer copie, lequel sera peint par M. Nonotte, peintre de la ville, et en cas de mort, à son défaut, ce sera par la main du plus habile maître qui se trouvera à Lyon; il sera mis dans un cadre doré, uni, semblable à l'original, les frais du tout payés par mon héritier sous les yeux et par les soins desdits Messieurs de l'Académie (1).

Je veux, de plus, que ma dite bibliothèque à eux donnée et léguée soit ouverte au public au moins une fois la semaine, en deux temps, le matin et l'après-midi, trois heures chacun en hiver et quatre heures en été dans chacun temps, et qu'il y ait sur un pupitre un grand catalogue des livres qu'elle renferme terminé par une table des auteurs pour la facilité du public, plus du papier avec des écritoires garnies sur des tables, de façon que tout s'observe avec un tel ordre, qu'aucun livre ne s'égare; j'ajouterai ici une prière à Messieurs de ladite Académie, lorsqu'ils nommeront aux places de bibliothécaires, d'avoir égard à ceux de ma famille, mes plus proches parents qui seront néanmoins

(1) Le 24 juillet 1787, M. Cogell fut prié de faire ce portrait, en attendant que l'héritier s'acquittât de son obligation. C'est celui qui existe dans une des salles de la Bibliothèque Académique.

Digitized by

assez bons connaisseurs en livres de choix et capables de remplir dignement ces deux places ou seulement une des deux ; je me flatte qu'ils s'y comporteront à ma prière avec toute l'attention et la considération possible en faisant ressentir à mes parents les avantages par préférence à tous autres d'un bienfait légué à mes concitoyens, sans cependant les gêner dans ledit choix, si pour le bien de la bibliothèque, ils jettaient les yeux sur des étrangers lettrés et plus capables ; j'en exclus néanmoins des dites places de bibliothécaire et sous-bibliothécaire par bonnes raisons, tous sujets membres de quelques corps religieux, quels qu'ils puissent être, de même que tous imprimeurs et libraires, marchands traficant en livres ; qui toujours conduits par les vues d'intérêt de leur commerce farciraient cette bibliothèque de gros corps de livres inutiles et peu nécessaires, l'empoisonnerait même de ce qu'on appelle *Bouquins ;* en un mot, ma dernière volonté est celle de donner absolument une entière et ferme exclusion à tous ces Messieurs susdits, religieux, moines, imprimeurs, libraires, et marchands de livres, par justes et bonnes raisons à moi connues très parfaitement.

16. *Item.* Je veux et ordonne pareillement qu'en cas de succession de temps où toutes les choses de la vie périssent ou prennent un déclin destructif, ladite Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de cette ville vînt à se dissoudre, dissiper et s'anéantir par ces révolutions tristes et cruelles que toute la prudence humaine ne saurait prévoir, dans ledit cas de sa destruction je substitue et transporte ma dite bibliothèque à elle léguée à Messieurs les magistrats municipaux, corps consulaire de Lyon. Pour le tout dans ledit cas leur être remis et réuni à leur bibliothèque fondée par feu M. Aubert, avocat à Lyon ; à cet effet, Messieurs de l'Académie donneront à Messieurs les magistrats municipaux et consulaires une expédition en forme, en parche-

min, de la présente donation à eux faite pour y avoir recours si le cas y échoit, avec deux catalogues imprimés, grand papier, in-4°, des livres de ladite bibliothèque, ne voulant ni entendant en aucune manière que mes livres puissent être vendus, dissipés ni engagés, sous quelque prétexte ou raison que ce puisse être; car telle est ma dernière et ferme volonté; même plus, dans ledit cas de l'extinction entière de ladite Académie, je substitue pareillement auxdits magistrats municipaux et corps consulaires les trois mille cinq cents livres avec les coins de fer gravés pour la fabrication des médailles des prix; tout ceci ne subsisterait néanmoins que jusques au parfait rétablissement de ladite Académie, auquel je ne doute point qu'en bons magistrats ces citoyens ne travaillassent avec empressement, alors j'entends et j'ordonne qu'ils rendront aussitôt le tout à Messieurs de ladite Académie renaissante, même les trois mille cinq cents livres avec les intérêts et arrérages de ladite somme ensemble les coins des médailles des prix, les suppliant même d'agréer que je mette sous leurs protections ladite fondation de deux prix et de vouloir veiller à sa parfaite exécution.

Par l'article 17 de son testament, Pierre Adamoli ordonne la formation, l'impression et la distribution du catalogue de sa bibliothèque, suivant le mode et les moyens qu'il indique, et au nombre de deux cent cinquante exemplaires. Le 18e article contient une disposition qui manifeste encore l'esprit éclairé et prévoyant du testateur. Il est ainsi conçu :

« J'ordonne à mon héritier de faire imprimer en beau caractère et papier comme mon catalogue, une brochure de format in-4°, d'environ deux feuilles, contenant les articles suivants de mon testament, savoir : les onzième,

Digitized by Google

douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième articles, qui renferment mes dernières volontés sur plusieurs objets importants, particulièrement sur la donation de ma bibliothèque, faite à Messieurs de l'Académie de Lyon, et sur l'impression de mon catalogue et autres objets qui y ont rapport, qui sont de la dernière conséquence, et ce, afin que mes volontés soient mieux connues du public et exécutées à la lettre. Cette brochure imprimée, renfermant sept articles de mon testament, sera placée à la fin de chaque exemplaire du catalogue de mes livres de format in-4°. »

En exigeant que ce catalogue imprimé (1), augmenté de la brochure, fût distribué en grand nombre entre tous les principaux citoyens de Lyon, et déposé non seulement dans toutes les bibliothèques de cette ville, mais encore dans celle de la capitale, M. Adamoli, généreux bienfaiteur de l'Académie, et, par conséquent, de la cité qui lui donna le jour, avait fait tout ce que comportait la prudence humaine pour assurer l'entier accomplissement de ses volontés, dans les temps les plus reculés, et quelles que fussent les circonstances. Si ses désirs, en tout ou en partie, avaient cessé d'être remplis par une cause quelconque, on peut donc être persuadé que ces obstacles

(1) Malgré toutes mes recherches, je n'ai pas pu trouver à Lyon un seul exemplaire de ce *Catalogue*. En annonçant à l'Académie, dans la séance du 6 juin 1769, la mort de P. Adamoli, le Secrétaire Bollioud, dit que le nombre des volumes composant la bibliothèque léguée était d'environ 5,600. Le notaire Roche fut introduit dans cette séance et fit lecture du testament. M. de Flesselle, intendant, fut un des commissaires pour l'acceptation du legs.

seraient enfin surmontés par l'heureux concours de tous les amis de la littérature, de l'ordre, de la raison, de la justice et des lois.

On conçoit la sensibilité, la gratitude, avec lesquelles l'Académie reçut les legs que lui avait faits Adamoli. A la mort de ce digne homme (1) et jusqu'à la révolution, tout se passa suivant les vœux de son cœur. L'Académie devint propriétaire du médailler qui contenait mille seize pièces (2), de la collection d'histoire naturelle, de la superbe bibliothèque, et de tous les monuments des arts qui ornaient le cabinet de livres. L'arrangement en fut fait, d'abord par entrepôt, dans l'entresol du *Concert* (3). Le

(1) Le 3 juillet 1770, l'Académie fit célébrer, aux frais personnels de ses membres, dans l'église des Cordeliers de St-Bonaventure, un service pour le repos de l'âme de P. Adamoli. Le supérieur et six religieux vinrent recevoir les Académiciens à la porte de l'église, les placèrent dans les premières stalles du chœur, et, le service achevé, les accompagnèrent de la même manière.

(2) Le nombre en est peut-être plus considérable. Il est, au reste, fort aisé de le constater, puisque le catalogue de ces médailles existe dans la Bibliothèque académique et se compose de deux volumes in-f° manuscrits, reliés en parchemin. L'un a pour titre, au dos : *Médailles du Haut-Empire, Bronze Ire partie*, et le second : *Médailles du Bas-Empire, Bronze 2me partie*. Ce manuscrit est précieux; il contient l'indication 1° de toutes les médailles connues, avec un sommaire historique ; 2° de leur prix en différentes dimensions ; 3° de celles qui appartenaient à M. Adamoli et dont il a fait présent à l'Académie, etc. Ce médailler fait sans doute partie de la collection du Musée de Lyon, et n'a pas encore été restitué à la Compagnie.

(3) Les Administrateurs des Colléges proposèrent au Consulat de construire aux frais de leur bureau, des salles derrière le bâtiment du Concert, à l'usage des exercices de l'Académie, pour placer la Bibliothèque qui lui avait été léguée, et l'École de Dessin. Cette proposition n'eut pas de suite.

Digitized by Google

premier bibliothécaire fut l'abbé Mongez, porteur d'un nom cher aux sciences. M. Delandine fut son successeur après M. Bory, dont il avait été l'adjoint, et on lui associa M. Tabard (5 mars 1793).

Le fonds de 3,500 liv. fut placé sur la ville, en constitution de rente à 4 p °/°, avec promesse du Consulat, par délibération authentique, de suppléer à ce qui manquerait annuellement pour la distribution des deux médailles. Les prix furent proposés et décernés, les coins exécutés aux frais de l'héritier, les médailles frappées et distribuées. Elles portaient, d'un côté, le type du sceau de l'Académie, et, de l'autre, des attributs de l'histoire naturelle et de l'agriculture, avec les armoiries du fondateur; au-dessus desquelles on lisait, dans la partie circulaire de la médaille : *Historiæ naturalis incremento;* et au-dessous, sur une base : *Petr. Adamoli, de patriâ benè meritus, præm. inst. M. DCC LXIX.* Le premier prix de cette fondation fut proposé pour l'année 1776, doublé, et donné en 1778.

Le bienfait le plus sensible pour le public fut la jouissance des cabinets de M. Adamoli et de sa riche bibliothèque qui était ouverte le mercredi de chaque semaine (1). L'Académie l'établit dans une des salles que le Consulat lui avait accordées dans l'Hôtel-de-

(1) La Bibliothèque fut ouverte au public, les mercredis non fériés, à commencer du 28 novembre 1777, le matin depuis huit heures jusqu'à midi, et le soir depuis trois heures jusqu'à sept.

L'acte consulaire, qui concède à l'Académie les salles de la Bibliothèque, est en date du 14 août 1777. Il est inséré à la fin du présent chapitre.

Digitized by Google

Ville, afin de terminer un procès intenté par les héritiers, sous le prétexte qu'elle n'avait pas de local pour la placer convenablement et la rendre publique une fois par semaine, ainsi que le portait le testament. On prit possession de ce local, le 18 novembre 1777. On plaça dans la plus grande salle l'inscription suivante :

Ne vana fieret liberalitas
Petri Adamoli, civis Lugd.
Doctrinas et artes
Ampliori hospicio exceperunt
Claudius Riverieux de Chambost,
Merc. præf.
Math. Rast. Franc. Muguet. M. Ant. Bloud
Bened. Coste.
Coss.
Anno M. DCC LXXVII.

Le bibliothécaire avait son logement près de la bibliothèque. L'Académie joignit à cette belle collection un grand nombre de livres qu'elle possédait déjà et particulièrement tous ceux qu'elle avait reçus en don, de MM. de *Valernod*, *Christin*, *Canac de Saint-Léger*, et autres. C'est dans le même édifice qu'étaient aussi établis : 1° le Cabinet de curiosités naturelles, formé par M. Pestalozzi, docteur en médecine, et acheté par le Consulat, qui en avait confié le soin à l'Académie. Il consistait en minéraux, cristaux, pierres précieuses et figurées, pétrifications, sels, terres, végétaux, plantes marines, coraux,

coquilles, animaux étrangers, pièces d'anatomie, etc. L'Académie y avait joint ce qu'elle possédait, et ce qui lui avait été légué par Adamoli ; 2° le Cabinet d'instruments de mathématiques et de physique, ainsi que des modèles de machines donnés par MM. Bordes, Christin et autres ; 3° le Cabinet des médailles et morceaux d'antiquités légués par Adamoli. Ces jouissances ont été enlevées au public, ces richesses à l'Académie. Espérons que le temps les leur rendra. Les Italiens l'appellent *galant uomo*, et il redresse bien des torts.

Pour ne rien omettre de relatif aux mutations de la plus précieuse propriété académique, j'ajouterai que, par arrêté du conseil général de la commune de Lyon, en date du 2 novembre 1792, et du bureau d'administration des colléges des 9 et 15 du même mois, il fut statué 1° que, pour faire place dans l'Hôtel-de-Ville aux administrations nouvelles, on établirait la bibliothèque Adamoli et celle de l'Académie dans le vaisseau appelé *Bibliothèque de Villeroi*, séparée de la grande Bibliothèque par une grille de fer et dans la pièce suivante, et que les pièces affectées à l'Académie seraient l'antichambre, la chambre et le salon du ci-devant supérieur de la congrégation de l'Oratoire ; 2° que pour se conformer aux intentions précises du donateur, l'Académie conserverait l'inspection et la jouissance de la bibliothèque Adamoli, comme de la sienne propre ; qu'à cet effet, un des bibliothécaires serait toujours pris dans son sein,

qu'il serait nommé sur sa présentation, et qu'il porterait le titre de Bibliothécaire-Adamoli. On verra dans la seconde partie de cet ouvrage, lesquelles de ces dispositions ont été exécutées.

Pendant le laps d'un siècle, quelle immense collection de livres l'Académie de Lyon n'avait-elle pas ajoutée à sa bibliothèque Adamoli! et les livres déposés par les membres ordinaires, et les livres offerts par les associés, et les envois des Sociétés savantes, des gens de lettres de tout pays, et les présents des souverains. M. de Valernod lègue quatre-vingt-huit volumes dont le catalogue est inséré dans le procès-verbal de la séance du 9 juin 1778. Le roi de France en fait adresser un certain nombre provenant de l'imprimerie du Louvre (1). Le roi de Prusse envoie ses propres ouvrages, comme en 1766, le roi de Naples, avait envoyé les *antiquités d'Herculanum*, in-folio. M. Canac de Saint-Léger lègue cinq cents livres pour la bibliothèque de l'Académie, qui en détermine l'emploi par le choix des ouvrages, et ce legs doit *servir d'exemple aux testateurs, amateurs des Lettres*, suivant les termes du testament (15 novembre 1785). Il est bon, en effet, de remarquer les avantages de cette bibliothèque publique, confiée à la direction d'une société savante et littéraire. Elle appelle les dons, les bienfaits des amis des Lettres et

(1) Une lettre de M. Amelot, qui est en date du 3 juin 1780, et qui existe dans les porte-feuilles académiques, contient la liste de 32 ouvrages de l'imprimerie royale accordés par le roi.

Digitized by Google

des Arts, parce qu'on sait que les Académies ne sont pas richement dotées, et parce qu'elles sont les dépositaires naturelles comme les fidèles conservatrices de toutes les productions de l'esprit humain qu'elles stimulent et qu'elles fécondent. Les bibliothèques des villes reçoivent, au contraire, peu de legs et peu de faveurs des particuliers, parce que personne n'ignore que les octrois et tous les autres revenus municipaux fournissent d'amples moyens d'en accroître les richesses, si telle est l'inclination des magistrats.

Quant aux monuments des arts qui avaient été donnés à l'Académie, j'ai déjà eu l'occasion d'en faire connaître plusieurs. J'ai cru inutile de faire de tous un relevé exact. Le temps et la révolution sont deux agents de destruction qui ont effacé jusqu'aux traces de l'existence du plus grand nombre. Je me borne à rappeler encore quelques-uns des hommages qui ont été faits. On verra, par leur nomenclature, que plus d'un objet de ces hommages a survécu aux dévastations du vandalisme, et qu'on peut, sans aucun effort pour les trouver, en restituer la possession à ceux qui doivent les réclamer hautement, par respect pour la mémoire de leurs bienfaiteurs.

M. Poncet, sculpteur, nouvellement élu associé, apporta à l'Académie le buste de Voltaire, qu'il venait de modeler au château de *Ferney*, et qu'il devait exécuter en marbre (15 février 1776). On lut plusieurs lettres du poète qui en témoigne la plus grande satisfaction. L'Académie trouva l'exécution digne du

Digitized by Google

sujet, et remarqua tout le feu de la jeunesse et du génie dans la tête de ce célèbre vieillard, âgé de 82 ans. Ce buste obtint des applaudissements unanimes, et la Compagnie reçut de M. Poncet l'hommage du premier plâtre qui en serait tiré. L'image du plus illustre des Académiciens lyonnais fut placée, pendant la séance, sur le bureau. Elle rappelait le jour mémorable, dans nos fastes, où Voltaire lui-même vint s'asseoir parmi ses confrères. On mit au pied du buste ce quatrain :

Voilà ses traits ; c'est son feu, son génie ;
Il brave la caducité.
Mais, nouveau Phidias, si tu lui rends la vie,
Il te vaut l'immortalité.

Par son testament, du 2 octobre 1772, déposé chez M. Brenod, notaire, M. l'abbé Antoine Lacroix fit à la Compagnie le legs des deux bustes et des deux têtes qui étaient dans son cabinet de tableaux. L'un des bustes représente Chrysès, prêtre d'Apollon, l'autre, Iphigénie, prêtresse de Diane. Les deux têtes sont celles d'Homère et de Caton. Le donateur a voulu que ces morceaux précieux du fameux Michel-Ange Slodz et du célèbre Puget (ce sont ses expressions), fussent déposés dans la bibliothèque Adamoli, et qu'ils ne sortissent jamais de sa patrie. M. l'abbé Lacroix-Laval, son neveu, qui est mort en janvier 1824, avait la jouissance de ces monuments pendant sa vie, et donna lui-même connaissance du legs à l'Académie (18 décembre 1781).

Digitized by Google

M. Christot lui avait fait cadeau d'un buste de Voltaire en terre cuite bronzée. Il y joignit un piédestal, en forme de colonne, portant une inscription. La Compagnie reçut d'un anonyme un squelette complet, travaillé avec beaucoup de soin et de la plus haute taille, qui fut déposé dans le Cabinet d'histoire naturelle ; il en fut de même d'une très belle colonne prismatique de basalte, tirée des montagnes volcanisées du Vivarais, et donnée par M. Lecamus. Au nom du Chapitre de Saint-Jean, M. le comte de Poix fit agréer à l'Académie une figure en fonte de la hauteur d'environ six pouces, et représentant le dieu Mercure, trouvée dans les fondations des bâtiments du Chapitre. Quant au portrait de Louis XVI, offert par M. de Flesselles, intendant, il fut placé sur la cheminée de la bibliothèque à l'Hôtel-de-Ville, avec cette inscription :

Hospitia gaudet musas donisque beare (1).

Mme Poivre fit présent du portrait de son mari comme un témoignage de l'attachement que cet homme distingué avait conservé jusqu'à sa mort pour la Compagnie (25 avril 1786). Le même cadeau fut fait à M. Hubert, un des plus considérables propriétaires de l'Ile-Bourbon, qui rendit compte à M. de la Tourrette, de l'inauguration de ce portrait. Lorsque

(1) M. l'abbé Laserre avait proposé cette autre inscription :

Ore nitet bonitas, majestas fronte coruscat :
Indicat hæc regem, nunciat illa patrem.

Digitized by Google

M. Poivre obtint, en 1770, des rois de Gebi et de Patani, des plants de girofliers et muscadiers, dont la culture avait été jusqu'alors pour les Hollandais une source de richesse qu'ils cherchaient à rendre exclusive, M. Hubert fut un des premiers qui reçut de ces plants. Ils prospérèrent par ses soins. Reconnaissant, comme propriétaire et comme Français, du bienfait que le royaume devait à un de ses plus célèbres administrateurs, il avait désiré une image dont l'inauguration fut faite avec une pompe patriarcale. Une table immense fut placée dans un lieu des jardins, appelé le *carré Poivre*, lequel se terminait par les girofliers et les muscadiers, transportés des Molluques, et chargés en ce moment de fleurs et de fruits. Le portrait, attaché à un de ces arbres, était surmonté d'une couronne de muscades et de girofles. Avant le repas, on lut le précis de la vie de M. Poivre, et, pour consacrer cette fête par une bonne action conforme aux principes et aux habitudes de cet administrateur, M. Hubert affranchit en présence des convives le jardinier esclave qui, depuis plus de vingt ans, avait contribué par sa vigilance et son travail au succès de ses plantations.

Après cette légère digression, je continue l'énumération des dons reçus par l'Académie.

M. de Laurencin lui fit hommage de vases antiques, contenant des cheveux et des fragments d'os humains; et M. l'abbé Périchon, d'un buste en plâtre de M. Bertin, ancien ministre d'état.

Digitized by Google

Ainsi, les citoyens de Lyon, académiciens ou non, se plaisaient à orner le temple de leurs Muses. Nous verrons, sans doute, renaître cette aimable et naturelle inclination ; elle est digne d'un peuple sensible et ami des arts, qui sont l'âme du travail, du luxe et de l'industrie, et sans lesquels la puissance des plus grands empires aurait passé comme le bruit du tonnerre et des tempêtes (1).

M. Delandine avait acheté pour le médailler académique huit médailles en bronze et neuf en argent (22 avril 1788). La galerie de tableaux avait été enrichie par deux dames associés. Mme de Beauharnais avait envoyé, sous glace et avec cadre doré, son portrait gravé en Angleterre par un habile maître (26 juillet 1785). M. Mathon obtint la permission de le retirer pour en faire graver une copie ; ce qui fut exécuté par M. Boily. Mme Victoire Lallié avait remis un camaïeu, à la manière étrusque, représentant Icare qui se fait attacher des ailes par son père (10 juillet 1792). Cette jeune artiste fut l'objet de la dernière association que l'Académie ait faite. Les sciences, les lettres et les arts célébrèrent à l'envi la récipiendaire. Ce fut une fête de la galanterie française. On eût dit que l'Académie, sur le point de sa ruine, se dédommageait à l'avance de ces temps malheureux où l'on allait entrer, et dans lesquels nous avons vu le cynisme le plus grossier remplacer

(1) Montesquieu.

Digitized by Google

l'atticisme et les grâces, et la cruauté des sentiments le disputer seule à la barbarie du langage ou à l'infâmie de la pensée.

Plus de deux ans s'étaient écoulés, depuis que Raynal avait annoncé l'intention de léguer son buste en marbre à l'Académie. Il en fit l'envoi par une lettre ainsi conçue :

« Marseille, 2 juillet 1790.

« L'Académie m'a permis de lui léguer mon buste. Elle voudra bien que mon hommage précède ma mort. Cet ouvrage d'un grand maître vous sera remis par le Directeur des fermes de Lyon. Si la copie pouvait rendre les sentimens de l'original, nos confrères lui feraient sans doute un accueil très-favorable. »

Le buste fut placé dans le lieu des séances le 24 août 1790 ; et après avoir été déposé, depuis la révolution, dans la grande salle de la Bibliothèque de la ville, il a été rendu à la Compagnie en 1826. Mais les circonstances politiques ont privé l'Académie d'un établissement précieux et d'un monument digne d'intérêt, dont il me reste à parler.

Le 3 mars 1789, M. le commandeur de Menou offrit, au nom de M. le commandeur Dolomieu Deodati, un Cabinet d'histoire naturelle, estimé quarante mille francs, qu'il proposait de céder à la Compagnie, sous la condition qu'elle se chargerait d'un local pour le placer et d'un petit appartement pour le donateur, lorsqu'il reviendrait à Lyon. MM. Col-

Digitized by Google

lomb et Castillon, Académiciens, furent chargés de conférer de cette proposition avec M. Imbert, échevin, amateur des sciences et des arts; mais celui-ci renvoya à s'en occuper après la tenue des États généraux, et le projet s'évanouit.

Le monument que l'Académie n'a pu posséder, et qui n'a pas même eu le sort de tant de propriétés académiques tombées dans les richesses municipales, est un taurobole donné par M. Boulard. Il avait été déposé provisoirement chez un particulier dans sa maison rue *Masson*, près de celle de l'abbé Rosier; il y était en toute circonstance aux ordres de la Compagnie. Mais M. Boulard de qui elle reçut cet avis, le 16 août 1791, ne lui fit pas connaître le nom de ce dépositaire, ou du moins les procès-verbaux n'en font pas mention.

Je terminerai ce paragraphe relatif à l'économie intérieure de la Compagnie, en faisant remarquer que jusqu'au 27 novembre 1792, le tribut annuel de chaque Académicien n'avait été que de 6 liv., la ville ayant pourvu noblement aux dépenses, et que depuis lors il fut élevé à 15 liv., dont le payement cessa bientôt.

§ IIe.

VISITES ET RÉCEPTIONS.

Les visites et les compliments d'usage s'adressèrent successivement :

A M. de Rivérieulx, Prévôt des marchands (30 avril 1776);

Digitized by Google

A M. Fay, son successeur (19 janvier 1779) ;

A M. Terrai, intendant (13 octobre 1784) ;

A M. Tolozan de Montfort, Prévôt des marchands (11 janvier 1785).

Comme toutes ces cérémonies ont le plus grand air de ressemblance, je ne parlerai que de celle qui eut pour objet la nomination de la première municipalité de Lyon en 1790. L'Académicien Palerne de Savy avait réuni pour la place de Maire l'unanimité des suffrages publics. Ses fonctions ne durèrent pas une année ; mais la sensibilité de cet homme de bien y reçut une atteinte si profonde, que par la suite ses facultés morales en furent altérées.

L'Académie en corps se transporta, le 18 avril, à l'hôtel de M. de Savy, qui vint au-devant d'elle, et M. l'abbé Rozier (1), faisant les fonctions de Directeur, lui porta la parole en ces termes :

« Monsieur,

« De l'innocent opprimé vous avez été le défenseur, de l'indigent vous êtes devenu le père, et vous avez multiplié à ses yeux le prix de vos bienfaits, par le caractère affable qui se décèle dans toutes vos actions. Enfin, toutes les classes de citoyens ont reconnu en vous, ou un ami ou un modèle. Il n'est donc pas surprenant, Monsieur, que l'unanimité des suffrages se soit réunie en votre faveur (2). Ce té-

(1) A cette époque la ville de Lyon s'honorait, comme elle s'honore encore, des talents de trois ecclésiastiques contemporains auxquels elle a donné le jour : l'abbé Rozier, l'abbé Bossut et l'abbé Morellet.

(2) Le nombre total des votants était de 5953 ; M. Palerne de Savy réunit 5591 suffrages.

Digitized by Google

moignage libre de nos concitoyens offre la preuve la plus décidée que l'opinion publique a été forcée par l'estime générale que vous avez méritée.

« S'il est flatteur pour l'Académie de vous compter au nombre de ses membres les plus zélés, il n'est pas moins consolant pour des citoyens, de penser que la gloire vous était réservée de ramener dans nos murs l'ordre, la paix et la tranquillité. L'Académie de Lyon, émule de celle de Paris, se glorifiera, comme elle, d'avoir donné le premier Maire à la nouvelle administration. Ce jour de triomphe du patriotisme des sciences devient, à double titre, celui de l'Académie. »

Le rapprochement qui termine ce discours en fait naître un autre bien douloureux. Ces deux premiers maires des deux premières villes de France, ont péri sous la hache révolutionnaire. L'orateur lui-même fut victime des troubles civils. Pendant le siége de Lyon, en 1793, une bombe tombant sur son lit, lorsqu'il dormait, enfouit les lambeaux de son corps dans les débris de l'appartement qu'il occupait.

Après avoir complimenté le maire dans son domicile, l'Académie alla le soir à l'Hôtel-de-Ville complimenter la municipalité dont M. Bruyset, autre Académicien, faisait partie. M. l'abbé Rozier dit :

« Messieurs,

« Il n'est aucun de vous que l'opinion publique n'ait depuis long-temps désigné, et c'est elle qui a couronné vos vertus par les mains de la reconnaissance, du patriotisme et de la liberté. L'Académie s'empresse de partager la joie de la commune, et vient vous offrir ses respectueux hommages.

Digitized by Google

« Soyez bien persuadés, Messieurs, que les veilles et les travaux de la Compagnie seront sans cesse employés à seconder les vues d'une municipalité protectrice du commerce, des sciences et des arts.

« Sous votre égide semblable à celle de Minerve, l'arbre consacré à cette déesse portera des fruits dignes d'elle et de vous. »

Cette dernière idée fut reproduite dans le dessin du feu d'artifice de cette année. Le génie de la constitution mettait une écharpe à Minerve, avec cette inscription tirée d'une épître de M. Vasselier :

Et l'écharpe devient le signe du mérite,
Bien mieux que des Romains les terribles faisceaux.

M. de Savy présida la séance qui suivit la visite faite à la municipalité, et il fit ses remercîments de cette visite. Il eut pour successeur à la Mairie (1790), M. Vitet, autre Académicien, sous la présidence duquel l'Académie prêta le serment civique aux applaudissements du Conseil général de la commune, le 20 janvier 1791.

A l'égard des étrangers qui assistèrent aux séances de l'Académie, et dont la plupart étaient déjà ou devinrent ses associés, je citerai d'abord un nom singulier, S. A. le prince d'Yousoupor, descendant de Gengis-Khan (août 1777), ensuite M. de La Harpe qui prononça l'éloge de Voltaire composé par lui à Lyon (16 novembre 1779); M. de Pougens, qui communiqua son discours préliminaire de la Bibliothèque encyclopédique et le *mépris du sentiment*,

Digitized by Google

conte philosophique (1781) ; M. Lemierre, qui lut dans une séance publique un acte de Barnevelt (1783); le prince Henri de Prusse, sous le nom du comte Oëls (1784), devant lequel M. Vasselier lut son conte intitulé : l'*Origine des truffes noires;* Barthe, qui termina une séance publique par la lettre du troisième chant d'un poème de l'*Art d'aimer* (1784) ; le prince régnant de Saxe-Gotha (12 décembre 1786); le prince Guillaume, comte de Wurtemberg (20 novembre 1787); Mme la comtesse de Beauharnais, qui lut une épître en vers, adressée au roi de Prusse, à l'occasion de la messe qu'il fit célébrer à la mort de Voltaire (24 août 1790) ; cette associée récita aussi des strophes sur *la pensée*, fleur qu'elle attacha à son portrait, en l'offrant à M. Bollioud, doyen de la Compagnie (1) ; enfin, M. Fontanes qui fit lecture

(1) On avait dit de Mme de Beauharnais :

Eglé, belle et poète, à deux petits travers :
Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

Cette dame fait allusion à ce dernier reproche dans son *remercîment* à l'Académie, duquel je cite un fragment :

« Si j'obtiens une couronne,
Ce ne peut être qu'à soupé
Où quelquefois on me la donne.
Poursuivons, vous savez, je croi,
Que mes vers ne sont pas de moi,
Et qu'on me les dispute même
Alors qu'ils me semblent mauvais,
Et que de les voir ainsi faits
Ma confusion est extrême...
Messieurs, êtes-vous de ces gens

Digitized by Google

de deux pièces de vers : *le Jour des morts*, et la traduction du cinquième chant du poème de Lucrèce

Pour qui les Sapphos, les Corinnes,
Sont plus que d'aimables machines
Et qui nous prodiguent l'encens
Comme à des puissances divines ?
Vous venez de me l'annoncer.
Oui, vous croyez que, sans miracle,
Nous pouvons écrire et penser ;
Mais gardez-vous de prononcer
Trop clairement un tel oracle.
De *grands hommes* jaloux, altiers,
Siffleraient notre apothéose.
Ils nous accordent volontiers
De belles couronnes de rose ;
Mais ils s'emparent et pour cause
De toutes celles de lauriers.
Pour moi, j'aime fort ces derniers ;
Mais je n'en cueillis de ma vie.
Au coin d'un modeste foyer,
Sans ambition, sans envie,
J'écris pour me désennuyer,
Et fréquente peu le sentier
De la haute philosophie.
D'un sablier, meuble de choix,
On voit ma toilette embellie ;
Je le retourne quelquefois,
Plus souvent encor je l'oublie :
Et, grâces à la poésie,
Alors que l'année est finie,
Je crois n'être qu'au bout du mois.
Le sentiment, l'indépendance,
Ont dicté mes faibles écrits
Peu dignes que le monde y pense ;
Si vous leur trouvez quelque prix,
J'en ai reçu la récompense. »

Fréron, Cubières et Lemierre avaient célébré en vers l'admission de

(7 février 1792) (1). Le chevalier Baldinetti, improvisateur italien, fit hommage de son talent (10

Mme de Beauharnais à l'Académie de Lyon. Voici l'épître de Lemierre à cette Dame :

« A toutes les Académies
Même honneur soit rendu! ces Corps sont tous parens ;
Et des sciences, des talens,
Ce sont, pour moi, les colonies.
Oui, telle est mon opinion.
Je ne distingue point Paris d'avec Lyon :
Il n'est que des esprits fort minces,
Qui, dans leur dédain peu sensé,
Pensent qu'un laurier de provinces
Est toujours d'un vert trop foncé.
Recevez donc, ô vous! mon confrère femelle,
Académique autant que belle,
Et ma voix et mon compliment :
J'en dois un autre assurément,
A la Société galamment littéraire,
Et masculine sans orgueil,
Qui déroge à l'usage austère,
A la beauté sait faire accueil,
Lorsque son nom est en mémoire,
Et ne vient point, à boule noire,
L'écarter du docte fauteuil.
Oh! si vous alliez en personne
Recevoir, sur les bords du Rhône,
Cette palme qui vous attend,
Par votre panache flottant,
Distinguée à travers la presse,
Avec quelle vive allégresse
Je vous verrais, dans cet instant,
Au bruit des mains s'entrebattant,
Prendre place à l'Académie
Dans tout le flatteur appareil,
Que mériteraient Stéphanie
Et vos autres biens au soleil? »

En manquant à la galanterie littéraire, on pourrait faire remarquer que tous ces *biens au soleil* n'élevaient pas très haut le cens d'éligibilité.

(1) Deux ans après, M. Fontanes, qui avait épousé Mlle Catelin,

Digitized by Google

juillet 1787). Il improvisa sur deux sujets qui lui furent donnés : *Annibal à Capoue*, et *le règne des arts en Italie*. Il mit de l'énergie dans sa versification et dans son débit.

Je ne me contenterai pas de citer l'abbé Raynal, Servan, Thomas et Ducis ; leurs rapports avec l'Académie de Lyon ayant été plus intimes et plus fréquents, j'entrerai dans quelques détails à leur égard.

Ce fut en 1780 que Raynal prit part aux travaux académiques. Il fut élu associé par acclamation. Plusieurs Lyonnais, entre autres Jean Paganucci, lui avaient communiqué des documents intéressants pour son *Histoire philosophique*.

Lorsqu'il assista, pour sa réception, à l'assemblée publique du 29 août, l'affluence était si considérable qu'on fut obligé, au moment même d'ouvrir la séance, de la transporter dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Aussi, Raynal écrivait, en novembre, de Paris : « Je ne vous dirai jamais à quel point j'ai été touché de l'accueil que m'a fait l'Académie ; entre honnêtes gens ce sentiment se devine bien mieux qu'il ne s'exprime. » On verra dans le chapitre suivant que pour reconnaître sans doute cette distinction, il remit à la Compagnie les fonds d'un prix sur

lyonnaise, et qui se trouvait à Lyon pour recueillir la dot de sa femme, prouva bien tout l'intérêt qu'il portait à sa patrie adoptive. Il rédigea la supplique adressée à la Convention, pour faire cesser enfin l'effusion de sang qui inondait la ville. Cette pièce historique a été insérée par M. l'abbé Guillon, correspondant de l'Académie, dans ses *Mémoires sur les Causes Secrètes de la Révolution et sur le Siège de Lyon*.

Digitized by

l'influence de la découverte de l'Amérique ; mais, à cette occasion, je dois enrichir nos fastes d'une particularité historique qui nous a été révélée par les derniers Mémoires sur l'île Sainte-Hélène. Le prix sur l'Amérique n'ayant pas été remporté, quoiqu'il eût été proposé plusieurs fois, on en remplaça le sujet par celui-ci : *Quelles vérités et quels sentiments importe-t-il le plus d'inculquer aux hommes, pour leur bonheur ?* Bonaparte envoya un Mémoire au concours.

« Quand je montai sur le trône, bien des années après, dit-il, par la bouche de M. O'Méara (1), je parlai de cela par hasard à Talleyrand. Il envoya un courrier à Lyon, pour chercher ce morceau ; il parvint facilement à le retrouver. Un jour, comme nous étions seuls, il tira le manuscrit de sa poche, et croyant me faire la cour, me le remit entre les mains, en me demandant si je le connaissais. Je reconnus aussitôt mon écriture, et je le jettai au feu, où il fut consumé en dépit de Talleyrand, qui ne put le sauver. Comme il ne l'avait pas fait copier auparavant, il parut très mortifié de cette perte. J'en fus, au contraire, fort satisfait, parce qu'il abondait en sentiments républicains, et contenait quelques principes libéraux que je n'aurais pas été flatté qu'on pût m'accuser d'avoir eus dans ma jeunesse. » MM. O'Méara et Las Cases (2) s'accordent à dire

(1) *Napoléon en exil à Sainte-Hélène*. 2e édition. Paris, 1822 ; in-8°, t. II, p. 132.

(2) *Mémorial de Sainte-Hélène*.

Digitized by Google

que Bonaparte remporta le prix. Ils ont tort. Bonaparte s'est attribué un assez grand nombre d'autres couronnes. Il faut laisser celle-ci à M. Daunou (20 juillet 1793) (1).

(1) M. le général Gourgaud a publié ce *Discours de Napoléon* sur les vérités et les sentiments qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur, suivi de pièces sur quelques époques importantes de sa vie. Paris, Baudouin, 1826, in-8°. L'éditeur annonce qu'ayant appris par hasard qu'il avait été fait une copie de ce discours sur la minute autographe dont un des frères de l'auteur était dépositaire, il s'était procuré cette ébauche. C'est, en effet, une ébauche bien grossière, et il serait à désirer pour la gloire littéraire de Bonaparte, puisqu'il visait aussi à cette espèce de gloire, que l'authenticité de l'ouvrage fût contestée. On y voit que pour être heureux, il faut manger, dormir, engendrer, sentir et raisonner; que M. Paoli est à côté de Lycurgue; que sans femme, il n'est ni santé ni bonheur, et que l'homme heureux étant seul digne du Créateur, le ministre de la plus sublime des religions doit choisir une compagne, afin que le *nectar de la volupté le rende sincèrement pénétré de la grandeur de l'Auteur de la vie*. Dans la seconde partie de son discours, l'auteur se montre fort *sentimental*. « On ne résiste pas, dit-il, à la mélancolie de la nature. » Il compose divers tableaux où l'on *goûte le baume salutaire de la rêverie*, où l'on est *agité par l'agitation du sentiment*, et il plaint celui *qui n'aurait jamais été ému par l'électricité de la nature*. « Quelle est donc, ô infortunés humains! la boisson dépravatrice qui a ainsi altéré les penchants écrits dans votre sang, sur vos nerfs, dans vos yeux? Eussiez-vous l'âme aussi ardente que le foyer de l'Etna, si vous avez un père, une mère, une femme, des enfants, vous ne pouvez redouter les anxiétés de l'ennui. »

En lisant le Mémoire de Bonaparte, il est aisé de concevoir que, sous tous les rapports, il ne pouvait pas être couronné par l'Académie. L'auteur pourtant, suivant l'usage oratoire, avait observé la précaution obligée. Il assure que la question traitée par lui, *vraiment digne de la méditation de l'homme libre, fait l'éloge des sages qui l'ont proposée*.

Quant à l'enlèvement du manuscrit, s'il a eu lieu, il m'a paru peu important de constater les moyens qui furent employés pour l'opérer. Il me suffit de faire remarquer que l'Académie de Lyon, dépouillée, en 1793, de ses livres et de ses manuscrits, n'en avait pas recouvré la possession en 1826. J'ajouterai seulement qu'en 1829 Mlle Tabard, sœur de l'Académicien de ce nom, qui était mort quelques années auparavant, et qui avait été conservateur de la Bibliothèque publique, fit rétablir, dans les archives

Digitized by Google

M. l'avocat-général Servan fut aussi reçu comme associé, en séance publique. Elle eut lieu, le 10 juillet

de l'Académie, trois cartons contenant les Mémoires envoyés à différents concours. Une lettre de M. Tabard et un billet de M. Bureaux-Pusy, préfet, constatent l'emprunt que ce fonctionnaire en avait fait.

Au nombre des Mémoires prêtés se trouvaient tous ceux du concours relatif au bonheur des hommes. Le concours se composait de seize Mémoires : il n'en reste plus que quatorze au porte-feuille. Il manque les nos 8 et 15 ; mais le no 8, jugé le meilleur, avait été renvoyé par M. la Tourrette à l'auteur, M. Daunou qui, en le retouchant encore, obtint le prix en 1793. C'est donc le no 15 qui a été soustrait et dont le jeune Bonaparte était l'auteur. Voici le jugement qu'en portèrent deux des examinateurs du concours. Le poète Vasselier dit que c'était un songe très prolongé. M. Campigneulle s'exprima ainsi : « Le no 15 n'arrêtera pas long-temps les regards des commissaires ; c'est peut-être l'ouvrage d'un homme sensible, mais il est trop mal ordonné, trop disparate, trop décousu et trop mal écrit, pour fixer l'attention. »

On publia une brochure composée par l'abbé Jacquet sous le titre de *Coup-d'Œil sur les Quatre Concours* : on y rendit compte des motifs de la question que Bonaparte voulut résoudre ; mais on n'y inséra pas la lettre suivante de Raynal à la Tourrette :

« Marseille, 12 août 1789.

« Monsieur,

« Il est fâcheux qu'on ait été dans l'impossibilité de décerner un prix qui a été proposé quatre fois. A ce premier sujet substituons-en un autre dont la discussion soit moins difficile. En Angleterre, en France, on met aujourd'hui en question s'il faut faire cesser l'achat des noirs en Afrique, s'il faut leur donner la liberté en Amérique ; et on demande quelles seraient les mesures les plus sages pour opérer ce double bien, sans causer un bouleversement entier dans les colonies. Il me serait agréable que ce problème se trouvât du goût de l'Académie, et qu'elle en publiât le programme tel qu'il lui conviendrait. La matière est si préparée qu'un an suffirait aux auteurs. Au cas que ma proposition ne plaise pas à nos illustres confrères, qu'ils choisissent eux-mêmes la question de littérature ou de politique qui leur conviendra le plus. »

Je regrette que l'Académie de Lyon n'ait pas eu le mérite de proposer une question que le temps, la raison et la révolution française n'ont pas tardé à résoudre.

Digitized by Google

1781, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville qui réunit ce jour-là plus de 500 personnes. Le récipiendaire prononça un discours sur les progrès des connaissances humaines. Dans cette composition littéraire et philosophique, Servan démontra, dit M. Boissy-d'Anglas, combien le XVIIIe siècle, conséquence inévitable du XVIIe, était digne des hommages et des respects de la postérité, moins par l'étendue peut-être des créations du génie qui le consacrèrent, que par la direction que lui-même sut leur imprimer en les produisant, et par le nombre et la variété des carrières qu'il sut parcourir. Le procès-verbal rapporte que ce discours plein de feu, d'éloquence et d'énergie, parut faire la plus vive impression sur l'esprit du public dont il fut accueilli avec transport. On lit aussi dans les Mémoires secrets (1) que l'orateur, en parlant de Necker, mit tant d'onction dans les regrets de sa perte, qu'il fit pleurer tout l'auditoire. Nous allons voir tout-à-l'heure qu'une fois encore, dans une autre séance publique, l'amitié entre gens de lettres fit partager à de paisibles auditeurs ses plus profondes émotions.

Au mois de mai 1785, Thomas, valétudinaire, revenant de Nice avec sa sœur, séjourna quelques jours à Lyon, hôtel d'Artois, près de la place Bellecour, et ne tarda pas à louer une maison de campagne, à Oullins, où il se proposait de passer la

(1) *Tom. XVII, p.* 290.

Digitized by Google

belle saison pour y vivre tranquille, obscur, le plus loin du bruit qu'il serait possible, et pour y travailler avec ardeur; « car, disait-il, le temps me presse et les années fuient. » C'était la maison Fleuri qui a long-temps appartenu à Jacquard. Il est assez remarquable que le génie d'un mécanicien célèbre se soit livré à la méditation sous les mêmes bosquets, dans les mêmes allées de cerisiers, où, trente ans auparavant, l'âme fière et sensible des auteurs de l'*Éloge de Marc-Aurèle* et d'*OEdipe chez Admète*, se laissait aller aux tendres épanchements de l'amitié et aux nobles inspirations de la poésie.

A peine établi aux champs, Thomas écrivit à Ducis, qui était alors à Chambéry, fatigué par des rhumatismes : « Venez parmi nous achever votre convalescence; vous avez ici un frère et une sœur, et une maison qui est à vous; nos cœurs et nos bras vous attendent. L'archevêque de Lyon, notre confrère à l'Académie, qui est dans ce moment à sa campagne, vous verra sans doute avec plaisir. Il a de très beaux jardins où vous pourrez rêver à votre aise. J'ai été à une séance de l'Académie de Lyon; votre nom y est honoré et chéri, tant pour votre caractère que pour vos talens.... Venez reprendre votre place à côté de vos amis; venez nous rendre la nôtre auprès de vous. » Mais Ducis ne venait pas. Thomas s'étonne et s'inquiète, bientôt il apprend par une lettre de son ami, qu'en traversant les montagnes qui conduisent aux Échelles, la voiture qui le portait

Digitized by Google

s'est fracassée sur les rochers, et qu'en tombant il a eu l'épaule et le bras privés de mouvement, la tête et le visage horriblement défigurés. Thomas part à l'instant, accompagné de M. Janin de Combe-Blanche, « chirurgien célèbre, dit Thomas, qui m'a prêté une grande berline anglaise où il y avait un lit. » Il prêta aussi aux deux amis son domicile et les soins heureux de son art (1).

(1) Le jour de la St-Jean, fête de M. Janin, Thomas lui exprima sa reconnaissance dans une épître qu'il communiqua à l'Académie de Lyon (12 juillet 1785), et dont je citerai le passage suivant :

Sur vos rians gazons l'amitié suit vos pas.
Au Shakespear français, échappé du trépas,
Qui sut, par des accens si doux et si terribles,
Intéresser les cœurs sensibles,
De votre art bienfaisant vous prodiguez les soins.
Déserts de Chambéry, vous en fûtes témoins.
Sophocle eut, de nos jours, le destin d'Hyppolite.
. . . . . .
Sous vos toits, aujourd'hui, nous respirons tous deux;
Son œil se rouvre au jour, son cœur à l'espérance :
Il voit fuir, de son lit, l'importune souffrance.
De ses membres froissés, et long-temps douloureux,
Votre main délicate adoucit la blessure,
Et leur livide meurtrissure,
D'un souvenir cruel, n'avertit plus mes yeux.....
Qu'un ami qui renaît, devient plus cher encore !
Mon cœur croit le chérir pour la première fois.
Chaque matin où je le vois,
Du plus beau de mes jours me semble être l'aurore.
Charmé lui-même, oui, je le sens,
Le soir, dans votre aimable et paisible retraite,
Quand les zéphyrs rafraîchissans,
De vos fleurs, jusqu'à lui, viennent porter l'encens,
Il goûte à respirer une douceur secrète.
La vie a des attraits pour des cœurs innocens.

Thomas et Ducis se retirèrent ensuite à Oullins où ils vécurent ensemble dans le sein de la vertu, des muses et de l'amitié, jusqu'au 17 septembre, époque bien funeste pour l'un d'eux. Il saura peindre, mieux que moi, les sensations douloureuses dont son âme fut alors navrée, dans ces circonstances historiques qui appartiennent à mon sujet. Je dois seulement rappeler ici que la perte d'un homme célèbre, intéressant l'Académie française, toute l'Europe lettrée et particulièrement la Compagnie dans le sein de laquelle il avait en quelque sorte terminé sa brillante carrière, M. de Villers, directeur, fit, des regrets publics, l'objet principal de son discours de rentrée.

Cinq mois n'étaient pas écoulés depuis la mort de Thomas, lorsque le comte de Guibert vint prendre sa place à l'Académie française. Ducis lut dans cette séance son épître à l'*Amitié* qu'il avait communiquée d'abord à l'Académie de Lyon. C'est après sa chûte dans les montagnes de la Savoie, c'est après avoir évité la mort par un bonheur presque incroyable, c'est après avoir été rejoindre Thomas à Oullins, qu'il avait abandonné son cœur au plaisir d'écrire cette épître sous les yeux mêmes, et pour ainsi dire entre les bras de l'ami qu'il avait perdu.

« On concevra aisément, remarque Ducis, en ren-

Qui peut haïr la vie, est mal avec soi-même.
Douce vertu ! celui qui t'aime,
De la nature, en paix, sait goûter les présens.....
De mon ami c'est le partage.

dant compte des sentimens qui lui avaient inspiré ses vers, quelle dut être ma joie en le voyant paraître tout-à-coup au pied des montagnes qui avaient été les témoins de ma chûte, avec tous les secours que demandait ma situation ; il n'avait rien oublié pour rendre mon transport infiniment prompt, commode et facile. A peine fûmes-nous arrivés, qu'il peignit vivement, dans une épître, et le péril auquel je venais d'échapper, et sa joie de me voir rendu à la vie ; je me trouvai dans sa maison de campagne, à Oullins, environné et prévenu des soins les plus attentifs entre lui et sa vertueuse sœur, qui, faible et délicate, l'accompagnait dans tous ses voyages, et dont la tendresse et l'intelligence active lui épargnèrent, pendant sa vie, ces embarras et ces détails multipliés, toujours si incompatibles avec l'étude et les méditations du génie. C'est là que mon ami me surveillait lui-même, m'aidant de son bras, soit pour monter, soit pour descendre ; couchant dans une chambre ouverte sur la mienne, et m'interrogeant la nuit aux moindres soupirs de ma douleur. Eh ! comment oublierais-je jamais le premier moment de notre entrevue au bourg des Échelles ? Avec quelle diligence il accourut à mon secours ! avec quelle vivacité il m'emporta dans ses bras ! Comment oublierais-je nos conversations d'Oullins, nos doux épanchemens, mes premières promenades à ses côtés, sa tendre inquiétude à observer les progrès de ma convalescence, son allégresse au retour de mes forces, l'essai que

Digitized by Google

j'en fis en copiant de ma main, et sous ses yeux, dans le silence de la campagne, le chant des Mines dans son poème du *Czar*, chant vraiment original qu'il venait d'achever avec tant de plaisir sous le beau ciel de Nice ? Comment oublierais-je sous quel charme délicieux, dans quel rajeunissement d'âme et d'organes je me sentis renaître à la nature, parcourant autour de moi les richesses et l'éclat d'une saison et d'un climat pittoresque, admirant les merveilles terribles du monde souterrain, dans les vers d'un ami illustre, revoyant la gloire dans ses talens, le bonheur dans sa tendresse, heureux de vivre encore, heureux de vivre avec lui ?

« Qu'on joigne à ces jouissances intérieures, le voisinage et la société de Mgr. l'archevêque de Lyon, qui, sensible à mon accident, s'était hâté de me proposer d'abord un logement dans son château, mais qui comprit aisément, par son propre cœur, que je ne pouvais demeurer ailleurs que chez l'ami généreux qui venait de me recueillir presque à l'endroit de ma chûte. Quand mes forces me le permirent, ce fut avec un plaisir bien vif que je fus témoin presque tous les jours parmi les personnes de Lyon les plus distinguées, soit à l'Académie, soit dans les cercles, des marques multipliées d'estime et d'admiration publique qui le cherchaient de tous côtés. Qu'on se figure un homme simple, modeste, même timide, d'une bonté de cœur extrême, les mœurs les plus pures et les plus douces, plein d'esprit, ne négligeant

Digitized by Google

chacun des devoirs et des attentions délicates de la société, ajoutant à une longue réputation de talens et de vertus les dehors d'une existence toujours honnête, et souvent très honorable dans les occasions. Qu'on se le représente aux séances particulières de l'Académie de Lyon (mai et juin 1785), lisant, tantôt son chant de l'Angleterre, tantôt celui des Mines, tantôt celui des fêtes de Louis XIV (1); une autre fois, un morceau de prose très piquant et très savant, sur l'origine de la langue poétique, qu'il composait à Oullins, en ma présence; revenant ensuite avec moi dans sa solitude champêtre, m'y confiant ses conceptions, ses sentimens, ses ouvrages; recevant avec plaisir toutes mes émotions, toutes mes pensées, tous ces mouvemens impétueux et surabondans d'une seconde vie, nés de la convalescence, et que j'avais besoin de répandre dans son sein. Qu'on nous voie tous les deux, surtout le 30 août dernier (1785), à la séance publique de l'Académie de Lyon, au milieu d'une assemblée nombreuse et brillante, placés vis-à-vis l'un de l'autre, lui, charmant son auditoire, par la lecture de son beau chant de Louis XIV, faisant retentir ce sanctuaire des Muses des noms révé-

(1) La première séance particulière à laquelle assistèrent Thomas et Ducis, est en date du 2 août 1785. Quelques étrangers et Mme Delandine obtinrent la permission d'y assister. Thomas lut un chant de son poème, et Ducis lut des vers qu'il avait composés à la Grande-Chartreuse. Ces vers, dit le procès-verbal, peignent avec une énergie sombre et touchante le désert que l'auteur contemplait alors, et l'impression qu'il éprouvait à la vue des pieux solitaires qui l'habitent. M. le comte d'Albon, associé, termina la séance par deux chants en prose.

Digitized by Google

rés de Turenne, de Condé, de Luxemborg, de Catinat, de Fénélon, et du duc de Bourgogne; et moi, terminant la séance par la lecture d'une épître à l'*Amitié*, où je lui rappelais, en le regardant, et le péril que j'avais couru, et les secours qu'il m'avait prodigués; où, près de le quitter, dans un adieu solennel, je le recommandais à la douceur du climat de Nice, impatient d'aller bientôt moi-même jouir des embrassemens d'une mère tendre qui frémissait encore de l'image de son fils expirant, et qui, dans sa vieillesse ne demandait plus au ciel que le bonheur de me voir encore avant de mourir. La fin de cette épître toucha vivement l'assemblée; car comment échapper à l'impression des mouvemens de la nature? Mais le transport s'accrut, et les larmes coulèrent de tous les yeux, lorsqu'en nous levant après la séance, dans l'émotion d'un si doux sentiment, on vit les deux amis s'avancer l'un vers l'autre, se tendre les mains et s'embrasser : Hélas! qui m'eût dit que dix-huit jours après, l'ami qui me pressait contre son sein ne serait plus, et que déjà l'instrument fatal creusait en silence sa dernière demeure dans l'église du village d'Oullins.

« Je ne parlerai point ici en détail de tout ce qu'a fait Mgr. l'archevêque de Lyon, pour un confrère célèbre, dont il honorait profondément l'âme et les talens, dont il avait goûté avec tant de plaisir le caractère, l'esprit et le commerce, à qui il portait une amitié si sincère, et qu'il ne cessera jamais de re-

Digitized by Google

gretter. Tous les soins, tous les secours qu'un malade peut attendre, M. Thomas les a reçus dans le château d'Oullins, où ce prélat vraiment sensible nous fit transporter tous aux premières menaces de la maladie. Mais ce que je ne puis taire, ce qui reviendra souvent à ma pensée, c'est le moment où malgré le danger de l'air infecté par une maladie contagieuse, quoique indisposé lui-même depuis quelque temps, ce prélat respectable monta dans la chambre de son confrère mourant, et s'approchant de son lit, le cœur serré de douleur, et retenant à peine ses larmes, lui parla de son péril et des grands intérêts de l'homme au bord du tombeau, avec cette piété tendre, avec cet accent de l'âme que l'amitié courageuse et la religion consolante peuvent seules inspirer. Debout derrière lui, je suivais mot à mot sa voix tremblante et quelquefois entrecoupée de soupirs. J'en lisais les impressions touchantes sur le front édifiant et soumis de la douce et religieuse victime qui devait tomber sitôt sous le coup mortel. J'écarte de mon esprit les différens états où je l'ai vu ensuite; je me transporte tout-à-coup dans le palais de Mgr. l'archevêque, à Lyon. C'est là qu'il pleura avec nous, avec la malheureuse sœur de notre ami, avec sa propre famille et tous les vertueux ecclésiastiques qui l'environnaient, la perte irréparable que nous venions tous de faire, arrivée dans le château d'Oullins, le 17 septembre 1785, à trois heures du matin. C'était un deuil général. Qui en était plus digne que mon ami?

Digitized by Google

M. le marquis de Montazet, qui le révérait avec tendresse, lui rendit les derniers devoirs avec moi, lui donna des larmes comme à un frère.

« Le chant funèbre qui succéda, dans mon épître, au chant d'amitié et d'allégresse, ne contient rien que de conforme à la vérité historique. Pouvais-je ne pas montrer mon ami m'adressant, quand il se réveillait, deux vers de mon épître qu'il avait retenus, et qui semblaient voler du fond de son cœur, vivant encore, sur sa bouche mourante où se formait à demi le doux sourire de l'amitié (1)? Puis-je laisser ignorer que, dans ces momens imprévus de réveil, il disait vivement : Mon ami est-il là? que, quand le saint et vénérable ecclésiastique (2) à qui il ouvrit son âme, l'un des grands-vicaires de Mgr. l'archevêque de Lyon, lui proposa de recevoir les derniers secours des chrétiens mourans, il ajouta en les demandant avec piété : Ah! mes amis, que je vais les inquiéter! Puis-je ne pas publier que quand M. le curé d'Oullins, après un discours simple et touchant, lui eut administré les sacremens de l'Église, il lui tendit affectueusement les bras, et le pressa, autant qu'il le put, sur son sein avec la plus grande reconnaissance? Je n'ai point fait entrer dans la triste fin de mon épître ces détails intéressans que je place ici. Il en est en-

(1) Ces deux vers étaient ceux-ci :

De vie et de bonheur chargez l'air qu'il respire.
Qu'il est doux de revoir le ciel et son ami !

(2) M. l'abbé Sourd.

Digitized by Google

core un pourtant que je devrais omettre peut-être, mais qu'on me pardonnera sans doute d'avoir remarqué : c'est que, dans ce château, où tous les appartemens ont sur leur porte une inscription qui sert à les nommer, mon ami est mort dans la chambre de *la candeur*.....

« Mgr. l'archevêque de Lyon, ce digne prélat, n'eût pas cru avoir acquitté envers M. Thomas toute la dette de son cœur, s'il n'eût pas fait graver sur un marbre blanc très beau, qu'il fit venir exprès de Marseille, et placé dans son église d'Oullins, l'épitaphe simple d'un homme simple, qui n'avait pas craint d'adresser une épître *au peuple :* épitaphe si juste, qui lui a été inspirée par son amitié et sa douleur. Puisse, en la lisant, le voyageur, l'ami, l'écrivain vertueux, qu'un tendre intérêt conduira peut-être dans l'église d'Oullins, dire avec respect sur cette tombe de l'homme de bien et de génie : *Voilà mon modèle !* »

Ducis a donné bien des preuves du vif intérêt qu'il portait à la conservation du monument élevé à son ami, et dont M. de Montazet avait envoyé la gravure à l'Académie de Lyon. Le 30 mars 1792, il apprend que la municipalité d'Oullins veut le vendre au profit de la patrie, et il écrit sur-le-champ à l'Académie :

« Je me hâte de vous envoyer 600 livres en assignats pour conserver à jamais, dans l'église du village d'Oullins, le marbre funéraire de notre ami commun. C'est à votre souvenir, à votre amitié que ce fait devait être confié. Mais

Digitized by Google

comme il faut aller au plus pressé, et que nous n'avons pas trop de temps devant nous, offrez, je vous prie, ces 600 livres à MM. de la municipalité d'Oullins; si cela n'était pas suffisant, avancez, je vous prie, ce qui sera nécessaire, et dans l'instant je vous ferai passer la somme que vous aurez ajoutée. Je ne puis songer sans douleur à la disparution d'un monument qui rappelle et les vertus de M. Thomas et la tendre amitié de feu M. de Montazet pour lui. Je ne doute pas que MM. les officiers de la municipalité et tous les habitans du village d'Oullins ne le rendent à nos vœux et ne soient sensibles aux motifs qui nous animent. Ils obligeront l'Académie française, l'Académie de Lyon, tous les amis de M. Thomas. Qu'ils lisent ses ouvrages, et ils verront si l'amour de la vertu, de la patrie, de la liberté, y respire; qu'ils entendent son épître au peuple, et ils défendront son tombeau avec les armes qu'ils veulent se procurer en le vendant au profit de la patrie et pour leur défense particulière. Dites-leur bien qu'ils possèdent dans leur église les cendres (non pas seulement d'un homme célèbre et d'un grand écrivain, on le sait assez), mais d'un des hommes les plus profondément vertueux qui aient existé, du meilleur des citoyens, du meilleur des hommes, de votre digne ami, mort dans mes bras quand il venait de me recueillir dans les siens. Suivez donc, Messieurs, tous les mouvemens de votre cœur, que M. Thomas connaissait si bien, et dont il m'a parlé tant de fois avec tendresse et vénération. Conservez auprès de vous, dans votre retraite, ce monument si cher dont l'amitié vous a fait le gardien. Nous le devions aux regrets et à la sincère amitié de feu Mgr. l'Archevêque de Lyon pour M. Thomas. Nous devrons sa conservation à M. Delasalle (1).

« Agréez l'assurance de mon attachement et de la respectueuse reconnaissance, avec laquelle, etc. »

(1) M. Delasalle, distingué par ses inventions mécaniques, était pro-

Digitized by Google

Le marbre funéraire que Ducis défendit avec chaleur contre le prétendu patriotisme des Vandales de 1793, et que M. Bérenger fit rétablir plus tard, portait cette inscription :

« Ci-Git Léonard-Antoine Thomas, l'un des quarante de l'Académie française, associé de celle de Lyon, né à Clermont en Auvergne, le 1er octobre 1732, mort dans le château d'Oullins, le 17 septembre 1785.

Il eut des mœurs exemplaires,
un génie élevé,
tous les genres d'esprit.
Grand orateur, grand poète;
bon, modeste, simple et doux,
sévère à lui seul.
Il ne connut de passions
que celles du bien, de l'étude
et de l'amitié.
Homme rare par ses talens,
excellent par ses vertus,
il couronna sa vie laborieuse et pure
par une mort édifiante et chrétienne.
C'est ici qu'il attend la véritable immortalité.

« Ses écrits et les larmes de tous ceux qui l'ont connu honorent assez sa mémoire; mais Mgr. l'Archevêque de Lyon, son ami et son confrère à l'Académie française, après lui avoir procuré, pendant sa maladie, tous les secours de l'amitié et de la religion, a voulu lui ériger ce faible monument de son estime et de ses regrets. »

priétaire à Oullins de la maison qui appartient à présent à M. Longin. C'est sans doute lui qui avait informé Ducis des projets conçus par les habitants de ce village. Une copie de la lettre que je viens de rapporter existe dans les porte-feuilles de l'Académie, mais elle n'est revêtue d'aucune suscription.

Digitized by Google

Cette épitaphe intéresse l'Académie sous trop de rapports pour ne pas la conserver ici. Il en est de même des fragments de l'*Épître à l'Amitié*, qui produisit un effet si profond sur les auditeurs dans la séance publique où les deux amis, se précipitant dans les bras l'un de l'autre, on cessa d'applaudir pour pleurer. Hélas ! s'écriait le bon Ducis :

Hélas ! la mort déjà m'entraînait dans l'abîme,
Quand le ciel, par degrés, ranima la victime.
Sur des rocs déchirans soudain précipité,
C'est là que, sans couleur, mourant, ensanglanté,
De deux pauvres vieillards j'excitai les alarmes,
Et des yeux du passant fis tomber quelques larmes.
Mais mon péril n'est plus. Pourquoi le retracer
Quand je sens mon ami dans mon sein s'élancer ?
C'est lui que je revois. Oh ! que de pleurs coulèrent !
Comme en mes faibles bras ses bras s'entrelacèrent !
Appuyé sur ton cœur, renaissant sous tes yeux,
Dans quelle extase, ami, je contemplai les cieux !
J'admirai leur azur, je regardai la terre ;
Je crus me ressaisir de la nature entière.
Ah ! sortant de la tombe où l'on fut endormi
Qu'il est doux de revoir le ciel et son ami !

Mais ce rocher fatal va bientôt disparaître.
Emporté dans tes bras, sous ton abri champêtre,
Je vois cette cité, long-temps chère aux Césars,
La reine du commerce et l'amante des arts ;
La Saône, près d'Oullins, d'un flot lent et timide,
Grossir le Rhône ému qui s'enfuit plus rapide.
Déjà sous tes berceaux je vais, dès le matin,
Respirer, à pas lents, et la rose et le thym ;
Et plus loin, dans ton clos, mon œil veut voir encore
Si d'un plus vif éclat ton raisin se colore.
Tu vas bientôt loin d'eux chercher d'autres climats.
Nice, où le Nord jamais n'a soufflé ses frimats,
Où la rose entretient sa fraîcheur éternelle,
Nice attend ta présence, et son printemps t'appelle.

Digitized by Google

Là tu verras fleurir, en dépit des hivers,
Ces riants orangers, ces myrtes toujours verts;
La mer, dans son bassin doucement agitée,
T'offrir l'éclat tremblant de sa moire argentée,
Tu pars. Climats heureux! je le confie à vous;
Zéphyrs, apportez-lui vos parfums les plus doux;
De vie et de bonheur chargez l'air qu'il respire;
Pour prix de vos bienfaits, vous entendrez sa lyre.
Oh! que ne pouvons-nous, unis jusqu'au tombeau,
Ensemble de nos jours voir s'user le flambeau!
Ensemble!.... Ah! quand déjà, dans notre âme ravie,
Nous confondions nos vœux, nos penchans, notre vie:
Quand un espoir si doux consolait nos adieux,
Tu souris, je t'embrasse, et tu meurs à mes yeux.
Tu meurs, toi, mon ami! toi qui, dans tes alarmes,
Donnas à mon péril des soupirs et des larmes!
Toi, que de mon malheur le bruit fit accourir
Sur ce rocher sanglant où j'aurais dû mourir!
Ah! du bord de l'abîme où je t'ai vu descendre,
Mon bras, mon faible bras vers toi n'a pu s'étendre.

Mais quand l'homme s'éteint, tout prêt à nous quitter,
Sous quels augustes traits viens-tu te présenter?
D'avance sur ton front commence à m'apparaître
Cette immortalité qui s'attache à notre être.
Son rayon luit déjà sur ce front abattu,
Qui m'offre avec candeur quarante ans de vertu.
Qu'il est grand ce tableau de la vertu mourante!
Oui, je l'entends encor, cette voix consolante
Du pontife attendri, qui, plein de nos douleurs,
T'annonça ton péril en te cachant ses pleurs.
Montazet, oui, ta bouche, avec l'accent d'un frère,
Lui peignit, lui montra, sous l'image d'un père,
Ce Dieu dont ta vertu nous fait bénir le nom!
Avec quel saint respect, quel touchant abandon
Mon ami lui prêtait son cœur et son oreille!
Je crus voir Fénélon parlant au grand Corneille.

Un peu de terre, hélas! a caché pour jamais
L'âme dont en ces lieux je cherche encor les traits.

Oullins ! ô triste Oullins ! que ton temple modeste
A laissé dans mon cœur un souvenir funeste !
Ah ! conserve à jamais ce dépôt précieux
Qu'ont avec tant de peine abandonné mes yeux !
Au pied de cet autel où mon ami repose,
Si, pour toi, notre deuil est encor quelque chose,
Ah ! laisse-lui passer nos soupirs et nos pleurs.
Son ombre, hélas ! peut-être entendra nos douleurs.
Il les mérite bien, cet ami si fidèle
Qui mourut en chrétien, qui peignit Marc-Aurèle.
Oh ! comment honorer son génie et ses mœurs ?
Donnez-moi, mes amis, des lauriers et des fleurs ;
Je l'en veux accabler ; j'en veux couvrir sa cendre.
Mais son cercueil frémit, ma voix s'est fait entendre.
Oui, mon ami, c'est moi, mon accent t'est connu ;
C'est moi que tout sanglant ton bras a soutenu.
Quoi ! c'est moi qui renais ! Quoi ! c'est lui qui succombe !
Hier contre son sein, aujourd'hui sur sa tombe !

Pour ne pas laisser l'âme du lecteur empreinte de sentiments mélancoliques, et pour citer des vers de chacun des deux amis, je terminerai cet épisode par un impromtu que Thomas fit à Lyon, dans un repas où il était avec Ducis, en réponse à des couplets que leur avait adressés une jolie femme. Ces vers n'ont pas été insérés dans la dernière édition complète des œuvres de l'auteur de l'*Essai sur le caractère, les mœurs et l'esprit des femmes*.

Beauté, par un de vos sourires
Les arts sont trop récompensés.
Quand votre aimable voix s'accorde avec nos lyres,
En nous chantant, que vous nous éclipsez !
Nous cédons sans regret au plus doux des empires,
Heureux par vous d'être effacés !
Je crois voir aujourd'hui la grâce enchanteresse,
Pour deux amis reconnaissans
Sur ses propres autels dérober son encens ;

Digitized by Google

Mais l'encens égaré retourne à la déesse.
Vous nous inspirez tour-à-tour
Dans une triste et douce ivresse,
Le goût heureux des arts, l'amour-propre et l'amour.

Dans cette période de 1775 à 1793, le nombre des autres associés fut considérable. Parmi les noms les plus célèbres, je citerai encore MM. Parmentier, Mongez, le comte de Lacépède, de Florian, Dezach, de Saussure, le comte de Buffon, Boissy-d'Anglas, Franklin, Chaptal, Monge, etc.

On renonça pour l'élection de Buffon à un usage naturel et convenable que Voltaire lui-même avait observé. M. Mathon de la Cour, qui avait eu quelques relations assez intimes avec le grand historien de la nature lui écrivit en ces termes:

« Lyon, le 23 juillet 1784.

« Monsieur,

« Je suis chargé de vous offrir l'hommage d'une Compagnie littéraire pénétrée, comme tous les êtres pensans, d'admiration pour votre génie et de vénération pour votre personne. Je ne sais si vous vous rappellerez qu'un jour où j'avais eu l'honneur d'aller vous faire ma cour avec Mme la comtesse de Beauharnais, cette dame nouvellement associée à l'Académie de Lyon, vous demanda si elle n'était pas votre confrère; vous lui répondîtes que non : vous eûtes la bonté d'ajouter que vous auriez été flatté d'être associé de notre Académie, l'une des plus distinguées des provinces et dont vous estimiez plusieurs membres; mais que vous étiez de presque toutes celles de l'Europe, et que vous ne l'aviez demandé à aucune, pas même à l'Académie française. Il vient de se rencontrer une occasion où j'ai fait vivement

Digitized by Google

sentir à l'Académie de Lyon, combien la loi qu'elle s'était imposée de ne jamais nommer aucun associé qui ne l'eût expressément demandé, devenait rigoureuse pour elle-même, puisqu'elle la privait de l'honneur de voir votre nom sur sa liste. Tous les membres ayant été convoqués, l'Académie vous jugeant comme de raison au-dessus de toutes les règles, vous a élu mardi dernier son associé d'une voix unanime. Elle m'a chargé de vous l'annoncer et de vous témoigner qu'elle aurait eu l'honneur de vous offrir ce titre plus tôt, si elle avait osé se flatter que vous voulussiez bien l'accepter. Depuis près d'un siècle que cette Académie existe, vous êtes le premier qui ayez été nommé son associé sans une demande expresse. Il me serait impossible de vous témoigner, Monsieur, tout ce que j'éprouve en m'acquittant de la commission de l'Académie. Les bontés dont vous avez daigné m'honorer, il y a deux ans, m'ont pénétré d'une reconnaissance qui durera autant que ma vie. Retenu dans ma province encore quelque temps, le bonheur de vous rendre hommage, de penser en cet instant que c'est à vous que j'écris, me touche et m'affecte à un point que je ne saurais exprimer et auquel mon âme a peine à suffire.

« J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, etc. »

Sans doute, on sera bien aise de connaître la réponse de Buffon, et l'on m'applaudira de publier de pareilles lettres inédites, lorsqu'elles rentrent si bien dans mon sujet :

« A Montbar, le 3 août 1784.

« Vous savez, Monsieur, mettre autant de bonté dans vos procédés que d'âme dans vos expressions. Votre lettre m'a sensiblement touché, et j'étais bien éloigné de penser que vous aviez retenu un propos sur lequel je n'ai point appuyé

Digitized by Google

et dont je n'ai pas prétendu me glorifier. Cependant, il est très vrai que je n'ai jamais demandé aucune place académique, et que j'ai été nommé à l'Académie française sans avoir fait de visites et même sans y penser : car j'étais absent ; et ce ne fut que quatre mois après ma nomination que je retournai à Paris, pour la réception. J'entre dans ce détail, afin que votre illustre Compagnie ait moins de regret d'avoir changé son usage en ma faveur. Je voudrais pouvoir en remercier tous les membres chacun en particulier, et je les supplie de disposer de moi comme d'un confrère auquel ils ont fait une faveur signalée. Recevez-en aussi, Monsieur, tous mes remercîmens et les assurances de la véritable estime et du tendre et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Le Comte de Buffon. »

L'Académie jouit pendant quatre années seulement de la gloire de cette association. Buffon fut remplacé par M. Dupont de Nemours, et je ne cite encore la lettre de ce dernier, que parce qu'elle ajoute un nouvel hommage à tous ceux qu'avait reçus dans la Compagnie son immortel prédécesseur.

« 31 décembre 1788.

« Messieurs,

« J'ai appris avec autant de surprise que de reconnaissance par M. Mathon de la Cour, que vous aviez daigné m'associer à vos travaux, et m'accorder la place que le décès de M. de Buffon a laissée vacante parmi vous.

« Je suis effrayé de succéder à un si grand homme dont le génie *embrassait toute la nature*. Je n'ai pu étudier que la portion de ses lois qui sont relatives à la reproduction et à la

Digitized by Google

distribution des richesses ; à la morale, à la politique, aux droits et aux devoirs des hommes réunis en société. Elles forment, il est vrai, une science bien étendue pour ma faiblesse, bien intéressante par son objet, mais qui, rangée à sa place entre les autres connaissances humaines, ne peut être regardée que comme un des chapitres que M. de Buffon devait voir en résultat, lorsqu'il considérait et traçait l'histoire de l'univers.

« La morale fait partie de l'histoire naturelle de l'homme.

« L'écrivain sublime qui nous a fait connaître les mœurs de la plupart des animaux, s'il eût pu remplir sa tâche immense et vivre autant que sa renommée, nous eût sans doute développé tous les principes et toutes les conséquences de cette disposition à la raison, de ce sentiment de justice, de cet instinct de bienfaisance qui distinguent l'homme si éminemment, et qui par la suite même de son avidité pour les jouissances, lui rendent l'usurpation tellement odieuse, quand on l'exerce sur lui, qu'il est naturellement porté à s'y opposer, lorsqu'il la voit commettre envers les autres et à se confédérer avec eux pour y résister.

« C'est dans cette constitution de l'homme animal que se trouve le germe de l'homme philosophe et citoyen.

« Vous m'imposez, Messieurs, la loi de tâcher de montrer comment il a dû nécessairement devenir l'un et l'autre, et à quel point il est conforme à la nature de perfectionner sans cesse ces deux qualités.

« Je ne vois que ce moyen de mériter, si je le puis un jour, l'honneur que vous m'avez fait et d'excuser, autant qu'il dépend de moi, l'audace de m'asseoir, même encouragé par vous, à la place qu'occupa notre plus illustre naturaliste et celui qui a déployé le plus d'esprit philosophique dans son travail.

« Ma sensibilité pour vos bontés rend très impérieux le désir que j'aurais de les justifier. Je ne sais pas si je le

Digitized by Google

pourrai jamais. Je vois seulement que je ne le puis aujourd'hui par aucun travail académique. La grande circonstance dans laquelle se trouve la nation appelle, en ce moment, à son service les citoyens qui ont été à portée de recueillir quelques lumières sur ses intérêts, et l'élève de M. Turgot doit être, en une telle occasion, comme ces trésoriers de bienfaisance qui passent leur vie à répandre les richesses d'autrui.

« L'indulgence que vous m'avez témoignée me fait espérer, à cet égard et à bien d'autres, celle dont j'aurai besoin et que vous m'accorderez encore. Soyez convaincus, Messieurs, que j'en suis infiniment touché, et veuillez agréer le respect avec lequel je suis, etc.

« Du Pont. »

Je pourrais multiplier les citations de lettres savantes ou spirituelles écrites par les associés de l'Académie. Peut-être ne m'en saurait-on pas mauvais gré.

« Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire. »

Terminons par un fragment de la lettre de remercîment écrite par M. Chaptal, de Montpellier, le 11 décembre 1786 ; il est question d'un phénomène assez remarquable en physique :

« Vous me permettrez, dit-il, de vous soumettre en ce « moment un fait dont j'ai été témoin, il y a environ un « mois ; il me paraît intéressant, parce que je le crois uni- « que. Le 30 octobre 1786, nous avons eu, à Montpellier, « quatre pouces six lignes d'eau en vingt-quatre heures. Vers « les quatre heures du soir, un coup de tonnerre violent « éclata très-bas dans l'atmosphère et décida sur-le-champ « une chûte considérable de grêle. Un marchand épicier « était occupé en ce moment dans sa cave à garantir quel-

Digitized by Google

« ques marchandises qui risquaient d'être mouillées par « l'eau qui suintait d'un puits voisin. Il ne fut pas peu « surpris de voir tout-à-coup cette même eau qui découlait sur le mur, convertie en grêle et tombant en petits « grains. Il rendit témoins de ce phénomène cinq à six » voisins qui me racontèrent le fait, et je vis moi-même, « le lendemain, cinq à six livres de grêle produite dans « la cave. Ce phénomène commença et finit avec la grêle « de l'atmosphère ; ce qui annonce une même cause « agissant dans la cave et dans l'atmosphère à la fois. »

Un autre accident atmosphérique fut remarqué, quatre ans après, à Lyon, par l'abbé Rozier. Il s'en entretint, par écrit, avec son ami la Tourrette, et sa lettre inédite, considérée comme un travail académique, me servira naturellement de transition au dernier paragraphe de ce chapitre.

« 4 août 1790. Rue Masson, ce mercredi matin.

« Ne pouvant dormir pendant la nuit, par l'agitation que m'avait causée la vue des deux malheureux qu'on conduisait au supplice, et pour me distraire des idées qui me tourmentaient, j'ai rappelé à mon esprit l'état de l'atmosphère et toutes les circonstances qui ont accompagné la chûte de ces gouttelettes argentines que nous vîmes hier tomber par ondulation, et dont la chûte n'imitait pas mal le vol sautillant de plusieurs petits papillons rassemblés. Ces gouttelettes firent penser que leur couleur argentine et très distincte était un effet produit par quelques rayons du soleil. Cette idée me paraît fausse dans tous les points, et j'ose affirmer que s'il avait été nuit, nous aurions observé ces gouttelettes beaucoup plus lumineuses, parce qu'elles étaient devenues lumineuses par la quantité de fluide élec-

Digitized by Google

trique qu'elles contenaient. Vous avez observé 1° qu'elles marchaient par ondulation du sud au nord, quoique la pluie tombât perpendiculairement. Vous avez observé 2° que la hauteur des ondulations était au niveau des chanées du toit de la maison Regny et qu'elles se dirigeaient contre elles; 3° que ces gouttelettes marchaient par ondulation et comme attirées les unes par les autres, ou plutôt attirées par les gouttes de pluie voisines moins chargées d'électricité et comme par sautillement; 4° que la couleur des premières était d'un blanc argentin et non d'un blanc semblable à celui de l'eau sur laquelle tombent quelques rayons du soleil. Cette différence dans la couleur, la marche des gouttelettes phosphoriques, l'air de l'atmosphère suffoquant, les coups de tonnerre, tout, en un mot, m'invite à penser que nous avons vu un vrai phénomène électrique qui se rapproche beaucoup de celui que j'observai dans la forêt de Saint-Germain, en inclinant la tête, afin de donner l'écoulement à l'eau retenue dans les cornes de mon chapeau pendant un orage. La pluie d'hier et cette eau avaient la même couleur.

« Ce qui prouve encore mieux mon assertion et qui prouve que nous étions tous deux dans l'erreur, c'est que si le phénomène avait été produit par les rayons solaires, toutes les gouttes d'eau tombant dans cet espace auraient eu la même couleur et auraient été lumineuses d'une manière à peu près uniforme. Personne ne peut nier que, dans ce moment, il ne tombât beaucoup plus de gouttes de pluie qu'il n'en paraissait de lumineuses, et nous aurions vu une clarté à peu près uniforme sur toutes les gouttes renfermées dans cet espace. Leur grosseur même annonçait qu'elles étaient orageuses.

« D'ailleurs, la lumière desr ayons du soleil marche toujours sur des lignes uniformes et conserve une régularité, même dans ses courbures ou angles, si le corps intermé-

Digitized by Google

diaire entre le soleil et l'objet qui reçoit les rayons, est contourné ou anguleux. Dans le cas présent, c'est tout le contraire. Tout était ondulant et semblait voltiger.

« Il faudrait supposer, pour rendre probable l'hypothèse des rayons solaires, que le corps intermédiaire, placé entre le soleil et les gouttelettes lumineuses, était percé comme un crible et que ce crible avait un mouvement irrégulier, c'est-à-dire par sauts et par bonds. Or, ce n'est pas la marche des nuages; ils suivent l'impulsion droite donnée par le vent, et si cette impulsion est contrariée par plusieurs vents contraires, les nuages acquièrent alors un mouvement de rotation, prennent des formes rondes dont on voit une image assez bien caractérisée dans les tourbillons des eaux à cours rapide. Vous rappellez-vous que lorsque nous étions sur la montagne de Pila, nous fûmes tellement enveloppés par un nuage, que, craignant de nous précipiter d'une montagne sur laquelle nous arrivions à peine, nous fûmes obligés de nous asseoir et d'attendre que le nuage fût dissipé? C'est là où, pour la première fois de ma vie, j'eus l'occasion d'étudier l'intérieur et la marche des nuages. C'est là où je vis leur marche progressive par courants, et les formes rondes que plusieurs prenaient en s'approchant des autres. C'est encore là où je vis, pour la première fois, comment un courant de nuage en traversait un autre dont la marche et la densité étaient moins considérables, à peu près comme un torrent se propage dans une rivière dont le cours est moins rapide. Je ne crois pas qu'il y ait similitude plus exacte. Vous rappelez-vous encore, lorsqu'étant assis et le nuage s'éclaircissant un peu, nous découvrîmes des vaches ou bœufs que nous prîmes d'abord pour des rochers à une très grande distance et dont nous étions très près? Cette illusion d'optique ne tiendrait-elle pas à ce que le nuage était pour nous une forte loupe? Il m'a toujours paru bien

Digitized by Google

singulier et il doit vous paraître bien singulier qu'à l'occasion de notre pluie électrique, j'aille vous transporter à califourchon sur une vache broutant la fine herbe de la cime de Pila. Voilà comme galope l'imagination, et de réminiscence en réminiscence j'aurais bien pu vous faire galoper tout autour du royaume. N'ayez pas peur du voyage. Restez tranquillement sur votre chaise. Je viens de renvoyer mes chevaux de poste, etc. »

§ IIIe.

TRAVAUX.

Je ne présenterai dans ce paragraphe que les travaux principaux qui appartiennent à l'Académie en corps. Les notices biographiques de la section suivante indiqueront celles des productions scientifiques ou littéraires soumises à la Compagnie par chacun de ses membres, qui paraîtront le plus dignes d'attention et dont on peut jouir encore.

Au premier rang des travaux collectifs de cette époque, je placerai l'examen des aérostats dont le rapport a été livré à l'impression au nom de l'Académie. En voici les circonstances historiques.

M. Montgolfier aîné, auteur de la découverte du ballon aérostatique, désirait des commissaires de la Compagnie pour assister aux préparatifs de celui qui avait été proposé à Lyon par souscription et à l'expérience qui devait en être faite dans le courant de décembre. Il fut prié de venir prendre place à l'Académie, afin qu'instruite par lui-même des détails de son invention, elle se conformât exactement à ses désirs. Il

Digitized by Google

y vint en effet. Il prononça un discours dans lequel il exposa les principes de physique, de chimie et de géométrie, qui avaient conduit son frère et lui à cette découverte, les différents phénomènes qu'elle présentait aux savants, et les applications utiles auxquelles on pouvait l'employer (1). Il finit par témoigner à l'Académie le désir qu'il avait de s'éclairer à cet égard de ses lumières et d'être associé à ses travaux. L'association lui fut décernée tout d'une voix et par acclamation. On nomma commissaires pour assister à la grande expérience du ballon aérostatique et en dresser procès-verbal, conjointement avec les membres du bureau, MM. Devillers, Brisson, Lefèbvre et Lecamus.

M. de Flesselles, intendant, et M. le marquis de Saint-Vincent, présents à la séance, promirent les fonds d'un prix de 1,200 francs donné, par jugement de l'Académie, à l'auteur qui indiquerait les meilleurs moyens de diriger cette machine. Les concurrents ne devaient pas se borner à exposer une simple théorie; ils devaient faire connaître aussi leurs procédés par des plans ou des modèles et rapporter leurs propres expériences, de manière qu'elles pussent être facilement répétées. Le prix n'a pu être décerné. L'art de diriger les ballons est encore, avec le moyen de dessaler l'eau de la mer à peu de frais, au nombre des grandes découvertes que les sciences physiques ont à faire.

(1) Ce discours a été imprimé. Lyon, 1784; in-8° de 16 pages.

Digitized by Google

Tous les Académiciens furent admis dans le grand atelier du ballon, et participèrent aux travaux de Montgolfier et Pilâtre du Rozier. Ce dernier obtint aussi son association, et il fut arrêté que l'acte lui en serait remis à l'instant de son départ dans la machine aérostatique.

Avant cet instant impatiemment attendu, eut lieu une séance remarquable à laquelle assistèrent MM. de Saussure, Montgolfier, Pilâtre, le prince de Ligne, le comte de Dampierre et Boissy-d'Anglas (13 janvier 1784). Montgolfier présenta un écrit sur son invention; Pilâtre, différents Mémoires de physique. M. de Saussure lut des observations sur le ballon, relativement à la chaleur intérieure qu'on lui donne et aux variations considérables et fréquentes que cette chaleur éprouve, ces variations offrant quelquefois une différence de 15 à 20 degrés. Cet associé ne put assister à l'expérience; mais, quelques jours après, il écrivit au Secrétaire de l'Académie : « Je vous rends mille grâces, Monsieur, des nouvelles du voyage aérien dont vous avez été témoin. L'ingénieux et modeste auteur de cette étonnante découverte a eu aussi la complaisance de m'en apprendre les détails, et j'ai cru qu'il y avait lieu de le féliciter de cette expérience : car elle prouve la grandeur de ses moyens, puisqu'il a été capable d'enlever une machine tout-à-la-fois si lourde et si horriblement délabrée; et elle démontre aussi que, quelque accident qu'essuye cette machine dans son trajet, jamais la chûte ne

Digitized by Google

sera assez rapide pour blesser dangereusement les voyageurs. Malgré l'opinion de M. de Saussure, on a été obligé d'inventer le parachûte. Il y a encore dans les airs un vaste champ aux découvertes. Ne désespérons pas du génie humain.

Enfin, le 20 janvier 1784, l'intendant de Flesselles introduisit à l'Académie et lui présenta MM. Joseph Montgolfier, Pilâtre du Rozier, le prince Charles de Ligne, le comte de Laurencin, le comte de la Porte d'Anglefort, le comte de Dampierre et Fontaine. Ces sept intrépides voyageurs s'étaient embarqués la veille dans la grande machine aérostatique lancée aux Brotteaux, à midi 51 minutes. Ils furent accueillis par de vives acclamations. L'Académie offrit à chacun d'eux un jeton aux armes de la ville et de la Compagnie, comme un hommage à un acte de bravoure qui immortalisait leurs noms et honorait les sciences. Les commissaires et les membres du bureau prirent jour avec les voyageurs aériens pour constater les faits, les détails, toutes les circonstances de cette superbe expérience (1). Quant à la hauteur à laquelle le globe s'était élevé, il fut arrêté qu'on s'en rapporterait au P. Lefebvre, Académicien qui, pour la calculer, s'était posté à l'observatoire.

(1) L'esprit français fit circuler à Paris le quatrain suivant :

Vous venez de Lyon ; parlez-nous sans mystère ;
Le *Globe?* — Je l'ai vu. — Le fait est-il certain ?
— Oui, Messieurs. — Dites-nous, a-t-il été bon train?
— Comment ! il allait ventre-à-terre.

Digitized by Google

On se réunit le lendemain chez M. de Flesselles. L'Académie examina le plan d'un monument inventé par M. Denis, architecte, et qui devait être érigé dans le lieu où le ballon avait été lancé. Ce monument ne parut pas admissible. M. Mathon communiqua une relation de l'expérience, qu'il envoyait aux auteurs du *Journal de Paris*, et qui fut publiée à Lyon.

M. le comte de Laurencin y dirigea une seconde expérience aérostatique, le 4 juin de la même année, en présence du roi de Suède, qui voyageait sous le nom de comte de Haga. L'auteur en fit lui-même le récit dans une lettre qu'il écrivit à Montgolfier et qui fut imprimée. Une jeune et jolie femme, Mme Tible, et M. Fleurant, nom que Molière a rendu fameux, furent cette fois les seuls voyageurs aériens, et leur traversée fut heureuse.

La sensation produite par ces brillantes tentatives était encore toute récente, lorsqu'il fallut, suivant l'usage, présenter le sujet avec l'inscription du feu de la Saint-Jean. Le prince de Suède avait vu lancer le dernier aérostat avec satisfaction. On eut l'idée de placer sur le tableau la scène des Brotteaux et les nombreux spectateurs, parmi lesquels on distinguait le prince à l'habit noir qu'il portait, et l'on y inscrivit ce vers de Santeuil :

Se regem oblitus, rex propè civis erat.

L'année suivante, M. Boily fit hommage à l'Académie d'une estampe encadrée représentant le ballon

le Gustave, enlevé en présence du prince royal de Suède, et M. Boissieu lui offrit pour son tribut le portrait de M. Montgolfier aîné, qu'il avait dessiné au crayon (15 février 1785). La Compagnie reçut ce présent avec beaucoup de reconnaissance et le fit placer dans un lieu apparent de sa bibliothèque, afin que le public pût jouir comme elle de la vue de ce dessin, aussi intéressant par le sujet représenté et par sa ressemblance, que par un fini précieux, qui n'altère en aucune manière l'énergie de l'expression. Qu'est devenu ce portrait? ce que sont devenues tant d'autres richesses scientifiques ou littéraires, tant d'autres monuments des arts rassemblés par l'Académie pendant cent ans. N'est-il pas du devoir d'un historien de faire, à ce sujet, un appel à la conscience des détenteurs de ces biens dérobés, pour lesquels il ne saurait y avoir d'indemnité? Le temps des restitutions ne viendra-t-il jamais? La voix du remords est-elle éteinte?

J'ai dit, ailleurs, qu'on pourrait confier aux Corps savants et littéraires les travaux statistiques de l'Administration, c'est-à-dire la partie descriptive de la science la plus importante pour l'homme civilisé, l'économie politique. L'Académie de Lyon s'y est livrée spécialement depuis sa restauration; mais, dès l'époque où nous sommes, cette idée l'avait frappée. Dans un Mémoire qui, comme tant d'autres, appartient aux porte-feuilles de l'Académie, et qui ne porte pas cette désignation dans le catalogue des ma-

Digitized by Google

nuscrits de la Bibliothèque de Lyon, on trouve un projet présenté par l'abbé Pernetti, pour la formation d'un tableau général du Lyonnais. On y aurait indiqué le nombre des habitants de chaque bourg et village, leur genre d'industrie, la culture, l'exposition et la qualité du terroir, les plantations faites ou à faire, le nombre des bestiaux, leur nourriture, les rivières et ruisseaux, les mines et les carrières, etc. M. Mathon de la Cour s'était occupé d'un travail de ce genre dans les anciens almanachs de la ville. Il s'agissait de lui donner plus d'étendue. M. de la Tourrette avait lu un Mémoire pour engager ses confrères à composer, en commun, l'histoire naturelle des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais; M. Brisson avait rédigé ses Mémoires historiques et économiques sur cette dernière partie de la province, etc. Cinq ou six années avant la révolution, M. Gilibert représenta que la Compagnie semblait devoir s'intéresser plus particulièrement qu'à tout autre objet à ce qui concernait la ville dans laquelle elle était établie et les provinces qui en dépendent, qu'il serait convenable de tracer un plan de tous les sujets à traiter dans les différentes branches des sciences, des belles-lettres et des arts, relatives à Lyon et à ses provinces, plan d'après lequel chaque Académicien ou plusieurs qui s'associeraient pour le même travail, choisiraient librement les matières de leur compétence ou de leur goût (15 juin 1784). On nomma six commissaires pour dresser ce plan, trois dans les sciences, et trois dans les belles-

Digitized by Google

lettres. Ce furent MM. Devilliers, Willermoz, Gilibert, Jacquet, Castillon et Deschamps (14 juin 1785). L'histoire naturelle de nos contrées relativement à la botanique, fut traitée par MM. Gilibert et de la Tourrette. Au rapport du premier, le second possédait à cet égard des objets précieux, et sa collection était aussi rare qu'intéressante. On trouvait dans nos jardins, dans nos champs, dans nos prairies, dans nos bois et sur nos rivages, presque toutes les espèces qu'on avait cru n'être propres qu'à d'autres, et la *Chloris Lugdunensis*, par la Tourrette, en fournit la preuve. M. Mathon présenta plusieurs portraits d'hommes célèbres, nés à Lyon, entr'autres celui de Nicolas Coustou, avec des notices biographiques (21 juin 1785). On les rassembla dans un portefeuille particulier. C'est une idée neuve et fort heureuse à suivre dans une statistique de ville ou de département, que d'y placer les portraits gravés ou lithographiés des hommes les plus distingués en tout genre, que ces lieux ont vus naître. M. Vitet fut chargé de faire l'examen de la *topographie médicale de la ville de Lyon*, par M. Berthelet. Enfin, on peut chercher dans les notices que M. Delandine a publiées des manuscrits de la bibliothèque de la ville, l'indication d'une quantité considérable de productions d'Académiciens qui se rattachent aux travaux de la statistique locale.

Je ne parlerai pas de cette heureuse pratique, de cet usage précurseur de la vaccine, l'inoculation de

Digitized by Google

la petite vérole, méthode sage et conservatrice, aux progrès de laquelle plusieurs Académiciens travaillèrent comme de concert. Je ne parlerai pas non plus des obstacles que l'Académie voulut mettre aux jongleries du Mesmérisme. M. Gilibert lui avait représenté, en 1784, que la découverte de M. Mesmer sur le magnétisme animal acquérait journellement, soit par les effets qui en résultaient, soit par la fermentation qu'elle occasionait dans les esprits, un intérêt qui semblait mériter toute l'attention des sociétés savantes; qu'il avait été lui-même témoin de plusieurs de ces faits, d'après lequels il n'était pas possible de douter de la réalité du magnétisme animal et de l'influence, même dangereuse en certaines circonstances, qu'elle pourrait avoir, et sur la santé des hommes, et sur les traitements de la médecine et sur les mœurs. M. de Bory, secrétaire, avait été chargé de voir M. le chevalier de Barberia, officier d'artillerie, homme honnête, rempli de lumière, qui professait la doctrine du magnétisme animal, et de lui demander la permission de rendre quelques membres de l'Académie témoins de ses opérations. Cet officier avait répondu qu'il ne se cachait point, lorsqu'il magnétisait; que pourtant les personnes sur lesquelles il opérait le magnétisme, ne se souciaient pas d'avoir des témoins, et que, par conséquent, il ne pouvait prendre aucun engagement avec l'Académie. M. Gilibert avait indiqué une méthode de magnétiser dont il avait fait l'expérience sur lui-même; M. Millanois, ayant

Digitized by Google

fait aussi quelques observations sur le magnétisme, avait été prié d'en rendre compte par écrit. M. Delandine avait exposé les siennes sur une découverte qu'il ne croyait pas neuve d'après les faits consignés dans plusieurs auteurs qu'il citait, et il avait ensuite offert à la Compagnie un ouvrage qu'il avait publié sous ce titre : *De la Philosophie corpusculaire*, ou *des connaissances des procédés magnétiques chez les différents peuples.*

Mais un autre travail collectif fut le rapport de l'Académie, d'après la demande de M. l'Intendant, sur une découverte de M. l'abbé Margaron, pour instruire les sourds-muets de naissance. Dans le cas où l'examen et le rapport seraient favorables, le magistrat priait l'Académie de déterminer les moyens les plus propres à rendre utiles à l'État les talents de l'instituteur et à le fixer en cette ville ; l'intention du gouvernement étant, en ce cas, de faire des sacrifices, intention qui se réalisera sans doute de nos jours en faveur de l'institution fondée par M. Comberry, il importait de proposer une forme qui en assurât l'emploi à leur véritable destination. La Compagnie avait précédemment délivré à M. Margaron un certificat avantageux. A cette occasion, l'abbé de l'Épée offrit à l'Académie de lui donner la connaissance la plus détaillée des procédés qu'il employait, afin qu'elle les comparât à ceux de M. Margaron, s'en rapportant entièrement au jugement qu'elle prononcerait. Il envoya deux ouvrages de sa composition ; l'un, imprimé, avait pour titre : *Institution*

Digitized by Google

des sourds-muets par la voie des signes méthodiques; l'autre, manuscrit, est intitulé : *Controversia inter surdorum et mutorum institutores, in judicium Academiæ lugdunensis deducenda.* On peut consulter, à la Bibliothèque publique, ce manuscrit et quatre rapports académiques sur les expériences subies par l'élève de M. Margaron, prêtre de Saint-Just. « Quelle gloire pour M. Margaron, disait modestement le fondateur de l'Institution des sourds-muets (20 mars 1783), quelle gloire pour M. Margaron, s'il a découvert quelque nouvelle méthode qui nous fasse abandonner la nôtre pour suivre la sienne! Nous le ferons sans peine, parce que nous ne désirons autre chose que l'avantage des pauvres enfants au service desquels nous nous sommes totalement consacrés. » Ailleurs, il applaudit, il encourage, il éclaire son concurrent. « Je suis charmé, dit-il, d'apprendre que M. l'abbé Margaron a repris ses exercices avec son jeune élève. C'était Mlle Boursier la jeune qui m'en avait appris l'interruption, en me priant de venir au secours de cet enfant abandonné. Les expressions de son respectable maître sont tant soit peu hyperboliques, en disant que l'obstination de ce jeune disciple lui donnait plus de peine que ne peuvent m'en occasioner plus de soixante sourds-muets que j'instruis. Nous devons être persuadés l'un et l'autre que la patience à toute épreuve est la première qualité nécessaire à un instituteur de sourds-muets : l'esprit méthodique et une certaine dose d'imagination

Digitized by Google

ne sont que la seconde et la troisième des dispositions requises. » L'examen comparatif, provoqué par l'abbé de l'Épée, aurait pu tourner au profit de l'humanité. L'Académie ne se déclara pas incompétente ; mais l'abbé Margaron ne lui soumit point, en ce qui le concernait, les pièces du procès. Les résultats de cette comparaison auraient été publiés séparément ou auraient trouvé place dans l'histoire de l'Académie.

M. Bollioud-Mermet en avait composé une en trois volumes. L'ouvrage avait pour titre : *Athénée de Lyon rétabli, contenant l'histoire de l'Académie depuis son origine jusqu'à nos jours*. Il était divisé en trois parties, formant chacune un volume : 1° l'Histoire chronologique de l'Académie, depuis sa fondation en 1700, précédée de recherches sur l'ancien état de la littérature dans cette ville, principalement du temps des Romains ; 2° l'Histoire chronologique de la Société royale des Arts qui, dans la suite, a été réunie à l'Académie des Sciences et Belles-lettres ; 3° l'Histoire de l'Académie depuis la réunion de ces deux Corps en 1758. L'épître dédicatoire était adressée aux Académiciens. Une copie de cet ouvrage fut remise à la Compagnie, le 4 juillet 1786. Si elle avait été retrouvée, elle m'aurait épargné une grande partie de mon travail, et l'Académie, ainsi que le public, n'y auraient rien perdu (1). Il en aurait été

(1) Il y a peu d'années que M. Achard-James a déposé dans les portefeuilles une copie de cet ouvrage faite par lui-même; le mien était composé.

Digitized by Google

de même, si l'Académie eût usé du privilége d'impression (1) que le roi lui accorda pour vingt ans, en publiant la collection de ses Mémoires (14 novembre 1786). On en eut souvent le projet; mais les temps n'étaient déjà plus favorables : des idées nouvelles fermentaient dans toutes les têtes; la grande révolution politique s'approchait. On allait « frapper tout-à-la-fois le diadème et la tiare, l'hypocrisie et la ferveur, les droits féodaux et l'esprit de subordination, les Colombiers et l'Évangile, la Bastille et la conscience, les vices et les devoirs, l'usurpation et la propriété, les abus et les principes (2). » Cependant suivons encore un moment notre Académie dans les agitations et les bouleversements qui l'engloutirent.

M. l'Intendant lui adressa l'arrêt du Conseil d'état concernant la convocation des États-Généraux du royaume (22 juillet 1788). Tous les Corps littéraires, municipaux et autres, y étaient invités à s'occuper de recherches sur cet objet. On répondit à l'Intendant que M. Delandine avait déjà fait un travail propre à remplir les vues du gouvernement, et que sur l'invitation de la Compagnie, il se disposait à le faire imprimer. M. Mathon lut aussi quelques chapitres d'un ouvrage sur le même sujet (18 novembre 1788); mais l'Académie s'abstint de procéder à la nomination de ses députés à l'assemblée gé-

(1) Ce privilége est transcrit à la fin du présent chapitre.

(2) Chassagnon, poète lyonnais, *Offrande à Châlier*.

Digitized by Google

nérale du Tiers-État, soit parce que ses membres appartenaient à d'autres corporations jouissant du même droit, soit plutôt parce que le temps ne lui permit pas de préparer ses cahiers de doléance (10 mars 1789).

Les circonstances, qui déjà troublaient la ville, rendirent certaines précautions indispensables. On décida que la Bibliothèque serait fermée jusqu'au rétablissement de la tranquillité (4 août 1789). La séance publique de la Saint-Louis fut renvoyée. A cette époque, on publia dans les journaux une lettre attribuée à M. Mathon de la Cour, et dans laquelle on appelait à Lyon, ancienne capitale des Gaules, dont la situation est la plus belle qui soit connue après celle de Constantinople, tous les Français qui tremblaient pour leur vie ou leur fortune. Louis XVI y était invité à quitter Paris et à venir s'établir à Lyon, afin de prouver qu'il était libre (1). Cette vue était politique; l'exécution pouvait, en accélérant le mouvement insurrectionnel de 1793, lui donner plus de force et plus d'effet. Aussi Rivarol imprima-t-il, à la suite de la lettre, une note ainsi conçue : « Cette idée

(1) « Année 1588. Le roi (Henri III) s'étant retiré à Chartres, après « la défection de la capitale, au mois de mai, les Lyonnais lui envoyèrent « une députation pour l'assurer de leur fidélité, et l'inviter à venir s'établir « dans leur ville. Si Henri eût suivi ce conseil, il eût pu aisément décon- « certer les projets de la ligue. » (*Journal de Lyon*, 1787. *Mathieu*, « *Histoire de France*, *t. Ier*, *p.* 602.) »

(Extrait d'un nouvel abrégé chronologique de l'*Histoire de Lyon*, par M. Cochard.)

Digitized by Google

de la translation de l'empire est la conception d'un excellent citoyen qui offre une chaloupe à l'équipage d'un vaisseau qui périt. Ne serait-ce pas, en effet, une des grandes époques de l'histoire moderne, que de voir la France sauvée par le moyen même qui perdit l'empire sous Constantin ? »

Cependant les désordres publics augmentent (27 juillet 1790). L'Hôtel-de-Ville est gardé ; on proclame la loi martiale ; l'Académie voit ses séances interrompues (22 février 1791) ; à peine en a-t-elle repris le cours, qu'elle présente pétition aux Corps constitués pour faire distraire les livres rares ou curieux, morceaux d'antiquité, d'histoire naturelle et instruments de physique, qui se trouvent dans les monastères dont la vente est décrétée. Dans le désastre général, il faut sauver les Dieux domestiques. La Compagnie, d'une voix assurée quoique mourante, offre de faire le choix de tous ces objets pour les placer dans les deux Bibliothèques publiques, sous l'inspection des autorités. Celle du district lui demande des commissaires.

Ainsi, dans le sein même des dissensions civiles, l'Académie conserve toujours son caractère d'utilité. Le tribunal du district de la campagne de Lyon la charge d'examiner un procédé pour teindre en noir, afin de prononcer dans une contestation entre deux particuliers (23 avril 1793). Le Directoire du département lui confie le jugement d'une pompe à vide permanent, inventée par François Martin, d'un pro-

Digitized by Google

cédé imaginé par M. Macors, pour le blanchîment des toiles, d'une machine hydraulique proposée par Philibert Meunier (7 mai 1793). Ses derniers travaux sont :

1° Un rapport de M. Tabard, sur la pyramide triangulaire qui venait d'être abattue à la place des Jacobins (6 août 1793). Ce monument, d'après les inscriptions copiées par le rapporteur, fut élevé en 1609, sous Henri IV, à l'occasion d'un vœu solennel dont l'objet n'est point expliqué. Il fut réparé sous Louis XV en 1739, et l'on y ajouta une inscription relative à cette époque, faisant mémoire de la paix conclue entre l'Espagne, la France et l'Allemagne, de la pacification de la Corse et du mariage de Don Philippe. La singularité la plus remarquable de ce monument, qui, d'ailleurs, n'était ni d'une forme bien pure, ni d'une construction capable de résister au temps, consistait en une inscription présentant le nom de Dieu en vingt-quatre langues, et une autre inscription grecque portant les noms et attributs des trois personnes de la Trinité ;

2° Un rapport de M. Tissot, chirurgien-major de l'Hôpital militaire de Lyon, demandé par la municipalité provisoire et imprimé par ses ordres, sur la nature des plaies des blessés, par armes à feu, dans la mémorable journée du 29 mai. L'homme de l'art y développait les vraies causes qui ont rendu plusieurs de ces plaies mortelles, sans qu'on puisse en inférer que les balles eussent été empoisonnées ;

Digitized by Google

3° Un projet de M. Mathon, sur la manière la plus juste et la moins onéreuse de pourvoir incessamment à la légitime défense de la cité, au moyen d'une imposition proportionnelle aux sols additionnels. Cet Académicien, auteur du testament de Fortuné Ricard, avait été chargé de présenter ce projet à la Commission populaire de salut public.

Enfin, c'est en adjugeant un prix sur les meilleurs moyens de contribuer au bonheur des hommes, que, livrée tout entière à l'intérêt social, l'Académie de Lyon fut forcée par les circonstances de fermer le temple des Muses.

ACTE DE CRÉATION

DE LA RENTE PERPÉTUELLE

Destinée à la fondation du prix de la Société royale des Beaux-Arts de Lyon.

Pardevant les conseillers du Roi, notaires à Lyon soussignés, est comparu Me Charles-Odile-Joseph Guyot, avocat en parlement, aussi conseiller du Roi, notaire à Lyon, y demeurant rue de Flandres, paroisse Saint-Paul, tuteur décerné par ordonnance rendue ensuite de l'avis des parents, et des conclusions de M. le procureur du Roi en la sénéchaussée de cette ville, par M. Charrier, Président en la cour des monnoies, Lieutenant particulier en ladite sénéchaussée et siége présidial de Lyon, du 20 août de l'année 1756 : collationné, *signé* Guerin, greffier; duement contrôlée et scellée, à Catherin-Jean-Pierre, Jean-

Digitized by Google

Baptiste, et René-Antoine de Ruolz, chevaliers, tous trois enfants mineurs, seuls et uniques cohéritiers de droit de défunt Messire Charles-Joseph de Ruolz, chevalier, seigneur de Francheville, conseiller en la Cour des monnoies, sénéchaussée et siége présidial de Lyon, décédé *ab intestat* le 10 juillet 1756 : lequel Messire de Ruolz étoit héritier universel de défunt sieur Jean-Pierre Christin, bourgeois de Lyon, Secrétaire perpétuel de la Société royale des beaux-arts établie en cette ville, institué par son testament clos du 31 août 1750, de lui signé, reconnu devant témoins, et feu Me Gardez, notaire à Lyon, auquel il avoit été déposé le même jour : ouvert et publié après le décès dudit sieur Christin, en l'audience de la sénéchaussée de Lyon le 21 janvier 1755, contrôlé, insinué, expédié au dit Messire de Ruolz qui a payé le droit d'amortissement pour l'objet dont sera ci-après parlé, le 25 janvier de ladite année 1755, ladite expédition signée par Me Moreau, aussi notaire à Lyon, successeur dudit Me Gardez, lequel Me Guyot en sa dite qualité en exécution de la clause du testament dudit sieur Christin, conçue en ces termes :

« *Item*, le don que j'ai dessein de faire à la Société royale dont j'ai parlé ci-dessus, est de fonder un prix en faveur des savants pour être distribué au jugement de ladite Société royale ; mais comme je ne le puis aujourd'hui, parce que ses Lettres Patentes n'ont pu être enrégistrées au Parlement jusqu'à présent, je compte si fort sur la probité de M. de Ruolz, mon dit héritier, sur son amitié pour moi, et sur son attachement à l'Académie, qu'il exécutera ponctuellement ce que je ferois moi-même, si mon décès ne prévenoit pas l'exécution de mon dessein ; il y suppléera donc par une fondation qu'il fera pour le prix d'une médaille d'or de trois cents livres dont la rente irrachetable sera hypothéquée sur tous mes biens, et spécialement sur ma grande maison rue du Bât-d'Argent, où étoit pour en-

Digitized by Google

seigne la *Bonne foi*, à présent un *Mai* que mes officiers subalternes y posèrent avec zèle et distinction l'année dernière, ladite rente ou pension de trois cents livres franche et exempte de tous dixièmes, vingtièmes, ou autres impositions quelconques, pour être distribuée ladite médaille aux savants, à l'exclusion de nos Académiciens ordinaires, au jugement de ladite Société royale; savoir, la première année pour les mathématiques, la seconde pour la physique, et la troisième pour les arts, et ainsi de suite à perpétuité; ladite fondation se fera d'abord après mon décès, et sera exécutée au moins une année après, et mon dit héritier fera tous les frais nécessaires, ainsi que je les aurois fait moi-même comme frais de l'acte de fondation, droits d'amortissement, s'il le faut, expéditions, frais de gravures, et autres. La médaille représentera d'un côté le sceau de l'Académie, tel que nous l'avons aujourd'hui, et tel qu'il est gravé sur les jetons que la ville nous donne; et de l'autre côté, ces mots : *Prix de mathématiques, physique et d'arts, fondé par J. P. Christin, Secrétaire perpétuel de la Société royale.* Je n'agrée que mon nom paraisse là, que pour perpétuer les marques de mon zèle pour cette Compagnie, et les sentiments que j'ai témoignés ci-dessus pour elle. Mon dit héritier ou les siens compteront chaque année ladite somme de trois cents livres pour raison de la dite fondation, à M. le Secrétaire perpétuel de ladite Société royale, sur son simple récépissé, pour être employée à ladite médaille d'or. »

Et ensuite de l'acte extrajudiciaire signifié audit Me Guyot par exploit de l'huissier Fournier du 1er mars 1758, à la requête de MM. les Directeur, Secrétaire, et Académiciens de l'Académie érigée à Lyon sous le titre de *Société royale*, en tête duquel acte signé par M. Bollioud, Secrétaire perpétuel de ladite Académie, sont l'extrait *à parte in quâ* dudit testament dudit sieur Christin, en ce qui concerne

Digitized by Google

la clause ci-dessus transcrite, les statuts et réglements de ladite Académie, les Lettres Patentes approbatives d'iceux données à Fontainebleau le 1er novembre 1750, *signé* Louis, et plus bas, Phelypeaux; et l'arrêt d'enrégistrement desdites Lettres Patentes en la Cour du Parlement de Paris du 2 septembre 1756. Collationné, *signé* Dufranc.

Et finalement en conséquence de l'Ordonnance rendue ensuite de l'avis des parents, et des conclusions de M. le procureur du Roi en la sénéchaussée de cette ville, par mon dit sieur Charrier le 1er avril de la présente année, collationné; *signé*, Saint-Jean, greffier, duement scellée : « Portant que ledit Me Guyot, en sa dite qualité, demeure autorisé à passer acte pardevant notaire, au nom desdits mineurs, de la création d'un contrat de rente foncière d'une somme de trois cents livres payables annuellement à laditeSociété royale, entre les mains du Secrétaire perpétuel d'icelle, comme aussi de lui payer en outre les arrérages de ladite rente qui sont échus depuis le 2 septembre 1756, jour de l'enrégistrement des Lettres Patentes accordées à ladite Société royale, quoi faisant avec quittance ledit tuteur en demeurera bien et valablement déchargé. »

A ledit Me Guyot volontairement créé, constitué au profit de l'Académie établie à Lyon sous le titre de *Société royale des Beaux-Arts*, le révérend Père Beraud, jésuite, Directeur; MM. Marie-Elzéar de Valernod, chanoine d'Ainay; André Clapasson, avocat en Parlement; Jacques-Annibal Claret, Seigneur de la Tourrette, et autres lieux, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, Président honoraire en la Cour des monnoies de Lyon, ancien Prévôt des marchands de ladite ville; Alexis Noyel de Belleroche, chevalier, Seigneur de Noyelle et Bionay, conseiller du Roi en ses conseils, grand Bailli d'épée de la province et baronnie de Beaujolois, capitaine et lieutenant de Roi de Villefranche, commissaires; et Messire Louis Bollioud Mermet,

Digitized by Google

chevalier, Secrétaire perpétuel de ladite Académie, ci présents et acceptants en vertu des délibérations de ladite Académie, dont copie collationnée, signée par ledit Messire Bollioud, demeurera jointe aux présentes, une rente annuelle, perpétuelle et irrachetable de la somme de trois cents livres franche et exempte de tous dixièmes, vingtièmes, et autres impositions généralement quelconques : laquelle aura cours à compter du 2 septembre 1756, jour de l'enrégistrement des Lettres Patentes de ladite Société royale, et sera payée audit jour 2 septembre de chaque année, sur les simples quittances du sieur Secrétaire perpétuel de ladite Académie : laquelle ledit Me Guyot en sadite qualité a hypothéquée, conformément audit testament, sur tous les biens provenants de la succession dudit sieur Christin, et spécialement sans qu'une obligation déroge à l'autre, sur une maison provenante de ladite succession, située en cette ville, rue du Bât-d'Argent, laquelle demeure spécialement affectée et hypothéquée pour sûreté de ladite rente perpétuelle et irrachetable de trois cents livres, laquelle rente est ainsi créée et constituée pour être, chaque année, employée à une médaille d'or de la valeur desdites trois cents livres, qui représentera d'un côté le sceau de l'Académie, tel qu'il existe actuellement, et dont l'empreinte est constatée par le cachet en marge de l'extrait collationné des délibérations de ladite Académie, dont copie signée dudit sieur Bollioud est annexée aux présentes, ainsi qu'il a été dit ci-dessus; et de l'autre côté, ces mots : *Prix de mathématiques, physique et d'arts, fondé par J. P. Christin, Secrétaire perpétuel de la Société royale.* A la charge par lesdits sieurs Académiciens d'employer ladite médaille à la distribution d'un prix aux savants, à l'exclusion des Académiciens ordinaires. et au jugement de ladite Sociéte royale, lequel prix sera distribué, la première année pour les mathématiques, la seconde pour la physique, et la troisième pour

Digitized by Google

les arts, et ainsi de suite à perpétuité; le tout en exécution des clauses ci-dessus insérées dans le testament dudit sieur Christin : ce qui a été accepté par lesdits sieurs Directeur, Commissaires et Secrétaire de ladite Académie ici présents, auxquels ledit Me Guyot promet de remettre, incessamment et sans frais, expédition du présent contrat de rente dudit testament, en ce qui concerne la présente fondation, et extrait collationné de ladite Ordonnance du premier avril de ladite année, et en conséquence des présentes ledit Me Guyot a présentement, réellement et comptant payé en bonnes espèces du cours, et au vu desdits notaires, audit sieur Bollioud, en sa qualité de Secrétaire perpétuel de ladite Académie, la somme de trois cents livres pour les arrérages d'une année de ladite rente échue au 2 septembre 1757, dont quittance sans préjudices des arrérages courants, et de ceux à écheoir; ainsi convenu sous les promesses, obligations, soumissions et clauses requises, fait et passé à Lyon dans la salle de ladite Académie, après midi, le 14 avril 1758, en présence, et de l'avis et conseil de Messire François Sabot de Sugny, chevalier, conseiller honoraire en la Cour des monnoies, sénéchaussée et siége présidial de Lyon, grand oncle maternel desdits mineurs; de Messire Jean-Baptiste Sabot de Pizay, chevalier, conseiller ezdites Cours des monnoies, sénéchaussée et siége présidial de Lyon, et de Noble Pierre-Thomas Gonyn de Lurieu, avocat en Parlement et ez Cour de Lyon, échevin de ladite ville, qui ont signé avec ledit Me Guyot, et lesdits sieurs Directeur, Commissaires, et Secrétaire perpétuel de ladite Académie, à la minute contrôlée et insinuée au Bureau de Lyon par le sieur Tournal, commis, qui a reçu les droits, restée au pouvoir de Me Baroud, l'un des notaires soussignés.

Digitized by Google

SUIT LA TENEUR DESDITES DÉLIBÉRATIONS.

Extrait des régistres de la Société royale de Lyon.

Dans la séance du vendredi 14 février 1755, où étoient M. Clapasson, ex-Directeur, MM. Olivier, Mathon, Goiffon, PP. Dumas, Beraud et Tolomas, Perrache, de Villers, Noyelle, de Ruolz, Bollioud, du Gaiby, de Blumenstein, Collomb, Aléon, Nonnotte, de Valernod, de Fleurieu, Garnier, Gavinet, Deville, et Pernetti, tenant la plume pendant la vacance du secrétariat, l'assemblée étant convoquée extraordinairement. L'Académie a procédé par la voie du scrutin à la nomination d'un Secrétaire perpétuel, et a élu en cette qualité M. Bollioud Mermet, à la forme des réglements qui exigent en pareil cas les deux tiers des suffrages.

Délibéré ledit jour 14 février 1755, en témoignage de quoi j'ai signé le présent extrait comme étant conforme dans toute sa teneur au journal de la Société royale ; à Lyon, ce 21 février 1758 : *signé*, l'abbé Pernetti, secrétaire commis en la vacance de la place ; duement controlé.

Dans la séance du vendredi 21 janvier 1757, où étoient M. Pestalozzi, Directeur, MM. Nonnotte, Mathon, Rast, Perrache, Thomé, Pernetti, PP. Dumas et Beraud, Deville, de Belleroche, et Bollioud, secrétaire, la Compagnie a nommé commissaires MM. de Valernod, Clapasson et Thomé, pour faire, conjointement avec MM. les Directeur et Secrétaire, les diligences nécessaires à la fondation du prix légué par feu M. Christin, et a donné tout pouvoir à ces Académiciens pour passer, au nom de la Société royale, l'acte de fondation avec MM. les tuteurs des enfants de feu M. de Ruolz, à la forme et au désir de l'article du testament dudit sieur Christin, duement contrôlé.

Dans la séance du 19 août 1757, où étoient assemblés

Digitized by Google

M. Pestalozzi, directeur, MM. de Belleroche, Mathon, Deville, de Valernod, de Sozzi, PP. Beraud et Dumas, Clapasson, Nonnotte, Perrache, de Fleurieu, Pernetti, du Gaiby, Rast, et Bollioud, secrétaire, la Compagnie étant convoquée extraordinairement, MM. de Valernod, Clapasson, et de Belleroche ont été de nouveau choisis commissaires pour travailler au recouvrement des legs de feu M. Christin, et à la fondation du prix légué par cet Académicien; duement contrôlé.

Dans la séance du vendredi 17 février 1758, où étoient le P. Beraud, directeur, MM. de Valernod, Clapasson, P. Dumas, Mathon, Nonnotte, de Belleroche, de Sozzy, du Gaiby, de Fleurieu, Pernetti, et Bollioud, secrétaire, M. le Directeur ayant représenté que les circonstances ne permettoient plus de différer la fondation du prix légué par feu M. Christin, la Compagnie a prié M. le Président de Fleurieu de se joindre en qualité de commissaire à MM. de Valernod, Clapasson et de Belleroche, pour solliciter et accepter au nom de la Société royale, conjointement avec MM. les Directeur et Secrétaire, la fondation dudit prix, et pour traiter avec MM. les tuteurs des enfants de M. de Ruolz, des conditions relatives à cette affaire.

Collationné les quatre susdites délibérations, et trouvé conformes aux journaux de la Société royale, du contenu desquelles j'ai délivré la présente expédition à laquelle j'ai apposé le sceau de ladite Académie, pour servir en tant que de besoin, en foi de quoi j'ai signé, à Lyon, ce vingt-un février mil sept cent cinquante-huit. Signé BOLLIOUD, secrétaire perpétuel de la Société royale. Contrôlé à Lyon, le 27 avril 1758.

Reçu douze sols. Signé Tournal.

Expédié à MM. de la Société royale;

Signé, Pourra, Baroud, notaires.

Digitized by Google

Du jeudi 14 août 1777, en l'Hôtel commun de la ville de Lyon, y étant

Messire Claude Riverieulx, seigneur de Chambost et autres lieux, Prévôt des marchands, Nobles Mathieu Rast, François Muguet l'aîné, Marc-Antoine Bloud, avocat en parlement et es-cours de Lyon, écuyer, conseiller du Roi, assesseur en la maréchaussée générale du Lyonnois, Forez et Beaujolois, et Benoît Coste, échevins de la ville et communauté de Lyon.

Qui ont eu connaissance dans le temps du testament de M. Adamoli et du legs par lui fait à Messieurs de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville, de sa bibliothèque, de son médailler et de sa collection d'histoire naturelle, avec prière aux officiers municipaux de veiller à la conservation de ces différents objets en cas de destruction de l'Académie; voulant contribuer, autant qu'il est en eux, aux avantages qui doivent résulter de la publicité d'un monument également précieux pour les lettres et pour le commerce; après avoir arrêté provisoirement et sous le bon plaisir de M. Bertin, ministre et secrétaire d'état de la province, que la bibliothèque et les autres objets légués à l'Académie par M. Adamoli, seroient placés dans le pavillon de l'Hôtel commun de cette ville, donnant sur la place de la Comédie et sur la rue Puits-Gaillot et dans les appartements qui en dépendent jusqu'aux archives, ont, en conséquence, de la lettre M. Bertin, du six avril dernier, laquelle sera enrégistrée à la suite des présentes, délibéré et arrêté définitivement ce qui suit, après avoir ouï Marie-Pierre Prost, chevalier, avocat et procureur-général de cette ville et communauté.

ARTICLE PREMIER.

La bibliothèque et les autres objets légués par M. Adamoli à Messieurs de l'Académie des sciences, belles-lettres

Digitized by Google

et arts de cette ville, ensemble le cabinet des curiosités naturelles que le Consulat a acquis de M. Pestalozzy, et dont il a confié le soin à l'Académie, seront placés dans le pavillon de l'Hôtel commun de cette ville, au premier étage et au-dessus de l'entresol, donnant sur la place de la Comédie et sur la rue Puits-Gaillot et dans les salles et appartements qui en dépendent jusqu'aux archives.

II.

Messieurs de l'Académie promettent et s'engagent, en conséquence, de tenir toutes leurs assemblées particulières dans les nouvelles salles qui leur sont destinées et de n'occuper que pour leurs assemblées publiques la salle appelée de *Henri IV*, ou des *Portraits* qui leur a été accordée par la délibération du Consulat du 14 août 1758.

III.

Messieurs de l'Académie promettent, de plus, de recevoir dans l'une des salles qui leur sont destinées, MM. les associés fondateurs de l'École royale académique de dessin et de géométrie, pour les distributions des prix et les assemblées publiques qui seront jugées nécessaires.

IV.

Toutes les clauses et conditions ci-dessus énoncées ont été acceptées par Messieurs de l'Académie, et, pour eux, par MM. de la Tourrette et de Bory, directeur et secrétaires perpétuels et fondés de ses pouvoirs. Et ont mesdits sieurs les Prévôt des marchands et échevins, signé avec mesdits sieurs de la Tourrette et ds Bory.

Fait au Consulat, le 14 août 1777.

Signé : Riverieulx, Rast, Muguet l'aîné, Bloud, Coste, la Tourrette, directeur et secrétaire perpétuel de l'Académie, et Bory, secrétaire perpétuel de l'Académie.

Digitized by Google

(*Suit la teneur de la lettre de* M. Bertin).

« Versailles, le 6 avril 1777.

« Messieurs,

« J'ai examiné les arrangements que vous avez arrêtés dans votre assemblée du 13 février, pour placer dans l'Hôtel-de-Ville la bibliothèque léguée par le sieur Adamoli, et j'en ai rendu compte au Roi. Sa Majesté a approuvé votre délibération et vous pouvez, en conséquence, prendre avec l'Académie les mesures nécessaires pour l'établissement de cette bibliothèque dans l'appartement ci-devant occupé par Mme Millanois.

« Je suis, etc.

« *Signé :* Bertin. »

Extrait des registres des actes et délibérations consulaires de la ville de Lyon, par nous écuyer, secrétaire de ladite ville.

Valous.

COPIE DU PRIVILÉGE DU ROI

QUI PERMET A L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON D'IMPRIMER PENDANT VINGT ANS.

Louis par la grace de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos amés et féaux conseillers, les gens tenans nos cours de parlement, maîtres des requêtes ordinaires de notre hôtel, grand conseil, Prévôts de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs lieutenans civils et autres nos Justiciers qu'il appartiendra, salut. Notre bien-amée l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, nous a fait exposer que toujours dévouée à des travaux et occupations littéraires utiles à l'État, elle avoit besoin de nos

lettres de privilége pour faire imprimer ses ouvrages, ceux des Académiciens qui la composent et ceux qu'elle auroit approuvés parmi les pièces qui lui ont été ou pourront être adressées pour le concours des prix qu'elle distribue. A ces causes voulant favorablement traiter notre Académie, nous lui avons permis et permettons par ces présentes, de faire imprimer conjointement ou séparément par tel imprimeur qu'elle voudra choisir, et ce, pendant vingt années consécutives, à compter du jour des présentes, et de faire vendre et débiter par tout notre royaume tous les ouvrages de Sciences, Belles-Lettres et Arts qu'elle auroit faits ou pourroit faire, ceux des Académiciens qui la composent autant qu'ils traitent d'objets que notre Académie se propose de cultiver, et encore ceux qu'elle auroit approuvés ou pourroit approuver parmi les pièces envoyées au concours pour le prix qu'elle distribue, le tout en tel volume, format, marge, caractères, et autant de fois que bon lui semblera; sans toutefois qu'à l'occasion des ouvrages ci-dessus spécifiés, il puisse en être imprimé d'autres et à condition que les ouvrages des Académiciens de notre dite Académie, porteront après le titre le nom de leur auteur, et ne pourront être imprimés ainsi que les pièces qui auront concouru pour les prix, qu'après avoir été préalablement examinés par trois commissaires au moins, choisis par notre dite Académie dans le nombre de ses membres et approuvés par notre dite Académie, d'après le compte que lesdits commissaires en rendront dans une assemblée ordinaire, de quoi le secrétaire de notre dite Académie délivrera un certificat signé des Directeurs et de lui, lequel sera imprimé en tête ou à la fin de l'ouvrage, à la suite du présent privilége. Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance, comme aussi à tous libraires et impri-

meurs d'imprimer ou faire imprimer, vendre ou faire vendre et débiter lesdits ouvrages en tout ou en partie et d'en faire aucune traduction ou extrait sous quelque prétexte que ce puisse être sans la permission expresse et par écrit desdits exposans, ou de ceux qui auront droit d'eux, à peine de confiscation desdits exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende qui ne pourront être modérées pour cette première fois et de pareille amende et de déchéance d'état en cas de récidive et de tout dépens, dommages, intérêts conformément à l'article du conseil du 30 août 1777, concernant les contrefaçons, à la charge que ces présentes seront enrégistrées tout au long sur le régistre de la communauté des imprimeurs et libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelle; que l'impression desdits ouvrages sera faite dans notre royaume et non ailleurs, en bon papier et beaux caractères, conformément aux réglemens de la librairie qu'avant de les exposer en vente, les manuscrits ou imprimés qui auront servi de copie à l'impression desdits ouvrages seront remis es-mains de notre très cher et féal chevalier, garde des sceaux de France, le sieur Hue de Miromenil, commandeur de nos ordres; qu'il en sera remis ensuite deux de ces exemplaires dans notre bibliothèque publique, un dans celle de notre château du Louvre, et un dans celle de notre cher et féal chevalier chancelier de France, de sieur de Maupou et un dans celle dudit sieur Hue de Miromenil, le tout à peine de nullité des présentes; du contenu desquelles, vous mandons et enjoignons de faire jouir lesdits exposans et leur ayant cause, pleinement et paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits ouvrages, soit tenue pour duement signifiée et qu'aux copies collationnées par un de nos amés et féaux conseillers, secrétaires, foi

soit ajoutée comme à l'original, commandons aux premier notre huissier ou sergent, sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tout acte requis et nécessaire sans demander autre permission et nonobstant clameur de Haro, charte normande et lettres à ce contraires; car tel est notre plaisir. Donné à Fontainebleau, ce huitième jour d'octobre, l'an de grace mil sept cent quatre vingt-six et de notre règne le treizième, signé par le Roi en son conseil Lebegue.

Régistré sur le régistre XXIII de la Chambre royale et sindicale des libraires et imprimeurs de Paris, n° 943 f° 82, conformément aux dispositions énoncées dans le présent privilége et à la charge de remettre à ladite Chambre les neuf exemplaires prescrits par l'arrêt du Conseil du 16 avril 1785, à Paris, le 3 novembre 1786.

Signé : Kuapan, sindic.

CHAPITRE VI.

PRIX DÉCERNÉS OU PROPOSÉS.

Depuis 1700 jusqu'en 1793, l'Académie de Lyon a proposé seulement des prix qui appartenaient aux fondations Christin et Adamoli, ou dont les fonds étaient faits par quelques amis des lettres et des arts.

Le prix annuel fondé par M. Christin, secrétaire perpétuel de la Société des beaux-arts, était de 300

Digitized by Google

livres. Le sujet devait en être pris alternativement dans les mathématiques, la physique et les arts.

M. Adamoli avait constitué les fonds de deux prix, le premier de 800 livres, et le second d'une médaille d'argent de 25 livres. Ils étaient donnés tous les deux ans sur des questions concernant l'histoire naturelle et l'agriculture, d'après le testament du fondateur, dont j'ai inséré les principales dispositions au chapitre V de la première section de cet ouvrage.

TABLEAU

De tous les prix décernés ou proposés depuis 1700 *jusqu'en* 1793.

1. Trouver la figure des pales des rames la plus avantageuse, et déterminer relativement à cette figure la longueur la plus convenable des rames des galères, celles de leurs parties intérieures et extérieures, et la grandeur de leurs pales.

Premier sujet de prix proposé par l'Académie. Le programme fut publié en 1758, et le prix partagé en 1760, entre M. Bernouilli fils, M. Jeanneret, tous les deux résidents à Bâle, et M. l'abbé Bossut.

2. Quelles sont les causes qui font pousser le vin? Quels sont les moyens de prévenir cet accident et d'y remédier sans que la qualité du vin devienne nuisible à la santé?

Prix proposé en 1760, et décerné en 1761 à M. Barberet. Son Mémoire a été imprimé.

3. Trouver une manière nouvelle de décreuser la soie, sans altérer ni sa qualité, ni son lustre.

Décerné en 1762 à M. Rigaud de Saint-Quentin. M. Poivre a donné des observations sur ce sujet.

4. Déterminer quel est sur un fleuve la construction des moulins la plus avantageuse pour le produit, et la moins nuisible à la navigation.

Décerné en 1763 à M. Du Bost, marchand-brodeur à Lyon. M. Jacques-André Mallet, de Genève, obtint l'accessit.

5. Trouver le moyen de durcir le cuir et de lui donner une sorte de trempe qui le rende impénétrable aux balles des mousquets, et aux atteintes du fer le plus tranchant et le plus affilé.

Quelques auteurs rapportent que les soldats Romains s'armaient de longues bandes de cuir pour se mettre à l'abri des traits. On prétend aussi que les Péruviens usaient de préparations qui rendaient le cuir impénétrable.

Ce prix ayant été proposé double, et aucun des Mémoires n'ayant rempli, d'une manière satisfaisante, les vues de l'Académie, il fut retiré.

6. Calculer les forces de la lumière qui traverse des couches d'air d'une épaisseur donnée, lorsque les rayons sont divergens.

Problême dont la solution conduisait à la connaissance de la gradation de la lumière. Le prix ne fut pas décerné.

7. Quelle est la qualité nuisible que l'air contracte

Digitized by Google

dans les prisons et dans les hôpitaux? Quel serait le meilleur moyen d'y remédier?

Prix renvoyé et doublé. Il fut remporté par M. Nahuis, professeur à Hoorn en Nord-Hollande.

M. de Boissieu, médecin à Lyon, et M. Jullien, aussi de Lyon, obtinrent l'accessit.

8. Déterminer les moyens le plus convenables de moudre les blés nécessaires à la subsistance de la ville de Lyon, avec les plans de construction, les cartes et les devis indicatifs.

Prix doublé et porté à 600 liv. par le Consulat. L'Académie le divisa. Elle accorda le premier prix à M. Faure, architecte de Lyon, et partagea le second entre M. Hoff du petit Vendin, et M. Aubéri, chanoine régulier de Sainte-Geneviève.

9. Quelles sont les causes du vice cancéreux qui conduisent à déterminer sa nature, ses effets, et les meilleurs moyens de le combattre?

Prix extraordinaire de 600 liv. proposé en 1770, et dont M. Pouteau, membre de l'Académie, fit les fonds. Un anonyme le porta à 1,200 liv.

Renvoyé en 1774, il fut remporté par M. Perilhe, médecin et membre de l'Académie royale de chirurgie. Son Mémoire a été imprimé à Paris, chez Didot, *in*-8° et traduit du latin par M. Mathey.

10. Présenter une découverte utile dans les arts, l'auteur établissant que cette découverte lui ap-

partient, et n'est pas antérieure à la publication du programme.

Trois médailles ayant été proposées pour ce concours, deux furent adjugées comme premier prix à un Mémoire de M. Aubéri, *sur les vrais diamètres des tuyaux ou conduits d'eau pour servir à perfectionner l'art du Fontainier, avec des tables du déchet causé par le frottement contre leurs parois intérieures.*

La troisième médaille fut partagée en deux Mémoires, *sur les moyens de perfectionner l'art du Tanneur :* l'un par M. Renard, médecin à la Fère, et l'autre par M. Chevrant, maître Tanneur-Juré, à Besançon.

Ces Mémoires contiennent des vues utiles, telles que celles de laminer les cuirs au lieu de les battre, et d'employer ce qu'on appelait alors des dissolutions martiales pour augmenter leur consistance.

11. Quels sont les moyens les plus faciles et les moins dispendieux de procurer à la ville de Lyon la meilleure eau, et d'en distribuer une quantité suffisante dans tous ses quartiers ?

Décerné en 1775, à M. Ferregeau, élève du corps des ingénieurs des ponts et chaussées.

12. Quels sont les principes qui constituent la lymphe ; quel est le véritable organe qui la prépare ? Les vaisseaux qui la portent dans toutes les parties du corps, sont-ils une continuation des dernières divisions des artères sanguines, ou sont-ils des canaux totalement différens et particuliers à ce fluide ? Enfin, quel est son usage dans l'économie animale ?

Prix double décerné à M. De Lassus, chirurgien de

Mesdames de France, de l'Académie royale de chirurgie. Son Mémoire a été imprimé.

L'Académie fit mention honorable d'un Mémoire ayant pour devise : *Societate vigent.*

13. Quelle est la théorie des maladies chroniques du poumon ? Quel doit être leur traitement, avec des recherches historiques et critiques sur les principaux moyens de guérison employés contre ces maladies, par les médecins anciens et modernes, et même par les empiriques ?

Prix de 600 liv. dont M. Pouteau fit les fonds (1). Il fut remporté par M. Camper, médecin à Francker en Frise ; M. Binninger, médecin en Basse-Alsace, obtint l'accessit.

14. Quelles sont les plantes indigènes qui pourraient remplacer l'ipécacuanha, le quinquina et le séné ?

Premier prix de la fondation Adamoli, proposé en 1774 pour l'année 1776, renvoyé à 1778 et doublé. Il fut décerné à MM. Coste, médecin de l'Hôpital militaire de Calais, des Académies de Nancy et de Lyon, et Willemet, doyen des apothicaires de Nancy. Leur Mémoire a été imprimé dans cette ville, chez la veuve Le Clerc, 1778, sous ce titre : *Essais botaniques, chymiques, pharmaceu-*

(1) Dans la séance où M. Pouteau annonça qu'il assurait les fonds de ce prix, un Académicien improvisa le quatrain suivant :

Touché des maux des mortels aux abois,
Pouteau veut en tarir la source ;
Pour les guérir il emploie à la fois
Sa main, son génie et sa bourse.

Digitized by Google

tiques sur quelques plantes indigènes, substituées avec succès à différens végétaux exotiques.

Le second prix de deux médailles d'argent fut décerné à M. Charles Srach, médecin et professeur en l'Université de Mayence. Son Mémoire, écrit en latin, a été imprimé.

L'Académie donna des éloges à l'ouvrage imprimé de M. Collin, conseiller impérial et royal à la régence de la Basse-Autriche, sur les vertus de l'*arnica montana*. L'auteur de cet ouvrage étant connu ne put concourir.

15. Quels sont les moyens les plus simples et le moins sujets à inconvéniens, d'occuper dans les arts mécaniques ou de quelqu'autre manière, les ouvriers d'une manufacture d'étoffe, dans le temps où elle éprouve une cessation de travail, l'expérience ayant appris que la plupart de ces artisans sont peu propres aux travaux de la campagne?

Ce prix renvoyé de 1776 à 1777 fut retiré, aucun Mémoire n'ayant rempli les vues de l'Académie.

16. L'électricité de l'atmosphère a-t-elle quelque influence sur le corps humain? Quelles sont les effets de cette influence?

Onze Mémoires furent présentés au concours. M. De Thoury, oratorien, remporta le prix. Son Mémoire a été imprimé dans le Journal de physique de juin 1777.

17. Les étangs considérés du côté de la population et de l'agriculture, sont-ils plus utiles que nuisibles?

Le premier prix fut décerné au Mémoire de MM. Ber-

nard et Gerand de l'Oratoire. Le second prix (médaille d'argent), à M. Huguenin, avocat de Nancy.

Les deux Mémoires ont été imprimés, l'un à Marseille, et l'autre à Nancy. En rendant compte de ces ouvrages, le rédacteur du *Journal de Paris* remarquait, à la date du 5 décembre 1779, que l'Académie de Lyon était une des sociétés littéraires qui s'occupaient le plus d'objets utiles à l'État.

18. Perfectionner la teinture noire sur la soie, et constater qu'on a porté en France à une plus grande perfection cette teinture, ou par un Mémoire détaillé auquel on joindra des échantillons d'essai, ou par des expériences répétées pardevant les commissaires qui seront nommés par l'Académie, pour prescrire les conditions convenables, et s'engager à garder le secret du procédé, si l'inventeur l'exige.

Prix de 300 liv. dû à la libéralité de M. de Flesselles, intendant, et décerné en 1777 à M. Jacques Lafond, maître teinturier à Lyon.

M. Anglès a fait imprimer un Mémoire sur cette question.

19. Quels sont en général les moyens de garantir les canaux et leurs écluses de tout atterrissement de sable et de gravier, capable de retarder la navigation, en sorte qu'elle soit libre à leurs prises d'eau et à leur embouchure? Quels sont aussi les moyens simples de faire une écluse sur une rivière ou sur un canal, de manière qu'elle empêche ou enlève les dépôts qui en interrompent ordinairement l'usage, soit qu'elle tire cette propriété de sa position et de sa construction particu-

Digitized by Google

lière, soit qu'elle la tienne de quelques ouvrages adjacens, qui la rendent capable de produire cet effet sans employer aucune machine? On en excepte le cas d'un torrent qui entraînerait des blocs de pierre.

Prix partagé en 1778 entre M. Bernard, directeur-adjoint de l'observatoire de Marseille, et M. Boulard, architecte à Lyon. Les deux Mémoires ont été imprimés dans le Journal de physique.

20. Quelles sont les maladies qui procèdent de la plus ou moins grande quantité du fluide électrique du corps humain? Quels sont les moyens de remédier aux unes et aux autres?

Prix partagé entre M. l'abbé Bertholon de Lyon, et M. Gardini, médecin en Piémont. Le Mémoire du premier a été imprimé à Lyon, chez Regnault.

21. Quels sont les moyens les moins dispendieux et les plus durables d'entretenir le pavé de la ville de Lyon?

Décerné en 1780 à M. l'abbé Bertholon, dont le Mémoire a été imprimé à Montpellier en 1786.

M. Pascal, agent de change à Lyon, obtint l'accessit.

22. Quelle est la meilleure forme à donner aux jantes des roues de voitures relativement à leur solidité et à la conservation des chemins?

Décerné en 1781 à M. Georget, sous-ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Flours.

L'Académie accorda deux accessits: l'un à M. Royer, de Grenoble, et l'autre, à MM. Boulard, architecte à Lyon et Margueron, dont le Mémoire a été imprimé.

Digitized by Google

23. L'électricité de l'atmosphère a-t-elle quelque influence sur les végétaux? Quels sont les effets de cette influence? S'il y en a de nuisibles, quels sont les moyens d'y remédier?

Décerné en 1782 à M. Gardini, médecin à Saint-Damiens, près d'Asti en Piémont. Son Mémoire a été imprimé en 1784, à Turin, chez Briolo, *in*-8°.

24. Quels sont et quels ont été les aliments des grands peuples relativement à la santé, à la force, à la durée de la vie, et à la population?

L'Académie, n'ayant reçu aucun Mémoire sur ce sujet proposé pour 1782, y renonça. M. de Landine a déposé dans les porte-feuilles de la Compagnie trois dissertations sur les alimens des différens peuple de l'Europe.

25. Quels ont été les principes qui ont fait prospérer les manufactures qui distinguent la ville de Lyon? Quelles sont les causes qui peuvent leur nuire? Quels sont les moyens d'en maintenir et d'en assurer la prospérité?

Prix de 600 liv. dont M. l'abbé Raynal a fait les fonds, décerné en 1784 à M. l'abbé Bertholon. M. Mayet, de Lyon, directeur des manufactures royales à Berlin, obtint l'accessit, et l'Académie fit mention honorable d'un Mémoire ayant pour épigraphe : *Viri Lugdunenses commerciis regundis*. Le Mémoire de l'abbé Bertholon a été imprimé à Montpellier en 1787.

26. Déterminer le genre d'industrie convenable

pour occuper utilement les habitans de la plaine du Forez, sans nuire aux travaux de la campagne.

Sujet proposé en 1781 pour 1783, renvoyé à 1784, et enfin abandonné, aucun Mémoire n'ayant rempli parfaitement les vues de l'Académie; elle donna des éloges à M. De la Plagne, magistrat à Montbrison, qui, sans prétendre à la couronne, lui avait envoyé des observations intéressantes sur cette question.

27. Déterminer par des observations théoriques et pratiques, quelles sont les haies les plus propres à la clôture des champs, des vignes et des jeunes bois; indiquer le choix convenable de diverses espèces de haies, suivant la diversité des terrains et des cultures; la meilleure manière de les former et de les entretenir, en considérant le produit des récoltes, l'extension des racines, le chauffage et les arbres fruitiers, qui peuvent être placés dans leur formation.

Prix double décerné en 1784 à M. Amoreux fils, médecin à Montpellier. (*Mémoire sur les haies*. Paris, 1787.)

Le second prix de deux médailles d'argent fut accordé à un Mémoire latin du P. Gaetan Harasti de Buda, religieux de l'Observance, à Milan. L'Académie fit une mention honorable du Mémoire ayant pour devise: *Utile dulci*, et invita l'auteur à le publier.

28. La découverte de l'Amérique a-t-elle été nuisible ou utile au genre humain? S'il en résulte des biens, quels sont les moyens de les conserver et de les accroître? Si elle a produit des maux, quels sont les moyens d'y remédier?

Prix de 1,200 liv. proposé par M. l'abbé Raynal, pour

Digitized by Google

1783, renvoyé à 1785, ensuite à 1787 et à 1789. Retiré. M. Myèvre, négociant à Lyon, qui avait obtenu une mention honorable au premier concours, a publié son Mémoire. On a imprimé, en 1792, un ouvrage sous ce titre: *Discours composé en* 1788, *qui a remporté le prix proposé par l'Académie française sur cette question : Quelle a été l'influence de l'Amérique sur la politique, le commerce et les mœurs de l'Europe?* Ces mots *composé en* 1788 peuvent faire supposer que l'auteur avait traité le sujet analogue mis au concours par l'Académie de Lyon, sur la proposition de M. l'abbé Raynal, quelques années avant que l'Académie française eût reproduit la question en la restreignant; mais aucun des ouvrages envoyés à l'Académie française n'a été couronné. C'est à tort que l'auteur anonyme se pare d'un laurier qui ne lui a pas été décerné (1).

29. La mixtion de l'alun dans le vin est-elle un sûr moyen de le conserver ou de rétablir sa qualité, lorsqu'elle est altérée? De quelle espèce d'altération dans le vin l'alun est-il le préservatif ou le correctif? En quelle proportion faut-il mêler l'alun dans le vin, au cas que ce mélange soit reconnu avantageux? Le vin tenant en dissolution la quantité d'alun nécessaire à sa conservation ou à son amélioration, est-il nuisible à la santé? quels en sont les effets sur l'économie animale? Si l'alun dissous dans le vin est reconnu préjudiciable à la santé, est-il quelque moyen d'en

(1) L'abbé Raynal s'était proposé d'offrir encore 1,200 liv. à l'Académie, pour un autre prix à distribuer en 1784, dont le sujet aurait été de déterminer quelle est la quantité de travail corporel que l'homme peut supporter sans en être incommodé.

Il offrit aussi 1,200 liv. pour le meilleur Mémoire, après celui qui aurait été couronné, sur la découverte de l'Amérique.

corriger les effets nuisibles ? Enfin, quelle est la manière la plus simple et la plus exacte de reconnaître la présence de l'alun et sa quantité, lorsqu'il est en dissolution dans le vin, surtout dans le vin rouge très coloré ?

Prix proposé pour 1783, renvoyé à 1785 et à 1788, et porté à 1,200 liv. par la réunion d'un autre prix, et par un don de 300 liv. fait par M. de la Tourrette, secrétaire perpétuel de l'Académie. Décerné à M. Roger, de Grenoble. Une médaille fut partagée entre M. Beraud et un anonyme.

30. Exposer : 1° Les avantages et les inconvéniens des voûtes surbaissées, dans les différentes constructions, soit publiques, soit particulières, où l'on est en usage de les employer ; 2° Conclure de cette exposition, s'il est des cas où elles doivent être préférées aux voûtes à plein-ceintre, et quels sont ces cas ; 3° Déterminer géométriquement quelle serait la courbure qui leur donnerait le moins d'élévation en leur conservant la solidité nécessaire.

Prix proposé pour 1784, renvoyé à 1785, doublé pour 1787, et partagé entre MM. Rondelet, architecte, et Griffet de la Beaume, ingénieur des ponts et chaussées.

31. Indiquer la manière la plus sûre, la moins dispendieuse et la plus efficace de diriger à volonté les machines aérostatiques.

Prix extraordinaire de 1,200 liv. proposé par MM. de Flesselles, et de Saint-Vincent. Renvoyé à 1785 et retiré. Parmi les 101 Mémoires envoyés au concours, on cita celui de M. Mercier de Lyon.

32. Les expériences sur lesquelles Newton établit la différente réfrangibilité des rayons hétérogènes, sont-elles décisives ou illusoires ?

Prix extraordinaire de 300 liv. proposé par M. le duc de Villeroy, pour 1785, renvoyé à 1786 et décerné à M. Flaugergues, de Viviers. L'accessit fut donné à M. Ant. Brugmann, de Groningue. Les Mémoires de ces deux auteurs sont conformes à la théorie de Newton. Le trop fameux Marat avoit concouru à ce prix. Son Mémoire, portant le n° 5, se trouve dans les manuscrits académiques. On croit qu'espérant être couronné, il avait lui-même fourni les fonds de cette médaille, qu'il avait engagé le duc de Villeroy à remettre à la Compagnie.

33. Quels sont les moyens d'augmenter la valeur des soies nationales en perfectionnant le tirage ?

Prix de 600 liv. proposé pour 1786 et retiré.

34. Quels sont les diverses espèces de *lichens* dont on peut faire usage dans la médecine et dans les arts ?

Prix de 300 liv. proposé pour 1786. Décerné à M. G. François Hoffman, d'Erlang. Un second prix (médaille d'argent) adjugé à M. Amoreux fils, de Montpellier. Un accessit accordé à M. Willemet père, de Nancy.

35. Les voyages peuvent-ils être considérés comme un moyen de perfectionner l'éducation ?

Prix extraordinaire de 600 liv. proposé pour 1787. M. Couderc en fit les fonds au nom d'un anonyme, père de famille. Décerné à M. Turlin, avocat, à Paris. Son discours a été imprimé, en 1788, avec un extrait des ouvrages admis au concours.

Digitized by Google

36. Quels sont les différens insectes de la France, réputés venimeux? Quelle est la nature de leur venin? Quels sont les moyens d'en arrêter les effets?

Prix de 300 liv. Fondation Adamoli. Proposé pour 1788. Décerné à M. Amoreux fils, de Montpellier.

37. Fixer sur les matières végétales ou animales, ou sur leurs tissus, en nuances également vives et variées, la couleur des *lichens*, et spécialement celle que produit l'*orseille*, c'est-à-dire, teindre les matières végétales ou animales, ou bien leurs tissus, de manière que les couleurs qui en résulteront, notamment celle que donne l'*orseille*, puissent être réputées de *bon teint*.

On demande que les procédés de teinture et ceux d'épreuves soient accompagnés d'échantillons, tels qu'on puisse inférer de leur état de comparaison, ce que telle ou telle couleur et telle ou telle nuance peuvent supporter de l'action de l'air ou des lavages.

Prix de 600 liv. Fondation Christin. Proposé pour 1788, renvoyé à 1789, retiré.

38. Trouver le moyen de rendre le cuir imperméable à l'eau, sans altérer sa force et sa souplesse, et sans en augmenter sensiblement le prix.

Médaille de 300 liv. Fondation Christin, à décerner en 1789. Doublé et renvoyé à 1792, ensuite à 1795.

39. Le système de l'applatissement de la terre vers

Digitized by Google

les pôles, est-il fondé sur des idées purement hypothétiques, ou peut-il être démontré rigoureusement ?

Prix de 300 liv. Fondation Christin. Proposé pour 1790. Décerné à M. Flaugergues ; l'accessit à M. Delacroix.

40. Rassembler les notions acquises sur la famille naturelle des plantes, distinguées par *Ray* et par *Linné*, sous le nom de *Stellatæ*.

En déterminer rigoureusement les genres qui se trouvent en Europe, en examinant si ceux qui ont été établis par les botanistes modernes, sont naturels ou artificiels.

Décrire avec précision toutes les espèces européennes, dans les termes techniques, adoptés par les modernes, suivant la méthode de Linné.

Décrire plus particulièrement les espèces qui n'auraient pas été reconnues ou suffisamment déterminées.

Distinguer exactement les variétés essentielles, notamment du Caillelait (*Galium*).

Enfin, joindre aux descriptions les synonymes des meilleurs auteurs, l'indication des figures qu'ils ont publiées ; et, s'il est possible, communiquer, en échantillons desséchés, les espèces ou variétés sur lesquelles porteraient des observations nouvelles.

Prix de 300 liv. Fondation Adamoli. Proposé pour 1790. Décerné à M. d'Anthoine, de Manosque. Le second prix à M. Willemet, de Nancy.

41. Quelles sont les causes de l'ascension de la

sève, dans les arbres, au printemps, et celle de son renouvellement dans les mois d'août et de juillet, suivant le climat?

Prix de 300 liv. Fondation Christin. Proposé pour 1791. Doublé et renvoyé à 1794 avec cet énoncé : 1° L'ascension de la sève dans les arbres et son renouvellement périodique, ne sont-ils pas des phénomènes démontrés? 2° Quelles sont les causes de cette ascension au printemps et au mois d'août ou de juillet, suivant le climat? 3° En quoi la détermination de ces causes peut-elle influer sur les principes de la culture?

42. 1° Les manufactures de lainage réuniraient-elles, plus qu'aucune autre, les avantages de favoriser l'agriculture, la subsistance des hommes et le commerce?

2° Réuniraient-elles, plus qu'aucune autre, les avantages de fournir du travail pour tous les âges, tous les sexes, tous les genres de faculté et d'intelligence, et d'être plus indépendantes de toutes les variations qui résultent de diverses circonstances?

3° Quels seraient les moyens les plus prompts et les plus faciles pour les multiplier en France, en varier les objets et les perfectionner?

4° De pareilles manufactures pourraient-elles spécialement occuper, d'une manière utile, les ouvriers en soie de Lyon, dans les temps de cessation de leurs travaux ordinaires? Et quels seraient les moyens les plus simples d'adapter à ce nouveau

genre de travail, leurs métiers et dépendances ?

Prix double, consistant en deux médailles d'or de 300 liv. chacune, proposé pour 1791, renvoyé à 1793.

43. Quelles vérités et quels sentimens importe-t-il le plus d'inculquer aux hommes, pour leur bonheur ?

Prix de 1,200 liv., dont l'abbé Raynal avait fait les fonds, proposé pour 1791.

Raynal avait désiré qu'on proposât la question de l'abolition de la traite et de l'esclavage des Nègres; mais d'après les observations de l'Académie, il s'en était rapporté à elle pour le choix d'un sujet *littéraire et politique*.

Proposé de nouveau pour 1793; le sujet fut indiqué en ces termes : Dans l'état actuel de nos mœurs, quelles vérités et quels sentimens la philosophie et les lettres devraient-elles inculquer et développer avec force, pour le plus grand bien de la génération présente ?

Le prix fut décerné à P. C. F. Daunou, rue Saint-Honoré, n° 330, hôtel de la Virginie, à Paris (1).

44. Une description géographique et minéralogique du département de Rhône-et-Loire, qui puisse servir de base à la carte minéralogique de ce départe-

(1) M. Charles Villers, qui a fait connaître à la France la philosophie transcendante de Kant, a inséré, dans la préface de sa traduction, une note ainsi conçue : « L'Académie de Lyon avait proposé, en 1792 ou 1793, pour le « prix annuel de 1,200 livres, fondé par l'abbé Raynal, la question suivante : *Dans l'état actuel de nos mœurs, etc.* L'Académie avait expliqué « ses vues dans une brochure intitulée : *Coup-d'œil sur les quatre concours pour le prix de l'abbé Raynal, etc.* (Chez Gattey, au Palais-« Royal.) Il y avait alors plus de dix ans que les bases de la philosophie « étaient posées en Allemagne ; il y en avait six que tous les philosophes de « cette nation s'en occupaient avec ardeur ; et l'on en ignorait en France

ed by Google

ment; et qui désigne, avec précision, la nature de plaines et des montagnes, en indiquant les sources minérales, les filons, les carrières et les minéraux ou fossiles, les plus remarquables, qu'elles contiennent.

Premier prix: Une médaille d'or de 300 liv.; second prix: une médaille d'argent. Fondation Adamoli. Proposés pour 1792, renvoyés à 1794.

45. Quels sont les moyens mécaniques, les plus sûrs et les moins dispendieux, de mettre les moulins et autres usines, établis sur les rivières, à l'abri de l'interruption de mouvement, à laquelle ils sont exposés par les fortes gelées?

Prix, fondation Christin, proposé pour 1793.

« jusqu'au nom, tandis qu'aucune découverte de l'Europe savante n'est « ignorée en Allemagne. Outre la louable intention de l'Académie de Lyon « dans l'énoncé de son programme, on dirait encore qu'une inspiration « secrète l'animait, et qu'une étoile lui avait apparu vers le Nord, ainsi « qu'aux Mages de Chaldée. Cette association savante n'est plus (à l'époque « de la publication de l'ouvrage de M. C. Villers); mais une exposition de la « doctrine de Kant remplira peut-être en partie le but qu'elle avait pro- « posé aux penseurs de sa nation. »

On a vu dans le chapitre V, Ire section de ce volume, que Bonaparte, un des concurrens pour le prix, s'était occupé alors, dans une production littéraire, du *plus grand bien de la génération présente*.

IIe SECTION.

CHAPITRE PREMIER.

TABLEAU

BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE DES ACADÉMICIENS ORDINAIRES DEPUIS 1700 JUSQU'A 1793.

Ce tableau a été formé d'après un relevé exact des registres ; mais les registres n'existent que depuis 1714, et ils offrent une lacune de plus de quatre années (1726, 1727, 1728, 1729 et une partie de 1725). J'ai lieu de croire toutefois que la liste des Académiciens ordinaires est complète. Brossette, dans ses lettres à Boileau, annonce que l'Académie ne fut composée, en 1700, que de sept Membres : MM. Dugas, Falconnet, Brossette, de Serres, de Puget, et les PP. St-Bonnet et Fellon. Les Académiciens que j'ai indiqués comme nommés en 1700, l'ont été de 1700 à 1712 ; il n'est pas possible de désigner l'époque précise de chaque nomination.

On peut trouver dans quelques ouvrages le titre d'Académicien de Lyon, donné à un savant, à un artiste ou à un homme de lettres, dont le nom ne fi-

Digitized

gure pas sur cette liste, parce qu'il faisait partie de la Société des beaux-arts et non de l'Académie des sciences et belles-lettres. Ces deux Sociétés ont été réunies par Lettres Patentes de 1758, comme on l'a vu dans la section précédente.

J'ai placé dans ce chapitre le fond de quelques notices emprunté à divers dictionnaires biographiques. Il m'a paru inutile de recomposer des articles déjà rédigés convenablement à l'égard des faits et surtout des recherches bibliographiques. Je me suis borné à y faire les retranchements que mon cadre exigeait, les additions et les changements que m'ont permis mes propres recherches. Il n'est aucune de ces notices littéralement copiée ; elles sont toutes fort resserrées.

Quant aux jugements qui parfois y sont portés, je ne les adopte ni ne les improuve ; et le plus souvent je les ai rejetés. Il ne nous appartient pas de louer nos prédécesseurs et nos confrères, encore moins de les blâmer. Ce sont des époques que j'ai voulu fixer, des résultats que j'ai rassemblés, des circonstances historiques ou littéraires que j'ai dû réunir, avec d'autant plus de raison qu'elles appartenaient à mon plan, et qu'elles n'auraient pu trouver place ailleurs dans mon ouvrage, sans en ralentir la marche et sans refroidir le récit.

1700. — Villeroy (François de Neuville, maréchal duc de), né à Lyon le 7 avril 1644, mort le 18 juillet 1730. Il était le troisième gouverneur de Lyon, du nom de Villeroy.

Protecteur de l'Académie qui s'honore de devoir son établissement à un compatriote, le Maréchal, malgré son service militaire et ses charges à la cour, ne négligea point les intérêts de Lyon : il en fit décorer les places publiques ; il y soutint les hôpitaux ; il y répandit des secours dans les temps de peste et de disette ; il protégea effectivement l'Académie ; il fut accessible à tous les Lyonnais, et il se plut à leur être utile.

On peut voir dans la Bibliothèque de la ville un manuscrit contenant la description de la cérémonie qui eut lieu, le 15 septembre 1730, pour les obsèques de M. le Maréchal de Villeroy (1). Brossette prononça son éloge à l'Académie. Ce discours existe dans les manuscrits.

1700. — Brossette (Claude), né à Theyzé le 8 novembre 1671, mort à Lyon le 16 juin 1743. Seigneur de Varennes-Rappetour, avocat au parlement de Paris et aux cours de Lyon, administrateur de l'Hôtel-Dieu, avocat recteur de l'hôpital de la Charité, échevin.

Brossette engagea l'avocat Aubert, son ami, à donner sa bibliothèque à la ville ; ce qui eut lieu en 1731. Il en eut la direction et l'enrichit beaucoup. Les premières assemblées de l'Académie se tenaient chez lui ; il concourut à son établissement et en fut

(1) Cette description a été imprimée in-folio.

Digitized by Google

le premier secrétaire. Ayant perdu sa femme, il imagina de faire détacher de son cerveau la glande pinéale, que quelques auteurs regardent comme le siége de l'âme, et il la porta constamment enchâssée dans une bague. Brossette était en correspondance avec beaucoup de gens de lettres. A l'occasion de ses rapports avec J. B. Rousseau, Voltaire lui écrivait : « Vous ressemblez à *Pomponius Atticus*, courtisé à la fois par César et par Pompée. »

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Procès-verbal des conférences pour l'examen des articles des ordonnances* de 1667 et 1670. Lyon, 1697 et 1700; Paris, 1709, in-4°. II. *Les titres des droits civil et canonique*, 1705, in-4°, ouvrage inséré en entier dans *la Bibliothèque des arrêts de* Brillon. III. *Histoire abrégée*, ou *Éloge historique de la ville de Lyon*, 1711, in-4°. IV. *Œuvres de Boileau, avec des éclaircissements historiques*, 1716, 2 vol. in-4°, 1717. 4 vol. in-12, 1718. 2 vol. in-folio, souvent réimprimées en plusieurs formats. V. *Œuvres de Regnier, avec des éclaircissements historiques*. Londres, chez Voodman, et Lyon 1729, in-4° et in-8°. VI. *Lettres familières de Boileau Despréaux et Brossette*, publiées par Cizeron-Rival, 1770. 3 vol. petit in-12. VII. *Indication de sources sur différentes matières de jurisprudence avec les titres du Code, du Digeste et des Institutes rangés par ordre alphabétique*. Les biographies ne parlent pas de cet ouvrage imprimé en 1699, ainsi que le constatent les recueils académiques. Les *lettres de J. B. Rousseau sur différents sujets de littérature* avaient été recueillies par Brossette ; elles ont été publiées par Louis Racine. Brossette avait aussi mis la main à un commentaire sur

Molière ; plusieurs articles de ce commentaire et une notice de plusieurs discours et dissertations du même écrivain, ont été insérés dans les *Récréations littéraires* de Cizeron-Rival, 1765, in-12. L'abbé Coquier a prononcé l'éloge de Brossette. Cet éloge manuscrit se trouve dans une collection de pièces académiques faite par M. de Regnault (1754).

MANUSCRIT CONSERVÉ.

Du Vaudeville.

1700. — AUBERT (Pierre), né à Lyon le 9 février 1642, mort le 19 février 1733. Avocat, échevin.

Par acte du 22 mai 1731, Aubert légua sa nombreuse bibliothèque à la ville de Lyon, pour qu'elle fût rendue publique.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Retour de l'île d'Amour*, petit roman composé dans la jeunesse de l'auteur. II. *Recueil de factums de différents avocats*. Lyon, 1710, 2 vol. in-4°. III. Une nouvelle édition du *Dictionnaire de Richelet*. Lyon, 1728, 3 vol. in-fol. IV. Quelques *dissertations* dans les Mémoires et Journaux du temps.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

*Réflexions sur l'ode d'*Horace *à Munatius Plancus.*

1700. — FALCONNET (Camille), né à Lyon le 1er mars 1671, mort le 8 février 1762.

Reçu docteur en médecine à Avignon, il s'établit d'abord à Lyon. En 1707, il se rendit à Paris où il obtint la survivance de médecin des écuries du Roi ; il fut ensuite médecin de la maison de Bouillon, et

après la mort de Tournefort, en 1709, médecin de la Chancellerie. Il se fit recevoir, cette même année, à la Faculté de médecine de Paris. Ami de Mallebranche, Fontenelle et autres savants ou gens de lettres, il fut admis, en 1716, à l'Académie des inscriptions, et il a fourni plusieurs dissertations dans les Mémoires de cette société. Sa bibliothèque, composée de cinquante mille volumes, était autant à ses amis qu'à lui. Il légua à la bibliothèque du Roi tous ceux des livres qu'elle ne possédait pas ; le nombre en est évalué à onze mille. Le buste de Camille Falconnet, un des fondateurs de l'Académie de Lyon, lui a été donné par M. Durand. Son éloge a été prononcé, à l'Académie des inscriptions, par Lebeau ; et, à l'Académie de Lyon, par J. A. de Fleurieu.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Dissertation historique et critique sur ce que les anciens ont cru de l'aimant*, (dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, tome IV). II. *Observations sur nos premiers traducteurs français, avec un essai de bibliothèque française* (ibid., tome VII). III. *Dissertation sur les Assassins* (ibid., tom. XVII). IV. *Dissertation sur Jacques de Dondis* (ibid., t. XX). V. Plusieurs thèses de médecine. VI. Une édition des *Amours pastorales de Daphnis et Chloé*, trad. par Amyot. VII. Avec Lancelot, l'édition du *Cymbalum mundi*, *de* 1732. VIII. Une traduction en latin du *Nouveau système* ou *Nouvelle explication du mouvement des planètes*, ouvrage composé en français, par Villemot, de l'Académie de Lyon. IX. *Dissertation sur les Baetyles* (*Mém. de l'Acad. des inscr.*, tome VI).

X. *Dissertation sur les principes de l'étymologie relativement à la langue française, et remarques sur la signification du mot* dunum (ibid., tom. XX). XI. *Dissertation sur la pierre de la mère des Dieux* (ibid., t. XXIII).

MANUSCRITS CONSERVÉS.

Notes et observations sur le livre de Gallien : Methodus sex librorum Galeni in differentiis et causis morborum.

Camille Falconnet avait laissé plus de cinquante mille cartes, sur lesquelles il avait porté des extraits de notes. Rigoley de Juvigny a employé celles qui étaient relatives aux *bibliothèques de Lacroix du Maine et Duverdier.*

1700. — Puget (Louis de), né à Lyon en 1629, mort le 6 décembre 1709.

Fils d'un procureur du Roi, au siége présidial de Lyon, il cultiva les sciences avec beaucoup de succès. Son cabinet de physique et d'histoire naturelle devint le plus riche de l'Europe en aimants et en microscopes. Il fit des découvertes sur le double courant de l'aimant et sur la déclinaison de l'aiguille aimantée. Lors de l'apparition du rabdomancien Jacques Aimar, Puget combattit les prétendues merveilles de la baguette divinatoire.

Le 30 avril 1701, Brossette fit parvenir à Boileau le dessin gravé d'une petite machine, inventée par de Puget, et représentant un support d'ivoire sur lequel des pierres d'aimant diversement disposées démontraient les principaux effets de la vertu magnétique. Despréaux répondit qu'il en avait fait un des plus beaux et des plus utiles ornements de son cabinet : « Si votre

Académie, disait-il à Brossette, produit souvent de pareils ouvrages, je doute fort que la nôtre, avec tout cet amas de proverbes qu'elle a entassés dans son dictionnaire, puisse lui être mise en parallèle, ni me fasse mieux concevoir à la lettre A, ce que c'est que la vertu de l'aimant, que je l'ai conçu par votre tableau. » Boileau écrivait encore à Brossette, à l'occasion de Puget : « J'admire combien vous êtes d'hommes merveilleux dans Lyon. Je doute qu'il y en ait dans Paris de meilleur goût et de plus fin discernement. »

Puget cultivait les littératures grecque et latine ; il a traduit plusieurs odes d'Horace en vers français ; Boileau a fait l'éloge de son talent pour la poésie. Avant que Lafontaine eût composé sa fable intitulée : *Le chien qui porte à son cou le dîner de son maître*, Puget avait déjà mis ce sujet en vers pour faire allusion à la mauvaise administration des deniers publics dont les magistrats de Lyon étaient accusés. L'apologue a toujours tenu lieu de l'opposition constitutionnelle. Lafontaine, étant venu dans cette ville chez un riche banquier de ses amis (M. Case), voyait souvent Puget qui lui montra la fable de sa composition. Le bon homme en approuva fort l'idée, et traita ce même sujet à sa manière, en conservant cette application locale :

« Je crois voir en ceci l'image d'une ville,
« Où l'on met les deniers à la merci des gens.
« Échevins, Prévôt des marchands,
« Tout fait sa main, etc. »

Puget n'était pas moins charitable que savant. Dans l'hiver même qui précéda sa mort, il vendit sa vaisselle afin de pouvoir donner plus de secours aux malheureux. Il légua sa bibliothèque au petit collége des Jésuites de Lyon, et distribua à ses amis les pièces les plus précieuses et les plus rares de son cabinet. Son éloge par l'abbé Tricaud de Belmond est imprimé dans le *Journal de Trévoux*, septembre 1710. Le P. Vanière lui consacra une épitaphe latine, et le P. Bimet, une églogue dans la même langue, qui fut imprimée en 1710, et traduite en vers français par Dumoulceau.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Observations sur la structure des yeux de divers insectes, et sur la trompe des papillons*. Lyon, 1706, in-8°. II. *Lettres de M. Puget de Lyon, à M. Joblot, sur l'aimant*, 1702. III. *Lettres écrites à un philosophe, sur le choix d'une hypothèse propre à expliquer les effets de l'aimant*, 1702, in-12. IV. *Lettres au P. Lami*, où l'auteur rend compte de diverses expériences qu'il a faites avec le microscope (dans le *Journal des Savants*, de 1704).

1700. — VILLEMOT (Philippe), né à Châlons-sur-Saône en 1651, mort le 11 octobre 1713.

Curé de La Guillotière, il se distingua par ses connaissances en astronomie. Il avait un goût si prononcé pour les mathématiques, que son expression favorite à la lecture d'un morceau éloquent de prose ou de poésie était : *Cela est beau comme une équation*. Ses travaux sont indiqués par le P. Duclos dans

un ouvrage, dont le manuscrit existe dans le portefeuille académique et qui est intitulé : *Idée générale des corps célestes.*

OUVRAGE IMPRIMÉ.

Explication du mouvement des planètes, 1707, in-12. Cet ouvrage a été traduit en latin par Camille Falconnet.

1700. — DUGAS (Laurent, de Bois Saint-Just), né à Lyon le 10 septembre 1670, mort le 8 mars 1748. Président à la Cour des monnaies, Prévôt des marchands. Les greniers d'abondance furent construits pendant sa prévôté.

Dugas était d'une grande taille et d'une belle figure. Ses connaissances et ses vertus avaient fait naître l'idée de le nommer sous-précepteur du Roi. Occupé de l'étude des langues savantes comme de celle des lois et de la physique, ce magistrat avait composé pour le portrait de Boileau, le distique suivant :

Hos mutato habitu vultus sibi sumpsit Apollo,
Ut Gallis metri jura, modumque daret.

A son tour, l'auteur des *Satires* s'exprimait ainsi (1705) : « Il n'y a point de jeune homme dans mon esprit au-dessus de M. Dugas ; je le trouve également poli, spirituel, savant ; et si quelque chose peut me donner bonne opinion de moi-même, c'est l'estime, quoique assez mal fondée, qu'il témoigne faire de mes ouvrages. »

L'éloge de Laurent Dugas par l'abbé Pernetti est

Digitized by Google

dans les manuscrits académiques, ainsi que l'éloge du même Académicien par M. Christin.

OUVRAGE IMPRIMÉ.

Réflexions sur le goût, par M. le président Dugas, Prévôt des marchands de Lyon, dans le recueil d'*Opuscules littéraires* publié par l'abbé d'Olivet, *Amsterdam* (Paris), 1767, in-12.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Des progrès de nos connaissances dans la physique.* II. *De la nature du feu.* III. *De la sève et des différentes manières d'enter les arbres.* IV. *De la nature et de l'usage intérieur de l'eau commune.* V. *Point d'optique.* VI. *Observations sur les divers moyens d'entretenir la lumière.* VII. *Éloge de l'agriculture et considérations sur les différentes espèces d'un même genre de fruits.*

1700. — Bonnet (Jean de Saint), né à Lyon, mort dans cette ville le 6 mai 1702, à l'âge de 63 ans.

Jésuite. Il s'appliqua aux sciences physiques et mathématiques. D'après les conseils de Dominique Cassini, son ami, il fit construire l'Observatoire de Lyon. Pour terminer cet utile édifice, il ajouta la pension annuelle qu'il recevait de sa famille, à la somme que le Consulat affectait à cette dépense. Saint-Bonnet ayant suivi les ouvriers sur un échafaud, la corde d'une grue, en se détachant, lui cassa la cuisse, et il en mourut. Un de ses élèves mit un prix très haut à l'ardoise sur laquelle ce professeur traçait ordinairement ses figures de géométrie.

1700. — Colonia (Dominique de), né à Aix en Provence le 25 août 1660, mort à Lyon le 12 septembre 1741.

Jésuite. Bibliothécaire de la ville. Après avoir enseigné dans les basses classes pendant cinq ans, il fut dix ans professeur de rhétorique à Lyon, et vingt-six ans professeur de théologie. C'était un petit homme plein de feu, d'une physionomie fort spirituelle. Infatigable au travail, il s'était livré à des lectures immenses, et sa mémoire tenait du prodige. Atterbury, évêque de Rochester, lors de son passage à Lyon, fut très empressé d'y voir Colonia. Dans un voyage que ce dernier fit à Rome, il refusa la place que Clément XI lui offrit d'instituteur des neveux du Pape. La ville, qu'il habita cinquante-neuf ans et dont il écrivit l'histoire en s'appuyant sur le P. Ménestrier, lui faisait une pension.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Tragédies et œuvres mêlées, en vers français*, 1697, in-12. II. *De arte rhetoricâ libri quinque*, 1710, in-12; livre très souvent réimprimé. III. *Antiquités de la ville de Lyon, avec quelques singularités remarquables*. Lyon, Amaulry et Pascal, 1701, in-12 et in-4°. IV. *Dissertation sur un monument taurobolique découvert à Lyon*, 1705, in-12. V. *Mémoires sur l'histoire littéraire de la ville de Lyon*, discours lu à l'Académie de cette ville, le 29 avril 1727, imprimés dans la *continuation des Mémoires de littérature et d'histoire*, par le P. Desmolets, tom. VI. VI. *Antiquités de la ville de Lyon*, ou *Explication de ses plus anciens monuments*. Lyon, Rigollet, 1733, 2 vol. in-12.

VII. *Histoire littéraire de la ville de Lyon, avec une bibliothèque des auteurs lyonnais sacrés et profanes, distribués par siècles*, 1728, in-4°, 2e et dernière partie, 1730, in-4°. VIII. *Bibliothèque janséniste*, ou *Catalogue des principaux livres jansénistes ou suspects de jansénisme*, 1722, in-12, 2e édition. Cet ouvrage a été réimprimé plusieurs fois. IX. *La religion chrétienne, autorisée par les témoignages des auteurs païens*, 2 vol. in-12. X. *Laudatio funebris Camilli de Neuville*, 1693. XI. *Oraison funèbre du prince de Condé*. XII. *Panégyriques du B. Régis et de François Xavier*, avec des *Méditations*, 1717, in-12. XIII. *Orationes, præfationes latinæ, etc.* 1700, in-12. Ce recueil a eu trois éditions. XIV. *Dissertation historique et critique sur le grand jubilé de l'église de Saint-Jean de Lyon*, in-12.

Les Mémoires de Trévoux (novembre 1741) contiennent une liste détaillée des ouvrages de Colonia.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Dissertationes in Scripturam sacram, historiam et ecclesiasticam disciplinam*. II. *Dissertation historique et critique sur le grand jubilé de l'église de Saint-Jean de Lyon*, in-4° de 396 pages. III. *Mémoire sur l'Autel de Lyon*, fragment de l'histoire de cette ville. IV. *Mémoire sur l'Histoire littéraire de Lyon*. V. *Erreurs de fait échappées à quelques auteurs célèbres*.

1700. — Bottu de Saint-Fonds (François), né à Villefranche le 28 novembre 1675, mort le 28 novembre 1739.

Il a composé, à la louange de Puget, des vers rapportés par Brossette dans une de ses lettres à Boileau (*t.* II, *p.* 269). Il était membre de l'Académie

de Villefranche, dont son père avait été un des fondateurs en 1679.

1700. — Cheinet (Charles), né à Montelimar en janvier 1666; mort le 15 décembre 1762, à l'âge de 96 ans et 11 mois. Conseiller à la Cour des monnaies. Il était le doyen des Académiciens vétérans en 1759. Son éloge a été prononcé par J. A. De Fleurieu.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Dissertation sur la géométrie de Descartes.* II. *Description d'un instrument propre à tracer les courbes géométriques.* III. *Dissertations de géométrie.* IV. *Arithmétique algébrique.* V. *Discours sur l'algèbre.* VI. *Dissertation sur l'harmonie.* VII. *De la musique.*

1700. — Trudaine (Charles de Montigny), né à Paris en 1660, mort le 21 juin 1721.

Intendant de Lyon. En 1710, intendant de Dijon. En 1711, conseiller d'état. Prévôt des marchands de Paris. La nomination de M. de Trudaine à l'Académie ne peut être antérieure à sa nomination à l'Intendance de Lyon en 1704. Il voulut fonder l'Académie et il la trouva établie. La première liste des Académiciens comprenait l'intervalle de 1700 à 1725. Comme cet intendant Trudaine avait réuni dans son cabinet l'Académie naissante, il n'a pu échapper aux éloges de Pernetti.

Digitized by Google

1700. — Valette père (Laurent Pianello de la), né à Lyon en mars 1664, mort le 9 octobre 1718.

Trésorier de France, Président du bureau des finances, Prévôt des marchands en 1687. *C'est le seul*, dit l'intendant d'Herbigny, *qui, pour sa bonne administration, ait été honoré par le roi d'un traitement de mille écus*. Le véritable honneur est dans les fonctions entièrement gratuites. Valette père était possesseur d'une riche bibliothèque et d'un grand nombre de manuscrits, dont quelques-uns, remis dans les dépôts publics, ont été consultés par les historiens de Lyon.

1700. — Serre (Antoine de), seigneur de Charly, né à Lyon en 1649, mort le 25 septembre 1723, conseiller d'honneur en la Cour des monnaies.

Il prononça un discours sur l'émulation dans la première séance publique de l'Académie, dont il était alors directeur. Pernetti assure que cette première assemblée publique eut lieu en 1717. Les procès-verbaux ne la placent qu'en 1724. Il paraît que Pernetti veut désigner la première assemblée qui se tint à l'Archevêché.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Discours sur la religion et la philosophie*. II. *Discours sur l'irrésolution*. III. *De la conservation des êtres*.

1700. — Tricaud, Antelme (l'abbé), né à Belley le 4 mai 1671, mort à Paris en juillet 1739.

Docteur de Sorbonne, prieur de Belmont, chanoine d'Ainay.

L'étude était pour lui une passion. Il interrompait ses repas, pendant lesquels on lui faisait des lectures, pour aller écrire les observations qu'elles faisaient naître. L'archevêque de Lyon, de Rochebrune, le fit exiler à Paris, en 1735, sans doute à cause de l'esprit dans lequel était écrite la *relation du Conclave de Benoît XIII*. L'abbé Tricaud n'en légua pas moins à l'archevêque plusieurs ouvrages de sa bibliothèque, et il la donna par égale portion aux Jacobins, aux Célestins et aux Cordeliers. Cette bibliothèque se composait d'environ 3,600 volumes.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Histoire des Dauphins et du Dauphiné*. II. *Histoire de la révolte des Catalans et du siége de Barcelone*. Lyon, 1715, in-12. III. *Campagnes du prince Eugène en Hongrie, et des généraux vénitiens dans la Morée*. Lyon, Th. Amaulry, 1718, 2 vol. in-12. IV. *Relation de la mort du feu pape* (Innocent XIII) *et du Conclave assemblé pour l'élection de Benoît XIII, son successeur*. Nancy, Cusson, (Lyon), 1724, in-12. V. *Éloge de Puget*, inséré dans les Mémoires de Trévoux, septembre 1710. VI. Quelques *dissertations* dans le journal littéraire de Sauzay. VII. *Lettre critique sur les ouvrages du temps*, ou *Gazette littéraire de Mme la comtesse de M., par M. L. D. B.* (L'abbé de Belmont). Paris, Grou, 1703, in-12. VIII. *Lettre à Mme la comtesse*, ou *Contre-Critique des ouvrages de ce temps*. Paris, 1704, in-12. IX. *Essais critiques de prose et de poésie* dans les *Mélanges sérieux, comiques et d'érudition*. Paris, P. Ribou, 1704, in-12. X. *Essais de littérature*

pour la connaissance des livres. 4 ou 5 vol. in-12. XI. *Remarques critiques sur la nouvelle édition du Dictionnaire historique de Moreri, donnée en* 1704 (par Vaultier). Paris, 1706, in-12.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Correspondance de l'abbé Tricaud*, in-4°. II. *Mémoire sur la vie de Sulpice Sévère*. III. *Notice historique sur le P. Lami, bénédictin*. IV. *Vie de Pomponius Atticus*. V. *Mélanges*. VI. *Remarques sur la défense de la constitution*. VII. *Opuscules sur la constitution*. VIII. *Preuves qu'on n'a jamais condamné personne dans l'Église sans l'entendre; opuscules divers*. IX. *Dissertation sur le jeûne*. X. *Observations sur les ouvrages de deux historiens grecs* (Hérodote et Ctésias).

1700. — GLATIGNY père (Gabriel de), né à Lyon le 23 juin 1648, mort le 1er septembre 1726. Avocat général en la Cour des monnaies. Échevin en 1696.

MANUSCRIT CONSERVÉ.

Discours sur la probité. Mercuriale prononcée à l'ouverture des audiences, en 1714.

1700. — VALETTE fils (Jean-Baptiste Planello de la), conseiller à la Cour des monnaies. Il a cessé de se trouver aux assemblées académiques en 1725. Il paraît que cette famille prenait tantôt le nom de *Planello* ou *Pianello*, tantôt celui de *Planelli*.

1700. — GOUVERNET (Jean-Frédéric, l'abbé de),

Digitized by Google

né à Charenton en 1660 ou 1662, mort en novembre 1738.

On ne peut guères imaginer, dit un historien lyonnais, d'esprit plus agréable avec un corps plus difforme. Il plaisantait souvent sur cette difformité. Il dit un jour à un homme d'un haut rang qui avait avancé une sottise : « Allez, Monseigneur, vous ne méritez pas d'être bossu. » L'abbé de Gouvernet est auteur d'un livre imprimé en 1699, sous le titre de *Réflexions morales sur la Genèse*.

1700. — Mahudel (Nicolas), né à Langres le 21 novembre 1673, mort à Paris le 7 mars 1747.

Mahudel entra au noviciat des Jésuites à Nancy; ensuite il se rendit à la Trappe, et finit par se faire recevoir médecin à Montpellier. Il vint s'établir à Lyon et se fixa définitivement à Paris, partageant son temps entre la pratique de son art et l'étude de l'antiquité. Quelques-unes des dissertations qu'il lut à l'Académie de Lyon, sont insérées par extrait dans le *Journal de Verdun* (1709-1713). Associé de l'Académie des inscriptions en 1716, il lui communiqua un grand nombre de Mémoires sur des points d'histoire. Le valet de Mahudel ayant remis au lieutenant de police des lettres que son maître écrivait en Espagne, l'Académicien fut arrêté, et conduit à la Bastille, où il resta enfermé quelques mois. Il se démit, en 1744, de ce titre d'Académicien, à raison, dit-on, de l'éclat qu'avait fait son double mariage.

Digi

Mahudel était un homme doux, affable, et toujours prêt à communiquer le résultat de ses recherches. Il avait formé une collection d'antiques, et des recueils d'estampes et de portraits, qui ont passé dans le cabinet du roi. Sa bibliothèque était considérable et bien choisie.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Lettre contenant l'explication d'une inscription antique gravée sur une pierre, trouvée dans la ville de Calahorra.* Trévoux, 1708, in-12. II. *Dissertation historique sur les médailles antiques d'Espagne et les monnaies*, etc. Paris, 1725, in-4°. III. *Lettre sur une médaille de la ville de Carthage.* Paris, 1741, in-8°. IV. *Catalogue historique d'un laraire curieux.* Paris, 1746, in-8°. V. *Dissertations* dans le recueil des *Mémoires de l'Académie des inscriptions.* VI. *Médailles sur la régence, avec les tableaux symboliques de Paul Poisson de Bourvalais, premier maltotier du royaume et le songe funeste de sa femme.* Sipar (Paris), Pierre-le-Musca (le Camus), 1716, in-12. VII. *Histoire des Médailles*, ouvrage composé à la Bastille.

Mahudel a fait des additions et des corrections à l'*Histoire naturelle du cacao et du sucre*, par M. de Chélus (Paris) 1719, in-12; il est éditeur des *Nouvelles lettres* de Gui-Patin, tirées du cabinet de Spon (Amsterdam, 1718, 2 vol. in-12), et de l'*Utilité des voyages*, par Baudelot de Dairval (Rouen, 1727, 2 vol. in-12); il a laissé en manuscrit *une bibliothèque des illustres Langrois.*

1700. — Brun (Jean), né à Allais en 1660, mort à Turin le 12 juin 1719.

Jésuite. Il a composé des traités de philosophie,

de théologie et de géométrie, qu'il n'a pas voulu rendre publics. Il fit imprimer, en 1718, une brochure de cent pages sur les disputes du temps. Sa réputation lui fit obtenir de grands honneurs funèbres dans la capitale du Piémont. Un professeur prononça son éloge impromptu en vers latins. Cet éloge a été traduit en vers français par M. de Fleurieu.

MANUSCRIT CONSERVÉ.

Institutiones philosophicæ, in-4° d'environ 450 pages.

1700. — DUMOULCEAU (Jean-Camille), né à Lyon en 1650, mort en 1717.

Conseiller d'honneur au Présidial de Lyon. Propriétaire de la maison de *la Gallée*, à Millery, il était seigneur de Grigny, ce qui lui a fait donner quelquefois ce dernier nom. En 1680, il était Prévôt des marchands ou échevin, et a signé en l'une de ces qualités le *cérémonial de Lyon*, manuscrit de la bibliothèque de la ville.

Dumoulceau a traduit en vers français l'églogue latine que le P. Bimet prononça, en l'honneur de de Puget, dans la grande salle du Collége de la Trinité où l'Académie était assemblée.

1712. — DUPERRON (Dominique, de Ponsainpierre), né à Lyon le 14 novembre 1685, mort le 20 novembre 1755. Conseiller en la Cour des monnaies.

Son père avait été employé par Colbert à l'établissement de la Compagnie des Indes, et mourut à Ormus dans le golfe persique. Suivant l'auteur des *Lyonnais dignes de mémoire*, Dominique de Ponsainpierre s'était formé dans la tête une sorte d'encyclopédie, et il y a peu de sciences dont il ne connût les principes. Très versé dans l'étude des lois, il n'était jamais plus éloquent que lorsqu'il improvisait.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Observations sur quelques points de la philosophie de* DESCARTES. II. *Discours sur les monnaies*. III. *Notes sur* Cicéron *et sur* Jean Milton. IV. *Dissertation sur la vie du poète* Martial.

1713. — GLATIGNY fils (Gabriel de), né à Lyon le 10 octobre 1690, mort le 24 mai 1755. Avocat général à la Cour des monnaies.

OUVRAGE IMPRIMÉ.

Œuvres posthumes de M. de ***, Lyon, 1757, petit in-8°. Ce recueil contient les harangues au palais et les discours académiques de Gabriel de Glatigny. Il fut publié par les soins de M. de Fleurieu.

1714. — LAISNÉ (Antoine), né à Paris le 18 août 1668, mort le 21 octobre 1746. Avocat au Parlement, secrétaire du Roi et directeur de l'Hôtel des monnaies de Lyon.

Appliqué à l'étude de la numismatique et des antiquités, Laisné avait formé une très belle suite de

médailles, dont la ville de Lyon fit l'acquisition. M. Breghot a fait insérer dans les *Archives du Rhône*, tome III, pages 206-221, une notice sur Antoine Laisné et sur son poème latin, intitulé : *Lugduni encomium et descriptio.*

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Explication de l'inscription que l'on a trouvée à Saint-Just, en novembre 1714, sur une table de marbre d'environ un pied en carré.* (Mém. de Trévoux, mai 1715.) II. *Réflexions sur les remarques de M. de Valbonnais, sur la même inscription* (ibid. juin). III. *Remarques sur la personne et les écrits de Suétone* (dans le *Nouveau recueil de pièces fugitives* d'Archimbaud. Paris, 1717, in-12). IV. *Dissertation sur une urne antique*, lue à l'assemblée publique de l'Académie de Lyon, le 27 avril 1728. (*Mém. de Trévoux*, nov. 1728.) V. *Disquisitio in dissertationem cui titulus est: Tumulus F. Flavii martyris illustratus.* Lyon, 1728, in-4°. VI. *Inscriptions sépulcrales découvertes à Lyon, sur la montagne de Saint-Irénée.* (*Mém. de Trévoux*, septembre et octobre 1731.) VII. *Explication de la 24me épigramme du livre X de Martial.* (*Mém. de Trévoux*, mai 1732.) VIII. *Explication d'une médaille singulière de Domitien, présentée à l'Académie de Lyon.* Paris, 1735, in-12. IX. *Dissertation sur les médailles de l'empereur Commode, frappées en Égypte, insérée dans les Mémoires de Trévoux* (mai 1737). X. *Lugduni descriptio et encomium; Lugduni*, 1732, in-8°. XI. *Dissertation sur les quatre filles de Cadmus.* (*Mémoires de Trévoux*, juillet 1738.)

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Pour la société civile, les qualités de l'esprit sont-elles préférables à celles du cœur?* II. *Dissertation sur une*

médaille unique de Cicéron. III. *De l'excellence et de l'utilité de la science des médailles.* IV. *Dissertation sur la vie du poète Martial.* V. *Dissertation sur une médaille consulaire de la famille* Didia. VI. *Discours sur les inscriptions trouvées à Grenoble et qui ne sont pas dans* Gruter.

1714. — Lombard (Étienne, le P.), né à Lyon en 1670, mort en février 1753.

Jésuite. Il cultiva les lettres et les sciences, et parvint, malgré sa modestie, aux dignités de son ordre.

1714. — Méliand (Antoine-François), intendant de Lyon en 1710. Il fut ensuite intendant à Lille en Flandre.

1715. — Rouvière (Lambert), né à Lyon le 20 octobre 1679, mort le 14 juillet 1756.

Trésorier de France. Très versé dans la science des médailles, il était consulté par son compatriote, M. de Bose. Il avait tant de modestie, suivant la remarque de Pernetti, que, lorsque l'établissement de l'Académie fut publiquement autorisé, il cessa de faire partie de la Compagnie à laquelle il donna la devise qu'elle a conservée : *Athenæum lugdunense restitutum.*

1715. — Pestalozzi (Jérôme-Jean), né à Venise le 23 juin 1674, mort à Lyon le 26 avril 1742.

Médecin. Son père était établi à Lyon, et fut

nommé médecin de l'armée de France, lors de la révolte de Messine. A son retour, il épousa Feliciana Balotti, à Venise. J. J. Pestalozzi, amené à Lyon, fut, à l'âge de vingt-ans, reçu docteur en médecine, à Valence; et pendant longues années, il fut médecin de l'Hôtel-Dieu. Il acheta le cabinet d'histoire naturelle du voyageur lyonnais, Balthasar Monconys, et il augmenta ce cabinet dont la ville de Lyon fit l'acquisition et donna le soin à l'Académie. Quelques biographes font mourir J. J. Pestalozzi, vingt jours après sa femme, du chagrin de l'avoir perdue la 42e année de son mariage. Son éloge a été fait par Bollioud et Christin.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Traité de l'eau de mille-fleurs*, 1706, in-12. II. *Avis de précaution contre la maladie contagieuse de Marseille, qui contient une idée complète de la peste et de ses accidents*. Lyon, 1721, in-12. III. *Dissertation sur les causes et la nature de la peste*. Bordeaux, 1721, in-12. Ouvrage couronné par l'Académie de cette dernière ville. IV. *Opuscules sur la peste*, 1723, in-12. V. Quelques dissertations sur *Jonas dans le ventre de la Baleine*, sur la *Thériaque*, etc.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Sur l'étude de la Botanique*. II. *Observations sur quelques erreurs populaires*. III. *Des pierres précieuses*. IV. *Des marbres*. V. Des cailloux cristallisés en dedans. VI. Dissertation sur la pierre nommée *vertre-cristallino*. VII. *Architecture animale*, ou *Physiologie du corps humain*.

Digitized by Google

1715. — Bay de Curis (Jean-Baptiste), né à Lyon le 30 avril 1674, mort à Paris le 19 mai 1761. Conseiller à la Cour des monnaies.

Il est auteur de quelques Mémoires sur le droit naturel, lus à l'Académie, en 1718. Il fut mis au nombre des honoraires, le 20 janvier 1733. Son éloge a été fait par M. de Fleurieu.

1715. — Barcos (l'abbé, Arthus-Timoléon de), mort en 1764, vicaire-général, chanoine honoraire du Chapitre de Notre-Dame de Paris. Son père, Camille de Barcos, s'était fait connaître par quelques pièces de poésie.

1715. — Villeroy (François-Paul de Neuville de), né à Paris en 1677, mort en 1732. Archevêque de Lyon en 1714. Il fut protecteur de l'Académie après le maréchal de Villeroy, son père. Massillon vint à Lyon pour prononcer l'oraison funèbre de F. P. de Villeroy.

On trouve à la bibliothèque de la ville un *Abrégé des ordonnances des archevêques de Lyon*, dans lequel sont comprises celles de Paul de Villeroy.

1716. — Fleurieu (Jacques-Annibal Claret de la Tourrette de), né à Lyon le 18 mai 1692, mort le 18 octobre 1776. Président à la Cour des monnaies, trois fois Prévôt des marchands, secrétaire perpétuel de l'Académie pour la classe des belles-lettres.

Sa vie fut partagée entre les fonctions de la magistrature et la culture des lettres. Le Conseil du roi lui donna la commission de juger en dernier ressort une compagnie effrayante et nombreuse de voleurs-assassins, qui désolaient la grand'route de Lyon à Paris. Cette procédure dura quatre ans. J. A. de Fleurieu quitta la prévôté des marchands la 5e année de son exercice, parce qu'une émeute vint troubler son repos et alarmer sa bonté. Dès-lors, il se consacra entièrement à la littérature. Il a traduit avec précision ce distique d'Ausonne :

Infelix Dido nulli benè nupta marito;
Hoc pereunte fugis, hoc fugiente peris (1).

par les vers suivants :

Didon, tes deux époux ont causé tes malheurs;
L'un périt et tu fuis, l'autre fuit et tu meurs.

Ce fut lui qui donna à *Monet*, Directeur des spectacles, cette énergique et concise inscription placée sur la toile du théâtre : *Movet*, *mulcet*, *monet*. Il fit, en qualité de Directeur, à la date du 5 décembre 1758, le premier compte-rendu des travaux de l'Académie à laquelle la Société des beaux-arts venait d'être réunie. L'usage des comptes-rendus, pratiqué depuis long-temps par cette dernière Société, n'existait pas à l'Académie. Il n'a pas cessé depuis cette époque. M. de Fleurieu rédigea aussi le second rap-

(1) Ces deux vers latins si précis sont du P. Viollet, jésuite, qui traduisit ainsi l'épigramme grecque d'Ausonne. Viollet était né à Lyon.

port qui est en date du 1er mai 1759. Il prit part à la réimpression qui eut lieu en 1762, des *OEuvres de Louise Charly, lyonnaise, dite Labé, surnommée la Belle-Cordière*. Lyon, frères Duplain, in-12. Ce fut lui qui fournit un exemplaire de l'édition de 1555, qui servit de copie. L'éloge de cette Académicien, par M. de Bory, existe dans les porte-feuilles.

OUVRAGE IMPRIMÉ.

La clémence de Titus, tragédie de Métastase, traduite en vers français (*Choix littéraire* de Genève).

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. Éloge historique de M. Boutillier. II. Éloge historique du P. Bimet, jésuite. III. Dissertation historique sur l'ostracisme. IV. Discours sur la réunion des deux Académies, en 1758. V. *Sur les propriétés du bois de frêne*. VI. *Dissertation sur la lithologie*. VII. *Sur les pierres gravées*. VIII. *Recherches sur la bonté de l'eau et la manière de la purifier*.

Il existe encore plusieurs manuscrits que, par défaut de désignation suffisante, on pourrait également attribuer à J. A. de Fleurieu, ou à l'un de ses fils.

1717. — Lelièvre (le P.), né à Paris en 1664, mort à Nantes le 2 juin 1728. Membre de la congrégation de l'Oratoire.

Dans le procès-verbal de sa réception, en date du 24 janvier 1717, on lui donne le titre de *prédicateur très célèbre*. Il y a des gens qui s'obstinent à ne voir qu'une simple formule dans ces assertions académiques. Lelièvre a pu, comme tant d'autres, jouir

de cette réputation contemporaine qu'on doit quelquefois à la parole et qui s'établit sur parole. Mais appuyé sur des écrits Cicéron traverse les siècles.

1718. — Gacon (François) , né à Lyon en 1667 , mort à Baillon , près Beaumont-sur Oise , le 15 novembre 1725.

Après avoir passé quelques années dans la congrégation de l'Oratoire , l'abbé Gâcon devint clerc de chapelle chez le duc d'Orléans , et se retira dans le prieuré de Baillon que l'archevêque de Cambrai (M. de Saint-Albin) lui avait donné. Son nom est effacé sur la liste des Académiciens. M. l'archevêque de Lyon, dit Pernetti , l'avait fait recevoir de l'Académie qui n'avait rien à lui refuser. Gâcon remporta, par une ode, le prix de l'Académie française en 1717. On se hâta de lui envoyer ce prix pour ne pas recevoir ses remercîments publics.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Le poète sans fard* , recueil de satires et d'épigrammes pour lequel l'auteur fut mis en prison. 2e édition, 1701. II. *Traduction d'Anacréon*, en vers français, 2 vol. in-12 , 1712. III. *L'anti-Rousseau* , in-12. 1712. IV. *L'Homère vengé*, in-12, 1715. V. *Les Fables de Lamotte*, traduites en vers français au café du Parnasse, in-8°. VI. Plusieurs *Brevets de la calotte*. VII. *Emblêmes* ou *Devises chrétiennes* , in-12 , 1714 et 1718. VIII. Plus de deux cents inscriptions en vers , pour les portraits gravés par Durocher. IX. *Le Secrétaire du Parnasse* , in-8°, 1723.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Œuvres de Fr. Gâcon*, in-fol. II. *Poésies de Gâcon*, 3 vol. in-fol. III. *Brevets de la calotte*, in-4°.

1718. — VITRY (Edouard de), né à Châlons-sur-Marne le 31 mars 1666, mort à Rome le 31 octobre 1729.

Jésuite. Professeur de philosophie et de théologie. Il resta cinq ans auprès de Fénélon. Il fut reçu à l'Académie, en allant à Rome où l'appelait le général des Jésuites pour être censeur et réviseur des livres de sa Compagnie. Il entretenait des relations avec Bayle. On lui doit le plan du Dictionnaire de Trévoux.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Dissertation critique sur le temps auquel St Augustin acheva ses livres du libre arbitre.* (*Mémoires de Trévoux*, novembre 1717, pag. 1906-1915.) II. *Dissertation critique sur les lettres pascales de Théophile d'Alexandrie.* (*Mémoires de Trévoux*, janvier 1719, pag. 162-181.) III. *Dissertation critique sur la signification du mot latin* inutilis. (*Mémoires de Trévoux*, septembre 1721, pag. 1508-1516.) IV. *Lettre sur les poids et monnaies des Romains* (*ibid.* juillet 1729, pag. 1252-1295). V. *T. Flavii Clementis viri consularis et martyris tumulus illustratus*, *Urbini*, 1727, grand in-4°. On trouve un abrégé de cet opuscule dans les *Acta Erudit. Lipsiens*, 1728, pag. 273, et dans la *Raccolta d'opuscoli scientifici* de Calogera, tom. XXXIII, pag. 251 et suiv. Antoine Laisné (voyez son article) réfuta le P. de Vitry, dans un ouvrage intitulé

Disquisitio, etc., auquel l'auteur attaqué fit une réponse. (*Mémoires de Trévoux*, décembre 1728, pag. 2341.

1718. — Grollier (Nicolas, comte de Servières), né à Lyon en 1677, mort le 26 février 1745.

A dix-neuf ans, il entra dans le régiment de Piémont, se signala par sa valeur à la bataille de Luzara, et obtint, en 1702, le grade de lieutenant-colonel. Il acheta, en 1708, la charge de commissaire provincial des guerres. Chargé par le duc d'Orléans, régent de France, d'accompagner le cardinal Albéroni, qui devait traverser le royaume pour se rendre en Italie, il reçut pour récompense de sa mission une pension de 3,000 fr.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Recueil d'ouvrages curieux de mathématiques et de mécanique*, ou *Description du cabinet de Nicolas Grollier de Servières* (son grand'père). Lyon 1719, 1732, et Paris 1751, in-4°, fig.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Dissertation sur les ouvrages de mécanique*, et *parallèle des ouvrages de littérature avec les ouvrages de main.* II. *Moyen dont on s'est servi à Malte, en* 1738, *pour faire sauter un rocher tombé dans la mer, à l'entrée d'un port.* III. *Mécanique abrégée des arts et métiers.* IV. *De la Serrurerie.* V. *Mémoire sur la taillanderie en fer-blanc.* VI. *De la Menuiserie.* VII. *Machine présentée à l'Académie.* Cette description est suivie de l'éloge de Nicolas Grollier, né en 1599. VIII. *De l'Irrésolution dans la conduite de la vie.*

Digitized by Google

1720. — Glatigny fils cadet (Mathieu de), né à Lyon en 1700, mort en 1742. Avocat, échevin.

1720. — Regnauld (Antoine-François de), né en 1683, mort en 1766. Conseiller à la Cour des monnaies.

Dans son discours de réception, il se félicita d'avoir reçu, par le bonheur de sa naissance, un nom recommandable parmi le gens de lettres, et il acquitta un tribut filial. François de Regnauld était, dit-on, un savant mathématicien qui ordonna, en mourant, que tous ses ouvrages resteraient manuscrits; ce qui ne permet pas à la postérité de confirmer la réputation dont il paraît avoir joui pendant sa vie. Il existe dans les porte-feuilles un Mémoire de M. de Regnauld, contenant, outre son discours de réception, ceux qu'il a prononcés comme Directeur, ainsi que l'analyse de divers écrits d'Académiciens.

1720. — Supplix (marquis de Saint).

Dans son discours de réception, M. de Saint-Supplix témoigna ses regrets d'être obligé de s'éloigner de Lyon, et de ne pouvoir prendre part aux exercices académiques. Il adressa des éloges particuliers au P. Colonia, à Pestalozzi, à Brossette et au président Dugas qu'il désignait aux Académiciens *comme l'hôte aimable de leurs Muses*. Le P. Dugas demeurait rue du Bœuf.

Digitized by Google

1720. — Poulletier (Pierre). Intendant de Lyon, en 1718. Conseiller d'état.

On conserve parmi les manuscrits de la Bibliothèque de la ville une lettre de M. le chancelier à cet intendant, relative à la dissension produite à Lyon, par la nomination de quatre jeunes conseillers de la Cour des monnaies à la place de *courriers* de la confrérie de *Saint-Bonaventure*. Le chancelier improuve cette nomination qui ne convient pas à des magistrats, la confrérie surtout n'étant pas autorisée par des Lettres Patentes.

Beaucoup trop de gens n'ont d'autre gloire que celle de leurs aïeux. Il est aussi juste que Pierre Poulletier recueille une partie de la reconnaissance publique qui est due à son fils né à Lyon, le 30 septembre 1719, et tenu par la ville sur les fonts de baptême. Son père lui fit obtenir une charge de maître des requêtes. François-Paul, Lyon, Poulletier de la Salle refusa de l'exercer et il se fit médecin. Poulletier, dit Vieg d'Azyr, établit dans les faubourgs de Paris trois hospices, où les pauvres étaient reçus et traités à ses dépens. Là, sous la direction des médecins et chirurgiens les plus habiles, il apprit à connaître la nature et les diverses périodes des maladies. Les jours étaient employés à la visite de ces maisons ; les nuits l'étaient à l'étude, et tout son temps se passait à bien faire.

1721. — Michon (François-Annibal), mort en 1770 dans un âge très avancé. Avocat, échevin.

Il fut mis au rang des honoraires, le 5 février 1732. M. Loyer, annonçant sa mort, dit que cet Académicien, chargé de l'oraison doctorale de la Saint-Thomas, s'était acquitté dignement de l'acte d'éloquence le plus solennel qui fût dans la monarchie. Il ajoute qu'il aurait pu faire imprimer des dissertations pleines d'érudition et de goût, mais qu'il suivait l'exemple de son temps où l'on imprimait peu.

1722. — Dugas (Pierre, fils de Laurent), né à Lyon, le 11 juillet 1701, mort dans sa terre de Thurins, le 28 avril 1757.

Président de la Cour des monnaies. Prévôt des marchands. Il fut admis à l'Académie avant le temps prescrit par les réglements. Il y fit preuve de savoir dans les langues anciennes. Il avait conçu le projet d'écrire l'histoire de cette Compagnie, mais il ne l'exécuta pas. Dans ses fonctions publiques il montra de l'éloquence. Le discours qu'il fit en quittant le Consulat a été imprimé. On lui attribue le trait suivant qui aurait été bien digne aussi de Laurent Dugas. Pierre Dugas, en sa qualité de Prévôt des marchands, reçut une supplique des boulangers qui demandaient la permission de renchérir le pain. Le magistrat, prenant leur requête, leur dit qu'il en examinerait l'objet. En sortant, les boulangers mirent une bourse de deux cents louis sur la table. Ils ne doutaient pas qu'avec une telle précaution, leur demande n'eût le succès qu'ils en avaient espéré. Lorsqu'ils vinrent pour

retirer la requête, Pierre Dugas, en la leur rendant, leur dit : « Messieurs, j'ai pesé vos raisons dans la balance de la justice et je ne les ai pas trouvées de poids. Je ne juge pas à propos que, pour une cherté mal fondée, on fasse souffrir le peuple ; au reste, j'ai distribué votre argent aux hôpitaux de la ville. Je n'ai pas cru que vous voulussiez l'employer à un autre usage. J'ai même compris que, puisque vous êtes en état de faire de pareilles aumônes, vous gagniez dans votre métier bien loin d'y perdre. »

L'éloge de P. Dugas a été fait par G. M. Delorme.

1722. — Billy (Pierre de), né à Lyon le 11 avril 1695, mort le 12 février 1780. Écuyer, secrétaire du Roi, avocat.

Les principaux ouvrages dont il est auteur et qui ne se trouvent ni imprimés, ni manuscrits, sont des Mémoires sur les fonctions du *Præfectus vigilium*, sur l'objet et la forme des libations, le jeûne observé chez les Romains, l'abolition des crimes, la tactique et la discipline militaire à Rome, les pierres gravées, l'épopée, l'accord du goût et du génie, le comique larmoyant. Un biographe de Pierre de Billy fait observer qu'homme d'esprit, jouissant d'une fortune médiocre, mais indépendante, cet Académicien consentit à être l'ami des grands.

1722. — Bussy (Mignot, l'abbé de), né à Villefranche, vicaire-général de Mâcon, chanoine d'Ainay,

mis au nombre des honoraires en décembre 1726. Il a publié un ouvrage concernant l'ancienne noblesse française, et il en fit présenter l'hommage à l'Académie en 1763. Il lut, en 1767, un Mémoire contenant l'apologie des Templiers.

MANUSCRIT CONSERVÉ.

Parallèle entre les deux révolutions qui ont fait passer le sceptre de Clovis, *des mains de sa postérité dans celles de* Pépin-le-Bref, *et de celles-ci dans la maison des* Capétiens.

1723. — Folard (François-Melchior de), né à Avignon le 5 octobre 1683, mort dans la même ville le 19 février 1739. Jésuite, professeur de rhétorique à Lyon. Il était frère du chevalier de Folard qui a écrit sur l'art de la guerre.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Œdipe*, tragédie. Lyon 1722, in-8°. II. *Thémistocle*, tragédie. 1729. Pierre Bruyset, in-8°. III. *Oraison funèbre du maréchal de Villars*. Aix. IV. *Discours sur l'explication du mot* Sentiment (*Choix littéraire*).

1724. — Faramant (de la Croze, l'abbé de), Prévôt d'Ainay, auteur de plusieurs Mémoires ou dissertations littéraires qui n'ont pas été imprimées. Il a traduit ces deux vers de Martial sur la tachygraphie :

« *Currunt verba licèt, manus est velocior illis ;*
« *Nondùm lingua suum, dextra peregit opus.* »

Par ceux-ci :

« En vain comme l'éclair on voit fuir la parole ;
« La main sait l'enchaîner avant qu'elle s'envole. »

Digitized by Google

1725. — Dulieu (Charles Vincent), né à Lyon en 1680, mort en 1738. Chevalier d'honneur de la Cour des monnaies et Présidial de Lyon. Le P. Folard lui a adressé une lettre sur *Thémistocle*, imprimée avec cette tragédie.

1727. — Aulas (Pierre), mort le 28 octobre 1760, à l'âge de 66 ans. Avocat général à la Cour des monnaies.

1729. — Rey (Guillaume), né à La Guillotière en 1687, mort le 10 février 1756. Médecin.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Dissertation* latine sur le *Délire*. 1714. II. Quelques écrits de physique et de médecine, notamment sur la peste qui a régné en Provence et sur un nègre blanc.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Sur les Vampires de Hongrie*. II. *De la transmission des maladies héréditaires*. III. *Discours sur le mécanisme de l'imagination humaine*. IV. *Discours sur les Vapeurs*. V. *De la cause des frissons et de la soif ardente qu'on ressent dans la fièvre*. VI. *Discours sur la possibilité de l'infini arithmétique et de l'infini géométrique*. VII. *Des aurores boréales*. VIII. *Mémoire sur la dissolution, suspension et précipitation des corps solides dans les fluides*. IX. *Réflexions physiques contre le système des esprits aériens*.

1732. — Bertin (Aimé), né à Villefranche le 11 février 1687, mort le 29 février 1752. Avocat, échevin.

Digitized by Google

Pernetti assure que sa conduite, comme administrateur des hôpitaux et comme échevin, est pleine de faits que les vertus païennes auraient enviés et que la religion pourrait célébrer et proposer pour modèles. De pareilles qualités devaient ajouter beaucoup d'éclat à des talents qui pourtant n'ont pas laissé de traces.

1733. — Blanchet de Pravieux (Claude-Louis), né à Lyon en 1697, mort le 22 mai 1763.

Avocat. Il a composé des dissertations sur la distinction de l'honnête homme et de l'homme de mérite, sur les tragédies de Corneille et de Racine, sur l'élection des Papes et celle des anciens magistrats, sur l'évaporation causée par la chaleur du soleil et les causes des tremblements de terre. Son éloge a été prononcé par J. A. de Fleurieu qui, dans l'assemblée du 13 décembre 1763, déposa, de la part de Mme de Pravieux, les manuscrits de son mari, lesquels ne sont pas mentionnés dans le catalogue imprimé des manuscrits de Lyon.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Ode sur le Jeu*. Lyon 1751, in-8°, réimprimée avec des corrections. II. Ode sur le rétablissement de la santé du cardinal de Tencin, archevêque de Lyon. Lyon 1752, in-8°. III. Les reclusières de Vénus, allégorie à la nouvelle Cithéropolis, 1750, in-8°.

1733. — Valette (de Charly de la), petit-fils de Laurent, Chevalier d'honneur de la Cour des

Digitized by Google

monnaies. Il est auteur d'un Mémoire historique sur la famille de Bellièvre.

1733. — Trollier (Antoine), échevin.

1736. — Bollioud-Mermet (Louis), né à Lyon le 13 février 1709, mort dans la même ville en 1773. Secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon. Voltaire lui écrivait en ces termes :

« 12 juillet 1746.

« Je vous remercie, Monsieur, du livre plein de goût et de raison que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Je me félicite d'avoir pour confrère l'auteur d'un si agréable ouvrage. Je vois que Lyon sera bientôt plus connu dans l'Europe par ses Académies que par ses manufactures. Vous redoublez, Monsieur, l'envie que j'ai d'aller me faire recevoir ; mais pour celle de voir votre aimable intendant (*M. Pallu*), rien ne peut la redoubler. Pardonnez à mes occupations et à ma santé, si je n'ai pas plus tôt répondu à l'honneur que vous m'avez fait ; je n'y ai pas été moins sensible. »

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *De la corruption du goût dans la musique française*, 1746, in-12. II. *De la Bibliomanie*, 1761, in-8°. III. *Discours sur l'émulation*, 1763, in-8°. IV. *Essai sur la lecture*, 1765, in-8°. V. *Rénovation des vœux littéraires*.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Vers à Mme de Beauharnais*. II. *Du* Neuf *dans les produits du génie*. III. *Cinq Mémoires sur la musique*. IV. *Mémoire pour servir à l'histoire de l'Académie de Lyon*. V. *Epître à un ami doué du talent de bien lire*.

1736. — Delorme (Guillaume Marie), né à Lyon le 26 mars 1700, mort le 26 avril 1782.

Architecte. En 1741, G. M. Delorme fut couronné par l'Académie des sciences pour un Mémoire sur les cabestans les plus propres à charger et décharger les vaisseaux avec promptitude et facilité. En 1738, il avait présenté un plan pour agrandir la ville de Lyon, en éloignant le confluent du Rhône et de la Saône jusqu'à la pointe méridionale de l'île Mogniat. Perrache l'a exécuté long-temps après. Delorme rectifia et termina le canal de Givors, auquel ses connaissances en hydraulique furent d'une grande utilité. Sur la fin de sa vie, il composa, de concert avec Boulard, son élève et son ami, une suite de cent dix-sept dessins qu'il voulait livrer au public par voie de souscription. Ces dessins existent dans la famille Boulard et ne seront, sans doute, pas perdus pour la science. S'ils n'étaient pas livrés à la lithographie, ils pourraient être déposés avec fruit dans la bibliothèque publique de l'Académie dont Delorme et Boulard ont fait partie.

L'éloge de G. M. Delorme a été fait par Deschamps et inséré dans le *Journal de Lyon* (1788).

OUVRAGE IMPRIMÉ.

Recherches sur les aqueducs de Lyon, 1759, in-12.

OUVRAGES MANUSCRITS.

I. *Proposition démontrée contre le sentiment d'un physicien*. II. *Remarques qui servent à prouver que les thermo-*

Digitized by Google

mètres de Mercure, capillaires et à gros tubes, sont correspondants. III. *De l'effet du feu et de l'eau sur les rochers.* IV. *Expériences sur la chaleur du corps humain.* V. *Description d'un graphomètre-niveau.* VI. *Construction et usages de deux compas à verge, pour décrire le cercle sans appui de l'instrument dans l'aire.* VII. *Construction des tables des sinus, tangentes et secantes.* VIII. *Mobile à rame destiné à l'usage des galères.* IX. *Cabestan particulier appliqué à des rames.* X. *Machine propre à tirer les rideaux de lit et à en élever et abaisser l'impériale.* XI. *Mémoire sur la charge des canons.* XII. *Pont roulant pour le passage d'un fossé au-devant des portes militaires et pour d'autres lieux.* XIII. *Mémoire sur la construction des murs de terre.* XIV. *Plafond de briques, pour garantir de l'incendie, sans poussée contre les murs.* XV. *Mémoire pour voir exactement dans le modèle en petit la vraie apparence de l'édifice en grand.* XVI. *Traille à tortue*, ou *Pont volant.* XVII. *Moulin propre à piler et à tamiser les drogues dans une pharmacie.* XVIII. *Mémoire sur le moulin à vent de M. Dubost.* XIX. *Mémoire sur les moulins de Lyon, en* 1766. XX. *Projet et Mémoires sur la jonction de l'île* Mogniat *à la ville de Lyon.* XXI. *Remarques sur le pont de* Xercès. XXII. *Batterie à cabestan pour enfoncer les pilotis.* XXIII. *Description d'une nouvelle manœuvre marine pour amarrer la tournevire sur le câble pendant que l'on tire l'ancre.* XXIV. *Observations pour la réforme de la Severonde*, ou *Forget en usage dans cette ville.* XXV. *Sur la pesanteur égale à masses égales*, etc.

1736. — Dugaiby (Étienne, l'abbé), né à Lyon le 2 mai 1693, mort le 24 décembre 1767. Vicaire de la paroisse de Sainte-Croix.

Élève de Varignon, on pouvait dire de lui ce que

Fontenelle disait de son maître : « Il riait en parlant de géométrie, et, à le voir, on eût cru qu'il la fallait étudier pour se bien divertir. » L'abbé Dugaiby cultivait exclusivement cette science, pensant avec Pope que l'esprit est un océan qui ne gagne rien d'un côté qu'il ne le perde de l'autre. Il inventa plusieurs instruments de géométrie, et notamment le sciatère fort utile à la gnomonique. Savérien en fait l'éloge dans son *Dictionnaire de mathématiques*. En s'occupant de tables d'arithmétique, Dugaiby eut les mêmes vues que son compatriote Barrême, hommes laborieux qui ont employé beaucoup de temps à ménager celui des autres. La Tourrette a prononcé, en 1768, l'éloge de l'abbé Dugaiby ; on en conserve le manuscrit. Dugaiby a donné à la bibliothèque de l'Académie plusieurs ouvrages, entre autres : *Christiani Wolfii elementa matheseos*, 4 vol. in-4°, Genève 1738 ; *Traité de la perspective pratique avec des remarques sur l'architecture* par Courtonne, in-fol. avec fig. ; *Astronomie des marins*, par le P. Pezenas.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Arithmétique ordinaire et abrégée, enseignée par des règles et par une suite de tables qui en épargnent l'étude.* 1753, in-4°. II. *Livret*, ou *Comptes faits d'additions et de soustractions.* 1755, in-12.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Rapport actuel des monnaies étrangères avec celles de France.* II. *Table des quotients pour tous les diviseurs*, etc. III. *Discours sur les règles de proportion.* IV. *Usage de la*

Digitized by Google

règle de trois inverse avec fractions. V. *Formules des règles de fausses positions.* VI. *Remarques sur la règle de fausse position.* VII. *Tables géométriques pour connaître les angles*, etc. VIII. *Essais de géodésie.* IX. *Principe universel pour résoudre tous les problèmes de géodésie.* X. *Analyse du cercle par le moyen des gradations géométriques de la lunule d'*Hippocrate. XI. *Réflexions sur différents objets de géométrie-pratique.* XII. *Description d'un instrument propre à diviser une ligne en parties égales et proportionnelles*, etc. XIII. *Description d'un instrument propre à mesurer sur une seule station les moyennes distances*, etc. XIV. *Des lieux géométriques.* XV. *Construction et usages de deux genres de triangles de modèles*, etc. XVI. *Essais de géométrie pour arriver à la quadrature des courbes géométriques.* XVII. *Examen des solides, relativement à leurs différentes formes.* XVIII. *Mémoire sur quelques propriétés des cercles concentriques proportionnels.* XIX. *Construction et usage d'un instrument propre à déterminer dans le cercle tous les polygones réguliers, pairs ou impairs.* XX. *Description d'un instrument propre à suppléer la ligne des parties égales et celle des cordes du compas de proportion.* XXI. *Conjectures sur la nature des corps célestes et la cause de leurs mouvements.* XXII. *Examen de la théorie des montres solaires pour servir de preuve à la pratique de cette science.* XXIII. *Dissertation sur les différents effets des rayons de lumière.* XXIV. *Des propriétés des différents genres de verres.* XXV. *Des propriétés des rayons lumineux*, etc. XXVI. *Perspective pratique rappelée aux règles de la géométrie.* XXVII. *Description d'un instrument propre à tracer les courbes géométriques.*

1737. — Lacroix (Antoine, l'abbé), né à Lyon en 1708, mort à Paris en mai 1781. Trésorier de

Digitized by Google

France, obéancier de Saint-Just, vicaire-général.

L'abbé Lacroix fit, avec Genève, le voyage de Rome où il se lia avec Soufflot et Michel-Ange Slotz. Il acheta du second les deux bustes qu'il a légués à l'Académie, en lui léguant aussi les têtes d'Homère et de Caton qui lui avaient été données par M. de Sève. Au milieu des cendres du Vésuve, il médita son système sur les volcans qu'il développa dans deux Mémoires. Sa dissertation sur les parfums fut lue, en 1754, dans une séance où l'Académie n'avait rien négligé, sans doute, de ce qui pouvait la faire paraître avec avantage, le jour où Voltaire, déjà au faîte de la gloire, vint s'asseoir au milieu de ses confrères lyonnais. En 1756, l'abbé Lacroix fut un des fondateurs de l'École publique et gratuite de dessin. Il arrêta Soufflot à son retour d'Italie, et l'engagea à diriger la construction d'un hôtel que M. Lacroix Laval, son frère, fit élever sur le rempart d'Ainay. Soufflot, une fois connu, bâtit l'Hôtel-Dieu, la Loge-du-Change, la Salle de spectacle, etc. L'éloge de l'abbé Lacroix par Deschamps a été publié.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *États des baptêmes, des mariages et des morts de la ville et des faubourgs de Lyon, pour vingt-cinq années, depuis* 1750 *jusqu'à* 1775. 1776, in-4°. II. *Réflexion sur les sépultures dans la ville de Lyon.* 1776. in-8°. III. *Nécrologe de Lyon, pour les années* 1766 *et* 1767. Lyon, 1768. IV. *État des naissances, mariages et morts dans la ville et les faubourgs de Lyon, pour les années* 1764,

1765 *et* 1768. Lyon, 1769. V. *Même état pour* 1760, 1761, 1762, 1763 *et* 1769. Lyon, 1770.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Considérations sur les causes des opinions et des erreurs.* II. *Essai de réforme sur certains préjugés*, etc. III. *Des moyens les plus propres pour perfectionner l'éducation de la jeunesse.* IV. *Observations sur les tremblements de terre.* V. *Observations sur le Vésuve et les volcans.* VI. *Observations sur l'île de Cayenne et la Guyane.* VII. *Mémoire sur ce que doivent observer les gens adonnés à l'étude pour se maintenir en santé.* VIII. *Réflexions sur la lune.* IX. *Réflexions sur le mélange des couleurs dans la peinture.* X. *Le Chrétien solitaire à la campagne.* XI. *Traduction des pensées de* Raimondi. XII. *Réflexions sur les talents supérieurs.* XIII. *Observations météorologiques faites à Lyon, depuis* 1764 *jusques et compris l'année* 1780. XIV. *Compte-rendu des travaux académiques* (5 mai 1778). XV. *Réflexions sur l'usage d'introduire les jeunes gens dans le monde, au sortir du Collége.*

1738. — Valernod (Marie Éléazar, l'abbé de), né à Valence le 26 avril 1704, mort le 18 avril 1778. Chanoine d'Ainay.

Il était versé dans la géométrie, l'algèbre et l'hydraulique. L'Académie a reçu de lui un certain nombre de volumes, dont le catalogue est contenu dans le procès-verbal de la séance du 9 juin 1778. Brisson a prononcé l'éloge de l'abbé de Valernod; on en conserve le manuscrit.

OUVRAGE IMPRIMÉ.

Mémoire sur ce problème : *Diminuer des deux tiers la*

Digitized by Google

dépense de l'eau dans les machines mues par son choc. 1773.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Des questions et problèmes* DE MAXIMIS ET MINIMIS. II. *Question de gnomonique.* III. *Explication de la vision, des différentes sortes de vues et du choix des verres propres à les conserver et à les fortifier.* IV. *De l'action du vent sur les gros vaisseaux.* V. *Du mécanisme des rames.* VI. *Observations sur le mobile des rames.* VII. *Mémoire sur les différentes manières d'employer l'eau pour faire agir des machines au moyen de sa réaction.* VIII. *Examen des effets attribués à la machine de M. Dupin, pour élever une partie de l'eau.* IX. *Projet d'une machine propre à élever l'eau d'une source qui a une chûte au-dessus de son niveau.* X. *Mémoire sur l'inconvénient de faire le diamètre des tuyaux montants des pompes et du trou de leurs soupapes plus petits que celui des pistons.* XI. *Mémoire sur cette question:* Est-il plus avantageux pour faire mouvoir une machine, moulin ou autre, de faire agir l'eau d'une chûte par son poids, que par son choc? XII. *Mémoire sur les tuyaux des pompes aspirantes et foulantes et sur leurs soupapes.* XIII. *Recherches sur le nombre des aubes qu'il faut donner aux roues à eau, pour qu'elles produisent plus d'effet.* XIV. *Mémoire sur la manière la plus prompte et la plus aisée de remonter les bateaux.* XV. *Pressoirs hydrauliques.* XVI. *Solution d'un problème nouveau.* XVII. *Dissertation sur le mécanisme des pompes, suivie du projet d'une nouvelle.* XVIII. *Réflexions sur la force nécessaire pour mettre les machines en mouvement.* XIX. *Observations sur la manière de charger les canons.* XX. *Nouvelle méthode du toisé.* XXI. *Traité géométrique et pratique des pompes aspirantes à balancier.* XXII. *Nouvelle méthode pour noter le plain-chant, sans barres et sans clés.* XXIII. *Mémoire sur le*

cabestan. XXIV. *Discours de réception.* XXV. *Observations et recherches sur les moulins de la ville de Lyon.*

1738. — Clapasson (André), né à Lyon le 13 janvier 1708, mort le 21 avril 1770.

Avocat en parlement. Il perdit sa première cause et quitta le barreau pour les beaux-arts ; et, s'il est permis de parler encore un vieux mais ingénieux langage, les Muses le dédommagèrent des rigueurs de Thémis. Bollioud a prononcé son éloge.

OUVRAGE IMPRIMÉ.

Description des curiosités et des monuments de Lyon. Lyon 1741, in-8°. Le privilége d'impression attribue cet ouvrage au sieur Paul Rivière de Brinais, ingénieur, qui paraît être un pseudonyme.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Remarques sur la chapelle de Versailles.* II. *Vie de Michel-Ange, traduite de l'Italien de Vasari.* III. *Mémoire sur le chocolat.* IV. Projet d'un ouvrage sous le titre de : *Recherches sur les monuments funèbres et sur les diverses manières dont les arts ont été employés à leur décoration.* V. *Des progrès de l'architecture en France depuis le renouvellement des sciences et des beaux-arts.* VI. *Description de la chapelle de Saint-Ignace, à Rome.* VII. *Comparaison des théâtres anciens avec les modernes.* VIII. *Réflexions sur les connaissances que Vitruve demande dans un architecte.* IX. *Essai sur l'étude des monuments gothiques par rapport à l'architecture.* X. *Essai sur le sublime dans la musique.* XI. *Réflexions sur le sublime dans la peinture, la sculpture, l'architecture et la musique.* XII. *De l'allégorie pittoresque.*

XIII. *Observations sur des articles de critique insérés dans le* Mercure de France *et relatifs à des ouvrages de l'art.* XIV. *De l'art de peindre les portraits.* XV. *De la décoration des monuments funèbres.* XVI. *Remarques sur la nouvelle construction de l'église de Saint-Pierre.* XVII. *Essai de comparaison entre Lyon et Paris.* XVIII. *Observations sur un monument antique de cette ville* (les colonnes d'Ainay). XIX. *Mémoire sur les aqueducs de Lyon.* (Archives du Rhône, janvier 1821.) XX. *Recherches sur la bataille de Brignais.* (Imprimé dans les Archives historiques N° 18, avril 1826.) XXI. *Essai sur les monuments funèbres, élevés à la mémoire des hommes célèbres.* XXII. *Observations sur le livre intitulé :* Essai sur l'architecture. XXIII. *Essai sur des sujets de tableaux pris dans l'Histoire de France.* XXIV. *Description critique de deux monuments qui existent dans l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, à Paris.* XXV. *Observations sur un ouvrage intitulé :* Les intérêts de la France mal entendus, etc.

1738 — Regnauld de Parcieu (Jean-Antoine), né en 1711, mort en 1804.

Petit-fils d'un mathématicien qui avait obtenu de la réputation pendant sa vie. Il avait hérité de la modestie, comme de l'esprit de son père et de son grand père : « Ce qui m'a privé, dit Pernetti, de détails sur cette noble et ancienne famille. »

J. A. Regnauld de Parcieu faisait de l'étude de l'histoire sa principale occupation. Il a laissé sur cette partie des notes, que, d'après ses intentions, son petit-fils conserve en manuscrit. En 1800, et dans les années suivantes, doyen des Académiciens, il ne

Digitized by

pouvait, à cause de son âge, assister aux assemblées de la Compagnie.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Mémoire sur les annales de l'Académie.* II. *Discours de réception.* III. *Discours* prononcés par J. A. Regnauld de Parcieu, directeur de l'Académie.

1739. — VILLE (Nicolas-François de), né à Mont-Dauphin, baptisé à Lyon en 1712, mort le 18 décembre 1770. Inhumé à Villeurbanne. Ingénieur en chef, lieutenant de la vénerie du roi, chevalier de l'Ordre du Christ.

Il descendait d'Antoine de Ville, gouverneur de Montélimard qui, le premier, monta, en 1492, sur le Mont-Aiguille, en Dauphiné, surnommé *Mont-Inaccessible.*

André Nicolas, son père, avait facilité, auprès de l'Ile-Barbe, la navigation de la Saône, jusqu'alors très périlleuse. Il avait ouvert, tracé et terminé la route de la montagne de Tarare, qui cessa, dès-lors, d'être une barrière effrayante entre la première et la seconde ville du royaume.

Nicolas-François de Ville fit élever à Roanne deux ponts de bois, que le cours oblique de la Loire rendait d'une construction très difficile. On lui doit le pont de pierre sur le Lignon, près de Boën; il acheva les casernes de Montbrison commencées par son père. Le quai d'Halincourt, à Lyon, fut bâti sur ses plans.

Digitized by Google

Il conçut le projet et fit les dessins de celui du Rhône. Ce qu'il dirigea commence après la partie qu'avait faite M. Delamonce, nommée le *Port du Tibre*, et qui rappelle, en effet, le port de *Ripetta*, très estimé à Rome. Le chevalier de Ville forma plusieurs digues pour contenir le Rhône dans son lit, notamment la digue de la Tête-d'Or, qui fut construite dans les années 1758, 1759 et 1760. Dans l'éloge de cet Académicien, dont le manuscrit existe, La Tourrette regrette avec raison qu'alors on n'ait pas arrêté le plan général de ces travaux, en adoptant pour maxime qu'au physique comme au moral, la plus grande résistance est peut-être celle qui cède au premier effort. Par l'effet d'un simple glacis, sur la rive gauche, le Rhône, aligné dans son cours, formerait un canal aussi fixe que l'Amstel, auprès d'Amsterdam, et l'on n'aurait à craindre aucun ravage de ses débordements.

Dans un Mémoire que N. F. de Ville lut à l'Académie, il développa le grand projet, exécuté depuis, d'une route dans la Bresse, en évitant la montagne de la Croix-Rousse. Il a composé un traité de l'*infini créé*, qu'il se proposait de publier lorsque la mort le frappa. Une chose assez remarquable, c'est que l'ingénieur de Ville cultiva la médecine et la jurisprudence avec beaucoup de succès. Il finit ses jours au milieu des travaux des champs, si convenables à la modération de son caractère. Cette modération lui était naturelle. Quand le tempérament ne la donne pas, il faut combattre long-temps contre les

passions pour y atteindre. L'âme est alors comme le pendule qui ne se fixe au centre qu'après plusieurs oscillations.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Acajou et Zirphile*, traduit en Italien. Lyon, 1744. II. *Éloge de Louis Bordes*, mécanicien. (*Mercure de France*, 1748.)

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Des mines de charbon de terre.* II. *Mémoire sur la maladie des chevaux, appelée* charbon.

1740. — TOLOMAS (Charles-Pierre-Xavier, le P.), né à Avignon en 1705, mort dans la même ville, le 21 septembre 1762.

Jésuite. Professeur de belles-lettres et bibliothécaire au Grand-Collége.

Les comtes de Saint-Jean l'avaient chargé d'écrire l'histoire de l'église de Lyon. Sa querelle avec d'Alembert, dont les détails sont mentionnés au chapitre IV, 1re section, de cet ouvrage, ajouta quelque chose à la célébrité du P. Tolomas.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Dissertation sur l'hyène, à l'occasion de celle qui a paru dans le Lyonnais*, etc., en 1754, 1755 et 1756. Paris, Chambert, 1756, in-12. II. *Dissertation sur le café.* 1757, in-12. III. *Discours sur la philosophie d'Epicure.* 1760, in-8°.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *De l'architecture des Égyptiens.* II. *De l'art de fortifier*

la mémoire. III. *Du Newtonianisme* de Pembertou. IV. *Mémoire sur les pétrifications.* V. *Deux Mémoires sur la mélographie*, ou *Déclamation notée des anciens.* VI. *Discours sur cette question :* Pourquoi les philosophes passent-ils pour des incrédules. VII. *Discours sur le philosophe* Épictète. VIII. *Dissertation sur l'immortalité des tableaux.* IX. *Réflexions sur la musique et sur la peinture des anciens.* X. *Recherches sur les feux de joie des anciens et sur l'invention de la poudre à canon.* XI. *De la superstition des nombres*, ou *Dissertation sur les années climactériques.* XII. *Dissertation sur la sympathie et l'antipathie.* XIII. *Sur le passage d'Annibal par les Alpes.*

1740. — Béraud (Laurent le P.), né à Lyon le 5 mars 1703, mort le 26 juin 1777.

Jésuite. Il professa les humanités à Vienne et à Avignon, les mathématiques et la philosophie à Aix. Il fut appelé à Lyon, en 1740, pour y être en même temps professeur de mathématiques, directeur de l'Observatoire et garde du médailler. La méridienne du Collége de Lyon lui coûta dix ans de travail. La destruction de la Compagnie de Jésus obligea le P. Béraud de s'expatrier, parce que sa conscience ne lui permit pas de prêter le serment qu'on exigeait. De retour dans sa patrie, il y mena une vie fort retirée. Montucla, Lalande et Bossu ont été ses élèves. Le P. Lefèbvre de l'Oratoire, son successeur à l'Observatoire de la ville, prononça son éloge, qui a été imprimé. (Lyon, 1780, in-12).

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Mémoire sur la cause de l'augmentation de poids que*

certaines matières acquièrent dans leur calcination, couronné à l'Académie de Bordeaux, en 1747. La Haye, 1748. II. *Mémoire sur les rapports entre le magnétisme et l'électricité*, couronné à la même Académie en 1748. III. *Mémoire touchant l'influence de la lune sur la végétation et sur l'économie animale*, couronné à la même Académie en 1760. IV. *Mémoire sur cette question :* Pourquoi les corps électriques par eux-mêmes ne reçoivent-ils pas l'électricité par communication ? couronné par l'Académie d'Angers en 1749. V. *La physique des corps animés*, 1755, in-12. VI. *Plusieurs dissertations dans le recueil des Mémoires de l'Académie des sciences*, de laquelle le P. Béraud était correspondant. VII. *Mémoire sur les éclipses annulaires du soleil et notamment sur celle du 1er avril* 1764. Lyon. Duplain. 1764.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Mémoires sur les thermomètres.* II. *Réflexions sur les thermomètres de différents tuyaux.* III. *Mémoire sur une végétation singulière.* IV. *Mémoire sur les taches que l'on voit au soleil.* V. *Mémoire sur la parallaxe du soleil.* VI. *Observations des taches du soleil.* VII. *Discours sur les trois inégalités de la lune.* VIII. *Mémoire sur les irrégularités de la lune.* IX. *Observations du passage de* Mercure, *sur le disque du soleil*, le 5 novembre 1743. X. *Mémoire sur le même sujet.* XI. *Observations du mouvement de* Mars *comparé avec une étoile du sagittaire.* XII. *Passage de* Vénus *devant le soleil*, le 6 juin 1761. XIII. *Mémoire sur la rotation de la terre autour de son axe.* XIV. *Recherches sur la théorie physique de la rotation des planètes et de l'inclinaison de leur axe.* XV. *Réflexions sur le livre de la théorie des tourbillons.* XVI. *Comparaison des théories des comètes, appliquée à celle du mois de janvier* 1744. XVII. *Observations de la comète* 1759. XVIII. *Observa-*

tions des éclipses de lune des 26 mars et 26 septembre 1736, et des 26 juin et 14 août 1748. XIX. *De la boussole d'inclinaison.* XX. *Réflexions sur le cours des fleuves.* XXI. *De l'évaporation des fluides et de l'ascension des vapeurs.* XXII. *Discours de réception.* XXIII. *Observations faites à l'observation du collége de la Trinité, en* 1740, 1741, 1742, 1745, 1746, 1747, 1748, 1750, 1752 et 1754. XXIV. *Observations météorologiques faites à l'Observatoire du collége de Lyon, pendant l'année* 1744. XXV. *Observations astronomiques faites, en* 1746 *et en* 1751, *à l'Observatoire de Lyon.* XXVI. *Explication d'un cachet antique du cabinet de Lyon.* XXVII. *Explication d'un autre cachet de la même espèce.*

1740. — Mathon de la Cour (Jacques), né à Lyon en 1712, mort dans la même ville le 7 novembre 1777.

Ses qualités lui procurèrent un grand nombre d'amis; sa fortune lui permit d'être utile aux savants. C'est la meilleure manière de les protéger. Lorsque J. Mathon de la Cour mourut, il travaillait à deux ouvrages considérables: l'un sur *l'influence de l'esprit géométrique dans les productions de littérature;* l'autre sur *l'analogie des langues comparées entre elles.* L'éloge de cet Académicien est inséré dans un compte-rendu fait par La Tourrette et conservé dans les manuscrits.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Mémoire* sur cette question proposée en 1753, par l'Académie des sciences: *Quelle est la manière la plus avantageuse de suppléer à l'action du vent dans les grands*

Digitized by Google

vaisseaux? (Mémoires de l'Académie des sciences.) Ce Mémoire avait partagé l'accessit avec Euler. Le prix fut remporté par Daniel Bernouilli. II. *Eléments de dynamique et de mécanique.* Lyon, 1763, 3 vol. in-12. III. *Plan* pour l'intelligence des chapitres 45 et 48 d'Ezechiel, accompagné d'un *commentaire littéral* (Journal des savants, août 1759). IV. *Lettre* sur le parallèle de la physique de Newton et de celle de Descartes, par le P. Castel, et autres morceaux (Journal de Trévoux, 1744, 1745). V. *Essai du calcul d'une machine mue par la réaction de l'eau* (Journal de physique, tomes V et VI). VI. *Dissertation sur le temple de Jérusalem.* 1758.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Introduction à la physique de Newton.* II. *Examen d'un ouvrage intitulé :* Quadrature géométrique du secteur de cercle de quarante-cinq degrés. III. *Méthode pour réduire les plans inclinés au plan horizontal.* IV. *Résolution d'un problème de géométrie.* V. *Essai sur le calcul des jeux de hasard, et en particulier des loteries et banques aux dés.* VI. *Mémoire sur la théorie des forces centrales des astres dont les apsides ne sont pas fixes.* VII. *De quelques Pratiques de gnomonique.* VIII. *Méthode pour tracer une méridienne.* IX. *Mémoire sur le ressort des fluides et sur la force nécessaire à un corps pour se mouvoir dans une eau dormante.* X. *Discours sur l'harmonie des couleurs.* XI. *Problème hydraulique.* XII. *Mémoire sur les effets des étranglements des tuyaux dans les machines hydrauliques.* XIII. *Recherches sur la force des roues mues par des courants.* XIV. *Projet d'une machine propre à faire remonter perpétuellement de l'eau par la chûte d'une partie de celle qu'elle aura élevée.* XV. *Mémoire sur la résistance des points d'appui.* XVI. *Mémoire sur la ballistique.* XVII. Deux *Mémoires sur la musique.* XVIII. *Mémoire sur la ques-*

Digitized by Google

tion : Si les hommes abandonnés à leurs facultés naturelles sont en état d'inventer le langage.

1742. — Ruolz (Charles-Joseph de), né à Lyon le 14 novembre 1708, mort le 10 juillet 1756. Conseiller à la Cour des monnaies.

C. J. de Ruolz, ayant fait naufrage dans la rivière d'Ain, avait gagné la rive ; mais il se rejeta à l'eau pour sauver son épouse, et il mourut victime de sa tendresse et de son courage. Décidément les Académiciens de Lyon sont des modèles d'amour conjugal. Brossette se compose une bague avec la glande pinéale de sa femme ; J. J. Pestallozzi meurt de douleur vingt jours après la mort de la sienne, et C. J. de Ruolz périt dans les flots pour conserver la compagne de sa vie. Pernetti, qui a fait l'éloge de ce dernier dans le *Nécrologe des Académiciens*, rapporte que lorsque la nouvelle de cette mort parvint à Lyon, la rue habitée par de Ruolz retentit des cris du peuple, tant il avait répandu de bienfaits. Quelle pompe funèbre !

OUVRAGE IMPRIMÉ.

Dissertation sur la vie et les écrits de Louise Labé, lue à l'Académie, en avril 1746. Lyon, 1750. Delaroche, in-12, 63 pages.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Du Pont de César sur le Rhin.* II. *Sur la Nielle.* III. *De la Méthode de M.* de Réaumur, *sur l'art de faire éclore et d'élever les oiseaux domestiques.* IV. *Mémoire sur la saison la plus propre à la taille de la vigne.* V. *Des*

métaux. VI. *De l'alliage dans les métaux*. VII. *Des moyens à employer contre la mortalité des bêtes à cornes*. VIII. *Des épingles*. IX. *Observations sur l'usage du plomb laminé et en fusion*. X. *Discours de réception*. XI. *Mémoire sur la mécanique des ponts chez les anciens*. XII. *Mémoire sur le blé trouvé à* Herculanum. XIII. *Observations sur la baguette divinatoire*.

1742. — Pallu (Bertrand-René).

Intendant de Lyon. Il était au rang des honoraires, avant d'être compris parmi les membres ordinaires de l'Académie, où l'appelaient son vif amour pour les lettres et son assiduité aux exercices de la Compagnie. Homme d'esprit, homme aimable, bon administrateur, protégeant, encourageant les arts et ceux qui les cultivaient, il fut loué par Voltaire et par Rousseau. Après de tels panégyristes, il ne reste rien à dire pour la gloire de ce magistrat. Il avait été intendant à Moulins, avant de venir à Lyon. Il fut conseiller d'état.

MANUSCRIT CONSERVÉ.

Discours de réception.

1742. — Bimet (Pierre, le P.), né à Avignon le 28 février 1687, mort le 17 mai 1760. Jésuite. Professeur de rhétorique à Lyon.

M. de Fleurieu, dans l'éloge historique du P. Bimet, éloge qui existe en manuscrit, fait mention de quatorze discours ou dissertations de cet Académicien.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Physionomia*, poème latin qui pourrait être considéré comme l'idée-mère de l'ouvrage de Lavater. II. *In obitum clarissimi viri Ludovici de Puget*, poème. 1710.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Tractatus de Incarnatione*, in-4° de 461 pages. II. *Autres traités théologiques*.

1742. — Olivier, docteur en médecine, correspondant du Collége royal de médecine de Nancy, conseiller médecin du roi.

OUVRAGE IMPRIMÉ.

Dissertation sur la rage. 1742.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Discours sur l'excellence de la nature humaine, par rapport à ses progrès dans les sciences et les beaux-arts*. II. *Réflexions hygiastiques sur les principes conservateurs de la vie humaine*. III. *Réflexions sur la génération de l'homme*. IV. *Discours apologétique de la médecine, où l'on prouve qu'elle n'est point un art conjectural*. V. *Discours sur les effets de la musique*. VI. *Dissertation sur la cataracte*. VII. *Observation anatomique sur les causes et les remèdes d'un asthme particulier*. VIII. *Réflexions sur les effets et la réputation de quelques remèdes émétiques*. IX. *Description d'une fontaine minérale dans le Bugey*. X. *Discours sur la maladie contagieuse des bestiaux*. XI. *Discours de réception à l'Académie*. XII. Trois *discours sur les polypes*.

1742. — Collomb (Barthélemy), né à Lyon en 1718, mort le 25 avril 1798.

Chirurgien gradué. Lieutenant du premier chirurgien du roi, professeur au Collége de chirurgie de Lyon. L'Académie dérogea à ses réglements pour le recevoir avant l'âge de vingt-cinq ans. M. Cartier a prononcé son éloge à la Société de médecine, en 1799.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Instruction pour les mères-nourrices*. Lyon 1785, in-12, publiée de concert avec Rast. II. *Œuvres médico-chirurgicales*. Lyon. Bernuzet, an VI, in-8°.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Dissertation sur l'origine, l'objet et l'utilité de la botanique*. II. *De la manière dont s'opère la vision, et des effets qu'éprouve la lumière en traversant les parties de l'œil*. III. *Dissertation sur le sommeil*. IV. *Dissertation sur le phlogistique relativement à ses effets sur le corps humain*. V. *Dissertation sur le cancer*. VI. *Dissertation sur l'organe immédiat de la vue*. VII. *Dissertation sur la carnification des os et l'ossification des chairs*. VIII. *Observations sur les effets du remède de* Mlle Stéphens, *par rapport aux reins et à la pierre*. IX. *Observations sur une conformation singulière*. X. *Observation sur une grossesse de quinze mois*. XI. *Examen des six planches anatomiques de* M. Jenty, *sur la grossesse d'une femme*. XII. *De la manière dont le tartre émétique agit dans l'estomac*. XIII. *Observations de chirurgie*. XIV. *Discours de réception* (sur la botanique). XV. *Dissertation sur une léthargie*. XVI. *Observations sur un enfant monstrueux*. XVII. *Compte-rendu des travaux académiques* (7 décembre 1762). Collomb a fait deux autres comptes-rendus : l'un, à la date du 2 décembre 1783; l'autre, à la date du 10 mai 1791. XVIII. *Rapport* (avec Pouteau) *sur un Mémoire de M. Hugon, relatif à*

de nouveaux plans de bandages à ressort pour les hernies inguinales. XIX. *Dissertation sur la paralysie d'une femme guérie subitement à l'église de Fourvières.* XX. *Dissertation sur une léthargie de huit jours, occasionée à un enfant de douze ans par une plaie au cerveau.* XXI. *Rapport sur un cimetière général pour Lyon.*

1743. — Coquier (Jean, l'abbé), né à Cluny le 26 mars 1699, mort le 6 juillet 1748.

Chanoine-sacristain de Notre-Dame de l'Ile-Barbe, directeur du Séminaire de Saint-Charles, à Lyon, attaché aux cardinaux de la Tour-d'Auvergne et de La Rochefoucauld.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Éloge de Brossette.* II. *Discours de réception.*

1745. — Bordes (Charles), né à Lyon le 6 septembre 1711, mort le 15 février 1781. De l'Académie des Arcades de Rome.

Il était frère cadet de Louis Bordes qui, membre de la Société royale des beaux-arts de Lyon, avait consacré sa fortune et ses loisirs à la mécanique, et s'était distingué par plusieurs inventions utiles. C. Bordes se rendit avec La Tourrette en Angleterre et en Hollande. Il récita au roi Stanislas, à Nancy, son *Ode sur la guerre* que le public attribuait à Voltaire. Il était lié d'amitié ou il entretenait correspondance avec tous les littérateurs célèbres de son temps. J. J. Rousseau lui écrivait : « De tous les « adversaires qui se sont mis sur les rangs, vous

« êtes le seul que j'aie craint, ou plutôt de qui j'aie « espéré de nouvelles lumières. » En 1771, Voltaire lui adressait ce quatrain :

« Vous prétendez qu'avec trop de largesse
De m'enrichir la nature a pris soin.
Peu de ducats composent ma richesse ;
Mais ils sont tous marqués à votre coin. »

Parmi les poésies de Ch. Bordes, on remarque une fable intitulée : *Chloé et le Papillon ;* elle a cent trente vers. Mme de Genlis, dans ses Mémoires, dit l'avoir apprise après l'avoir entendue et lue une seule fois. « C'est, ajoute-t-elle, le naturel et la clarté qui donnent tant de charme à la versification de cette fable. » Mme de Genlis a raison. Nulle mémoire ne retiendrait ainsi cent trente vers *romantiques*. Plusieurs ouvrages de Bordes ont été égarés. On cite, entre autres, une *histoire abrégée du Théâtre Italien*. Le compte-rendu qu'il a fait des travaux académiques, est en date du 7 avril 1761.

M. l'abbé Guillon, correspondant de l'Académie, a publié, en 1785 : *Tribut de l'amitié à la mémoire de M. Bordes*, in-8° de 31 pages, et M. Péricaud aîné, une notice sur le même Académicien (*Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, novembre 1824). L'abbé de la Serre a composé sur la mort de Bordes des vers conservés dans les manuscrits académiques. De Bory a prononcé son éloge.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Œuvres*. Lyon, 1783, 4 vol. in-8°. II. *Le catéchu-*

mène. 1768. III. *La papesse Jeanne*, poème en dix chants, 1777 et 1778, in-8°. IV. *Parapilla*, 1784. Plusieurs fois réimprimé. V. *Tableau philosophique du genre humain, depuis l'origine de Constantin*, 1767, in-12. VI. *Œuvres diverses*. Lyon, Faucheux, 1783. VII. *Observations sur la langue française* (Mercure de France).

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Traduction en vers latins du premier chant de la* HENRIADE. II. *Discours sur l'amour-propre*. III. *Sur les jardins de l'Angleterre*. IV. *La Lorgnette*. V. *Le Naufrage*, poème en trois chants. VI. *Discours sur l'utilité des lettres et des sciences*, en réponse à un censeur qui avait soutenu le système de J. J. Rousseau. Ce censeur était l'abbé Jacquet.

1745. — NOYEL DE BELLEROCHE (Alexis), né à Villefranche en Beaujolais, dans le mois de mars 1703, mort à Lyon le 25 mars 1775.

Lieutenant criminel, grand bailli d'épée du Beaujolais, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de Lyon. Il proposa l'établissement d'une mesure invariable et d'un poids uniforme, en prenant pour type la longueur du pendule à secondes. Il a rédigé deux comptes-rendus en date des 28 août et 4 décembre 1759. On conserve dans les manuscrits académiques l'éloge de A. Noyel de Belleroche, par La Tourrette.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Examen de la question s'il convient d'écrire les inscriptions en langue française*. II. *Des découvertes*. III. *Exa-*

Digitized by Google

men des différentes perceptions de l'esprit. IV. *Des découvertes à faire dans la physique.* V. *Dissertation sur l'élasticité.* VI. *Des effets de l'air sur les êtres animés.* VII. *De la multiplication des végétaux.* VIII. *Considérations sur les principales causes qui diminuent la fertilité des terres.* IX. *De la conservation des grains.* X. *Discours sur l'importance de se précautionner dans les villes contre la corruption des eaux.* XI. *De l'influence des astres.* XII. *Réponse à des observations sur la congellation de l'eau.* XIII. *Dissertation sur les vers léonins.*

1746. — Basset (Jean-Baptiste), né à Lyon les 20 juillet 1717, mort le 25 juillet 1752.

Président en la Cour des monnaies. Suivant Pernetti, il n'a manqué à J.-B. Basset que des années pour être célèbre.

1746. — Goy (Benoît), mort le 26 septembre 1784, dans un âge fort avancé.

Avocat en parlement, substitut du procureur du roi en la jurisdiction de la conservation, échevin. Il a rendu compte des travaux académiques, le 27 avril 1762.

OUVRAGE IMPRIMÉ.

Discours sur les naissances tardives, inséré dans un recueil des lois sur le même sujet.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Idée du vrai et du faux philosophe.* II. *Parallèle de la morale de* Cicéron *et de celle de* Sénèque. III. *Mémoire sur la mendicité.* IV. *Dissertation sur les bornes ou limites des héritages de la ville et de la campagne, et sur les lois qui*

doivent les régler. V. *Observations sur le traité des délits et des peines.* VI. *Seconde lettre sur le traité des délits et des peines.* VII. *Discours sur l'utilité de la culture des lettres et de l'étude réfléchie de l'histoire, pour former de bons magistrats et de grands jurisconsultes.* VIII. *Réflexions sur le danger de l'esprit de nouveauté, surtout dans la jurisprudence.* IX. *Notice du livre du président* Brisson, *intitulé :* De verborum quæ ad jus pertinent significatione. X. *Considérations sur la magistrature.* XI. *Discours sur l'utilité des Académies de provinces et des prix qu'elles distribuent.* XII. *Discours sur les principales causes de l'indigence des ouvriers à Lyon, et sur les moyens d'y remédier.* XIII. *Recherches sur la législation d'Athènes et de Rome, et sur l'ordre qui y était observé dans l'administration de la justice.* XIV. *Recherches sur la vie et les ouvrages du président* Brisson. XV. *Des priviléges accordés à l'agriculture par les lois romaines.* XVI. *Notice de l'ouvrage du président* Brisson, *intitulé :* De formulis et solemnibus populi romani verbis.

1748. — Pernetti (Jacques, l'abbé), né dans le Forez en 1696, mort à Paris le 6 février 1777.

Chanoine du second ordre ou chevalier de l'église de Lyon. Il avait été chargé de l'éducation de M. de Boulongne, depuis conseiller et intendant des finances.

Parmi le grand nombre de Mémoires lus à l'Académie par l'abbé Pernetti, il faut remarquer celui que lui avait demandé le ministère pour constater que le faubourg de La Guillotière dépend de la ville de Lyon. Cette dépendance est fondée, suivant l'auteur, sur l'ancien lit du Rhône qui passait au-delà du faubourg, et sur d'autres raisons développées dans son

Mémoire dont fait mention son compte-rendu, en date du 8 mai 1764.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Les abus de l'éducation sur la piété, la morale et l'étude.* Paris, 1728, in-12. II. *Le repos de Cyrus.* Paris, 1732, in-8°. III. *Les conseils de l'amitié*, 1738, in-12. Francfort. IV. *Lettres philosophiques sur les physionomies.* Lyon, 1760, in-8°. V. *Histoire de Favoride.* Genève, 1750, in-8°. VI. *Observations sur la vraie philosophie.* Genève, 1757, in-12. VII. *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon*, ou *les Lyonnais dignes de mémoire*, 1757, 2 vol. petit in-8°. VIII. *Tableau de la ville de Lyon*, 1760, in-8°. IX. *Essai sur les cœurs.* Amsterdam, 1765, in-12. X. *Discours sur le travail.* Lyon, 1766, in-12. XI. *Traité de l'homme sociable avec des lettres philosophiques sur la jeunesse.* L'auteur en remit un exemplaire à l'Académie, le 17 novembre 1772. XII. *Lettres philosophiques sur les sympathies.* Exemplaire offert à l'Académie, le 12 novembre 1776.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. Hebes *et* Herculis *hymen*, vers latins. II. *Discours de remercîment à l'Académie de Villefranche.* III. *Éloge funèbre du Dauphin.* IV. *Réponse aux questions d'un père sur l'éducation.* V. *Remontrances aux religieuses sur leurs pensionnaires.* VI. *Discours sur les avantages de l'histoire par rapport à l'éducation.* VII. *Réflexions sur le livre intitulé :* Telliamed. VIII. *Mémoires sur le citronnier, le cochléaria et la véronique.* IX. *Du platine* ou *or blanc.* X. *Lettre sur les inscriptions de la nouvelle salle de comédie.* XI. *De la nécessité d'imprimer les Mémoires de l'Académie.* XII. *Éloge de MM. les Académiciens de Lyon, morts depuis* 1736 *jusqu'en* 1755. XIII. *Éloge de M. de la Monce.*

XIV. *Mémoire sur l'eau la plus convenable à la boisson.* XV. *Nécrologe des Académiciens de Lyon, depuis* 1700 *jusqu'en* 1757. XVI. *Conjectures sur l'incendie de Lyon.* XVII. *Tableau du Lyonnais.* XVIII. *Mémoire sur le chêne.* XIX. *Journal historique de l'Académie de Lyon, depuis* 1700 *jusqu'en* 1756.

1749. — Greppo (Jean-Baptiste, l'abbé), né à Lyon le 17 mai 1712, mort le 12 juin 1767.

Chanoine de Saint-Paul. Ses infirmités le forcèrent de bonne heure à renoncer à l'Académie. L'abbé Greppo est auteur d'une *Notice* sur l'église collégiale de Saint-Paul. Il fit la découverte ou plutôt l'examen de deux inscriptions latines : l'une, dans la chambre du trésor de cette église, est relative à un prêtre nommé *Hugues*, et parut à l'abbé Greppo plus ancienne d'un siècle que ne l'avait cru le P. Ménétrier, qui la place à la fin du 13e siècle ; l'autre inscription représentant le comte Richard, à genoux, habillé en guerrier et priant Dieu à qui St Paul le montre, est du 9e au 10e siècle. L'abbé Greppo a enrichi la Bibliothèque académique de plusieurs ouvrages, entre autres d'une Bible latine in-folio.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *De la théorie de la terre relativement aux effets du déluge.* II. *De l'impression de l'air sur le corps humain.* III. *Observations sur la méthode de* M. Duhamel, *pour la conservation des grains.* IV. *De la construction des murs et fortifications de Lyon* (Archives historiques). On a conservé l'extrait d'un Mémoire de l'abbé Greppo, intitulé : *Plan de réforme du calendrier Grégorien.*

1750. — Grassot (Pierre). Chirurgien juré, docteur en médecine, associé de l'Académie royale de chirurgie qui lui décerna plusieurs prix, chirurgien-major du grand Hôtel-Dieu de Lyon. Pour obtenir cette place, il l'emporta sur Barthélemi Collomb, rival dangereux. Il vivait encore en 1799.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Mémoire sur l'inoculation de la petite vérole.* II. *Divers Mémoires sur l'art de guérir.*

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Dissertation sur les organes qui servent à préparer et qui fournissent la salive, sur la nature, les différences et les usages de ce fluide.* II. *Discours de réception.* III. *Rapport sur des bandages de nouvelle invention* (1784).

1751. — Bory (André de), mort à Lyon le 15 mars 1792, à l'âge de 76 ans.

Chevalier des Ordres de St-Louis et de St-Lazare, commandant du château de Pierre-Scise. Il a terminé plusieurs des séances publiques par la lecture d'une partie des *Odes* d'Horace qu'il avait traduites en vers français. Cette traduction n'a pas éte livrée à l'impression. Il fut nommé Secrétaire perpétuel pour la classe des belles-lettres en 1765.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *La mort d'Églé*, élégie. II. *Ode sur l'immortalité de l'âme.*

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Éloge historique de M. Genève.* II. *Éloge de MM. Bloud*

Digitized by Google

et Bordes. III. *Éloge de M. J. A. Claret de Fleurieu*. IV. *Éloge de M. de Brosse* (D. A. Bertholon de Brosse). V. *Imitation de deux odes d'*Horace. VI. *Comptes-rendus* (1763-1767).

1751. — Pestalozzi (Antoine-Joseph), né à Lyon, le 17 mars 1703, de Jérôme Jean, mort le 19 avril 1779.

Docteur en médecine, des Sociétés royales de Paris et de Montpellier, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon. A l'âge de 30 ans, il fut appelé à l'armée française en Italie. Son éloge, conservé manuscrit, a été prononcé par le docteur Rast, son ami.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Discours sur l'électricité*. Ces discours sont au nombre de trois. II. *Discours de réception*.

1751. — Blumenstein (de), fils de François, lequel était né à Strasbourg, mort à Vienne (Isère) au commencement du XIXe siècle, âgé de plus de 80 ans.

Il avait voyagé dans tous les États de l'Europe où l'exploitation des mines est le plus en usage.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Des parties intégrantes et constitutives des métaux*. II. *Des semi-métaux et des minéraux qui les enveloppent*. III. *Mémoire sur les divers minéraux dans lesquels les métaux se trouvent*. IV. *Extrait sur la minéralisation des métaux*. V. *Discours de réception à l'Académie de Lyon*.

Digitized by Google

VI. *Mémoires sur l'exploitation des mines de la concession accordée aux sieurs Blumenstein.*

1752. — Pusignieu de Boffin, abbé de Fores-Moutier, vicaire-général du diocèse de Lyon, neveu du cardinal de Tencin.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Du beau et du goût.* II. *Compte-rendu des travaux académiques.* 1768.

1752. — Perrache (Antoine Michel), né à Lyon en 1729, mort en septembre 1779.

Sculpteur de l'École de Rome, membre de l'Académie impériale de Florence. A l'âge de 15 ans, il obtint deux prix dans les Écoles de Paris, et il fut, à 21 ans, le premier Français couronné par l'Académie de St-Luc. Perrache avait une difformité corporelle qui ne nuisait en rien à l'activité de son intelligence. Ce n'est pas de lui que l'abbé de Gouvernet aurait pu dire : *Allez, Monsieur, vous ne méritez pas d'être bossu.* Dès 1765, il manifesta l'idée d'étendre la ville de Lyon au midi, en reculant d'une demi-lieue le confluent du Rhône et de la Saône. On fit plus tard une chaussée qui a immortalisé son nom. Perrache avait agrandi le plan conçu par Delorme. Il y eut entre eux des débats publics à ce sujet. Delorme, un niveau en main, soutenait que dans le local assigné aux moulins par Perrache, on n'obtiendrait jamais assez de chute pour les faire tourner.

Digitized by Google

Celui-ci répondait par de l'imagination ; mais les lois immuables qui régissent les éléments ne se prêtent pas aux illusions de l'esprit.

En 1778, Perrache proposa différentes constructions à faire à Lyon, pour établir un quai sur la rive droite de la Saône, depuis le pont du Change jusqu'au quai de la Baleine, pour prolonger celui-ci jusqu'après le palais de l'Archevêché, pour former dans toute cette étendue des ports vastes et commodes, pour construire une prison dans une aile du Palais-de-Justice, etc. Toutes ces idées utiles ont été exécutées ou s'exécutent dans ce moment.

A. M. Perrache fut un des premiers fondateurs de l'École de dessin de Lyon. Il avait élevé un mausolée à son père dans l'église des Cordeliers, où ce dernier, plus habile sculpteur que son fils, avait placé plusieurs monuments de la statuaire. De Bory a prononcé l'éloge de A. M. Perrache. « La vertu, dit-il, le bien public et la gloire furent les trois moteurs de toutes ses actions. La postérité, qui jouira des fruits de son génie, lui rendra la justice que rarement les grands hommes obtiennent de leurs contemporains. »

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Projet d'un établissement d'éducation relative aux sciences, commerce et aux arts.* II. *Suite au projet d'établissement d'éducation.* III. *Essai sur le caractère des décorations propres aux églises.* IV. *Réflexions sur le danger, pour les élèves en sculpture, de s'attacher trop servilement à un maître.* V. *Discours sur la sculpture.* VI. *Des*

Digitized by Google

proportions du corps humain. VII. *Des proportions de la femme.* VIII. *Constructions à faire à Lyon.* IX. *Projet de M. Perrache.* X. *Suite du Mémoire précédent.* XI. *Observations sur les monuments antiques de Vienne en Dauphiné.* XII. *Discours sur l'amour-propre.* XIII. *Du séjour des Romains sur le mont* Ganelon.

1753. — Boutillier (Charles Clément), né à Toulouse le 7 mars 1701, mort le 3 mai 1759. Directeur des postes.

M. de Fleurieu, qui a fait l'éloge historique de C. C. Boutillier, conservé dans les manuscrits, cite les titres de plusieurs ouvrages de cet Académicien, qui n'ont pas été publiés et qui n'existent pas dans les porte-feuilles.

1753. — Tolozan (Jean-François), mort à Lyon le 25 septembre 1802, âgé de plus de 80 ans.

Avocat général à la Cour des monnaies, maître des requêtes, intendant du commerce.

Sur la fin de sa vie, il était membre d'un Conseil intime que M. Najac, préfet du Rhône, avait cru devoir établir auprès de lui.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Observations sur la réforme de plusieurs articles de l'ordonnance de* 1673, *relative aux affaires de commerce*, in-4°. II. *Réglement du Conseil, précédé de l'explication des différents articles compris dans chacun des chapitres; avec les formules des procédures qu'on y suit, et celles des*

Digitized by Google

arrêts et jugements qui s'y rendent. Paris, Moutard, 1786, in-4°. III. *Mémoire sur le commerce de la France et de ses colonies*. Paris, Moutard, 1789, in-4°.

1754. — NONNOTTE (Donat), né à Besançon en 1707, mort à Lyon le 5 février 1785. Peintre du roi.

Il se rendit à Paris en 1728. Lemoine l'admit dans son école, le distingua de ses autres élèves, et l'employa à peindre les fonds et les accessoires de la coupole de la chapelle de la Vierge à Saint-Sulpice, et du plafond du salon d'Hercule à Versailles. Après avoir peint quelques tableaux d'histoire, il se livra au genre du portrait. Les succès qu'il obtint lui ouvrirent, en 1741, les portes de l'Académie de peinture. Nommé, en 1754, peintre de la ville de Lyon, il dirigea l'École gratuite de dessin, qui, de nos jours, a pris un grand développement. Les plus connus des portraits peints par cet artiste sont ceux de Lelorrain, sculpteur, gravé par J. N. Tardieu, et du gentil Bernard, gravé par Daullé. Il était frère de cet abbé Nonnotte que Voltaire a rendu fameux.

OUVRAGE IMPRIMÉ.

Discours sur la peinture. Extrait du *Mercure de France*, 1755. (Réception).

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Avantages des lettres et des sciences*. II. *Vie de Lemoine, premier peintre du roi*. III. *Mémoires sur la pein-*

Digitized by Google

ture (au nombre de quatorze). IV. *Compte-rendu des travaux académiques pour l'année* 1765.

1754. — Tourrette (Marc-Antoine-Louis-Claret de Fleurieu de la), né à Lyon en août 1729, mort en cette ville sur la fin de 1793. Conseiller à la Cour des monnaies, secrétaire de l'Académie de Lyon, pour la classe des sciences.

Il quitta la magistrature pour s'adonner entièrement à l'histoire naturelle. Il s'était formé un riche herbier ainsi qu'une collection très considérable d'insectes et d'échantillons des mines du Lyonnais, du Dauphiné et de l'Auvergne. En 1766, il introduisit dans un vaste parc près de l'Arbresle (1), tous les arbres et arbustes qui pouvaient s'y acclimater ; à Lyon même, il cultivait dans son jardin plus de trois mille espèces de plantes rares. La Tourrette parcourut l'Italie et la Sicile ; il alla herboriser auprès de la grande Chartreuse avec J. J. Rousseau, son ami : « Que n'êtes-vous des nôtres, écrivait ce dernier à Du Péron, vous trouveriez dans notre guide, M. de la Tourrette, un botaniste aussi savant qu'aimable, qui vous ferait aimer toutes les sciences qu'il cultive. » *Linnée*, *Haller*, *Adanson*, *Jussieu*, et autres naturalistes célèbres de l'Europe, entretenaient une correspondance suivie avec La Tourrette. L'éloge de

(1) Ce parc est aujourd'hui à M. de St-Trivier.

Digitized by Google

cet Académicien a été lu, en séance publique, par J. M. *Bruyset*. La Tourrette a fait don à l'Académie du *Maupouana*, des *Mémoires* de l'abbé Terray, de la *Correspondance* de Montalembert, d'un *Recueil d'actes* du Clergé et de *Mandements* d'évêques, et de plusieurs autres ouvrages.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Démonstrations élémentaires de botanique*. 1766, 2 vol. in-8°, plusieurs éditions. La Tourrette composa cet ouvrage avec l'abbé Rozier, lorsque Bourgelat établit à Lyon la première école vétérinaire que la France ait possédée. II. *Voyage au Mont-Pila*, 1770, in-8°. III. *Chloris lugdunensis*, 1785, in-8°. IV. *Conjectures sur l'origine des Bélemnites* (Dictionnaire des fossiles de *Bertrand*). V. *Mémoires sur les monstres végétaux*. (Journal économique, juillet 1761.) VI. *Mémoire sur l'Helminthocorton*, ou *Mousse de Corse*. (Journal de physique.) VII. *Rapport sur le fragment de bronze, représentant une jambe de cheval, trouvé dans la Saône au commencement de* 1766. (Archives du Rhône, 1826.) VIII. *Lettre contenant des recherches physiques sur les Gallinsectes* (Mercure de France, avril 1759). IX. *Réflexions sur la mort de M. de Fontenelle, suivies de deux dialogues*. Genève, in-8°. (Choix littéraire.) X. *Discours de réception à la Société royale de Nancy*. Genève, 1760. (Choix littéraire.) XI. *Examen des conjectures sur l'incendie de l'ancienne ville de Lyon*. (Archives du Rhône, juillet 1828.)

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Remarques sur les Lyonnaisismes*. II. *Recherches et observations sur des os fossiles trouvés en Dauphiné, dans une terre de* M. de Valernod. III. *Observations sur les*

Digitized by Google

bésoards tirés de quelques animaux. IV. *Abrégé de l'histoire des Gallinsectes de* M. de Réaumur, *avec des recherches sur le hermès, le* coccus polonicus, *et la cochenille.* V. *Lettre à* M. Bertrand, *sur les Bélemnites.* VI. *Méthode pour faire l'huile de pepin.* VII. *Projet proposé à l'Académie, pour une histoire naturelle des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais.* VIII. *Compte-rendu des travaux académiques.* IX. *Eloges historiques de l'abbé* Dugaiby, *du chevalier* de Ville, *de* Noyel de Belleroche, *de* Crozet, *et de* Montmorillon. X. *Réflexions sur les eaux de puits.* XI. *Description d'un enfant difforme né à Lyon.* XII. *Végétation observée dans le Lyonnais*, années 1772 et 1774.

1754. — Dumas (le Père), né à Lyon en 1696, mort en 1776. Jésuite, professeur d'hébreu.

Le Père Dumas passa plusieurs années, en qualité de missionnaire, parmi les sauvages du Canada, dont il sut se concilier la confiance, le respect et l'amour. Après avoir enseigné l'hébreu au célèbre abbé Bossut, son compatriote, il s'aperçut de la vocation de ce dernier pour les sciences mathématiques dans lesquelles il l'initia. L'éloge du P. Dumas est inséré dans un compte-rendu de travaux académiques par Barou.

OUVRAGE IMPRIMÉ.

Harmonie tempérée, avec des éclaircissements. (Recueil du P. Pézenas.)

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Mémoire sur la force centrale.* II. *Solution du problème astronomique de* Kepler. III. *Mémoire sur une espèce de cœur formé par la rotation d'une ellipse autour de l'un*

Digitized by Google

de ses diamètres obliques. IV. *Mémoire sur la théorie des comètes*. V. *Mémoire sur les comètes en général, et sur celle de* 1759 *en particulier*. VI. *Nouvel essai de la théorie des comètes, et de son application à celle de* 1760. VII. *Observations sur le jeu des dés harmoniques*. VIII. *Principes de l'harmonie*. IX. *Traité de l'harmonie théorique et pratique*. X. Deux *Mémoires astronomiques*.

1755. — Rast de Maupas (Jean-Baptiste), né à la Voute en Vivarais en 1732, mort à Albigny (Rhône) le 1er juin 1810. Docteur en médecine, de l'Université de Montpellier.

Membre du Collége de médecine de Lyon, Rast fit, en 1774, les fonds d'un prix proposé par ce collége sur la question : *Quelle est la nature et le traitement des dartres ?* Ce prix fut obtenu par M. Duroussel, de l'Université de Caen. Il possédait une des plus riches bibliothèques de particulier qui aient existé. M. Dugas de Bois St-Just (*Paris, Versailles et les provinces*, édition de 1817, tom. 1, pag. 252-4), indique un singulier moyen dont il se servait pour se procurer des livres à bon marché. Rast augmenta, par le don d'une partie de ses livres, la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier (Renaud de Vilbach, *Voyages en Languedoc*). Le célèbre Haller lui a dédié un de ses ouvrages.

Le 16 novembre 1784, Rast présenta à l'Académie, au nom de MM. Legrand et Molinos, architectes, un médaillon de Philibert Delorme et un modèle accompagné d'un Mémoire, d'une coupole en char-

Digitized by Google

pente. Si on pouvait trouver ce médaillon, il ne serait sans doute pas inutile au sculpteur qui sera chargé un jour de faire en marbre le buste du célèbre architecte lyonnais, sur les fonds légués à la ville par M. Grognard.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Réflexions sur l'inoculation de la petite vérole.* 1763. II. *Instruction pour les mères-nourrices* (avec Colomb). Lyon, 1785; in-12. III. *Avis sur l'établissement de cimetières hors de la ville.*

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Observations médicinales.* II. *Recherches sur les signes auxquels on peut reconnaître si un homme a été noyé ou jeté dans l'eau après sa mort.* III. *Observations anatomico-pratiques.* IV. *De la saignée.* V. *Discours de réception à l'Académie de Lyon.* VI. *Comptes-rendus des travaux académiques* (10 décembre 1763 et 5 décembre 1775). VII. *Éloge historique de* A. J. Pestalozzi. VIII. *Réflexions sur les hôpitaux.* IX. *Réponse à des demandes sur l'Hospice de Lyon.* X. *Projet d'une pharmacopée de Lyon, et vue sur ce sujet.* XI. *Description des parties extérieures de la génération de* Benoît Grand. XII. *Explication de deux inscriptions sépulcrales trouvées à Lyon, en* 1775. XIII. *Explication d'un monument antique.* (Deux chevaux en terre cuite, réunis par un jong qui en lie les crins.)

1755. — Sozzi (Louis François de), né à Paris le 4 octobre 1706, mort à Lyon le 11 mars 1780. Avocat en Parlement, membre de l'Académie de Berlin.

Ami du célèbre avocat Le Normant, Sozzi fut nommé Bailli général du temple. Ses Mémoires sur les testaments olographes et sur la mouvance des pairies de France, furent réimprimés plusieurs fois et recueillis avec avidité. Il était en correspondance avec Catherine II sur le nouveau Code de jurisprudence que cette impératrice donna à la Russie. L'auteur a inséré cette correspondance dans sa *vie littéraire*. On trouve un extrait de l'éloge de L. F. de Sozzi dans le *Journal de Lyon* (1784). L'éloge de cet Académicien fut prononcé par M. Mathon dans la séance publique du 7 décembre de cette année.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Lettre sur l'urne antique de plomb, trouvée à Lyon.* II. *Avertissement sur l'hyène qui a paru dans le Lyonnais en* 1756, in-12. III. *Discours de réception à l'Académie de Nancy*, 1762, in-12. IV. *Olympiques de Pindare*, traduites du grec en français, 1754, in-12. V. *Principes de jurisprudence sur les cassations*, ouvrage offert à l'Académie de Lyon, le 26 février 1771. VI. *Consultation pour les syndics, consuls et habitants du bourg et paroisse de Vaise-lès-Lyon*, in-8°, Lyon. Faucheux, 1779, 163 pages. VII. *Lettres d'un Académicien à un fermier général, sur le droit d'amortissement demandé aux Académiciens, pour fondations de prix et legs.* Trévoux, 1772, in-8°. VIII. *Mémoires*, 2 vol., l'un in-f° et l'autre in-4°. 1778.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Conjectures sur les prétendus écarts lyriques reprochés à Horace.* II. *Mes perplexités morales.* III. *Dissertation sur le nom patronimique de la Maison de France.*

Digitized by Google

IV. *Discours sur l'éloge de Voltaire par le roi de Prusse.* V. *Traité de la parfaite conservation des grains, traduit de l'italien de Barthelemi Intieri.* VI. *Résultat de quelques expériences faites sur le diamant, par MM.* Macquer, Cadet et Lavoisier. VII. *Discours de réception à l'Académie de Lyon.* VIII. *Mémoire sur la bibliothèque Adamoli.* IX. *Recherches historiques sur la devise de l'Académie de Lyon.* X. *Explication d'un passage d'*Ausonne, *sur le gouvernement consulaire dans les villes municipales.* XI. *Vie littéraire de M.* de Sozzi. XII. *Discours sur l'épigramme.* XIII. *Stances sur la brièveté nécessaire de nos deuils publics.*

1755. — Dugas de Quinsonas (François), né à Lyon le 5 août 1719, mort le 31 juillet 1768.

Officier au régiment de la reine (infanterie), il fit les campagnes d'Italie, pendant la guerre de 1744.

Il est auteur d'observations sur *Juvénal* et *Casaubon*, ainsi que sur le *Dictionnaire celtique* de l'abbé Bullet. En 1762, lorsqu'on projetait la formation d'un bureau administratif des colléges, on avait oublié de comprendre l'Académie dans les corps qui devaient fournir les membres de ce bureau. Dugas de Quinsonas prononça un discours dans lequel il fit sentir avec force le ridicule de cette omission. Son éloge, par Bollioud, est au nombre des manuscrits académiques.

MANUSCRIT CONSERVÉ.

Discours lu à l'Académie, le 9 décembre 1762.

Digitized by Google

1755. — Pouteau. (Claude), né à Lyon le 14 août 1724, mort dans la même ville le 10 février 1775. Docteur en médecine, chirurgien-major du grand Hôtel-Dieu, membre de l'Académie royale de chirurgie.

Pouteau fit un grand usage du moxa peu employé de son temps. *Igne et ferro sanabat.* Il a obtenu une grande célébrité. On a vu, dans le sixième chapitre de la première section de cet ouvrage, que Pouteau fit les fonds de plusieurs prix fondés par l'Académie. Son éloge a été composé par de la Tourrette.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Mélanges de chirurgie.* 1760, in-8°. II. *Essai sur la rage.* 1763, in-8°. III. *La Taille au niveau.* 1765, in-8°. IV. *Œuvres posthumes.* 1783, 3 vol. in-8°.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Mémoire sur l'insuffisance des parallèles faits de la petite vérole naturelle et de la petite vérole inoculée.* II. *Remède contre la sciatique.* III. *Réponse à la lettre de M.* Le Cat, *sur l'inoculation.* IV. *De l'opération de la taille.* V. *Extrait d'un Mémoire pour la guérison des douleurs invétérées.* VI. *Recherches sur la cause des douleurs que les malades pensent ressentir dans un membre qui leur a été coupé.* VII. *Sur l'emploi du feu dans les maladies.*

1775. — Bertin (Henri-Léonard-Jean-Baptiste). Intendant de Lyon.

Après avoir été placé parmi les honoraires, il obtint un fauteuil d'Académicien ordinaire, à cause de

Digitized by Google

l'intérêt particulier qu'il portait à la Compagnie. Parvenu au ministère, il contribua beaucoup à la concession d'un emplacement à l'Hôtel-de-Ville pour la bibliothèque Adamoli, et il fit don à l'Académie d'un herbier formé dans les Pyrénées par le docteur Barère. Il devint lieutenant-général de police de Paris, et ensuite contrôleur-général des finances. En 1789, l'abbé Perrichon offrit à l'Académie un buste en plâtre de Bertin, qui fut accepté avec d'autant plus de reconnaissance que la Compagnie avait de grandes obligations à ce Ministre d'état.

MANUSCRIT CONSERVÉ.

Discours de réception.

1756. — TERRASSON DE LA BAROLIÈRE (Antoine). Le discours qu'il adressa, en qualité de Directeur, au nouveau Prévôt des marchands, est inséré dans le procès-verbal de la séance du 18 janvier 1785. Dans son compte rendu, du 12 avril de la même année, il traita de l'imagination dans ses rapports avec les sciences, les belles-lettres et les arts.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Extrait d'un discours sur la difficulté de connaître la vérité et de s'en assurer.* II. *Discours de réception à l'Académie de Lyon.* III. *Compliment à M. Tolozan de Montfort, Prévôt des marchands.* IV. *Comptes-rendus des travaux académiques* (1769 et 1785).

1759. — POIVRE (Pierre), né à Lyon en 1719,

Digitized by Google

mort à Paris le 6 janvier 1786. Intendant des Iles de France et de Bourbon.

Attaché à la congrégation des missions étrangères, Poivre partit, à vingt ans, pour la Chine et la Cochinchine, et y apprit les langues de ces deux pays. Il eut le bras emporté, à son retour, dans un engagement avec un vaisseau anglais. Il fut fait prisonnier deux fois et renvoyé, à la paix de 1745. Il établit un comptoir français à Faï-Fo. Il apporta ensuite à l'Ile de France quelques plants d'épicerie sauvés avec peine. Il retourne étudier Madagascar, et, repassant en Europe, il devient une troisième fois prisonnier des Anglais. Ayant obtenu le cordon de St-Michel et des lettres de noblesse, il part en 1767 pour les Iles de France et de Bourbon qu'il administre pendant six ans avec un succès et une gloire auxquels l'histoire générale a rendu justice. Il fut récompensé de ses services par une pension de 12,000 fr. Il se retira à La Fréta sur les bords de la Saône, et passa le reste de ses jours dans la culture des lettres et des sciences. L'Académie de Lyon a mis au concours l'éloge de Pierre Poivre (voir 5e partie, Ire section du 2e volume). Le 25 avril 1786, Rast offrit à l'Académie, de la part de Mme Poivre, le portrait de son mari, comme un témoignage de l'attachement qu'il avait conservé jusqu'à la mort pour cette Compagnie; c'est une de ses propriétés perdues, au recouvrement de laquelle elle attache le plus d'intérêt.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Voyages d'un philosophe*, plusieurs éditions. II. *Ré-*

Digitized

ponse aux objections sur la préparation et la teinture des soies. (Journal de Commerce, novembre 1760.) III. *Discours aux habitants des Iles de France et de Bourbon.* Ile de France, Imprimerie royale, 1768, in-4°. *Discours prononcé dans la première assemblée publique du Conseil supérieur de l'Ile de France.*

Ces deux discours sont insérés dans l'édition des *Voyages d'un philosophe*, 1769.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Discours sur le commerce.* II. *Du versement des épis.* III. *Recherches sur l'état de l'agriculture chez différents peuples de l'Afrique et de l'Asie.* IV. *Observations sur le décreusage et le tirage de la soie.* V. *Recherches sur la méthode suivie par les Indiens de la côte de Coromandel, dans la peinture des toiles de coton.* VI. *Compte-rendu des travaux académiques pendant le second semestre de* 1765.

On regrette de ne pas trouver dans les porte-feuilles d'autres ouvrages de P. Poivre, lus dans les séances de l'Académie, tels que :

I. *Lettres sur l'amélioration des possessions de nos colonies, et sur plusieurs recherches relatives à l'histoire des Iles de France et de Bourbon.* 1769. II. *Mémoire sur la culture du giroflier, du muscadier et du savonnier dans les colonies françaises.* 1771.

1759. — Bertholon de Brosse (Damien-Antoine), né à Lyon le 26 janvier 1727, mort le 20 juillet 1778. Avocat, conseiller à la Cour des monnaies.

Des chagrins domestiques et des maladies ne lui permirent pas de suivre avec assiduité les séances académiques. Son éloge a été prononcé par de Bory.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Discours de réception à l'Académie de Lyon*. II. *Compte-rendu des travaux académiques*, du 1er mai 1770.

1760. — GENÈVE (Jean-François), né le 25 décembre 1706, mort le 15 mai 1776.

Premier syndic du commerce, échevin. Il fut le premier qui, par l'usage d'une machine ingénieuse, réduisant le dessin des taffetas chinés, leur donna ce goût, ce coup-d'œil agréable, sans lequel les étoffes même les plus riches perdent leur plus grand prix. Il recueillit à Florence et répandit dans sa patrie le secret du beau lustre des satins. Il fit désigner chaque rue par une inscription : méthode aussi simple que nécessaire, dont l'invention est le fruit des siècles. Le ministère de l'Infant duc de Parme ayant adressé, en 1767, à l'Académie dix livres de soie décreusée sans savon, Genève les employa à divers usages, et constata par ses expériences que la soie, ainsi décreusée, peut avoir quelque utilité, mais qu'elle n'est bonne ni pour les bas, ni pour les velours, ni pour les autres étoffes. J. F. Genève fut un des fondateurs de l'École de dessin. Il avait épousé Mlle Serre, pour laquelle le cœur de J. J. Rousseau s'était pris très vivement, et dont il fait l'éloge dans le livre VII de ses *Confessions*. Une *Notice historique* sur J. F. Genève par Bory existe dans les porte-feuilles académiques. Il mourut subitement en sortant d'une séance de l'Académie. Pour un homme de lettres, c'est per-

Digitized by Google

dre la vie sur le champ de bataille. La Chambre de commerce voulait faire imprimer les *Parères* de J. F. Genève ; la modestie de l'auteur s'y opposa.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Antiquités d'Herculanum.* C'est la traduction du premier et de la moitié du second, des sept volumes donnés à l'Académie par le roi de Naples. II. *Quatre discours sur le commerce.* III. *Observations sur le décreusage de la soie.* IV. *Second Mémoire sur le même objet.* V. *Mémoire sur la population.* VI. *Compte-rendu des travaux académiques.* 15 avril 1766.

1760. — MILLOT (Claude-François-Xavier, l'abbé) né à Ornans en 1727, mort à Paris le 21 mars 1785. Membre de l'Académie française.

Il professa la rhétorique au collége des Jésuites, à Lyon, un des plus célèbres de France. Ayant été forcé de quitter la Congrégation, à cause de l'éloge de Montesquieu qu'il avait fait dans un discours couronné à Dijon, il fut nommé grand-vicaire de M. de Montazet, archevêque de Lyon. Chargé ensuite de la chaire d'histoire, au collége de Parme fondé par le marquis de Félino, l'abbé Millot n'abandonna pas ce ministre dans la disgrâce, et sa conduite généreuse lui fit obtenir une pension de 4,000 fr. C'est à lui que fut confié le soin de présider à l'éducation du duc d'Enghien, mort dans les fossés de Vincennes. L'éloge de l'abbé Millot, par M. Lingay, a été couronné en 1814 par l'Académie de Besançon.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. Deux *Discours sur le bonheur et l'espérance*. Lyon, 1750, in-8°. II. *Discours académiques*. Lyon, 1760, in-12. III. *Discours sur le patriotisme français*. Lyon, 1762, in-8°. IV. *Discours de réception à l'Académie de Châlons*. Paris, 1768, in-4°. V. *Discours de réception à l'Académie française*. Paris, 1778, in-4°. VI. *Essai sur l'homme*, traduit de Pope. Lyon, 1761, in-12. VII. *Harangues d'Eschine et de Démosthène pour la couronne*. Lyon, 1764, in-12. VIII. *Harangues choisies des historiens latins*. Lyon, 1764, in-12. IX. *Éléments de l'histoire de France*, plusieurs éditions. X. *Éléments de l'histoire d'Angleterre*, plusieurs éditions. XI. *Éléments de l'histoire générale ancienne et moderne*, traduites en plusieurs langues. 9 vol. in-12. XII. *Histoire littéraire des Troubadours*. Paris, 1774, 3 vol. in-12. XIII. *Mémoires politiques et militaires pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV*. Paris, 1777, 6 vol. in-12. XIV. *Extraits de l'histoire ancienne, de l'histoire romaine et de l'histoire de France*. XV. *Dialogues, et vie du duc de Bourgogne, père de Louis XV*. (Besançon, 1816, in-8°.)

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *De l'établissement des Barbares dans l'Empire romain*, manuscrit autographe. II. *De la philosophie anglaise*, discours de réception à l'Académie de Lyon, imprimé à la suite de l'*Essai sur l'homme*. III. *Sur l'histoire d'Angleterre*.

1761. — Loyer (Toussaint), né à Rouen, mort à Lyon le 1er novembre 1807.

Architecte. Il fut appelé de Paris à Lyon, pour y construire l'église des Genovéphins. Ami de Soufflot, il fut chargé par ce célèbre architecte, qui se rendait

Digitized by Google

dans la capitale, de suivre la construction du dôme de l'Hôpital et de la salle de spectacle. On lui doit le portail et la tribune de l'église du Grand-Collége, l'hôtel Dervieu du Villars, etc. (Voir le chapitre des *Notices historiques*, 2e vol.)

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *De la manière de toiser les ouvrages de maçonnerie.* II. *Observations sur les voûtes plates.* III. *De l'art de décorer les appartements.* IV. *Discours de réception sur l'architecture extérieure des édifices d'une grande ville.* V. *Compte-rendu des travaux académiques.* Décembre 1770.

1761. — Fleurieu (Charles-Pierre Claret, comte de), né à Lyon en 1738, mort à Paris le 18 août 1810. Membre de l'Institut et du bureau des Longitudes.

Il entra dans la marine, à l'âge de 13 ans et demi. Ayant servi pendant la guerre de sept ans, il reprit ses travaux à la paix de 1763, et la construction d'une horloge marine en fut le premier fruit. Ces horloges qu'il perfectionna de concert avec Ferdinand Berthoud furent essayées en 1768, sur la frégate l'*Isis*, commandée par Fleurieu, alors lieutenant de vaisseau. En 1776, il fut nommé directeur-général des ports et arsenaux de la marine. C'est dans cette place qu'il a dirigé presque tous les plans des opérations navales de la guerre de 1778 et ceux de toutes les campagnes de découvertes, telles que celles de La Pérouse et de d'Entrecasteaux. Il rédigea l'Ordon-

Digitized by Google

nance du roi *sur la régie et l'administration des ports et arsenaux*. Paris, 1776, in-4°. Après avoir été Ministre de la marine, du 27 octobre au 17 mai 1791, il fut chargé de l'éducation du fils de Louis XVI, en qualité de gouverneur. Du Conseil des Anciens où il siégeait en 1797, il fut appelé au Conseil d'état. Il est mort sénateur.

C. P. Fleurieu était absent de Lyon pour le service du roi, lorsqu'il fut nommé membre ordinaire de l'Académie de Lyon; mais on considéra que son domicile était de droit chez son père. (Voir le second volume de l'*Histoire de l'Académie*.)

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Découvertes des Français dans le sud-est de la nouvelle Guinée*. Paris, 1790, in-4°, traduit en anglais. II. *Voyage fait par ordre du roi, en* 1768 *et* 1769, *pour éprouver les horloges marines*. Paris, 1773, in-4°, 2 vol., fig. III. *Voyage autour du monde fait pendant les années* 1790, 1791 et 1792, *par Étienne Marchand*. Paris, an IV (1798), 4 vol. in-4°. IV. *Atlas de la Baltique et du Cattegat*. V. *Observation sur la division hydraulique du globe*. Paris, 1808, in-4°, fig. VI. *Examen fait par ordre de M. le maréchal de Castries de deux cartes de la mer Baltique par M. Leclerc*. 1786.

MANUSCRIT CONSERVÉ.

De la construction des navires (Discours de réception à l'Académie de Lyon). L'auteur était alors enseigne de vaisseau.

1762. — Roux. Architecte, secrétaire du roi,

Digitized by Google

correspondant de l'Académie royale d'architecture. C'est sur ses dessins et sous sa direction qu'a été bâtie l'église des Augustins, aujourd'hui Saint-Louis. Il est auteur d'un Mémoire sur les questions de *Minimis et Maximis* qu'on regrette de ne pas trouver dans les manuscrits, ainsi que de plusieurs autres dissertations.

MANUSCRIT CONSERVÉ.

Discours de réception, sur la nécessité des mathématiques dans l'architecture.

1762. — LALLIÉ. Ingénieur en chef de la Généralité de Lyon.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

Discours de réception à l'Académie de Lyon, sur l'utilité des sciences mathématiques pour la construction et la conservation des grandes routes et des ponts. II. *Mémoire sur la construction d'un pont nouveau.* III. *Observations sur une verrerie de cristal.* IV. *Inscription.* Cette inscription fut composée pour le piédestal de l'obélisque élevé, en honneur de Louis XVI, au faubourg de Vaise, dans la place circulaire où se réunissent les deux grandes routes de Paris. L'obélisque n'a subsisté que dix ans. Elevé en 1783, par les soins de l'intendant de Flesselles, il a été détruit en 1793. V. *Mémoire concernant la digue de la Tête-d'Or.* VI. *Compte-rendu des travaux académiques*, 6 décembre 1768. VII. *Rapport sur un Mémoire de M. Peyronnet, relatif au cintrement et décintrement des ponts.* VIII. *Rapport sur les moyens de renfermer la Durance dans un lit.*

1762. — GAVINET (Antoine-Nicolas), né le 5 avril 1724, mort le 5 mars 1795.

Digitized by Google

Pharmacien. L'éducation qu'il fit donner à son fils répondit tellement à ses désirs, que celui-ci soutint avec honneur en 1781, dans une assemblée publique, une thèse physico-mathématique, à laquelle l'Académie assista et qui lui fut dédiée. Le fils succéda au père, lorsque la Compagnie fut réorganisée en 1800.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Du soufre minéral.* II. *Mémoire sur les huiles, les graisses et les savons acides.* III. *Des régules d'antimoine.* IV. *Explication de l'effet des encres sympathiques.* V. *De la formation et de la nature des divers fourneaux chimiques.* VI. *Principes des corps.* VII. *De la danse de St-Guy.* VIII. *Remède végétal propre à guérir la morsure de la vipère.* IX. *Recherches sur les savons et matières savonneuses.* X. *Analyse d'une pierre factice trouvée parmi les hardes d'une servante soupçonnée d'avoir empoisonné sa maîtresse* (avec Garnier). XI. *Mémoire sur l'opium du Caire et sur celui qu'on peut faire en France.* XII. *Analyse du sucre de lait.* XIII. *Du mécanisme des opérations médicinales des sublimés de mercure.* XIV. *Mémoire sur le tartre émétique.* XV. *De l'origine, des vertus et de l'usage du nitre.* XVI. *Nouveau remède contre l'épilepsie.* XVII. *Mémoire sur la vipère et sur ses usages.* XVIII. *Mémoire sur la clarification des liqueurs, et sur une nouvelle machine propre à les filtrer.* XIX. *Discours de réception à l'Académie de Lyon.* XX. *Analyse du charbon minéral.* XXI. *Analyse des eaux minérales de Moingt près de Montbrison.* XXII. *Compte-rendu des travaux académiques*, 3 décembre 1771.

1763. — Mongez (Antoine, l'abbé), né à Aix

Digitized by Google

en Provence, le 17 octobre 1723, mort le 13 novembre 1783.

Jésuite, chevalier de l'église, censeur royal. Il professa la rhétorique au collége d'Avignon et ensuite au collége de Lyon. Suivant l'usage, il prononça chaque année le panégyrique de Louis XIV, et parmi six discours sur le même sujet, on distingua celui qui était relatif au rétablissement de la marine française. Il composa pour les actes publics du collége une tragédie intitulée : *Titus*, ou *la Prise de Jérusalem*. On lui doit une dissertation sur la décadence de l'éloquence de la chaire, un discours sur les avantages de l'amour des lettres pour la vieillesse, etc. L'Académie de Lyon lui confia l'arrangement et la garde de la bibliothèque Adamoli. L'éloge de l'abbé Mongez a été fait en vers par Vasselier, et en prose par Barou.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Réflexions sur l'éloquence de la chaire.* II. *Compte-rendu de l'établissement de la bibliothèque dans la nouvelle salle de l'Académie.* III. *De la sensibilité des gens de lettres* (deux Mémoires). IV. *Discours sur la solitude du sage.* V. *Des mœurs qu'exige la profession d'homme de lettres.* (Discours de réception.)

1764. — Goiffon, mort à Alfort, le 10 mai 1776.

Son père, né à Cerdon, département de l'Ain, était venu s'établir à Lyon, où il fut nommé échevin en 1717. Ils cultivèrent tous deux la botanique;

Digitized by Google

mais l'*Index plantarum quæ circà Lugdunum nascuntur* a été publié par Jean-Baptiste Goiffon père. Barou, dans son compte-rendu, en date du 3 décembre 1776, fait l'éloge du fils qui était, à sa mort, au nombre des Académiciens honoraires ; mais il ne parle pas des ouvrages de ce dernier. Il semble cependant qu'on peut lui en attribuer deux, qui sont conservés manuscrits, et que les biographes ne disent point appartenir à Jean-Baptiste Goiffon, ni à l'abbé Joseph Goiffon. En 1755, cet Académicien s'occupa du projet d'un pont de fer d'une seule arche, avec M. Vincent de Mont-Petit, son ami. Ce pont aurait pu avoir depuis vingt jusqu'à cent toises d'ouverture. Le prospectus en a été publié, in-4°, à Paris, en 1783.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Avant-propos d'une description détaillée des manufactures de Lyon.* II. *Description des arts dont l'objet est la tissure.*

1764. — DEVILLERS (Charles Joseph), né en 1724, mort à Lyon le 3 janvier 1810.

Professeur de physique et de mathématiques. Il s'était formé un très beau cabinet qu'il vendit pour une rente de 2,000 f. En 1788, il en forma un nouveau et ouvrit ses cours dans une salle de l'Hôtel-de-Ville. Il avait demandé, dans le courant de l'année 1781, l'autorisation de prendre le titre d'*Académicien* à la tête d'un ouvrage très considérable qu'il fai-

Digitized by Google

sait imprimer à Paris, sous le titre de : *Théorie de l'acide phosphorique*, ou *Exposition des phénomènes de la physique qui dépendent de l'acide primitif.*

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Journées physiques*, 1761, 2 vol. in-8°. II. *Le colosse aux pieds d'argile* (le magnétisme animal), 1784, in-8°. III. *Caroli Linnei entomologia*, etc., *curante ac augente.* C. Devillers, Lyon, 1789, 4 vol. in-8°.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Parallèles de* Copernic *et de* Tycho-Brahé, *de* Cassini *et d'*Huyghens. II. *Dissertation sur le fluide, cause de l'ascension des aérostats* (avec Le Camus et Le Fèvre). III. *De l'électricité.* IV. *Examen de l'hypothèse de* M. Euler, *sur l'électricité.* V. *Mémoires sur les comètes.* VI. *Comptes-rendus des travaux académiques*, 1767 et 1785.

1766. — Campigneulles (Charles-Claude-Florent Thorel de), né à Montreuil-sur-Mer, le 3 octobre 1737, mort en 1809.

Trésorier de France à la Généralité de Lyon, membre de l'Académie des Arcadiens de Rome.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Le temps perdu*, ou *Histoire de M. de C.*, 1756, in-12. II. *Cléon*, ou *le Petit-Maître, esprit fort*, 1757, in-12. III. *Essais sur divers sujets*, 1758, in-12. IV. *Le Journal des Dames*, 1759 à 1761. V. *Anecdotes morales de la fatuité*, 1760, in-12. VI. *Pièces fugitives de M. de Voltaire, de M. Desmahis et de quelques autres auteurs, avec deux histoires de Sadi, célèbre poète persan.* Genève et Lyon

Digitized by Google

Reguilliat, 1761, in-12. On y trouve, pag. 85 et suiv., un discours *sur les gens de lettres*, que Thorel de Campigneules, éditeur du recueil, prononça le 25 août 1761, à sa réception à l'Académie de Villefranche. VII. *Le nouvel Abailard*, ou *Lettres d'un singe au docteur Abadolf*, 1763, in-8°. VIII. *Nouveaux essais sur différents sujets de littérature*, 1765, in-12. IX. *Dialogues moraux*, 1768, in-12. X. *Les vœux littéraires*, ou *Dialogue entre Boileau et Dorval*, imprimé dans la *petite bibliothèque amusante*. Londres (Lyon), 1781, 2e part., in-16, part. II, pag. 58-99.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Observations sur le Journal de la langue française.* II. *Discours sur l'Électre de Crébillon.* III. *Essai sur l'esprit du monde et de la société.* IV. *De l'humanité.* V. *Jugement sur l'ouvrage intitulé :* Des trois siècles de la littérature. VI. *De l'esprit considéré à Paris et dans les provinces.* VII. *Les aveux littéraires.* VIII. *Ne peut-on bien écrire qu'à Paris?* IX. *Est-il permis de retoucher ou de refaire les ouvrages des écrivains morts ou vivants?* X. *Réflexions sur la différence que la naissance produit parmi les Français.* XI. *Compte-rendu des travaux académiques*, 19 avril 1774.

1766. — Jacquet (Louis, l'abbé), né à Lyon le 6 mars 1732, mort en 1794.

Chevalier de l'église de St-Jean, avocat. Il remporta deux prix à l'Académie de Besançon, et, en 1769, il fut aussi couronné à l'Académie de Marseille pour un discours sur les lois somptuaires. L'abbé Jacquet travaillait à un ouvrage sur l'origine du

Digitized by Google

langage, des arts et de la société, lorsque la mort l'a frappé.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Parallèle des tragiques grecs et français*, 1760, in-12. II. *Discours sur ces deux questions :* La candeur et la franchise ne sont-elles pas communément plus utiles dans le maniement des affaires, que la ruse et la dissimulation ? Le désir de perpétuer son nom et ses actions dans la mémoire des hommes est-il conforme à la nature et à la raison ? 1761. III. *Coup-d'œil sur les quatre concours, relativement au prix proposé par l'abbé* Raynal, *sur la découverte de l'Amérique.* Lyon et Paris, 1791, in-8°. Cet ouvrage reçut de grands éloges de Raynal, dans une lettre que publia le *Journal de Lyon*, en 1791.

On attribue à l'abbé Jacquet une brochure de 59 p., in-8°, intitulée : *Moyens d'abréger la durée des procès et d'en diminuer les frais*, sujet mis au concours par une Académie en 1782.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Fontium origo*, pièce de vers. II. *De l'influence de la philosophie sur les mœurs.* III. *Des moyens de faire refleurir le commerce de Lyon.* IV. *Examen des inscriptions et monuments romains, trouvés, au mois de février* 1768, *dans les fondations de la Manécanterie de Lyon.* V. *De la perfectibilité.* VI. *Essai sur les mœurs.* VII. *Discours de réception à l'Académie de Lyon.* (Influence des lettres sur les mœurs.) VIII. *Quel est l'état de nature?* (Trois discours.) IX. *Compte-rendu des travaux académiques*, 2 mai 1775.

Dans son discours de réception, l'abbé Jacquet traitait un sujet qui avait quelques rapports avec la doctrine de J. J. Rousseau, contre laquelle Bordes a combattu avec un succès éclatant. Ce dernier ne laissa pas sans réfutation

les opinions de son nouveau confrère qui refusa de soutenir la guerre, en disant : « Le premier de mes vœux est pour la paix, le second pour la liberté, je n'en forme aucun pour la victoire, parce qu'elle est le prix des combats. »

1768. — Crozet (Guillaume), né à St-Paul-en-Jarrest, le 23 novembre 1724, mort le 29 août 1775.

Négociant, de l'Académie royale de la marine. Il avait été professeur d'hydrographie aux Écoles de Rochefort. En entrevoyant les éléments de l'astronomie, il fut ému, dit La Tourrette, comme un cœur sensible tressaille en rencontrant pour la première fois l'objet qu'il doit aimer. Sans renoncer à l'étude des cieux, Crozet pratiqua le commerce avec distinction. L'esprit géométrique s'applique à tout. Essentiel à l'exactitude et à la brièveté des comptes, il donne de la précision aux idées et de la justesse dans les spéculations. Plusieurs opérations de commerce sont des problèmes à résoudre. Guillaume Crozet a rédigé, pendant vingt ans, la partie astronomique de l'Almanach de Lyon. Il lut à l'Académie, dit encore La Tourrette, plusieurs Mémoires savants qui, la plupart, ont été imprimés.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Mémoire sur les porte-voix*. II. *Discours sur la comète de* 1769. III. *Détermination des éléments de la comète du mois de janvier*, 1771. IV. *Résultat d'observations faites au collége de la Trinité de Lyon, sur la latitude*, etc. V. *Extrait d'un Mémoire sur la parallaxe du soleil*.

Digitized by Google

1768. — Flesselles (Jacques de), mort le 14 juillet 1789.

Conseiller-d'état, intendant de Lyon. Le commerce de cette ville lui est redevable d'établissements importants. Il avait fondé, à ses frais, pour perfectionner la teinture noire de la soie, un prix de 300 l. qui, sur le rapport de l'Académie, fut accordé, en 1777, à Jacques Lafond. Le prix de 1,200 liv. dont il avait aussi fait les fonds avec M. de St-Vincent, pour la direction des machines aérostatiques, ne put être décerné. Nommé Prévôt des marchands de la ville de Paris peu de temps avant la révolution, il fut une des premières victimes des troubles publics. Lorsqu'il fut appelé au Conseil-d'état, la ville de Lyon, craignant de perdre cet administrateur, demanda avec instance de le conserver. Le Mémoire adressé, à ce sujet, aux différents ministres fut signé par l'Académie, le doyen des comtes, le Prévôt des marchands, le bureau des finances, la sénéchaussée, la Société d'agriculture et plusieurs citoyens notables. Ce Mémoire est inséré dans le procès-verbal de la séance du 11 mars 1783. Le 3 juin suivant, il fit don à la Compagnie d'une médaille en argent frappée par les soins de Franklin, à l'occasion de l'indépendance acquise par les États-Unis d'Amérique.

MANUSCRIT CONSERVÉ.

Compte-rendu des travaux académiques, 16 avril 1771.

1770. — Barou du Soleil (Pierre Antoine), né à

Digitized

Paris, mort dans cette ville en 1793, à l'âge de 52 ans.

Procureur du roi au Présidial de Lyon. Les *Études littéraires et poétiques d'un vieillard*, par Boissy-d'Anglas, contiennent un éloge étendu de Barou du Soleil, qui, suivant l'auteur, lisait à l'Académie de Lyon, dont il était un des flambeaux, des Mémoires d'un grand intérêt, sur des matières administratives judiciaires ou politiques. Cet Académicien fut du grand nombre de gens de mérite immolés après le siége de Lyon.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Traductions de quelques écrits anglais*. II. *Éloge de Prost de Royer*. Lyon, 1785, in-8°.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Éloge de l'abbé Mongez*. II. *Comptes-rendus des travaux de l'Académie de Lyon*. 23 avril et 3 décembre 1776.

1771. — Brisson, avocat, de la Société économique de Berne, inspecteur du commerce et des manufactures de la Généralité de Lyon.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Mémoires historiques et économiques sur le Beaujolais, offerts à l'Académie*, le 9 juin 1772. II. *Instruction sur le blanchissage des toiles de chanvre et de lin, demandée par le gouvernement et imprimée au Louvre*. 1780. III. *Le moyen de faire du bon pain*. Lyon, 1779. IV. *Manière de*

Digitized by Google

retirer des pommes de terre la poudre blanche que l'on nomme amidon, fécule *ou* farine. Lyon, 1779.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Observations sur les diverses acceptions du mot* liberté. II. *Dissertation sur les traités de commerce entre les peuples anciens.* III. *Remarques sur divers objets d'histoire naturelle dans le territoire d'Avignon et du Comtat Venaissin.* IV. *Observations sur les terres vitrioliques de Liès près de Noyon.* V. *Expérience faite sur le sable du Rhône, en* 1777. VI. *Examen d'un sel observé dans la couperose.* VII. *Mémoire sur l'art de faire le vitriol de cuivre.* VIII. *Mémoire sur les découvertes nouvelles dans les arts.* IX. *Discours sur les manufactures anciennes comparées avec les modernes.* X. *Moyen commode et économique de chauffer un liquide dans un vaisseau de bois.* XI. *Mémoire sur la fabrication des toiles sans lisières et des sacs sans couture.* XII. *De l'origine des réglements relatifs aux manufactures.* XIII. *Mémoire sur l'emploi de la bourre de soie.* XIV. *Mémoire sur l'art de faire les paillons.* XV. *Mémoire sur la machine inventée par le s. Sarrazin, pour fabriquer les bas à côte avec maille à l'endroit et à l'envers.* XVI. *Recherches sur la nature du droit de haut-ban.* XVII. *Éloge de M. l'abbé de* Valernod. XVIII. *Observation sur l'eau de la pompe d'un atelier de teinture dans la rue de la Peyrollerie.* XIX. *Mémoire sur l'aérostat de Lyon.* XX. *Alun de Saint-Étienne.* XXI. *Résultat de quelques expériences faites sur un lichen des montagnes du Beaujolais.* XXII. *Compte-rendu des travaux académiques*, 7 décembre 1773. XXIII. *Sur l'origine de la dénomination :* poids de Troyes.

1773. — Prost de Royer (Antoine François), né à Lyon le 5 septembre 1729, mort le 21 septembre 1784.

Digitized by Google

Avocat, échevin, président du tribunal de commerce, lieutenant-général de police.

Ce magistrat, aussi désintéressé qu'il était administrateur habile, refusa mille louis qu'on lui proposait pour le monopole de la vente du grain et vingt mille écus pour la vente de blés avariés. Il mourut dans l'indigence. Les auteurs de la *Biographie universelle* disent à tort que Prost de Royer était, de son temps, le seul homme à Lyon qui connût le droit public. Ils citent eux-mêmes Riolz, son collaborateur, et ils auraient pu citer Barou du Soleil, Deschamps, Goy, de Sozzy et plusieurs autres personnes versées dans le même genre de connaissances. La ville de Lyon tint sur les fonts baptismaux la fille de Prost de Royer, et lui accorda, en 1810, une pension viagère de 800 fr. Le portrait de cet Académicien a été gravé par Boily, et son éloge publié par Barou du Soleil.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Lettre à Mgr. l'archevêque de Lyon, dans laquelle on traite du prêt à intérêt à Lyon, appelé* dépôt de l'argent. Avignon (Lyon), 1763, in-8°. II. *Lettres sur l'administration municipale de Lyon.* 1765, in-12. III. *Mémoire sur la conservation des enfants.* 1778, in-8°. IV. *De l'administration des femmes.* 1782, in-8°. V. *Dictionnaire de jurisprudence et des arrêts*, tomes I, V. 1781-84, in-4°. Cet ouvrage devait avoir vingt-quatre volumes.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Discours contre le préjugé qui éloigna long-temps des sociétés littéraires le magistrat et le jurisconsulte.* (L'His-

de l'Académie de Lyon prouve que ce préjugé n'existait pas dans cette ville.) II. *Analyse de l'ouvrage de M. l'abbé Bertholon sur le pavé de Lyon.* III. *Lettres sur la boulangerie de Lyon.*

— 1773. Laserre (Jean Antoine, l'abbé), né à Paris en 1731, mort à Lyon le 2 mars 1781. De la congrégation de l'Oratoire, chanoine de Nuits, professeur de rhétorique.

Il a remporté des prix de poésie par ses odes sur *les Poètes lyriques*, *la Prise de Mahon*, *les grands Hommes de Dijon;* et des prix d'éloquence par ses éloges de Gassendi et de Corneille, par son discours sur la décadence du goût et par son discours sur les avantages des jeux et des exercices publics. Pour ce dernier ouvrage, dont le sujet avait été proposé par l'Académie de Dijon, en 1775, l'abbé Laserre fut couronné, dans cette ville, des mains de M. le prince de Condé. Au même instant, une voix s'éleva du sein de l'assemblée : *La valeur a couronné le génie.* Ce cri fut répété au milieu des applaudissements. Le prince attira Laserre à Paris, et voulut lui confier l'éducation de son fils. Ce projet échoua ; mais Laserre se lia très étroitement dans la capitale avec Marmontel, Laharpe, Suard, etc. L'éloge de cet Académicien a été composé par l'abbé Roux, son élève et son ami. Bérenger fit imprimer une pièce de vers ayant pour titre : *Tribut de l'amitié*, ou *Épître à feu M. l'abbé Laserre.*

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Poétique élémentaire*, in-12. II. *L'Éloquence*, poème, in-8°. III. *Élite des poésies décentes*, 3 vol., in-12. IV. *Éloge de Gassendi*. Nîmes, 1768. V. *Éloge de Corneille*, 1768. VI. *Éloge de la magistrature*, 1769. VII. *Le Poème lyrique*, ode, qui a obtenu l'accessit aux jeux floraux, in-8°.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Les Fléaux*, ode. II. *Épître à M. l'abbé* Le Monnier. III. *Mémoire sur les discours de réception*. IV. *Vers sur la mort de M. Bordes*. V. *Compte-rendu des travaux académiques*, 11 avril 1780. VI. *Le danger d'être auteur*. VII. *Lettre de Servilie à Brutus*. VIII. *La servitude abolie dans les domaines du roi*.

1775. — MONTMORILLON (Gabriel, l'abbé de, le comte de), né le 29 août 1724, mort le 11 janvier 1777. Grand custode de l'église, comte de Lyon, vicaire-général du diocèse.

Il inventa plusieurs machines utiles et ingénieuses. La plus célèbre est le *Fardier*, surnommé la *Gabrielle*, dont le Chapître de St-Jean fit usage pour le transport des blocs de la Manécanterie, et qui remporta le prix proposé en 1775, par la Société libre d'émulation de Paris. La description et le modèle de cette machine furent insérés dans le *Journal de Physique*, juin 1778. L'éloge de Montmorillon a été fait par La Tourrette.

Cet Académicien descendait des Montmorillon, surnommés *Quatre-Barbes*. Plusieurs d'entr'eux se

Digitized by Google

distinguèrent dans les Croisades. On rapporte qu'un chevalier de Montmorillon, ayant été fait prisonnier par les troupes de Saladin, avec deux autres seigneurs français, le Sultan leur permit de retourner dans leur patrie pour y chercher leur rançon. Ils partent, viennent solliciter en vain leur famille et leurs amis, ne trouvent pas la somme exigée et, nouveaux Régulus, retournent sans hésiter auprès de Saladin lui demander des fers. Ce fier ennemi, frappé d'une telle action et craignant la honte d'être vaincu en générosité, leur rend la liberté sous la condition que tous les aînés de leurs maisons porteront à l'avenir le nom de Saladin; ce qui a été constamment observé. Une Académie peut saisir l'occasion de rappeler dans ses fastes des traits aussi honorables.

1775. — Barbier (Simon), de Crainvillier, né dans la Lorraine en 1720, mort à Paris le 13 mars 1783. Professeur de mathématiques.

Il s'était engagé dans un régiment d'artillerie pour apprendre la science qu'il enseignait.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Réfutation d'une brochure de M. l'abbé* Beaudeau, *ayant pour titre :* Avis aux honnêtes gens qui veulent bien faire. II. *Défense des mathématiques.* III. *Du mouvement des eaux courantes.* IV. *Mémoire sur la mécanique.* V. *De l'impôt territorial.*

1775. — Jars cadet (Gabriel), né à Lyon en

1729, mort à Écully le 2 octobre 1808. Correspondant de l'Académie des sciences et de l'Institut.

Estimé et protégé, comme son frère, par M. de Trudaine, il fut comme lui élève des ponts et chaussées, ensuite ingénieur des mines, et inspecteur général en 1780. Il fut adjoint à son frère, en 1766, pour visiter les mines du Nord, et particulièrement celles de Norwège et de Suède. Les deux voyageurs reçurent l'accueil le plus flatteur de Leurs Majestés Suédoises et du prince royal. Celui-ci, devenu roi, et passant à Lyon en 1784, y revit Gabriel Jars avec les mêmes sentiments d'estime et de bienveillance. Dans les temps orageux de la révolution, le gouvernement appela G. Jars à Paris, pour le soustraire aux périls qui le menaçaient à Lyon. On avait besoin de ses services. Il refusa cependant la direction d'une fonderie de canons en Bretagne; on lui demanda alors sa démission d'inspecteur-général des mines, et il la donna par suite de la frayeur qui dominait tous les esprits. Il se retira enfin à Sain-Bel, et, libre de toute autre occupation, y consacra ses soins à l'exploitation des mines de cuivre. Il fut éditeur et collaborateur des *Voyages métallurgiques* qu'il publia après la mort de son frère, lequel avait été nommé associé de l'Académie en 1770. Lyon, 1774-1781, 3 vol. in-4°.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Observations générales sur quelques parties du commerce de la Hollande.* II. *Mémoire sur les filons ou veines*

Digitized by Google

minérales. III. *De la circulation de l'air dans les mines, et des moyens qu'il faut employer pour l'y maintenir*. IV. *Notice historique des mines du Lyonnais, Forez et Beaujolais, avec l'indication des lieux où elles se trouvent*. V. *Manière de préparer le charbon minéral, appelé* houille, *pour le substituer au charbon de bois dans les travaux métallurgiques*. VI. *Méthode avantageuse de griller les mines de cuivre*. VII. *Essai de métallurgie*. VIII. *Mémoire sur l'exploitation des mines de Rive-de-Gier*. IX. *Mémoires sur la minéralogie*. X. *Comptes-rendus des travaux de l'Académie de Lyon*, 7 décembre 1779 et 7 décembre 1790.

1775. — Camus (le), directeur des opérations du cadastre à Orléans.

Cet Académicien, versé dans les connaissances chimiques, métallurgiques et minéralogiques, a fait présent à l'Académie d'une colonne prismatique de Basalte, fournie par un des anciens volcans du Vivarais. Dans le compte qu'il a rendu des travaux de cette Compagnie, se trouve l'éloge de Voltaire, qui, suivant l'auteur, est venu deux fois prendre séance à l'Académie de Lyon.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Dissertation sur les brouillards extraordinaires qui ont régné en Europe, en* 1783, *et sur les divers phénomènes auxquels ils ont donné lieu*. II. *Dissertation sur le fluide, cause de l'ascension des aérostats* (avec Devillers et Lefèvre). III. *Observations sur l'électrophore*. IV. *Description des salines de Bex, dans le canton de Berne*. V. *Origine et formation des basaltes*. VI. *Origine des goutte*,

Digitized by Google

d'eau renfermées dans les cristaux de roche et autres corps. VII. *Dissertation sur ce qu'on doit appeler sable, gravier, cailloux, silex et galet.* VIII. *Dissertation sur l'origine de la houille* ou *charbon de terre.* IX. *Compte-rendu des travaux académiques*, 1er décembre 1778.

1776. — Bruyset (Jean Marie), de la Société économique de la Haute-Luzace, imprimeur-libraire.

(Voir dans la seconde partie de l'*Histoire de l'Académie*, la IIe section, chapitre II, *ouvrages imprimés ;* la IVe section, *Notices historiques*, et le tableau qui termine l'ouvrage.)

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Discours préliminaire de l'histoire des Hébrides.* II. *Essai sur l'amour-propre.* III. *Du commerce considéré dans ses rapports avec la société.* IV. *Mémoire sur l'application des caractères mobiles à l'impression des cartes géographiques.* V. *Le Printemps*, poème traduit de l'Allemand. VI. *Compte-rendu des travaux académiques*, 1er mai 1781.

1777. — Millanais (Jean-Jacques), né à Lyon, premier avocat du roi en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, député à l'Assemblée constituante. Le 22 juin 1784, il fit, à l'École vétérinaire de cette ville, une expérience des procédés magnétiques de MM. les commandeur de Monspey et chevalier de Barberin, sur un cheval destiné à être sacrifié à l'instruction des élèves. Le procès-verbal de cette expé-

Digitized by Google

rience fut imprimé. J. J. Millanais est mort par suite d'une condamnation révolutionnaire.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Discours de réception à l'Académie de Lyon.* II. *Éloge de M. Pupil de Myons, président de la Cour des monnaies.* III. *Lettres aux administrateurs de district et de département* (avec Périsse Duluc).

1777. — MONTLUEL (Jussieu de), né à Lyon, mort à Paris en 1797, conseiller en la Cour des monnaies.

Il avait fondé, en faveur de l'Académie de Lyon, une rente annuelle de cent livres, pour servir à l'augmentation de la Bibliothèque. Le compte-rendu par lui, le 5 décembre 1780, fait mention de cette libéralité.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Instruction facile sur les conventions*, in-12. (Beaucoup d'éditions.) II. *Réflexions sur les principes de la justice*, in-12.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

Comptes-rendus des travaux académiques, 29 août et 5 décembre 1780.

1778. — LEFEBVRE (Pierre, le P.), né à Paris en 1726, mort à Lyon le 24 octobre 1806. De la congrégation de l'Oratoire, professeur de physique expérimentale et de mathématiques au collége de la Trinité.

Digitized by Google

Il a dirigé pendant long-temps l'Observatoire de Lyon, et publié un éloge du P. Béraud, ainsi que des rapports sur divers objets de mathématiques, d'astronomie et de physique. La révolution, en le privant de son état, l'avait réduit à une situation peu fortunée. Pendant le séjour du premier consul à Lyon, en 1801, le ministre de l'intérieur, Chaptal, sur la demande de l'Académie, accorda au P. Lefebvre une gratification annuelle de 600 fr. Le P. Lefebvre avait été, en 1770, le créateur d'un cabinet de physique, et il construisit lui-même une partie des instruments nécessaires aux démonstrations. Il fit plusieurs télescopes, un entr'autres de cinq pieds de foyer, qui fut placé à l'Observatoire, et que d'habiles astronomes ont jugé d'une grande perfection.

OUVRAGE IMPRIMÉ.

Éloge du P. Béraud. Lyon, 1780, in-12.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Nouvelle manière de mesurer l'ascension des aérostats.* II. *Mémoire sur les aurores boréales.* III. *Détermination de l'équinoxe du mois de mars* 1781. IV. *Calculs et opérations sur la méridienne des temps moyens pour l'Hôtel-de-Ville de Lyon.* V. *Compte-rendu des travaux académiques*, 4 décembre 1781. VI. Trois *rapports sur des Mémoires concernant l'électricité.*

1778. — Villermoz (Pierre Jacques), né à Lyon en 1735, mort dans la même ville le 26 juin 1799.

Docteur-médecin du Collége de Lyon, conseiller du roi.

A l'âge de 26 ans, il a professé la chimie à la Faculté de médecine de Montpellier. Parmi les nombreux Mémoires qu'il a lus à l'Académie de Lyon, on cite une dissertation sur la nature de l'huile de ricin et les huiles analogues que l'art peut préparer. De ridicules recherches sur la pierre philosophale qu'il fit avec ardeur dans son adolescence, avaient été cause de ses rapides progrès dans les connaissances chimiques.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

Mémoire sur les gaz. II. *Résultat des opinions des médecins, sectateurs des auteurs arabes, sur la petite vérole.* III. *Essai sur les eaux potables de Lyon.* IV. *Comptes-rendus des travaux académiques*, 27 août et 3 décembre 1782.

1778. — Bloud (Marc-Antoine), né en 1730, mort le 12 septembre 1780.

Avocat en Parlement, assesseur en la maréchaussée. Il était échevin et M. Claude de Riverieux était Prévôt des marchands, lorsque la bibliothèque léguée à l'Académie par Adamoli fut placée à l'Hôtel-de-Ville (18 novembre 1777). Son discours de réception eut pour sujet les effets de la littérature et de la philosophie, relativement à la législation. Il a laissé en manuscrit un commentaire du *Traité des délits et des peines*. De Bory a prononcé son éloge.

1778. — Castillon (l'abbé Merle de), vicaire-général, chanoine et baron de St-Just.

Il a été l'éditeur des *OEuvres de Bordes*. Lyon, Faucheux, 1783, 4 vol. in-8°, ou 3 vol. in-12.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Le Sommeil*, ode. II. *Traduction française d'un discours latin de* Louis Marin, *sur l'apologue*. III. *De l'utilité de la réunion des sciences aux lettres dans les Académies*, discours de réception. IV. *Compte-rendu des travaux académiques*, 1er mai 1783, *contenant l'éloge de* Vaucanson, associé, qui a long-temps habité Lyon. V. *Le Temps*, ode.

1780. — Boissieu (Jean-Jacques de), né à Lyon en 1736, mort dans la même ville le 1er mars 1810. Peintre et graveur, trésorier de France, correspondant de l'Institut.

Il a fait présent à l'Académie de Lyon, en 1785, du portrait de Montgolfier aîné dessiné au crayon. Tout porte à croire que c'est l'ouvrage qui figure au Musée. J. J. de Boissieu fut très lié avec Winkelman. Le catalogue des morceaux qui composent son œuvre à l'eau-forte est une preuve de sa fécondité comme de son amour pour le travail. Aussi M. Dechazelle, dans l'hommage public qu'il a rendu à la mémoire de cet artiste, lui applique-t-il la devise d'un célèbre peintre grec : *Nulla dies sine lineâ*. J. J. Boissieu

Digitized by Google

mourut en disant à son neveu : *Adieu, je vais dormir.*

(Voir les 2e et 4e sections de la seconde partie de cet ouvrage.)

MANUSCRIT CONSERVÉ.

Discours sur la peinture. (Réception, le 18 avril 1780.)

Dans ce discours, J. J. de Boissieu faisait remarquer que ces parties séduisantes qui nous ravissent dans les ouvrages des grands peintres, sont plus encore les fruits de leur goût et une inspiration de nature, que des qualités acquises seulement par le travail. « L'art d'imiter la nature, ajoutait-il, offre un champ immense ; et les routes qui y conduisent sont presque aussi variées qu'elle : le génie seul peut nous faire connaître celle qui nous convient et qui sera pour nous la meilleure et la plus sûre. Les grands génies n'étaient point imitateurs ; ils ne ressemblaient ni à leurs maîtres, ni les uns aux autres. L'imitation de la nature ne peut être asservie à des règles certaines, puisqu'on ne saurait nier que les grands peintres ont tous réussi à l'imiter d'une manière différente. » Ces réflexions sont dignes d'un peintre qui a joint l'originalité à d'autres qualités brillantes.

1780. — Gaudin (le P. J.), de Luçon, mort le 30 novembre 1810.

De la congrégation de l'Oratoire, bibliothécaire du collége de la Trinité, vicaire-général de Nebbio, en Corse, conseiller-clerc au Conseil-souverain de cette île. Lorsqu'il accompagna l'évêque en Corse, il donna sa démission d'Académicien ; mais elle ne

Digitized by Google

fut pas reçue. En 1792, il était député à l'Assemblée législative. Après la révolution, il fixa son domicile à La Rochelle et fut nommé correspondant de l'Institut.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Mémoires de Jean Graham, marquis de Montrose, contenant l'histoire de la rébellion de son temps*, traduits de l'Anglais. Paris, Prault-le-Jeune, 1768, 2 vol. in-12. II. *Traduction des différents traités de morale de Plutarque.* Paris, Debure fils aîné, 1777. III. *Inconvénients du célibat des prêtres, prouvés par des recherches historiques*, in-12. Genève, Pellet, 1781; Paris, Lejay, 1790, in-8°. Le même ouvrage a paru sous le titre de *Recherches historiques sur le célibat ecclésiastique.* Genève, Pellet, 1781, in-8°. IV. *Voyage en Corse, et vues politiques sur l'amélioration de cette île.* Paris, Lefèvre, 1787, in-8°. V. *Notices sur Lyon.* (Journal de Mathon.) VI. *Gulistan*, ou *le Jardin des roses*, traduit du poème de Saadi, 1789, in-8°; et 1791, avec un *Essai historique sur la législation de la Perse.* VII. *Avis à mon fils âgé de sept ans*, 1805, in-12. Ce dernier ouvrage semble prouver que le P. Gaudin était fort pénétré de son sujet, lorsqu'il a écrit l'ouvrage relatif aux inconvénients du célibat des prêtres.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Épître sur l'amour du travail.* II. *Discours de réception à l'Académie de Lyon.* Ce discours, tendant à prouver que les lettres peuvent réussir dans les principales villes de provinces comme dans la capitale, a été imprimé à la suite du *Voyage en Corse*, pag. 239 et suiv. III. *Compte-rendu des travaux académiques*, 24 avril 1787.

Le P. Gaudin a composé une histoire de Lyon dont il a lu plusieurs morceaux à l'Académie. Avant sa mort, l'ac-

Digitized by Google

quisition de son manuscrit a été proposée à la municipalité. En 1781, Mongez et Jacquet avaient été nommés commissaires pour l'examen de cet ouvrage qui était achevé; ils en rendirent compte avec beaucoup d'éloges dans la séance du 21 mai 1782.

1780. — Mathon de la Cour (Charles-Joseph), fils de Jacques et beau-frère du poète Lemierre, né à Lyon en 1738, mort dans la même ville en octobre 1793.

Il remporta, en 1767, un prix à l'Académie des inscriptions, pour un Mémoire sur la législation de Lycurgue, qu'il présenta au roi dans le mois d'août de la même année; et, trois ans après, l'Académie de Rouen couronna son discours sur le danger des livres contre la religion. Ami des arts et généreux, il encourageait par tous les moyens les jeunes gens qui annonçaient des dispositions pour le dessin. Il fut l'un des principaux fondateurs de la Société philanthropique de Lyon, ainsi que du Bureau des mères-nourrices, et il établit dans cette ville un Lycée dans lequel, à l'imitation de l'Athénée de Paris, divers professeurs enseignaient les langues et les sciences. En 1770, il fut chargé par l'Académie des inscriptions de travailler à l'histoire d'Aristomène. Il a composé les éloges du P. Béraud, de Crozet et autres, qu'il envoya à Bernouilli pour le nécrologe des Académiciens. Beaucoup d'expériences pour le bien public occupèrent sa vie. Après le siége de Lyon, C. J. Mathon fut traduit devant le tribunal révolutionnaire.

Dorfeuil, président, lui dit : « Tu étais noble, tu « n'as pas quitté Lyon pendant le siége : lis le dé- « cret ; tu peux prononcer toi-même sur ton sort. — Il est sûr, répondit froidement Mathon, que cette loi m'atteint. » Il marcha à l'échafaud avec le calme de l'innocence. Dans le mois de décembre 1781, il demandait de Paris à l'Académie l'autorisation de prendre le titre d'Académicien, à la tête d'un ouvrage qu'il allait faire imprimer sous le titre de *Vie de Montausier*. En 1784, il fit hommage à l'Académie de deux ouvrages qu'il terminait, ayant pour titre : l'un, *Dictionnaire géographique ;* et l'autre, *Dictionnaire historique des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais.*

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Lettres sur l'inconstance*. Paris, 1763, in-12. II. *Lettres sur les peintures, sculptures et gravures exposées au salon.* 1763, 65 et 67, trois part., in-12. Paris. III. *Orphée et Euridice*, opéra traduit de l'Italien de Casalbigi. Paris, 1765. IV. *Dissertation sur les causes et les progrès de la décadence des lois de Lycurgue*, couronnée par l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. Paris, 1767, in-8°. V. *Discours sur le danger de la lecture des livres contre la religion*, 1770, in-8°. VI. *Lettres sur les rosières*, 1781, in-12. VII. *Testament de Fortuné Ricard, maître d'arithmétique*. Paris, 1785, in-8°, traduit en anglais. VIII. *Discours sur les meilleurs moyens de faire naître et d'encourager le patriotisme dans une monarchie*. Paris, 1788, in-8°, couronné par l'Académie de Châlons-sur-Marne. IX. *Collection des comptes-rendus concernant les finances de France, depuis* 1758. Lausanne, 1788, in-4°.

Digitized by Google

X. *Almanach et Journal de Lyon.* XI. *Almanach des Muses* (avec Sautreau de Marsy). XII. *Journal de Musique*, depuis juillet 1764 jusqu'en août 1768. XIII. *Journal des Dames.* XIV. *Lettre sur le salon de peinture de* 1768. XV. *Lettre sur la Comédie de Dupuis et Desronais.* XVI. *Résultats des expériences et des recherches faites par le Comité de panification.* Lyon, 1791, in-8°.

A la fin de 1788, Mathon demanda la jouissance du privilége académique pour faire imprimer un ouvrage de sa composition sur la formation des États-généraux. Il fit la même demande, en 1790, pour l'éloge de Franklin, qu'il avait lu en séance publique.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *La Panetière; le Vœu du cœur*, idylles en prose. II. *Réflexions sur le choix des moments propres à la lecture, et sur les bornes qu'on doit y mettre.* III. *Essai sur la nécessité et les moyens de perfectionner la formation des États-généraux.* IV. *Observations sur les avantages de n'admettre aux séances publiques que par billets.* V. *Éloge de* Nicolas Coustou. VI. *Lettres aux rédacteurs du Journal politique de la révolution.* VII. *De la traite et de l'esclavage des Nègres.*

Mathon avait fait l'éloge de son ami Poivre. Cet ouvrage est rappelé dans un morceau consacré à la mémoire de C. J. Mathon, par A. F. Delandine. (Tableau des prisons de Lyon.)

1787. — Roux (Claude-Antoine, l'abbé), né à Lyon en 1750.

A l'âge de dix-neuf ans, il fut professeur de philosophie à Grenoble, où il resta environ quatre ans. Il devint ensuite, à Lyon, professeur de rhétorique

au Petit-Collége ; plus tard, professeur de mathématiques à l'École centrale, et de mathématiques transcendantes au Lycée. Tous ses contemporains ont conservé le souvenir des exercices littéraires qu'il faisait soutenir par ses élèves aux distributions de prix du Petit-Collége. Plusieurs de ses sermons lui avaient fait acquérir une grande célébrité, entre autres, les sermons sur la *Croix*, la *Passion* et la *Résurrection*. Aucun de ses ouvrages n'ayant été publié, il est fâcheux qu'on ne puisse y chercher des jouissances et des modèles. Le compliment qu'il fit en qualité de Directeur, à l'intendant Terray, est inséré dans le procès-verbal de la séance du 13 octobre 1784. En 1788, il fut nommé commissaire pour examiner *privatim* un Mémoire envoyé par M. Ampère, âgé de 13 ans, qui prétendait avoir résolu le fameux problème de la *quadrature du cercle*. Quatre ans plus tard, il rédigea, au nom de l'Académie, un Mémoire qui fut approuvé par le Maire, pour l'établissement d'un lycée à Lyon.

L'abbé Roux a contribué beaucoup au rétablissement de l'Académie dont il fut secrétaire-perpétuel, et il a mérité sa reconnaissance. En 1827, il était, à Lyon, le doyen des Académiciens et le seul qui eût été admis parmi les membres ordinaires de la Compagnie, avant la révolution.

(Voir la seconde partie de cet ouvrage.)

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Éloge de M. l'abbé Laserre.* II. *Procès-verbaux des séances de l'Académie, rapports, correspondance*, etc.

Digitized by Google

Le procès-verbal du 7 septembre 1790 mentionne un discours de M. Roux, lu devant la municipalité de Lyon, sur l'origine et l'établissement des communes.

1781. — Delandine (Antoine-François).

(Voir les 2e et 4e sections de la seconde partie de cet ouvrage et le tableau qui le termine.)

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Du culte de Mars chez les Gaulois.* II. *Notice des prix proposés par les Académies étrangères.* III. *Mélanges sur l'histoire de Lyon* (8 Mémoires). IV. *Questions d'histoire et d'antiquités* (10 Mémoires).

1781. — Deschamps (Pierre-Suzanne), mort en 1793. Avocat, député à l'Assemblée constituante.

Ayant soutenu le siége de Lyon, il fut blessé à la sortie et mourut au pied d'un arbre dans la forêt d'Alix. Il avait plaidé et publié des Mémoires contre les intérêts de l'Académie, à l'occasion du legs de la bibliothèque Adamoli; mais il n'en fut pas moins admis, quelques années après, dans le sein de la Compagnie.

OUVRAGE IMPRIMÉ.

Traité sur l'adultère, inséré dans le Dictionnaire de jurisprudence, de Prost de Royer.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *De l'influence de l'éloquence du barreau sur les mœurs, et des abus de cette éloquence.* (Discours de réception.) II. *Éloge historique de* M. Delorme. III. *Compte-rendu des travaux académiques*, 8 avril 1788.

1785. — Vossius (Isaac-Gerard), né à Harem en 1723, mort à Lyon en novembre 1789, amplificateur du Vatican, bibliothécaire du Vatican.

Avec ce magistrat nous entrons dans le système du Vatican pour le public à fil trouvé, et par que la philosophie de Pierre et Jean-Baptiste Vossius, dans quelqu'un qu'ils attribuent, dès qu'ils ont trouvé, ils ne cessent de le publier. Ainsi, il est de la gloire de Vossius, l'amplificateur à fil des bibliothèques, et ainsi que le vrai conducteur qui est sans Lyon.

ouvrage annoncé.

1. *Epitaphes* (en prose), 1785, in-8°. *A Rome*, Jean-Pierre, 1785. *Epitaphes* (en vers) *Rome*, Jean-Pierre, 1785. *Epitaphes* (en prose) *Rome*, Jean-Pierre, 1785. *Lyon*, 1789.

Epitaphes (en vers) *Rome*, *A. M. Pierre*, Jean-Pierre, 1785. *Epitaphes* (en prose) *Rome*, Jean-Pierre, 1785. *Lyon*, 1789. *Lyon*, 1789. *Lyon*, 1789

conque. IV. *Discours sur les mathématiques*. (Discours de réception.)

1784. — Gilibert (Jean-Emmanuel), né à Lyon le 20 juin 1641, mort dans cette ville le 2 septembre 1814. Docteur en médecine, d'un grand nombre de sociétés savantes.

Après avoir été reçu médecin de Montpellier, il revint à Lyon et se retira à Chazay sur l'Azergue, pour mieux se livrer à la botanique. Appelé en Pologne sur la proposition de Haller, il partit de Lyon le 15 août 1775. Le journal de son voyage a été communiqué à l'Académie en 1788. Il fonda un jardin botanique à Grodno, et professa la botanique à l'école de Wilna. De retour à Lyon, en 1783, il fut nommé médecin de l'Hôtel-Dieu, médecin en chef des épidémies dans la Généralité et professeur au Collége de médecine. Après avoir rempli les fonctions de Maire de Lyon, au commencement de 1793, et celle de membre de la Commission départementale pendant le siége, il subit ensuite l'exil et les persécutions. Lorsque l'École centrale fut établie, on lui confia la chaire d'histoire naturelle.

(Voir les 2e et 4e sections de la seconde partie de cet ouvrage, ainsi que le tableau qui le termine.)

En 1784, J. E. Gilibert offrit à l'Académie l'usage d'un herbier qu'il avait composé à cette intention, et dans lequel il avait déjà rassemblé une quantité de plantes que produisent les environs de Lyon jusqu'à la distance d'une lieue et demie.

Digitized

Il rendait compte habituellement à l'Académie des faits les plus curieux de sa pratique comme médecin. En 1786, il l'entretint d'un phénomène dont il avait été témoin à l'Hôpital-Général, relativement à un blessé à qui l'on avait extrait une partie de l'os qui couvre le cerveau. Les chairs qui avaient remplacé cette partie ne s'étant point ossifiées, on sentait par le contact de la main le mouvement du cerveau qui se haussait et se baissait spontanément, mouvement dont plusieurs physiciens doutaient encore ; une fille, attaquée de convulsions journalières, fut guérie par la crainte de l'exécution d'une ordonnance sévère au moment de la crise ; un fou, qui n'a pas mangé pendant 13 jours, mange le 14e et sort de l'Hospice, sain de corps et d'esprit.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Tableau physique et moral de la Pologne, à la fin du 18e siècle.* II. *Mémoire sur les forêts de la Lithuanie.* III. *Recherches politiques sur l'état actuel des Juifs en Pologne et dans le grand duché de Lithuanie.* IV. *De la vitalité des plantes.* V. *Observations faites à l'Hôpital-Général de Lyon, au mois d'octobre* 1784.

1784. — Tissier (François), né à Lyon en 1737. Pharmacien.

Il a professé, à Lyon, un cours d'histoire naturelle et de chimie-pharmaceutique. Le roi de Sardaigne lui décerna une récompense honorable pour l'analyse des eaux minérales de la Boisse près de Chambéry ; F. Tissier analysa ensuite les eaux d'Orliénas que

Digitized by Google

celles de Charbonnières ont fait oublier. Il travaillait à un ouvrage plus étendu encore que son *Essai sur la théorie des trois éléments*, lorsqu'il mourut.

(Voir les 2e et 4e sections de la seconde partie de cet ouvrage.)

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Éloge de M. de Garnerans, intendant de Dombes.* (Journal de Lyon, 1788.) II. *Analyse des eaux d'Orliénas.* Lyon, 1779. III. *Analyse des eaux de la Boisse*, 1779.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *De la rouille des blés.* II. *Compte-rendu des travaux académiques*, 4 décembre 1787. III. *Discours de réception sur le méphitisme des fosses d'aisance.*

1784. — LAURENCIN (Jean-Espérance-Blandine, le comte de), né à Lyon le 17 janvier 1733, mort dans cette ville, le 21 janvier 1812.

Chevalier de St-Louis, correspondant de l'Institut. Il fut couronné plusieurs fois par l'Académie de la Conception de Rouen. Un des ouvrages jugés dignes du prix, a pour titre : *Philémon*, ou *le Triomphe de la vertu sur l'amour*, idylle. En 1786, J. E. B. de Laurencin lut à l'Académie le 4e acte d'une tragédie de sa composition dont le titre était *Gyaxare*. Le roi de Suède lui donna une médaille d'or en témoignage de son estime.

(Voir la 4e section du second volume de cet ouvrage et le tableau qui le termine.)

Digitized by Google

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Échec et Mat* (épître). II. *La Mort du juste*, idylle, couronnée par l'Académie de Rouen. III. *Apologie du mariage*. IV. *Théorie sommaire du régime le plus convenable à l'homme physique*. V. *A Mlle Victoire Lallier, le jour de sa réception à l'Académie*.

1785. — SAVY (Palerne de). Avocat général, premier maire de Lyon, président du tribunal du District de cette ville.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Vers sur la mort du prince* LÉOPOLD *de Brunswick*. II. *Discours de réception*. (L'étude des lettres inspire la bienfaisance.) III. *Compte-rendu des travaux académiques*, 4 mai 1790.

1785. — POTOT, avocat, fils d'un médecin qui a laissé une grande réputation. Il présenta, pour obtenir son admission, une comédie intitulée : l'*Aventurier escroc*.

(Voir le tableau qui termine le second volume de cet ouvrage.)

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Vie de* PALINGÈNE. II. *Traduction du chant cinquième du poème de* PALINGÈNE. III. *Discours de réception sur l'art dramatique chez les divers peuples*. IV. *Analyse d'une pièce en cinq actes, intitulée :* LES MARIAGES ASSORTIS.

1785. — BRUYS DE VAUDRAN, mort à Mâcon. Avocat au Parlement, subdélégué général de la

Généralité, censeur royal ; après le rétablissement de l'Académie, en 1800, il fut porté sur la liste des correspondants.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

Plusieurs Mémoires.

MANUSCRIT CONSERVÉ.

Discours de remercîment à l'Académie de Lyon. *De l'influence des lettres et des grands écrivains sur le gouvernement.*

1785. — ROLAND DE LA PLATIÈRE (Jean-Marie), né à Thizy, près de Lyon, en 1732, mort le 15 novembre 1793. Avocat en Parlement, inspecteur général des manufactures et du commerce, membre de plusieurs Académies, Ministre de l'intérieur.

Ce n'est point à l'histoire de l'Académie de Lyon qu'appartiennent les détails de l'élévation de Roland au ministère et la part qu'il a prise à la révolution. Poursuivi comme *girondin*, il se donna la mort, afin de prévenir la confiscation de ses biens que son supplice aurait entraînée. Ses voyages en Italie, en Suisse et en Angleterre avaient perfectionné ses connaissances économiques et commerciales ; il fut officier municipal à Lyon et député du département de la Somme à la Convention nationale. Mme Roland a conservé plus de renommée littéraire que son mari ; et, d'après le passage suivant de ses Mémoires, on ne pourrait sans injustice séparer les deux époux. « Durant douze années de ma vie, j'ai travaillé avec mon mari,

Digitized by Google

comme j'y mangeais, parce que l'un m'était aussi naturel que l'autre. Si l'on citait un morceau de ses ouvrages, où l'on trouvât plus de grâces de style; si l'on accueillait une bagatelle académique dont il se plaisait à envoyer le tribut aux sociétés savantes, dont il était membre, je jouissais de sa satisfaction, sans remarquer plus particulièrement si c'était ce que j'avais fait; et il finissait souvent par se persuader que véritablement il avait été dans une bonne veine, lorsqu'il avait écrit le passage tel qu'il sortait de ma plume. » Lorsqu'il fut nommé Ministre de l'intérieur, Roland reçut les félicitations de l'Académie et y répondit en ces termes :

« Paris, le 6 avril 1792, l'an IV de la liberté.

« *A M. Delandine, directeur, et Claret La Tourrette, secrétaire-perpétuel de l'Académie de Lyon.*

« Si quelque chose pouvait me flatter, Messieurs, c'est d'être assuré par vous que ma nomination au ministère est applaudie par une Société éclairée dont je m'honore d'être Membre. Je dois à son indulgence, pour mes faibles talents, mon admission dans son sein; et c'est peut-être de ce premier événement que s'est insensiblement propagée cette confiance dont je viens de recevoir une marque si distinguée, mais si périlleuse, en me chargeant du bonheur de mes concitoyens et du grand intérêt de la chose publique. J'ai bien à cœur l'un et l'autre, et s'il ne fallait que du zèle, du courage, du patriotisme, j'aurais la noble présomption de ne pas m'y consacrer en vain; mais dans les temps d'orages, le pilote a beau rester fidèle à son poste et diriger sa gouverne avec attention et vigilance, si

Digitized by Google

les manœuvres qu'il prescrit restent sans exécution, si les résistances épuisent ses forces, il n'a plus qu'à gémir sur le sort dont sont menacés ceux qui, comme lui, voguent sur cette mer agitée. J'attends donc mes succès du concours des bons citoyens, des sociétés d'où les lumières et l'amour de la liberté, de l'égalité, de la concorde doivent émaner avec cette philosophie qui les a rendues si utiles à la société. La promesse que vous me faites, Messieurs, au nom de l'Académie, de les partager ces succès, semble me garantir que vous daignerez y concourir. Je vous y convie, Messieurs, et vous conjure de répandre sur tout ce qui vous environne, l'influence si nécessaire de votre amour pour la paix et pour l'ordre, de votre respect pour la constitution et pour les lois.

« *Le Ministre de l'intérieur*,

« ROLAND. »

Post-Scriptum de la main du Ministre. « Mes chers confrères, mes amis, j'ai plus besoin que jamais de vos conseils. Je suis sûr de mes principes, de mon zèle et de mon activité : voilà ce dont je puis répondre. J'ajoute que je suis prêt à rentrer dans ma position précédente ; que je n'ai fait que suspendre mes travaux habituels, et que je r'ouvrirai mes cartons avec le même plaisir et la même constance, à la première occasion, où l'on ne me jugera plus utile dans le poste qu'on m'a confié. Je vous salue, mes chers confrères, et je vous embrasse du meilleur de mon cœur. »

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Mémoire sur l'éducation des troupeaux et la culture des laines*, 1779-83, in-4°. II. *L'art du fabricant d'étoffes de laine*, 1780-83. III. *L'art du fabricant de velours de coton*, 1780-83. IV. *L'art du tourbier*, 1783. V. *Dictionnaire des manufactures et des arts*, 3 vol. in-4. VI. *Lettres*

écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malte. Amsterdam, 1782, 6 vol. in-12. VII. *De l'influence des lettres dans les provinces*, 1786. VIII. *Le financier français*, 1789, in-8°. IX. *Recueil d'idées patriotiques*, 1789, in-8°.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Aperçu des causes qui peuvent rendre une langue universelle, et observations sur celle des langues vivantes qui tend le plus à le devenir.* II. *Réflexions sur le choix des sujets à traiter dans les séances publiques des Académies de province.* III. *Réflexions sur Plutarque.* IV. *De la connaissance de ses semblables.* V. *Réflexions abrégées sur les affinités chimiques et sur la fermentation.* VI. *Recherches sur la préparation des peaux et cuirs* (1), *la fabrication des huiles et savons, et des procédés des teintures anciennes.* VII. *Recherches sur un objet utile aux manufactures.* VIII. *Réflexions sur les seuls moyens efficaces contre le venin de la vipère et celui de la rage.* IX. *Avis motivé sur la nécessité de déclarer vacantes les places d'Académiciens titulaires, absents de Lyon depuis plusieurs années.* X. *Des causes de la décadence du commerce et de la population de Lyon.* XI. *Recherches historiques et critiques sur divers animaux.* XII. *Discours sur les femmes.*

1786. — VITET (Louis), né à Lyon, dans le mois d'août 1736, mort à Paris le 25 mai 1809.

(1) Dans ses Mémoires sur le siége de Lyon, M. l'abbé Guillon, correspondant, parle d'un grand scandale causé, dans le sein de l'Académie, par la lecture d'un Mémoire, de Roland La Platière, sur l'emploi de la peau humaine. Je n'ai trouvé aucune trace de ce fait dans ces longues *recherches sur la préparation des peaux et cuirs*, non plus que dans les procès-verbaux et porte-feuilles académiques.

Docteur en médecine, membre de la Société royale de médecine. L'intendant de Flesselles lui confia la direction d'une école gratuite qu'il établit en faveur des sages-femmes de la campagne.

Engagé dans les affaires publiques par les mouvements de 1789, L. Vitet fut notable, administrateur du District, maire de Lyon, député à la Convention, où, républicain animé d'un grand esprit d'indépendance, il ne vota pas la mort du roi. Proscrit à la suite du siége de Lyon, il se réfugia en Suisse. A son retour en France, il reprit ses fonctions de député qu'il exerça jusqu'au 18 brumaire. Il avait lu à l'Académie, le 31 août 1790, un Mémoire sur une maladie qu'il appelait *aristocratique*, et qui, disait-il, affectait depuis la révolution beaucoup d'individus. Il avait observé que cette maladie, selon la violence du mal auquel il assignait trois degrés, pouvait devenir mortelle. Il prescrivait le régime et les remèdes différents, propres à chaque degré du mal, pour en opérer la guérison.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Médecine vétérinaire*, 3 vol. in-8°. II. *Pharmacopée de Lyon*, 1 vol. in-4°, 1778. III. *Journal de Médecine*. 1780 à 1784. IV. *Le Médecin du peuple*. V. *Médecine expectante*. Paris, 1803, 6 vol. in-8°. VI. *Traité sur la sangsue médicinale*.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Aphorismes sur la médecine expectante*. II. *Mémoire sur les préparations antimoniales émétiques*. III. *Mémoire*

Digitized by Google

sur un nouveau remède contre le ver solitaire. IV. *Comptes-rendus des travaux académiques*, 26 août et 2 décembre 1788.

1787. — Rozier (François, l'abbé), né à Lyon en 1734, mort dans la même ville le 29 septembre 1793.

Il employa sa jeunesse et son modique patrimoine en expériences agronomiques. Bourgelat, étant parvenu à faire établir à Lyon, en 1761, la première École vétérinaire, fit confier à l'abbé Rozier la place qu'il y laissa vacante, lorsqu'il alla former l'École d'Alfort. S'étant brouillé avec Bourgelat, Rozier perdit son emploi et se rendit à Paris. Ses travaux y assuraient son existence, lorsque, d'après les instances de Gilibert, Stanislas-Auguste, roi de Pologne, lui fit des propositions avantageuses pour l'établissement d'une École d'agriculture dans ce royaume. L'abbé Rozier les refusa ; mais, grâce à la vive et généreuse sollicitation du roi auprès de la Cour de France, il fut nommé au Prieuré de Nanteuil-Le-Haudoin. Pour se livrer aux expériences qu'exigeait son *cours d'agriculture*, il acheta un petit domaine dans les environs de Béziers ; mais quelques tracasseries locales l'engagèrent à le vendre, et il revint à Lyon en 1788. On lui confia la direction de la Pépinière de la province. La révolution, en le privant de son Prieuré, le rendit à l'exercice de l'état ecclésiastique ; il devint curé de Saint-Polycarpe, et ce fut

dans son presbytère que, la nuit, il fut écrasé par une bombe ; son corps ne put être retiré des débris que par lambeaux. Tous les matériaux du reste de son grand ouvrage restèrent engloutis ; il n'avait pu le conduire qu'au huitième volume. J. M. Bruyset a publié une *Notice historique* sur l'abbé Rozier, dont le buste en marbre, sculpté par Chinard, est placé dans le Jardin botanique de Lyon, et dont la figure est empreinte sur la médaille ou jeton de la Société d'agriculture de cette ville. En 1771, l'abbé Rozier avait donné à l'Académie une urne antique trouvée à Sainte-Colombe. En 1788, il avait lu dans une séance publique des observations sur un arc-en-ciel lunaire.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Démonstrations élémentaires de botanique* (avec La Tourrette), 2 vol. in-8°. Lyon, 1766. (Plusieurs éditions.) II. *Observations sur la physique, sur l'histoire naturelle et sur les arts.* III. *Table des Mémoires de l'Académie des sciences*, 4 vol. in-4, 1775-76. IV. *Traité sur la meilleure manière de brûler ou de distiller les vins*, etc., in-8°, 1770. (Plusieurs éditions.) Ouvrage couronné par la Société d'agriculture de Limoges. V. *Mémoire sur la meilleure manière de faire les vins en Provence*, 1772, in-8°. VI. *Traité sur la meilleure manière de cultiver la navette et le colzat.* Paris, 1774, in-8°. VII. *Mémoire sur la manière de se procurer les différents animaux, et de les envoyer des pays que parcourent les voyageurs.* Paris, 1774, in-8°. VIII. *Art du maçon-priseur*, 1771, in-12. IX. *Cours d'agriculture.* 1781-1788. X. *Vues économiques sur les moulins et pressoirs à huile d'olive.* 1777, in-4°.

Digitized by Google

XI. *Mémoire sur le rouissage du chanvre, publié en* 1788, *par le chevalier* DE PERTHUIS. XII. *Idées soumises à l'opinion publique*, opuscule offert à l'Académie de Lyon, le 3 mai 1791. XIII. *Discours prononcé dans l'église de Saint-Polycarpe, au service solennel célébré le* 7 *juin* 1793, *pour le repos de l'âme des victimes de la malheureuse journée du* 29 *mai*. XIV. *Vêpres du dimanche, traduites en français avec quelques cantiques à chanter dans le cours de la messe et à la bénédiction du Saint-Sacrement.* Les exemplaires de ce petit ouvrage en vers sont fort rares, l'édition ayant été brûlée à la suite du siége de Lyon. L'évêque Lamourette avait écrit à l'auteur la lettre suivante :

« J'approuverai toujours avec empressement, citoyen pasteur, toutes les mesures qui auront pour objet la plus grande utilité des fidèles confiés à notre vigilance et à notre zèle. Puisque c'est pour eux qu'il y a un culte public, rien n'est plus naturel que le droit qu'ils réclament de l'exercer dans leur langue, et de parler à la Divinité en sachant ce qu'ils lui disent. »

MANUSCRIT CONSERVÉ.

Rapport sur un ouvrage de M. Riboud, relatif à l'influence de la nouvelle administration (1790) *dans le département de l'Ain.*

1788. — TABARD (François, l'abbé), né à Lyon en 1746, mort dans la même ville le 3 mars 1821.

Professeur au collége de Notre-Dame, professeur et bibliothécaire de l'École centrale, professeur d'humanités au Lycée de Lyon. Il combattit les systèmes de Bernardin St-Pierre sur la conformation de la terre.

(Voir la 4e section du second volume et le tableau qui le termine.)

Digitized by Google

1789. — Bonnefoi (Jean-Baptiste), né à Lyon en 1756, mort dans la même ville en octobre 1790.

Mort peu de temps après sa nomination, il n'a pu siéger à l'Académie. Comme chirurgien, il a eu quelques relations avec Mesmer. Son éloge, composé par M. Morel, a été inséré dans un supplément du *Journal de Paris* du 14 février 1791, et dans le *Journal de Lyon* rédigé par M. Champagneux.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Mémoires sur l'influence des passions de l'âme dans les maladies chirurgicales, et sur l'application de l'électricité à l'art de guérir*, 1783, Lyon, in-8°, couronnés par l'Académie royale de chirurgie. II. *Mémoires et rapports sur le magnétisme.*

MANUSCRIT CONSERVÉ.

Mémoire sur la maladie que les anciens appelaient ventosité.

1790. — Boulard (Claude-François). Architecte, voyer-inspecteur.

On a vu, dans le chapitre précédent, quels sont les prix remportés par C. F. Boulard à l'Académie de Lyon. Il fut couronné, en 1784, à l'Académie de La Rochelle pour un Mémoire (1) sur *la voiture de transport la plus forte, la plus légère, la plus roulante et la moins capable de dégrader les chemins.* La Société royale d'agriculture de Paris lui décerna,

(1) Imprimé dans le *Journal de Physique*, décembre 1785.

Digitized by Google

en décembre 1791, une médaille d'or pour un Mémoire sur les meilleurs moyens d'économiser le bois de chauffage sans diminuer, dans l'intérieur des maisons, la chaleur nécessaire. En 1792, il demanda l'autorisation de prendre le titre d'*Académicien* dans un ouvrage qu'il se proposait de publier sur une perche ou toise invariable dans sa longueur qu'il nommait *garde-mesure*. Cette perche est composée d'un tube de fer, auquel est parallèlement adapté un tube de cuivre, égal en longueur, de manière que la dilatation et la condensation des deux métaux, se compensant entr'elles, la longueur de la perche demeure invariable. C'est l'application du principe employé pour les verges de compensation dans les pendules.

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Discours de remercîment à l'Académie de Lyon.* II. *Moyen d'expulser les durillons ou cors au pied.* III. *Mémoire sur une perche ou toise invariable dans sa longueur.* IV. *Réflexions sur la réforme des poids et mesures.* V. *Mémoire sur la machine hydraulique à corde de M. Véra.* VI. *Mémoire sur un pont roulant pour le passage d'un fossé au-devant des portes militaires et pour d'autres lieux.* VII. *Mémoire sur le perfectionnement de la perche à niveler.* VIII. *Addition au niveau à bulle d'air.* IX. *Mémoire sur le moyen le plus simple et le moins dispendieux de prévenir les incendies.* X. *Observations sur la dilatation et la condensation du bois dans sa longueur.* XI. *Mémoire sur les moyens de construire et d'entretenir les grandes routes dans les pays sablonneux.* XII. *Projet d'une construction propre à diminuer les deux tiers de la dépense de l'eau dans les machines mues par son choc.* XIII. *Observations sur un*

Digitized by Google

massif de maçonnerie découvert en janvier 1792. XIV. *Mémoire sur les atterrissements du Rhône.* XV. *Moyen pour qu'un jalon reste dans une situation perpendiculaire dans les mains de celui qui le porte pendant le temps d'une opération d'alignement.* XVI. *Moyen d'avoir un mouvement en ligne droite, quoique le levier qui le procure décrive une courbe.* XVII. *Description et usage d'un instrument en bois très simple, propre à mesurer les petites distances ou hauteurs inaccessibles par une de leurs extrémités, comme la hauteur d'un arbre ou d'une maison.* XVIII. *Réflexions sur l'utilité des Académies.*

1790. — Patrin (Eugène-Louis-Melchior), né à Lyon en 1742, mort à St-Vallier le 15 août 1815. Avocat, officier des mines de Sibérie, membre de l'Académie de Pétersbourg, correspondant de l'Institut, etc.

Il parcourut en observateur la plus grande partie de l'Allemagne, l'Autriche, la Bohême et la Hongrie, et passa dans la Pologne où il retrouva son compatriote Gilibert, qui lui remit des lettres pour quelques-uns des membres de l'Académie de Pétersbourg, et entr'autres pour Pallas dont il reçut un accueil amical. Patrin employa huit ans à parcourir les montagnes de l'Asie boréale, depuis les monts Oural, jusqu'au-delà du Méridien de Pékin, bravant les dangers de toute espèce auxquels son avide curiosité l'exposait souvent pour l'avantage de la science. En 1787, il revint à Pétersbourg, précédé de sa collection de minéraux. Pallas lui avait enlevé une partie

de ses plus beaux échantillons. De retour en France, il offrit sa collection des minéraux de la Sibérie au Cabinet du roi ; l'administration la refusa, faute de place. Nommé par le département du Rhône député à la Convention, il resta calme au milieu des passions les plus furieuses, et il vota le bannissement de Louis XVI. Après avoir été proscrit pendant les jours de la terreur, il fut nommé surveillant à la manufacture d'armes de Saint-Étienne. Il reprit le cours de ses travaux, lors de la création de l'École des mines, et fut choisi pour bibliothécaire de cette école à laquelle il remit sa collection. Patrin a fourni à M. Aimé Martin, auteur des *Lettres à Sophie*, la plus grande partie des notes que renferme cet ouvrage de son compatriote.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Relation d'un voyage aux monts d'Altaïce en Sibérie*, faite en 1781, Pétersbourg, 1783, in-8°. II. *Histoire naturelle des minéraux*. Paris, 1801, 5 vol. in-18. III. *Un grand nombre de Mémoires dans le Journal de physique, les Annales des mines, la Bibliothèque britannique et le nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle.*

MANUSCRITS CONSERVÉS.

I. *Mémoires sur les mœurs des habitants de la Sibérie.* II. *Mémoire sur les montagnes de Sibérie.*

*

CHAPITRE II.

TABLEAU NOMINATIF

DES ACADÉMICIENS VÉTÉRANS ET HONORAIRES OU ASSOCIÉS,

DEPUIS 1758 JUSQU'A 1793.

Dans le principe de son établissement, l'Académie n'avait pas de Membres honoraires ou associés, et lorsqu'elle en eut, elle n'en dressait pas la liste, ou du moins cette liste ne se retrouve pas. Mais depuis la réunion de la Société des beaux-arts à la première Compagnie, on a formé exactement ce tableau qui ne présente aucune différence entre le titre d'associé ou de correspondant; ce dernier titre n'étant pas même connu jusqu'en 1793. Il faut remarquer qu'un associé, séjournant ou passant à Lyon, était reçu en assemblée publique, assistait aux séances particulières et prenait part à tous les travaux académiques.

Académiciens associés.

MM.

Cheinet.

Falconnet, de l'Académie royale des inscriptions, à Paris.

Racine, de la même Académie, à Paris.

Rovière, trésorier de France honoraire, à Lyon.

Bay de Curis, conseiller honoraire à la Cour des monnaies, à Lyon.

Digitized by Google

L'abbé de Barcos, à Paris.

De Billy, à Paris.

Michon, à Paris.

L'abbé de Bussy, chanoine, vicaire-général, à Mâcon.

De Montdorge, maître de la Chambre aux deniers, à Paris.

Perrichon, conseiller-d'état, ancien Prévôt des marchands, à Lyon.

Aulas, ancien avocat-général à la Cour des monnaies, à Lyon.

Le marquis d'Harlincourt, à Paris.

Quesnay, de l'Académie des sciences, médecin consultant du roi, en Cour.

De la Valette de Charly, chevalier d'honneur à la Cour des monnaies, à Lyon.

Mathon de la Cour, à Lyon.

Ménard, conseiller au Présidial de Nîmes, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.

Le Père Morand, jésuite, à Avignon.

Garnier, médecin du roi, à Paris.

Moëgling, docteur et professeur en médecine, de l'Institut de Bologne, à Tubinge.

Grollier de Servières, chevalier de Malte, maréchal-de-camp, à Paris.

Le Père Jacquier, minime, à Rome.

Le Père Leseur, minime, à Rome.

Vaucanson, de l'Académie royale des sciences, à Paris.

Burdin, receveur-général des fermes du roi, à Tours.

Bollioud, chanoine régulier, commandeur de la maison de St-Antoine de Rouen, à Rouen.

Hugon, maître chirurgien, à Arles.

Le maréchal de Lautrec, à Paris.

De Voltaire, gentilhomme ordinaire du roi, de l'Académie française, de celles de Londres, de la Crusca, de Bologne et de Pétersbourg.

Digitized by Google

Hellot, de l'Académie royale des sciences, et de la Société royale de Londres, à Paris.

Caumont, médecin ordinaire du roi, à Paris.

Hévin, secrétaire de l'Académie royale de chirurgie, professeur et démonstrateur royal, premier chirurgien de Mme la Dauphine, en Cour.

L'abbé de Gua de Malves, de l'Académie royale des sciences, lecteur royal en philosophie, à Paris.

De la Chapelle, à Paris.

L'abbé Stay, à Rome.

De Thésut, à Dijon.

De Morey, ingénieur du roi, à Châlons-sur-Saône.

Rey, docteur en médecine, à St-Chamond.

De Glatigny, conseiller au Parlement de Paris, à Paris.

Le Père Pézenas, jésuite, hydrographe du roi, à Marseille.

Morand fils, docteur-régent de la Faculté de médecine, à Paris.

Delafont de Saint-Yenne, à Paris.

Titon du Tillet, à Paris.

L'abbé de Mably, à Paris.

De Garnerans, premier président au Parlement de Dombes, à Trévoux.

Pallu, conseiller-d'état, à Paris.

Mallet, de l'Académie de Copenhague, professeur en éloquence et en langue française, à Copenhague.

L'abbé Bullet, professeur de théologie en l'Université, et de l'Académie de Besançon.

Le marquis de Maugiron, brigadier des armées du roi, à Paris.

Savérien, ingénieur de la marine, à Paris.

Jalabert, professeur de mathématiques, à Genève.

Le Père Féry, minime, professeur de mathématiques, à Dôle.

Louis, secrétaire de l'Académie de chirurgie, à Paris.

Goulard, de l'Académie de Montpellier, à Montpellier.

Pozzi, de l'Institut, à Bologne.

Digitized by Google

Du Bessy, subdélégué de M. l'intendant, à Firminy.

Joannon de Saint-Laurent, de l'Académie florentine, à Florence.

L'abbé Bossu, professeur royal de mathématiques, à Mézières.

Triboudete de Maimbray, docteur en droit civil et canonique, démonstrateur de physique expérimentale, à Dublin.

Marteau, docteur-régent de la Faculté de médecine, à Paris.

Bertin, lieutenant-général de police, à Paris.

De la Condamine, chevalier de Saint-Lazare, de l'Académie royale des sciences, et de celle de Londres, à Paris.

Manson, commissaire d'artillerie, major de l'École, à Grenoble.

Christen Hée, professeur de mathématiques et de physique expérimentale dans la marine de Dannemarck, des Académies de Berlin et de Copenhague.

Peyssonnel, docteur-médecin, des Académies des sciences de Paris, Montpellier, Marseille et Londres, médecin du roi, à la Guadeloupe.

De Gendrier, inspecteur-général des ponts et chaussées de France, à Paris.

Le Français de La Lande, des Académies des sciences de Paris et de Berlin.

Pitot, chevalier de Saint-Michel, pensionnaire-vétéran de l'Académie des sciences de Paris, de celles de Montpellier et Londres, à Montpellier.

Flachat, négociant de Constantinople, directeur des Manufactures royales de St-Chamond, à Lyon.

Moreau de Maupertuis, de l'Académie française, de celle des sciences, etc., président de la Société royale de Berlin.

Mme Du Boccage, à Paris.

De Cuers de Cogollin, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, des Académies de Nanci, de Berlin et des Arcades de Rome.

Digitized by Google

1759. Elie Bertrand, de Berne, des Académies de Berlin, Gottingue, Leipsick, Mayence, etc.

— Basset de la Marelle, premier avocat-général au Parlement de Dombes, à Trévoux.

— Le duc de Noya Carafa, à Naples.

— Dreux du Radier, à Paris.

— Le Cat, secrétaire-perpétuel de l'Académie de Rouen, associé à celle de chirurgie de Paris, membre de celles de Londres, Madrid et Berlin, à Rouen.

— L'abbé Yart, curé de St-Martin-de-Vivier, des Académies de Rouen et de Caen, à Rouen.

1760. Le comte de Tressan, lieutenant-général des armées du roi, de la Société royale de Nanci, à Nanci.

— Le chevalier de Solignac, secrétaire des commandements du roi Stanislas, secrétaire-perpétuel de la Société royale de Nanci, à Nanci.

— Gœslard de Montsabert, conseiller au Parlement de Paris, de l'Académie royale d'Angers, à Angers.

— L'abbé Roustille, grand chantre de la cathédrale d'Angers, de l'Académie royale de la même ville, à Angers.

— De Brosses, président au Parlement de Dijon, associé à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, à Dijon.

— L'abbé Laugier, des Académies de Marseille et d'Angers, à Paris.

— D'Aubenton, maire de Mont-Bar, subdélégué de l'intendant de Dijon, à Mont-Bar.

1761. Perronnet, de l'Académie royale d'architecture de Paris, inspecteur-général des ponts et chaussées, et des salines de France, à Paris.

— D'Ambournay, de l'Académie de Rouen, à Rouen.

— Schmidt, correspondant de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, membre de celles de

Digitized by Google

Cortonne, Luque, Gottingue, Munich, de la Société des antiquaires de Londres, des physiciens de Bâle, et de celle d'agriculture de Berne, à Berne.

1761. Le P. Fourcault, religieux de l'ordre des Minimes, à Parme.

1762. L'abbé Thiollière, à St-Étienne en Forez.

— D'Aumont, docteur en médecine, de la Faculté de Montpellier, et professeur royal en l'Université de Valence, à Valence en Dauphiné.

1763. Bonnet, à Genève.

— Blais, docteur en médecine, de l'Université de Montpellier, à Clugny.

1764. De la Fargue, avocat au Parlement, des Académies de Bordeaux, de Caen, à Paris.

— Jars fils, correspondant de l'Académie royale des sciences, à Sain-Bel.

1766. Péquet, de l'Académie de Rouen et de celle des Arcades de Rome.

— Calvet, docteur en médecine, premier professeur dans l'Université d'Avignon, correspondant de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, à Avignon.

— De Chabanon, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, à Paris.

— François, des Académies de Dijon, Marseille et Nanci, à Neufchâteau en Lorraine.

— De Parcieux, de l'Académie royale des sciences, à Paris.

— De Messance, receveur des tailles, à St-Étienne.

— Challe, dessinateur du Cabinet du roi, professeur de l'Académie royale de peinture et des Arcades de Rome, à Paris.

Digitized by Google

1767. Le chevalier de Boufflers, de la Société royale de Nanci, à Paris.

— Marin, censeur royal, secrétaire-général de la Librairie de France, à Paris.

— Le P. Frizi, Barnabite, professeur de mathématiques en l'Université de Milan, Pise et Bologne; des Académies de Londres, Pétersbourg, Berlin, Stockolm, et correspondant de l'Académie des sciences de Paris, à Milan.

— Bernard de Jussieu, docteur en médecine, de l'Académie royale des sciences, directeur et professeur de botanique au Jardin-Royal des plantes, à Paris.

1768. L'abbé de Condillac, de la Société royale de Berlin, à Paris.

— Le Clerc de la Verpillière, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Prévôt des marchands.

— Le prince Joseph Lubomirski, en Pologne.

— De Fréval, conseiller au Parlement de Paris, des Académies de Bordeaux et de La Rochelle, à Paris.

— Goulin, des Académies de La Rochelle, de Nîmes, d'Angers, de Villefranche en Beaujolais, et de la Société littéraire de Châlons-sur-Marne, à Paris.

1769. Le P. Boscovich, des Académies de Paris, Rome et Londres, professeur en l'Université de Pavie, à Pavie.

— Petitot, chevalier de l'ordre du Roi, premier architecte de S. A. R. l'Infant duc de Parme, correspondant de l'Académie royale de peinture et sculpture, à Parme.

— Barthe, de l'Académie de Marseille, à Marseille.

— Élie de Beaumont, avocat au Parlement, de la So-

Digitized by Google

ciété royale de Londres, et de l'Académie de Berlin, à Paris.

1770. G. Jars cadet, correspondant de l'Académie royale des sciences, à Sain-Bel.

— Soufflot, architecte, à Paris.

— De Véronne, au Buis en Dauphiné.

1771. Antoine-Laurent de Jussieu, docteur en médecine, de la Faculté de Paris, démonstrateur au Jardin royal des plantes, à Paris.

— L'abbé Rozier, de l'Académie de Villefranche, de la Société économique de Berne, à Paris.

1772. Cadet, de l'Académie royale des sciences, chimiste de l'hôtel royal des Invalides, à Paris.

— Le marquis de Regnauld de Bellescizes, ancien capitaine de dragons au régiment d'Autichamp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant de MM. les Maréchaux de France, Prévôt des marchands.

— Le comte de Laurencin, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, des Académies de Villefranche et de Rouen, à Machy.

1773. Thiébault, de la Société royale de Prusse, professeur en l'École des nobles de Berlin, à Berlin.

— L'abbé Cotton, des Houssaies, docteur en théologie de la Faculté de Paris, de la Maison et Société de Sorbonne, chanoine de l'église primatiale de Normandie, secrétaire-perpétuel de l'Académie de la Conception, et de celles de Rouen et de Caen, à Rouen.

— De Thy, comte de Milly, chevalier de l'ordre de St-Louis, mestre de camp de dragons, premier lieutenant des gardes de Mgr. le comte de Provence, à Paris.

— Bertholon, prêtre de la Congrégation de la mission,

Digitized by Google

professeur de philosophie au Séminaire de Béziers, de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de la même ville, à Béziers.

1773. L'abbé Lemonnier, chapelain-perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris, à Paris.

— Grosson, de l'Académie de Marseille, à Marseille.

— Coster, avocat en Parlement, premier commis de M. le Contrôleur-général, au département de la Corse, de l'Académie de Nanci, à Paris.

1774. Richard de la Prade, médecin ordinaire du roi, intendant des Eaux minérales du Forez.

— Chatelain-Dessertines, doyen de l'église collégiale de Notre-Dame-des-Marais, et secrétaire-perpétuel de l'Académie de Villefranche, à Villefranche.

— Sonnerat, pensionnaire du roi, correspondant de l'Académie royale des sciences de Paris, sous-commissaire de la marine, à Paris.

— Mouraille, secrétaire-perpétuel de l'Académie de Marseille, à Marseille.

— L'abbé Geoffroy, ancien professeur d'éloquence au collége de Louis-le-Grand, de l'Académie de Caen, à Semur.

— L'abbé Rivoire, à Ternay.

— Le comte d'Albon, prince d'Yvetot, capitaine au régiment des cuirassiers du roi, de la Société économique de Berne, à la Cour.

— Coste, médecin en chef de l'Hôpital-Général et Militaire de Nanci, de l'Académie de la même ville, à Nanci.

— J. Bernouilly, astronome royal, des Académies de Stockolm, Berlin et Bologne, à Berlin.

— Le marquis de Marnésia, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, ancien capitaine au régiment

Digitized by Google

du Roi, de la Société royale de Nanci, à Montonna en Franche-Comté.

1774. L'abbé Dicquemarre, professeur de physique et d'histoire naturelle, des Académies d'Amiens, Rouen, Caen et Cherbourg, correspondant de l'Académie royale de marine, au Hâvre.

1775. Maret, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, agrégé au Collége de médecine de Dijon et à celui de médecine de Nanci, censeur royal des Académies de Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, et secrétaire-perpétuel de celle de Dijon, à Dijon.

— L'abbé Fillassier, à Paris.

— De Voisin de Gilbert, président à mortier au Parlement de Paris, à Paris.

— Guyton de Morveau, avocat-général au Parlement de Bourgogne, de l'Académie de Dijon, correspondant de l'Académie royale des sciences de Paris, à Dijon.

— Le comte de Borch, colonel de hussards au service de Pologne, à Varsovie.

— Guettard, médecin de Mgr. le duc d'Orléans, de l'Académie royale des sciences, au Palais-Royal, à Paris.

— Le marquis de Marguerite, de l'Académie de Nîmes, à Nîmes.

— Poncet, sculpteur, à Rome.

1776. Beaux de Maguielles, de l'Académie de Nîmes, à Nîmes.

— Schneider, à Vienne en Dauphiné.

— Le chevalier Georges Schuckburgh, baronnet, de la Société royale de Londres, à Londres.

— Ducis, secrétaire de Monsieur, frère du roi, à Versailles.

Digitized by Google

1777. Parmentier, ancien apothicaire-major des Invalides, à Paris.

— Montonnet de Clairfons, de l'Académie des Arcades, à Paris.

— Ledoux, architecte du roi, à Paris.

— Le vicomte de La Maillardière, chevalier d'honneur à la Chambre des comtes de Bourgogne, à Paris.

— Béguillet, avocat au Parlement, syndic des notaires de Bourgogne, correspondant des Académies des sciences et des inscriptions de Paris, de celles de Montpellier, Bologne, etc., à Dijon.

— De Bordenave, directeur de l'Académie de chirurgie, de l'Académie des sciences de Paris, à Paris.

— Mongez, chanoine de Sainte-Geneviève, à l'abbaye de Sainte-Geneviève, à Paris.

— Sue-le-Jeune, ancien prévôt du Collége de chirurgie et membre de l'Académie de chirurgie, à Paris.

— De Thourri, de la Congrégation de l'oratoire et de l'Académie de Caen, à Caen.

— Dacquin, docteur-médecin, secrétaire de la Société économique de Savoie, à Chambéry.

1778. Le P. Lefebvre.

— De Riverieulx, Prévôt des marchands et commandant de la ville de Lyon.

— Mathon de la Cour fils, à Paris.

— Willemet, doyen des apothicaires de Nanci, démonstrateur de chimie et de botanique au Collége de médecine, des Académies de Bavière, Berne, Hesse-Hambourg, etc., à Nanci.

— D'Origny, conseiller à la Cour des monnaies, des Académies de Dijon, Châlons-sur-Marne et Clermont-Ferrand, à Paris.

— André Mongez, chanoine régulier de la Congrégation

Digitized by Google

de France, des Académies de Rouen, Dijon, etc., à Paris.

1778. L'abbé Tessier, docteur-médecin de la Faculté de Paris, de l'Académie royale de médecine, à Paris.

1779. Fay de Sathonnay, Prévôt des marchands et commandant de la ville de Lyon.

— De La Harpe, de l'Académie française, à Paris.

— Le chevalier de Pougens, de l'Institut de Bologne, et des Académies de La Crusca, de Cortone et de Rome, honoraire amateur de l'Académie de St-Luc, à Paris.

1780. L'abbé Raynal, à Paris.

1781. Servan, ancien avocat-général au Parlement de Dauphiné, à St-Remi en Provence.

1782. Mme la comtesse de Beauharnais, à Paris.

1783. Gilibert, médecin ordinaire du roi de Pologne, physicien du grand-duché de Lithuanie, professeur d'histoire naturelle et de botanique dans l'Université de Wilna.

— Le Mierre, de l'Académie française, à Paris.

— Du Collombier, écuyer, chevalier de l'ordre du Roi, inspecteur-général des hôpitaux, médecin de la Cour de parlement, en chef de la Généralité de Paris, des épidémies et Écoles vétérinaires, censeur royal, docteur-régent de la Faculté de Paris, de la Société royale de médecine et de celle de Montpellier, à Paris.

— Montgolfier aîné, à Annonay.

— Le comte de Lacépède, colonel au cercle de Westphalie, des Académies de Dijon, Toulouse, Rome, Stockolm, Munich, etc., à Agen.

— Le chevalier de Cubières, à Paris.

— Bernard, directeur-adjoint à l'Observatoire royal de

Digitized by Google

Marseille, de l'Académie de la même ville, à Marseille.

1783. De Florian, gentilhomme de Mgr. le duc d'Orléans, au Palais-Royal, à Paris.

— Georget, ingénieur des ponts et chaussées, à Nevers.

— Bérenger, censeur royal, professeur d'éloquence, de l'Académie de Marseille, à Orléans.

— Riboud, procureur du roi au Présidial de Bourg, secrétaire-perpétuel de la Société d'émulation, à Bourg-en-Bresse.

— Philippon de la Magdeleine, avocat du roi au bureau des finances de Besançon, de l'Académie de la même ville, à Besançon.

— De Zach, professeur de mécanique, des Académies de Marseille et de Dessau, à Léopold.

1784. Pilâtre de Rozier, intendant des Cabinets de Monsieur, secrétaire du Cabinet de Madame, directeur du Musée de Paris, de plusieurs Académies, à Paris.

— Hor. Ben. de Saussure, professeur de philosophie, à Genève.

— Le comte de Buffon, intendant du Jardin du roi, de l'Académie française, de celle des sciences, etc., à Paris.

— J. And. Murrai, D. chevalier de l'ordre royal de Vasa, conseiller de Sa Majesté Britannique, professeur premier en médecine de la Faculté de Gottingue, intendant du Jardin-Royal, des Académies des sciences de Stockolm, Upsal, Gothenbourg, Florence; des Sociétés royales de médecine de Paris, Nanci, Copenhague, etc., à Gottingue.

— S. A. R. le prince Henri de Prusse.

— Marsillio Landriani, chevalier de l'ordre militaire de

Digitized by Google

St-Étienne, des Académies de Berlin, Erfurt, Turin, Naples, Florence, Padoue, etc., et de la Société patriotique de Milan, à Milan.

1784. Roland de la Platière, inspecteur des manufactures, correspondant de l'Académie des sciences de Paris, et de la Société royale de Montpellier; de la Société économique de Berne, des Académies de Rouen, Villefranche, Dijon, etc., à Villefranche en Beaujolais.

— Boissy-d'Anglas, de l'Académie de Nîmes, à Nîmes.

— Peissonel, ancien consul de France à Smyrne, envoyé en cette qualité à Constantinople, correspondant de l'Académie des inscriptions de Paris et de celle de Marseille, à Paris.

— Terray, intendant de la Généralité de Lyon.

1785. Tolosan de Montfort, chevalier, Prévôt des marchands, et commandant de la ville de Lyon.

— Allione, docteur-médecin, directeur-chef du Jardin-Royal de Turin, membre et trésorier-perpétuel de l'Académie des sciences de cette ville, associé des Académies de Madrid, Bologne, Londres, Milan, Padoue, etc.; des Sociétés royales de Montpellier et de médecine de Paris, à Turin.

— Franklin, de l'Académie royale des sciences de Paris; des Sociétés royales de Londres et de Gottingue, des Sociétés philosophiques d'Édimbourg et de Rotterdam, président de la Société philosophique de Philadelphie, à Philadelphie.

— Thomas, de l'Académie française.

— Dom Gourdin, religieux bénédictin, bibliothécaire de St-Ouen, de plusieurs Académies, à Rouen.

— Mayet, citoyen de Lyon, directeur des fabriques du roi de Prusse, assesseur à la Chambre royale des manufactures de Berlin, à Berlin.

Digitized by Google

1785. De Pastoret, conseiller à la Cour des aides, à Paris.
— Cousin-Despréaux, de plusieurs Académies, à Paris.
— Gardini, docteur-médecin, en Piémont.
— De Bassville, à Genève.
— Le comte de la Touraille, à Paris.
— Samoïlowitz, docteur-médecin, de plusieurs Académies, à Pétersbourg.
1786. M. le bailli de Resseguier, grand'croix de l'ordre de Malte, ci-devant général des escadres de la religion, commandeur de Marseille, de l'Académie de cette ville, à Paris.
— Amoreux fils, docteur-médecin en l'Université de Montpellier, de la Société royale, et de plusieurs Académies, à Montpellier.
— Gudin de la Brenellière, de l'Académie de Marseille, à Paris.
— Chaptal, professeur de chimie des états-généraux de Languedoc, inspecteur honoraire des mines de France, des Académies de Montpellier, Nîmes, Dijon, Toulouse, Milan, Turin, et de la Société royale de médecine, à Montpellier.
— S. A. R. le duc régnant de Saxe-Gotha et Altenbourg.
1787. Pierre, imprimeur du roi, à Paris.
— Franzius, docteur-médecin, professeur en l'Université de Leipsick, de plusieurs Académies, à Leipsick.
— Crignon d'Auzoüès, de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Orléans.
— De Piis, secrétaire-interprète de Mgr. le comte d'Artois, à Paris.
— Sélis, professeur d'éloquence au collége de Louis-le-Grand, à Paris.

Digitized by Google

1787. L'abbé Corréa de la Serra, à Lisbonne.

1788. Villars, docteur-médecin, professeur de botanique, médecin de l'Hôpital-Militaire de Grenoble, de la Société littéraire de la même ville, et de celle de Valence, correspondant de la Société royale de médecine de Paris, de l'Académie des sciences de Turin, etc., à Grenoble.

— Dupont, conseiller-d'état, chevalier de l'ordre de Vasa, de la Société royale d'agriculture de Paris, etc., à Paris.

— Buchoz, docteur en médecine, médecin botaniste et de quartier honoraire de Monsieur, des Académies de Mayence, Châlons-sur-Marne, Angers, Dijon, Béziers, Caen, Bordeaux, Rouen, Harlem, Orléans, etc., à Paris.

— Sue, le père, professeur royal en anatomie aux Écoles de chirurgie et à l'Académie royale de sculpture, censeur royal, de l'Académie royale de chirurgie, des Sociétés royales de Londres et d'Édimbourg, etc., à Paris.

1789. Venance, des Académies de Rouen, Arras; correspondant des Musées de Toulouse et de Bordeaux, chez Mme la princesse Lubomirska, à Nice en Savoie.

— L'abbé de Mandres, curé d'Onneley, évêché de Metz, de l'Académie de Marseille.

1791. Chr. God. Gruner, conseiller aulique du duc de Saxe-Weimar, professeur de botanique et de médecine en l'Université de Iéna; de l'Académie des curieux de la nature, associé des Académies et Sociétés de médecine de Paris, Londres, Dijon, Orléans, Mayence, Harlem, Utrecht, Moscow, etc., à Iéna en Saxe.

Digitized by Google

1791. Flaugergues, de la Société royale des sciences de Montpellier, et de la Société royale de médecine de Paris, à Viviers.

— Monge aîné, de l'Académie des sciences de Paris, de celles de Turin, Dijon, de la Société de Harlem, examinateur des aspirants de la marine, à Paris.

— Beauvais de Préau, docteur-médecin, de l'Académie d'Orléans, etc., député à l'Assemblée nationale, à Paris.

— Georges-Fr. Hoffmann, docteur et professeur en médecine, de plusieurs Académies, à Erlang en Franconie.

1792. Mlle Victoire Lallier, chez M. Lallier, inspecteur des ponts et chaussées.

Digitized by Google

SECONDE ÉPOQUE.

PREMIÈRE PARTIE.

ADMINISTRATION.

Ire SECTION.

RÉORGANISATION DE L'ACADÉMIE.

L'orage avait cessé. On ne remarquait plus sur les flots que cette légère ondulation, si douce à voir après une effroyable et longue tempête. La mer, naguère si courroucée, s'ouvrait de nouveau à toutes les entreprises de la science et du commerce, appelait les nautoniers dispersés sur ses rivages couverts de débris, et semblait sourire aux voyages de long cours si brusquement interrompus, à toutes les traversées agréables, à toutes les navigations utiles. La France, ébranlée par un volcan politique, recherchait et retrouvait ses bases. Elle était étonnée, heureuse et fière de rencontrer encore tous les matériaux de son édifice social renversé de fond en comble; elle recueillait, elle fécondait tous les éléments de sa prospérité ; elle allait recommencer sa gloire.

Digitized by Google

Paris, qui donne en tout l'exemple, avait recréé une grande partie de ses bonnes institutions. Lyon en fit autant. On vit se rétablir, à diverses époques, la Société de médecine, la Société d'agriculture et d'histoire naturelle, et plusieurs associations particulières plus ou moins circonscrites dans leur objet.

Mais de toutes parts on désirait un centre de communication qui offrît les mêmes avantages que l'ancienne Académie, en réunissant, par une heureuse alliance, les littérateurs, les savants et les artistes. On avait senti généralement qu'il manquait en cette ville, la seconde de la France sous le rapport de sa population et de ses richesses, et la première sous celui de l'industrie, un foyer de lumières, propre à éclairer les divers domaines de l'esprit humain, et à servir de noble encouragement à ceux qui les cultivent. Ces considérations, ce vœu public, déterminèrent M. R. Verninac, homme de lettres, qui, après avoir rempli d'importantes missions diplomatiques, était alors Préfet du département du Rhône, à rassembler auprès de lui un grand nombre de personnes qui s'intéressaient à un établissement aussi important, afin de les consulter sur les moyens de le fonder.

Cette réunion d'hommes instruits eut lieu à l'hôtel de la Préfecture, rue Boissac, le 24 messidor an VIII (13 juillet 1800). M. Verninac leur adressa la parole en ces termes :

« Lorsqu'une destinée, dont je m'honore, m'eut placé au milieu de vous, mes regards se portèrent douloureuse-

Digitized by Google

ment sur ces ruines accusatrices qui obstruent des places où s'élevaient autrefois des édifices majestueux ; je vis la dégradation de vos quais magnifiques ; je compatis à vos fontaines, veuves du dieu qui entretenait leurs ondes ; je pleurai la disgrâce de tous vos monuments. Vos ateliers renversés ou languissants affligèrent aussi ma vue. D'autres ruines encore fatiguèrent mon âme. Votre cité possédait une Académie célèbre ; j'en contemplai avec chagrin les débris épars et mutilés. La paix, la bienveillance du gouvernement, le génie propre aux habitants de cette contrée favorisée, feront disparaître les débris que j'ai d'abord signalés ; n'ajournons point le rétablissement des autres. C'est dans cette vue, Citoyens, que je vous ai réunis auprès de moi. Vous sentirez qu'il convient aux savants, aux littérateurs, aux artistes, de donner le signal de la reconstruction ; d'entendre, les premiers, les sons de la trompette qui annonce la résurrection, et de se relever du tombeau avant tout autre. Lorsque celui qui est sous le voile, donnant une compagne à l'homme, forma le sein nourricier de cet être intéressant destiné à rendre heureuse et à propager l'espèce humaine, il fit tout à la fois un chef-d'œuvre d'utilité et de beauté. Sciences, lettres et arts, quelle leçon pour vous, que cet exemple ! Créer, orner ce qui est utile, voilà, sans doute, votre but. Si telle est, en effet, leur mission, n'aurez-vous rien fait, Citoyens, pour l'industrie de cette ville, en la devançant dans la carrière de la régénération ?

« Un ami de l'antiquité, fouillant un jour une terre sacrée, dépositaire des débris des arts de la Grèce, découvrit une tête toute divine ; bientôt après s'offrirent à lui des bras harmonieux, ensuite un buste d'une beauté ravissante : il réunit ces membres épars, et nous avons l'Apollon du Belvédère. Citoyens, je suis cet heureux investigateur. Dans le plan de rétablissement de votre ancien

Athénée, que je vais vous soumettre, je vous proposerai d'abord, comme Membres nécessaires, les restes précieux de l'ancienne Académie. Ainsi qu'elle, l'Apollon avait été mutilé; il avait éprouvé des pertes; les talents les plus distingués furent appelés à lui rendre son ensemble. De même, je vous désignerai, pour compléter l'Athénée, des hommes que l'opinion publique m'a indiqués. La réputation dont ils jouissent a été pour moi un titre respectable et que vous accueillerez sans doute. C'est donc avec confiance que je vous présente, en vous offrant les principes suivants de votre institution, les hommes dont j'ai fait choix pour la composer, et que je vais vous faire connaître. »

Les vues du Préfet furent unanimement accueillies par les savants, les littérateurs et les artistes rassemblés auprès de lui; en conséquence, il rendit l'arrêté suivant que le gouvernement approuva, et d'après lequel l'Académie de Lyon reprit son existence sous le nom d'*Athénée*.

Le Préfet du département du Rhône :

Vu la pétition de plusieurs savants, littérateurs et artistes de la ville de Lyon et du département du Rhône, tendant à ce que l'Académie qui exista dans la ville de Lyon, soit remplacée par une Société libre des sciences, lettres et arts;

Considérant que les sciences, les lettres et les arts ne contribuent pas moins à la prospérité qu'à l'ornement des États;

Considérant que la réunion des savants, des littérateurs et des artistes rend le foyer des lumières plus vaste et plus actif, simplifie et corrige les inventions et les procédés, popularise les secrets de la nature mieux observée, et dirige tous les talents vers le perfectionnement;

Digitized by Google

Considérant que les gouvernements bienveillants, justes et libres, ne craignent ni les sciences qui épurent la législation et éclairent l'esprit humain, ni les arts qui augmentent la richesse des citoyens et embellissent leur existence;

Considérant que de cette amélioration dans toutes les parties du système social, il résulte un plus grand amour de la patrie;

Considérant enfin que la culture des sciences, des lettres et des arts repose délicieusement sur des objets riants ou utiles, sublimes ou consolants, l'imagination fatiguée par le souvenir des révolutions;

Arrête :

Art. 1er. Il y aura dans la ville de Lyon une Société libre des sciences, lettres et arts, sous le titre d'*Athénée*.

2. Cette Société sera composée de Membres ordinaires, d'Émules et d'Associés.

3. Les Membres ordinaires seront au nombre de quarante-cinq. Ils auront seuls le droit d'élection et le jugement des prix. C'est parmi eux qu'on choisira les membres du Bureau, les commissaires pour les rapports, avis et députations. Ils fourniront un tribut annuel.

4. Les Émules seront au nombre de quinze; admis aux séances, ils y auront voix consultative et fourniront deux tributs annuels.

5. Les Associés seront divisés en associés libres, résidant dans le département, et en associés honoraires.

6. Les associés libres seront au nombre de trente. Ils pourront assister aux séances, ils y auront voix consultative, et ne seront soumis à un tribut que tous les trois ans.

7. Les associés honoraires seront en nombre illimité.

Digitized by Google

On les choisira hors du département. Ils seront invités à correspondre avec la Société, et à lui envoyer leurs ouvrages.

8. Lorsque, parmi les membres ordinaires de l'Athénée, il y aura une place vacante, les membres choisiront, pour la remplir, parmi les émules ou parmi les associés libres ou honoraires. Le candidat devra réunir vingt-trois suffrages.

9. Néanmoins, si, pour remplir une place vacante parmi les Membres ordinaires, il se présente des candidats qui ne soient ni dans le nombre des émules, ni dans celui des associés libres ou honoraires, les Membres pourront fixer leur choix sur l'un de ces candidats, pourvu qu'il réunisse trente-un suffrages.

10. Les membres ordinaires de l'Athénée nommeront aux places vacantes d'émules et d'associés libres ou honoraires, suivant le mode indiqué dans l'article 8.

11. Aucune élection ne sera faite que dans une assemblée générale des Membres convoqués expressément pour cet objet, au moins une décade avant le jour indiqué : toute élection aura lieu au scrutin secret.

12. Les anciens titulaires et associés de la ci-devant Académie de Lyon seront membres de l'Athénée.

13. Le titulaire passera de droit, sur sa demande, dans la classe des associés libres, à la première place vacante. Tout émule ou associé libre perdra son titre, s'il est trois ans sans présenter de tribut.

14. Les exercices seront divisés en deux classes : les sciences, et les lettres et arts. Vingt Membres seront classés pour la physique, les mathématiques, la médecine, l'art vétérinaire, la chimie, etc.; vingt autres le seront pour la morale, la jurisprudence, le commerce, la politique, l'histoire, les antiquités, les langues, la poésie et l'éloquence; cinq autres le seront pour les arts.

Digitized by Google

15. L'Athénée tiendra une séance privée, le tridi de chaque décade. Il aura deux séances publiques : la première, dans la première décade de germinal; la seconde le vingt-quatre messidor, époque de sa fondation. Les féries de l'Athénée commenceront au premier fructidor, et se termineront au premier brumaire, chaque année.

16. L'Athénée proposera alternativement un prix dans la classe des sciences et dans celle des lettres, et indiquera, de préférence, des sujets relatifs aux besoins et à la splendeur de la ville et du département.

17. Le Président de l'Athénée sera élu pour un an. Il sera suppléé par un vice-Président.

18. L'Athénée aura deux Secrétaires, nommés pour deux ans; ils pourront se suppléer mutuellement. En cas d'absence ou de maladie, l'Athénée pourvoira au remplacement provisoire.

19. La police intérieure et réglementaire de la Société libre n'appartiendra qu'à elle-même; elle se convoquera et se constituera sans l'intervention d'aucune autorité.

20. L'Athénée consulté pour les médailles, inscriptions et ordonnances de fêtes publiques, nommera une Commission pour ces objets. L'Athénée consulté par les autorités constituées sur un objet quelconque d'utilité publique, s'empressera de répondre à leur confiance.

21. L'Athénée ne pourra délibérer que lorsqu'il sera composé du tiers de ses Membres.

22. La qualification de Membre de l'Athénée, prise en tête d'un ouvrage, n'emportera point adhésion, de la part de l'Athénée, aux principes et opinions contenus dans cet ouvrage.

23. Le Président et les deux Secrétaires nommeront un Trésorier pour un an; celui-ci rendra compte en comité de l'emploi des fonds.

Digitized by Google

24. Le présent arrêté sera adressé au Ministre de l'intérieur, pour être soumis à l'approbation du gouvernement.

Fait à Lyon, le 24 messidor an VIII de la république.

Le Préfet du département,

R. Verninac.

Par le Préfet :

Le secrétaire-général de la Préfecture,

Urbain Jaume.

D'après les dispositions de cet acte administratif, on adopta un projet de réglement provisoire, qui fut ensuite approuvé par une lettre du Ministre de l'intérieur, ainsi conçue :

BUREAU DES BEAUX-ARTS.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Paris, le 15 vendémiaire an IX de la République française, une et indivisible (7 octobre 1800).

Le Ministre de l'intérieur au citoyen Verninac, Préfet du département du Rhône, à Lyon.

J'ai reçu, Citoyen, votre lettre du 8 de ce mois, et le réglement de l'*Athénée*, avec les corrections qu'il était convenable d'y faire.

L'organisation de cette Société ne peut avoir que les plus heureux résultats.

Je vous salue.

L. Bonaparte.

Le secrétaire-général,

F. Desportes.

On forma la liste de tous ceux qui, à divers titres, firent partie de la Société ; les noms qui avaient ap-

Digitized by

partenu à l'ancienne Compagnie furent placés à la tête de la nouvelle, et ce fut par eux que se renoua la chaîne des temps présents et des temps anciens, qui avait été brisée si violemment. D'autres noms honorables vinrent compléter le tableau.

Cette espèce de résurrection fut accueillie avec enthousiasme, comme tout ce qui se faisait de bien en France; alors le génie du mal cessait d'y planer avec ses ailes de feu. On jugera par quelques citations de la vive impression que produisit sur les bons esprits le rétablissement d'une institution qui avait déjà compté près d'un siècle d'existence.

Commençons par les fragments d'une lettre qu'écrivit M. Claret-Fleurieu, conseiller-d'état; ce compatriote, illustre et chéri, dont la famille a augmenté la gloire littéraire de Lyon, par une succession non interrompue de talents, et a contribué, pendant près d'un siècle, à étendre la réputation de l'ancienne Académie parmi les savants de l'Europe. « Appelé, dit-il, par les suffrages de mes compatriotes, il y a quarante ans, à occuper une place dans l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon; admis dans son sein, à cette époque, pour y recevoir des leçons, sans doute, plutôt que pour partager ses travaux, quelle satisfaction ne dois-je pas éprouver de me voir réuni de nouveau, après une suite d'orages politiques, à une partie des savants, des littérateurs, des artistes auxquels j'eus l'honneur d'être associé pendant les plus belles années de ma vie! Et que ne

Digitized by Google

puis-je trouver encore sur cette honorable liste tous les noms qui me furent chers ! »

M. de Fleurieu annonce l'envoi de ses ouvrages et il ajoute : « Citoyen de cœur et d'esprit, non moins que d'origine, de la ville à jamais célèbre où je m'honore d'avoir reçu le jour, je dois être jaloux que mes faibles productions se trouvent placées auprès de celles de mes compatriotes : elles pourront en emprunter quelque éclat; et mes vœux seront remplis, si l'Athénée moderne, destiné à rivaliser avec celui qui, dans les temps anciens, illustra notre cité, veut bien en agréer l'hommage, comme le tribut de la reconnaissance, et le témoignage vrai, mais insuffisant, de cet amour de la patrie, que la nature grave en nos âmes, et dont le temps et l'absence ne peuvent affaiblir le sentiment. »

M. de Saint-Ange, traducteur d'*Ovide*, appelait ses nouveaux confrères *Athéniens modernes*, et s'écriait :

« Si les villes les plus célèbres de la France se disputaient le droit d'avoir une Académie, quelle ville l'eût emporté sur la vôtre par la légitimité et par l'ancienneté de ses titres? Ne sait-on pas que Lyon était savante et polie, quand Paris était encore barbare? Et puis-je songer au Préfet qui vous a rendu la vôtre sous le nom d'*Athénée;* qui, par ses soins, sa libéralité, fait fleurir, dans le département confié à sa vigilance, les arts et les lettres qu'il cultive lui-même,

Digitized by Google

et ne pas me rappeler que, sous l'empereur Trajan, Pline, préfet de la même province, établit à ses frais dans vos murs une bibliothèque publique et un gymnase littéraire ?

« Une ancienne possession d'esprit est certainement un avantage. Ou c'est un don du climat, et s'il y en a de privilégiés, quel climat le devrait être plus que le vôtre ? ou c'est un motif qui excite l'émulation ; c'est une gloire déjà acquise qui devient la semence d'une gloire nouvelle.

« Combien de talents semés assez indistinctement en tous lieux périssent faute d'être cultivés ! L'Athénée préviendra ces pertes dans une ville non moins recommandable par son industrie que par sa politesse ingénieuse. Elle réparera les ravages du vandalisme révolutionnaire. Elle mettra en valeur, par une heureuse culture, des bienfaits de la nature et des arts dont peut-être on n'eût retiré presque aucun fruit.

« Agréez, Athéniens modernes, l'expression des sentiments de l'estime la plus distinguée et de la confraternité littéraire dont s'honore celui qui vous salue en Ovide. »

M. J. B. Say, membre du Tribunat, envoyait son *Olbie*, et s'exprimait ainsi :

« Né à Lyon, je dois être pénétré de reconnaissance pour ceux de mes concitoyens qui s'occupent de faire renaître dans ma patrie le goût des arts et des connaissances utiles ou agréables. Si je leur donne un

Digitized by Google

témoignage bien faible des sentiments distingués qu'ils m'inspirent, je suis au moins soutenu par l'espoir de leur offrir dans la suite un ouvrage qui sera peut-être moins indigne d'eux.

« Parmi les hommes à talents, les hommes utiles, à qui notre patrie peut se glorifier d'avoir donné le jour, il en est un qui, je crois, n'a pas été suffisamment apprécié. C'est le célèbre Poivre qui, au péril de sa vie, est parvenu à enrichir nos colonies de plusieurs cultures nouvelles. On lui doit en partie la prospérité très grande de nos Iles-de-France et de la Réunion. La relation de ses voyages, malheureusement beaucoup trop abrégée, est néanmoins remplie d'observations qui décèlent un homme de génie en même temps qu'un citoyen zélé pour le bien public.

« Parmi les membres de l'Athénée de Lyon, ne s'en trouverait-il aucun qui eût connaissance de quelques écrits de Poivre, ou de quelques circonstances ignorées de sa vie? Ne serait-il pas digne de cette Société savante d'en faire la recherche, d'en assurer la publication? Ne s'honorerait-elle pas, si elle honorait la mémoire de cet illustre concitoyen, soit en proposant son éloge, soit en provoquant un acte des autorités, pour donner son nom à un monument public, à une place, à un pont, à un quai de la ville de Lyon (1)? »

(1) En 1827, M. J. B. Say, alors professeur d'économie industrielle au Conservatoire royal des arts et métiers, envoyant à l'Académie son

Digitized by Google

On verra, dans les chapitres de cette histoire relatifs aux travaux de l'Académie et aux prix décernés par elle, que les deux propositions de M. J. B. Say ont été accueillies. M. le conseiller-d'état Degérando, Associé, rend compte de leur accomplissement dans une Notice sur la vie et les ouvrages de M. Poivre : Notice qu'il a transmise à la Compagnie, et qui a été insérée dans la *Biographie universelle* de Michaud.

En recevant son diplôme, l'auteur de la *Philosophie de la nature*, M. Delille de Sales, applaudissait à la dénomination nouvelle de l'Académie : « C'est dans l'Athènes de Périclès que vous avez pris le nom qui vous désigne ; et ce choix fait l'éloge du goût qui vous a revivifiés. Le mot d'*Athénée* est clair, significatif et surtout plein d'harmonie ; il l'emporte infiniment sur celui d'*Institut*, que nous a donné un gouvernement qui n'est plus ; et c'est le plus beau, à mon gré, de tous ceux qui peuvent caractériser une réunion de gens de lettres, après celui d'Académie. »

Il invitait l'Athénée à s'associer des noms célèbres

Traité d'économie politique, 5e édition, saisissait l'occasion de rendre hommage à sa patrie : « Quoique je sois sorti encore enfant de Lyon, disait-il, je ne peux oublier que j'ai pris naissance dans ses murs ; et « toutes les études que j'ai faites depuis, ont de plus en plus augmenté « mon admiration pour le génie inventeur et l'industrieuse activité de ses « habitants. Depuis que l'économie politique repose sur des bases véritablement scientifiques, elle a rendu sensible de plus en plus l'influence « considérable que l'industrie exerce sur la prospérité des nations ; la « cultiver, c'était travailler à étendre la gloire de notre cité. »

Digitized by Google

dont les ennemis de la France s'honoraient : « Les arts, le génie et les lettres ne connaissent point l'inimitié, n'épousent point les haines nationales, restent en paix au milieu des États qui se heurtent, des trônes qui se renversent ; ce sont des instruments d'harmonie qui conservent leur accord sur un vaisseau battu de la tempête et prêt à faire naufrage..... Les hommes ne sont pas destinés par la nature à être éternellement en guerre ; il faut bien laisser sur les limites des États des espèces de pierres d'attente, pour bâtir quelque jour le temple de la Concorde ; ces pierres d'attente sont les Sociétés littéraires. »

« Sur le bord de mon tombeau, écrivait le célèbre avocat-général Servan, qui sentait encore retentir dans son cœur les applaudissements lyonnais ; sur le bord de mon tombeau, je ne m'attendais guère à être rappelé dans un nouveau temple des arts et des sciences. Honneur à celui qui l'a relevé de ses ruines ! Honneur aussi à qui pourra l'habiter dignement et s'y faire entendre avec l'applaudissement public !... Il me reste encore assez de vie pour goûter, estimer et chérir les talents. »

La lettre de Laharpe au Président de l'Académie était grave comme ses principes alors. La voici en entier :

« Quoique les honneurs littéraires soient aujourd'hui fort loin de ma pensée et encore plus de mes désirs, je n'en suis pas moins sensible à la lettre dont vient de m'honorer, par votre organe, la Société savante que vous pré-

Digitized by Google

sidez. Je ne puis attribuer cette faveur qu'au souvenir de mes anciens confrères de l'Académie de Lyon, et ne puis l'accepter qu'à titre de vétérance. Je suis dans un âge où les travaux passés sont du moins une dispense pour le présent. Mais si je ne suis plus à portée de coopérer aux efforts que vous faites pour la restauration des sciences et des lettres, je me ferai toujours un devoir et un plaisir de leur applaudir. La religion et les lettres ont été en tout temps la seule barrière contre la barbarie. »

Quant au bon Ducis, la rénovation de son association académique lui rappela de touchants et douloureux souvenirs : il n'avait pu oublier les plaisirs et les peines dont nos contrées avaient rempli son âme. « J'arrive de la campagne, nous mandait-il de Paris, pour faire distribuer les rôles d'une nouvelle tragédie que je suis au moment de donner au public, et dont le titre est *Fœdor et Mikalef*, ou *la Famille de Sibérie*. Voilà pourquoi je ne vous ai pas remerciés plus tôt du diplôme d'Associé honoraire que l'Athénée de Lyon a bien voulu m'accorder et que vous m'avez fait passer à Paris. Voulez-vous bien agréer, comme Président de cette Société savante, qui fait revivre une Académie célèbre, à laquelle je me faisais gloire d'appartenir, et mes respectueux remercîments et ma vive reconnaissance ? L'espérance de la paix me rend celle de voir dans son sein mes illustres confrères, qui regretteront sans doute avec moi de ne pas lire sur leur liste le nom si cher et si justement fameux de Thomas, qui était aussi membre de la ci-devant Académie de Lyon ; de Thomas, mon tendre et fidèle

Digitized by Google

ami, et dont j'ai laissé les cendres à Oullins. Mais une idée douce me console; ces cendres si respectables au génie, à la vertu et au patriotisme, sont sous la garde de l'Athénée, c'est-à-dire dans le sanctuaire des sciences et de la liberté. »

Dans les œuvres de Ducis, imprimées à Paris en 1818, on regrette, pour le dire en passant, de ne pas trouver la tragédie de *Fœdor et Mikalef*.

Fontanes rendait ses sentiments avec sa précision ordinaire : « Lyon est ma seconde patrie. J'ai vu ses malheurs et ses ruines. Sa gloire et sa prospérité me seront toujours chères. »

Mais je me complais au milieu de tant de personnages si justement célèbres, et je m'abandonne à des citations où le nombre seul embarrasse le goût. Terminons-les d'une manière avouée à la fois par la poésie et par la galanterie française. Laissons parler Mme Bourdic-Viot :

« J'ai reçu, Monsieur, le diplôme d'association que vous m'avez envoyé. Je me suis d'abord mise en garde contre les mouvements d'un amour-propre trop facile à séduire, et je n'ai point perdu de vue ce principe presque toujours vrai :

L'indulgence repose à côté du talent.

Soyez, je vous prie, l'interprète de ma reconnaissance auprès de la savante assemblée dont vous êtes l'organe; c'est sur les bords riants de la Saône que je fis mes premiers vers; j'étais loin de prévoir, et plus loin en-

core d'espérer alors, le prix que vous voulez bien y mettre aujourd'hui.

« **Dans l'âge où tout vient nous sourire,**
Dans l'âge des naissants désirs,
J'osai, du dieu qui vous inspire,
Toucher l'harmonieuse lyre;
Je chantai les amours, les jeux et les plaisirs:
Telle au printemps la jeune Philomèle,
Sous les berceaux où la fraîcheur l'appèle,
En essayant ses premiers chants,
Songe moins à charmer les échos du rivage
Qu'à suspendre par ses accents
La course du zéphyr volage.
Immole-t-on ces jours de volupté
Où l'univers est dans l'objet qu'on aime,
Au fol espoir d'être cité?
Le désir de la gloire est un tourment extrême.
Interrogez nos savants troubadours.
Sous les lauriers qui surchargent leur tête
Quel est le temps que leur âme regrette?
Ce n'est pas l'emploi de ces jours
Qu'ils consacrèrent à la gloire;
Il est un temps plus cher à leur mémoire:
C'est celui qu'ils perdaient à chanter les amours. »

Malgré les sentiments de prédilection que Mme Bourdic-Viot partageait avec les troubadours, pour d'autres objets que la gloire, ce fut la gloire que l'Académie de Lyon, une fois constituée, se mit à rechercher, du moins la gloire d'être utile.

Nisi utile quod facimus, stulta est gloria.

M. Vernirac fut nommé président, M. de Laurencin père, vice-président. M. Roux eut le portefeuille de la classe des sciences. On voulut confier celui des belles-lettres et arts à M. Bérenger et en-

Digitized by Google

suite à M. Delandine; mais les occupations de ces littérateurs ne leur ayant pas permis de l'accepter, M. le docteur Pitt en fut dépositaire. A sa mort, arrivée en l'an XI (1802-1803), M. Rambaud fut choisi pour son successeur, et je fus nommé secrétaire-adjoint pour la section des lettres. M. Roux fut réélu pour celle des sciences, et on lui donna M. Mollet pour secrétaire-adjoint; mais M. Rambaud n'ayant pas accepté, l'Académie usa de la faculté qu'elle s'était réservée de cumuler, en cas de vacance, les fonctions des deux secrétaires sur une même personne. M. Roux fut déclaré secrétaire-perpétuel pour l'une et l'autre sections, qui conservaient respectivement leur secrétaire-adjoint.

M. Bruyset fut d'abord nommé trésorier. M. Caminet lui succéda, et la mort de ce dernier fit choisir M. Cochard, qui, à son tour, a été remplacé par M. Devillas.

Lorsque, par la suite, l'âge et les infirmités motivèrent la retraite de M. Roux, les fonctions de secrétaire furent divisées de nouveau. M. Mollet tint la plume pour la section des sciences; il eut pour adjoint M. Eynard. Je reçus le porte-feu ille de la section des belles-lettres et arts. On me fit l'honneur de m'adjoindre d'abord M. Piestre, et ensuite M. Ballanche.

En 1825, M. Mollet s'étant retiré à Aix, et M. Ballanche étant fixé à Paris, une trop flatteuse unanimité de suffrages me nomma secrétaire-per-

Digitized by Google

pétuel, et j'eus pour adjoints M. Tabareau dans la section des sciences, et M. Breghot du Lut dans la section des lettres et arts. M. Tabareau, ayant donné sa démission, fut remplacé par M. Leymerie.

L'expérience, la réflexion, la marche du temps amenèrent successivement des changements heureux et nécessaires. Les séances furent fixées irrévocablement au mardi de chaque semaine, jour où l'ancienne Académie tenait les siennes, d'après ce principe de droit : *possessio valet*. Elles avaient eu lieu le *tridi* de chaque décade.

Ce droit de possession fit conserver assez long-temps encore le nom d'*Athénée*, que différentes associations avaient pris, avec moins de titres à en jouir que n'en avait l'ancienne Académie de Lyon. Pour éviter la confusion, on proposa d'adopter le nom d'*Athenatum* ou *Athenacrum*, ou d'*Hermathénée*, qui, par la réunion de deux mots harmonieux, aurait annoncé à la fois que la Société est dévouée autant à la culture et à l'encouragement des arts dont le commerce ne peut se passer, qu'à la culture et à l'encouragement des belles-lettres et des sciences, dont le secours ne lui est pas moins nécessaire. On remarqua que cette idée serait d'autant plus heureuse, que, comprise des habitants de la cité, elle pourrait les amener, suivant l'expression de Voltaire, à creuser un lit au Permesse à côté du Pactole, et à produire un nouveau confluent plus précieux encore que celui dont nos rivages présentent le spectacle enchanteur. Mais les signes des

Digitized by Google

idées ne les font pas toujours naître, et l'Athénée garda le nom dont une possession de dix-huit siècles lui assurait la propriété.

Cependant les dispositions organiques de cet Athénée, la composition et la nature de son réglement, semblaient entraîner la décadence de l'institution : les travaux en tous genres étaient bien au-dessous de ce qui convenait au but et à la dignité du Corps ; il était menacé de dissolution et d'anéantissement. En l'an XI (1802), on supprima les classes d'associés résidents et d'émules ; on forma une classe d'éméritates, qui fut réunie à celles de titulaires ou résidents, de correspondants et d'associés honoraires ; ce qui embrassa dans quatre séries, dont les deux premières sont identiques, les noms de tous ceux qui appartiennent à la Compagnie. On adopta de nouveaux statuts et réglements qui furent approuvés de l'autorité. Partout la Société libre des sciences, belles-lettres et arts de Lyon y est désignée sous l'ancien nom d'*Académie*, et l'organisation en fut rapprochée, autant que les circonstances pouvaient le permettre, de celle qui avait été donnée à l'Académie par les réglements antécédents. En 1814, le roi lui a conféré le titre d'*Académie royale*, et a permis que son nom fût inscrit en tête de la liste des Associés. On en reçut l'avis suivant :

« Au château des Tuileries, le 29 août 1814.

« Le premier gentilhomme de la Chambre du Roi.

« Le duc d'Aumont a l'honneur de prévenir M. le comte

Digitized by Google

Alexis de Noailles, qu'ayant pris les ordres du Roi, sur la demande de l'Académie de Lyon, Sa Majesté, assurée des bons sentiments de cette Académie, lui a permis de porter le titre d'*Académie royale*, et d'écrire le nom du Roi à la tête de la liste de ses Membres.

« Le duc D'AUMONT. »

M. le comte Alexis de Noailles, associé de l'Académie, avait rempli les fonctions de Commissaire du roi dans la 19e division militaire, à Lyon.

Il convient de faire connaître l'esprit et les formes principales de ces dispositions réglementaires qui, depuis leur exécution, ont assuré la marche régulière et les constants succès de l'établissement.

IIe SECTION.

RÉGLEMENTS.

La constitution académique se divisait en articles fondamentaux et réglementaires. Les articles fondamentaux ont été imprimés d'abord séparément sous le nom de *statuts;* ils ont été réimprimés ensuite avec les articles réglementaires. Les uns et les autres sont principalement le fruit du travail de M. Roux, ancien secrétaire-perpétuel; ils ont été long-temps médités; ils ont fait le sujet de fréquentes et longues délibérations.

Digitized by Google

Des modifications y ayant été introduites par le temps et l'expérience, des dispositions transitoires ayant pris fin, les réglements, composés primitivement ou révisés successivement dans les formes qu'ils ont eux-mêmes prescrites, forment le recueil suivant :

Article premier. L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, est composée de Titulaires, d'Associés et de Correspondants. Les Titulaires sont émérites ou membres ordinaires.

L'Académie a un Président et autres officiers formant son Bureau ; elle tient des séances publiques et privées : elle nomme ses Membres, elle propose et décerne des prix.

TITRE PREMIER.

DES TITULAIRES EN GÉNÉRAL.

2. Tous les Titulaires ont droit d'assister aux séances publiques et privées de l'Académie. Tous sont convoqués dans les cas où le Réglement prescrit la convocation. Ils ont voix délibérative ; ils votent pour les élections ; ils peuvent être membres du Bureau, des Commissions et Députations.

3. La distinction des Titulaires en émérites et membres ordinaires, et celle de ces derniers en deux sections, sont marquées sur les listes rendues publiques. Tous les Titulaires y sont inscrits suivant l'ordre des dates où ils ont été reçus, ou par rang d'âge, quand la date est la même.

4. Les Titulaires pourront, sur ces listes, être qualifiés par les fonctions et professions qu'ils exercent ou qu'ils

Digitized by Google

ont exercées ; mais ils ne pourront y être désignés par aucun titre d'agrégation à d'autres Sociétés, à l'exception des Sociétés étrangéres, de l'Institut de France, et des anciennes Académies de Paris.

TITRE II.

DES ÉMÉRITES.

5. Le nombre des émérites n'est point déterminé. Il se compose des Académiciens ordinaires qui ont atteint l'âge ou le temps d'exercice prescrit par les réglements.

6. Sera porté au tableau des émérites tout Membre ordinaire qui aura vingt ans d'exercice. Quinze ans suffisent pour celui qui a passé l'âge de soixante ans ; dix, s'il a passé l'âge de soixante-cinq ans ; cinq seulement, s'il a passé l'âge de soixante-dix ans.

7. Si un associé ou un correspondant était devenu Membre ordinaire, les années d'exercice lui seraient comptées depuis le jour de son admission comme associé ou comme correspondant.

8. Nul ne pourra, dans aucun temps, être porté au nombre des émérites, sans une demande positive de sa part. La demande étant faite par celui qui en a acquis le droit, elle ne peut être ni rejetée, ni ajournée.

9. Les émérites ne sont assujettis ni à la résidence, ni à aucune des obligations des autres Membres ordinaires. Ils sont tenus seulement aux obligations qui seraient attachées aux fonctions ou commissions qu'ils auraient acceptées librement.

10. Toute contribution, de leur part, aux dépenses de la Compagnie, est absolument volontaire.

Digitized by Google

11. Néanmoins, par considération pour leurs anciens travaux, ils conservent les mêmes droits et attributions que les autres Titulaires; ils ont, en outre, les places d'honneur dans toutes les assemblées.

12. En séance privée, les places d'honneur pour les émérites sont à la suite des Secrétaires; en séance publique, aux côtés du Président. Ils cèdent les premières places d'honneur, dans quelques cas où il y a réglement particulier.

13. Sur le tableau de classification des Membres ordinaires, dont il sera parlé ci-après, sont compris, mais à part, les noms des émérites, chacun dans la classe à laquelle ils appartenaient précédemment. Ce tableau présente constamment à la Compagnie le nombre distinct de ses émérites et de ses ordinaires.

14. On ne nomme aucune Commission dans une classe sans proposer aux émérites présents qui lui sont attachés, de faire partie de la Commission. S'ils n'acceptent pas, les autres commissaires sont invités néanmoins à les consulter.

TITRE III.

DES MEMBRES ORDINAIRES.

15. Le nombre des Membres ordinaires est fixé à quarante-cinq. Pour l'ordre des travaux, ils sont divisés en deux sections : l'une s'occupe spécialement des sciences, l'autre des lettres et des arts. Les obligations des Membres ordinaires sont : la résidence, l'assistance, le tribut académique, les rapports, la contribution annuelle.

Digitized by Google

§ 1er.

Classification des Membres ordinaires.

16. La section des sciences est composée de vingt-trois Membres. Dix-huit s'occupent spécialement des mathématiques pures, de l'astronomie, de la mécanique, de l'histoire naturelle, de la chimie, de la physique générale et particulière, de la médecine, de la chirurgie et de l'art vétérinaire. Cinq autres s'occupent des arts qui ont le plus de rapports avec les sciences, tels que l'architecture, la navigation, les manufactures et le commerce.

17. La section des lettres et arts est composée de vingt-deux Membres. Dix-huit s'occupent spécialement des langues, de l'histoire et des antiquités, de l'éloquence, de la poésie, de la critique, des théories intellectuelles, de la morale et de la jurisprudence. Quatre autres s'occupent de la peinture, de la sculpture et des arts d'agrément.

18. Cette classification est consignée sur un tableau tenu par les Secrétaires.

19. Tout Membre ordinaire a le droit de demander à passer de l'une à l'autre section, d'une classe dans une autre classe ; mais il faut que sa demande soit faite en séance, agréée par délibération, et qu'elle ait précédé, au moins de six mois, la vacance d'aucune place dans la classe où il veut entrer. Ces conditions remplies, il y passe de plein droit à première vacance : l'une de ces conditions omise, on ne peut pas même le proposer pour la place devenue vacante.

20. S'il arrivait qu'il y eût concurrence entre deux ou plusieurs personnes, à qui l'article précédent, ou d'autres articles du Réglement, attribueraient une place de plein droit, la place est dévolue à celui dont la demande est la plus ancienne.

Digitized by Google

§ 2.

Résidence des Membres ordinaires.

21. Les Membres ordinaires sont tenus de résider à Lyon, ou à une distance de Lyon qui ne peut pas excéder un demi-myriamètre.

22. Tous les Membres ordinaires qui ont cessé de résider à Lyon, ou à la distance indiquée dans l'article précédent, sont portés au tableau des émérites, après une année révolue de non-résidence.

23. Sont portés au même tableau, et sans aucun délai, tous les Membres ordinaires qui ont accepté des fonctions exigeant leur résidence habituelle hors de l'arrondissement ci-dessus déterminé.

24. Tout Membre ordinaire qui, sans avoir quitté sa résidence, n'aura, pendant une année entière, ni assisté aux exercices de l'Académie, ni contribué à ses dépenses, ni entretenu avec elle aucune relation, sera rayé de la liste, et n'appartiendra plus à l'Académie sous aucun titre. Pour y rentrer, il serait soumis aux mêmes règles que tout autre candidat.

25. Les seules causes d'absence reconnues légitimes sont la maladie et l'éloignement, si toutefois l'une ou l'autre ont tenu constamment dans l'impuissance d'assister pendant l'année.

26. Celui à qui est survenu l'un de ces deux empêchements, est tenu de le notifier à la Compagnie, avant l'année révolue, sinon son absence sera réputée sans cause légitime.

27. Si, en notifiant ses motifs, il ne donne aucun espoir de reprendre bientôt les exercices académiques, sa

Digitized by Google

place est dès-lors déclarée vacante ; mais son nom reste inscrit sur la liste des Titulaires, à la date de sa réception.

28. Si, ayant donné l'espoir d'un prochain retour, il s'absente encore six mois, après l'année révolue, sa place d'Ordinaire sera pareillement, et sans nouveau délai, déclarée vacante, mais son nom conservé sur la liste des Titulaires.

29. Au cas où il pourrait dans la suite reprendre sa résidence et ses exercices, il rentrera de plein droit et sans autre forme qu'une simple demande, dans sa place d'Ordinaire, s'il arrivait qu'elle n'eût pas encore été remplie. Dans la supposition contraire, il déclarera, en séance ou par écrit, qu'il demande une place dans l'une des classes les plus analogues au genre habituel de ses études ; à première vacance, il y sera nommé de plein droit.

30. Sous la condition de cette demande préalable, et non autrement, il sera réputé surnuméraire ; il jouira, comme tel, des mêmes droits et attributions que les autres Académiciens ordinaires, et sera soumis aux mêmes obligations.

§ 3.

Assistance des Membres ordinaires, et Distribution des jetons.

31. Tous les Membres ordinaires sont tenus d'assister, chaque année, au moins à trois séances.

32. Trois jetons seront donnés :

1° A tout Académicien ordinaire ou émérite, pour un premier mémoire ou tribut ;

2° A celui qui fera le rapport d'un concours ;

3° Au Président, pour chaque compte-rendu ;

4° Aux Secrétaires, pour l'analyse des séances de l'année ;

Digitized by Google

5° Au Trésorier, pour son compte annuel des finances de l'Académie ;

6° Aux Secrétaires ou à tout autre Titulaire auteur de l'éloge d'un Académicien décédé, fait en séance publique ;

7° A un Titulaire, pour son discours de réception, prononcé en séance publique.

33. Deux jetons seront donnés :

1° A tout Membre ordinaire ou émérite, pour chaque tribut qui suivra le premier ;

2° A chacun des commissaires nommés pour le jugement des prix, autres que le rapporteur.

34. Un jeton sera donné :

1° A l'auteur d'un rapport, par écrit, sur un ouvrage soumis à l'examen de l'Académie. Les écrits sujets à un rapport sont les ouvrages, manuscrits ou imprimés, des Membres ordinaires ou émérites ; les ouvrages, manuscrits ou imprimés, de ceux qui demandent l'association ; les manuscrits des associés et des correspondants. Les ouvrages imprimés de ces derniers, ainsi que des auteurs étrangers à l'Académie, ne seront point soumis à des rapports, mais seulement annoncés par le Président dans les séances publiques ;

2° A tout Membre associé ou correspondant qui fera une lecture ;

3° A l'auteur étranger admis, dans une séance particulière, à lire un ouvrage ou à faire part d'une invention ;

4° A tout Membre, ordinaire ou émérite, ayant assisté trois fois aux séances de l'année. Tout rapport verbal sur un ouvrage ou un objet d'art sera compté pour une présence ou assistance.

35. La distribution des jetons, relative aux présences, toujours à raison d'un jeton pour trois séances, ne sera

Digitized by Google

faite qu'une fois, par le Trésorier, au commencement de l'année. Les autres jetons seront distribués, séance tenante, par le Président, et sitôt que celui qui aura lu un ouvrage l'aura déposé dans le porte-feuille. Sans ce dépôt préliminaire, il n'y aura jamais lieu à distribution.

36. Au fur et à mesure d'emploi, le Trésorier remettra au Président, sur son récépissé, des bourses de soixante ou cent jetons.

37. Les Membres ordinaires, nouvellement élus, n'ont part à la distribution qu'à dater de la séance de rentrée qui suivra celle de leur réception; et les surnuméraires, s'il y en a, qu'à dater de la séance de rentrée qui suivra le jour de leur inscription comme surnuméraires.

38. Le Bureau demeure chargé de toutes les mesures à prendre pour la fabrication des jetons, et des détails relatifs à la répartition.

39. Le travail pour cette répartition sera fait, avant la séance de distribution annuelle, par le Trésorier et les Secrétaires réunis. Le Trésorier en présentera le résultat dans un tableau où chaque Membre pourra reconnaître ses assistances, ses travaux et son contingent.

§ 4.

Tribut académique des Membres ordinaires.

40. Pour chaque séance de lecture sont désignés un ou plusieurs des Membres ordinaires, lesquels sont tenus d'apporter ce jour-là un discours, mémoire ou autre ouvrage de leur composition : c'est ce qui forme le tribut académique obligé.

41. La désignation du jour où chaque Membre ordinaire doit fournir son tribut académique se fait, par la voie du sort, dans la première séance de juin.

42. Les noms, dans l'ordre où ils sortent, sont inscrits pour les séances de lecture de l'année suivante; d'abord un pour chaque séance, ensuite un de plus pour la première séance de chaque mois. Cette dernière série est complétée par les noms des Ordinaires qui auraient été élus dans la séance même de la formation du tableau.

43. Huit jours après, ce tableau est placé dans la salle des assemblées, en lieu apparent, pour y demeurer jusqu'à la fin de l'année suivante.

44. Les fonctions attribuées aux Secrétaires leur tiennent lieu de tribut académique pendant tout le temps de leur exercice.

45. Le Président est exempt du tribut pour l'année de son exercice. Le vice-Président n'est exempt du tribut que l'année où il exerce la présidence.

46. L'Académie pourra, par délibération particulière, changer le jour d'inscription d'un Secrétaire-adjoint, ou du rapporteur d'une commission pour les prix. Elle pourra même, suivant les circonstances, les dispenser du tribut obligé. Il n'y aura point d'autre exemption.

47. Tout Membre ordinaire peut échanger, de gré à gré, le jour de son inscription avec un autre de ses collègues. Il suffira que cet échange soit indiqué par le premier des deux qui fera lecture hors du rang déterminé par le tableau.

48. Sont libres pareillement tous les Membres, sans considération de la classe ou même de la section où ils sont portés, d'acquitter le tribut par un ouvrage dont le sujet et le genre sont absolument à leur choix.

49. Tout tribut est réputé insuffisant et comme non avenu, 1° si, en une seule ou en plusieurs pièces, il n'a pas au moins soixante vers; ou si, en prose, il n'est pas au

Digitized by Google

moins d'un quart-d'heure de lecture ; 2° si c'est un ouvrage imprimé, ou faisant partie d'un ouvrage imprimé, ou déjà lu à l'Académie ; 3° s'il a été lu ou communiqué antérieurement à une Société littéraire ou savante quelconque ; 4° s'il est livré à l'impression avant la première séance publique, où il aurait pu, suivant le réglement, faire partie des lectures ; 5° si, après avoir été lu à l'Académie, et avant d'être rendu public par l'impression, il est lu ou communiqué à toute autre Société ; 6° enfin, s'il n'est pas déposé dans les porte-feuilles de l'Académie, au plus tard dans la quinzaine.

50. Tout Membre ordinaire qui n'aura pas acquitté son tribut à jour fixe, ou à jour mutuellement échangé, perdra quatre assistances ; il en perdra douze s'il n'acquitte pas son tribut, hors de rang, dans une autre séance quelconque.

51. Tous les Membres de l'Académie sont invités à ne pas s'en tenir strictement au tribut annuel obligé. Le zèle pour l'avancement des sciences et pour l'honneur de la Compagnie multipliera le travaux. Pour y mettre de l'ordre, les émérites, les Membres ordinaires et autres, qui se proposeraient de faire des lectures libres, prendront jour avec les Secrétaires, afin d'éviter qu'une même séance soit trop chargée.

52. Les ouvrages d'art, présentés pour tribut, ne sont point soumis à la règle générale du dépôt ; les auteurs pourront les retirer. Mais dans ce cas, ils sont tenus de laisser dans les porte-feuilles une notice suffisamment développée de l'ouvrage. Les lectures libres n'obligent point au dépôt : les auteurs y sont néanmoins invités.

53. Il n'est permis à aucun Membre qui fait imprimer un ouvrage de mettre à la tête qu'il a été lu à l'Académie, sans en avoir demandé et obtenu l'agrément.

Digitized by Google

54. Tout Membre de l'Académie est libre de prendre, à la tête des ouvrages qu'il met au jour, le titre par lequel il lui est attaché; mais il répond seul de ses opinions et de ses principes, à moins que la Compagnie n'ait donné formellement son adhésion.

§ 5.

Rapports par les Membres ordinaires.

55. Les rapports sont une partie essentielle et obligée des travaux des Membres ordinaires. L'Academie, consultée par les autorités constituées, sur un objet quelconque d'utilité publique, s'empresse de répondre à leur confiance en nommant des commissaires pour en faire leur rapport.

56. Tous les ouvrages de sciences, lettres et arts, adressés à l'Académie, sont pareillement mis au rapport; le rapport se fait par écrit, si l'avis de la Compagnie a été demandé, ou si l'auteur aspire à une place de titulaire, d'associé ou de correspondant. Hors de ces deux cas, on peut se borner à un simple rapport verbal. Tout rapport, sans exception, se fait à jour fixe.

57. Un seul commissaire est nommé pour un rapport verbal; deux au moins pour un rapport par écrit. Tout rapport, s'il est par écrit, doit être fait dans la quatrième séance ordinaire, après le jour de la nomination des commissaires; et dans la seconde, si c'est un rapport verbal.

58. Au cas où des circonstances particulières obligeraient d'étendre ou d'abréger le délai, la Compagnie le détermine en nommant les commissaires; en sorte que tout rapport, sans exception, soit à jour fixe.

59. Les commissaires aux rapports sont pris de plein droit dans la section et dans la classe auxquelles se rapporte

Digitized by Google

l'ouvrage à examiner; ils sont complétés par les Membres de la classe la plus analogue, si ceux de la première ne sont pas en nombre suffisant. L'indication des commissaires est faite par le Bureau; leur nomination est prononcée par le Président.

60. Aucun Membre ordinaire, présent à la séance ou absent, ne peut, sous aucun prétexte, refuser la Commission à laquelle il a été nommé dans la forme de l'article précédent; mais la Compagnie aura l'attention de ne pas nommer des Membres notoirement empêchés ou absents de leur résidence.

61. Si le commissaire nommé pour un rapport verbal n'est pas présent à la séance, le Secrétaire de sa section lui adresse, dès le lendemain, l'ouvrage à examiner et autres pièces relatives. Si aucun des commissaires nommés pour un rapport par écrit n'est présent à la séance, l'envoi se fait au plus jeune, avec indication des autres Membres nommés. Si quelques-uns des commissaires nommés sont présents, la remise des pièces se fait, séance tenante, au plus jeune d'entr'eux.

62. Celui des commissaires à qui les pièces ont été remises ou envoyées est tenu d'avertir les autres commissaires, de prendre le jour et l'heure du plus ancien pour leur réunion, de faire régler positivement lequel d'entr'eux fera la rédaction et la lecture du rapport, et d'en donner avis au Secrétaire dans la séance suivante, ou par écrit avant ladite séance.

63. Faute d'avoir satisfait à ces conditions, il demeure, dans tous les cas, personnellement chargé du rapport à jour fixe, et de rapporter les pièces le même jour. Ces conditions par lui remplies, les mêmes charges sont dévolues à celui des commissaires qui a consenti à faire le rapport.

Digitized by Google

64. Tout rapport, avant d'être lu en séance, doit avoir été communiqué à tous les commissaires, approuvé et signé par chacun d'eux. S'il manque quelqu'une des signatures, le commissaire-rapporteur en dira le motif, sur quoi la Compagnie aura à délibérer. Après la lecture, le rapport, revêtu des signatures, doit être déposé séance tenante.

65. L'Académie adopte, modifie ou rejette l'avis énoncé dans le rapport, par délibération prise dans la même forme que toutes les autres.

66. Celui qui, étant chargé d'un rapport, ne le fait pas à jour fixe, perd deux assistances. Dès le lendemain, le Secrétaire de sa section lui rappelle l'obligation qu'il a négligée; et si, dès la séance ordinaire suivante, il n'y satisfait pas, le Secrétaire lui écrit de renvoyer les pièces, et il est tenu d'obtempérer. En cas de refus, la Compagnie délibère sur les mesures à prendre; la peine, suivant les cas, peut aller jusqu'à la radiation.

67. Toutes ces règles sont communes aux rapports sur les concours pour les prix, à l'exception de ce qui concerne le jour pour la lecture, lequel est fixé par d'autres articles du Réglement.

§ 6.

Contribution annuelle des Membres ordinaires.

68. L'Académie fournit à ses dépenses et aux prix qu'elle décerne, par des fondations particulières et par les contributions de ses Membres.

69. La contribution annuelle de chacun des Membres ordinaires est fixée à vingt-cinq francs; elle ne pourra pas être augmentée sans une délibération de la Compagnie, prise dans une assemblée générale, spécialement convoquée pour cet objet.

Digitized by Google

70. Les Membres nouvellement élus, et les surnuméraires, ne sont tenus de cette contribution que du moment où leur droit est ouvert à la répartition des jetons.

71. Le recouvrement de la contribution annuelle se fait, pour la moitié, dans le mois de décembre; pour l'autre moitié, dans le mois de mai.

72. Quand le mois de mai est écoulé, le contribuable en retard est averti par une lettre du Trésorier. Si, dans le mois suivant, il ne s'exécute pas, le Trésorier est tenu d'en faire son rapport au Bureau; le Bureau en fait son rapport à la Compagnie, dans la dernière séance de juillet, et il en est fait mention sur le registre. Si le contribuable, sans autre avis, ne s'est pas acquitté avant le 1er septembre, sa place est vacante de droit. Elle sera déclarée telle dans les formes qui seront prescrites ci-après.

73. Aucune répétition ne peut avoir lieu contre un Membre démissionnaire, pour raison de la contribution dont il était tenu, ni contre les héritiers d'un Membre décédé, comme aussi nulle restitution ne leur sera faite pour raison des sommes qui auraient été versées entre les mains du Trésorier.

TITRE IV.

DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS.

74. Le nombre des Associés peut être porté jusqu'à quatre-vingt, et non au-delà; il peut rester en dessous. La même règle a lieu pour les Correspondants.

75. Les Associés seront choisis parmi les hommes qui occupent, en France ou dans l'étranger, des places éminentes, et qui supposent de grands talents; parmi les membres ordinaires des Sociétés savantes et littéraires éta-

Digitized by Google

blies dans les capitales des différents états de l'Europe ; parmi les savants, hommes de lettres et artistes qui ont acquis une grande célébrité par leurs ouvrages.

76. Les Correspondants seront choisis parmi les hommes qui cultivent avec distinction les sciences, les lettres ou les arts, dans tous les pays.

77. L'inscription des Associés et des Correspondants sur les listes de l'Académie se fait, comme pour les Titulaires, par ordre de dates.

78. Les Correspondants peuvent être qualifiés, sur les listes, par leurs titres d'agrégation à des Sociétés quelconques, littéraires ou savantes. Les Associés sont restreints aux qualifications autorisées pour les Titulaires.

79. Les Associés et les Correspondants ne peuvent pas être choisis parmi les personnes qui résident à Lyon, ou à une distance de Lyon qui n'excéderait pas un demi-myriamètre, excepté toutefois dans le cas où l'inscription du candidat aurait été faite plus d'une année avant l'époque où il serait venu établir sa résidence dans ledit arrondissement. Ce cas arrivant, et le candidat étant nommé, il ne jouira pas d'autres priviléges que de ceux qui sont attribués par les articles 81 et 83 des réglements, aux Associés ou Correspondants qui prennent résidence après leur nomination.

80. Si un Associé libre fait un séjour passager à Lyon, il aura droit d'assister à toutes les séances de l'Académie ; il y occupera la première place d'honneur, il aura voix consultative.

81. S'il prend résidence, il n'aura plus de place distinguée ; il perdra même les autres droits, à moins qu'il ne fasse la déclaration énoncée dans l'art. 29 du réglement. Sous le bénéfice de cette déclaration, il sera mis au rang

Digitized by Google

des surnuméraires ; il jouira avec eux des mêmes prérogatives et aux mêmes conditions.

82. Si un Correspondant fait un séjour passager à Lyon, il peut assister à toutes les séances, et il y aura voix consultative ; mais il n'occupera la place d'honneur que la première fois, et en séance privée seulement.

83. S'il prend résidence, il n'aura plus le droit d'assister, excepté dans le cas où il aurait demandé et obtenu de faire une lecture. S'il aspire à une place d'Ordinaire, sa nomination sera soumise aux mêmes formes que celle de tout autre candidat; son nom sera néanmoins conservé sur la liste des Correspondants.

84. Les Associés sont invités à correspondre avec l'Académie, pour le progrès des sciences et des arts ; mais il est expliqué qu'ils ne contractent sur ce point aucune sorte d'engagement.

85. Les Correspondants sont tenus de transmettre à l'Académie des observations, mémoires ou autres ouvrages. Celui qui aurait négligé ce devoir pendant trois années consécutives est censé démissionnaire, et son nom est effacé de la liste. Cette peine, néanmoins, cessera d'avoir son effet pour tous ceux dont la nomination remonterait au-delà de vingt années.

TITRE V.

DU BUREAU.

86. Le Bureau de l'Académie est composé d'un Président, d'un vice-Président, de deux Secrétaires et d'un Trésorier. Chaque Secrétaire a un secrétaire-adjoint qui le remplace en cas d'absence. Les secrétaires-adjoints font partie intégrante du Bureau, mais seulement quand ils exercent en remplacement.

87. Pourra néanmoins l'Académie ne nommer qu'un seul secrétaire, et ce cas arrivant, les deux adjoints feront partie essentielle du Bureau dans toutes les circonstances.

§ 1er.

Du Président et du vice-Président.

88. Le Président et le vice-Président sont nommés tous les deux ans, en décembre, sans pouvoir être ni continués ni réélus avant trois ans. Ils sont choisis, l'un dans la section des sciences, l'autre dans la section des belles-lettres et arts. Chacun remplit les fonctions de Président pendant une année, et pendant l'autre année supplée le Président, en cas d'absence. A défaut de l'un et de l'autre, les fonctions de la présidence sont remplies par le Titulaire le plus anciennement reçu, et par le plus âgé, si la date de réception est la même.

89. La nomination du Président et celle du vice-Président se font au scrutin secret, à la pluralité complète des trois quarts des suffrages des Titulaires présents, et chacune par un scrutin séparé. Si, après trois scrutins consécutifs, on n'a obtenu aucun résultat, l'élection est renvoyée à la quinzaine. L'assemblée sera convoquée de nouveau pour y procéder.

Si, dans cette seconde assemblée, le résultat est encore nul après trois scrutins, on procède à un quatrième, et la nomination se fait à la simple majorité absolue.

90. L'usage et la convenance invitent à porter aux places de Président et de vice-Président tous les Titulaires, chacun à son tour, en commençant par les plus anciens; mais aucune loi n'est imposée, à cet égard, à la Compagnie : elle jugera par les circonstances s'il est utile de suivre cet ordre ou de s'en écarter.

91. Le Président se place à la tête de la Compagnie dans toutes les assemblées; il ouvre les séances, il en convoque d'extraordinaires quand le cas l'exige, et après avoir pris l'avis du Bureau. Il propose les sujets de délibérations, recueille les avis, fait le résumé des opinions, prononce les décisions; il veille à l'observation des réglements; il représente l'Académie et porte la parole en son nom dans toutes les circonstances; il rend compte de ses travaux en assemblée publique.

92. Les comptes rendus annuellement par les Présidents seront lus dans la première séance de rentrée; ils seront imprimés, et pourront être distribués dans la séance publique du 21 décembre. Les Présidents en présenteront seulement l'esprit et le sommaire dans leur discours d'ouverture de cette séance.

93. Le Président s'abstiendra de parler, dans son compte-rendu, de tous ouvrages envoyés comme titres d'admission, à moins que la demande n'ait été suivie de la nomination du candidat. Il s'abstiendra pareillement de parler de tous ouvrages ou autres objets mis au rapport, si le rapport n'a pas été fait avant l'époque où doit se terminer son compte-rendu.

94. A mesure que les rapporteurs et secrétaires auront fait leur travail particulier sur chaque objet, le Président est autorisé à retirer des mains de ces derniers, et sous son récépissé, tous ouvrages, rapports, documents, procès-verbaux et autres pièces dont il peut avoir besoin pour son compte-rendu, sous la condition de restituer le tout dans les dépôts et porte-feuilles avant le jour de la séance publique.

§ 2.

Des Secrétaires et autres Membres du Bureau.

95. Les Secrétaires, les Secrétaires-adjoints et Tréso-

rier, sont nommés pour dix ans, et peuvent être indéfiniment réélus. L'un des Secrétaires et son adjoint sont choisis dans la section des sciences; l'autre Secrétaire et son adjoint, dans la section des belles-lettres et arts; le Trésorier, indifféremment dans l'une des deux.

96. Les formes établies pour la nomination du Président et du vice-Président s'appliquent, sans exception, à celle des Secrétaires, de leurs adjoints et du Trésorier; seulement, à quelque époque que l'un d'eux ait été nommé, son temps d'exercice ne se terminera qu'au dernier mardi de mai, après dix ans révolus.

97. A chaque séance, il y aura toujours deux Titulaires faisant fonctions de Secrétaires, l'un pour les sciences, l'autre pour les belles-lettres. A défaut de ceux à qui ces fonctions sont déléguées par les articles précédents, le Président indiquera, au commencement de la séance, ceux qui devront les remplir. Cette disposition et les suivantes sont modifiées dans le cas où l'Académie aurait un seul Secrétaire.

98. Les Secrétaires ont leurs porte-feuilles séparés et des attributions distinctes. Ils tiennent, chacun en ce qui concerne sa section, la correspondance générale et particulière, rédigent l'extrait ou notice des discours, mémoires, rapports et autres ouvrages lus dans les séances; prononcent, en assemblée publique, les éloges historiques des Titulaires décédés; signent, avec le Président, les certificats, approbations, jugements et autres actes, dont l'Académie fait délivrer des expéditions.

99. Pour prévenir la confusion, il est expliqué que tout ce qui est relatif à quelqu'une des connaissances spécifiées dans l'article 16 ci-dessus, est compris dans les attributions du Secrétaire de la section des sciences; tout ce qui est relatif aux autres connaissances spécifiées dans

Digitized by Google

l'article 17, est compris dans les attributions du Secrétaire de la section des belles-lettres.

100. Le premier reste, en outre, chargé de tout ce qui concerne les listes générales et particulières des membres de la Compagnie, les tableaux d'inscription pour les lectures et rapports, les registres de présentation, en un mot, de tout ce qui est nécessaire pour maintenir l'ordre des élections, des travaux et des séances.

101. Le second reste chargé de toute correspondance et de tout travail pour les objets qui n'auraient aucun rapport spécial avec l'une ou l'autre des deux sections.

102. Quant aux procès-verbaux des séances, ils sont rédigés alternativement par les deux Secrétaires; mais, afin qu'ils ne sortent ni l'un ni l'autre de leurs attributions, il est réglé que le procès-verbal de chaque séance contiendra deux parties : 1° le tableau des présents, avec une simple note, sous la forme de table des matières, de tous les objets qui ont été traités ou délibérés; 2° une analyse plus détaillée de la séance et de la précédente, quant à la partie littéraire seulement, si le rédacteur est le secrétaire de la section des lettres et arts; ou quant à la partie des sciences, si c'est l'autre secrétaire.

103. En conséquence, chaque Secrétaire prendra, dans toutes les séances, les notes qui concernent sa section, comme aussi il retirera pardevers lui toutes lettres, ouvrages et rapports qui y seraient relatifs.

104. Dans l'absence de l'un des Secrétaires, son adjoint, ou tout autre nommé en remplacement, prendra les mêmes notes et retirera les mêmes pièces, pour faire tenir le tout au Secrétaire après la séance, ou pour en composer lui-même le procès-verbal, au cas où l'absence du Secrétaire devrait se prolonger.

105. Les procès-verbaux sont d'abord écrits sur feuilles

Digitized by Google

volantes. Après que la rédaction en a été approuvée, chaque Secrétaire transcrit ceux dont il est le rédacteur sur un registre commun.

106. Le Secrétaire de la section à laquelle appartenait un Titulaire décédé, est chargé de son éloge historique; mais il pourra le déléguer à quelqu'un des autres Titulaires, de l'avis et du consentement du Bureau.

107. Les Secrétaires ont le dépôt des registres, papiers, titres et mémoires de l'Académie, et la garde des livres, instruments, médailles et autres effets qui lui appartiennent. Du tout ils tiennent catalogues et inventaires, qui sont vérifiés et signés, chaque année, dans les premiers jours de décembre, par le Président, lequel rend compte à la Compagnie, dans la séance suivante, de l'état où il a trouvé les dépôts.

108. Néanmoins, tant que l'Académie n'aura pas fourni à chacun des deux Secrétaires un lieu de dépôt séparé, celui des sciences aura seul la garde de tous les objets mentionnés : seul il en tiendra les catalogues et inventaires.

109. En conséquence, dans la huitaine après chaque séance publique, l'autre Secrétaire lui remettra toutes les pièces qu'il aurait retirées pardevers lui, et qui ne seraient pas dans le cas de servir au compte-rendu de la séance suivante, pour le tout être inventorié et remis dans le dépôt général.

110. Tous les Titulaires, et les Titulaires seuls, ont le droit de demander en communication les livres, mémoires et autres pièces appartenant à l'Académie; mais ils sont tenus d'en donner leur récépissé, et de les rapporter au plus tard dans le mois, quand même ce serait un ouvrage de leur composition.

111. Les Secrétaires, chacun en ce qui le concerne,

Digitized by Google

demeurent responsables des distractions et pertes qui auraient lieu par leur négligence à faire rentrer les objets qui leur sont confiés. En cas de non restitution dans le délai prescrit, ils doivent en référer à la Compagnie.

112. L'auteur d'un ouvrage manuscrit envoyé à l'Académie ne peut le retirer dans aucun cas. Seulement le Secrétaire pourra lui en laisser prendre copie sans déplacer, ou en faire tirer pour lui une copie à ses frais; mais il faut pour cela qu'il ne puisse y avoir aucun doute sur le véritable auteur.

113. Le Trésorier reçoit les fonds ordinaires et extraordinaires de la Compagnie. Il est tenu d'en poursuivre et d'en activer la rentrée. Il paye les dépenses sur les mandats signés par le Président et par l'un des Secrétaires. Il rend ses comptes chaque année en Bureau, et les fait apurer dans le courant de décembre.

114. Tous les membres du Bureau sont commissaires-nés dans toutes les affaires de la Compagnie, et même pour les objets de science ou de littérature mis au rapport. Néanmoins les Commissions particulières peuvent se dispenser d'appeler aucun d'eux, à moins qu'il ne l'ait spécialement demandé, ou que l'adjonction ne soit requise par les réglements ou par délibération.

§ 3.

Du Secrétaire-perpétuel.

115. Dans le cas où l'une des places de Secrétaire viendrait à vaquer par décès, démission, ou en vertu de l'article 95 ci-dessus, l'Académie aura la faculté de cumuler dans la personne de l'autre Secrétaire le titre et les fonctions précédemment divisés entre les deux; et alors celui de ses Membres ainsi nommé Secrétaire pour les

Digitized by Google

deux sections, sera en même temps déclaré Secrétaire-perpétuel.

116. Pour cumuler les deux places, il faudra que le Secrétaire restant ait réuni en sa faveur les trois-quarts complets des suffrages, dans l'un des trois scrutins autorisés ci-dessus par l'article 89 du réglement.

117. A défaut d'avoir réuni les trois quarts des suffrages dans cette première assemblée, tout bulletin où son nom serait porté dans la suivante sera nul de plein droit. L'Académie aura nécessairement deux Secrétaires, et la nomination du second sera faite dans la nouvelle assemblée, suivant les formes de l'article 89.

118. Au cas où l'Académie aurait eu un Secrétaire-perpétuel, et que sa place serait devenue vacante, ou si les places des deux Secrétaires vaquaient à la fois, l'Académie aura pareillement la liberté de diviser ou de cumuler les fonctions des deux.

119. Elle manifestera son vœu en procédant d'abord à la nomination d'un Secrétaire pour la section des sciences seulement. Quinze jours après, elle procédera à la nomination d'un Secrétaire pour la section des belles-lettres et arts. L'observation des deux articles précédents, par rapport au premier Secrétaire nommé, fera connaître si l'Académie aura un seul ou deux Secrétaires.

120. Si l'Académie n'a qu'un seul Secrétaire, il compose ses procès-verbaux, séance par séance, de l'analyse de tous les objets de science, de littérature et d'arts que l'on a traités dans chacune. Comme il embrasse, d'ailleurs, les attributions des deux Secrétaires, il remplit les fonctions de l'un et de l'autre; il est aussi tenu de toutes leurs obligations.

121. Lorsqu'il est absent, les deux Secrétaires-adjoints le remplacent, et ils observent entre eux, pour l'ordre du

Digitized by Google

travail, tous les articles de réglement relatifs à l'hypothèse où il y aurait deux Secrétaires.

TITRE VI.

DES SÉANCES.

122. Les séances de l'Académie commencent, chaque année, le premier mardi après le 11 novembre, et continuent tous les mardis suivants, jusqu'à la fin du mois d'août. Si un jour de séance coïncide avec une fête établie ou reconnue légalement, la séance est remise au lendemain.

123. Trois séances sont publiques chaque année : celle du premier mardi de mai, celle du troisième mardi du mois d'août, et celle du 21 décembre. Trois sont destinées à la préparation des séances publiques, et deux aux élections. Toutes les autres sont appelées séances ordinaires ou séances de lecture.

§ 1er.

Mouvement et Régime des Séances.

124. L'Académie ne tient aucune séance dans les mois de septembre et octobre : ce temps est celui de ses féries. Il n'y en a pas d'autres dans l'année.

125. Si néanmoins dans cet intervalle survenaient quelques circonstances urgentes, le Président, et à son défaut le vice-Président, et successivement les autres membres du Bureau et les Titulaires les plus anciens, qui se trouvent sur les lieux, peuvent requérir la convocation, ou convoquer eux-mêmes la Compagnie.

126. Les séances non publiques s'ouvrent à cinq heures précises, depuis la rentrée jusqu'au 1er mai, et à six heures précises, depuis le 1er mai jusqu'aux féries.

Digitized by Google

127. Les séances publiques s'ouvrent à quatre heures précises.

128. L'ouverture d'une séance quelconque ne peut être différée par aucune considération, dès que trois Membres seulement sont d'accord qu'il est l'heure fixée par les articles précédents. L'observation rigoureuse de cette règle est spécialement recommandée au Président et aux Secrétaires.

129. Après que le Président a déclaré la séance ouverte, le Secrétaire qui tient la plume inscrit les présents et les nomme à haute voix. L'appel terminé, commence aussitôt la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

130. Il n'y a de place marquée dans les séances que pour le Président, les Secrétaires en fonctions, et ceux à qui le réglement attribue des places d'honneur. En séance publique, le Président est à la tête du Bureau, autour duquel sont rangés les autres Membres; les Secrétaires sont au milieu, vis-à-vis l'un de l'autre. En séance privée, les Secrétaires se réunissent au Président, et sont placés à ses côtés.

131. Tout membre d'une Société littéraire ou savante, nationale ou étrangère, qui ne tient à l'Académie par aucun titre, et qui fait un séjour passager à Lyon, peut être admis à une séance seulement, pourvu que ce soit une séance ordinaire de lecture, et qu'il soit présenté par deux Titulaires, dont l'un membre du Bureau. Il pourra être admis une seconde fois, s'il le demande, pour venir lire quelqu'un de ses ouvrages.

132. Si néanmoins il était dans la classe des hommes désignés par l'article 75 du réglement, l'Académie, sans autre condition, lui accorderait pendant son passage les mêmes honneurs et prérogatives qu'à ses associés.

133. Sur l'avis du Bureau pourront encore être admises

Digitized by Google

en séance toutes personnes qui auraient des observations, plans, découvertes et vues utiles à communiquer ; mais elles n'y entreront qu'au moment où elles seront appelées, et se retireront aussitôt après les communications finies.

134. Si quelques circonstances prévues ou imprévues obligent d'admettre en séance plus de trois personnes qui ne tiendraient à l'Académie par aucun titre, toutes délibérations, ainsi que la lecture du procès-verbal et de la correspondance, seront renvoyées à une autre séance, à moins que l'on n'ait le temps d'y procéder après la retraite des étrangers.

135. Il n'est permis, sous aucun prétexte, de proposer pour titulaire, associé ou correspondant, une personne présente à la séance.

136. Il est expressément défendu, et sous peine de radiation, à tous membres de l'Académie, même à ceux qui composent le Bureau, d'imprimer ou faire imprimer aucun extrait des séances, aucune note concernant l'organisation ou les travaux de la Compagnie, sans avoir demandé et obtenu son agrément.

§ 2.

Séances publiques et préparatoires.

137. Chaque séance préparatoire se tient quinze jours avant la séance publique. On y entend : 1° le rapport sur les ouvrages envoyés au concours, quand il y a un prix proposé ; 2° le rapport sur le nouveau sujet à mettre au concours; 3° les éloges historiques des Titulaires décédés, s'il y en a de prêts qui n'aient pas été lus précédemment ; 4° la Compagnie, sur une liste double présentée par le Bureau, nomme au scrutin secret, et à la pluralité relative des suffrages, cinq de ses Membres, pour, avec le Bureau, former un Comité chargé de régler tous les détails de la séance publique.

Digitized by Google

138. Ce Comité s'assemble le surlendemain. Il s'occupe d'abord du choix des lectures qui doivent remplir la séance. Il ne peut choisir que parmi les ouvrages déjà lus en séance privée, déposés en manuscrit, dont les auteurs tiennent à l'Académie par quelque titre, et sont d'ailleurs présents sur les lieux, pour faire eux-mêmes la lecture en public.

139. Il adopte, autant que faire se peut, en égale quantité, des morceaux de littérature et de science. Il ne peut pas renvoyer à une séance plus éloignée les discours des récipiendaires, s'il y en a, et s'ils ont été communiqués au Bureau; il pourra, suivant les circonstances, renvoyer les éloges historiques.

110. Le Comité s'occupe ensuite des dispositions locales et de tous autres accessoires. Le Bureau reste chargé de l'exécution de ce qui a été délibéré; il en rend compte à la Compagnie dans la séance suivante. S'il s'élève quelque réclamation, ou si l'ordre réglé est dérangé par des causes accidentelles, le Bureau seul statuera sur le tout, et prendra les mesures que paraîtront exiger les circonstances.

141. A L'ouverture de la séance publique, le Président annonce les lectures qui doivent avoir lieu. Dans la séance du mois d'août, il proclame les prix, et les distribue, si les auteurs des ouvrages couronnés sont présents. Il annonce les nouveaux sujets proposés.

142. Quand l'Académie décerne un prix, on lit le rapport sur le concours, et quelquefois, en tout ou en partie, l'ouvrage couronné. Quand le prix est renvoyé, le Président donne une notice succincte du concours et des motifs qui ont fait juger les mémoires insuffisants.

143. En séance publique, tous les membres de l'Académie lisent assis et sans quitter la place où ils se trouvent. Nul ne peut faire lire son ouvrage que par un autre membre de l'Académie. Nul ne peut y ajouter aucun préambule,

Digitized by Google

aucunes réflexions, qui n'auraient pas été connus du Comité chargé du choix des lectures.

144. Les séances publiques ne sont point annoncées par affiches, mais seulement par des billets imprimés, dont les secrétaires mettent un certain nombre à la disposition de chaque membre pour les distribuer.

145. La représentation d'un billet n'est pas nécessaire pour être admis dans le lieu de la séance; mais on peut l'exiger pour écarter quiconque ne se présenterait pas avec une tenue décente.

146. Les autorités constituées ne sont pas invitées et n'assistent pas en corps aux séances publiques de l'Académie. Toutes les invitations sont individuelles.

§ 3.

Séances d'élection.

147. La première séance d'élection est fixée au premier mardi du mois de juin; la seconde au premier mardi du mois de décembre : l'une et l'autre sont précédées d'une convocation générale.

148. L'objet commun de ces deux séances est la nomination aux places d'Ordinaire, d'Associé ou de Correspondant. Ces nominations ne peuvent avoir lieu qu'à ces deux époques.

149. L'objet particulier de la séance d'élection qui se tient en décembre, est 1° de nommer les Présidents et autres membres du Bureau, s'il y en a qui aient fini leur temps d'exercice; 2° de procéder aux déclarations de vacance.

150. L'objet particulier de celle de juin est 1° de nommer les Commissions pour le choix des sujets de prix et pour l'examen des concours; 2° de procéder à la forma-

Digitized by Google

tion du tableau des lectures obligées pour l'année suivante.

§ 4.

Séance de rentrée.

151. La séance de rentrée est celle que l'on destine à la lecture du compte-rendu. Elle se tient chaque année, après les féries, le premier mardi qui suit le 11 novembre ; elle est précédée d'une convocation.

§ 5.

Séances ordinaires ou de lectures.

152. L'ordre des séances de lecture est réglé ainsi qu'il suit : inscription et appel des personnes présentes ; procès-verbal de la précédente assemblée ; tributs académiques obligés ; lectures par les associés, correspondants ou étrangers, s'il y en a d'admis à la séance ; lectures par les titulaires émérites ; tributs non obligés des membres ordinaires ; rapports, correspondance, délibérations.

153. Sous aucun prétexte cet ordre ne peut être changé ; notamment l'on s'abstiendra de toute espèce de discussions, observations, entretiens et délibérations, jusqu'après la lecture de la correspondance.

154. L'article précédent subsiste dans toute sa rigueur, quand même il y aurait accidentellement convocation pour un objet spécial. L'objet de la convocation ne peut être abordé qu'au moment fixé pour les autres délibérations quelconques.

155. Sur tous les objets qui ne sont pas soumis à un réglement particulier, l'Académie délibère, en quelque nombre que soient les membres présents, et à la majorité absolue des suffrages. Les avis sont demandés nominati-

Digitized by Google

vement. Est nulle de plein droit toute délibération prise d'une autre manière quelconque, même sous prétexte d'acclamation ou d'assentiment général.

156. Le Président doit prendre les avis, en commençant par le plus ancien des Secrétaires, et continuant par les autres membres qui sont à la suite. Il ne peut ni interrompre cette série, ni permettre qu'elle soit interrompue par aucun membre qui voudrait prendre la parole hors de rang.

157. Le Président et les Secrétaires ont chacun le droit de suspendre une délibération prise à la majorité des suffrages, et de demander que la question soit mise aux voix ; après cette seconde épreuve, l'avis de la majorité est définitif.

158. Aucune délibération prise suivant les formes prescrites, aucun article des statuts ou réglements, ne peuvent être ni révisés, ni changés que sur la demande de trois membres du Bureau, appuyée par dix autres titulaires, et dans une assemblée convoquée spécialement pour cet objet.

159. Dans cette assemblée, la majorité absolue des suffrages suffira, s'il s'agit de changer une simple délibération. Il faudra les trois quarts des suffrages, si le changement doit porter sur un article des statuts ou des réglements.

160. Les Commissions qui délibèrent arrêtent toujours leur avis à la majorité absolue, à moins qu'il n'y ait clause contraire dans les réglements.

Digitized by Google

TITRE VII.

DES NOMINATIONS.

161. Toute nomination suppose l'inscription, la présentation, la convocation et le scrutin. Celle d'un membre ordinaire est de plus précédée de la déclaration de vacance et suivie de la réception.

§ 1er.

Déclaration de vacance.

162. Aucune place d'Académicien ordinaire ne peut être déclarée vacante qu'en spécifiant dans quelle section et dans quelle classe. Aucune nomination ne peut être faite que pour la classe spécifiée, et l'on ne peut choisir qu'un sujet qui y soit propre.

163. Les vacances par décès ou démission volontaire sont déclarées en séance par le Président, et enregistrées par les Secrétaires, à la date de la déclaration.

164. Dans la dernière séance de décembre, le Trésorier est tenu de présenter la note de tous ceux qui n'ont pas satisfait aux articles 71 et 72 du réglement, relatifs à la contribution annuelle.

165. Les Secrétaires sont pareillement tenus de présenter la note de tous ceux qui se trouveraient dans les cas prévus par les articles 22, 23, 24, 26, 27 et 28, relatifs à la résidence, ou dans les cas particuliers des articles 66 et 136.

166. D'après ces indications, l'Académie décidera si tel de ses membres est précisément dans l'hypothèse prévue. L'Académie ne peut délibérer que sur le fait : s'il est reconnu constant à la majorité des suffrages, la vacance est déclarée de plein droit, et consignée au procès-verbal.

167. Dans la même séance, il sera vérifié si ceux des correspondants qui sont tenus au tribut académique, ont rempli leurs obligations. Celui qui sera reconnu n'y avoir pas satisfait, sera rayé conformément à l'article 85.

§ 2.

Inscriptions.

168. L'inscription pour une place de Correspondant ne peut se faire que sur une demande directe et par écrit du candidat.

169. L'inscription pour une place d'Associé se fait d'office. L'Académie requiert l'inscription de tous ceux qui, ayant les titres énoncés à l'article 75 des réglements, lui ont d'ailleurs envoyé quelqu'un de leurs ouvrages, ou ont assisté à quelqu'une de ses séances, ou se trouvent déjà au nombre de ses correspondants.

170. L'inscription pour une place d'Ordinaire se fait sur la simple proposition d'un titulaire, qui exprime et certifie le désir du candidat; mais il faut qu'il y ait vacance déclarée, que le candidat soit résident et propre à remplir la place.

171. En conséquence, nul ne sera inscrit, s'il n'a professé ou pratiqué publiquement l'art ou la science qui est l'objet spécial de la classe dans laquelle la vacance est déclarée : à défaut, il doit avoir envoyé à l'Académie quelqu'ouvrage de sa composition qui y soit relatif. Il faut de plus que la proposition de l'inscrire soit appuyée par deux membres ordinaires de cette même classe ou de la classe la plus analogue.

172. Aucun candidat ne peut être nommé, dans une séance d'élection, à une place d'Ordinaire, d'Associé ou de Correspondant, s'il n'a pas été inscrit au moins trois mois avant la séance.

Digitized by Google

173. L'inscription pour une place d'Ordinaire devient caduque après la séance où la place a été remplie. Il faut qu'elle soit renouvelée dans le cas d'une nouvelle vacance.

§ 3.

Présentation.

174. Le Bureau est chargé de faire, à l'ouverture de chaque séance d'élection, un rapport sur les candidats pour les différentes places.

(Ce rapport est fait par un Comité de présentation composé de cinq membres. Le Bureau en fait partie.)

175. L'Académie ne peut nommer, dans chaque séance d'élection, que trois associés et autant de correspondants.

§ 4.

Convocation.

176. La convocation, pour une séance, se fait verbalement, dans la séance précédente, pour les membres qui y sont présents : quant aux autres, elle se fait par une circulaire. Le Bureau tiendra à la disposition des Secréraires un nombre suffisant de circulaires imprimées.

177. Toute convocation doit spécifier les objets de l'assemblée. Tous ceux qui jouissent des droits de Titulaires, et qui sont sur les lieux, doivent être convoqués.

§ 5.

Scrutin.

178. La nomination des ordinaires, associés et correspondants, se fait au scrutin secret. Pour être élu, il faudra réunir les trois quarts des suffrages des Titulaires présents à l'assemblée.

Digitized by Google

179. Il est expliqué que les trois quarts des suffrages doivent être complets; s'il y manque une fraction, la nomination n'est pas valable.

180. Il est expliqué en outre que, quoiqu'il y ait des inscriptions de plein droit ou d'office, cela n'empêche pas l'Académie de donner la préférence, par le scrutin, à des candidats qui n'auraient pas eu ce privilége d'inscription.

181. Sous aucun prétexte, on ne pourra procéder à la fois, et par un même billet, à la nomination de deux ou plusieurs membres ordinaires.

182. On procède, pour chaque place d'Ordinaire, à trois scrutins consécutifs, quand les premiers n'ont donné aucun résultat. Après le troisième, s'il est encore insuffisant, la nomination est renvoyée à la séance d'élection suivante.

183. On procède, par un même billet, à la nomination de tous les associés; ensuite, par un autre billet, à celle de tous les correspondants. Si un billet porte plus de noms que l'on ne peut élire de candidats, il est nul pour le tout.

184. Si un premier tour de scrutin, pour les associés, n'a pas donné le nombre de nominations que l'on peut faire, on procède à un second; après celui-ci, il n'y en a pas un troisième. Les candidats non élus restent inscrits, et pourront être présentés de nouveau pour les élections suivantes. On observe la même règle en ce qui concerne les correspondants.

185. S'il arrivait qu'un tour de scrutin donnât les suffrages requis à un plus grand nombre de sujets que l'on ne peut en nommer, sont déclarés reçus ceux qui auraient la pluralité relative. En cas d'égalité entre quelques-uns

Digitized by Google

des concurrents, le scrutin recommencerait pour eux seuls.

186. Le scrutin, dans tous les cas où il a lieu, est ouvert et vérifié par le Président, assisté des deux membres placés à côté de lui, et au vu de toute la Compagnie. S'il s'y trouve plus ou moins de billets qu'il n'y a de votants, il est nul, et doit être recommencé. Cet article est de rigueur.

187. Tous les billets, votes ou avis, recueillis au scrutin secret, sont brûlés aussitôt après son dépouillement.

§ 6.

Réceptions.

188. La réception des Académiciens ordinaires se fait en séance publique. Le récipiendaire lit un discours sur quelque matière qui ait rapport à la classe dans laquelle il est admis. Ce discours doit être communiqué au Bureau, quinze jours avant l'assemblée.

189. Le récipiendaire, à moins d'empêchement grave, doit lire son discours dans la première séance publique après sa nomination. Le Bureau peut exiger qu'il y fasse des changements. Il ne prendra point séance à l'Académie avant le jour de sa réception.

190. Les surnuméraires, promus à une place devenue vacante, ne sont pas tenus à un discours de réception.

191. Les ordinaires, associés ou correspondants, nouvellement élus, ne reçoivent aucun diplôme; seulement ils sont avertis de leur nomination par une lettre du Secrétaire. Dans la lettre aux correspondants, il leur sera donné connaissance de l'article 85 des réglements.

Digitized by Google

TITRE VIII.

DES PRIX.

192. Relativement aux prix, l'Académie aura à s'occuper du choix des sujets, de l'examen des concours, de la distribution des prix d'encouragement, de la rédaction des programmes.

§ 1er.

Choix des sujets.

193. Dans la séance publique du mois d'août de chaque année, l'Académie propose, au moins, un sujet de prix pour l'année suivante : ce sujet est relatif alternativement aux sciences, et aux lettres et arts.

194. Les commissaires pour le choix du sujet, se prennent dans la section à laquelle se rapporte le prix à proposer; ils sont tirés au sort. Cette opération a lieu dans la séance d'élection du mois de juin.

195. Quinze jours après, les commissaires se réunissent, et proposent chacun au moins deux sujets. Tous ces sujets sont discutés et réduits à trois. Les membres du Bureau sont ensuite appelés à une seconde réunion, dans laquelle les sujets seront réduits à un seul.

196. Ce sujet est proposé à l'Académie, dans la séance du premier mardi du mois d'août. Le rapporteur fera mention néanmoins de tous les autres, et des réflexions faites sur chacun par le Comité. Le sujet proposé à l'Académie, ne peut être rejeté par elle qu'à la majorité des trois quarts des suffrages. Dans ce cas, elle choisira, aussi à la majorité des trois quarts des suffrages, un autre sujet parmi ceux dont le rapporteur aura fait mention.

197. S'il arrivait qu'il y eût plusieurs sujets à proposer,

Digitized by Google

relatifs à la même section, il ne serait nommé toutefois qu'un seul comité, qui procéderait d'après les règles précédentes ; mais s'il y avait des sujets à proposer dans les deux sections, il faudrait composer deux comités.

§ 2.

Examen du concours.

198. Les commissaires pour l'examen d'un concours, sont aussi nommés dans la séance d'élection du mois de juin; ils doivent être au nombre de cinq, pris dans la classe à laquelle se rapporte le sujet.

199. Les opérations de ce comité sont soumises aux mêmes règles générales que celles des autres commissions ; mais de plus, il ne peut ni arrêter un avis, ni faire son rapport, sans s'être assemblé avec les membres du Bureau. Le rapport est entendu dans la séance du premier mardi du mois d'août.

200. L'avis du comité sur l'adjudication ou le renvoi du prix, ne peut être rejeté par l'Académie, qu'à la majorité des trois quarts des suffrages.

201. Le prix est décerné, s'il y a lieu, dans la séance publique du mois d'août. Si le renvoi est jugé nécessaire, il se fait sans préjudice du nouveau sujet à proposer.

202. Un prix renvoyé ne peut pas être doublé, à moins que l'Académie n'ait des fonds certains, mis par elle en réserve, ou provenus de quelque libéralité.

203. Si un prix est renvoyé à l'année suivante, le comité d'examen restera le même. Dans tous les cas, s'il y a lieu au remplacement de quelqu'un des commissaires pour le choix d'un sujet, ou pour l'examen d'un concours, le Bureau seul y pourvoira.

Digitized by Google

§ 3.

Prix d'encouragement.

204. Outre le prix annuel, l'Académie distribue, à titre d'encouragement, des médailles à ceux qui ont inventé quelque moyen de perfectionnement dans les manufactures propres à la ville de Lyon. Les fonds de ce prix d'encouragement ont été faits par le prince Lebrun.

205. Les Académiciens ordinaires, classés pour la mécanique et les manufactures, sont commissaires-nés et perpétuels en ce qui concerne l'objet de cette fondation.

206. Ils recherchent et recueillent, chaque année, les plans, projets, découvertes, qui peuvent contribuer au perfectionnement de quelque branche de l'industrie lyonnaise. Ils s'assemblent entr'eux les premiers jours de février, avril, juin et août, pour se communiquer les résultats de leurs recherches.

207. Dans leur quatrième réunion, ils nomment un rapporteur, pour rendre compte à l'Académie, dans la séance préparatoire du mois d'août, des diverses inventions parvenues à leur connaissance, et indiquer celles qui leur ont paru mériter le prix d'encouragement. L'Académie ne peut rejeter leur avis qu'à la pluralité des trois quarts des suffrages.

§ 4.

Programmes.

208. Chaque année, l'Académie fait imprimer le programme des prix qu'elle a décernés, et des sujets proposés de nouveau, ou renvoyés. Chaque fois est rappelée la fondation du prince Lebrun et son objet. L'Académie inscrit comme bienfaiteurs des sciences et des arts, ceux qui les encouragent ainsi par des dotations.

Digitized by Google

209. Le programme contient les conditions du concours; les Secrétaires en font tenir des exemplaires aux rédacteurs des journaux les plus accrédités.

210. Les conditions les plus ordinaires du concours, sont : 1° que les Mémoires soient envoyés, franc de port, avant le 30 juin : le terme est de rigueur; 2° qu'ils soient écrits en français ou en latin ; 3° que les auteurs ne se soient fait connaître ni directement, ni indirectement, avant le jugement ; 4° que leur ouvrage porte en tête une devise ou épigraphe, répétée dans un billet cacheté, contenant leurs nom, qualité et demeure.

211. Toutes personnes peuvent concourir, excepté les titulaires de l'Académie. Le prix ordinaire sera une médaille d'or, valant trois cents francs, fabricatiou comprise.

212. Les médailles et le sceau de l'Académie représenteront l'ancien temple de Lyon, tel qu'on le voit sur les médailles des premiers empereurs romains, avec ces mots : *Athenæum Lugdunense restitutum ;* et dans l'exergue : *Acad. sc. litt. et art.* 1700.

IIIe SECTION.

FONDATIONS ADAMOLI ET CHRISTIN-DE RUOLZ.

Revenue à l'existence et jetant les yeux tour-à-tour sur le passé, sur le présent et sur l'avenir, l'Académie de Lyon, comme tant d'autres victimes des troubles publics, voulut recueillir les débris de sa petite fortune, rentrer dans ses biens et dans ses

Digitized by Google

droits, et retrouver les moyens de distribuer de nouveau les prix que deux hommes, chers à sa mémoire, avaient jadis fondés en sa faveur. Du fond de leur tombeau, MM. Adamoli et Christin réclamaient les soins que devaient lui dicter sa reconnaissance, l'intérêt des lettres et des sciences, et l'accomplissement des nobles et généreuses intentions de ses bienfaiteurs.

M. Tolosan, ancien intendant du commerce, appelé au nombre des associés de l'Académie, en la remerciant du titre qu'il venait de recevoir, sollicita le premier, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de M. Adamoli, les dispositions nécessaires pour que la bibliothèque donnée par l'oncle de sa femme, ainsi que tout ce qui composait ce legs honorable, fût rendue à l'Athénée qui représentait l'ancienne Académie. Dans sa séance du 23 frimaire an IX (14 décembre 1800), l'Académie renvoya cette demande à une Commission chargée d'en suivre l'effet. Un peu plus tard, M. Tolosan joignit quelques détails à son Mémoire. Il donnait des explications sur la famille Adamoli, originaire d'Italie. « Je crois pouvoir observer, ajoutait-il, qu'il n'est pas nécessaire de former une demande judiciaire pour la restitution du cabinet de livres. Certainement les personnes chargées de soutenir les droits de l'Institut ne contesteront pas que tous les livres qui composaient ce cabinet, n'ont été remis qu'à titre de dépôt dans la grande bibliothèque. La demande en restitu-

Digitized by Google

tion est par sa nature un objet de pure administration. C'est par conséquent à M. le Préfet de le décider. » Il s'éleva plusieurs questions, différentes opinions furent émises sur le choix d'un emplacement destiné à recevoir les livres, sur celui d'un ou de plusieurs bibliothécaires, etc. Toute détermination fut ajournée, jusqu'après le recouvrement de la bibliothèque, et la Commission fut priée d'examiner les moyens qui pouvaient conduire le plus sûrement à ce but. Cette Commission se composait de MM. Vitet, Rambaud, Bérenger, Delandine et Tabard.

L'organe de la Commission fut M. Rambaud, alors commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel. Il se fit entendre le 23 pluviose an IX (12 février 1801), dans une séance solennelle qui était présidée par M. le préfet Verninac, et à laquelle assistaient MM. Najac, conseiller d'état, en mission dans le département du Rhône, Dubois, nouveau commissaire-général de police de la ville de Lyon, et Chanteloup, secrétaire de mission de M. Najac. N'ayant pas sous les yeux le travail du rapporteur, je me borne à transcrire le procès-verbal de la séance, à ce sujet : « M. Rambaud, organe d'une Commission spéciale, fait un rapport sur les droits de l'Athénée à reprendre la bibliothèque et les fondations Adamoli. Il examine la question en jurisconsulte, et l'analyse en homme de goût. Sa conclusion est entièrement en faveur de l'Athénée. L'évidence

Digitized by Google

des moyens qu'il fait valoir, obtient l'assentiment du Préfet-général et du Conseiller d'état présents à la séance. L'un promet de prendre un arrêté conforme, l'autre de l'appuyer auprès du Ministre de l'intérieur. Ainsi, l'Athénée succédant à l'ancienne Académie, jaloux de l'imiter, dans son zèle pour le progrès des sciences et des arts, jouira des mêmes avantages, et se rappellera avec sensibilité, qu'il les doit encore à son fondateur. »

Par une circonstance heureuse sans doute pour le public comme pour l'Académie, M. le baron Rambaud n'a quitté la place de procureur-général près la cour royale de Lyon que pour occuper celle de maire de la ville. En changeant de costume et de fonctions, il n'a pas changé d'opinion sur la légitimité de la propriété académique, et dans un temps où tous les droits légitimes ont été recouvrés, ce n'est pas la faute du premier des magistrats municipaux, dont M. Adamoli avait si sagement imploré d'avance la protection et l'appui en faveur de l'Académie, si les principes d'équité proclamés, il y a près de quarante ans, par ce magistrat, n'ont pas encore triomphé complètement, et si la Compagnie savante et littéraire qui s'honore de le compter parmi ses membres, n'est pas rentrée en possession de tout ce qui fait partie du legs.

Malgré l'assurance que lui donnait le caractère personnel du maire, l'Académie crut devoir s'occuper de cet objet si intéressant dans la séance du 27 mars

1821. Depuis long-temps on avait acquis la certitude que les vœux les plus chers de M. Adamoli avaient été remplis en partie. M. Delandine nous l'avait appris lui-même dans son *Histoire des Manuscrits* :

« La bibliothèque, dit-il, en parlant d'Adamoli, déplacée de l'Hôtel commun dans les troubles de la révolution, a été transportée dans les combles du vaste bâtiment de St-Pierre. Là, d'officieuses araignées couvrirent de leurs toiles épaisses les scellés apposés sur la serrure du local qui la renfermait, et elle fut heureusement oubliée par ceux qui ne s'occupaient alors qu'à détruire. Quelque temps après, réunie à la grande bibliothèque, elle en fait l'une des principales richesses. Intacte, bien conservée, le public sait l'apprécier et en jouir ; et le Conseil municipal, comme le désirait Adamoli, s'est empressé de veiller à la conservation et à la destination de son bienfait. »

Toutefois, par des causes qu'il est inutile de rechercher et qu'il serait difficile de constater, cette bibliothèque précieuse n'était pas si intacte que le pensait le conservateur préposé à sa garde et certainement fort étranger à des soustractions antérieures à sa gestion ; plusieurs Académiciens avaient racheté chez les bouquinistes et petits libraires, un assez grand nombre de livres portant l'estampille *Adamoli* (1). Quoi qu'il en fût, il était nécessaire de continuer à honorer la mémoire de notre bienfaiteur, en

(1) Le catalogue manuscrit de la bibliothèque Adamoli existe dans celle de M. Coste, ancien conseiller à la Cour. En le comparant au catalogue de la bibliothèque académique, on pourrait s'assurer du nombre de livres enlevés au dépôt Adamoli. Ce serait une source de regrets.

Digitized by Google

poursuivant l'accomplissement de ses vues, en remerciant les magistrats de leurs soins, en réclamant de nouveau, dans l'attente de la propriété, de la jouissance particulière du bienfait, et en prenant toutes les mesures convenables de précaution et de conservation. Ce fut, en grande partie, l'objet de la séance du procès-verbal du 27 mars 1821, duquel j'insère ici l'extrait :

Suivant le vœu qui en a été souvent exprimé par l'Académie, M. le Secrétaire fait un rapport écrit sur la conservation et la jouissance d'une propriété académique ; il dit :

« Messieurs,

« Vous connaissez tous les bienveillantes et sages dispositions de M. Adamoli, qui vous a légué, en mourant, son immense et belle bibliothèque. Il a stipulé que dans le cas où l'Académie cesserait d'exister, les magistrats municipaux prendraient soin de ses livres, à la charge de les restituer aussitôt que l'Académie serait constituée de nouveau.

« Les deux premiers cas sont arrivés : l'Académie a été supprimée, et la municipalité a pris soin de votre bibliothèque Adamoli; mais l'Académie ayant été rétablie par l'autorité publique, et se trouvant placée sous la protection spéciale du roi, n'a pas encore obtenu la restitution de sa bibliothèque, parce qu'elle ne l'a pas demandée. Recevant une dotation municipale, qui ne lui serait sans doute pas retirée, lors même qu'elle jouirait de son bien, elle peut ne pas juger utile de solliciter en ce moment la restitution qui lui est due; mais, au moins, il est des mesures de justice et de convenance qu'il importe de pren-

Digitized by Google

dre et de provoquer pour le maintien de ses droits et de sa propriété. J'ai l'honneur de vous en faire la proposition formelle.

« L'Académie, délibérant à ce sujet, arrête à l'unanimité :

« Qu'elle adresse des remercîments à M. le Maire de Lyon, pour les soins que le Corps municipal a pris jusqu'à ce jour de la bibliothèque Adamoli, appartenant à l'Académie, et que M. le Maire est prié :

« 1° De vouloir bien faire reconnaître, par une délibération du conseil municipal, la propriété de cette bibliothèque en faveur de l'Académie royale de Lyon, à laquelle elle a été léguée par testament du sieur Adamoli, reçu par Me Roche, à la date du 23 octobre 1763, et de transmettre à l'Académie copie de cette délibération;

« 2° D'ordonner que tous les livres de cette bibliothèque, lesquels sont estampillés, continueront à être réunis dans une salle distincte et séparée, qui portera cette inscription : *Bibliothèque de l'Académie de Lyon ;* qu'ils y seront laissés à la disposition du public, sous la surveillance du conservateur ; mais que les membres de l'Académie entreront librement et à toute heure dans cette salle, et qu'ils pourront jouir de tous les livres de leur bibliothèque, même avec faculté de déplacement ;

« 3° Qu'il en sera dressé un inventaire spécial dont copie sera remise à l'Académie, afin de prévenir des dilapidations semblables à celles qu'ont entraînées des temps malheureux, et qui ont jeté dans le commerce de la librairie des ouvrages portant l'estampille *Adamoli*, et provenant, par conséquent, de la bibliothèque académique ;

« 4° Que dans le catalogue général des livres de la bibliothèque publique, les livres de la bibliothèque Adamoli appartenant à l'Académie, seront désignés d'une manière particulière et distincte ;

Digitized by Google

« 5° Qu'enfin les manuscrits académiques, dont la propriété est constatée par le catalogue même que la ville a publié, seront restitués à l'Académie, sur le récépissé du bureau; ou que, du moins, la disposition en sera libre et facile pour tous les membres de l'Académie et pour l'Académie elle-même qui pourrait comprendre une partie de ces manuscrits dans la collection imprimée de ses Mémoires.

« Une copie de cette délibération sera transmise à M. le Maire, et les dispositions qu'elle contient seront recommandées à sa justice et à sa bienveillance. »

Il était superflu de recommander cette réclamation à la bienveillance personnelle de M. le Maire, ainsi qu'à son amour éclairé pour les sciences, les lettres et les arts; puisqu'en la lui adressant, on la soumettait à un magistrat qui, pendant longues années, avait requis lui-même, au nom du chef suprême de la Société, la stricte application des lois pour le maintien des droits immuables de la propriété. Aussi M. le baron Rambaud annonça, le 28 juin, qu'il avait communiqué au conseil municipal la délibération académique du 27 mars précédent; que le conseil avait nommé dans son sein une Commission qui devait lui faire un rapport sur l'objet de cette délibération, et qu'il désirait qu'une autre Commission, choisie par l'Académie, se réunît à celle du corps municipal. Ce qui fut exécuté.

La réunion de ces deux Commissions ne produisit pas de résultats. La ville ne contestait point la pro-

Digitized by Google

priété académique ; mais en admettant qu'elle consentit à en effectuer incessamment la remise, il devenait indispensable d'avoir un emplacement fixe et suffisant pour contenir tous les livres de la succession Adamoli échappés aux dilapidations. On avait lieu d'être convaincu que les magistrats municipaux, aussi généreux au moins que leurs prédécesseurs l'avaient été avant la révolution, préviendraient un nouveau procès, termineraient toute difficulté et recueilleraient la gloire attachée à toute action juste et noble, en fournissant, comme on l'avait déjà fait, une salle propre à recevoir les objets de la libéralité du donateur. Ce fut l'espoir de la note suivante, remise à la Commission municipale :

« 1er août 1821.

« Jusqu'en 1794, l'Académie avait à l'Hôtel-de-Ville une salle pour ses séances particulières et *publiques*, des salles pour sa bibliothèque et ses cabinets, un logement pour son bibliothécaire.

« Il y a dix ou douze ans que, par suite de cette munificence éclairée, une délibération du conseil municipal de cette ville, accompagnée de plans et devis, approuvée par M. le Préfet du département et par S. E. le ministre de l'intérieur, détermina le local que l'Académie de Lyon devait occuper dans le palais des Arts, où elle serait si naturellement et si convenablement placée. On ignore quels motifs ont retardé jusqu'à présent l'accomplissement du vœu municipal. S'il était rempli, la justice s'unirait à la bienveillance, et l'Académie pourrait aisément rentrer dans la propriété de sa bibliothèque Adamoli.

Digitized by Google

« En attendant qu'elle en obtienne d'une manière quelconque la jouissance libre et particulière, l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, sollicite avec instance la prompte restitution de ses manuscrits. Tous les jours elle en éprouve le besoin. Dans l'état de choses actuel, elle pourrait à peine les consulter; il lui est défendu d'en disposer un instant. Une partie de ces manuscrits serait utile aux Académiciens qui s'occupent de sciences, d'arts, de manufactures, et surtout de l'histoire littéraire et locale. Ils sont tous nécessaires pour le *Recueil des Mémoires* à imprimer. »

En effet, l'Académie, qui siégeait autrefois dans l'Hôtel-de-Ville même, ne pouvait plus espérer ce témoignage frappant de la haute protection que les magistrats accordaient aux belles-lettres et aux sciences. Depuis long-temps le palais des Arts, ouvert, sur la place des Terreaux, à toutes les institutions libérales, attendait la première Société savante et littéraire de la capitale des Gaules, en vertu même de l'acte qui concède cet édifice à la cité. La plupart des établissements d'instruction y sont dirigés par des savants et des artistes dont l'Académie s'honore. Enfin, le vœu de la loi, les intentions du corps municipal exprimées depuis longues années, sont remplis, et la sollicitude de M. le baron Rambaud a vaincu les obstacles qui avaient paralysé le zèle de ses prédécesseurs, et arrêté même sa généreuse impulsion dans les commencements de sa carrière administrative. L'Académie pouvant quitter l'asile dont elle jouissait au Grand-

Digitized by Google

Collége, la translation s'est effectuée en vertu de l'acte suivant, en date du 2 décembre 1823 :

« Nous, Maire de la ville de Lyon,

« AVONS ARRÊTÉ :

« Art. 7. L'Académie royale des sciences et belles-lettres occupera dans le bâtiment de St-Pierre : 1° la grande pièce à l'angle de la place des Terreaux et de la rue St-Pierre, éclairée par trois croisées sur ladite place et par deux croisées sur la rue ; 2° une pièce à la suite de la première, prenant jour sur la rue St-Pierre par deux croisées ; 3° l'ancien cabinet du directeur, éclairé par une croisée sur la terrasse du Palais ; 4° l'ancien vestibule ayant deux ouvertures sur cette même terrasse.

« Pour extrait conforme :

« *Le Maire de la ville de Lyon*,

« Le baron RAMBAUD. »

La première séance de l'Académie à St-Pierre eut lieu le 29 juin 1824. M. Flacheron, un de ses Membres, avait, en sa qualité d'architecte de la ville, donné ses soins à la disposition des salles.

Voilà donc l'Académie fixée dans le palais des Arts, qu'elle embrasse tous. Le lieu consacré à ses séances a beaucoup d'analogie avec l'emplacement qu'occupait l'Académie d'Athènes.

« L'Académie d'Athènes, dit Barthélemi, n'est éloignée de la ville que de dix stades : c'est un grand emplacement qu'un citoyen, nommé Académus, avait

Digitized by Google

autrefois possédé. On y voit maintenant un gymnase et un jardin entouré de murs, orné de promenades couvertes et charmantes, embelli par des eaux qui coulent à l'ombre des platanes et de plusieurs autres espèces d'arbres. A l'entrée est l'autel de l'Amour, et la statue de ce dieu; dans l'intérieur sont les autels de plusieurs autres divinités : non loin de là, Platon a fixé sa résidence auprès d'un petit temple qu'il a consacré aux Muses, etc. »

L'Académie de Lyon, plus heureuse encore, est au centre même de la ville et des établissements nobles et utiles. Les magistrats lui ont affecté l'emplacement convenable pour ses réunions, pour ses séances, pour sa bibliothèque, et sans doute ils l'agrandiraient encore, au besoin, pour recevoir les dons de quelques nouveaux Académus. Elle a aussi près d'elle un gymnase; mais c'est le gymnase d'où sont sortis et d'où sortiront encore les Coustou, les Coisevox, les Roubilliac, les Audran, les Soufflot, les Lemot, les Grosbon, les Revoil, les Richard, les Bonnefond, etc. Dans un jardin entouré de murs, dans des promenades couvertes et embellies d'arbres, sous de vastes portiques, les Académiciens peuvent méditer à loisir et préparer d'honorables travaux. Si, à l'entrée du temple des Muses on n'aperçoit pas l'autel et la statue de l'Amour, d'autres images inspiratrices y ont pris place, Platon lui-même s'y est fait représenter par Mme de Sermézy; et l'érudit,

l'artiste, le philosophe et l'annaliste y trouvent à chaque pas les monuments vivants de l'histoire lyonnaise, ainsi que des souvenirs de tous les âges.

Fière de tous les avantages de sa position, jalouse d'accroître les moyens qu'elle a d'être utile, l'Académie a toujours espéré qu'il lui serait permis d'ouvrir au public sa bibliothèque qui s'augmente de *jour en jour*, et qui, un peu plus tôt ou un peu plus tard, devait recouvrer les livres dont son bienfaiteur l'avait rendue exclusivement dépositaire pour l'intérêt de tous les citoyens. Aucune dépense nouvelle n'en devait résulter pour la ville.

Les Académiciens se seraient partagé, au besoin, les fonctions de bibliothécaire avec un glorieux empressement, et auraient fait tour-à-tour, plusieurs fois par semaine, les honneurs de leurs richesses scientifiques et littéraires, aux habitants et aux voyageurs. Pendant trente ans, Lyon n'a *joui que d'une* seule bibliothèque publique; il y en avait quatre autrefois, celle du collége de la Trinité, celle du collége de Notre-Dame, celle des Grands-Augustins et celle de l'Académie. Serait-ce trop de deux établissements de ce genre dans une cité qui compte deux cent mille habitants, et dans un temps où le goût des lettres et l'amour de l'étude font de si rapides progrès? Faut-il ensevelir la lumière sous le boisseau, et oublierons-nous ces belles pensées d'un orateur sublime : « Le titre qu'en Égypte on donnait aux bibliothèques inspirait l'envie d'y entrer et d'en

pénétrer les secret : on les appelait *le trésor des remèdes de l'âme ;* elle s'y guérissait de l'ignorance, la plus dangereuse de ses maladies et la source de toutes les autres ? » En pareille occasion, il est permis, il est doux de citer cette autorité imposante. C'est Bossuet. Enfin, les espérances de l'Académie ont été comblées. Son vœu a été rempli par l'arrêté suivant :

MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

CONSEIL MUNICIPAL.

—

Séance du 9 septembre 1825.

Dans la séance du Conseil municipal du 9 septembre 1825, où se sont trouvés réunis M. le baron Rambaud, maire et président du conseil, MM. Mottet, Bodin, Charasson, Lécuyer, Mallié, Chalandon, le marquis de Ruolz, de la Roue, Guérin, Gaspard Vincent, Servan, Anginieur, Basset de la Pape, Lacroix de Laval, Peclet, de Thoy et Théodore Perret ; M. le Maire a fait un rapport sur une demande que lui a adressée l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts, dont l'objet est d'obtenir que la ville lui restitue les livres, manuscrits, bustes, figures et autres objets qui lui appartenaient anciennement et qui furent déposés, pendant le temps de la révolution, à la bibliothèque publique où ils se trouvent actuellement.

M. le Maire donne connaissance à cet égard des articles du testament de M. Adamoli, qui se rapportent à la demande de l'Académie.

Digitized by Google

Suit la teneur du rapport de M. le Maire :

« Messieurs,

« M. Adamoli, par son testament du 25 octobre 1763, reçu Me Roche et son confrère, notaires à Lyon, a légué à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, sa bibliothèque, son médailler et différents autres objets d'art, tels que figures en bronze, figures en plâtre, etc., qui se trouveraient dans son domicile à l'époque de son décès.

« L'article 15 de ce testament s'explique ainsi :

« Je veux que ma bibliothèque soit ouverte au public « au moins une fois la semaine en deux temps, le matin et « l'après-midi, trois heures chacun dans l'hiver et quatre « heures en été. »

« L'article 16 suppose le cas de la dissolution de l'Académie, et alors la bibliothèque de M. Adamoli est léguée aux magistrats municipaux, corps consulaire de Lyon. Enfin, le rétablissement de l'Académie arrivant, M. Adamoli veut qu'on rende le tout à MM. de l'Académie renaissante, et met sous la protection des officiers municipaux l'exécution de son testament.

« Le cas prévu par le testateur est arrivé : l'Académie de Lyon réclame la remise de tout ce qui provient de la bibliothèque Adamoli, et qui se trouve en ce moment déposé dans la bibliothèque publique de la ville.

« La demande de l'Académie m'ayant paru fondée en droit et en justice, j'ai ordonné au bibliothécaire de la ville de faire un triage des livres et autres objets évidemment reconnus provenir de la bibliothèque Adamoli (1).

« Un premier état vient de m'être transmis.

« J'aurais pu, je pense, ordonner la remise pure et

(1) Les livres de cette bibliothèque portent tous la double empreinte du sceau de M. Adamoli et de celui de l'Académie de Lyon.

Digitized by Google

simple de ces livres à l'Académie, attendu que dans la circonstance, il ne s'agit que de l'exécution d'une disposition formellement commandée par le testament du donateur. J'ai jugé toutefois convenable, Messieurs, de vous faire part de mes intentions, et je vous propose de prendre une délibération conforme. »

La discussion ayant été ouverte, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

« Le conseil municipal de la ville de Lyon,

« Vu la demande faite à M. le Maire par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la ville de Lyon, tendant à obtenir la restitution des livres, médailles, bustes, manuscrits, portraits, etc., qui appartenaient précédemment à la susdite Académie et qui se trouvent aujourd'hui dans la bibliothèque publique de la ville de Lyon;

« Vu le testament de M. Adamoli, reçu Me Roche et son confrère, notaires à Lyon, le 15 octobre 1763, et notamment les articles 13, 14, 15 et 16,

« Vu l'arrêté de M. le Maire, du 15 juillet dernier,

« Considérant que le cas de rétablissement de l'Académie de Lyon est prévu par le testament de M. Adamoli, et qu'alors les magistrats municipaux sont tenus de restituer à la susdite Académie les livres et autres objets d'art qui auraient été déposés dans la bibliothèque publique de la ville pendant le temps de la dissolution de la susdite Académie;

« Considérant que l'article 16 du testament précité charge ces mêmes officiers municipaux de veiller strictement à l'exécution des dispositions des dernières volontés du testateur;

« Que l'une de ces dispositions est que la bibliothèque léguée à l'Académie sera ouverte au public au moins un jour par semaine;

Digitized by Google

« Est d'avis que M. le Maire doit faire immédiatement à l'Académie de Lyon, la remise de tous les livres, manuscrits, bustes et autres objets provenant de la bibliothèque Adamoli, ou qui seraient reconnus évidemment appartenir à ladite Académie; mais en même temps M. le Maire est invité à veiller à ce que l'Académie se conforme strictement à toutes et à chacune des obligations qui lui sont imposées par le testament de M. Adamoli.

« Vu et approuvé par nous, Préfet du Rhône, Lyon, le 10 octobre 1825,

« *Signé :* le comte DE BROSSES.

« Pour copie conforme :

« *Le Maire de la ville de Lyon*,

« *Signé :* le baron RAMBAUD. »

A l'époque de la restitution qui a eu lieu d'après cette décision, les livres doubles de la bibliothèque Adamoli ou académique ont été laissés à la bibliothèque de la ville, sous la condition d'un échange qui n'a pas encore eu lieu. De nouveaux dons de livres ont été faits par le gouvernement et par les amis des lettres. Le ministre des affaires étrangères a fait don en 1826, du bel ouvrage de Visconti, intitulé : *Iconographie grecque*, auquel M. Mongez, associé de l'Académie, a joint les trois derniers volumes de l'*Iconographie romaine*, le premier faisant partie du travail de Visconti. Le ministre de l'intérieur (M. Martignac), le ministre de la marine, les ministres du commerce et de l'instruction publique, en transmettant le résultat de plusieurs publications qui ont eu lieu sous les auspices du gouvernement, ont

Digitized by Google

prouvé leur bienveillance pour l'Académie, et le désir qu'ils ont d'augmenter les jouissances du public. Il faut citer parmi ces envois le grand ouvrage sur l'Égypte. Les Académiciens se disputent le plaisir de renouveler leurs tributs. M. Parat a fait cadeau du travail que M. de Forbin, associé, a consacré à l'Égypte. MM. Cap et Trélis ont offert des volumes rares et précieux, M. Achard-James des manuscrits, etc. La liste de tous les dons sera publiée chaque année. Mais en rappellant ici qu'une grande médaille, portant une inscription spéciale a été offerte, en 1828, à M. Fulchiron, correspondant, qui non seulement a donné de beaux livres à la Compagnie, mais qui prodigue les soins les plus utiles à ses intérêts, je consacrerai un témoignage de reconnaissance honorable à la fois pour le Corps qui le décerne et pour l'homme qui en est l'objet. M. Anatole Guichard, par codicile du 1er septembre 1828, a légué 250 francs à l'Académie, qu'elle a placés en rentes sur l'état à cinq pour cent. Le produit annuel en est employé en achat de livres qui portent une inscription indiquant le don de M. Guichard. Toutes les offrandes littéraires sont mentionnées sur un registre spécial, et vont augmentant de jour en jour la bibliothèque dont l'organisation et le service ont donné lieu à la délibération suivante, en date du 11 janvier 1831 :

DÉLIBÉRATION

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON,

En date du 11 *janvier* 1831,

RELATIVE A SA BIBLIOTHÈQUE.

L'Académie arrête que l'adhésion qu'elle a donnée au projet conçu par M. le Maire de Lyon, pour la réunion de différentes bibliothèques dont celle de l'Académie fait partie, a lieu aux conditions suivantes :

I. La propriété de sa bibliothèque est exclusivement réservée à l'Académie.

II. Toutes les conditions du testament Adamoli continueront à être strictement remplies.

III. Le Bibliothécaire (1), le Secrétaire-perpétuel et tous les autres officiers de l'Académie, seront chargés de l'arrangement direct et de la surveillance immédiate de la bibliothèque académique.

IV. La bibliothèque Adamoli, à laquelle sont joints d'autres livres de l'Académie, restera dans l'emplacement qu'elle occupe; l'inscription actuelle demeurera au-dessus de la porte d'entrée, et le portrait d'Adamoli dans l'intérieur de la salle.

V. Les autres livres de l'Académie, dont le nombre s'accroît considérablement chaque jour, seront placés dans des salles et des armoires distinctes et séparées, de ma-

(1) A l'époque où cette délibération fut prise, feu M. Trélis remplissait volontairement, et de l'assentiment de l'Académie, les fonctions de Bibliothécaire. D'après l'art. 107 des réglements, la garde des livres est confiée aux Secrétaires.

Digitized by Google

nière que la propriété en soit toujours une, indivisible, constante et assurée.

VI. Les livres qui sont en ce moment classés par double rang, seront placés par simple rang, pour la facilité du service; de nouvelles armoires seront établies à cet effet.

VII. Le catalogue de la bibliothèque de l'Académie sera toujours entre les mains de son Bibliothécaire ou des membres de son Bureau, sauf à en laisser prendre copie, s'il n'est pas livré à l'impression.

VIII. L'Académie ne peut entrer dans aucuns des frais que nécessiteront les arrangements nouveaux, attendu la modicité de ses ressources pécuniaires, et l'emploi qu'elle fait de ses économies en achat de livres.

IX. Les livres seront prêtés aux conditions insérées dans le réglement de la Bibliothèque de la ville.

X. La réunion de tous les conservateurs des bibliothèques particulières, auxquels sera adjoint le Bibliothécaire de la ville, formera le conseil administratif de la Bibliothèque générale du palais St-Pierre.

Mais si le public, désireux de s'instruire, a reconquis la jouissance de l'un des legs académiques d'Adamoli, il n'en sera malheureusement pas de même pour l'autre. Il paraît que l'Académie de Lyon n'a plus de droits à exercer, ni plus d'espoir à conserver pour la restitution du capital de 3,500 fr., ou des intérêts de cette somme qui fut placée sur la ville pour la distribution de prix bisannuels. La rente était constituée à 4 p. °/₀, et la ville s'était engagée, par acte authentique, à compléter les 5 p. °/₀. Le public savant ne pourra plus se précipiter dans cette

Digitized by Google

lice particulière des concours, à moins que par une disposition convenable et digne des sentiments de l'Académie, on n'ouvre de temps en temps un concours spécial sur un sujet d'histoire naturelle, pour honorer la mémoire de Pierre Adamoli, et même pour se conformer à son testament qui hypothéquait la rente destinée à la fondation de ce prix, sur la masse totale des livres qu'il a légués à la Compagnie.

L'État s'emparant des biens des villes et communes s'est aussi chargé de leurs dettes, à la forme de la loi du 24 août 1793. Dès-lors la dette de la ville de Lyon pour le paiement des intérêts de la fondation des prix Adamoli ou pour le remboursement du capital, est devenue une dette nationale. Il s'agissait de se pourvoir en liquidation auprès du gouvernement, d'obtenir du tiers consolidé et de se faire inscrire sur le grand livre. Lorsqu'on pouvait se livrer fructueusement à ces opérations financières, l'Académie de Lyon n'avait pas encore été réorganisée. Le corps municipal, qui avait cessé d'être son débiteur direct, n'a pas eu l'idée de faire valoir ses droits, à sa place, et d'après l'esprit, comme d'après la lettre du testament Adamoli dont la prévoyante sollicitude et les prudentes recommandations ont été trompées en ce point. On ne s'est pas prévalu jusqu'à ce jour de l'article 8 du décret du 13 juin 1793, auquel la loi du 24 août n'a pas dérogé, et qui laissait à la commune de Lyon la libre disposition de ses biens patrimoniaux, à la charge de payer annuelle-

Digitized by Google

ment les intérêts d'obligations consenties en France. La déchéance a été prononcée de fait ; toutes les voies aux plus justes réclamations semblent fermées auprès du gouvernement, et la fondation des prix, moins heureuse que la donation de la bibliothèque, semble à jamais perdue. La ville rentrée dans ses biens et ses revenus, ou en ayant obtenu d'autres, n'a pas cru devoir encore reconstituer une rente qu'elle a long-temps servie et qu'elle n'a pas rendue à l'Académie, ainsi qu'elle y était obligée par l'article 16 du testament.

La Compagnie n'a pas éprouvé des résultats aussi défavorables à l'égard de la fondation *Christin*. Cette fondation est rétablie. Au milieu de tant d'agitations, elle était restée ignorée du légataire qui devait servir la rente ; car on n'a jamais pu croire qu'il cherchât à opposer à l'accomplissement des nobles vues du fondateur, une prescription douteuse. Les titres ont été retrouvés et n'ont pas été méconnus. L'héritier des biens de M. Christin s'est montré l'héritier de ses sentiments. Il a voulu protéger, à son tour, les sciences et les arts, que son prédécesseur voulut protéger encore du fond même de la tombe. A son gré, on a publié, pendant plusieurs années, dans l'Almanach de la ville, la notice suivante :

M. le marquis de Ruolz, par un acte reçu, Me Pré et son confrère, notaires à Lyon, le 30 novembre 1818, a reconstitué en faveur de l'Académie une rente annuelle et perpétuelle de la somme de trois cents francs, créée antérieu-

Digitized by Google

rement par feu M. Christin, et dont le montant est affecté aux frais d'une médaille d'or de la même valeur, formant l'un des prix que l'Académie distribue chaque année.

Les dispositions principales de cet acte portent :

« Pardevant Me Pré et son collègue, etc.

« Fut présent, M. François-Catherin-Jean-Pierre marquis de Ruolz, demeurant à Lyon, en son hôtel, rue du Pérat, seul et unique héritier de son père, qui avait été celui de M. Jean-Pierre Christin, suivant le testament mystique de ce dernier, du trente août mil sept cent cinquante, etc.

« Lequel a dit : Par l'acte ci-dessus rappelé, le testateur avait créé une rente annuelle et perpétuelle de trois cents francs au profit de la Société des beaux-arts qui existait alors en cette ville, et dont il était le secrétaire, sous la condition que cette rente serait employée aux frais d'une médaille d'or portant, d'un côté, les armes de la Société, et de l'autre le nom du fondateur; laquelle médaille devait être donnée au savant autre que l'un des Membres de ladite Société, qui aurait le mieux résolu l'une des questions qu'elle proposerait annuellement sur la physique, les mathématiques et les arts.

« Cette disposition de M. Christin a été exécutée jusqu'au moment où son héritier en a été légalement affranchi par l'effet de la loi qui a supprimé toutes les sociétés savantes.

« Mais M. de Ruolz désirant, d'une part, montrer son respect pour les volontés d'un ami de son père, et, de l'autre, concourir aux progrès des sciences, en perpétuant son institution, a déclaré, comme il déclare par les présentes, qu'il créait et constituait, au profit de l'Académie actuelle établie en cette ville, reconnue et protégée par Sa Majesté, une rente annuelle et perpétuelle de trois cents francs, exempte de toute retenue, payable entre ses mains et sur

Digitized by Google

la quittance du trésorier, en fin de décembre de chaque année, dont le premier paiement aura lieu en fin de mil huit cent dix-neuf, à continuer ainsi jusqu'au rachat de ladite rente, etc.

« Cette constitution est encore faite sous la condition, 1° que cette rente sera convertie par l'Académie, comme par le passé, en une médaille d'or frappée à ses armes, sur le revers de laquelle seront gravés ces mots : *Prix fondé par M. Christin en* 1750, *rétabli par M. le marquis de Ruolz en* 1818 ; 2° que cette médaille sera décernée toutes les années par l'Académie à celui des savants, autres que ses Membres, qui aura résolu le mieux l'une des questions qu'elle proposera alternativement sur des matières de physique, mathématiques ou arts ; 3° qu'il sera loisible au constituant et à ses successeurs, dans la ligne directe et masculine seulement, d'adresser, toutes les trois années, à l'Académie, trois questions, parmi lesquelles l'Académie choisira celle qu'elle jugera plus convenable ; 4° que cet envoi sera fait dans le cours de l'année jusqu'au mois de juillet inclusivement, et que passé ce délai, l'Académie déterminera elle-même sur le sujet des prix.

« Et audit acte sont intervenus MM. Nicolas-François Cochard, avocat en la Cour royale, alors Président de l'Académie royale des sciences et arts de cette ville, et M. Jean Guerre, aussi avocat en la Cour royale, membre de la même Académie, tous deux délégués par elle et commis pour la représenter, lesquels ont, en son nom, déclaré qu'ils acceptent la constitution de rente ci-dessus faite à son profit, etc., etc. »

(M. le marquis Xavier de Ruolz a demandé, par écrit, le 15 décembre 1835, et il a obtenu, le consentement de l'Académie, pour transférer sur sa maison, rue du Pérat, n° 4, l'inscription hypothécaire qui existe sur une maison

Digitized by Google

située rue Bât-d'Argent, à l'occasion de la rente de trois cents francs fondée en faveur de l'Académie par M. Christin, et reconstituée par M. le marquis de Ruolz, père de M. Xavier. Cette maison, rue Bât-d'Argent, est échue dans la succession à M. le comte Philippe de Ruolz, qui en a opéré la vente. Mais, d'après un commun accord, une rente sur l'état (4 p. 100), et montant à 300 fr., a été constituée par M. de Ruolz, pour servir la fondation.)

Cette convention est ponctuellement exécutée. Les prix sont proposés de nouveau chaque année; mais un premier mouvement de générosité en fit naître un second. La bienfaisance est féconde; elle est comme la renommée; elle croît en marchant. Le 28 août 1821, M. Guerre communiqua à l'Académie la proposition faite par M. le marquis de Ruolz, de la fabrication, à ses frais, d'un coin spécial pour frapper les médailles à distribuer, et il en présenta le dessin; il proposa d'autoriser deux commissaires à constater la forme de cette médaille, par un acte additionnel au traité déjà conclu. Le type de la médaille académique qui sert à tous les prix annuels, aurait bien pu s'appliquer à ceux de la fondation *Christin*, en faisant graver en creux dans l'exergue, les noms des fondateurs; mais on ne put qu'accepter avec satisfaction les offres de M. de Ruolz. L'Académie autorisa MM. Cochard et Guerre, qui l'avaient représentée dans le premier acte, à conclure la convention supplémentaire qui devait l'étendre et le parfaire.

Au surplus, cette convention ne saurait être, de la part de l'Académie, qu'un acte de remercîment

Digitized by Google

envers M. de Ruolz. D'après les lois, et notamment l'arrêté du gouvernement du 5 germinal an XII, les médailles de toute espèce ne peuvent être frappées qu'à l'Hôtel des monnaies à Paris, où les matrices doivent être déposées. M. de Ruolz n'aurait pas plus le droit qu'il n'a l'envie de faire frapper à son gré, et sans ordre comme sans mesure, des médailles dont il fournit les fonds et le type. L'esprit et la lettre de la fondation ne confèrent le droit de faire frapper la médaille qui s'y rapporte, qu'à l'Académie seule chargée de la décerner. D'un autre côté, si un auteur réclamait sa récompense en numéraire, s'éloignerait-on, en accédant à ce vœu, des intentions du digne fondateur Christin, et de ses successeurs?

IVe SECTION.

DONS ET REVENUS.

Après avoir rappelé, avec tous les détails que j'ai crus nécessaires, les propriétés de l'Académie, dans les fondations *Adamoli* et *Christin de Ruolz*, après avoir indiqué d'autres propriétés dont il n'est plus possible de constater la valeur ou l'étendue, et qui consistent, soit dans la fondation de la rente *Adamoli*, soit en objets d'art et d'histoire naturelle, soit dans les livres légués par MM. de Valernod, Christin et Canac

de St-Léger, livres qui furent réunis à la bibliothèque académique avec tous ceux que la Compagnie achetait ou recevait en hommage, il me reste à présenter le tableau des dons faits par plusieurs Académiciens et par d'autres particuliers, ainsi que l'état des revenus pécuniaires. Ce chapitre et le précédent fourniront l'ensemble de la dotation du Corps. Elle est bien médiocre, sans doute, mais elle est suffisante. Il n'y a là ni traitement, ni pensions personnelles. Rien de plus modeste que nos jetons de présence. C'est assez que la munificence publique répande ses largesses sur ces corps plus élevés avec lesquels l'Académie de Lyon, plus circonscrite dans sa sphère d'activité, n'eut jamais la prétention d'établir aucun parallèle, et dont l'éclat s'étend au loin. Pour saisir quelques branches de chêne et de laurier, l'émulation des nobles sentiments est souvent plus puissante que l'appât de l'or, et l'on peut espérer de faire du bien et d'obtenir des succès, sans envier les priviléges de la capitale, et sans attendre les bienfaits du pouvoir à la suite desquels vient trop souvent le sacrifice de l'indépendance.

DONS FAITS A L'ACADÉMIE.

Statue de Minerve. Chinard fit hommage de cette statue dans la séance publique du 20 thermidor an VIII (8 août 1800). Il prononça un discours à ce sujet. La salle représentait un temple de Minerve, la déesse était au milieu, tenant d'une main sa lance

Digitized by Google

renversée ; de l'autre, présentant l'olivier de la paix. C'était la première séance publique tenue par l'Athénée.

Buste en marbre de l'abbé Raynal, donné par lui-même.

Médaille d'argent, frappée à l'occasion de la colonne érigée aux citoyens du Gard, morts pour la défense de la république. Cette médaille, gravée à Lyon par Mercier, a été donnée à l'Académie, le 13 frimaire an IX (4 décembre 1800), par M. Noël, commissaire-général de police, de la part de M. Dubois, associé, préfet du département du Gard.

Tableau allégorique, exécuté, au moyen d'un métier, sur un fond satin, et seulement avec deux couleurs tramées ensemble. L'allégorie est entièrement consacrée à Bonaparte. M. Picard, auteur de ce tableau, en fit don le 23 frimaire an X (14 décembre 1801).

Deux Tableaux de fleurs et de fruits donnés par M. Bournes, le 3 germinal an X (24 mars 1802).

Médaille gravée par Mercier, et offerte en son nom, par M. Bérenger, le 13 floréal an X (3 mai 1802).

Portrait de M. le comte de Laurencin père, par M. Cogell, 5 prairial an X (25 mai 1802).

Buste de Camille Falconet, un des fondateurs de

l'Académie, offert, le 22 mars 1808, par M. Durand, son arrière petit-neveu.

Bas-relief qui devait être exécuté sur l'arc de triomphe élevé par la ville de Bordeaux, au chef de l'État. Le sujet est une Minerve distribuant des couronnes de lauriers et des croix-d'honneur, d'une part, à des guerriers, et de l'autre, à des artistes. (1808, Chinard). Ce bas-relief est dans la bibliothèque publique du Grand-Collége.

Buste de l'abbé Rozier. C'est une copie en plâtre du buste en marbre qui fut placé, en 1812, dans le Jardin-des-Plantes. M. Chinard en fit l'hommage dans la séance publique du 25 août de la même année.

Groupe en bronze représentant l'enlèvement d'Orithie. Dans la séance du 21 février 1815, M. Delandine *annonça*, suivant les expressions du procès-verbal, *qu'il avait entre les mains ce groupe, ayant appartenu à l'ancienne Académie, et qu'il le remettrait à la Compagnie, comme étant l'héritière naturelle des droits et des propriétés de celle-là.*

Échantillon des produits des manufactures lyonnaises. Pièce d'étoffe de soie, représentant l'ancien écusson de France, sur lequel sont aussi placées les armes de Russie, d'Autriche, et de Prusse. Un glaive supporte cet écusson qui est entouré d'une couronne de feuillage. Cette étoffe, tissue d'or et d'argent, et nuancée des plus riches cou-

Digitized by Google

leurs, sort des ateliers de la maison Seguin et Yéménis. Elle a fait partie de l'exposition qui eut lieu, dans le palais des Arts à St-Pierre, lors du passage à Lyon de S. A. R. Mme la Duchesse de Berri. Elle peut donner une idée du plus grand état de perfectionnement où soient parvenues les fabriques de soieries, par les moyens ordinaires et connus de la *grand'tire*. A ce sujet, des médailles de la fondation *Lebrun* furent données à MM. Seguin et Yéménis, dans la seance publique du 5 septembre 1816.

Buste du roi (Louis XVIII). Cette image donnée par M. Bérenger, fut inaugurée dans la salle des séances de l'Académie, le 7 janvier 1817.

Portrait de Bordes, Académicien, donné par M. l'abbé Guillon, correspondant.

Buste du roi (Louis-Philippe), exécuté et donné par M. Legendre-Héral.

Portrait de Jacquard, peint et donné par M. Bonnefond (23 avril 1833).

Buste de J. J. de Boissieu, modelé et donné par M. Léopold de Ruolz (18 novembre 1834).

Buste de Dugas-Montbel, donné par M. Thomas Dugas, son frère.

Buste du docteur Sainte-Marie, donné par sa sœur.

Buste de M. Bureaux-Pusy, donné par M. Guerre.

Digitized by Google

Grand tableau offert par M. Trélis, représentant Thomyris recevant la tête de Cyrus (11 décembre 1837). Placé au fond de la salle de la bibliothèque.

Médaille d'honneur en argent, décernée à l'Académie en 1835, par la Société française de Statistique universelle, pour la direction et l'encouragement donnés aux recherches et aux travaux statistiques.

Médaille en bronze de M. le chevalier Soane, célèbre architecte anglais.

Modèles en bronze de la grande médaille académique et du jeton de présence, gravés par M. Barre, en 1830.

Quelques-unes des médailles, qui viennent d'être mentionnées, ont été perdues lors de la translation de l'établissement académique du Collége au palais des Arts. Toutes les autres sont renfermées dans un petit médailler, d'une jolie disposition, fermant à clé et contenant douze tablettes ou tiroirs. Vingt-quatre médailles de bronze sont, en outre, dans chacune de ces tablettes, à l'exception de la première qui en a onze et de la neuvième qui en a vingt-trois seulement. Ce qui fait deux cent septante-quatre médailles toutes relatives au règne de Louis XIV.

(Voir pour la description *le Catalogue des poinçons, coins et médailles du Musée monétaire et de la Commission des monnaies et médailles*. Paris, 1833, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

Une cassette, fermant à clé, contient 1° les matrices de la grande médaille fondée par M. Christin, à la Société royale pour l'encouragement et les progrès de l'histoire naturelle ; 2° la matrice ou carré d'un jeton ou petite médaille, légende : *Societas regia Lugd.* Exergue : M. DCC XIII ; 3° un cachet en cuivre de mêmes dimension et inscription ; 4° les modèles d'un sein et d'un mamelon artificiels inventés par deux Académiciens pour allaiter les enfants.

Dix médailles en bronze, frappées depuis la restauration. Elles ont été déposées dans les archives, le 26 mai 1818, de la part de M. le comte Lézay-Marnésia, préfet du département du Rhône.

Deux médailles, une en argent et l'autre en bronze, frappées à l'occasion du rétablissement de la statue équestre de Louis-le-Grand, à Lyon. Elles ont été données à l'Académie par M. le comte de Brosses, préfet du département. Le Secrétaire-perpétuel reçut deux médailles semblables. On en remit, en bronze, aux autres membres du Bureau et aux membres de la Commission qui a rédigé les inscriptions placées dans les fondations de la statue.

Si l'Académie avait obtenu, avec la restitution de sa bibliothèque Adamoli, la remise du médailler qui en faisait partie, et qui était composée de mille seize pièces, ainsi qu'on l'a vu dans la première partie de cet ouvrage, elle aurait un commencement de collection assez remarquable. On ne saurait trop accroître,

Digitized by Google

en les réunissant pour les confronter, le nombre de ces personnages muets du grand drame de l'histoire, qui prêtent aux amis de l'étude les plus forts et les plus sincères témoignages.

Platon *méditant sur l'immortalité de l'âme*. Modèle en plâtre de la statue du philosophe ; il est représenté assis, plus grand que nature. C'est l'ouvrage de Mme de Sermézy, associée, qui en a fait présent à l'Académie le 7 septembre 1819. On arrêta qu'il serait décerné à Mme de Sermézy, en forme de remercîment, une médaille portant cette inscription : *A Mme de Sermézy l'Académie reconnaissante ;* et que cette médaille lui serait remise par des commissaires.

Léda, modèle de statue, composé et donné, en 1822, par M. Legendre-Héral. Cette statue de grandeur naturelle, devait être exécutée pour le Musée de Lyon.

Buste de Chrisès, prêtre d'Apollon.

Iphigénie, prêtrese de Diane, par Michel-Ange Slodtz.

Têtes d'Homère et de Caton, par Puget.

Ces quatre monuments en marbre, qui décorent la salle des séances ont été légués par l'abbé Antoine Lacroix, pour être placés dans la bibliothèque Adamoli. Ils ont été conservés à l'Académie reconnaissante, par M. Lacroix-Laval aîné, petit-neveu du donateur et frère de l'un des maires de Lyon.

Buste en plâtre de M. Poupar, Académicien, par Mme de Sermézy.

Deux dessins de M. Chenavard, encadrés. Ils représentent : l'un, la scène de Thésée et Hyppolite ; l'autre, une des scènes de Germanicus.

Un don qui mérite d'arrêter un moment l'attention est celui des coins d'une grande médaille due à M. Artaud. C'est sur ses dessins qu'a été frappée cette médaille représentant l'autel d'Auguste avec beaucoup plus d'exactitude et de soin que l'ancienne. Au lieu de la devise : *Athœneum Lugdunense restitutum*, M. Artaud a fait mettre celle-ci : *Ara Lugdunensis restituta*. Cette grande médaille a été gravée par M. Barre, membre correspondant*, à qui l'Acacadémie avait confié l'exécution de son jeton. Les coins en sont déposés à l'Hôtel de la monnaie des médailles à Paris. L'Académie n'en a pas fait encore usage.

Un assez grand nombre de manuscrits ont été donnés à la Compagnie et sont inscrits dans le catalogue des richesses de ce genre. Je me borne à mentionner ici :

1° Un ouvrage ayant pour titre : *Défense du sentiment philosophique de la pluralité des mondes*, par Charles-Etienne Achard. Ce volume in-8° a été offert par M. Achard-James, neveu de l'auteur.

2° Un in-folio donné par M. Dulac de la Tour, correspondant, et composé par son père sous ce titre : *Recherches sur les fiefs de la province du Forez*.

Digitized by Google

3° Des pièces et des titres, en assez grande quantité, intéressant l'histoire de la même province et remis par le même correspondant. Confiés à M. Cochard, ils sont restés, à sa mort, dans les papiers de sa succession.

Le nombre des dons en tout genre se serait bien accru, si les salles académiques avaient été plus vastes et plus propres à recevoir les monuments des arts, et si l'établissement dans les bâtiments du Collége avait été moins précaire. A présent que les salles consacrées à la Compagnie dans le palais de St-Pierre, offrent pour l'exposition et la conservation, plus de facilités et d'avantages, l'Académie espère avoir de fréquentes occasions d'applaudir au zèle des amis des sciences, des lettres et des arts, qui désirent les encourager par de généreuses dispositions. Un registre est ouvert au Secrétariat pour constater le bienfait et recueillir le nom du bienfaiteur. Tous les objets donnés portent des inscriptions pour appeler sur les donateurs l'expression de la gratitude publique. Chaque volume dont s'enrichira de cette manière la bibliothèque académique, sera frappé d'une estampille indiquant la source honorable de la propriété.

Déjà un savant, qui a rassemblé sur sa tête vénérable plusieurs de nos couronnes, a voulu employer les instruments de sa gloire à faire fleurir de nouveaux lauriers. M. Honoré Flaugergues, juge de paix à Viviers, où il a fait construire à ses

Digitized by Google

frais un observatoire, venait de remporter la plus grande partie du prix proposé relativement à la congélation de l'eau dans le vide pneumatique. Il en exprima sa reconnaissance par une lettre du 24 août 1812, de laquelle je transcris ces mots :

« J'espère aussi que l'Académie voudra bien m'accorder une autre grâce, celle de permettre qu'à la fin de ma carrière, mes journaux d'observation et quelques livres très rares d'astronomie soient déposés dans sa bibliothèque, comme un témoignage de ma vive et éternelle reconnaissance. J'ai fait là-dessus quelques dispositions particulières. »

Puisse ce digne homme pousser encore loin sa carrière honorable, en élevant toujours vers les astres ses regards éclairés et scrutateurs ! Ses journaux pleins du fruit de ses longues veilles et de ses méditations sur les plus éclatants phénomènes de la création, ne tomberont pas dans des mains paralysées par l'ingratitude et l'irréflexion. Peut-être y trouvera-t-on quelque jour le mobile ou le germe de nouvelles découvertes astronomiques ? Ce serait sans doute le plus flatteur hommage à la mémoire de leur auteur. Je formais ces vœux, lorsque M. Flaugergues est mort sans laisser de testament. Ses intentions n'ont pas été remplies.

S'occupant des arts, comme M. Flaugergues des sciences, M. Cochet, titulaire, consulta l'Académie, le 19 fructidor an XI (6 septembre 1803), sur de bienfaisantes intentions dont il était animé. Affligé de

Digitized by Google

la décadence de l'architecture à Lyon, où l'on ne sait plus qu'entasser cinq à six étages, souvent sans goût, et toujours sans égard pour la salubrité ; témoin journalier de l'ignorance des ouvriers, et de leur incapacité pour exécuter tout ce qui s'écarte tant soit peu de leur routine, M. Cochet, architecte à cette époque, et depuis professeur d'architecture, proposa de faire lui-même, pendant dix ans, les frais de deux prix. L'un aurait été une médaille d'or de la valeur de cent francs, pour l'architecte né ou établi à Lyon, qui se serait fait remarquer par quelque belle construction ; l'autre aurait consisté dans une médaille d'argent, d'une valeur moitié moindre, et aurait été destinée à l'ouvrier, dans les arts dépendants de l'architecture, qui aurait montré le plus de talent et d'intelligence. L'Académie aurait été chargée de la distribution de ces prix dans une de ses séances publiques. L'auteur de ce projet avantageux se proposait de faire à perpétuité le fonds des deux prix annuels, si l'essai qui en aurait été pratiqué pendant dix ans avait obtenu quelque succès.

L'Académie ne saurait en douter. Maintenant que les principes et les modèles sont connus, il ne s'agit plus que de favoriser, d'exciter, d'encourager l'application des uns et l'imitation des autres. Les vues éclairées de M. Cochet auraient atteint le double but qu'il envisageait. L'architecture serait perfectionnée : elle joindrait la délicatesse à la solidité, l'élégance à la majesté ; on ne négligerait plus la justesse des pro-

Digitized by Google

portions et la correction du dessin ; et sans trop s'écarter, dans les constructions, des idées de spéculation qui presque toujours les font entreprendre, on se rapprocherait de l'ordonnance régulière et de l'ensemble qui charment les yeux. D'un autre côté, les arts qui dépendent de l'architecture et qui concourent à ses beautés devraient suivre facilement les mêmes progrès, dans nos contrées où les matériaux pour bâtir sont si abondants, si forts, si riches, si variés ; cette partie élémentaire est d'une grande importance ; il faut se souvenir que les Égyptiens faisaient honneur de la découverte de la taille des pierres, à Tosorthus, le second de leurs rois, et que l'architecture florissait au milieu d'eux sous le règne de Sésostris, contemporain du législateur des Juifs.

Mais le projet de M. Cochet aurait été considéré moins comme un don, que comme une fondation. Il me sert ainsi de transition pour l'état suivant :

Tableau des revenus pécuniaires.

La base de ces revenus est 1° dans les rentes constituées, dont les fonds ont été faits, soit par M. Verninac, soit par M. le prince Lebrun, et le Ministre de l'intérieur, soit par l'Académie elle-même avec le produit des tributs et des économies annuels ; 2° dans la somme portée chaque année au budget municipal, sous l'autorisation du gouvernement. En 1808, une somme de 900 fr. fut allouée à la Compagnie dans le budget du département. Depuis

Digitized by Google

cette époque, l'Académie a été considérée avec raison comme une institution essentiellement locale, et l'allocation municipale a seule été maintenue constamment. Il est bon toutefois de rappeler ici que des Lettres Patentes de 1764 accordaient 600 fr. annuellement à l'Académie de Lyon.

Voici le Tableau des revenus actuels :

1° Rentes sur l'état 5 p. °/₀.	923f
Dans ces rentes sont compris les fonds affectés aux prix d'encouragement institués par le prince Lebrun et à l'achat de livres au nom de M. Anatole Guichard.	
2° Tribut de chaque Académicien. (Le montant de ce tribut annuel a été de 12 fr. jusqu'à 1828 ; depuis lors, il est porté à 25 fr.) Si le nombre des Académiciens était toujours complet, et si le tribut était payé exactement, le montant annuel serait de	1,125
3° Dotation municipale.	1,200
4° Prix fondé par M. Christin, reconstitué par M. le marquis de Ruolz et représenté par une rente à 4 p. °/₀ de	300
TOTAL.	3,548f

Puisqu'on a tenté d'introduire de nouveau les substitutions dans la législation française, il me sera

Digitized by Google

permis de faire ici mention d'un acte qui porte ce caractère et dans lequel M. Delandine a trouvé un moyen ingénieux, mais superflu, de perpétuer son souvenir. Une disposition de son testament olographe, à la date du 10 juin 1815, déposé chez Me Casati, notaire, est ainsi conçue :

« M. Geoffroi de Charolles m'a légué une pendule que je n'ai point encore reçue de son héritier. Je la lègue à M. Cartier, mon confrère à l'Académie de Lyon, en témoignage de mon estime pour son savoir et ses bons sentiments. Je le prie de n'en conserver que la jouissance, en la léguant à un autre membre de l'Académie qui pensera bien, en lui recommandant de la transmettre ensuite à un autre confrère à la même condition, afin que ce petit meuble puisse devenir pendant cent ans un témoignage d'amitié et d'honneur pour ceux qui le recevront. Il est consacré *bonæ menti*. »

La pendule a reçu sa destination ; M. Cartier en a pris la jouissance.

En faisant ce présent à la Compagnie, je crois que M. Delandine a été mu par quelques considérations philosophiques. Il me semble l'entendre dire à ses confrères, avec des auteurs bien connus : « Mes amis, l'homme s'éteint comme l'heure sonne. Nous sommes des espèces de pendules qui oscillent pendant un temps déterminé, après quoi le balancier s'arrête sans que rien en puisse prolonger le mouvement. Vous saisissez bien les symboles de mon offrande. Quelle est de toutes les choses du monde la plus longue et la plus courte, la plus prompte et la plus

Digitized by Google

Ainsi, Jésus, ô divine Marie, vous le savez, le publicain est plus juste que le pharisien, parce que le publicain est plus humble que le pharisien. Ainsi, ô Jésus, ô divine Marie, vous le savez, le pharisien est plus juste que le publicain, parce que le pharisien est plus humble que le publicain. Ainsi, ô Jésus, ô divine Marie, vous le savez, le pharisien est plus juste que le publicain, parce que le pharisien est plus humble que le publicain. Ainsi, ô Jésus, ô divine Marie, vous le savez, le pharisien est plus juste que le publicain, parce que le pharisien est plus humble que le publicain.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google